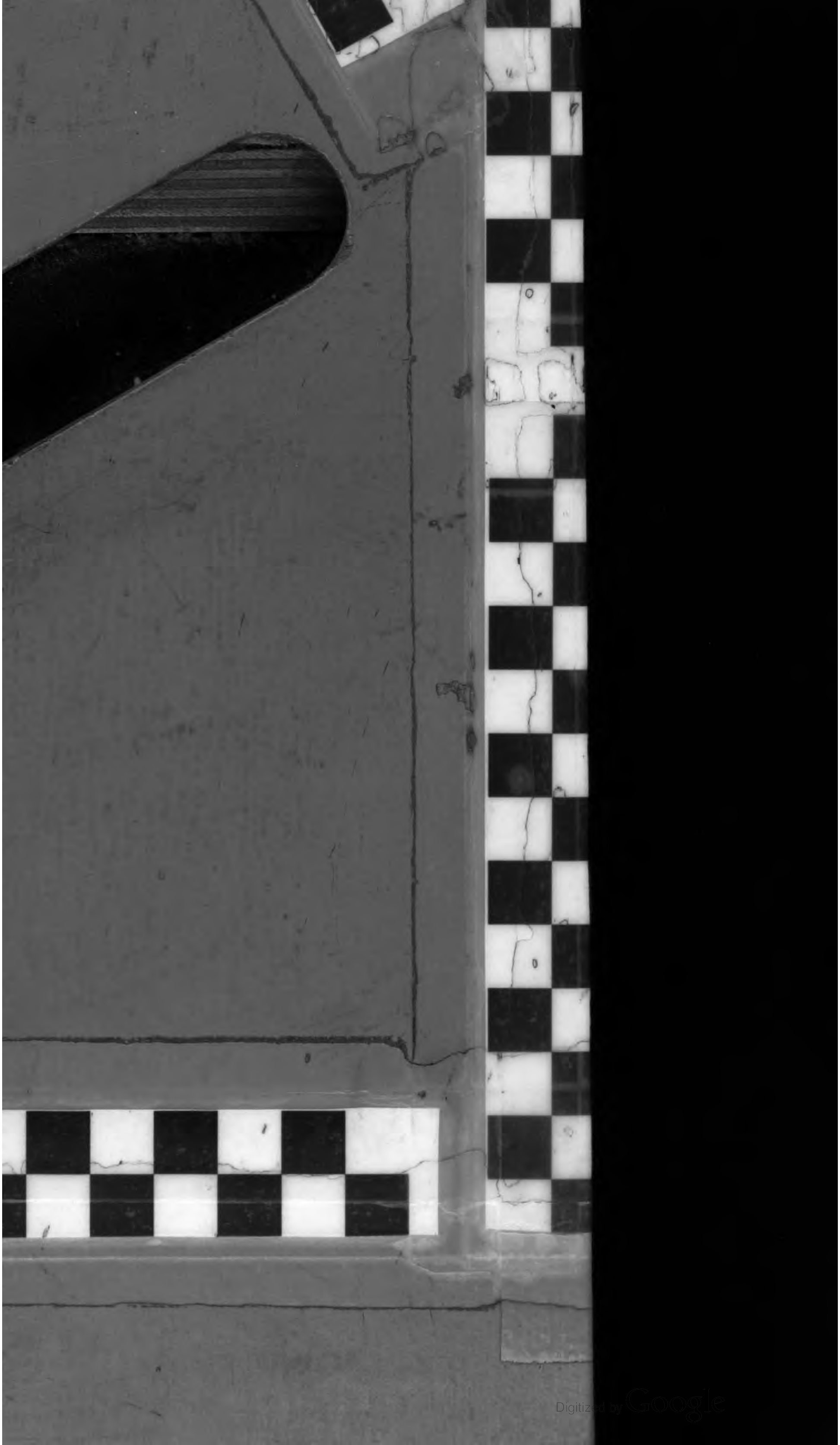
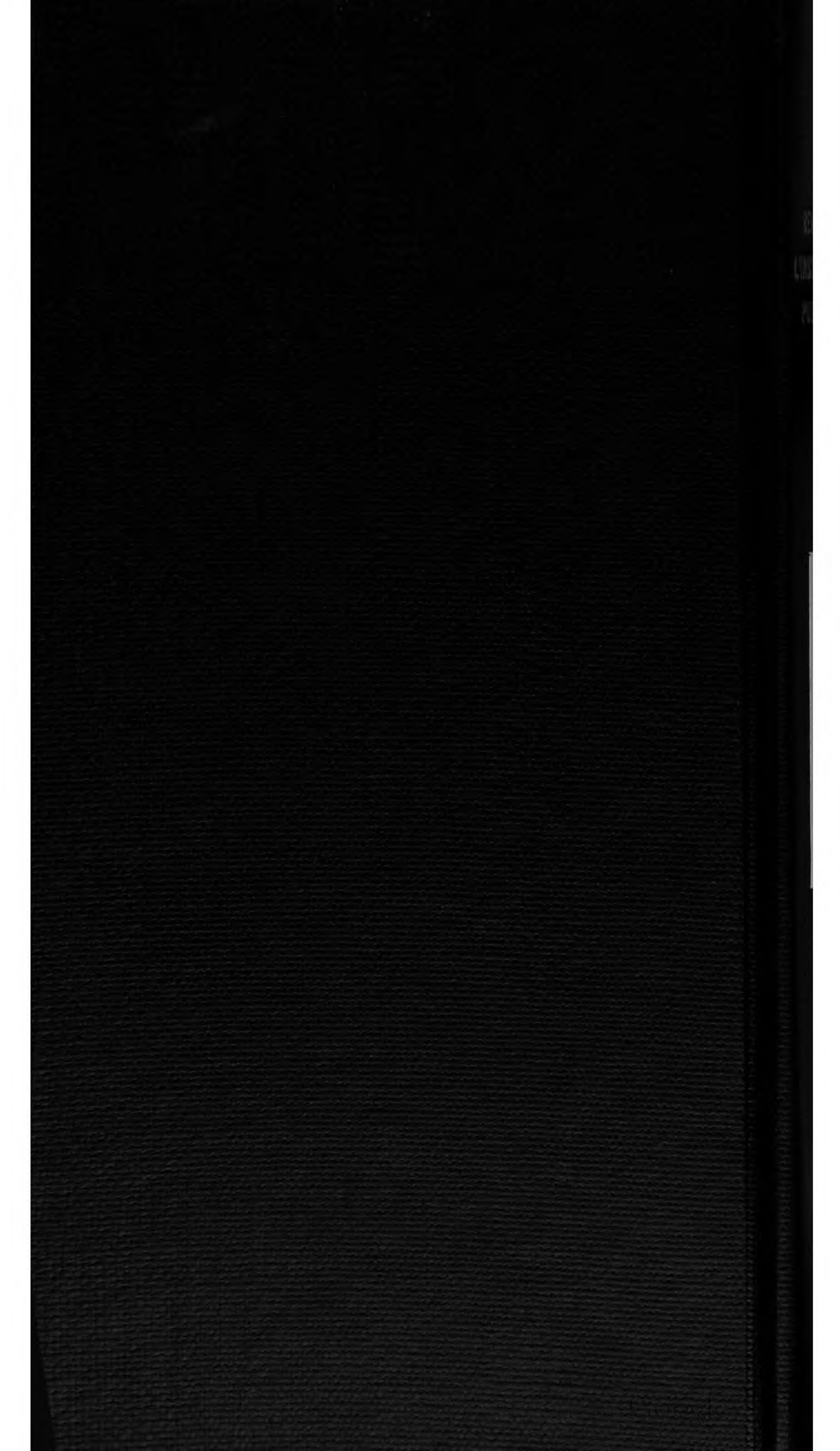
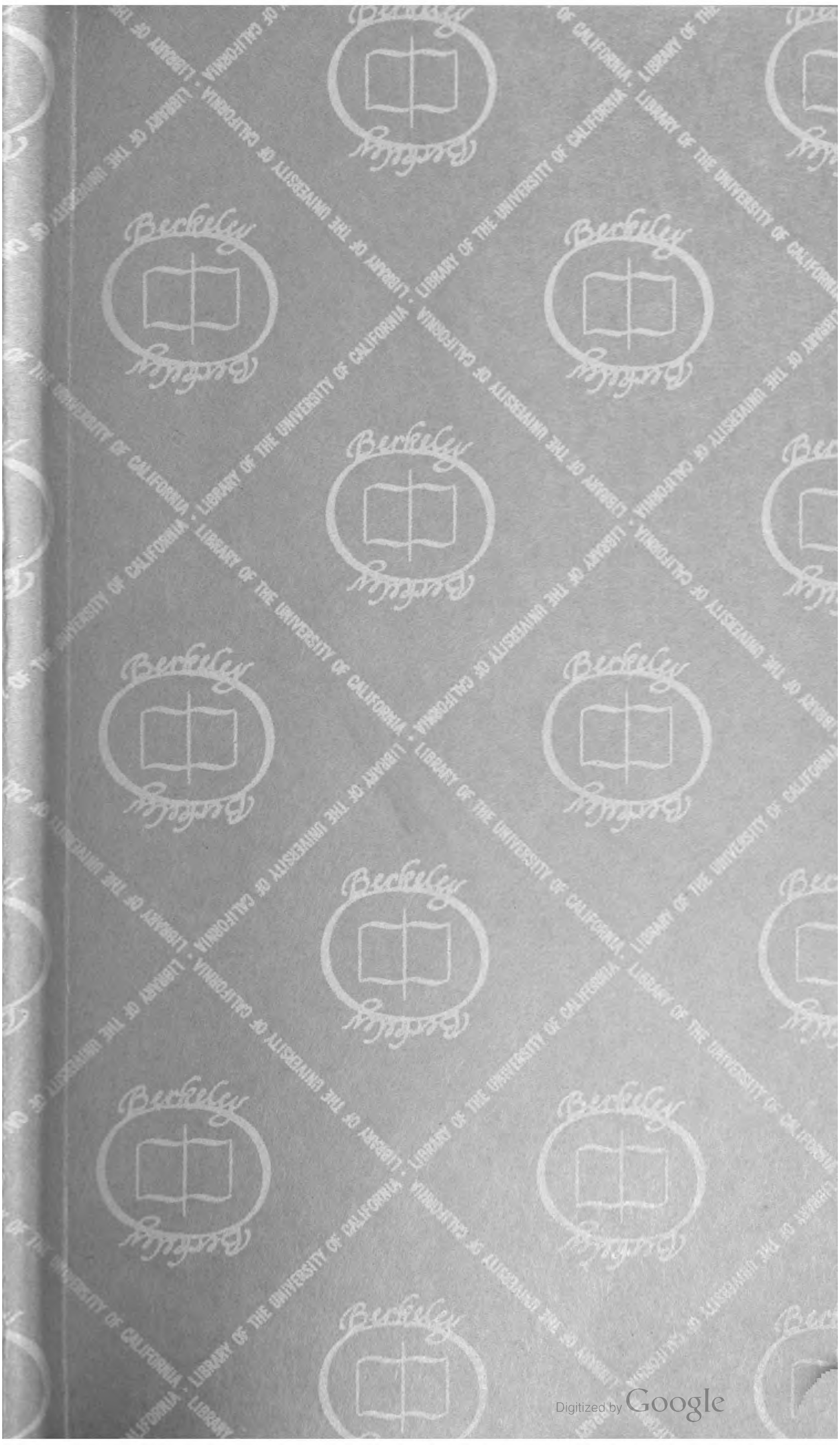
Revue de l'Instruction Publique en Belgique










Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener.

TOME XXVIII.

GAND

IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN, RUE DES CHAMPS, 62

1885

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVIII.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

Pages

COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 28. 1e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SUR QUELQUES IRRÉGULARITÉS DANS L'EMPLOI DES NÉGATIONS EN LATIN.

Que l'on parle ou que l'on écrive, on n'est jamais aussi sujet à se tromper que lorsqu'on accumule les négations et les termes négatifs dans une même proposition. Qui de nous n'a rencontré dans ses lectures des phrases négatives qui, si l'on va au fond des choses, disent précisément le contraire de ce qu'elles doivent signifier? Nous avons recueilli chez les auteurs latins un certain nombre de phrases de ce genre, que nous nous proposons d'examiner en détail.

Nous commencerons par un exemple de Valère-Maxime (IV, 8, 3) : *In Q. quoque Considio saluberrimi exempli, nec sine parvo ipsius fructu, liberalitas annotata est.* Valère-Maxime a voulu dire évidemment que Considius a fait un acte de libéralité *non sans grand profit pour lui-même,* et c'est ainsi que tout le monde comprendra la phrase. Or, si on analyse les mots, on trouve que le sens est tout opposé. En effet, *non sine = cum; non sine parvo fructu,* litt : « non sans un petit profit », = *cum parvo fructu.* Que s'est-il donc produit? L'écrivain devait nier les DEUX termes *sine* et *parvus,* et il devait les nier séparément : « Considius avait agi non sans profit pour lui-même, et ce profit n'était pas petit », NON *sine ipsius fructu, et eo* NON *parvo* (ou NEC *eo parvo*). Au lieu de cela, il n'a mis que la première négation, s'imaginant vaguement qu'elle portait à la fois sur les deux mots *sine* et *parvo.* En d'autres termes, l'idée étant *cum magno ipsius fructu,* Valère-Maxime a voulu l'exprimer par une double litote :

cum magno ipsius fructu,
non sine magno ipsius fructu,
non sine non parvo ipsius fructu.

Mais la négation de la première litote a absorbé en quelque sorte celle de la seconde.

M. Delbœuf, dans un article ingénieux sur la négation dans la langue grecque (Revue de l'instruction publique, T. XIX, p. 124 et suiv.), a étudié avec sagacité le phénomène linguistique qui nous occupe. Je crois pourtant devoir m'écarter de l'explication qu'il en donne. D'après lui, dans les phrases comme : *Pierre parvint à se faire élire non sans peu d'effort,* il y a une espèce d'attraction : un mot de sens négatif se substitue à un mot positif dans la phrase négative; *sans* est mis pour *avec,* ou *peu* est mis pour *beaucoup.* Selon moi, il y a plutôt omission d'une négation; celui qui parle a encore en tête la première négation, il croit qu'elle suffit pour nier en bloc les deux termes qui devraient être niés séparément, et saute la seconde négation.

Passons à un autre exemple. Dans Florus, III, 17 (= II, 5 éd. Halm), les manuscrits donnent : *Nec ideo minus socii promissa Drusi a populo Romano reposcere armis desierunt,* litt. : « Les » alliés n'en cessèrent pas moins de réclamer du peuple romain, » les armes à la main, l'exécution des promesses de Drusus. » Il est clair que Florus a voulu dire : « Les alliés n'en conti- » nuèrent pas moins, etc. » Il aurait dû mettre : *Nec ideo minus socii* NON *desierunt.* Mais la négation *nec,* placée au commencement de la phrase, a exercé sur la pensée de l'écrivain l'influence que nous venons de décrire, et la seconde négation est restée dans la plume. C'est à tort, ce nous semble, que Halm met *minus* entre crochets. Il écrit dans sa préface (p. XV) : « *Minus* delendum esse significavi; in loco mendum esse appa- » ret, sed incertum sitne *minus* an *desierunt* inducendum, an, » quod Dukerus voluit, *magis* pro *minus* corrigendum. » Il n'y a pas lieu de changer le texte; ce serait corriger une inadvertance, non du copiste, mais de l'auteur. N'oublions pas que Florus est un déclamateur qui s'efforce d'éblouir et d'entraîner ses lecteurs — j'allais dire son auditoire —, et que son abrégé de l'histoire romaine a tous les caractères d'une improvisation brillante. Ce n'est pas lui faire tort que de mettre sur son compte un petit accroc à la logique.

Un écrivain tout différent de Florus, le terne et froid Suétone, a trouvé moyen de s'empêtrer aussi dans les constructions négatives. *Vie de César,* c. 78 : *ut. .. nec destiterit per continuos dies quicquam cuiquam nisi sub exceptione polliceri.* Suétone

a mis *quicquam* là où il fallait *nihil : non destitit,* « il ne cessa pas, » c. à d., « il persévéra, il s'obstina, » *nihil polliceri nisi sub exceptione,* « à ne rien promettre si ce n'est sous la réserve, etc. » L'influence de la première négation a amené l'omission d'une seconde négation, ou, plus exactement, la substitution de *quicquam* à *nihil = non quicquam.*

Madvig, qui traite ce passage dans ses *Adversaria critica* (tome II, p. 573-574), en rapproche deux autres exemples tirés également de Suétone. Mais ces exemples ne sont pas de même nature. Celui qui peut être invoqué ici est emprunté à la *Vie de Néron,* c. 42: *Nec eo secius quicquam ex consuetudine luxus atque desidiae omisit vel imminuit,* « hoc est, *nec eo secius nihil.... « omisit.* » (Madvig). On remarquera l'analogie qui existe entre cette phrase et celle de Florus que nous avons rapportée plus haut [1].

L'autre exemple de Suétone renferme un changement de construction très-bizarre. Il s'agit d'une femme qui ne veut point servir aux plaisirs de l'empereur Tibère (*Vie de Tibère,* c. 45) : *nec quicquam amplius pati constantissime recusantem delatoribus objecit.* L'historien, en commençant, avait l'intention de dire : *nec quicquam amplius pati sustinentem* (Madvig), « elle » ne prétendait pas souffrir quelque chose de plus. » Après avoir écrit les mots *nec quicquam amplius pati,* il a voulu exprimer la constance de cette femme ; il a donc mis *constantissime,* et

[1] Ces propositions négatives commençant par *nec ideo minus, nec eo secius,* etc., sont de véritables pièges où se laisse prendre l'écrivain distrait. Il ne serait pas difficile d'en trouver le pendant en français. Je signalerai le passage suivant extrait d'une revue d'ailleurs bien rédigée : « Dans » la comédie antique, tout doit être comique. S'il est un poète qu'Aristophane aime et admire, c'est Eschyle ; l'auteur des *Sept Chefs* en est-il » moins à l'abri des moqueries du comique dans les *Grenouilles*? » Qui ne voit que, dans cette dernière phrase, l'écrivain énonce le contraire de sa pensée? « Eschyle en est-il moins à l'abri, etc.? » est une interrogation à sens négatif = « Eschyle n'en est pas moins à l'abri... » Or, l'auteur entendait dire qu'Eschyle *n'était pas* à l'abri. Le sens négatif renfermé dans la tournure interrogative n'affectait que le terme *moins ;* il eût fallu une négation portant sur *à l'abri :* « Eschyle en est-il moins *non à l'abri* des moqueries ...? » c. à d., « Eschyle en est-il moins *en butte....*? » L'idée négative une fois exprimée (ici sous forme d'interrogation) est restée si bien présente à l'esprit de l'écrivain, que celui-ci a laissé passer en quelque sorte le deuxième terme à nier sans le marquer de la négation.

cet adverbe a entraîné *recusantem*, car la constance s'était montrée *dans le refus*. Suétone aurait dû alors effacer la négation qui était destinée à *sustinentem*, puisque *recusantem* = *non sustinentem*; il ne l'a pas fait, et par suite de cette incohérence, la phrase dit justement le contraire de ce qu'il avait dans l'esprit.

Quelquefois l'idée négative exerce, comme le dit M. Delbœuf (l. cit.), une espèce d'attraction et peut avoir pour résultat la substitution d'un mot de sens négatif à un mot de sens positif. C'est dans cette catégorie que rentrent les deux exemples de Varron allégués par Nonius Marcellus :

P. 530 éd. Mercier = p. 618-619 éd. Quicherat : NEGATIVAS *duas negativam significationem nove habere, Varro* [*monstravit*] *Bimarco :*

> τρόπων τρόπους *qui non modo ignorásse me*
> *Clamat, sed omnino omnis heroas negat*
> *Nescisse* [1].

(*Negat nescisse,* au lieu de *negat scisse*).

P. 532 M = p. 620 Q. : NEGATIVAS *duas pro negativa una accipiendas Varro monstravit, de Vita populi Romani lib. II :* « *Qua abstinentia viri mulieresque Romanae fuerint, quod a* » *rege munera eorum noluerit nemo accipere.* » (*Eorum noluerit nemo accipere*, au lieu de : *eorum noluerit quisquam accipere*, ou *eorum voluerit nemo accipere*).

Ces cas n'ont, je pense, rien de commun avec ceux que nous avons analysés plus haut. Ici, il y a une négation de trop, tandis que dans les exemples précédents (excepté Suétone, *Tib.*, 45), il y a une négation omise.

Nous terminerons cette étude par l'examen d'un passage très-intéressant de Térence, *Hec.* IV, 4, 25 (647). Lachès se plaint à Phidippe des procédés de la femme de celui-ci, Phidippe lui répond : *Non tíbi illud factum mínus placet quam míhi, Laches.*

Telle est la leçon des manuscrits, confirmée par Donat. Litt. : « Cette manière d'agir ne te plaît pas moins qu'à moi, « Lachès. » Il n'est pas douteux que Térence n'ait voulu dire : « Cette manière d'agir me déplaît autant qu'à toi. » Mais la phrase par laquelle il essaie de rendre son idée est au moins étrange, et bien faite pour nous dérouter. Donat, dans son com-

---

[1] Texte de Bücheler, dans la première *editio minor* de Pétrone (Berlin, 1871), p. 165.

mentaire sur ce vers, y voit une ironie : *Placet,* dit-il, est mis pour *displicet.* Il se trompe évidemment, car Phidippe doit dire : « Cette manière d'agir ne *me* déplaît pas moins (ou : me déplaît » autant) qu'à toi, » et non pas : « Cette manière d'agir ne *te* » déplaît pas moins (ou : *te* déplaît autant) qu'à moi. » Pour que le commentateur latin eût raison, il faudrait que les termes *tibi* et *mihi* fussent intervertis. L'explication de Donat échauffe la bile de Bentley : « *Non tibi illud factum minus placet, quam* » *mihi, Laches.* Sic Faernus, et sic Libri. Donatus, hac prava » lectione irretitus, eo venit, ut dicat, *Placet pro Displicet in-* » *telligamus.* Quid est, si hoc non est ἄνω ποταμῶν? Nimirum » aliud innuit sententia, aliud tinniunt verba. Par locus est » supra IV, 2, 30, *Haec res non minus me male habet, quam te.* » Ad istam igitur faciem hic legendum erit, *Non mihi illud* » *factum minus dolet, quam tibi, Lache. Dolet mihi, aegre est* » *mihi, male me habet,* eodem omnia sensu. » Le grand et spirituel critique n'y va pas de main morte : remplacer *tibi* par *mihi*, *mihi* par *tibi,* et *placet* par *dolet,* c'est user de moyens un peu héroïques. Tâchons d'expliquer le texte, au lieu de le corriger. *Minus placet* est une litote pour *magis displicet* (*magis non placet*). On peut paraphraser ainsi le vers de Térence : « Que cette manière d'agir te plaise moins (encore) qu'à moi, » je le nie, » ce qui revient à dire : « Que cette manière d'agir te » déplaise plus qu'à moi, je le nie, » donc : « Cette manière » d'agir ne me déplaît pas moins (me déplaît autant) qu'à toi. » L'absurdité apparente de la phrase latine provient de ce qu'on est tenté de joindre directement *minus* à *non,* comme si l'auteur affirmait l'égalité entre les deux termes POSITIFS *tibi placet* et *mihi placet,* tandis qu'en réalité *minus* équivaut à un *magis* accompagné d'une idée négative (« peu » = « pas ») qui affecte *placet.*

La conclusion que nous tirons des remarques qui précèdent, c'est tout simplement que les écrivains anciens étaient des hommes comme nous, et, comme nous, sujets à l'erreur; qu'ils ont péché parfois contre la logique en construisant leurs phrases, et que la critique doit tenir compte de ce fait et s'efforcer de distinguer les *lapsus* de l'auteur des *lapsus* du copiste.

P. THOMAS.

Pline le jeune, Epist. IV, 13 : dabunt operam ne a me [illegible] non nisi dignus accipiat. [illegible] faudra dire ut — non nisi dignus accipiat.

CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.

(*Suite;* voir p. 383, 6e livr. tome XXVII).

69 (11296-98). Aphthonii, Hermogenis et Aristotelis rhetorica.

Fol. 1 : Aphtonii sophistæ progymnasmata.

Fol. 16 : Hermogenis partitiones rhetoricæ.

Fol. 144 : Aristotelis rhetorica ad Alexandrum, cum epistola Aristotelis ad Alexandrum : Ἐπέστειλάς μοι ὅτι πολλάκις ...

Au fol. 1, on lit : « Collatum a Petro Pantino D. Bruxellens. cum vetustissimo et jam fere consumpto exemplari et in plerisque mutilo. 1605. » — Au v° du dernier fol. de garde, à la fin, cette note, en écriture italienne du XVe-XVIe siècle : « Hermogenis de arte rhetorica. Pbri. Georgii [Cri ?] belli », biffé et à côté : « Stephani Nigri. »

XVe siècle. Papier. 151 feuillets. 296 sur 208 millim. Rel. parchem· (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 2.)

70 (4476-78). Georgii Pachymeræ dialectica, Cleomedis de meteoris et Diogeniani proverbia.

Fol. 1 : Georgii Pachymeræ dialectica, initio mutila : ... καὶ εἴδους ... τῶν ὑπαλλήλων ... — ... (περὶ φιλοσοφίας) ... περὶ λόγων διασκεψόμεθα.

Fol. 32 : Michaelis Pselli versus : Στίχοι τοῦ πανσόφου Ψελλοῦ. Γυνὴ ζύμη βέλτιστε ...

Fol. 32 v° : De vera fide : Ὁποία ἡ ἀληθινὴ πίστις ἡμῶν τῶν Χριστιάνων, ἤγουν ἡ θεότης. Πατήρ, υἱός, πνεῦμα ἅγιον, θεὸς εἷς, πρόσωπα τρία...

Fol. 33 : Cleomedis circularis doctrinæ de sublimibus libri II.

Fol. 107 : Proverbia vulgaria e Diogeniani collectaneis, centuriis VIII.

Au fol. 1, on lit : « Est Petri Pantini decani Bruxellensis, 1607. »

XIII-XIVe siècle. Bombycin. 134 feuillets. 150 sur 120 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 35.)

71 (11280). Matthæi Camariotæ rhetorices epitome.

Fol. 1 : Ἐπιτομὴ εἰς τὴν ῥητορικὴν ἐκ τῶν εἰρημένων τῷ ῥήτορι Ἑρμογένει ἐκδοθεῖσα ὑπὸ τοῦ σοφωτάτου καὶ ῥητορικωτάτου κυροῦ Ματθαίου τοῦ Καμαριώτου. Ὅρος ῥητορικῆς. Ῥητορικὴ ἐστι δύναμις τεχνικὴ πιθανοῦ λόγου ...—... (περὶ νόμου εἰσφορᾶς) ... κατὰ τὸν ἐπίτομον τουτονὶ λόγον.

Sur le fol. de garde, en tête, on lit : « Johannes Livineius canonicus et cantor Antverpiensis, donum Johannis Moreti, M. D. XCI. »

XVIe siècle. Papier. 43 feuillets. 198 sur 146 millim. Rel. parchem. (Jésuites d'Anvers.)

72 (11294-95). Demosthenis orationes.

P. 1 : Libanii sophistæ vita Demosthenis. — P. 4 : Περὶ τῶν μερῶν

τῆς ῥητορικῆς. — *Ibid.*: Libanii argumentum in Olynthiacam I. — P. 6: Olynthiacæ III. — P. 25: Oratio in Philippum I, cum Libanii argumento. — P. 36 : De Pace. — P. 41 : in Philippum oratio II. — P. 48 : de Halonneso. — P. 56 : de Chersoneso. — P. 69 : in Philippum oratio III. — P. 82 : in Philippum oratio IV. — P. 94 : de Rhodiorum libertate. — P. 101 : de Corona. — P. 168 : de falsa legatione. — P. 230: adversus Philippi epistolam. — P. 234 : Philippi epistola. — P. 239 : de contributione. — P. 246 : de symmoriis. — P. 253 : de Megalopolitis. — P. 259 : de fœdere cum Alexandro. — P. 264 : adversus Leptinem. — P. 297 : contra Midiam. — P. 342 : adversus Aristocratem. — P. 395 : adversus Androtionem. — P. 409: adversus Timocratem. — P. 449 : adversus Aristogitonem I. — P. 466 : adversus Aristogitonem II. — P. 471 : in Neaeram. — P. 497: Amatoria. — P. 509 : Funebris. — P. 515 · Procemia.

En tête du volume, au verso du fol. de garde : « Accepi ..., 19 junii 1602. P. Pantinus. »

XV[e] siècle. Papier. 540 pages. 278 sur 202 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 16.)

73 (11290). HOMERI ODYSSEA, cum scholiis.

Præcedunt ὑποθέσεις et sequuntur aliquot versus de Odyssea : 1. Φυγὼν Ὀδυσσεὺς τὸν μαχησμόν ... (9 vers). — 2. [Π]όθους ἀποδρὰς καὶ μόγους...

XVI[e] siècle. Papier. 417 feuillets. 288 sur 208 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 13.)

74 (11377-80). THEOGNIDIS SENTENTIÆ, HOMERI ET ORPHEI HYMNI, ETC.

Fol. 1 : Theognidis sententiæ.

Fol. 26 : Homeri hymni XXXIII.

Fol. 63 v° : Moschi idyllion I.

Fol. 64 : Ἡρωϊκός.

Ζεὺς, κύκνος, ταῦρος, σάτυρος, χρυσὸς δι' ἔρωτα
Λήδης, Εὐρώπης, Ἀντιόπης, Δανάης.

Fol. 64 v°: Orphei hymni.

Fol. 88 v°: Procli Lycii hymni.

A la fin, fol. 90, souscription d'Aristobule Apostolidis :

+ Ἀριστοβούλου οἵδε χειρὸς ἐκ διακόνου
ὕμνοι Ὁμήρου λάβουσιν ἄξιοι ὕμνων πέρας.

XVI[e] siècle. (Copié par Aristobule Apostolidis, du fol. 26 à la fin.) Papier. IV et 90 feuillets. 200 sur 142 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 30.)

75 (11343). SOPHOCLIS TRAGŒDIÆ, cum argumentis et scholiis.

Fol. 2 : Œdipus Coloneus. — Fol. 69 : Trachiniæ. — Fol. 116 et 176 : Philoctetes. — Fol. 131: Antigone.

XV[e] siècle. Papier. 216 feuillets. 232 sur 158 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 19.)

76 (11278-79). EURIPIDIS TRAGŒDIÆ, cum argumentis et scholiis.

Fol. 1 : Hecuba. — Fol. 46 : Orestes. — Fol. 103 : Phœnissæ.

Au fol. de garde on lit : 'Εγο Νηκολος ο Λουλης — et plus bas : « Marco Antonio Laudino secretario. »

XVe siècle. Papier. 165 feuillets. 195 sur 130 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 31.)

77 (4280-83). ARISTOPHANIS COMŒDIÆ ET EURIPIDIS TRAGŒDIÆ, cum argumentis et scholiis.

Fol. 118 : Aristophanis Plutus. — Fol. 150 : Nubes. — Fol. 187 v°: Ranæ.

Fol. 222 : Euripidis Hecuba. -- Fol. 260 : Orestes. Fol. 307 : Phœnissæ.

A la fin de l'Hécube d'Euripide (fol. 259 v°), on lit :

+ Γεώργιον φύλαττε Χριστὲ παντάναξ : +

XVe siècle. Papier. Feuillets 118-357. 216 sur 142 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

78 (11367). ARISTOPHANIS PLUTUS ET NUBES, cum argumentis et scholiis.

Fol. 1 : Vita Aristophanis. 'Αριστοφάνης ὁ κωμῳδοποιὸς γένος μὲν ἦν Ἀθηναῖος ... — Fol. 3 : Plutus. — Fol. 46 : Nubes.

XVe siècle. Papier. 96 feuillets. 216 sur 150 millim. Rel. anc. estampée.

79 (11344). ARISTOPHANIS PLUTUS ET NUBES, cum argumentis.

Fol. 1 : Vita Aristophanis. 'Αριστοφάνης ὁ κομῳδοποιός...

Fol. 3 : Altera : 'Αριστοφάνης ὁ κωμικὸς τῷ γένει...

Fol. 4 v° : Plutus. — Fol. 54 : Nubes.

XVe siècle. Papier. 112 feuillets. 198 sur 135 millim. Rel. anc. estampée.

80 (11382). « PHRASEOLOGIA ARISTOPHANICA, in tres partes divisa, in gratiam juventutis elegantioris et atticæ dictionis studiosæ latine reddita. »

Commence par une préface signée : « 1620, Michael Craesbeeck. »

XVIIe siècle. Papier. I-90 feuillets. 198 sur 142 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

81 (14612). COMŒDIÆ GRÆCÆ RECENTIORES.

1. Ἡ φρονίμη καὶ ὑπομονιτικὴ γυνή. — 2. Πατὴρ τῆς φαμελίας. — 3. Ὁ εὐγενὴς καὶ ἀριφής. — 4. Ὁ ἀληθὴς καὶ πιστὸς φίλος. — 5. Ἡ νοικόκερα τοῦ ξενοδοχείου, ἤτοι ἡ γκάζδα. — 6. Θυγάτηρ εὐπειθῆς. — 7. Ἡ σόφρον καὶ στοχαστικὴ ἀρχόντισσα. — Ὁ ἐργένης μουσροῦφης. — 9. Ἡ πάνουργος καὶ πολύξευρος γυνή. — 10. Ἡ καλὴ γυνή.

XIXe siècle. Papier. 483 feuillets. 282 sur 190 millim. Rel. veau est.

82 (18174). « IN THEOCRITUM VARIÆ LECTIONES. »

« Emendationes in nonnulla loca Theocriti depravata, ex codice antiquissimo. » — Sur le titre : « A. Schotti. »

XVIe siècle. Papier. Feuillets 102-110. 298 sur 196 millim. Broché. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

83 (18170-73). Apollonii et Orphei argonautica, Nicandri Theriaca et Alexipharmaca.

Fol. 1 : Apollonii Rhodii Argonauticorum libri IV.

Fol. 99 : Orphei argonautica. — Suit : Ἐπίγραμμα εἰς Ὀρφέα. Θρήϊκα χρυσολύρην...

Fol. 122 : Nicandri Theriaca. — Fol. 137 v° : Ejusd. Alexipharmaca.

A la fin d'Apollonius de Rhodes, on lit cette souscription : Ἀριστόβουλος Ἀποστολίδης (add. ἱεροδίακονος θείᾳ χάριτι) μισθοῦ χάριν καὶ ταύτην τὴν βίβλον || ἐν Κρήτῃ ἐξέγραψα : ~ ,αυπθ', || μηνὸς μαρτίου λα'. —

A la fin de l'Orphée : Ἀριστόβουλος Ἀποστολίδης ἐξέγραψα.

XVe siècle. Papier. 147 feuillets. 305 sur 200 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 12.)

84 (5353). Scholia in Apollonii Rhodii Argonautica.

Fol. 1 : Vita Apollonii. Ἀπολλώνιος ὁ τῶν Ἀργοναυτικῶν ... — Fol. 2 : Altera : Ἀπολλώνιος ὁ ποιητής ... — Fol. 2 : Scholia in Apollonii Rhodii Argonautica. Ἀρχόμενος]. Ἀπὸ περιεκτικοῦ ῥήματος ... (publiées dans l'édit. d'Apollonius, Bâle, 1572, in-8°).

XVIe siècle. Papier. 85 feuillets. 282 sur 196 millim. Rel. parchem. (Jésuites d'Anvers.)

85 (11329-31). Scholia in Oppiani halieutica et cynegetica.

Fol. 1 : Vita Oppiani. Ὀππιανὸς ὁ ποιητὴς πατρὸς μὲν ...— Fol. 7 : Σχόλια εἰς τὰ Ὀππιανοῦ ἁλιευτικὰ ὑπὸ Τζέτζου καὶ ἑτέρων. Βιβλίον α'. Διὰ τί εἶπεν ... — ... (lib. V.)... αἱ δὲ κεκιδόφοροι.

Fol. 121 : Παράφρασις εἰς τὰ τοῦ Ὀππιανοῦ κυνηγητικά. Τὰς Ὀππιανοῦ τῆς κυνηγίας ...—... (lib. IV) ...πεδήσαντες οἴκαδε ἤγαγον.

Fol. 60 : Orphei hymnus II. Νύκτα θεῶν γενέτειραν...

Au fol. 60 v° : Souscription d'André Darmarios :

+ Ὑπὸ Ἀνδρέου Δαρμαρίου τοῦ
Ἐπιδαυρίου σὺν Θεῷ εἴληφε τέρ-
μα : ~
+
,αφοθ'
+
+ τῶν Ὀππιάνου ἁλιευτικῶν.

En tête, au fol. 1 : « And. Schotti Antverpiani. Constat cxiiii 1/2 drachmis, Salmanticæ, 1580, 10 novembris. »

XVIe siècle. Papier. 176 feuillets. 275 sur 214 millim. Rel. parch. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

86 (21942). Eutecnii sophistæ paraphrasis in Oppiani ixeutica.

Publié par E. P. Winding (Copenhague, 1702, in-12). — Au fol. 1, on lit : « Ex dono clariss. et amiciss. Isaaci Vossii, qui ex Medicæa biblioth. descripsit. Janus Vlitius, 1637, Aquila. »

XVIIe siècle. Papier. 22 feuillets. 195 sur 132 millim. Cartonné.

87 (11400). QUINTI CALABRI POSTHOMERICORUM LIBRI XIV.

A partir du vers 63 (le fol. 1 manque). — A la fin :

Γεώργιος Κρίβελλος ἔγραψε.

XVI[e] siècle. Papier. 142 feuillets. 286 sur 200 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 3.)

88 (2946-50). EXCERPTA POETICA.

Fol. 1 : « Sophoclis sententiæ. » Τῶν γὰρ μεγάλων ψυχῶν....

Fol. 14 : « Ex Euripidis Hecuba. » Σοφόν τι κἂν κακοῖς...

Fol. 73 : « Sententiæ ex Homeri Odyssea. » Ὦ πόποι, οἷον...

Fol. 81 : « Ex Homeri Iliade. » Κρείσσων γὰρ βασιλεύς...

Fol. 82v° : « Ex Quinto Calabro. » Ἐλπωρὴ γὰρ ὅτ' ἐς φρένας...

XV[e] siècle. Papier. 87 feuillets. 156 sur 114 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 36.)

89 (11270-75). PHALARIDIS ET BRUTI EPISTOLÆ, MICHAELIS APOSTOLII SERMONES, ETC.

Fol. 17-65 : Phalaridis epistolæ (moins la dernière lettre de l'édition Cujas, 1606, in-fol.).

Fol. 1-13 : Bruti epistolæ.

Fol. 1 : Michaelis Apostolii oratio ad Bessarionem cardinalem. Τἀγαθὰ τῶν ἔργων, θειότατε ...—... παρακαλέσεις.

Fol. 8 : Ejusdem oratio funebris Bessarionis cardinalis. Ἔμελλον ἄρα μετὰ τὰ πόλλα ...—... τὰ μέλλοντα προορώμενος.

Fol. 13v° : Ἐπίγραμμα. Στίχοι ἡρωελεγεῖοι. Βησσαρίωνος ἀριπρέπεος... — (Ces trois derniers morceaux sont copiés de la main de Michel Apostolis.)

Fol. 1-3 : Bessarionis ad Mich. Apostolium epistola. Ἀφίκετο ὡς ἡμᾶς βραδύτερον... — τῇ συμβουλῇ. Ἐν Βιτέρβῳ.

Fol. 1-10 : Michaelis Apostolii oratio antirrhetica adversus eos qui occidentales orientalibus superiores esse contendebant quoad philosophiam, et adversus Joannem Scotum de processione S. Spiritus. Ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ διισχυρίσω... (copié de la main de Michel Apostolis).

Fol. 1-9 : Michaelis Apostolii de substantia. Περὶ τῆς οὐσίας ἡ θεωρία ...—... εἷς κοίρανος ἔστω.

Fol. 1-6 : Manuelis Christonymi lamentatio super insperata Constantinopoleos expugnatione. Οἴμοι τίς δώσει μοι πτεράγας ...—... ἐπιμετροῦντες. Τέλος. — Ἐγράφη ἐν τῇ Αἴνῳ.

Fol. 1-6 : « Oratio in laudem litterarum in Italia habita gr. » Ἄνδρες Ἰταλοὶ καὶ Ἑσπέριοι ὅσοι διάδοχοι τῶν Ἑλληνικῶν. —... ἐστιν ἑταίρου.

XV[e]-XVI[e] siècle. Copié en partie par Michel Apostolis. Papier. 101 feuillets. 200 sur 140 mill. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 27.)

90 (3529). MICHAELIS APOSTOLII PARŒMIÆ.

Sur la garde du volume, en tête : « Datus mutuo R[do] P. Schotto ex bibliotheca D. Decani Pantini, 1612, 14 martii » ; corrigé en : « Datus testamento R[do] P. And. Schotto, Antverpiano, ex bibliotheca D.

Decani Pantini, 1612, 4 martii, quo obiit Brux. decanus. » — Après cinq feuillets préliminaires occupés par une table latine, au v° du cinquième feuillet, on lit : « Michaelis Apostolii Byzantini Ἰωνία seu Violarium continens proverbia seu adagia Græcorum ... numquam antehac editum opus, P. And. Schotto a Pet. Pantino discipulo legatum testamento. » — et : « Collata est hæc collectio parœmiarum cum exemplari excuso Basileæ, anno excuso. » Très nombreuses notes de collation en marge. — Voy. l'édition des *Proverbes* de Mich. Apostolis, par P. Pantin (Leyde, Elzévier, 1620, in-4°).

XVe siècle. (Copié par Aristobule Apostolidis.) Papier. 335 feuillets. 300 sur 208 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 11.)

91 (2958-60). Zenobii et Michaelis Apostolii proverbia.

1. « Ζηνοβιου επιτομη των Ταρραιου και Διδυμου παροιμιων. Zenobii compendium veterum proverbiorum ex Tarræo et Didymo collectum, opus luculentum et utile. Haganoæ, anno XXXV. — (A la fin :) Ετυπωθη ... ἐν τῇ Ἀγανόᾳ ὑπὸ Πέτρου Βρουβακχίου ἔτι τῷ χιλιοστῷ πεντικοσιοστῷ τριακοστῷ πέμπτῳ », pet. in-8°, de 149 pages.

2. « Αποστολιου του Βιζαντιου παροιμιαι. Apostolii Bisantii Paroemiae. Basileae, ex officina Hervagiana. — (A la fin :) Basileae, apud Joan. Hervagium et Joan. Erasmium Frobenium, anno D.M.D.XXXVIII. », pet. in-8°, de 238 pages.

Ces deux ouvrages imprimés portent des notes mss. latines en marge; le premier présente en tête le nom : « And. Schotti ».

3. P. 1-236 : « Notæ ad Michaelis Apostolii Byz. Parœmiarum Syllogen. Numerus paginarum respondet Basiliensi editioni a. 1538. Accesserunt adagia permulta e cod. ms. Petri Pantini, v. cl. »

XVIe siècle. Papier. 162 sur 105 millimètres. Couv. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

Histoire.

92 (11368). Orationes ex Thucydidis historia.

Fol. 2 : Δημηγορία Κερκυραίων πρὸς Ἀθηναίους. Δικαῖον, ὦ Ἀθηναῖοι, τοὺς μήτε εὐεργεσίας ...—... πρὸς Ἀθηναίους ἐν ὁμοίῳ καταλύεσθαι.

XVIe siècle. Papier. 163 feuillets. 162 sur 115 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 37.)

93 (11374). Diodori Siculi bibliothecæ historicæ libri XVI-XX.

Au verso du fol. de garde en tête du volume, on lit : « Vir clarissimus D. Lambertus a Tornaco, consiliarius et concilii privati ser^{mi} electoris Coloniensis secretarius, hunc Diodori Siculi historiarum librum D. D. M. DC. XLIIII. »

XVIe siècle. (Copié par Christophe Auer.) Papier. 744 pages. 285 sur 198 millim. Rel. mod. (Jésuites de Bruxelles.)

94 (11383-84). Plutarchi opuscula.

Fol. 1 : Plutarchi regum et imperatorum apophthegmata.

Fol. 105 : Ejusdem conjugalia præcepta.

A la fin des Apophtegmes (fol. 104), en minuscule rouge :

+ Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Γεωργίου πόνος
τοῦ Γρηγοροπούλου.

Les *Conjugalia præcepta* ont aussi été copiés par Georges Gregoropoulos.

Au second fol. de garde, en tête du volume, on lit : « R^do^ D. P. Andreæ Schotto, dono dat. Carolus Verbeg. »

XVIe siècle. Papier. 136 feuillets. 210 sur 145 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 28-29.)

95 (11291-93). M. T. CICERONIS DE SENECTUTE ET HERODIANI HISTORIA.

Fol. 1 : M. T. Ciceronis Cato, sive de senectute dialogus, græce, cum Theodori Gazæ interpretatione.

Fol. 16 v° : « Ulyssis contra Alexandrum oratio ad Trojanos. » Εἰ μὲν ἐβούλετο Ἀλέξανδρος, ὦ Τρῶες, ...—... πολεμήσομεν ἑτέρων ἀναγκαζόντων.

Fol. 21 : Herodiani historiæ romanæ libri VIII.

XVe siècle. (Copié par Michel Apostolis (fol. 1-16) et Aristobule Apostolidis (fol. 21 à la fin.) Papier. 112 feuillets. 276 sur 195 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 14.)

96 (8761). THEOPHYLACTI SIMOCATTÆ DE LEGATIONIBUS.

Fol. 1 : Theophylacti Simocattæ epitome librorum VIII. de vita Mauricii imp., e Photii bibliotheca, cod. LXV.

Fol. 27 : Ejusdem de legationibus exterarum gentium ad Romanos et Romanorum ad exteras gentes.

XVIe siècle. (Copié par André Darmarios.) Papier. 66 feuillets. 205 sur 145 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

97-98 (11301-16 et 11317-21). CONSTANTINI PORPHYROGENITI EXCERPTA DE LEGATIONIBUS.

Vol I. Fol. 1 : Ὁ ἐρανίστας τὸ παρὸν Θεοδόσιος ἐστὶν ὁ μικρός. Ὑπόθεσις τοῦ περὶ πρέσβεων τεύχους Ῥωμαίων πρὸς ἐθνικοὺς προοίμιον. Ὅσοι τῶν πάλαι ποτὲ βασιλέων ...—... (Θεοφύλακτος) ... τοῖς Πέρσαις σκληραγωγούμενος. Τέλος κτλ.

Vol. II. Fol. 1 : Περὶ πρέσβεων ἐθνῶν πρὸς Ῥωμαίους ὑπὸ διαφόρων. Ἐκ τῆς ἱστορίας Ἀῤῥιανοῦ ἀναβάσεως Ἀλεξάνδρου. Ὅτι κατὰ τὸ Γόρδιον ὄντος Ἀλεξάνδρου ...—... (Μενάνδρου)... μάχην ἐπὶ τούτοις ἀπηλλάγησαν. Τέλος κτλ.

Voyez sur ce manuscrit, considéré comme perdu, Graux, ***Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*** (Paris, 1880, in-8°), p. 93-97 et notamment la note 4 de la p. 95.

En tête du premier volume, André Schott, pour qui André Darmarios a copié ce manuscrit, a écrit de sa main la liste générale des auteurs, dont les extraits ont servi à former cette collection ; dans le premier volume à la suite de cette liste, et en tête du second volume, se trouve une table du contenu :

« And. Schotti Antverpiani περὶ πρέσβεων, de legatis Rom. ad exteras gentes et exterarum gentium ad Rom. tom. III.

Antiquis script

Appiano, tomo I. Ex Italicis, paginis 8, et ex Basilicis, tomo II, p. 65.
Arriano, de gestis Alexandri, tom. I, p. 1. et tom. II, p. 4.
Diodoro Siculo, tom. I, p. 9; t. II, p. 31 et t. III, p. 50.
Herodoto, t. II, p. 1.
Josepho, t. I, p. 2; ex Antiquitatibus, lib. VII, t. II, p. 14.
Polybio, t. I, ex libris 1, 2, 3, 4, 5 editis, p. 13; ex libris κγ', p. 4, t. III et t. II, p. 5; t. III, p. 27, et ex lib. κζ' 42 p. et 19; ex libro λ', t. I, p. 30 et λη', p. 11; ex lib. λγ' t. II, p. 4.
Socratis historia ecclesiastica, t. II, p. 4.
Thucydide, t. II, p. 2.
Dionysius Halicarnasseus, t. I; initio nomine Joannis monachi.

Recentioribus, editis tantum iis qui asterisco notantur.

*Agathius Scholasticus, t. II, p. 6.
Dexippus Atheniensis, t. II, p. 7.
Eunapius Sardianus, t. II, p. 13.
Georgius Monachus, t. I, p. 2. Cedrenus.
*Joannes Monachus, t. I, p. 15; fert Zonaras, quæ sunt Dionysii Halicarnassei.
Malchus Rhetor Philadelphius, Hist. Byzantina, t. I, p. 16; t. II, p. 9.
Menander sophista, t. I, p. 32 et ex libr VIII, p. 20 et t. I, p. 45.
Petrus Patricius et Magister, t. I, p. 2; t. II, p. 8.
Priscus Rhetor, Gothic. hist. p. 40, t. I, et t. II, p. 19.
*Procopius Cæsariensis, t. I, p. 35 et t. II, p. 30.
Theophylactus Simocatus, p. 8, t. I, et t. II, p. 6 et rursum 7.
*Zosimus Ascalonita, lib. V, t. I, p. 5 et t. II, p. 6.

Tomo I, hæc continentur :

Præfatio. — 1. Ex historia Petri Patricii et Magistri, p. 2.
2. Georgio monacho, p. 2.
3. Historia chronic. Johannis Monachi, p. 15; Dionysio Halicarn. tribuit Fabricius.
4. Polybii lib. 1, 2, 3, 4, 5 editis hactenus, p. XIII, deinde p. 15, 38, Τέλος τοῦ λ' λόγου, et p. 6, λόγος λη', rursus p. 5.
5. Appiani Italicis, p. 2; aliaque ejusdem, p. 6.
6. Zosimi Ascalonitæ libro ε', p. 5.
7. Josephi Antiquitatum Judaicarum, p. 2.
8. Diodori Siculi historia, p. 1.
9. Dione Cocceiano, p. 9.
10. Arriano de gestis Alexandri, p. 1.
11. Procopio Cæsariensi, p. 15, 35.
12. Prisco Rhetore τῆς Γοτθίας, p. 15, 40.
13. Malchi historia Byzantina, p. 15, 16.
14. Menandri προτίκτορος, p. 15, 32, et ex libro VIII, p. 20.
15. Theophylacto Simocato, p. 8.

In his duobus tomis sunt capita 30. nondum edita a Fulvio Ursino in editione Plantini, in-4°. (Suit le détail de ces parties inédites.)

Tomo II contenta :

1. Arrianus de vita Alexandri magni, p. 4.
2. Appiani βασιλικά, p. 65, pleraque non excusa.
3. Malchus Rhetor Philadelphus, p. 9.
4. Priscus Rhetor, p. 19.
5. Eunapius Sardianus, p. 10.
6. Polybius, p. 8; ex lib. λγ', p. 4.
7. Josephi Antiquitatum libro 13, p. 14.

8. Theophylactus Simocatus, p. 7 et p. 64.
9. Procopius Cæsariensis, p. 30.
10. Zosimus Ascalonita, p. 6.
11. Dexippus Atheniensis, p. 7.
12. Socratis Hist. ecclesiast., p. 4.
13. Petrus Patricius et Magister, p. 8.
14. Diodorus Siculus, p. 17.
15. Dion Cocceianus, p. 31.
16. Herodotus, p. 1.
17. Thucydides, p. 2.
18. Agathius Scholasticus, p. 5.
19. Menandri historia, p. 45.

Τέλος.

Miror ex Xenophonte nihil collegisse, Strabone et Pausania; sunt et in Herodiano legationes. »

XVIe siècle. (Copié par André Darmarios.) Papier. 262 et 305 feuillets. 292 sur 195 et 202 millim. Rel. veau est. au chiffre IHS. (Jésuites d'Anvers. — Schott.) [1].

99 (5362-64). PHILOSTRATI VITÆ SOPHISTARUM ET MELETII DE NATURA HOMINIS.

Fol. 1 : « Fl. Philostrati vitæ sophistarum, Fed. Morellus, professor regius, Parisiis, Antonii Bonfinii interpretationem partim sexcentis nævis mendisque purgavit, partim ejus loco suam apposuit. » (en latin).

Fol. 73 : « Ex libro III. Hypotyposeon Sex. Empirici cap. XXIIII. De morum, legum, sacrorum sepulcrorumque varietate. » Οὐκ ἄτοπον δ'ἂν ἴσως εἴη ...—... ἔσθ' ὅποι τιμῆ Θεός.

Fol. 105 : Meletii monachi de natura hominis ; finit : ... ἐκ καρδίας, διὰ τῆς ἀορτῆς ἀρ ...

XVIe siècle. (Copié par André Darmarios (fol. 73-104.) Papier. 137 feuillets. 298 sur 220 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

100 (11282). PHILOSTRATI IMAGINES.

Finit : ... οἷον ὕπνον ἕλκοντι. Θεῷ χάρις.

XVIe siècle. Papier. Feuillets 66-133. 200 sur 140 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

101 (11276-77). SCHOLIA IN PHILOSTRATI IMAGINES.

Fol. 1 : Ὅστις] Τὸ ὅστις μὴ ἀσπάζεται ...—... αὐτῷ πιμελῆς. Au fol. 79, qui suit, on lit la souscription :

+ Δαπάνη καὶ ἀναλώματι τῷ κυρίῳ καὶ λογί || ῳ Ἀνδρέᾳ τῷ ἐπικαλουμένῳ Σκότῳ (en marge : Γρ. Σκοταίῳ) τῷ || ἐκ τῆς Φλανδρίας : || + Ὑπὸ Ἀνδρέου Δαρμαρίου τοῦ Ἐπι || δαυρίου, ἐν τῷ ἔτει ‚αφ || π', ὀκτωβρίῳ ια', || ἐν Σαλαμαντίνῃ πόλει τῆς Ἰ || σπανίας. || +

[1] Le *Schottanus*, considéré comme perdu, n'est autre que ce manuscrit (nos 97-98). C'est une copie, exécutée par Darmarius, comme l'avaient été les mss. grecs 267 et 185 de Munich, du célèbre manuscrit *de legationibus* de Juan Paez de Castro, brûlé dans l'incendie de l'Escurial, en 1671. Cf. Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, 1880, p. 93-97, et une note de H. Nissen, dans le *Rheinisches Museum*, N. F., 22 Jahrg. (1867), p. 627.

Puis, au fol. 84, toujours de la main de Darmarios :

+ Κτῆμα Ἀνδρέου Σχοταίου καὶ τοῖς φίλοις.

Fol. 84 : Κορίνθου εἰς τὸ περὶ μεθόδου δεινότητος ἐξήγησις. Σκοπὸς ἐστὶ τῷ Ἑρμογένει ...—... ἢ φιλαργύροις ἢ λίχνοις. Τέλος κτλ.

XVIe siècle. (Copié par André Darmarios.) Papier. 93 feuillets. 202 sur 158 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Schott.)

102 (11376). CONSTANTINI MANASSIS COMPENDIUM CHRONICUM, etc.

Fol. 1 : Constantini Manassis compendium chronicum, usque ad Nicephorum Botaniatem.

Fol. 155 : Ἕτερα σύνοψις χρονικὴ περὶ τῶν ὅσοι Ῥωμαίων ἐκράτησαν. Γαΐος Ἰούλιος Καῖσαρ ... (jusqu'à Constantin).

Fol. 156 : Ὅσοι ἐβασίλευσαν ἐν Κωνσταντινουπόλει. Κωνσταντῖνος ὁ ἐν ἁγίοις μέγας ...—... Ῥωμανὸς ὁ τούτου γαμβρὸς ὁ λεγόμενος παρωνύμως Ἀργυρόπουλος ... ἔτη ε', μῆνας ε'.

Fol. 165 v° : Ἐκ τοῦ συντόμου παλαίου Χρονίκου. Ἀδὰμ πρῶτος ἄνθρωπος γενόμενος ἔτων σλ' ...—... Ἰουστῖνος ὁ φιλόσοφος ἐμαρτύρησεν.

Fol. 170. De sex synodis generalibus. Χρὴ γινώσκειν ὅτι ς' εἰσὶν αἱ ἅγιαι καὶ οἰκουμενικαὶ σύνοδοι ...

Fol. 173 v° : Περὶ τοῦ πῶς δεῖ φωτίζεσθαι τοὺς ἀπὸ τινῶν αἱρέσεων πρὸς τὴν ἀληθινὴν καὶ ὀρθόδοξον πίστιν προσερχομένους. Τοὺς προστιθημένους τῇ ὀρθοδόξῳ πίστει ...

Fol. 174 : Ὅσοι ἐν Βυζαντίῳ ἐπεσκόπησαν. Ἀνδρέας ὁ ἀπόστολος ... (jusqu'à Michel Cérulaire, 1049-1053).

Fol. 180 v° : Σύνοψις τοῦ ἐπιλοίπου χρονικοῦ διὰ στίχων τῶν πολιτικῶν. Μετὰ δὲ τὸν Ἀλέξιον κυρὸν Κομνηνιάδην ...—... [Ἀλέξιος ὁ Μουρζουφλος] ...γίνεται κράτωρ παρὰ Λατίνων.

Sur le fol. de garde, on lit : « Est hic liber Petri Pantini, decani Bruxellensis..., IXe may 1610. P. Pantinus. »

XIIIe siècle. Bombycin. 183 feuillets. 180 sur 132 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers. — Pantin, 34.)

103 (21970). THEODORI LECTORIS CP. ECCLESIASTICÆ HISTORIÆ FRAGMENTUM.

Fol. 1 : Θεοδώρου ἀναγνώστου Κωνσταντινουπόλεως ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας βιβλίον α'. Ἔκ τινος ψήφου ἐπιξενοῦσθεί μοι ...—... ποιήσεως χρυσοῦν κατὰ στίχον Ὀππιάνῳ...

Fol. 2 : Autre fragment, commençant : ... ησάμενος οὕτω τῇ φιλοτιμίᾳ κατεπλήξεν ... — finissant : ... πάντως γὰρ ὅπη ἂν σοι φίλον δοκῇ ταύτη ...

XIVe siècle. Bombycin. 2 feuillets. 275 sur 220 millim. Cartonné.

104 (14255). ORDO THRONORUM.

Fol. 1 : Τάξις προκαθέδρας μητροπολιτῶν. — Τέλος τοῦ καταλόγου πασῶν τῶν ἐπαρχίων καὶ πόλεων τῶν ὑπὸ τοῦ Βασιλέως τῶν Ῥωμαίων τοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει διοικουμένου.

Au bas du fol. 1, on lit : « E libris Davidis Hœschelii A[ugustani]. »

XVIe siècle. Papier. 10 feuillets. 202 sur 140 millim. D. rel.

105 (11322-26). MENÆORUM EXCERPTA.

Fol. 1 : « Menologium vetus ex ms. Lindebrogii, sept.-aug. »

Fol. 14 : « Epistola P. Theodori Moreti, in qua de conceptione Sæ Annæ apud Græcos celebrata 9 decembris. » (Autographe; lettre adressée au P. Jean Bolland, déc. 1661.)

Fol. 15 : « Index in typicum S. Sabæ. »

Fol. 17 : « Index in Menæa excusa, cum collectione Menæorum mss. Sirmond., Mazarin., Mediolan. etc. »

Fol. 34 : « Index Menologii Basilii imp. Cryptoferratensis. »

Fol. 36 : « Fragmentum græcum Menologii imperf. Cryptoferrat., a martio usque ad 14. aprilis. »

Fol. 37v° : « Supplementa Menæorum bibliothecæ Ambrosianæ, ex codice Taurinensi, a die 20 martii usque ad 25 augusti. »

Fol. 40 : « Excerpta ex Menæis mss. biblioth. Ambrosianæ. »

Fol. 68 : « Supplementa ad Menæa excusa ex ms. officio proprio bibliothecæ ducis Sabaudiæ pro die 26 sept. et 21 dec. tantum, et die 4 januarii. »

Fol. 70 : « Supplem. ad Menæa excusa ex ms. Synaxario P. Sirmondi (mart.-febr.) et ms. P. Chiffletii (mart.-sept.). »

Fol. 126 : « Ex Menæo ms. conventus S. Ludovici ff. Prædicatorum Parisiis, excerpta pauca pro mart.-aug. »

Fol. 128 : « Ex ms. Synaxario collegii Claromont. Parisiis, quod fuit P. Sirmondi, de locis ubi apostoli et discipuli Christi prædicarunt. »

Fol. 130 : « Supplem. eorum quæ prius observata non fuerant in Synaxario Sirmondi a jan. ad finem dec. »

Fol. 136 : « Menologium (nescio cujus) a 17 aug. usque ad 9 maii. »

Fol. 148 : « Excerpta [ex] Menæo Mazariniano, pro julio tantum. »

Ibid. : « Item ex altero (consonante cum Menæo Prædicatorum, de quo supra fol. 126), a die 20 martii usque ad 19 augusti. »

Fol. 148 v° : « Item tertio antiquissimo pauca pro septembri, octobri, martio, julio. »

Fol. 150 : « Menologii PP. Dominicanorum Florentiæ aprilis et maius. »

Fol. 151 : « Menæa PP. Dominicanorum conventus S. Marci, Florentiæ, latine, a sept. usque ad 28 februarii. »

Fol. 155. « Menæa græca bibliothecæ Ambrosianæ, collata cum Taurinensibus, a martio usque ad finem februarii. »

Fol. 163 : « Menæum P. Chiffletii a martio usque ad finem Augusti. »

Fol. 169 : « Kalendarium Syriacum, seu Chaldaicum, impressum Romæ, an. 1624. » (*ms.*)

Fol. 173 : « Item aliud Syriacum et Chaldaicum cum priori conferendum. »

Fol. 178 : « Index alphabeticus kalendarii Syriaci et Chald. »

Fol. 185 : « Tituli vitarum paucarum arabice mss. »

Fol. 187 : « Indices plures, inter se conferendi, in Martyrologium Copticum. »

Fol. 200 : « Mensis martius tantum, ex calendariis Syriaco et Arabico. »

Fol. 203 : « Reliquum Hippolyti de apostolis (Combefis, *Auct. Bibl. PP.*, t. II, col. 83). »

Fol. 205 : E ms. Vaticano ... Ἡ *μνήμη τῶν ἁγίων ἀποστόλων τῶν ιβ' καὶ τῶν ο', καὶ δήλωσις ὅπως καὶ ποῦ ἕκαστος αὐτῶν ἐκήρυξε καὶ ἐτελειώθη.*

Fol. 212 : Epistola H. J. de Blum ad P. Jo. Bollandum (7 maii 1665), in qua indicat unde incipiat suum Martyrologium Hieronymianum. »

XVIIe siècle. Papier. 213 feuillets. 300 sur 200 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

106 (7962-64). « Index in Menæa. »

Fol. 1 : Index græco-latinus SS. per annum. — Fol. 197 : « Index latinus SS. per annum, in quo : dies, nomen, conditio, locus, tempus, auctor vitæ » sancti cujusque. — Fol. 225 : « Sanctorum catalogus alphabeticus ex menæis » (latine).

XVIIe siècle. Papier. 256 feuillets. 302 sur 202 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers.)

107 (8229). Vitæ sanctorum.

« Acta græca Februarii. »

Fol. B. et 1 : « Acta Davidis, Georgii, Symeonis fratrum. »

Fol. 39 : « S. Ephrem testamentum. »

Fol. 51 : S. Ignatii Theophori martyrium. » (Les fol. 51-58 manquent.)

Fol. 59 : « S. Cornelii centurionis [martyrium]. »

Fol. 68 : « Amphilochii sermo in Simeonem et Annam. »

Fol. 73 : « S. Polyeucti martyrium. »

Fol. 81 : « S. Theodori ducis martyrium, ex Florent. »

Fol. 91 : « Sæ Mariæ junioris mirabilia. »

Fol. 116 : « S. Sabæ junioris vita. »

Fol. 143 : « S. Polyeucti martyrium aliud. »

Fol. 173 : « S. Blasii encomium, per Theodor. Cyzic. »

Fol. 181 v° : « S. Lucæ Junioris vita et miracula. »

Fol. 243 v° : « S. Theodori ducis martyrium. »

Fol. 249 : « Sæ Apolenariæ vita. »

Fol. 256 v° : « Xenophontis et filiorum vita. »

Fol. 265 v° : « S. Polyeucti martyrium. »

Fol. 275 : « S. Georgii episc. Amastridis [vita]. »

XVIIe siècle. Papier. 299 feuillets. 280 sur 210 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

108 (8230). Vitæ Sanctorum.

« Acta græca Septembris. »

Fol. 1 : « S. Michaelis archang. miracula in Chonis. »

Fol. 5 : « S. Sozontis martyris acta duplicia. »

Fol. 11 : « S. Baripsabæ [acta]. »

Fol. 13 : « SS. Menodoræ, Metrodoræ et Nymphodoræ [martyrium]. »

Fol. 19 : « S. Autonomi martyrium. »
Fol. 23 : « S. Euphrosyni magiri vita. »
Fol. 25 : « Sæ Theodoræ Alexandrinæ acta duplicia. »
Fol. 44 : « S. Nicetæ martyrium. »
Fol. 48 : « SS. Maximi, Theodoti et Asclepiodotæ [martyrium]. »
Fol. 50 v° : « SS. Trophimi, Dorymedontis et Sabatii [martyrium]. »
Fol. 54 : « Sæ Euphemiæ encomium, per Theodorum ; — Inventio corporis (fol. 71) ; — Martyrium (fol. 79). »
Fol. 85 : « S. Matthæi apostoli acta. »
Fol. 90 : « Asterii, episcopi Amaseni, encomium in S. Phocam. »
Fol. 94 : « Sæ Thecles V. M. acta. »
Fol. 105 : « SS. Cosmæ et Damiani [martyrium]. »
Fol. 109 : « S. Charitonis vita » (manquent les fol. 110-112).
Fol. 113 : « SS. Dada, Gobdelaa et Casda martyrium. »
Fol. 118 : « S. Cyriaci anachoretæ acta duplicia. »
Fol. 132 : « S. Gregorii Armeni passio, per Agathangelum. »
XVII[e] siècle. Papier. 174 feuillets. 280 sur 200 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers.)

109 (8231). Vitæ sanctorum.
« Acta græca octobris. »
Fol. 1 : « S. Charitines martyrium. »
Fol. 4 : « SS. Sergii et Bacchi MM. acta, bis. »
Fol. 31 : « Sæ Pelagiæ pœnitentia. »
Fol. 38 : « S. Demetrii martyris acta et miracula ; — Ejusdem encomium per Gregorium Diac. (fol. 100) ; — Alia miracula, ex ms. Vaticano (fol. 107). »
Fol. 121 : « SS. Probi, Tarachi et Andronici acta duplicia. »
Fol. 138 : « Vita S. Zenaidis. »
Fol. 141 : « SS. Eulampii et Eulampiæ acta duplicia. »
Fol. 156 : « Martyrium S. Andreæ in Crisi. »
Fol. 163 : « Sæ Anatasiæ pharmaceutriæ acta. »
Fol. 175 : « S. Vari et sociorum acta duplicia. »
Fol. 185 : « Martyrium S. Artemii. »
Fol. 207 : « S. Abercii martyrium. »
Fol. 223 : « SS. Marciani et Martyrii acta. »
Fol. 225 : « S. Anastasiæ Romanæ acta duplicia. »
Fol. 236 : « SS. Chrysanthi et Dariæ [martyrium]. »
XVII[e] siècle. Papier. 282 pages. 280 sur 200 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers.)

110 (8232-33). Vitæ Sanctorum.
« Acta græca decembris. »
Fol. 1 : « SS. Menæ, Hermogenis, Eugraphi [acta] duplicia. »
Fol. 29 : « S. Danielis Stylitæ [vita]. »
Fol. 60 : « SS. Eustratii, Auxentii, Eugenii et sociorum [acta]. »

Fol. 79 : « S. Spiridonis episcopi acta duplicia. »
Fol. 112 : « S. Pauli in monte Latro [acta]. »
Fol. 147 : « De S. apostolo Thoma. »
Fol. 1 : « S. Nephontis acta prolixissima, sub novo numero. »
Fol. 145 : « S. Theodori Grapti vita. »
Fol. 155 : « Passio XX. millium martyrum Indæ et Domnæ. »
Fol. 175 : « Dormitio S. Joannis evangelistæ. »
Fol. 186 : « S. Marcelli archimandritæ Acoemitarum [vita]. »
Fol. 204 : « Sæ Melaniæ junioris vita. »
Fol. 222 : « S. Silvestri papæ triplicia acta. »
« In principio ante hæc collocantur :
Fol. 2 : « Vita S. Sabæ abbatis. »
Fol. 63 : « Vita S. Nicolai Myrensis, ex Vatic. »
Fol. 109 : « Alia, ex ms. [Medicæo] regis Franciæ. »
Fol. 125 : « Alia, græco-latina, a Michaele archim. »
Fol. 160 : « Alia, per Leonem imp., græco-latina. »

A la fin, fol. 271 : De codice Augustano « catenæ in Lucam evangelistam, Niceta collectore. »

Fol. 272 : « Instrumentum authenticum cessionis bonorum immobilium factæ a Minoritis in favorem capituli Trudonopolitani. » 1456. (Copie du XVIIIe siècle).

XVIIe siècle. Papier. 613 feuillets. 275 sur 200 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

111 (18864-74). Vitæ sanctorum.

Fol. 1 : Ἐξήγησις πάνυ θαυμαστὴ περὶ τοῦ ἀββᾶ Ἀνδρονίκου καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, ὄνομα αὐτῆς Ἀθανασία. Ἦν τις ἀνὴρ ὀνόματι... « ex ms. Cæsareo. »

Fol. 3 : « Commentatio in S. apostolum et evangelistam Lucam, ex msto. Medicæo regis Franciæ. »

Fol. 8 : « Reliquiæ S. Andreæ, S. Lucæ et Timothei, an a Constantino, vel potius Constantio Constantinopolim sint translati » (latine).

Fol. 9 : Martyrium S. Andreæ [in Crisi] sub Constantino Copronymo : Μέγα μὲν ὡς ἀληθῶς...

Fol. 13 : Μαρτύριον τῶν ἁγίων ἑξήκοντα νέων μαρτύρων τῶν ἐν τῇ Ἁγίᾳ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ὑμῶν πόλει ... Ἀγαπητοὶ οἱ τὸν νόμον...

Fol. 15 : Martyrium S. Arethæ et sociorum : Ἔτους πέμπτου τῆς βασιλείας Ἰουστίνου ..

Fol. 33 : Martyrium Sæ Theodotæ : Βασιλεύοντος Ἀλεξάνδρου...

Fol. 36 : Martyrium SS. Capitolinæ et Erotidis. Πολλῶν καὶ μεγάλων...

Fol. 39 : Martyrium SS. Samonæ, Guriæ et Abibi : Ἔτους ἑξακοσιοστοῦ πεντεκαιδεκάτου.

Fol. 56 : Martyrium S. Chrysogoni : Πραιτεξτάτου τοῦ ἰλλουστρίου...

Fol. 60 : Vita S. Theodori Studitæ, per Theodorum Daphnopatam, « ex ms. Jacobi Sirmondi, S. J. » : Καὶ πᾶσι μὲν ἡδύς...

Fol. 68 : Vita S. Martini Turonensis : Οὐκ ἦν ὁ κόσμος...

Fol. 99 : Leontii presbyteri et hegumeni monasterii S. Sabæ vita S. Gregorii Agrigentini. Φοβερὸν καὶ ἀκατάληπτον...

Fol. 124 : « Λαυρέντιος ἐλέῳ Θεοῦ... ἡγούμενος τοῦ ἁγίου ὄρους Σινᾶ καὶ λοιπῶν. Transcripta a me ex ipso authentico in Escoriali, hac die 25 febr. 1722. » Ἐποιοῦμεν βεβαίαν ...—... φευρουαρίῳ ιη', ,αφϞθ' ... »

Fol. 125 : Manuelis Phile versus προλεγομένοι in Andreæ Cretensis encomium S. Nicolai. Κρήτης ὁ ποιμὴν ...

Fol. 127 : Vita S. Nicolai Myrensis, auctore S. Andrea Cretensi, e bibl. Sfortiana, fol. nº 43. Ἄνθρωπε τοῦ Θεοῦ...; — avec traduction latine « a Georgio Tromba Melio ».

Fol. 143 : Vita S. Ambrosii, Mediolanensis episcopi, « e cod. Med. reg. Francie. » Οὐαλεντινιανὸς μετὰ τελευτήν...

Fol. 153 : Martyrium S. Epimachi, « e cod. Med. reg. Francie. » Ἄρτι μὲν ἡ τῆς ἀσεβείας...

Fol. 157 : Idem, e cod. Laurent : Τῶν καλῶν ἀθλήσαντων...

Fol. 161 : « Vita et conversatio sancti patris nostri Bartholomæi junioris Cryptoferratensis, interprete Petro Possino, Soc. Jesu, » gr.-lat., e cod. Cryptoferrat. Οὐδὲν οὕτω ....

Fol. 179 : Caroli a Manderscheidt ad P. Papebroch epistola de S. Mena (*s. d.*).

Fol. 180 : Martyrium Sæ Barbaræ : Μαξιμιανῷ τῷ δυσσεβῆ ...

Fol. 187 : « Acta S. Joannis evangelistæ, per Proclum, archiepiscopum Constantinopolit. » Οἱ μὲν ἄλλοι εὐαγγελισταί ...

Fol. 188 : De Sa Melania Romana : Ἐγένετο ἡ τρισμακαρία ...

Fol. 189 : Vita S. Lucæ Stylitæ, e cod. Reg. : Ἡ μὲν ὑπόθεσις...

Fol. 205 : Vita S. Nicephori, Mileti episcopi : Ζῆλος θεοσεβείας...

Fol. 217 : Vita S. Bacchi junioris. « Accep. a P. Francisco Combefis, 1664. » Οἱ τῶν ἱππικῶν ...

Fol. 227 : Vita SS. Eugenii et Macarii : Πολλὰ μέν, ἀδελφοί...

Fol. 233 : Passio SS. X martyrum in Creta insula. Ἄλλος μὲν ἀλλότι τῆς θρυλλουμένης...

Fol. 238 : Martyrium Sæ Eugeniæ Romanæ : Κομμόδου μετὰ Μάρκου.

Fol. 246 : Sermo in translatione S. Stephani protomartyris : Ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστός...

Fol. 254 : Martyrium Sæ Basillæ : Ἐν τοῖς καιροῖς τοῦ βασιλέως Γαλινοῦ...

Fol. 259 : Martyrium SS. Indæ et Domnæ : Ἀρτὶ Μαξιμιανοῦ...

Fol. 260 : Vita S. Evaristi : Ἔδει μὲν ὡς ἀληθῶς...

Fol. 278 : Vita S. Constantini antea Judæi : Ὡς Ὀνήσιμον...

Fol. 303 : Vita Sæ Melaniæ Romanæ : Ἦν ἄρα καὶ τοῦτο...

XVIIe-XVIIIe siècle. Papier. 310 feuillets. 320 sur 205 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

112 (8155-62). Vitæ Sanctorum (e codd. bibl. Cæsareæ).

Fol. 1 : Martyrium SS. Acindyni, Pegasii, Anempodisti, Aphthonii et Elpidiphori : Κατὰ τοὺς καιροὺς ἐκείνους βασιλεύοντος...

Fol. 11 : Martyrium S. Hypatii, Gangrensis archiepiscopi : Κατὰ τοὺς καιροὺς ἐκείνους βασιλεύοντος Θελκιανοῦ...

Fol. 18 : Vita S. Tryphonis : Ὁ βίος τοῦ ἁγίου...

Fol. 19 : Altera : Τοῦ κυρίου καὶ Θεοῦ...

Fol. 25 : Martyrium S. Orestæ : Βασιλεύοντος Διοκλητιανοῦ...

Fol. 29 : Vita S. Hypatii, Gangrensis episcopi : Ὁ πᾶσι τοῖς πέρασι τῆς γῆς...

Fol. 39 : Martyrium S. Abibi : Ἔτους εἰκοστοῦ...

Fol. 43 : Martyrium S. Barlaam, Cæsareæ in Cappadocia : Κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρόν...

Fol. 47 : S. Gregorii Neocæsariensis Thaumaturgi sermo in Annunciationem beatæ Mariæ.

XVII[e] siècle. Papier. 50 feuillets. 312 sur 206 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

113 (18906-12). VITÆ SANCTORUM.

Fol. 1 : Ἐκ τῶν τοῦ Σουΐδα. Ἐπιστολὴ Ἀναστασίας τῆς μάρτυρος πρὸς Χρυσόγονον (gr.-lat., in-8°, p. 42-47, *impr.*).

Fol. 5 : « Nicephori Gregoræ. » Εἰς τὸν ἅγιον... Μερκούριον. Καὶ κυβερνήτης...

Fol. 18 : « Theodori Metochitæ. » Εἰς τὸν νεὸν μάρτυρα Μιχαήλ. Ἐθαύμασα πολλάκις...

Fol. 31 : « Leonis Augusti oratio in laudem S. Nicolai, nunc primum edita ex bibliotheca illustris D. Caroli de Montchal, episc. Tolosani. — Tolosæ, Arnaldus Colomerius, 1644, » in-4°, 47 pages (gr.-lat., sans nom d'éditeur).

Fol. 56 : Martyrium SS. Senatoris, Viatoris, Cassiodori et matris eorum Dominatæ. Ἀντωνίου τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς...

Fol. 64 : Vita S. Lucæ, Asylorum episcopi : Ἄξιον εἶναι...

Fol. 80 : Vita S. Pauli Latrensis : Μάτην οἱ πολλοί ... — En tête, on lit : « Scriptum manu P. Jacobi Sirmondi, S. J. — Accepimus a° 1764 a P. Brotier, S. J. » 39 feuillets, 208 sur 135 millim. (XVI[e] siècle.)

Fol. 120 et 147 : Nicephori Gregoræ encomium in S[am] Theophano imp. : Πολλοί μοι. — Au fol. 120, on lit : « Habeo a P. Petavio. »

Fol. 132 : « Leonis imp. Sapientis ... scripta et uxoris ejus Theophano ... a Nicephoro Gregora scriptis mandata ..., caput XXX. » (latine).

Fol. 134 : Vita B. Theophanonis, Leonis imp. Constant. conjugis, ex oratione Nicephori Gregoræ, latine.

Fol. 169 : Gregorii episcopi Antiocheni oratio in mulieres unguentiferas.

XVII[e] siècle. Papier. 173 feuillets. 218 sur 165 millimètres. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

(La fin au numéro prochain avec le catalogue des mss. d'Anvers et de Louvain, ainsi que la table générale).

COMPTES RENDUS

Cliges von Christian von Troyes, *zum ersten Male herausgegeben von* WENDELIN FOERSTER. Halle Max Niemeyer 1884. (Chr. von Troyes sämmtliche Werke. Erster Band.)

Les services que M. Foerster a rendus aux études romanes et l'importance de sa nouvelle publication méritent une attention particulière. M. Foerster est aujourd'hui l'un des maîtres de la philologie romane en Allemagne; sans parler de nombreux articles dans les revues spéciales, il a publié jusqu'ici plusieurs textes littéraires d'un vif intérêt : *Richars li Biaus, li dialogue Gregoire lo pape, Aiol et Mirabel, li chevaliers as deus espées* et la plupart des manuscrits de la chanson de Roland, dont il prépare une édition critique qui sera certainement goûtée en France comme en Allemagne; il dirige aussi une *altfranzösische Bibliothek* éditée à Heilbronn[1]; enfin il est le successeur de Diez et un successeur nullement indigne.

C'est le premier philologue qui ait entrepris une édition complète des œuvres de Chrestien de Troyes, et il a voulu débuter dans cette nouvelle tâche par de l'inédit. Cligès est le récit des aventures de deux empereurs

[1] En même temps il publie avec M. Koschwitz un *altfranzösisches Uebungsbuch* pour les séminaires allemands (Heilbronn-Henninger, 1884.) Cet *Uebungsbuch* a déjà donné les textes diplomatiques de tous les manuscrits des plus anciens monuments du français c'est-à-dire des gloses de Reichenau et de Cassel, des serments, d'Eulalie, de Jonas, des poëmes de Clermont, du St-Alexis, de la « paraphrase des Hohen Liedes, » de l'épitre de St-Etienne, du *sponsus* et du fragment d'Alexandre. En collationnant à la Bibliothèque nationale le mss P du Saint-Alexis (Paris, 19525), nous avons relevé quelques petites inexactitudes dans la copie de M. Foerster : 7,5 lisez *emfes;* 39,2 l. *lor;* 47,4. l. *mes aler;* 56,5 et 59,4. l. *asei;* 65,2. l. *encreient;* 73,4. l. *sūmes;* 77,1. l. *senfui;* 80,5. l. *cist;* 83,2, 5; 85,3; 87,3, 4; 94,3; 96,3; 97,2. l. *cūme;* 88,5. l. *cū;* 90,5 un point après *graime;* 91,5 un point après *home;* 96,5 *ves mtt?;* 105,2 *q̄run;* 106,1 un point après *lor;* 109,3 un point après *cite;* 117,4 pas de point après *chantent;* 121,5. l. *hōme-sūt;* dans les vers qui terminent P et qui sont renseignés au bas de la page 158, l. *hōme* et ajouter un point après *memoire,* un après *gloire,* un autre après *aiutoire* et un après *deable.*

d'Orient, que l'amour des exploits chevaleresques conduit à la cour du roi Artus. Alexandre est le père de Cligès, et la vie de ce dernier forme la seconde partie du poème, qui se clôt au moment où ce prince monte sur le trône impérial, occupé depuis la mort de son père par son oncle Alexis.

Le sujet de Cligès a inspiré deux poètes allemands du moyen-âge, Konrat Fleck et Ulrich von Türheim. M. Foerster a relevé aussi de nombreuses allusions aux principaux personnages de l'œuvre, semées dans les écrits français, provençaux et allemands. Peut-être aurait-il dû mentionner une imitation néerlandaise qui figure à l'état d'épisode, semble-t-il, dans le « Roman van Heinric en Margriete van Limborch[1]. » L'épisode contient le récit des amours du chevalier Evax et de la reine Sibille d'Aragon. L'auteur décrit d'abord la folie de ce chevalier qui se voit repoussé par la reine, puis les aveux et l'entente secrète des deux amants; tous les deux font croire à une mort imaginaire avec la complicité de serviteurs fidèles; ils se retrouvent ensuite à St-Jacques de Compostelle, mais leur destinée les sépare bientôt, et ce n'est que plus tard, à la mort du roi d'Aragon, dont Evax recueille la succession, qu'ils peuvent enfin concilier devoir et passion.

Le rapport de cette intrigue avec celle de Cligès est très grand; les développements littéraires ne trahissent pas moins la parenté des deux œuvres. Seulement, chez l'auteur flamand, ce sont les deux amants, et non la seule héroïne, qui font croire à une mort imaginaire, mais les personnages sont semblables presqu'en tout point. A Thessala et à Jehanz correspondent Colette et Jonet. (Cf. Lunete du *Chevalier au Lyon*.)

Comme Fénice (et comme la dame du *Chevalier au Lyon*), Sibille se refuse d'abord à accueillir les aveux du chevalier; elle consent ensuite à s'enfuir avec lui à l'insu de la cour et de son époux; comme dans le poème de Chrestien, Evax lui parle d'un ouvrier habile (ici, c'est son valet), qui pourra l'aider dans son entreprise téméraire (Cf. *Cligès*, 5384). La façon dont le héros interroge le valet et la réponse de celui-ci concordent entièrement. (Cf. 5384 et 5496, suiv. et 1383, suiv., puis 1399-1407 du texte flamand.) Plus loin la description, si belle dans Cligès, de la douleur du peuple et de la cour, en apprenant la mort du Fénice, est indiquée dans ces vers :

Die rouwe die om Evax was
Seide d'Walsch daer ict in las
Beide van mannen ende van wiven
En mochtu gheen man bescriven (1447-50).

Même observation pour la douleur du roi, quand il apprend la mort de sa femme (1686 et s.; cf. Cligès, 5764 et s.). La fin de l'épisode est la même

---

[1] Boek VI. *Nieuwe Reeks van Werken van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden*. Tweede deel. Leiden, 1846. Nous devons l'indication de cette œuvre à M. le professeur Suchier.

que celle du récit de Chrestien. L'auteur y décrit la vie errante des deux fugitifs, puis le retour d'Evax dans sa patrie, où il est proclamé roi, avec Sibille pour femme. Cligès compte 6784 vers, contenus dans huit manuscrits, dont six se trouvent à Paris, un à Turin et un à Tours. En outre, des fragments ont été découverts à Oxford et à Florence. A la fin du volume, M. Foerster a publié une version en prose de l'œuvre de Chrestien, dont le manuscrit est à Leipzig et qui est datée de 1454. Elle n'offre aucun intérêt.

Des huit manuscrits, A est le plus satisfaisant. (794. Bibl. Nat.) Il date du début du treizième siècle et a fourni au Dr Holland son texte du *Chevalier au Lyon* et à Jonckbloet, celui du *Chevalier a la Charete*. Celui qui l'a écrit s'appelait Guiot; il devait appartenir à une localité limitrophe, entre l'Ile de France et la Champagne. C'est en se basant sur ce manuscrit et sur les chartes de même provenance qu'il a pu se procurer, que M. Foerster a établi la langue de Chrestien, avec un soin et une exactitude qui sont au-dessus de tout éloge.

Une longue introduction est consacrée à la phonétique et à la flexion. Il serait très malaisé d'affirmer que telle ou telle forme, dans l'état actuel de nos connaissances des anciens dialectes français, est exclusivement propre à l'un de ces dialectes, à une époque déterminée. Tout au plus pouvons nous rassembler ici quelques traits caractéristiques de la langue de Chrestien, la plus pure et la plus harmonieuse qu'ait écrite un poète du moyen-âge français.

Vocalisme. *On*, *en*, *an* riment ensemble, qu'une consonne suive ou non.

e (= *a*) rime avec *e* de *de* (deum) *gre* (graecum) *Pere* (Petrum). cf. *lesengler-cité*. Au cassin et Nic. 17, 17.

On a *el* à côté de *al* (*igal, leal*, mais *tel*, *ostel*).

ī et *ĕ* + *i* riment : *lit* (lectum) *respit* (respectum) avec *dit, li*, etc.

o ouvert est partout intact.

o fermé est invariable, non seulement dans *vos, nos, espos, jalos*, etc., mais dans la désinence — *or* (*ōrem*).

o fermé + *a* reste *o* (*sole*, *gole*).

On a *desore* (*ŭp* = *o*); — *omes* à la 1re pers. plur. des verbes. La rime *chalonge : menconge* permet de corriger la leçon du mss de Mons du Perceval *chalonges : losanges* (3381).

ai. On a *ai* et *aie* final, *ai* initial aussi; *ei* devant une ou deux consonnes (excepté *mes*, exigé par la rime) *e* devant trois consonnes.

ain rime avec *ein* (*a* + *n* : *ẹ* + *n*) sous l'influence de la nasale, *e* (*i*) est devenu *a* dans *praingne, vaingne*, etc.

Même règle pour les atones, même devant la nasale; *ai* tend alors à s'affaiblir en *ei*.

Quand la tonique a *ie*, on a *oi* à l'atone qui précède; si c'est *a*, on a *e* (*proiier*, mais *envea*).

On a *lo*, non *lọu* (*lŭpum*).

oi avec *o* ouvert et *oi* avec *o* fermé ne riment pas. Il faut remarquer

foïr et *foï* à côté de *fuiez* et *fuiant*. *ei* + *l* mouillé = *oil,* dont l'*o* ouvert ne rime pas avec *oil*, dont l'*o* est fermé.

ē + *i* atones = *ei,* non encore *oi.*

liues (: *vies*) suppose une prononciation *lies.*

Consonnes. L après *a, e, ue,* se vocalise devant une consonne. Les deux premiers riment entre eux chez Rutebeuf et Guiot de Provins; on n'en a pas d'exemple dans Chrestien, non plus que de *e* ouvert + *l* + *consonne* rimant avec *ue* + *l* + *consonne.*

L après *e* fermé, *i, o* ouvert, *o* fermé, *u* et *oi* tombe devant une consonne, sauf à la protonique où *o* ouvert + *l* + *cons* donne *ou* + *cons.*

Ll et *rr* se simplifient, on n'a d'*r* double que dans le cas de *r* latin + voyelle + *r* (Exception *corent* dont l'analogie produira *quere, tere.*) *l* mouillé rime avec *l.*

L'intercalation de *d* entre *n* et *r* n'est pas certaine (dans l'Est et le Nord, elle est ignorée). Il en est de même pour *l* et *r.*

La forme *meïsme* (trissyllabique) confirme l'observation de Metzke (Der Dialect von Ile de France I. p. 22); comme chez Metzke nous rencontrons aussi à la rime la forme *gié* (: *congié*) cf. Der Dial., I, p. 20), qui est dans le *Chevalier au Lyon*, 5456.

En lisant avec attention le texte de Cligès et l'introduction de M. Foerster, nous y avons trouvé la matière de quelques observations que nous nous permettons de lui soumettre :

p. XXXIV, ligne 26, lire α) S. P. A. M. (B).

p. XLII, ligne 7, l. S. A. B. T. R. 5343-44. cf. les var. à la p. 219.

p. LXVIII. Ne peut-on expliquer autrement *proier, anvoier* et *pria, anvea? Precare* fait régulièrement *pre-i-ier* (*c* vocalisé) et *inviare enve-ier*, puis par la combinaison de *e* (atone) + *i* en *ei* = *oi* (en dépit de la règle peut-être trop absolue de M. F. à la p. LXVII), on a eu *proiier;* quant à *pria*, de *prĕcavit,* il suppose une forme *priia* (vocalisation de *c*) qui est restée dans la prononciation actuelle.

V. 689. La leçon de T « *et trop m'esmaie* » semble plus naturelle.

V. 767. *Qui mauveis serjant aconpaingne.* M. F. explique « *aconpaignier : sich beigesellen.* Ne pourrait-on faire de *serjant* le cas sujet (trois mss. ont *sergans* forme picarde du sujet.) et traduire plus simplement « *à qui* (*qui = cui*) *mauvais serjant est compagnon...* » ?

V. 948. Un point d'interrogation après *doi.*

V. 969. *Color* est attribut de *ce que,* etc. Il faudrait donc *colors* comme on a *amors* (aussi un masculin devenu féminin. cf. LXXV).

V. 979. La leçon de A : *Et autant* pouvait se conserver.

V. 1060. M. F. donne une explication qui semble difficile à accepter. Les vers sont ceux ci :

Ce li ont conté li message
Que trop puet en Bretaingne ester
Que cil li voudra contrester (1058-1060).

Selon M. F. le *que* du vers 1060 = *quam* (Brittaniam). Mais ce n'est pas la Bretagne, mais l'Angleterre (cf. V. 427 : *Angleterre tant qu'il revaingne*), que le gouverneur rebelle voudra contester à Artus.

D'autre part, comme le remarque M. F. *contrester à quelqu'un* s'employant absolument en vieux-français, on peut de ce point de vue aussi renoncer au rapport *que* = *quam* (Britaniam). D'ailleurs, la leçon de P (*qu'il ne puet*), au vers 1059, est plus claire.

V. 1490. l. *lé* (: *gué*).

V. 2034. *derreien* est difficile à justifier. Diez a *deretranus* — *derrain ;* mais on peut s'expliquer ainsi cette forme : *derrier* a fait *dererain* qui est devenu *derderain* ou *derrain* par dissimilation ou combinaison des deux *r*. Par la chute du deuxième, on a pu avoir aussi *dereain* que je préfère à *derreien*. Metzke (Der Dial., I, p. 9), ne cite que *darrein(e)* et *derrein*.

V. 2125. *destrece*. cf. v. 2120. *destresce*, dont l'orthographe est préférable. Même observation pour *blece*, v. 5615. *sc* est attesté par les Chartes et le mss A. (cf. Introduction, p. LXXIV.)

V. 2144. On pourrait conserver *don* du mss A.

V. 2284. *Amors en a*, etc. (A) donnerait une meilleure leçon.

V. 2668. Pourquoi ne pas conserver la leçon de A : *Doint à Alis l'empereor ?*

V. 3096. A, M, B et C ont *Amor*, masc. sing. cf... *de tot son usage.*

V. 2717 et 3508. *meïsme(s)*. L'orthographe *meïsmes* est attestée par la rime au v. 4889.

V. 3577. Il faut un point et virgule.

V. 4102. *Deusaïe*. Ponctuez : *Deus, aïe ;* si c'était le subjonctif, il faudrait *aït* (cf. 5535. *se Deus m'aït*). La même correction est nécessaire dans les *Bertran de Born's Lieder*, ed. *Stimming* Ch. 14, v. 42 : *Deus, aïa.*

V. 4257-8. Il eût été préférable d'écrire *aconpeignier* et *gueheignier* d'après le système de M. F. lui-même. L'atone tend à l'affaiblissement plus que la tonique (p. LXVII.)

V. 4370. *Pleisanz*. Avec *tot ce* neutre, ne faudrait-il pas *pleisant ?*

V. 4553. A l'explication donnée par M. F. on peut ajouter l'exemple du wallon actuel qui dit : *fé les quanses* - faire semblant.

V. 4779. *seu* à la rime est important. Diez y voit (*Etym. W.* s. v.) une forme picarde. Or la rime atteste sa réalité dans un texte de la Champagne.

V. 4938. *li arçon*. Ne faut-il pas *les arçons* rég. pl. de *esloissent ?*

V. 4968. *Biaus niés Gauvain*. Le vocatif est *Gauvains*. (cf. v. 4891).

V. 5069. l. *essaiiez.*

V. 5070. Ne pourrait-on conserver la lecon de A, B, C, T : *lamor,* et en faire le régime direct de *aliege* et *assoage,* dont le sujet serait *mainte chevalerie,* exprimé au vers 5068.

V. 5221-22. En vertu de la règle, partout observée ailleurs dans ce texte, de l'accord du participe passé, accompagné de l'auxiliaire *avoir,* avec le régime direct, on devrait ici adopter *portée-reconfortée*. cf. passim. Même remarque pour les part. (5,977-8). *correcié-blecié* qui se rapportent à une

femme. De même v. 5642, 6068, 6162, 6275-76, 6286, 6636, 6675. Dans un seul cas la mesure ne permet pas la correction. C'est au vers 6068.

La ou lorent anseveli (l. Fenice)

où *anseveli* rime avec *celi* et doit rester invariable. Au vers 6636 et 6675, l'accord n'est pas nécessaire d'après les règles du français moderne (cf. Maetzner[2], 433). Enfin au vers 6286, on a :

Jehanz i va, si l'a tant quise
Qu'il l a trové, si li devise

Mais le meilleur mss. a : *trova* qui est fort acceptable.

V. 5308. *pansé*. Il faut *panser* attesté par la rime. (V. 5278.)

V. 5413. On a ici *nes*, ailleurs *neis*. cf. v. 5525, 5754. Pourquoi pas *neis* partout ?

V. 5417. *Car*, en tête du vers, a besoin d'un mot d'explication. Il faut sous-entendre : *meis je la vos dirai*. Le grec a de ces tournures.

V. 5491, 5513, 5525 et 6083. l. *Jehanz* vocatif, qui figure au v. 5643.

V. 5704. Il eût peut-être mieux valu, pour ne pas modifier *ele* régulier en *el*, d'adopter pour la fin de ce vers la leçon très-naturelle de C R: *qu'an la voie. (Meis ele ne viaut qu'an la voie).*

V. 5822. *Li criz,* Plutôt lire avec A P B C T. *li cri*. cf. le v. 5815.

V. 5838. *Deserte*. Pourquoi pas *desirre* avec A C T R?

V. 6430. l. plutôt *s'an* avec *qui* pour sujet. *Qui quiert laloe.... s'an va giboiier*.

V. 6513. Pourquoi pas *dit* avec A B C R? cf. *tient* qui est en accord syntaxique avec lui.

V. 6517. On pourrait adopter la rédaction :

Ceste novele quand il oent.

V. 6571. *Que bien est seü sanz dotance*
Li seiremanz et la fiance
seü se rapporte à *seiremanz*. l. *seüz*.

V. 6661. Pourquoi ne pas conserver la leçon *conduit* qui est dans la plupart des mss?

Ajoutons à ces observations quelques remarques syntaxiques : On a, aux v. 1638, 1343, 2342, 4589, plusieurs exemples intéressants de la tournure syntaxique que M. Tobler a étudiée dans ses *Vermischte Beitraege* (Gröber's Zeitschrift f. Rom. Ph. I, 15, 17.) Outre le terme *cors*, on a *creature* au v. 2380 :

D'anfant plus bele criature
Ne pot estre n'avant n'après.

V. 677. *Mauveis joër se feit a lui.*

M. Tobler (Gröber's Zeitschrift VI, p. 518-19.) n'accepte pas l'opinion de Littré (s. v. *faire*, 72°) qui voit dans l'adjectif accompagnant *faire*, dans

il fait bon etc., le sujet de ce verbe ; il ne veut pas non plus que l'infinitif venant après soit le sujet, p. ex. dans ce vers de G. de Coinsy : *Devant lui fait mauvais plaidier.* Ici on a *se feit,* et il semble que l'infinitif puisse sans inconvénient être considéré comme sujet. L'objection de M. Tobler portant sur l'ordre des mots n'existe plus; d'autre part le sens est très-clair : *Joër a lui se feit mauveis* = jouer avec lui devient, est mauvais. N'aurait-on pas eu d'abord cette tournure (*se fait*) puis le verbe non réfléchi ?

Plusieurs emplois de *de* sont à observer. Outre le *de* partitif et attributif, il y a des cas où, par le seul ressouvenir du *de* latin, s'explique le sens de la phrase :

Ex. V. 2115. *Soredamors qui ot le cri*
Et la plainte DE *son ami* (= touchant son ami, qu'on croit mort à cet instant là).

V. 2534. *Meis il n'an i trueve meis un*
Qui DE *la guerre a lui se taingue.*

V. 3773. *Car* DES *cors furent anpirié.*

V. 5534. *Bien feras, ce cuit, mon pleisir*
Et DE *l'eidier et* DEL *teisir*

Plusieurs exemples de subjonctif complètent ou confirment l'étude de M. Bischoff. (*Der Conjunctiv bei Chrestien* Halle, 1881).

Ainsi le subjonctif est amené par *estuet* dans la proposition principale :

V. 612. ESTUET *chascun que il* DEÇOIVE
Par faus semblans totes les janz. (Bischoff. p. 43).

Un autre exemple est :

V. 906. *Et se nature an lui eüst.*
TANT MIS *qu'ele plus ne* PEÜST
De biauté metre un cors humain.

La forme est ici d'autant plus remarquable que le déterminé *de biauté* est séparé de son déterminatif et qu'il fait corps avec le verbe de la subordonnée. C'est donc beaucoup plus hardi que si on avait dit *Tant mis qu'ele plus ne peüst de biauté an cors humain* (s. e. *metre*). La seconde partie de la phrase forme un tout indépendant de la première.

Enfin peut-être pourrait-on rapporter le vers 4244 à une règle de M. Bischoff, pour laquelle, dans le cas particulier dont il s'agit, il ne peut trouver d'exemples, sinon un seul dans lequel il y a un sens ironique (p. 88).

Biaus sires, a moi n'afiert
. . . .
que. . . . .
Ceste conpaignie reçoive,
Qu'anperere maintenir DOIVE.

Dans Bischoff, l'exemple est :

Or samblés vos bien chevalier,
Qui puciele DOIE *conduire*

Ici le côté positif n'est pas assuré, mais dans notre exemple il l'est, de sorte que si cet exemple convient, il confirme pleinement une hypothèse de M. Bischoff. (*so würde der Conjunctiv auch dann stehen wenn die Rede ernst gemeint wäre.* loc. cit.)

Sans parler d'un certain nombre de cas d'ἀπὸ κοινοῦ (cf. Tobler, Zeitschrift f. R. Phil. VI, p. 520-21) et d'ellipses assez intéressantes, il y a quelques observations à faire, relativement à l'ordre des mots et en annexe au travail de M. Le Coultre (De l'ordre des mots dans Chrestien de Troyes. Dresde 1875.)

On a d'abord un exemple de *an* séparé du verbe dans l'interrogation (p. 44).

V. 504. *Doi les an je blasmer? Nenil.*

Aux exemples cités par le même auteur (p. 85) on peut ajouter celui-ci :

V. 2700. *Ou l'anperere a une feste*
d'Alemaingne ot sa cort tenue

Le vers 2719 contiennent une exception à une règle moderne que M. Le Coultre a étendue à l'ancien français. (p. 42).

Et fu si bele et si bien feite,
Con deus meïsmes l'avoit feite
Cui mout i plot a traveillier

M. Le Coultre, enfin, n'a trouvé que deux exemples, dans *Erec,* de la construction : *Objet; participe passé; verbe auxiliaire* (p. 39).

En voici un qui vaut la peine d'être mentionné :

V. 3616. *Qui la valor et la bonté*
De l'arabi veü avoient.

M. WILMOTTE.

Ziemer, Dr HERMANN, *O. L. am Königl. Domgymnasium und Realgymnasium zu Colberg:* Vergleichende Syntax der indogermanischen Comparation *insbesondere der Comparationscasus der indogermanischen Sprachen und sein Ersatz.* — Berlin. F. Dümmlers Verlagsbuchhandlung 1884. XII u. 282 s. 8° Preis 5 mark.

C'est à juste titre que tout nouvel essai dans le domaine de la syntaxe comparée excite la plus vive attention chez les philologues. Ils savent que jusqu'aujourd'hui l'étude de la syntaxe comparée a été assez négligée et qu'à peine quelques parties isolées ont fait l'objet d'un travail vraiment scientifique, tandisque depuis l'essor, nous serions presque tenté de dire depuis l'envahissement des études morphologiques, les résultats de la grammaire comparée ont projeté tant de lumière sur la Lexigraphie et la

Lexicologie proprement dite. Aussi les nouveaux travaux sont-ils accueillis avec joie, car ils aboutiront inévitablement à mettre davantage en pleine lumière cette vérité que, sous les climats les plus variés et dans les situations matérielles les moins semblables, l'esprit humain s'est toujours soumis aux mêmes lois dans la manifestation extérieure de ses sentiments. D'autre part, nous aimons à croire qu'à mesure que l'on s'efforcera de se rendre un compte plus exact des phénomènes linguistiques, d'en mieux pénétrer la nature, un courant d'idées nouveau et vivifiant viendra enfin briser cette « vis inertiæ » encore toute puissante aujourd'hui dans l'enseignement des langues à l'école. Sous ce rapport le livre de M. Ziemer nous donne les plus belles espérances. On sait que les « Junggrammatische Streifzüge » du même auteur, ouvrage dont une seconde édition a suivi de bien près la première, avaient rencontré partout une vive approbation. On avait surtout remarqué la seconde partie intitulée « das psychologische Moment in der Bildung syntaktischer Sprachformen ». Dans le présent ouvrage l'auteur suit la même méthode. S'il a choisi le chapitre du comparatif, c'est que le grand nombre de questions controversées, que présente ce chapitre, semblait réclamer de sa part une étude approfondie. Ces problèmes nombreux, il entreprend de les résoudre d'une façon bien plus complète qu'on n'avait tenté de le faire jusqu'à présent, d'une part en remontant jusqu'aux plus anciens documents des langues indo-européennes, d'autre part en faisant entrer dans le cadre de son étude bien des langues étrangères à cette famille, notamment certaines langues et quelques dialectes encore parlés en Europe, en outre l'hébreu comme représentant du groupe sémitique et les langues touraniennes.

Les travaux antérieurs ne faisaient certes pas défaut à Ziemer. Si nous avons le regret de devoir constater que Whitney, dans son excellente « Sanscrit Grammar » (Leipzig 1879), effleure à peine la Syntaxe des cas, des temps et des modes ; que de même Gustave Meyer, à qui nous devons la grammaire grecque la plus scientifique que nous possédions, se soit de parti pris borné à la Lexigraphie et n'ait ainsi pu donner qu'un court appendice relatif au comparatif, d'autres grammairiens pourtant avaient déjà eu l'occasion de traiter cette question, notamment Miclosisch, Grimm, Dietz, Curtius etc. Sur ce point Pott, Diez et surtout Tobler étaient arrivés bien près de la vérité, il y a assez longtemps déja. Les travaux de Delbrück, de Siecke et de Weihrich, ainsi que l'ouvrage de Hübschmann « Zur Casuslehre » avaient aussi fourni d'excellentes contributions. On sait que Wölfflin a étudié le comparatif dans la langue latine et en a retracé le développement jusque dans les langues romanes. Parmi les nombreux ouvrages consultés par Ziemer nous eussions voulu voir figurer également : *Winckler* « de genuina vi suffixorum comparativi et superlativi » (Breslau 1873) et *Gonnet* « Degrés de signification en grec et en latin dans les principes de la grammaire comparée » (Paris 1876).

Venons en maintenant à la disposition de l'ouvrage de Ziemer.

Le chapitre premier traite de l'essence même du comparatif, de la

signification fondamentale de ses formes et des cas à l'aide desquels le sanscrit l'exprime. L'essence du comparatif renferme à la fois un rapprochement et une opposition ou disjonction; dans les langues anciennes la séparation ou la négation est surtout fortement accusée; au fond de tout comparatif nous trouvons toujours en dernière analyse l'idée d'une séparation, d'un éloignement d'un point initial. C'est ce que montrent les langues des peuples encore barbares ainsi que l'étude minutieuse des valeurs primitives des cas employés pour exprimer le comparatif (page 23). Mais ici Ziemer s'engage dans une voie pleine d'incertitudes et ce n'est qu'à partir du moment où l'auteur traite des cas destinés à exprimer le comparatif en sanscrit qu'on avance avec plus de sûreté. En sanscrit apparaît comme prototype du cas régi par le comparatif, l'ablatif, le véritable cas de la séparation. Exemples: svādoh svādīyah= ἡδέως ἥδιον= plus doux que doux ; de même : mitrād anyah= un autre qu'un ami. Pour l'ancien grammairien Pāṇini cet ablatif représentait déjà l'idée de s'en aller de, s'éloigner de .

Le deuxième chapitre nous montre le génitif se substituant en grec, pour la forme comme pour la signification à l'ablatif. Ce génitif est devenu un véritable separativus. C'est ainsi que s'explique de la façon la plus simple en sanscrit et en grec le genitivus separativus dépendant d'un superlatif (p. 54 et suiv.). En latin le cas régi par le comparatif est également un pur ablativus separativus; en ceci le latin se rapproche donc plus du sanscrit que du grec, qui a perdu l'ablatif. C'est verser dans une erreur complète que de voir dans cet ablatif un ablatif-instrumental comme l'enseignent encore la plupart des grammaires classiques et même des ouvrages scientifiques. Les langues romanes, dérivées du latin ne possèdent plus de suffixe casuel exprimant le comparatif. Quant aux langues germaniques, le gothique, l'ancien nordique, l'anglo-saxon et l'ancien haut allemand se servaient du datif. Différant en cela d'avis avec plusieurs autorités compétentes, Ziemer se donne bien du mal pour trouver également dans ce datif un datif-ablatif, remplaçant l'ancien ablativus separativus. (page 75 et suiv.). Grimm n'y voyait qu'un instrumental. Si les langues germaniques laissent une certaine marge au doute, la certitude renaît dès que nous entrons dans le domaine des langues slaves. Dans les langues slaves les plus anciennes comme dans les dialectes encore parlés aujourd'hui, partout le genitivus separativus est le cas du comparatif. Comme en grec, nous rencontrons également ici le genitivus separativus, non le genitivus partitivus avec les superlatifs (page 83). Les langues celtiques occupent une position intermédiaire dans l'ensemble des langues apparentées. Le caractère hybride de ces langues se retrouve dans la question spéciale qui nous occupe. Comme les débris, malheureusement si rares, des langues celtiques nous permettent de le constater, c'est d'une part l'ablatif comme en latin, d'autre part, et cela bien plus fréquemment, le datif ayant pris le rôle de l'ablatif, tout comme dans les langues germaniques, qui servent a exprimer le comparatif (page 89 et suiv.).

Le troisième chapitre (p. 91-242), le plus étendu de tout l'ouvrage, expose, jusque dans les moindres détails, les différents moyens dont plusieurs langues se sont servies pour remplacer ou pour périphraser le cas du comparatif. Il est acquis que ce n'est qu'à une époque relativement récente, alors que les suffixes casuels semblaient avoir perdu la faculté d'exprimer clairement par eux seuls ce rapport de gradation, que les langues indo-européennes ont commencé à renforcer au moyen d'une préposition l'ancien cas du comparatif, à substituer ensuite à cet ancien cas un autre cas avec une préposition et même enfin à périphraser le comparatif au moyen d'autres particules. L'auteur examine ces différents procédés les uns à la suite des autres. En rapprochant l'hébreu et en exposant les procédés de gradation dans les langues agglutinantes, Ziemer prouve à toute évidence qu'en fait il y a au fond de tout comparatif un rapport de séparation. Il essaie ensuite de donner une explication fort ingénieuse sans doute, mais non tout à fait convaincante, des particules de comparaison ἤ et ἠύτε. Il fait valoir ce fait que dans l'Anabase de Xénophon, sur trois génitifs après un comparatif on ne rencontre qu'une seule fois ἤ (quam).

Bien différents sont les procédés suivis par les langues romanes et par les langues germaniques aux époques de leur développement. Celles-là se servent de « che », « que », etc. qui dérivent du latin « quod » (et non de « quam » !); celles-ci emploient « danna », « danne », « dann », « denn » etc., dérivés du gothique « þana », accusatif du pronom démonstratif « sa », ou bien encore « en » = « und », « als », provenant de « alse », le relatif du démonstratif « also » (p. 220), équivalant à l'anglais « as ».

Le quatrième chapitre n'est en réalité qu'un résumé de tout ce qui précède, c'est-à-dire qu'il renferme un aperçu sommaire de la construction usitée avec le comparatif, des véritables cas aussi bien que des représentants de ces cas et les principaux résultats acquis. Ces résultats, les voici :

1° Dans l'expression du second terme de la comparaison se trouve le plus anciennement une idée de séparation. Toutes les langues indo-européennes, à commencer par le sanscrit, le prouvent avec plus ou moins d'évidence.

2° Dans le choix des équivalents du simple cas, dans les langues les plus différentes, c'est encore cette même idée de séparation qui est déterminante de ce choix.

3° Cette manière de concevoir le comparatif s'étend aussi au grec et au latin.

Tel est le contenu et tels sont les résultats précieux de cet ouvrage, composé avec beaucoup de soin et qui dénote chez son auteur une connaissance approfondie de son sujet. Il est superflu d'ajouter que l'auteur a su tirer le meilleur parti des nombreux travaux antérieurs. Quelques uns de ces ouvrages font même l'objet d'une courte étude dans les notes (252-260).

Nous n'avons pas de critique importante à faire au sujet de la disposi-

tion générale du travail. Nous estimons tout au plus que l'auteur eût pu par ci par là, abréger quelque peu, comme par exemple dans son essai d'explication de ῃ; ailleurs quelques détails complémentaires n'eussent pas été sans utilité. Je ne me crois pas autorisé à reprocher à Ziemer de s'être parfois laissé entrainer par l'attrait des rapprochements en présence de la masse des matériaux qu'il avait à sa disposition?

L'impression du livre est correcte. La table des matières et le vocabulaire qui terminent l'ouvrage en facilitent singulièrement l'usage.

Dr GEORG ORTERER.

Aperçu du règne animal *par* ALPHONSE DUBOIS, docteur en sciences, conservateur au musée royal de Belgique. — Lebègue. Bruxelles.

Éléments de Sciences naturelles: *Zoologie, par* ALFRED COGNIAUX, professeur à l'Ecole normale de Jodoigne, 180 gravures dans le texte. — Parent. Bruxelles.

Le premier de ces ouvrages est un simple extrait du grand *Manuel de zoologie* de l'auteur, entrepris à l'usage de l'enseignement moyen. Il n'est point très volumineux, mais il nous paraît être le résumé le plus complet de la science actuelle sur les matières qui en font l'objet. Si nous ne craignions d'aller trop loin, nous dirions même qu'il est un des rares ouvrages de ce genre qui soit vraiment à la hauteur de la science présente. Le livre est parfaitement ordonné. Les caractères des ordres et des familles sont tracés d'une main sûre, avec une clarté, une sobriété, un discernement qui font honneur à l'auteur. Dans ces quelques pages nous apparaît comme un aperçu de toutes les découvertes les plus récentes et l'élève s'initie n͏s peine aux connaissances positives de la science moderne. Ajoutons que ce livre est écrit de façon à inspirer à la jeunesse le goût des études que M. Dubois cultive avec tant d'autorité et d'éclat. De nombreuses gravures, intercalées dans le texte, facilitent singulièrement l'intelligence des matières. L'écrivain s'attache surtout aux types qui peuvent donner l'idée la plus nette des grandes divisions de la zoologie, des ordres et des familles qui en constituent la classification.

—

L'ouvrage de M. Alfred Cogniaux s'adresse surtout aux élèves des écoles moyennes. La méthode est l'inverse de celle qui consiste à s'occuper d'abord des *embranchements,* des *classes,* des *ordres,* des *familles* et des *genres.* L'auteur a pris soin de nous l'exposer lui-même en ces termes : « Pour ne procéder jamais que du *connu à l'inconnu,* nous commençons par étudier l'anatomie et la physiologie de l'homme, et nous faisons d'abord comparer à ce type les animaux qui s'en rapprochent le plus, les quadrumanes. Procédant de la même façon pour chaque ordre de mammifères, nous étudions séparément les principaux animaux qui le composent, puis nous amenons les élèves à rechercher les caractères communs à ces animaux

et les différences qu'ils présentent avec ceux que nous avons déjà précédemment étudiés. Au moyen de cette double investigation, les élèves parviennent aisément à se faire une idée nette des caractères de l'ordre dont on s'occupe. Procédant de la même manière pour l'étude des quatre autres classes des vertébrés, on arrive insensiblement à concevoir une idée nette et précise de l'embranchement auquel ils appartiennent. „ En d'autres mots, l'auteur applique à l'enseignement lui-même la méthode inductive, la seule qui soit désormais employée à la recherche des faits physiques quel que soit le domaine dont ils relèvent.

Nous ne pouvons que féliciter le professeur d'avoir enfin introduit dans l'enseignement des sciences naturelles une innovation depuis longtemps désirée par tous les bons esprits. Des tableaux bien appropriés à l'intelligence des jeunes élèves auxquels s'adresse le livre de Mr Cogniaux, résument d'une manière simple et claire les études dont ils ne sont que la condensation. L'auteur nous promet un petit traité de Botanique conçu d'après les mêmes idées. Ce travail sera le bienvenu.

T. L.

Éléments de Physique *à l'usage des écoles moyennes par* J. FLEURY, professeur à l'athénée royal de Liège et G. Duguet, répétiteur et chargé de cours à l'École des mines de Liège. — Hector Manceaux, Mons.

Traité de Physique élémentaire *à l'usage des écoles normales et des établissements d'enseignement moyen par* MICHELET, docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur d'école normale de l'État. — Weesmael-Charlier. Namur.

Nous avons lu avec le plus vif intérêt les Eléments de physique de Mrs Fleury et Duguet. Les auteurs définissent la physique « L'étude des phénomènes qui n'apportent aucun changement permanent dans la composition des corps. » Après avoir exposé les principes de mécanique nécessaires à l'intelligence du reste de l'ouvrage, ils s'occupent succinctement des propriétés générales des corps, puis abordent successivement l'*Hydrostatique,* la *chaleur,* l'*acoustique,* l'*optique,* le *magnétisme* et l'*électricité*. C'est à peu près la division généralement adoptée dans tous les manuels de ce genre. Mais celui-ci diffère de la plupart d'entre eux par l'admirable lucidité de l'exposition, la simplicité et la rigueur des démonstrations, la disposition logique des matières enseignées et la science des découvertes les plus récentes et de leurs applications. Les écrivains ont su se mettre à la portée des jeunes gens auxquels ils s'adressent et se font comprendre sans effort. Ajoutons que de nombreuses gravures, intercalées dans le texte, facilitent singulièrement la compréhension des idées. C'est un des meilleurs livres qu'aient édités Mrs Manceaux et nous ne pouvons que le recommander chaleureusement aux professeurs de l'enseignement moyen du second degré. Il est écrit

par des auteurs belges d'abord, et nous paraît de beaucoup supérieur, pour les classes auxquelles il est destiné, au grand ouvrage de Ganot.

—

Quant au travail de M. Michelet, il s'adresse surtout aux élèves des écoles normales et à ceux des athénées. Rédigé conformément aux programmes du gouvernement, il embrasse un domaine de détails beaucoup plus circonstanciés que le traité précédent et pourrait aussi remplacer avantageusement Ganot dans les cours supérieurs de l'enseignement moyen. Aussi longtemps que cette seconde partie n'avait pas paru, son emploi devenait presqu'impossible dans nos établissements. Maintenant que l'œuvre est complète, nous ne voyons plus d'obstacle à son introduction. Les deux volumes n'atteignent pas aux dimensions par trop considérables de l'ouvrage de l'écrivain français. L'auteur a déjà vu adopter, par le conseil de perfectionnement, son excellent *Traité de Chimie élémentaire* à l'usage des écoles normales. Nous ne doutons pas que ce nouveau travail n'obtienne à son tour la faveur de l'autorisation ministérielle. Il nous paraît la mériter.

T. L.

Chimie des Écoles moyennes *par* OSCAR PICALAUSA, professeur. Weesmael-Charlier, Namur.

Encore un bon petit ouvrage, bien clair, bien simple, bien méthodique, bien approprié aux classes des Écoles moyennes. De nombreuses figures accompagnées d'explications courtes, nettes et d'expériences faciles à exécuter, permettent aux élèves de renouveler chez eux celles que le professeur a lui-même pratiquées sous leurs yeux. Ce traité nous semble aussi complet qu'il doit l'être pour les élèves auxquels il est destiné. Sous un petit volume, il contient un nombre considérable de connaissances positives applicables aux diverses industries et à l'agriculture. Nous le recommandons à la jeunesse belge. Elle puisera dans ce livre, une foule d'idées d'une incontestable utilité.

T. L.

LA GRAMMAIRE ET LES GRAMMAIRES.

Revue de quelques Grammaires anglaises.

Pauvre grammaire! les enfants ne l'aiment pas; les parents en parlent avec peu de respect; les gens d'esprit la trouvent presque ridicule; les réformateurs de l'enseignement voudraient la mettre à la portion congrue, la considérant comme un mal, — peut-être nécessaire; les maîtres qui y tiennent encore et lui font une place plus large dans l'enseignement, sont regardés comme des pédants.

Pourtant la grammaire par elle-même ne mérite certainement pas cette

défaveur. Étude de la parole, elle est en même temps l'étude la plus pratique de l'esprit humain qui s'y incarne, de la pensée dont la parole est le corps organique. Si l'étude de l'homme comme être pensant vaut bien l'étude d'un coléoptère, alors disséquer une phrase doit être tout au moins aussi intéressant et aussi utile pour l'éducation intellectuelle que de disséquer l'aîle ou la patte d'un hanneton. La grammaire, bien comprise et bien enseignée, n'apprend pas seulement à « parler et à écrire correctement; » elle apprendra en même temps à penser correctement et juste, et surtout à mieux comprendre les pensées que d'autres ont exprimées.

Si tant de personnes voient dans la grammaire une étude stérile et ennuyeuse, c'est dans la manière de l'enseigner, non dans la matière à étudier, qu'il faut en chercher la cause.

Quand on impose à l'enfant, pour l'apprendre par cœur, ce règlement de police ou code du bon langage qu'on appelle ordinairement « une grammaire », recueil de définitions et de règles toutes faites, énumérant tout ce qui est prescrit ou défendu par le législateur — quel qu'il soit — : qu'on ne s'étonne pas alors que les élèves trouvent une telle étude peu attrayante et peu utile. Mais appliquons à la parole la méthode de l'observation, de l'analyse, de la *recherche* de la loi. cette étude deviendra une des plus intéressantes et fera pour la formation de l'esprit, pour l'éducation intellectuelle plus qu'aucune autre ne pourrait faire.

J'ai déjà plusieurs fois, ici même et ailleurs, exposé les principes méthodologiques de cet enseignement, tels que je les conçois. Mais ce n'est pas la méthode dogmatique seule qui est en défaut ; souvent ce qu'on enseigne en fait de grammaire ne vaut pas mieux que la manière dont on l'enseigne. Les définitions et les règles données dans les « grammaires », soit sous forme dogmatique, soit prétendûment comme résultats d'une analyse précédente, sont quelquefois formulées d'une manière très défectueuse. Elles manquent de clarté, de précision et de concision ; elles sont vagues et confuses, souvent même absolument fausses, en contradiction avec les faits, ou n'expliquent pas ce qu'il s'agit d'expliquer. Vraiment, si la grammaire doit enseigner à « bien parler », il faut avouer que « les grammaires » ne prêchent pas toujours d'exemple. Qu'un homme qui, par des études ultérieures, a réellement appris et s'est habitué à penser avec clarté et justesse, à peser la valeur des mots, reprenne en main telle ou telle grammaire qu'il a dû apprendre comme enfant, — on comprend le dédain avec lequel il jettera le bouquin et regardera cette branche de l'enseignement qu'on appelle la grammaire.

C'est sévère, ce que je dis, et mon jugement serait très injuste, si j'entendais l'appliquer à toutes les grammaires classiques. Il y en a heureusement qui énoncent les *résultats* de la science, en tant qu'ils sont à la portée des élèves, d'une manière irréprochable, qui donnent des règles claires et précises, réellement propres à guider l'étudiant, et non à l'égarer. Il y en a même — en plus petit nombre — qui, sous le rapport de la

méthode, facilitent la tâche du professeur, présentant les leçons dans un ordre méthodiquement gradué et bien enchaîné, et donnant pour chacune un groupe d'exemples, de faits analogues, par l'analyse desquels la loi, la règle peut être trouvée. Mais aussi combien n'y en a-t-il pas, encore assez généralement en usage, qui méritent et les critiques générales qui précèdent, et l'aversion des élèves et le dédain du public!

Je me propose de passer en revue quelques grammaires anglaises qui sont encore employées en Belgique, à ce que je crois. Si, pour démontrer le bien fondé de mes plaintes, je choisis de préférence l'anglais, c'est d'abord parce que je m'occupe plus spécialement de l'enseignement de cette langue. Mais je crois aussi qu'il n'y en a pas d'autre dont l'enseignement soit aussi mal outillé. Le préjugé général contre l'enseignement grammatical est plus fort lorsqu'il s'agit d'une langue moderne, mais surtout lorsqu'il s'agit de l'anglais, qui est réputé n'avoir pour ainsi dire pas de grammaire. Comme concession à ce préjugé, les ouvrages classiques font ordinairement le moins de grammaire possible, et font ce peu, dirait-on, le plus mal possible. Il est certain que les obscurités, les inexactitudes, les confusions et les contre-sens qui se trouvent dans certaines grammaires anglaises, encore en usage, ne seraient pas acceptés, ne seraient pas tolérés un seul jour dans une grammaire française ou latine.

Cours gradué de langue anglaise, par H. PLATE. I. *Cours élémentaire.* (L'édition française par R. KOENIG, Lausanne).

M. Plate était professeur d'anglais à la Bürgerschule de Brême, établissement d'un but purement pratique, destiné à former des petits commis et autres employés subalternes pour le commerce et la marine de la ville hanséatique. Tous les Brémois, presque jusqu'au débardeur et au portefaix, ont besoin de savoir un peu d'anglais et de le parler, au moins dans les limites de leur cercle d'idées, à cause des relations constantes où la ville se trouve avec les ports d'outre-mer, surtout avec l'Amérique. C'est à ce besoin que doit avant tout répondre la Bürgerschule. On me disait quand j'ai visité Brême — il y a quelque 25 ans — que le programme et l'enseignement donnaient des résultats satisfaisants. Quant à l'anglais, la seule langue étrangère qu'on y enseignât en lui consacrant un nombre d'heures très considérable, il était employé dès la 2me année dans l'enseignement de la géographie, et dans la 3me année, l'histoire aussi s'enseignait en anglais. Le livre de M. Plate veut surtout et avant tout servir ce but pratique.

Un cours préparatoire de « Lecture et Prononciation » ne montre pas la moindre trace d'arrangement méthodique. En suivant l'alphabet de *a* jusqu'à *z*, on indique, plus ou moins correctement, les différentes prononciations de chaque lettre, ajoutant un certain nombre de mots en guise d'exemples ou comme exercice. Des « Exercices de lecture » sont suivis de « Quelques irrégularités dans la prononciation » — « Décomposition des

mots en syllabes » — accent — majuscules — ponctuation etc. Je suppose que le professeur passe ordinairement cette partie, — et il ne fera pas mal.

La « 1re Partie » du Cours élémentaire se compose de 31 leçons. Chaque leçon consiste en un certain nombre de phrases anglaises, à lire et à traduire en français, puis d'un thème d'application, le tout précédé d'un vocabulaire. Dans toute cette partie du livre, le vocabulaire, l'acquisition par l'élève d'une certaine *copia verborum*, est la chose principale; on n'introduit et n'explique en fait de grammaire que l'indispensable, l'inévitable; encore l'explique-t-on souvent fort mal. C'est ainsi que les leçons traitent successivement de l'*école* — de la *famille* — de la *maison* — du *jardin* — des *boissons* — des *animaux* — du *corps humain* — de la *nourriture* — du *service de table* etc. Les phrases, d'un bout à l'autre, sont d'une banalité écœurante, et dans les conditions données il ne pouvait en être autrement. « *Pouvez-vous me montrer les différentes parties de votre corps?* (!) *Oui, je le peux. Où est votre tête?* » etc. etc.

Encore les élèves, avec le peu de grammaire qu'ils ont vu, ne pourraient-ils pas traduire les phrases données, si l'on ne les aidait par des moyens purement mécaniques, ainsi : « *As-tu un crayon? Oui j'(en) ai (un)?* — où les mots entre parenthèses ne doivent pas être traduits; — ou : « *Votre* (2) *verger* (3) *est* (1) - (*il*) *grand* (4)*?* » — où l'ordre des mots est indiqué par les chiffres; = ou : « *Est-ce qu'il y a* [*est là*] *beaucoup de fruit sur les arbres?* » — *Ma mère m'a fait* [*a fait me*] *deux chemises* » — où les mots entre crochets doivent remplacer l'expression qui précède. Je n'ai pas besoin de faire la critique de ces moyens plus ou moins ingénieux de rendre superflues la grammaire et ses règles. Et quel langage ne rencontre-t-on souvent dans les exemples, surtout dans les phrases françaises qui doivent être traduites en anglais! Que dites-vous p. e. de celles-ci : « *Quels (sont les) animaux* (*qui*) *appartiennent aux animaux domestiques?* » — « *Nos vaches broutent dans* [*upon*] *la prairie, mais nos chevaux broutent toujours dans l'étable* » etc. Vraiment, l'anglais que les enfants pourraient y apprendre ne vaut pas le français qu'ils y désapprennent.

Le vocabulaire ordinairement n'*explique* pas le mot, il en donne seulement la traduction accidentelle, celle voulue dans cet exercice, et ainsi induit souvent en erreur quant à la signification propre. Ainsi on donne : « **to feed** = *brouter, paître* », tandis que ce verbe signifie « *nourrir, se nourrir* »; — « **to think** = *croire* »; proprement il signifie *penser;* — « **to walk** = *aller, se promener* », au lieu de *marcher,* — « **to want** = *vouloir, désirer* »; non, c'est *avoir* ou *sentir le besoin de* — etc. Je trouve même : « **that** = *que*; *on, à* ». Je ne sais pas si c'est l'adjectif démonstratif, le pron. démonstratif, le pron. relatif ou la conjonction **that,** et je ne m'imagine pas le cas où **that** pourrait se traduire par *on* ou par *à*. Quant à distinguer **to do** de **to make, to go** de **to walk, to expect** de **to wait,** on ne l'essaye même pas.

La grammaire n'occupe qu'une place très secondaire dans cette 1re partie; mais encore aurait-on pu donner des règles aussi simples que celle-ci: Le complément, même pronom personnel, se place après son verbe », — au lieu d'indiquer partout la place des mots au moyen de chiffres. Les règles données souvent, je crois pouvoir dire le plus souvent, sont incorrectes, fausses ou tout au moins mal formulées. Mais je n'insiste pas sur ce point; nous allons en avoir des preuves surabondantes en nous occupant de la deuxième partie du livre, qui contient plus particulièrement l'enseignement grammatical.

Un cours élémentaire, préparatoire au cours de grammaire proprement dit, est peut-être recommandable, surtout pour l'anglais. Le but d'un tel cours préparatoire serait de familiariser les élèves avec la lecture, de les habituer à une bonne prononciation, accentuation et intonation, et en outre de leur faire connaître des mots et des locutions, de leur donner une certaine copia verborum. En fait de grammaire, ils pourront bien à cette occasion apprendre les choses les plus simples et les plus faciles: forme de l'article — adjectif invariable quant au genre et au nombre — place de l'adjectif complément — pluriel du substantif — pron. personnel au nominatif et à l'accusatif — place du pron. personn. comme complément — cas possessif (génitif) du substantif et du pron. personnel — la règle générale du genre — les terminaisons personnelles du verbe — la forme du participe présent — imparfait et part. passé de la conjugaison faible, etc. Pour le reste, on fait *remarquer* les faits grammaticaux qui se présentent, surtout en tant que les deux idiomes diffèrent, mais on en réserve l'analyse et la recherche de la règle au cours de grammaire.

Dans ces conditions, les exercices préparatoires de lecture et de traduction doivent se faire sur un texte très simple et très facile; mais il ne sera pas nécessaire de condamner les élèves pendant six mois à un régime de phrases insipides, vides de toute idée et sans suite ni liaison aucune. Des descriptions, des tableaux, des fables, des anecdotes, des récits historiques, écrit dans un style pur et simple, tel qu'une traduction mot à mot suffit pour les rendre parfaitement intelligibles: voilà ce qu'il faudrait pour ces exercices de lecture *et de mémoire*. Car les élèves les apprendront par cœur, ou à peu près, de manière à pouvoir reproduire le texte, de vive voix et par écrit, d'après la traduction française qu'ils en auront faite.

Voyons maintenant la « 2me partie » du Cours élémentaire, celle qui a plus particulièrement pour but d'enseiguer la grammaire.

Le plan de l'ouvrage est basé tout simplement sur l'ancien classement des mots, « parties du discours, » commençant par l'article et finissant par la conjonction. La bonne méthode, l'enchaînement des matières à enseigner et la gradation des difficultés, demanderaient un tout autre arrangement. Mais laissons cela; je veux surtout m'occuper de la manière dont les règles sont formulées et énoncées. Or, *il ne s'en trouve presque pas dont la formule soit correcte, précise et claire, — il y en a beaucoup qui sont abso-*

lument fausses, qui doivent induire en erreur et faire commettre des fautes à l'élève qui les suit, — et les règles les plus importantes, souvent les plus nécessaires, brillent par leur absence.

Leçon 32. (1re de la 2me partie.) — *Article.*

« L'art. déf. **the** est invariable. L'art. indéf. **a** ou **an**. » — Pas un mot — ni ici ni ailleurs — sur l'emploi de l'article, si différent en anglais de ce qu'il est en français, — pas même cette règle si simple que « le sens indéfini des noms de matières et de substances et de tous les noms au pluriel s'exprime sans article. (Il est vrai que le livre avait été fait pour des allemands, qui n'avaient peut-être pas besoin de cette dernière règle, vu qu'elle est la même pour leur langue maternelle.) — Par contre, il y a *6 règles* pour **a** et **an**, tandis qu'il suffit de dire : **an** *devant une voyelle,* — pourvu que les élèves comprennent que c'est une règle d'euphonie et qu'il s'agit de la *prononciation* du mot suivant, non de son orthographe.

Leçon 33. Substantif. Pluriel régulier.

Les règles particulières (**es** au lieu de **s**, changement de **y** en **i**, de **f** en **v**), sont des régles d'euphonie et d'orthographe, qui s'appliquent à tous les mots variables et qui seront répétées à propos du verbe, de l'adjectif, — des mots dérivés même. Pourquoi ne pas les donner une fois pour toutes et sous une forme applicable à tous les cas? Du reste, ces règles sont, presque sans exception, mal formulées. « Le substantif prend **es** au pluriel *dans* les mots qui se terminent par **o**, lorsque cette voyelle est précédée d'une consonne. Mais si, au lieu d'être précédé d'une consonne, l'**o** est précédé d'une voyelle, le substantif ne prend que **s** (sic) au pluriel? » (Suivent quelques exceptions.) C'est bien dit, n'est-ce pas? Mais par contre, c'est faux. Le fait est que la règle (*es* au lieu d'*s*) est absolue pour les mots anglais ou complétement naturalisés; il n'y a que quelques mots emprun-tés aux langues étrangères, surtout à l'italien, restés étrangers au langage populaire, qui font exception à cette règle particulière, et **folio, trio, duo** sont de ce nombre aussi bien que **quarto, grotto,** etc.; la voyelle ou la consonne qui précède **o** n'a rien à y voir. Donnons donc simplement la règle et attendons qu'une exception se présente pour la faire remarquer.

« Les subst. terminés par **y** précédé d'une consonne *le* changent en **ies**. Dans *le cas contraire* on forme le plur. selon la première règle. » — Admirons ce « *le* » et ce « *cas contraire* ». — La vérité est que **y**, voyelle simple, se change en **i**, suivi de **es**, au plur. des subst. et à la 3 pers. sing. prés. des verbes, tandis que les diphthongues et digraphes (**ey, ay, oy, uy**) ne changent pas.

« Le substantif singulier, terminé en **f** ou **fe**, *se change* au plur. en **ves**. » — Voilà tout le substantif changé en **ves**.

« Tous les substantifs qui au sing. sont terminés en **ff** ou **oof** prennent **s** au plur. Exemples : **chief, strife, gulf, dwarf,** etc. » Aucun des exemples donnés ne tombe sous l'application de la régle, n'est terminé en **ff** ou en **oof**.

On ajoute, concernant la place des adverbes ou locutions adverbiales, une « observation » qui est absolument fausse.

Leçon 34. On essaye d'expliquer la signification particulière de certains pluriels irréguliers qui existent à côté de la forme régulière. L'explication, le plus souvent, n'explique rien, est simplement ridicule. Par exemple, « **pennies** = *quelques pennies dans une collection*); **pence** = *des pence (monnaie), sous anglais.* » — Qui comprend cela?

« Les substantifs qui finissent par **man** au singulier changent cette syllabe en **men** au pluriel quand le commencement du mot exprime à lui seul une idée (substantif ou adjectif). Dans le cas contraire on ajoute **s** *au pluriel.* » Il est vrai qu'on ne trouve nulle part la règle si simple et si compréhensive que « dans les substantifs composés, le mot qui *nomme* la personne ou la chose, seul prend la forme du pluriel. » Mais enfin, les élèves formés par cette « méthode » ne seraient peut-être pas capables de reconnaître dans **Englishman** un mot composé avec **man**, et dans **Roman** un nom dérivé de **Rome** au moyen de la terminaison **an**. — Les règles de syntaxe (place de l'adverbe) ajoutées à cette leçon sont encore tout à fait incorrectes, ou bien, agrémentées d'un « généralement, ordinairement », etc., laisseront à chaque instant l élève dans l'incertitude!

Leçon 35. « On distingue trois cas en anglais : le sujet ou nominatif etc. » Donc le sujet est un « cas », c'est entendu. — « Si le substantif *représente* un être animé, surtout un homme, la *préposition du possessif* peut être *remplacée par* **s** précédé d'une apostrophe (**'s**) qu'on met à la fin du nom, comme **the father, the father's**; c'est ce qu'on appelle le génitif saxon ». — « Le nom du possesseur, exprimé par le génitif saxon, précède toujours le nom de l'objet possédé. » Quel galimatias!

Vous dites p. ex. « **My uncle's neighbour** ». Mon oncle est-il le possesseur du voisin, et le voisin l'objet qu'il possède? Et pourquoi « **neighbour** » est-il sans article, tandis qu'on dirait : « **The neighbour of my uncle** »? On n'en dit rien. « **My brother's absence** », — mon frère est donc le possesseur d'un objet qu'on nomme absence! Ma foi, oui, la grammaire apprend à parler correctement!

« Cette forme du génitif *s'emploie avec les noms* quand les mots **house, shop, church** sont sous-entendu ». — Dites : le nom déterminé par un génitif saxon peut être sous entendu : *a.* s'il vient d'être énoncé. (**The fox's tail is long, and the hare's is very short.**) *b.* lorsqu'il est facile à deviner (**house, church** etc.).

Il n'est pas question du génitif de durée et de distance (**a day's work, a cable's length**) ni d'une expression composée mise au génitif (**the emperor of Russia's power**), ni du génitif-attribut (**Heaven and earth are the Lord's**), ni de différentes autres choses dont l'explication serait nécessaire. Mais enfin, l'énumération de tout ce que ce livre passe sous silence serait encore plus longue que l'énumération des fautes et erreurs qu'il contient.

Leçon 36. « Le genre en anglais dépend de la nature de l'objet ». — Cela n'est pas très-clair, il faut l'avouer. Aussi ajoute-t-on une série d'autres règles, qui ne sont pas beaucoup plus claires, qui ne sont pas

même vraies, tandis qu'il suffisait de dire : « Le genre grammatical répond au sexe naturel. Les noms d'objets, et même d'être vivants quand on n'en veut pas distinguer le sexe, sont neutres. — A des noms, neutres d'après cette règle, on attribue quelquefois le genre masculin ou féminin par personnification, p. e. dans les fables, les allégories etc. »

Les règles du genre sont données ici, parce qu'on traite du substantif. Cependant, en anglais, le pron. personnel de la 3me personne du singulier est le seul mot qui distingue le genre, et l'on ne parlera du pronom personnel que 20 leçons plus loin. Voilà de l'ordre méthodique !

Leçon 37. « En anglais, comme en français, lorsque deux substantifs dépendent l'un de l'autre, on les sépare par la préposition **of** (*de*). » — Qu'est ce que cela peut bien vouloir dire ? Quand deux substantifs dépendent l'un de l'autre, c'est que probablement l'un comme complément déterminatif, sera au génitif exprimé par **of** ou par la terminaison — **'s**, — ce qui était déjà connu ; — ou il sera en apposition, — ou le rapport sera exprimé par une autre préposition (**physician to the king** — **a voyage round the globe** — **the birds in the wood**, etc.). Dans tous les cas la préposition ne doit pas *séparer* les deux substantifs, mais plutôt les réunir, exprimer leur rapport. — Mais en réalité, il ne s'agit de rien de tout cela. D'après les exemples d'où l'auteur a su tirer cette belle règle, il veut parler du génitif partitif, dépendant d'un nombre collectif ou d'un nom de poids ou de mesure, puis de l'apposition d'un nom propre à un nom commun (*la ville de Paris, l'empire d'Autriche*), — deux cas où, en effet, l'anglais, comme le français, emploie la préposition **of** = *de,* pour exprimer le rapport, tandis que l'allemand met les deux noms au même cas. Aussi tout ce chapitre n'a-t-il sa raison d'être que dans l'édition allemande ; — pourvu que la règle y soit mieux formulée.

Remarque. « Après les mots qui indiquent le poids ou la mesure, le nombre ou le temps, on se sert en anglais de l'article indéfini. »

Tâchons de comprendre cela si c'est possible. De tels mots sont sans doute : *une livre, une aune, douze, un mois*. Comment ferai-je pour me servir de l'art. indéfini après ces mots dans les phrases : *Ce paquet pèse trois livres. — J'ai acheté quatre aunes de drap. — Deux fois six font douze. — L'année a douze mois ?* Mais voici les exemples qu'on nous donne : **I have english lessons twice a week. This wine costs half a crown a bottle. These leadpencils cost six pence a piece.** — La règle qu'on pourrait tirer de ces exemples serait peut-être celle-ci : L'article défini s'emploie en anglais dans le sens distributif de : (*autant*) *par* (*unité*).

Leçon 38. Les règles sur l'adjectif, sur les degrés de comparaison et sur la construction de la phrase comparative, que je m'abstiens de transcrire, sont également confuses, inexactes et tout à fait incomplètes. Et quelle terminologie arbitraire et inconséquente ! On parle d'« adjectifs attributifs et qualificatifs, » voulant dire : adjectif qualificatif, qu'il soit attribut ou complément ; — ce qu'on appelle « comparatif d'égalité » n'est pas du tout le comparatif (la forme du deuxième degré de comparaison), mais une

phrase comparative où l'adjectif se trouve au *positif;* etc. Il faut surtout une terminologie précise et conséquente. — La règle sur le redoublement de la consonne finale, d'un énoncé très défectueux encore, ne s'applique pas aux degrés de comparaison seulement; c'est une règle générale d'orthographie.

Leçon 39. La signification particulière des formes irrégulières de **late, near, far, old** est très mal expliquée. — « Les formes **elder** et **eldest** sont purement qualificatives. » (? — On veut dire peut-être que ces mots ne s'emploient pas comme attributs, mais seulement comme compléments) et ne s'emploient que devant les noms de personnes pour désigner un rapport de parenté outre le degré comparatif. » — Le fait est que **elder, eldest** = *aîné,* aussi bien que les formes irrégulières de **late** et de **near,** puis **further, former, first** expriment l'ordre dans lequel se suivent ou se précèdent les personnes, les choses et les faits.

« **Many** et **few** se rapportent à des choses qu'on peut compter; **much** et **little** à une masse qui ne pouvant se diviser en petites parties ne peut, par conséquent, pas être comptée. » « Se rapporter à » est une expression souvent employée dans ce livre, et employée sans signification précise. Il faudrait s'entendre sur le sens exact des termes de grammaire et ne jamais les employer que dans ce sens, que les élèves saisiront alors sans qu'il soit besoin d'une définition en règle. — Essayons d'appliquer ce qu'on dit de la différence entre **much** et **many**. Peut-on compter son argent? Oui, n'est-ce pas, — pourvu qu'on n'en ait pas absolument trop. Donc, d'après la règle citée il faudrait dire: « **I have many money**. » Quelles seraient bien ces « masses qui ne peuvent pas se diviser en petites parties? » — La chose est pourtant bien simple : **Many** et **few** expriment un nombre; **much** et **little** expriment une quantité non numérale. Quel enfant ne comprend pas cela?

Je viens d'analyser rapidement les huit premières leçons du cours de grammaire (de la deuxième partie), et je n'y trouve presque pas de règle correcte et bien formulée, rien que des coq-à-l'âne, des inepties, des absurdités. Le lecteur ne désire sans doute pas que je continue cette critique de détail. Je puis lui assurer que le reste est à l'avenant de ce que nous avons vu ensemble. En effet, si les premières leçons, qui traitent des matières les plus faciles, sont ce que nous venons de voir, à quoi doit-on s'attendre, lorsque les véritables difficultés grammaticales — et il y en a — se présenteront? Aussi faut-il voir les chapitres sur les pronoms, les auxiliaires du mode, le futur, le futur périphrastique, les prépositions, — — mais je pourrais les énumérer tous. Sur la construction de l'accusatif avec l'infinitif, qui joue un rôle si considérable en anglais, il y a cette « règle » : « Après un grand nombre de verbes, le régime suivi d'un infinitif se rend en français par une proposition commençant par *que*. Le régime

direct dans la phrase anglaise devient alors sujet de cette proposition ». Voilà tout. C'est peu, mais c'est faux.

Du reste, l'analyse et l'explication de bien des formes et constructions présentant des distinctions et des nuances logiques souvent très délicates, bref, les difficultés réelles de la grammaire anglaise, n'ont pas même été abordées. Comme c'était trop difficile à expliquer, on renvoie l'élève à *l'usage.* Mais si l'usage doit apprendre ce que vous ne savez pas expliquer, l'usage pourrait bien aussi apprendre ce que vous expliquez si mal.

Et ce livre semble jouir encore d'une assez grande faveur en Belgique. Un libraire me disait dernièrement qu'il se vend peut-être plus qu'aucun autre livre élémentaire pour l'enseignement de l'anglais. Qu'on s'étonne alors du discrédit où est tombé l'enseignement grammatical, et en particulier la grammaire anglaise. Vraiment, si c'est là de la grammaire, on n'a pas tort de la trouver ridicule, ennuyeuse et inutile. Que la grammaire devienne l'étude de la pensée humaine, de la logique, au moyen de l'analyse de la parole, qui est son corps naturel, sa manifestation organique et spontanée ; qu'elle parle surtout elle-même un langage correct, précis et logique : ce n'est qu'alors qu'elle sera la première et la plus efficace de toutes les disciplines de l'esprit, ce n'est qu'alors qu'elle intéressera les élèves au lieu de les ennuyer, qu'elle aura une utilité vraiment *pratique* et qu'elle conquerra l'estime et la considération dont elle jouit si peu aujourd'hui.

TH. HEGENER.

Cours pratique de langue Anglaise *par* ROUMEN et SEVERYN, *professeurs à l'athénée royal de Hasselt.* 1re année, 1 vol. in-16, IV, 188 et 6 p. Hasselt, W. Klock (sans date, ni indication de prix).

La préface de ce petit livre ne débute pas de façon à gagner la bienveillance des professeurs. « Rendre son enseignement aussi attrayant que possible, voilà le but que doit se proposer tout professeur, *soucieux de ses devoirs :* » telle en est la première phrase.

Nous n'aimons pas un auteur de livre classique qui avoue que l'objet de ses préoccupations est le professeur, soucieux de ses devoirs. Empressons-nous toutefois de déclarer qu'un examen du contenu du livre nous a reconcilié avec lui.

Le manuel donne tout ce qui doit s'apprendre dans une première classe d'anglais ; les règles sont généralement exposées avec netteté et exactitude, et leur succession est déterminée par celle des exercices dont elles découlent. Une bonne table des matières donne satisfaction à ceux qui aimeraient un exposé plus systématique de la théorie grammaticale.

Quant aux exercices, ils constituent une innovation heureuse, en ce sens qu'ils sont en texte suivi : Car les « phrases détachées fort peu *significatives* (?) » n'ont pas la sympathie des auteurs. Ils ont quelquefois oublié

leur antipathie, lorsqu'ils croyaient, — mais à tort, — qu'il n'y avait pas moyen de composer autrement un exercice d'application. Cela n'est cependant pas arrivé souvent.

Ils auraient dû *toujours* indiquer la source à laquelle ils ont emprunté leurs morceaux ou d'après laquelle ils les ont redigés

Les §§ qui traitent de la prononciation sont très défectueux : tantôt les règles sont incomplètes, tantôt elles sont inexactes dans leur énoncé ou dans leurs exemples. Cela se constate le mieux par le fait qu'il n'y a pas moyen de lire correctement, à l'aide des règles données, l'exercice de lecture de la page 5.

Nous ne comprenons pas comment on peut parler de déclinaison et de cas dans une langue aussi analytique que l'anglais, ni comment un siècle et demi après l'œuvre de Ten Kate et 65 ans après la grammaire de Grimm on ose encore faire une seule liste des verbes faibles irréguliers et des verbes forts pour l'appeler Table des *verbes irréguliers*.

Nous pourrions encore signaler ce qu'il y a d'inexact dans la comparaison entre le génitif saxon et le vorangestellter Genetif de l'allemand et du néerlandais, — ce qu'il y a d'incomplet dans la règle pour traduire *Monsieur, Madame, Mademoiselle,* — ce qu'il y a de fautif dans la rédaction de mainte partie du texte français, — ce qu'il y a d'étranger et d'étrange dans mainte expression anglaise venant des auteurs.

Le manuel a cependant beaucoup de bonnes parties et celui qui saura bien s'en servir ne s'en trouvera pas trop mal.

Nous ne pouvons nous empêcher de demander pour finir pourquoi les auteurs n'ont pas préféré composer un manuel en néerlandais à l'usage des établissements flamands. Le besoin d'un tel livre est réel.

Et à propos de néerlandais, nous dirons encore que nous ne comprenons pas l'obstination que les auteurs mettent à appeler le néerlandais dans leurs comparaisons linguistiques du nom anti-historique et anti-scientifique de *Flamand.*

J. VERCOULLIE.

L'orthographe allemande au point de vue historique et pratique, *avec un appendice sur l'accent tonique en allemand par* H. ERKELENZ. — Bruxelles. E. Muquardt, 1884.

L'auteur de *L'orthographe allemande au point de vue historique et pratique,* M. Erkelenz, nous annonce dans la préface que l'invitation à publier cet ouvrage lui est venue de l'étranger, principalement de professeurs qui se servent de la chrestomathie allemande qu'il a composée à l'usage des établissements de l'enseignement moyen En donnant suite à cette invitation, il a voulu faire, comme il le déclare lui-même, un ouvrage d'un caractère moitié scientifique, moitié pratique, destiné avant tout aux professeurs d'allemand et aux candidats en philologie moderne.

D'après son intention, nous aurions donc affaire à un manuel pratique en même temps qu'à un travail scientifique, cherchant dans l'étude du passé, l'explication de l'orthographe d'aujourd'hui, telle qu'elle se trouve fixée dans les *Regeln und Wörterverzeichnis für die deutsche Rechtschreibung* publiés par le gouvernement prussien. Nous pourrions dire, en faisant abstraction du côté pratique de l'ouvrage, côté très accessoire, s'il existe réellement, que M. Erkelenz a voulu faire un commentaire du manuel que nous venons de citer. Or ce commentaire existe déjà[1]. Il a pour auteur un des germanistes les plus distingués, M. Wilmanns, principal collaborateur du manuel d'orthographe officielle. Il a été composé précisément pour exposer les principes suivis dans la confection de ce travail, pour vulgariser les notions d'histoire de la langue qui sont indispensables à une connaissance sérieuse de l'orthographe actuelle et pour faire connaître les arguments qui ont prévalu dans les cas douteux, où les opinions sont divisées. C'est un ouvrage tout à fait remarquable, écrit de telle façon que tout homme d'un esprit cultivé le comprend sans difficulté.

Quelles sont donc les raisons qui peuvent avoir déterminé M. Erkelenz à aborder un sujet qui était déjà si bien traité? Il est impossible qu'il ait voulu faire un manuel pratique d'orthographe. Ce manuel existe, c'est celui qui a été publié par le gouvernement prussien. Il suffit de se rappeler comment ce livre a été composé, quel rôle il joue aujourd'hui dans l'enseignement en Allemagne, pour comprendre qu'en matière d'orthographe pratique, aucun travail individuel, quelque bien fait qu'il soit d'ailleurs, ne peut lutter contre le manuel officiel. La question de l'orthographe est décidément tranchée. Des modifications ne sont possibles que si le gouvernement, après avoir consulté les hommes les plus compétents, publie une nouvelle édition de son manuel, où les points qui offrent prise à la critique soient remaniés.

M. Erkelenz aurait-il publié son ouvrage, parce qu'il n'en existe pas en français sur la matière? Cette raison eût pu être décisive, au cas qu'il eût voulu faire un livre à l'usage des élèves; mais il déclare, dans la préface, qu'il s'adresse aux professeurs d'allemand et aux candidats en philologie moderne, c'est-à-dire, à des hommes capables de lire sans difficulté l'allemand, ne lisant par conséquent un ouvrage français sur la matière traitée que s'il présente toutes les garanties scientifiques, et s'il est écrit dans un style qui en rende la lecture au moins aussi agréable que celle d'un ouvrage allemand. Tout en reconnaissant que, comme étranger, M. Erkelenz fait preuve d'une assez grande habileté dans le maniement de la langue française, nous devons cependant déclarer que son livre ne possède pas toutes les qualités de style désirables, et nons croyons que les français qui s'intéressent à la matière n'hésiteront pas à lui préférer des

[1] W. Wilmanns. *Kommentar zur Preussischen Schulorthographie*. Berlin. Weidmannsche Buchhandlung, 1880.

ouvrages allemands. Du reste, la nature même du sujet fait déjà supposer une connaissance très étendue de la langue allemande; M. Erkelenz semble le reconnaître implicitement en ne traduisant pas d'assez nombreuses citations, qui ne sont même pas toujours écrites dans la langue ou avec l'orthographe d'aujourd'hui. Le choix de la langue employée n'explique donc pas la raison d'être du livre : elle devait créer nécessairement de grandes difficultés à l'auteur, mais elle ne pouvait en rien augmenter la valeur de son travail.

Si M. Erkelenz s'est décidé à publier un commentaire sur l'orthographe officielle, malgré l'existence de l'excellent ouvrage de M. Wilmanns, c'est qu'il a cru sans doute faire un travail utile à côté de celui-là, et convenant mieux aux besoins de ceux qui s'étaient adressés à lui. En réalité il s'est borné à résumer l'ouvrage un peu étendu de M. Wilmanns, en établissant parfois des comparaisons avec les langues étrangères. Cette manière de procéder eût pu se justifier s'il avait su conserver et augmenter les qualités précieuses de l'original. Mais malheureusement les explications, toujours si claires, de M. Wilmanns deviennent, dans la reproduction abrégée de M. Erkelenz, souvent difficiles à comprendre; les renseignements empruntés à l'histoire de la langue sont parfois si incohérents qu'ils ne peuvent qu'engendrer la confusion dans l'esprit du lecteur. Pour traiter convenablement le sujet dans toutes ses parties, il aurait fallu connaître les anciennes phases de la langue, notamment le moyen haut-allemand. Or M. Erkelenz n'en a, comme son livre le prouve surabondamment, que des notions très superficielles. Aussi n'y a-t-il pas lieu seulement de critiquer l'absence de méthode, le manque de clarté dans certains chapitres; ce qui est bien plus grave, on constate dans les passages relatifs à l'ancienne langue des erreurs nombreuses, parfois contraires aux notions les plus élémentaires, de sorte qu'on s'étonne avec raison que l'auteur ait abordé un sujet pour lequel il était si peu préparé. Nous citerons, à l'appui de notre critique, un certain nombre de fautes qui nous ont particulièrement frappé.

P. 9. L'adoucissement dans le Vha. ne date pas, comme le prétend M. Erkelenz, du dixième siècle. L'adoucissement de *a* bref se trouve déjà dans les premiers documents de cette période. HAHN, *Althochdeutsche Grammatik*, § 17. Quant à l'adoucissement de *u* postérieur à celui de *a*, mais appartenant encore à la période du Vha, nous ne pouvons préciser l'époque où il apparaît. J. Grimm, Weigand, Weinhold ne sont pas d'accord sur ce point. Weinhold le porte au IXe siècle. *Mittelhochdeutsche Grammatik*, § 73. 2te Ausgabe.

P. 9. « L'adoucissement de la voyelle brève était indiqué par un double point au-dessus de celle-ci (ä, ö, ü) et celui de la voyelle longue était un *e* juxtaposé. »

L'adoucissement de la voyelle brève *a* est généralement *e* dans le Mha, rarement *ä*. Une des plus grandes difficultés de l'orthographe moderne, la distinction des voyelles brèves *e* et *ä*, provient en partie de ce que l'on

a conservé dans quantité de mots l'ancienne forme de l'*Umlaut,* quand l'affinité du mot adouci et de son radical n'est plus évidente.

Ue n'est pas l'adoucissement de *ü; ue* affecté de deux points, serait l'adoucissement de *uo;* p. ex. *gerüefte* et non *geruefte* comme écrit M. Erkelenz p. 40.

P. 9. « A côté de *ch* se placent le *j* et l'*h*, dont *ch* est souvent provenu. » Le pronom *dont* se rapporte-t-il à *h* ou à *j* et à *h*?

P. 14. Les lignes concernant le mot gothique *mahts,* reproduites de Schleicher, sont très inexactes. Le mot sur lequel porte l'explication est deux fois mal écrit.

La racine du mot gothique *mahts* n'est pas *mah*, comme le dit M. Erkelenz, mais *mag*. Dans les lignes qui suivent le passage cité, Schleicher renvoie à la règle importante, appartenant déjà au germanique primitif, sur la transformation des muettes devant une dentale. M. Erkelenz confond cette transformation avec la loi de Grimm sur la permutation des consonnes. *Mag* était déjà en gothique le présent de notre verbe *mögen*.

P. 32 et 33. « Anciennement la langue allemande distinguait quatre *e*, dont deux étaient brefs et deux longs; les premiers étaient marqués par *e* et *ë*, les deux autres qui s'étaient développés de *a*, par *ê* et *ae*. »

« Dans le Mha. l'adoucissement de l'ancien *a* est marqué par *e;* plus tard le signe en devint *ä*. »

Comment concilier ces deux passages l'un avec l'autre et avec ce que l'auteur a énoncé plus haut sur l'Umlaut de *a* dans le Mha? *ê* ne s'est jamais développé de *a*; il remplace *ai* en gothique et *ê* en Vha, p. ex. *ê* la loi, Vha. *êwa*, goth. *aivs,* le temps. *Ae* n'est pas l'adoucissement de *a*, mais de *â*.

Le chapitre traitant de l'emploi de *e* et de *ä* manque de clarté et ne permet pas de se faire une idée de la formation génétique des deux *e* et des deux *ä* de l'allemand moderne. Ensuite il aurait fallu faire ressortir, ce que M. Erkelenz ne fait pas, que la prononciation est un guide pour distinguer les voyelles longues *e* et *ä* et que la difficulté porte donc seulement sur les deux brèves *e* et *ä*. Ex. *Schwere* (mha. *swaere*) *Ehre* (mha *êre*) se distinguent nettement par la prononciation de *nähren* (mha *nern*) *spähen* (*spëhen*) *nähen* (*naejen*) et ne peuvent donner lieu à aucune difficulté, tandisque dans *fällen* et *bellen* la voyelle se prononce absolument de la même manière. Le mot *Eltern* n'éveille plus aujourd'hui une idée d'âge; l'emploi de *e* se justifie donc parfaitement et toute confusion avec *die Ältern,* les plus âgés, est évitée.

P. 39. En différents endroits du livre, l'auteur parle du changement de *r* en *s;* ce n'est pas *r* qui s'est changé en *s*, c'est le contraire. La raison de ce changement a été exposée par Verner, *Kuhns Zeitschrift* XXIII, p. 97.

P. 40. « *Ft* est devenu *cht* par l'influence du néerlandais dans quelques mots. » Le changement de *ft* en *cht* est propre à tous les dialectes bas-allemands. Comme les mots *Nicht* et *sacht* se trouvent dans ces dialectes,

il n'y a aucune raison d'expliquer leur existence par le néerlandais.

P. 40 et 41. Il s'agit d'expliquer les formes *zog* et *schnitt* par rapport aux infinitifs *zieHen* et *schneiDen*. « Ces formes appartiennent à une classe de verbes avec la voyelle radicale *u* et *i*. En Mha. seulement le plur. prétér. et le *partic. présent* avaient la voyelle pure, qui dans les autres formes s'est accrue, *u* en *iu* et *o*, *i* en *ei*. Dans le Nha. le prétérit a pris pour toutes les formes la voyelle de l'ancien sing., et quelquefois cette voyelle est devenue longue, d'autres fois brève. Après cette dernière les consonnes se sont redoublées. De là les formes *ziehen, zog, schneiden, schnitt.* » A quoi sert cet exposé de l'ancienne conjugaison, erroné, obscur et peut-être non compris par l'auteur? En effet, si M. Erkelenz admet le système de la conjugaison forte, basée sur l'hypothèse, aujourd'hui rejetée, des trois voyelles primitives *a, i, u* brèves, il devrait expliquer complètement, et non à moitié, comme il l'a fait, la formation de tous les temps primitifs, en d'autres termes, il devrait dire que la voyelle *u* devient au premier temps primitif *iu*, lequel se change dans certaines conditions, en *ie*, (*Paul*, § 38); que *u* devient au second temps primitif *ô* ou *ou* (*Paul*, § 40), et au quatrième temps primitif *o*; que la voyelle pure *i* s'allonge au premier temps primitif en *î*, au second en *ei*. Ce qui prouve que l'auteur ne comprend pas bien la théorie qu'il expose, ce sont les nombreuses fautes qu'il fait dans les exemples cités.

Le verbe *ziehen* est d'après lui en Mha *zîhen*, qui appartient à une autre classe et qui est devenu aujourd'hui *zeihen*. Que devient donc la voyelle *u* à l'infinitif de cette nombreuse classe de verbes? Nous trouvons, l'un à côté de l'autre, *vlIEzen, sIUden* alors que la voyelle est la même dans les deux cas. Comment des erreurs pareilles sont-elles explicables? L'auteur cite comme radical de *snîden snîd*, alors que dans la règle qu'il formule il dit que *i* bref, c'est à dire la voyelle du prét. pl. est la voyelle pure.

Comment l'auteur peut-il déclarer que le Nha. a pris la voyelle de l'ancien prét. sing., alors qu'il vient de citer quelques lignes plus haut, comme prét. de *snîden, sneit, sniten*, ce qui, d'après sa règle, devrait produire aujourd'hui *schneit* et non *schnitt*? La conclusion à laquelle devait aboutir l'exposé de l'ancienne conjugaison est complétement fausse. Si l'allemand moderne a pris la voyelle de l'ancien prétérit sing. ou pluriel avec redoublement de la consonne après une voyelle brève, on obtient les formes *zoh, schnidd*, et non *zog, schnitt*. Toute la démonstration porte donc à faux. Le changement de la consonne dans les verbes *ziehen* et *schneiden* s'explique d'après la loi de Verner, exposée au paragraphe auquel nous avons renvoyé à propos du changement de *s* en *r*. Le sing. *zog* a pris *g* au lieu de l'ancien *ch, zôch*, par l'analogie du pluriel.

P. 43. Le manuel officiel, en écrivant *gescheit*, n'a fait qu'appliquer le principe phonétique qui est la base de l'orthographe moderne. On dit aujourd'hui *ein gescheiTer Einfall*, et non *ein gescheiDer Einfall*. Il faut donc *t* et non *d*, comme le voudrait l'auteur, à la fin du mot, malgré l'ancienne forme *geschîde*. Du reste, le nombre des mots ayant aujour-

d'hui une autre dentale que dans le Mha. est assez considérable (*Paul*, § 30. 4).

P. 44. La forme *bered*, que recommande l'auteur, ne se justifie pas. Il faut écrire ici *beredt*, comme le fait le manuel officiel, parce que *beredt* est un partic. passé dont la signification s'est modifiée. On n'avait pas besoin de supprimer un *t* comme le prétend M. Erkelenz dans *beredsam*, *beredsamkeit*, parce que ces mots sont formés à l'aide du radical de l'infinitif.

P. 53. La sifflante forte, provenant d'un *t*, ne s'est pas changée *souvent*, elle s'est changée *quelquefois* en sifflante douce (*Paul*, §. 23. *Wilmanns*, p. 95).

P. 58. L'explication de l'origine de S dans des mots comme *Liebeslied*, *Ordnungssinn* par l'influence du génit. latin est absurde. Comme les mots composés ayant pour première partie un génitif masc. ou neutre en *s* sont très nombreux, cette lettre est devenue pour ainsi dire un signe de liaison et s'attache, par analogie, également à des mots féminins.

P. 65. Conformément à des principes orthographiques différents, le Mha. met toujours à la fin du mot la consonne forte, l'allemand moderne la consonne médiane. ex. mha. *kunt*, *kundes*, aujourd'hui *kund*, *die kunde*. Il est donc inexact de dire que l'ancien *t* de *kunt* s'est développé ici en *d*.

P. 65. « *Z* n'est en réalité qu'une combinaison de *t* et *z*. » Il fallait dire de *t* et *s* forte.

P. 73. Les copistes ne rendirent pas *chaque i* qui leur paraissait long par *ie*; ce qui est vrai, c'est qu'ils traduisent *fréquemment i* long par *ie*.

P. 76. Les exemples sont bien mal choisis pour faire connaître la double qualité de *h* dans l'allemand moderne. Contrairement à ce que dit M. Erkelenz, dans *sehen h* a la même valeur étymologique que dans *nahe*, et se condense en ch dans des mots de la même famille. Ex. : *die Einsicht*. L'impératif n'a pu absorber l'*e* de la terminaison dans *sieh*, parceque les verbes forts n'ont en général pas de terminaison à la deuxième personne du sing. *sehen*, impér. *sieh*, *sih*. L'exemple choisi pêche donc par deux côtés.

Drechseln n'est pas dérivé de la racine *draehen*. Voir KLUGE. Etym. Wörterbuch, *drehen*, *drechseln*, où l'impossibilité de cette dérivation est clairement démontrée.

P. 77. L'absence de *h* devant les liquides dans des syllabes longues, contrairement à la règle, s'explique, d'après M. Erkelenz, pour la plupart des mots par des raisons étymologiques.

Comme la lettre *h* a pénétré dans la plupart des mots, comme signe de longueur, sans se justifier étymologiquement, on doit s'étonner qu'on invoque des raisons étymologiques pour l'absence de *h* dans des mots qui dans le Mha. s'écrivaient absolument de la même manière que d'autres qui prennent aujourd'hui *h*. Ex. *kühn*, mha. *küene*, *grün*, *grüene*, *Muhme*, *muome*, *Blume*, *bluome*.

Nous ne pousserons pas plus loin l'énumération des erreurs qui se trouvent dans l'ouvrage de M. Erkelenz. Celles que nous avons signalées suffisent largement pour nous empêcher de le recommander.

A. Bley.

Paléographie des classiques latins (*Collection de fac-similés des principaux manuscrits de Plaute, Térence, Varron, Cicéron, César, Cornélius Népos, Lucrèce, Catulle, Salluste, Virgile, Horace, Tibulle, Properce, Ovide, Tite-Live, Justin, Phèdre, Sénèque, Quinte-Curce, Perse, Lucain, Pline l'ancien, Valérius Flaccus, Stace, Martial, Quintilien, Juvénal, Tacite, Pline le jeune, Suétone, etc.*) publiée par Émile Chatelain, Ancien membre de l'École française de Rome, Maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études. 1re livraison : Plaute, Térence, Varron, Catulle (15 planches et 4 pages de texte explicatif, in-folio). Paris, Hachette, 1884.

Il n'y a point de philologie sérieuse sans critique, et point de critique sans paléographie. Aussi les études paléographiques sont-elles poussées avec ardeur dans tous les pays où la philologie est florissante. C'est ce qu'attestent les manuels, les tableaux, les monographies et les recueils de fac-similés qui se sont multipliés dans ces dernières années. Parmi ces travaux, les recueils de fac-similés ont une importance toute particulière. En effet, pour quiconque veut s'exercer à la critique verbale, l'habitude de la lecture des manuscrits est indispensable. Or, la plupart des manuscrits d'auteurs anciens sont réunis dans quelques grands dépôts, d'où on ne les laisse sortir qu'avec difficulté ; souvent même ils ne sont pas prêtés au dehors. Le jeune savant obligé de résider dans une ville éloignée de ces bibliothèques sera-t-il donc réduit à ignorer jusqu'aux éléments de la science on à désapprendre ce qu'il aura péniblement appris ? Puis, la paléographie s'enseigne surtout par la pratique. Il faut que, dans les cours et les conférences, l'étudiant ait sous les yeux les caractères et les signes employés par les copistes ; il faut qu'il déchiffre les écritures, qu'il collationne les textes. Rien de mieux, évidemment, que l'étude directe des originaux ; mais comment plusieurs élèves peuvent-ils suivre avec fruit la démonstration du professeur, s'il n'y a pour eux tous que l'unique et précieux exemplaire qu'on doit se passer avec précaution de main en main ? Le tableau noir ne remédie que très imparfaitement à cet inconvénient. Il est donc indispensable d'avoir recours aux fac-similés.

La nouvelle publication dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article a droit à une place distinguée entre tous les recueils de ce genre ; elle rendra les plus grands services à l'enseignement.

Elle se recommande en premier lieu par la modicité du prix. C'est là une considération bien prosaïque sans doute, mais dont il est impossible

de ne pas tenir compte. La bourse des serviteurs de la Philologie est souvent, hélas! fort légère. Or, l'ouvrage de M. Chatelain, qui formera environ dix livraisons contenant en général 15 planches en héliogravure et 4 pages de texte, se vend *6 francs* la livraison pour les souscripteurs à l'ouvrage complet. Il paraîtra deux ou trois livraisons par an, de sorte qu'en déboursant *douze* ou *dix-huit francs* pendant quelques années on pourra se procurer une splendide collection de fac-similés [1]. Tous ceux qui se rendent compte du travail et des dépenses qu'exige une pareille entreprise avoueront que l'auteur et les éditeurs ont atteint la limite de l'extrême bon marché.

Ce n'est pas là le seul mérite de la *Paléographie des classiques latins*. Le plan en est excellent. Chaque auteur latin sera représenté par des spécimens des meilleurs manuscrits, classés méthodiquement [2]. On verra se dérouler pour ainsi dire, en abrégé, la *tradition manuscrite* [3] des trésors de la littérature latine. La *Paléographie* de M. Chatelain sera le complément indispensable des éditions critiques. Celles-ci ne donnent que les variantes des manuscrits [4]; la *Paléographie* fera connaître la nature de ces manuscrits — chose essentielle pour la critique conjecturale; car combien de fois n'est-il pas arrivé à d'estimables savants de prétendre corriger un texte conservé, par exemple, dans un manuscrit du VIIIe siècle, en supposant une confusion de lettres ou d'abréviations qui n'était possible que dans des manuscrits d'une époque postérieure? Si, d'autre part, on désire étudier l'histoire des écritures, s'exercer à en reconnaître l'âge et les variétés, rien ne sera plus facile, l'ensemble des manuscrits reproduits devant former une série complète des écritures employées depuis le IVe siècle apr. J.-C. jusqu'à la Renaissance.

M. Chatelain, dont la réputation de paléographe n'est plus à faire, a

---

[1] L'auteur et les éditeurs annoncent que la collection comprendra des spécimens *inédits* d'au moins *cent cinquante* manuscrits.

[2] La 1re livraison contient les spécimens suivants : 1° PLAUTE : *Ambrosianus* G. 82 sup. *palimpsestus* (IVe s.), *Palatinus* 1615 ou *Vetus Codex* (XIe s.), *Heidelbergensis* ou *decurtatus* (XIe s.), *Ambrosianus* J. 257 inf.; 2° TÉRENCE : *Vaticanus* 3226 ou *Bembinus* (Ve s.), *Parisinus*, 7899 (IXe s.), *Ambrosianus* H 75 inf. (IXe s.), *Vaticanus* 3868 (IXe s.), *Basilicanus S. Petri* H 19 (Xe s.), *Laurentianus* XXXVIII, 24 (Xe s.), *Vaticanus* 1640 ou *decurtatus* (XIe s.); 3° VARRON : *Laurentianus* LI, 10 (XIe s.), *Parisinus* 7530 (VIIIe s.); 4° CATULLE : *Parisinus* 8071 ou *Thuaneus* (IXe s.), *Parisinus* 14137 (1375).

[3] Nous hasardons cette expression pour traduire le terme allemand, si expressif, *Ueberlieferung*.

[4] Les éditions critiques avec des fac-similés sont relativement peu nombreuses, et ces fac-similés sont parfois bien inexacts.

apporté dans son travail le soin et la conscience qui lui sont habituels. On peut avoir pleine confiance dans les renseignements que renferment les notices explicatives qui accompagnent chaque livraison.

L'exécution matérielle de l'ouvrage est réellement admirable; les planches héliographiques (procédé P. Dujardin) sont de toute beauté.

Nous ne saurions recommander assez vivement aux philologues et aux professeurs la *Paléographie des classiques latins*. Si la critique philologique est chez nous peu féconde, la cause en est, pour une bonne part, dans l'abandon des études paléographiques. Nous espérons que la belle publication de M. Chatelain contribuera à réveiller en Belgique le goût de ces recherches savantes où excellaient nos ancêtres du XVI[e] siècle. Quant aux amateurs de livres de luxe, ils tiendront à enrichir leur bibliothèque d'une collection qui porte le cachet d'une œuvre vraiment artistique.

P. THOMAS.

Leçons d'arithmétique élémentaire *par* ÉDOUARD DELVILLE, *professeur à l'athénée royal de Tournai.* Ouvrage adopté par le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Septième édition. Tournay, Vasseur-Delmée, 1885. Un volume de IV-284-XII pages in-8°, sur papier teinté. Prix : 3 fr[s].

La première édition de l'arithmétique de M. Delville a paru en 1879 et nous en avons signalé alors les qualités sérieuses au point de vue du style et de la disposition des matières (*Revue de l'Instruction publique,* t. XXI, p. 349-353). Moins de sept ans après, l'auteur a été forcé d'en publier une *septième* édition. C'est assez dire que son livre a eu un grand succès et qu'il a été adopté dans beaucoup d'établissements d'instruction moyenne de notre pays. Il est donc inutile de le recommander encore aux lecteurs de la Revue. Le texte d'ailleurs ne diffère guère de celui de la première édition [1]. L'auteur n'y a guère introduit que des améliorations de détail et des additions de peu d'étendue, sauf pour un point: il a placé à la fin de l'ouvrage un vocabulaire français-flamand des principaux termes contenus dans l'ouvrage, par M. C. Libbrecht, professeur à

---

[1] Nous le regrettons, parce que nous devons maintenir, à cause de cela, notre critique antérieure de la théorie de la division et de celle de la racine carrée. M. Delville a conservé, pour ces deux théories, le mode d'exposition de Cirodde qui n'est pas rigoureux, puisqu'il ne s'applique pas à tous les nombres, comme nous l'avons maintes fois signalé dans la *Revue*.

l'athénée royal de Tournai, vocabulaire qui rendra de grands services aux élèves des provinces flamandes.

L'exécution matérielle du livre est très soignée ; il est imprimé sur papier teinté en jaune, afin d'en rendre l'usage moins fatigant pour la vue.

P. M.

Annuaire de l'observatoire royal de Bruxelles; 1885, 52e année. Bruxelles, F. Hayez, 1884. Un volume in 18 de VIII-376 pages. Prix : fr. 1-50

Voici l'indication des principales notices contenues dans l'Annuaire de cette année :

1. *Statistique de la population, des routes et des chemins de fer et des voies navigables de la Belgique* (32 pages). La population a augmenté de 50 pour cent depuis 1831.

2. *Climatologie de Bruxelles;* par J. VINCENT (31 pages). Un diagramme indique pour tous les jours de l'année la température normale moyenne.

3. *L'Observatoire astronomique temporaire de Hamipré,* par A. DELPORTE (23 pages). On a établi un observatoire temporaire dans ce petit village du Luxembourg méridional pour déterminer directement les coordonnées d'un point du réseau géodésique belge.

4. *De la distance de la Terre au Soleil,* par L. NIESTEN (16 pages). M. Houzeau a employé, comme l'on sait, pour observer le passage de Vénus en 1882, un procédé particulier qui a parfaitement réussi. Une méthode spéciale de calcul lui a permis de déduire, le premier, des observations de ce passage, une valeur approchée de la distance du Soleil à la Terre. Cette valeur approchée est

147 617 000 kilomètres = 28 952 125 lieues belges

avec une erreur probable de plus ou moins 1390000 kilomètres ou 278000 lieues belges ; autrement dit, la parallaxe solaire est de 8 secondes 911 millièmes avec une erreur probable de plus ou moins 84 millièmes. M. Niesten fait connaître les valeurs de la distance de la terre au soleil trouvées avant le passage de Venus en 1882 ; elles sont malheureusement assez discordantes.

5. *La tache rouge de Jupiter,* par L. NIESTEN (44 pages). Monographie de cette tache singulière que l'on a pu observer de 1878 à 1884 à la surface de Jupiter. La conclusion de l'auteur est la suivante : Par suite de la faible densité de Jupiter, on ne peut la concevoir comme un globe entièrement solide, recouvert d'une épaisse athmosphère. Elle nous envoie tant de lumière qu'elle en a probablement en propre ; elle doit donc être moins avancée que la terre, dans les phases du refroidissement. Sa constitution est donc probablement intermédiaire entré celle de la terre et celle du soleil. Dès lors, on peut admettre que, dans la masse pateuse de la planète,

il puisse se trouver certaines régions qui sont à un degré de solidification plus avancé et qui flottent sur les éléments chaotiques de la planète. C'est à une formation semblable que doit se rattacher la tache rouge.

6. *Diverses notices* par M. L. NIESTEN (21 pages). Etoiles filantes du 9 au 11 août en 1883 et 1884, et du 13-14 novembre 1884 ; éclipse de lune du 4 octobre 1884; astéroïdes découverts en 1884; comètes observées en 1884.

7. *Table générale et méthodique des notices contenues dans les cinquante premiers volumes de l'Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles* (1834 à 1883) (72 pages). Recueil précieux qui épargnera bien des recherches à ceux qui doivent consulter les anciens volumes de l'Annuaire.

P. M.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ordre de Léopold. — Promotion. — Nominations.

Par arrêtés royaux du 29 décembre 1884, sont nommés :

Au grade de *commandeur :* M. J. Chandelon, professeur émérite à l'université de Liège.

Au grade de *chevalier :* M. E. Martens, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Louvain.

Par arrêté royal du 29 novembre, M. J. Neuberg, répétiteur à l'école des mines, professeur à l'athénée royal de Liège, a été nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences.

Il donnera les cours d'algèbre supérieure, de calcul différentiel, de calcul intégral et des éléments du calcul des variations, ainsi que le cours spécial d'algèbre et d'analyse pour les élèves de l'école des mines.

M. Neuberg est dispensé de la condition du diplôme de docteur en sciences mathématiques.

Académie de Belgique. — Dans la séance publique annuelle de la classe des sciences, présidée par M. E. Dupont, directeur de la classe et président de l'Académie, M. le chevalier de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, a donné lecture d'arrêtés royaux de promotion au grade d'officier dans l'ordre de Léopold de MM. Montigny et Valerius, et de nomination de chevalier de MM. Spring, Van der Mensbrugghe et Mourlon.

Résultats des concours sur les meilleurs moyens de hâter les progrès en rédaction française et en rédaction flamande dans les établissements d'enseignement moyen.

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique du 12 juin 1883, ouvrant, entre les professeurs des athénées, collèges et écoles moyennes

de l'Etat ou des communes, deux concours, l'un sur les procédés à employer pour assurer et hâter les progrès en *rédaction française,* l'autre sur les procédés à employer pour assurer et hâter les progrès en *rédaction flamande ;*

Vu les rapports des jurys nommés pour l'appréciation des mémoires envoyés en réponses aux dits concours,

Arrête :

Art. 1er. Un prix de 1,000 francs est accordé à M. Gillet, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Liège, auteur du meilleur mémoire envoyé en réponse au concours relatif à la rédaction française.

Il n'est point décerné de prix pour le concours relatif à la rédaction flamande.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Moniteur,* en même temps que les rapports des deux jurys qui ont été chargés d'apprécier les concours.

Bruxelles, le 10 décembre 1884.

THONISSEN.

RAPPORT DU JURY CHARGÉ D'APPRÉCIER LE CONCOURS POUR LA RÉDACTION FRANÇAISE.

Bruxelles, le 20 novembre 1884.

Monsieur le Ministre,

Un arrêté ministériel du 12 juin 1883 a ouvert un concours entre les membres du personnel enseignant sur les procédés à employer, dans les athénées, collèges et écoles moyennes de garçons et de filles, pour assurer et hâter les progrès en rèdaction française.

Le jury chargé d'apprécier les travaux des concurrents, institué par arrêté ministériel du 1er mai 1884, a l'honneur de vous communiquer les résultats de ce concours.

Quinze concurrents y ont pris part. Deux d'entre eux ont été écartés : l'un nommé membre du jury, a retiré son œuvre; l'autre avait signé la sienne. Des treize ouvrages restés en présence, deux sont destinés aux écoles moyennes de filles; quatre aux écoles moyennes de garçons et sept aux athénées et collèges.

En général, ces travaux sont importants, bien pensés, bien écrits, et le concours prouve que le cours de style, jadis si peu soigné, fait aujourd'hui l'objet d'études sérieuses. Les méthodes proposées sont, en général, celles que la nature et le bon sens prescrivent. C'est ce qui ressortira de l'analyse rapide que nous allons faire des œuvres principales soumises à l'appréciation du jury.

Des deux manuscrits destinés aux écoles moyennes de filles, l'un, portant pour devise : « avec le temps, la patience et le travail, la feuille de mûrier devient satin », est remarquable par ses considérations générales,

très justes, présentées en un style singulièrement châtié et élégant. Il est fâcheux que l'auteur n'ait point développé de méthode ; mais, tel qu'il est, ce travail mérite une mention très honorable.

Parmi les quatre mémoires destinés aux écoles moyennes de garçons, il en est deux à citer : le premier porte pour devise : « Bien écrire c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre. » L'auteur, dans son troisième chapitre, qui est excellemment pensé, s'élève avec raison contre la banalité des matières imposées aux élèves; il indique les sources où il faut puiser les sujets qui doivent être toujours à la portée de l'intelligence des enfants. Il y a là aussi, sur la correction des devoirs, des indications très judicieuses. Le second, portant pour devise : « Avant donc que d'écrire apprenez à penser », quoique renfermant peu d'idées nouvelles, est une œuvre de mérite pour le fond et pour la forme. Les observations sur le choix des sujets, sur la manière de les présenter, sur l'analyse et la correction des travaux, sur le rôle des leçons d'histoire et de sciences naturelles dans l'enseignement du style, sont vraies et bien exprimées; mais le reste de l'œuvre est insuffisant.

Les professeurs d'athénées ont apporté au concours le contingent le plus considérable par le nombre et par la qualité. Parmi les sept mémoires soumis au jury, il en est deux qui sont absolument hors de pair. Ce sont ceux qui ont pour devise : « festina lente » et « ex contemplatione rerum duc voces ».

Ce n'est pas que les autres ne contiennent de bonnes choses. Ainsi l'un des concurrents fait une distinction très juste entre l'analyse et la paraphrase qu'on confond trop souvent dans les classes; il démontre que la correction orale est plus utile dans les classes inférieures, et la correction écrite plus fructueuse dans les classes supérieures; en parlant grammaire, tout en recommandant la simplification de l'enseignement grammatical, il repousse cette chimère de faire trouver toutes les règles par l'élève lui-même. La langue française, remplie d'idiotismes, caprices inexplicables par l'analyse, ne se prête pas à cette rigueur du raisonnement. Un autre, pour le choix des sujets, indique des sources toutes nouvelles dans l'archéologie.

Mais toutes ces œuvres se sont trop occupées d'objets étrangers au but à atteindre. C'est de pratique qu'il s'agissait ici bien plus que de théorie. Les dissertations à propos de grammaire, d'analyse, de lecture, de principes littéraires, très intéressantes sans doute, n étaient pas en question. Ce qu'il fallait examiner, c'étaient les procédés à employer pour amener l'élève à exprimer facilement ses propres idées.

Les deux manuscrits que le jury estime les meilleurs sont restés plus fidèles à la pensée qui a inspiré le concours. Le premier, portant l'épigraphe : « festina lente », l'emporte par son style élégant, correct, abondant, trop abondant peut-être pour une œuvre pédagogique dont l'exactitude, la sobriété, la simplicité et la précision doivent être les qualités essentielles. L'auteur a trop souvent oublié qu'il parle, non à des élèves ou même quel-

quefois à des gens de lettres, mais à des professeurs auxquels importent peu les longues dissertations qui remplissent certains de ses chapitres. Quant au plan de l'œuvre, il le trace lui-même dans ses observations préliminaires: « Quels sont les moyens à employer pour atteindre le but proposé? Il en est de deux sortes, dit-il, moyens généraux et particuliers, théoriques et pratiques. Les premiers sont: 1° l'étude de la langue; 2° l'étude et la lecture des modèles; 3° la récitation; 4° l'imitation; 5° la traduction; 6° la composition. Les seconds qui concernent la pratique journalière de l'enseignement, c'est la méthode à suivre, les procédés à employer dans les exercices de phraséologie et de rédaction. »

Telle est la charpente du livre et l'auteur est en tout resté fidèle à la voie tracée. Cependant l'on peut dire qu'il n'y a là rien de bien nouveau et que les idées exposées sont celles de tous les rhéteurs.

Toutefois, il y a, dans la seconde partie de l'œuvre, un chapitre sur le choix des sujets, qui renferme une idée excellente : « L'idéal serait la liberté du choix; on ne se passionne que pour les matières qu'on choisit librement. » Mais, à peine cette idée féconde exprimée, l'auteur semble s'en défier et ajoute : « Cette liberté du choix n'appartient qu'à ceux qui sont capables de concevoir et d'exécuter par eux-mêmes. Ce n'est que par exception que, sur les bancs du collège, on rencontre des jeunes gens ayant assez de ressources d'esprit, assez de goût, de volonté et, disons-le d'amour-propre, pour se livrer spontanément à des exercices personnels de composition, en dehors des exercices littéraires prescrits par le maître. »

Mais si ces travaux librement choisis étaient encouragés, s'ils remplaçaient ceux qui sont prescrits par le maître, l'élève ne trouverait-il pas en lui la volonté de les concevoir et de les exécuter? Ne se passionnerait-il pas bien plus pour la matière qu'il tirerait de son propre fond que pour celle qui lui est étrangère? Le jury est d'avis que c'est chez l'élève lui-même que le professeur doit puiser ses sujets de composition. Quelle mine abondante de travaux il trouvera par ce procédé si naturel! Le tort des méthodes jusqu'ici employées, c'est de se défier de l'èlève. Ce qu'il faut, c'est éveiller en lui le désir de créer, en s'adressant à ses souvenirs. Qu'il nous raconte ses propres impressions, ses jeux, ses plaisirs; les scènes qu'il a vues à l'école, dans la rue, à la maison, ses promenades, ses voyages, ses joies et ses douleurs d'enfant, ses luttes, ses rivalités, ses succès, ses défaites d'adolescent; tout ce qu'il aime, tout ce qu'il souffre; qu'il nous d'écrive ensuite tout ce qu'il voit autour de lui à la ville et aux champs; qu'il choisisse lui-même ses sujets sous le stimulant du maître..., il trouvera alors du plaisir à écrire et il réussira parce que, au lieu d'exprimer des idées qui lui sont étrangères et inconnues, c'est lui qui se livrera tout entier. Son style alors sera simple, exact, sincère; et, si la nature l'a bien doué, si sa culture littéraire a été soignée, il pourra devenir un écrivain d'élite. Voilà le moyen le plus simple d'amener les élèves à bien rendre : c'est d'abord de leur apprendre à observer, à

chercher. non dans l'antiquité, ni dans l'histoire, ni aux quatre vents du ciel, les sujets de leur travaux, mais dans la nature et en eux-mêmes. Serait-il trop hardi de dire que la règle devrait étre le sujet libre et l'exception le sujet imposée? Rappelons ici le mot de Boileau : « Rien n'est beau que le vrai », et celui La Bruyère : « Il faut exprimer le vrai» pour écrire naturellement, fortement, délicatement » et joignons-y la pensée si juste du mémoire que nous examinons : « on ne se passionne que pour les matières qu'on choisit librement ».

Si cette méthode est suivie, nous verrons disparaître complètement de nos écoles ces éternels sujets toujours ressassés, descriptions de printemps, d'automnes, faits sur patrons ; levers et couchers de soleil non observés ; récits de voyage imaginaires aux mers polaires ou australes tels qu'en propose l'un des concurrents.

Jules Simon dit à ce propos : « Je chercherais avant tout la variété et la spontanéité. J'offrirais plusieurs sujets à mes élèves ; j'aimerais qu'ils vinssent m'en proposer un qui leur agréerait et ce serait celui-là qu'ils traiteraient le moins mal et qui les exercerait le plus utilement. » Telle est la bonne doctrine, pensons-nous, et l'auteur dont nous nous occupons, aurait pu l'aborder sans scrupule.

Un chapitre très remarquable de cette œuvre est celui qui traite de la correction des travaux de style, chapitre qui n'a que le tort d'être trop long. Dans l'abondance quelquefois stérile des mots, l'auteur noie d'excellentes idées. Ainsi, il pense qu'un devoir non corrigé est comme un devoir non fait ; il va plus loin : il vaudrait mieux, dit-il, qu'un devoir n'eût pas été fait que de n'être pas corrigé. C'est un peu absolu peut-être, mais au fond, c'est juste.

Nous ne reprocherons pas à cet ouvrage, si recommandable, les quelques inexactitudes que nous y avons rencontrées ; elles se perdent au milieu de bonne choses.

Pour nous résumer sur son compte nous répéterons ce que nous disions en en commençant l'examen : C'est une œuvre de style, bien conçue, bien rédigée, mais n'apprenant rien de nouveau aux professeurs auxquels elle est destinée et se tenant trop dans les régions de la théorie.

L'autre manuscrit portant pour devise : « Ex contemplatione rerum duc voces » ; est, au point de vue pédagogique, de beaucoup supérieur de l'avis unanime du jury.

En voici le plan : la matière est partagée en trois cours :

Le cours inférieur comprend la 7e, la 6e et la 5e classe ; le cours moyen, la 4e, la 3e et la 2e, le cours supérieur, la rhétorique.

Le cours inférieur place l'élève dans le monde matériel, seul accessible à son intelligence naissante ; là il contera et décrira ce qu'il aura vu ; le cours moyen l'introduit dans le monde moral ; ici il s'attachera à rendre ce qu'il aura senti ; dans ses narrations et descriptions il rendra compte de ses sentiments et s'essaiera à l'étude du jeu des passions ; enfin dans le cours supérieur, ayant acquis par l'habitude d'observer une certaine matu-

rité d'esprit, il pourra entrer dans le monde métaphysique et aborder la dissertation.

Tenant compte des prescriptions ministérielles sur les devoirs d'histoire, de géographie et de sciences naturelles, l'auteur indique quel parti le professeur peut tirer de ces matières, en les adaptant à chacune de ces grandes divisions.

Ces devoirs d'histoire et de sciences, jusqu'ici peu compris, doivent être, de l'avis de notre auteur, non des reproductions de manuels ou des lectures du professeur, mais des travaux littéraires où entrent les notions historiques et scientifiques acquises par l'élève. Pour bien faire, comme semble l'indiquer l'auteur et comme le demande le jury, il faudrait que le fond de ce devoir fût fourni par les professeurs de sciences et d'histoire et le cadre par le professeur de français.

Ces principes posés, il aborde le cours pratique de rédaction en suivant l'ordre naturel de la rhétorique, invention, disposition, élocution, pour chacun des trois cours dont l'œuvre se compose.

Telle est l'économie de cet ouvrage, tout rationnel, tout pédagogique, sans minuties ni vaine recherche de style. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques observations à présenter à l'auteur. L'initiative de l'élève est-elle assez respectée, quand les sujets sont si strictement délimités? A-t-il bien établi, dans son premier cours, que la narration plus facile, plus naturelle aux enfants, doit précéder la description qui exige déjà un certain talent de plume? Est-il bien nécessaire de faire intervenir l'autorité du chef de l'établissement dans le choix des matières à traiter? N'est-ce pas bien assez d'avoir donné au professeur de littérature, ses collègues, les professeurs de sciences et d'histoire, pour collaborateurs? Faut-il encore lui imposer le contrôle de l'autorité et lui enlever ainsi toute spontanéité, toute initiative? Enfin, ne serait-il pas utile d'introduire à la fin de l'œuvre un chapitre sur la correction? Et pourtant, tel qu'il est, avec ses imperfections qui peuvent facilement être amendées; c'est ce travail que le jury est unanime à déclarer le meilleur et il demande pour son auteur le prix promis par l'arrêté ministériel qui a organisé le concours.

Cette décision prise, le pli cacheté contenant le nom du concurrent a été ouvert et M. Gillet, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Verviers [1], a été proclamé lauréat.

Les autres billets cachetés renfermant les noms des concurrents ont été anéantis par le jury sans avoir été ouverts.

En terminant sa mission, le jury aime à constater, M. le ministre, que ce concours a porté d'excellents fruits. Il prouve que beaucoup de professeurs méditent et qu'après les travaux journaliers, déjà si absorbants, ils

[1] M. Gillet est actuellement professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Liège.

trouvent encore le temps de chercher les moyens d'améliorer les méthodes d'enseignement. Peut-être le succès d'aujourd'hui engagera-t-il le gouvernement à stimuler, par d'autres concours, le zèle du corps professoral. Ce serait un moyen puissant d'entretenir dans nos écoles le feu sacré des études sérieuses.

Nous vous prions, monsieur le ministre, d'agréer l'assurance de notre respect.

Le Secrétaire, Les président et membres du jury,

ROCHET. EM. GREYSON, D. GILLES, THIL-LORRAIN, J. STÉCHER.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus ; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

—

Revue critique *d'histoire et de littérature* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. S. Guyard, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 24 novembre : **Opsimathes**, Florilège des poètes grecs (S. R.). — **Kuhnert**, De la préservation des statues chez les Grecs (Paul Girard). — **E. Havet**, Le christianisme et ses origines, IV, Le Nouveau Testament (Maurice Vernes). — Du 1 décembre : **Dejob**, De l'influence du Concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques (Pierre de Nolhac). — **W. Scherer**, Emmanuel Geibel. — Du 8 décembre : **Gomperz**, Un système de sténographie grecque du IVe siècle avant J. C. — Le roman de Renard, p. p. **Martin**, I (A. Bos). — **Ruelens**, La première édition de la Table de Peutinger (T. de L.). — **Chardon**, La vie de Rotrou mieux connue (Léonce Person). — **De Martel**, Les historiens fantaisistes, M. Thiers (A. Chuquet). — **Lücking**, Grammaire française (A. Darmesteter). — Du 15 : Recueil de dissertations offertes à M. **Reifferscheid** par ses élèves. — **Rajna**, Les origines de l'épopée française (A. Darmesteter). — **Welschinger**, Les almanachs de la Révolution. *Variétés :* **Clermont-Ganneau**, Notes d'archéologie orientale, XVIII, Esculape et le chien. — Du 22 : **Perrot** et **Chipiez**, Histoire de l'art dans l'antiquité, II. Chaldée et Assyrie (P. Decharme). Les plaidoyers politiques de Démosthènes, p. p. **Weil** (J. Nicole). — **Longnon**, Atlas historique de la France, I (Julien Havet). — **Lotheissen**, Histoire de la littérature française, IV (Ch. J.) — Œuvres de Gœthe, Poésies, p. p. **de Loeper** (A. Chuquet). — **Jervis**, L'église gallicane et la Révolution (A. Gazier). —
Du 12 janvier : **Dumont** et **Chaplain**, Les Céramiques de la Grèce propre, II (Max. Collignon). — **Lefebvre Saint-Ogan**, Essai sur l'influence française (Ch. J.) — Thèses de doctorat : **Dubois**, De l'île de Cos *et* Les ligues étolienne et achéenne.

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 8e année. 1884. No 5. Septembre-Octobre.

Sommaire : Jules Leclercq. Antiquités mexicaines. — A. Harou. La Hestre. Étude de géographie locale. — J. Peltzer. Le Coolie chinois. — L'Alaska. — Géographie commerciale. — E. Suttor. Chronique géographique. — Questions générales. — Régions polaires. — Europe. — Asie. — Afrique. — Variétés. — Dr Janssens. Bulletin trimestriel de statistique démographique et de géographie médicale (3e trimestre 1884).

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain,** Année et tome VIII. 4e livraison. 31 Octobre 1884.

Sommaire : Des equites equo privato, par J.-B. Mispoulet. — Les manuscrits de Montpellier, par Max Bonnet. — Ad Hyperidis Demosthenicam, par F. Blass. — Bulletin bibliographique. — Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1883). France (fin), Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Russie, Suède et Norvège. — Tables de la Revue des Revues.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Neunzehnter Band. Viertes Heft. Berlin, 1884.

Inhalt : C. Robert, Alkyoneus. — H. Dessau, der Steuertarif von Palmyra. — E. Maass, die Iliasscholien des Codex Leidensis. — Fr. Susemihl drei Schwierige Stellen der Aristotelischen Politik. — Br. Keil, de Isocratis papyro Massiliensi.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XI Jahrgang, 1883. Berlin, Calvary 1884.

Zwölftes Hefts 1884.

Inhalt : Erste Abtheilung. Jahresbericht über die späteren griechischen Geschichtsschreiber. 1873-1884. Von K. Schenkl, Prof. an der Universität Wien (Schluss folgt im nächsten Heft).

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu den römisschen Historikern (ausser Tacitus) 1878-1882. Von Professor Dr. Eussner in Würzburg (Schluss folgt im nächsten Heft). — Jahresbericht über die Litteratur zu den Briefen des jüngeren Plinius aus den Jahren 1877-1883. Von Prof. Dr. Iwan Müller in Erlangen (Schluss folgt im nächsten Heft).

XII Jahrgang, 1884. *Zweites Heft.*

Inhalt : Dritte Abtheilung. Die inbetreff der exakten Wissenschaften im Altertum während der Zeit vom Oktober 1879 bis Schluss 1882 erschienenen Werke, Schriften und Abhandlungen. Vom Gymnasial-Oberlehrer

Maximilian Curtze in Thorn. Nachtrag von Rektor Dr. Fr. Hultsch in Dresden. — Jahresbericht über lateinische Lexikographie. Von Professor Dr. Karl E. Georges in Gotha. (Schluss.) — Bericht über römische Epigraphik. Von Gymnasial-Direktor Professor Haug in Mannheim. — Jahresbericht über die römischen Staatsaltertümer für 1883. Von Dr. Hermann Schiller, Gymnasial-Direktor und Universitäts-Professor in Giessen. (Schluss folgt im näschsten Heft.)

Drittes Heft.

Inhalt : Erste Abtheilung. Bericht über die litterarischen Erscheinungen auf dem Gebiete des griechischen nachhomerischen Epos für die Jahre 1882 und 1883. Von Alois Rzach in Prag (Schluss folgt im nächsten Heft).

Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die römischen Staatsaltertümer für 1883. Von Dr Hermann Schiller, Gymnasial-Direktor und Universitäts-Professor in Giessen (Schluss). — Bericht über die römischen Privat- und Sacral-Alterthümer betreffende Litteratur des Jahres 1883 resp. 1882. Von Prof. Dr. M. Voigt in Leipzig (Schluss folgt im nächsten Heft).

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch, Göttingen.

Inhalt des zehnten und elften heftes (october, november) 1884.

Leo Meyer, vergleichende grammatik. 2. aufl. Bd. I. 1. hälfte. — C. Paucker, Supplementum lexicorum latinorum I—IV. — Chronicon Parium rec. Ioannes Flach. — E. Dopp, quaestiones de marmore Pario. — G. Ellger, Prooemium der hesiodischen Theogonie. —Xenophon's griechische Geschichte erklärt von B. Büchsenschütz. 5. aufl. — C. F. Arnold, Theophanes von Mitylene und Posidonius von Apamea. — Appiani historia romana ed. Lud. Mendelssohn. — Wilh. Halbfass, die berichte des Platon und Aristoteles über Protagoras. — Otto Crusius, analecta critica ad paroemiographos Graecos. — A. Schleussinger, studie zu Caesar's Rheinbrücke. — P. Natorp, forschungen zur geschichte des erkenntnissproblems im alterthum. Protagoras Demokrit Epikur und die skepsis. — Heinr. Matzat, römische chronologie. Bd. I, II. — Ernst Herzog, geschichte und system der römischen staatsverfassung.

Inhalt des zwölften heftes (december) 1884.

Kritische beiträge zur würdigung der alten Sophokles-scholien. Van Ch. Heimreich. — Le codex Bruxellensis du Florilège de Stobée par P. Thomas. – De Stobaei Florilegii excerptis Bruxellensis scripsit O. Hense. — Untersuchungen über das kalenderwesen der Griechen, insonderheit der Athener. Von A. Mommsen.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien : Verantwortliche Redacteure : W. Hartel, K. Schenkl, 1884.

Inhalt des achten und neunten Heftes : Erste Abtheilung. Abhandlungen. Klinger in Osterreich und über österreichische Zustände. Von F. Prosch in Währing. — Zu Aristoteles Meteorologie. V. 9, 2-5. — Uber Lithos

Morochthos. Von K. B. Hofmann in Graz. — Das Verbum scultari (-re). Von Hermann Rönsch in Lobenstein.

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. Thucydidis de bello Peloponnesiaco libri octo explicavit E. F. Poppo. Editio altera quam auxit et emendavit J. M. Stahl. — Thukydides. Für den Schulgebrauch erklärt von Gottfried Böhme; 5. Aufl., besorgt von Dr. Simon Widmann. Leipzig 1882, Teubner. — Thukydides, erklärt von Classen, lib. VI. Berlin, Weidmann. Angez. von Dr. W. Jerusalem in Nikolsburg. — Herodiani ab excessu divi Marci libri octo. Edidit Ludovicus Mendelssohn. Lipsiae in aedibus B. G. Teubneri, 1883. Angez. von R. Britschofsky in Wien. — C. Julii Caesaris commentarii de bello Gallico. Scholarum in usum edidit J. Prammer. Angez. von K. Zelger in Graz. — Cornelii Nepotis liber de excellentibus ducibus exterarum gentium. Edidit Dr. J. Lattmann. 7. verbesserte Aufl. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht. 224 u. VIII SS. 2 M. — Anmerkungen für die Präparation und für den Unterricht zu Cornelii Nepotis liber etc. Edidit J. Lattmann. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht. 29 SS. 40 Pf. Angez. von E. Hauler in Wien. — De tribus pseudoacronianorum scholiorum recensionibus. Scripsit Riccardus Kukula. Vindobonae apud Carolum Konegen. 49 SS. Angez. von M. Petschenig in Graz. — Kurzgefasste homerische Formenlehre (auf Grund der Ergebnisse der vergleich. Sprachforschung). Für Gymnasien bearb. von Dr. K. Thiemann. Berlin, Winckelmann et Söhne. 8°. — Homerische Vers- und Formlehre zum Gebrauch in Gymnasien von Dr. Ed. Kammer. Gotha, F. A. Perthes. 8°. Angez. von J. Golling in Olmütz. — Studien auf dem Gebiete der lateinischen Syntax von Emanuel Hoffmann. Wien 1884. Verlag von K. Konegen. VI u. 134 SS. Angez. von Goldbacher in Graz.

Inhalt des zehnten Heftes : Erste Abtheilung. Abhandlungen. Ein Beitrag zur Geschichte des preussisch-sächischen Einfalles in Mähren im Winter 1741-1742. Von J. Wallner in Iglan.

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. 1. De M. Tulli Ciceronis epistulis earumque pristina collectione dissertatio inauguralis, ed. Ludovicus Gurlitt. Fribergae Saxoniae. 1879. 47 SS. — 2. Die Briefe Ciceros an M. Brutus in Bezug auf ihre Echtheit geprüft von Ludwig Gurlitt. Angez. von A. Goldbacher in Graz. — Die Briefe des Horaz. Ins Deutsche übersetzt ..... von Dr. Friedr. List. I. Buch. Erlangen 1883. Angez. von J. M. Stowasser in Freistadt (Ob.-Ost.). — C. Fuchs, Geschichte des Kaisers Septimius Severus. (Unterschungen aus der alten Geschichte. 5. Heft.) Wien 1884, Verlag von C. Konegen. Angez. von J. Jung in Prag.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1884.

Achtes und neuntes Heft.

Erste Abteilung (129e Band). — Geographische Homerstudien im Pausanias. von A. Enmann in St. Petersburg. — Zur textkritik Platons. von K. J. Liebhold in Rudolstadt. Zur Homerischen worterklärung des

Aristarchos. von E. Kammer in Lyck. Zu Thukydides. von C. Conradt in Stettin. — Zu Theokritos. von Ch. Ziegler in Stuttgart. — Zu Platons Kratylos. von M. Wohlrab in Dresden. — Zu Aristoteles politik. van H. Flach in Tübingen. — Der römische kalender 218-215 und 63-45 vor Ch. von G. F. Unger in Würzburg. — Zu Vergilius Aeneis [I 108 ff.]. von Th. Plüss in Basel. — In Senecae de clementia librorum fragmenta. von E. Thomas in Breslau. — Zu den beiden ersten büchern von Cicero de oratore. von H. Muther in Coburg. — Zu Ciceros zweiter Philippica [§ 180]. von O. Sieroka in Gumbinnen. — Zur kritik und erklärung der briefe Ciceros an M. Brutus. von O. E. Schmidt in Dresden. — Quod potui und ähnliches. von K. Rossberg in Norden.

Zehntes und elftes Heft.

Erste Abteilung (129R Band). — Chronologische fragmente. der attische doppelkalender. von Adolf Schmidt in Jena. — Adverbialer gebrauch von ἀνά. von F. Hultsch in Dresden. — Der absolute genitiv des infinitivs. von demselben. — Der römische kalender 218-215 und 63-45 vor Ch. (schlusz.) von G. F. Unger in Würzburg. — Anz. v. G. Landgraf : Ciceros rede für Sex. Roscius von Ameria (Erlangen 1882-84). von A. du Mesnil in Frankfürt an der Oder. — Anz. v. A. Riese : die gedichte des Catullus (Leipzig 1884). von O. Harnecker in Berlin. — Zu Cicero de officiis und de legibus. von H. Gilbert in Meiszen. — Zu Cicero de re publica [II 3, 5], von G. Schmeisser in Schwerin an der Warthe. — Eine glosse bei Tacitus [hist. II 28]. von K. Meiser in München. — Zu Valerius Maximus. von H. Wensky in Breslau (jetzt in Lissa).

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller — Berlin, 1884.

November. — Abhandlungen. Die Behandlung einer syntaktischen Regel im lateinischen Unterricht auf dem Grunde der Herbartschen Didaktik. Von Gymnasialdirektor H. Meier in Schleiz. — Ueber die Vorbildung zum Studium der neueren Sprachen. Von Professor Dr. E. Koschwitz in Greifswald.

Litterarische berichte. — F. Fügner, Cäsarsätze zur Einübung der lateinischen Syntax in Tertia, angez. von Dr. H. Reckzey in Berlin. — H. Reuchlin, Regeln über die Behandlung der dafs-Sätze im Lateinischen, angez. von Gymnasialdirektor L. Spreer in Putbus. — C. Frick und W. Selhausen, Leitfaden für den biographischen Geschichtsunterricht, angez. von Gymnasialdirektor Dr. F. Junge in Greiz.

Dezember. — Abhandlungen. Bemerkungen zur lateinischen Grammatik von Ellendt-Seyffert. Von Oberlehrer Prorektor Schumann in Spandau und Oberlehrer Dr. Zillgenz in Waren. — Zu Livius. Von H. J. Müller.

Litterarische berichte. — A. Schwarz, Lateinisches Lesebuch; J. Nahrhaft, Lateinisches Uebungsbuch zu der Grammatik von Goldbacher II, angez. von Gymnasialdirektor Dr. W. Fries in Halle a. S. — J. Classen, Thucydides VII, angez. von Studienrektor J. Sörgel in Hof. — Chr.

Ostermann, Griechisches Uebungsbuch, angez. von Dr. F. Harder in Berlin. — R. Prutz, Die Oceaniden, angez. von Professor Dr. A. Jonas in Stettin. — A. van Kampen, Orbis terrarum antiquus, angez. von Oberlehrer Dr. C. Wolf in Leipzig. — Bail, Method. Leitfaden für den Unterricht in der Naturgeschichte (Mineralogie); H. Baumhauer, Kurzes Lehrbuch der Mineralogie, angez. von Oberlehrer Dr. F. Traumüller in Leipzig.

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. — 1884. — Göttingen.

Inhalt des vierten heftes. — Abhandlungen. — Das kriegsjahr des Thukydides. Von G. F. Unger. — P. Annius Florus. Von A. Eussner. — Plotins Ennead, I. b. 1 c. 1—6 exegetisch und kritisch untersucht, Von P. Pabst. — Cic. Tusc. disp. V. 36, 104. Von N, Wecklein.

Jahresberichte. — Dio Cassius. Fortsetzung. von H. Haupt.

Miscellen. — Mittheilungen aus handschriften. — Handschriftliches zu Cicero de divinatione. Von H. Ebeling. — Zur erklärung und kritik der schriftsteller. — Zu Aeschylos Agam. 642. Von A. Lowinski. — Zur literatur der griechischen tragiker : A. Weidner, Kritische beiträge zur erklärung der griechischen tragiker. Von N. Wecklein. — Zawadzki, Die anzahl der areopagiten in Aeschylos Eumeniden. Von demselben. — H. Freericks, De Aeschyli Supplicum choro. Von demselben. — Sophokles Oedipus Tyrannos. Für den schulgebrauch erklärt von Fr. Brandscheid. Von demselben. — R. Methner, De tragicorum Graecorum et anonymorum fragmentis observationes criticae. Von demselben. — J. Klinkenberg, Euripidea. Von demselben. — N. Wecklein, Ueber die technik und den vortrag der chorgesänge des Aeschylos. Von F. Hanssen. — Zu Xenophons Hellenika. Von J. Simon.

Philologische Rundschau, herausgegeben von Dr. C. Wagener und Dr. E. Ludwig in Bremen 1884.

15 November 1884. H. Jackson, On Plato's Republic VI 509 D. sqq.; ders. Plato's Later Theory of Ideas (Bs.). — C. Müller, Claudii Ptolemaei Geographia (R. Hansen). — H. Schweizer-Sidler, Cornelii Taciti Germania (Dürr). — Vittorio Poggi, Appunti di Epigrafia Etrusca (C. Pauli. — F. W. Basedow, Schulsyntax der mustergültigen lateinischen Prosa (Kluge).

22 November. H. M. Blaydes, Aristophanis Ecclesiazusae. — M. Petschenig, Q. Horati Flacci carmina (J. Häussner). — H. Flach, Geschichte der griechischen Lyrik (J. Sitzler). — A. Trendelenburg, Die Laokoongruppe (H. Neuling). — A. Chambalu, De magistratibus Flaviorum (Weidemann). — P. M. Müller und M. Müller, Uebungsstücke zum Uebersetzen aus dem Deutschen in das Lateinische für Tertia (Bachof).

29 November. Ed. Lübbert, Prolusio in Pindari locum de ludis Pythiis Sicyonniis; ders. Diatriba in Pindari locum de Adrasti regno Sicyonio; ders. Commentatio de Pindaro Clisthenis Sicyonii institutorum censore

(L. Bornemann). — Pan. Tzenos, Τὰ Ἀνακρεόντεια γλωσσικῶς ἐξεταζόμενα (J. Sitzler). — A. Matthias, Kommentar zu Xenophons Anabasis (R. Hansen). — A. Kurschat, Unedierte Horaz-Scholien (Schütz). — J. Belsheim, Der Brief des Jacobus (J. Huemer). — G. Edon, Nouvelle étude sur le Chant Lémural, les Frères Arvales et l'écriture cursive des Latins (C. Pauli). — L. v. Urlichs, Die Schlacht am Berge Graupius (Weidemann). — J. Singer, Humanistische Bildung und der klassische Unterricht. Die beiden Elektren (J. Sitzler). — Instruktionen für den Unterricht an den Gymnasien in Oesterreich. — W. Erler, Die direktoren-Konferenzen der Preussischen höheren Lehranstalten; G. Uhlig, Die Stundenpläne für Gymnasien, Realgymnasien und lateinlosen Realschulen in den bedeutendsten Staaten Deutschlands. — H. Müller, Unregelmässige griech. Verba. — Tabelle der griech. unregelmässigen Verba (Bachof).

6 December. E. Buchholz, Die Homerischen Realien (Ed. Kammer). — W. Gebhardi, Vergils Aeneide (Kohlmann). — Th. Schiche, Ciceronis Cato Maior et Laelius (A. Strelitz). — H. Noethe, De pugna Marathonia (Rob. Schmidt). — A. Enmann, Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser; A. Cohn, Quibus ex fontibus Aur. Victoris et libri de Caesaribus et Epitomes undecim capita priora fluxerint (C. W.).

13 December. Ed. Lübbert, Commentatio de Pindari carminibus dramaticis tragicis eorumque cum epiniciis cognatione (L. Bornemann). — D. B. Monro, A. Grammar of the Homeric Dialect (Ed. Kammer). — Schneidewin, Die homerische Naivetät (E. Ziegeler). — G. H. Müller, Sophoclis Antigoue (Metzger). — O. Gehlen und K. Schmidt, Ovidii carmina selecta. — J. B. Sturm, Quae ratio inter tertiam T. Livi decadem et L. Coeli Antipatri historias intercedat (L. Bauer). — J. Haufsleiter, De versionibus Pastoris Hermae Latinis (H. Rönsch). — P. Natorp, Forschungen zur Geschichte des Erkenntnisproblems im Altertum (H. v. Kleist). — H. Heydemann, Alexander der Grosse und Dareios Kodomannos auf Unteritalischen Vasenbildern (H. Dütschke). — L. Weniger, Ueber das Kollegium der Sechzehn Frauen und den Dionyosdienst în Elis (A. Schultz).

20 December. — A. Römer, Die Homercitate und die Homerischen Fragen des Aristoteles (Ed. Kammer). — A. Schirmer, Ueber die Quellen des Polyaen (Hugo Landwehr). — H. Taine, Essai sur Tite Live (A. Vollmer). — P. Regnaud, L'évolution de l'idée de *briller* en sanskrit, en grec et en latin; ders. Remarques sur l'étymologie et le sens primitif du mot θεός; ders. Les facteurs des formes du langage dans les langues indo-européennes; ders. Les origines de la sifflante palatale en sanskrit (G. A. Saalfeld). — K. Krumbacher, Beiträge zu einer Geschichte der griech. Sprache (J. Sitzler). — H. Stehfen, De Spartanorum re militari (R. Schmidt). — C. Boetticher, De alliterationis apud Romanos vi et usu (W. Ebrard). — E. Chatelain, Paléographie des classiques latins (L.). — A. v. Bamberg, Homerische Formen; A. Gehring, Griechisches Elementarbuch zur Einführung in die Homerlektüre (E. Bachof). J. Hauler, Lateinische Stilübungen für die oberen Klassen (V.).

27 December. P. J. Oesterberg, De structura verborum cum praepositionibus compositorum, quae exstant apud Val. Flaccum, Pap. Statium, Val. Martialem (Schlichteisen). — V. Duruy, Histoire des Romains. Tome VI (Egelhaaf). — Ch. Daremberg et Edm. Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. — B. Gerth, Kurzgefaste griechische Schulgrammatik (E. Bachof).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger, O. Seyffert und K. Thiemann. **1884**. Calvary.

8 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Chr. Heimreich,** Das erste Buch der Ilias und die Liedertheorie (H. Düntzer). — Commentaria in **Aristotelem** Graeca : **M. Hayduck,** Anonymi in Aristotelis Sophisticos Elenchos paraphrasis (—λ—). — **K. Schirmer,** Ueber die Sprache des M. Brutus in den bei Cicero überlieferten Briefen (J. H. Schmalz). — **C. Wagener,** Eutropi breviarium ab urbe condita (R. Bitschofsky). — **E. Cocchia,** Studj latini (A. Eussner). — **E. Talbot,** Histoire de la littérature romaine (J. Peters). — **F. Lenormant,** Monnaies et médailles (Weil). — **Ch. Figuières,** De la culture de la vigne chez les anciens (R. Peppmüller). **H. d'Arbois de Jubainville,** Cours de littérature celtique II. (H. Steuding). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

15 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Collitz,** Sammlung der griechischen Dialektinschriften (W. Larfeld). — **G. Barone,** Κέβητος πίναξ (K. K. Müller). — **P. Uhle,** Quaestiones de orationum Demostheni falso addictarum scriptoribus (W. Nitsche). — **J. Schäfler,** Die sogenannten Gräcismen bei den augusteischen Dichtern. — **B. Dinter,** C. Iulii Caesaris belli Gallici libri VII (R. Schdeider). — **A. Reifferscheid,** Commentationes philologae (G. Knaack). — **J. Nonell,** Traité de la quantité prosodique et de la formation des mots latins (C. Harnecker). — **H. Campana,** Etude historique et juridique sur le colonat et le servage (G. Zippel. — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

22 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Girard,** Études sur la poésie grecque (E. Hiller). — **M. J. Bebin,** Thucydide, Guerre de Péloponnèse (F. Kiel). — **A. Cuvillier,** Ovide, Morceaux choisis des Métamorphoses, des Fastes et des Tristes; **G. Bréton,** Metamorphoseon libros Ovidius quo consilio susceperit, qua arte perfecerit (G. Knaack). — **H. Gölzer,** Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de Saint Jérôme (J. H. Schmalz). — **Fr. Pauly,** Salviani opera (—i—). — **L. Ménard,** Histoire des anciens peuples de l'Orient (H. Brugsch). — **G. F. Schömann,** Antiquités Grecques (Lipsius). — **D. Pantaleoni,** Dell' auctoritas patrum; Della auctoritas patrum nell' antica Roma (W. Soltau). — **Ch. Bayet,** L'Art Byzantin (Ad. Boetticher — **Ch. Rabany,** Les Schweighaeuser (E. Heitz). — **M. C. Ladreyt,** L'instruction publique en France et les écoles américaines (Karl Schirmer). — **J. C. Vollgraff,** L'essence et la méthode de la philologie classique (Δρ). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

29 November. — **Originalarbeiten** : **Miszellen** von **H. Rönsch** in Lobenstein. — **Rezensionen und Anzeigen** : **W, Christ**, Zur Chronologie des altgriechischen Epos (H. Düntzer). — **A. Gehring,** Griechisches Elementarbuch zur Einführung in die Homerlektüre (E. Peppmüller). — **W. Bauer- N. Wecklein**, Euripides' Iphigenie bei den Tauriern (G. Kinkel). — **Ch. Tissot**, La campagne de César en Afrique (R. Schneider). — **Ed. Meyer,** Geschichte des Altertums (Holm). — **J. v. Pflugk-Hartung,** Perikles als Feldherr (G. Hertzberg). — **P. Natorp,** Forschungen zur Geschichte des Erkenntnisproblems im Altertum (F. Lortzing). — **Ed. Wölfflin,** Archiv. für lateinische Lexikographie u. Grammatik. 3. Heft., (H. Rönsch). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

6 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** : **W. Christ**, Zur Chronologie des altgriechischen Epos (H. Düntzer). — **P. Bastgen,** De Demosthenis Midiana (E. Rosenberg). — **O. Güthling**, Ovidi carmina; **R. Merkel,** Ovidi Tristia, Ibis (G. Knaack). — **W. Friedrich**, M. Tullii Ciceronis opera rhetorica (J. Simon). — **E. Siecke,** De Niso et Scylla in aves mutatis (W. H. Roscher). — **J. Beloch**, Die attische Politik seit Perikles (Holm). — **G. A. Saalfeld,** Die Lautgesetze der griechischen Lehnwörter im Lateinischen (Rönsch). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

13 Dezember. — **Originalarbeiten** : **F. Voigt**, Hannibals Zug nach Kampanien a. 217 (I). — **Rezensionen und Anzeigen** : **G. Uhlig,** Dionysii Thracis Ars grammatica (R. Schneider). — **K. P. Schulze,** Römische Elegiker (O. Harnecker). — **G. Loewe,** Glossae nominum (K. E. Georges). — **J. Gantrelle,** Étude littéraire sur la disposition des mots dans la phrase latine (H. Ziemer). — **C. Abel,** Sprachwissenschaftliche Abhandlungen (H. Ziemer). — **A. Trendelenburg**, Die Laokoongruppe und der Gigantenfries des Pergamenischen Altars (H. Dütschke). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

20 Dezember. — **Originalarbeiten** : **F. Voigt,** Hannibals Zug nach Kampanien a. 217 (II.). — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Suter,** Homerische Probleme und Lösungsversuche (K. Frey). — **K.** P. **Schulze,** Römische Elegiker (O. Harnecker). — **J. Prammer,** Zur Lexikographie von Caesar de bello Gallico (R. Schneider). — **D. Müller,** Abriss der allgemeinen Weltgeschichte (G. Egelhaaf). — **G. Weber,** Allgemeine Weltgeschichte (W. Bernhardi). — **O. Jäger,** Geschichte der Römer (P. Brennecke). — **F. Gregorovius,** Der Kaiser Hadrian (H. Schiller). — **C. Fuchs,** Geschichte des Kaisers L. Septimius Severus (G. Hertzberg. — **G. Schlumberger,** Les îles des Princes (H. Wäschke). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

27 Dezember. — **Originalarbeiten** : **F. Voigt,** Hannibals Zug nach Kampanien a. 217 (III). — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. C. Ferrini,** Anecdota Laurentiana codicis Justiniani (J. B. Télfy). — **M. Heinze,** Der Eudämonismus in der griechischen Philosophie (F. Lortzing). — **A. Luchs,** Commentationes Plautinae (O. Seyffert). — **C. A. de Cara,** Esame critico del sistema filologico de linguistico applicato alla Mitologia (J. van den Gheyn). — **A. Esmeid,** La Manus, la Paternité et le Divorce dans

l'ancien droit romain (Ryck). — J. F. **Houwing**, De Romanorum legibus sumptuariis (Ryck). — **E. Bachof**, Griechisches Elementarbuch (W. Vollbrecht u. Sitzler). — **F. A. Blackburn**, The essentials of Latin Grammar (E. Rosenberg). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, unter mitwirkung von Georg Andresen und Hermann Heller, herausgegeben von Wilhelm Hirschfelder. Leipzig, Freitag, Prag. Tempsky.

12 November 1884. — Rezensionen und Anzeigen : Sigismund, Die Aromata in ihrer Bedeutung für das Altertum (Max C. P. Schmidt). — Berdey, Das sechste Konsulat des Marius (Faltin). — Schirmer, Ueber die Sprache des M. Brutus in den bei Cicero überlieferten Briefen (G. E. Schmidt). — Titi Livii ab urbe condita liber XXI, erkl. von Wölfflin-Luterbacher (Wolff). — Gemoll, Uebungsbuch zum Uebersetzen ins Griechische (Sitzler). — Auszuge aus Zeitschriften, etc.

19 November. — Rezensionen und Anzeigen : Mommsen, Res gestae divi Augusti ex monum. Ancyrano et Apolloniensi iterum editae (Seeck). — Meyer, Ueber die Beobachtung des Wortaccentes in der altlateinischen Poesie (Draheim). — Brandt, De re metrica, qua usus est Vergilius in eclogis (Draheim). — 1. P. Ovidius Naso ed. Merkel. 2. P. Ovidi Nasonis Carmina ed. Güthling. 3. P. Ovidi Nasonis Fasti ed. Güthling (Schulze). — Auszüge aus Zeitschriften, etc.

26 November. — Rezensionen und Anzeigen : *Ποστολάκας 'Αχιλλεὺς κερμάτια συμβολικά* (Bürchner). — Holub, Warum hielt sich Tacitus von 89-96 n. Chr. nicht in Rom auf? (Vogrinz). — Schulze, Römische Elegiker (Steig). — Auszüge aus Zeitschriften, etc.

3 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : Kampen, Orbis terrarum antiquus (Sieglin). — Neissner, Horaz, Persius, Juvenal. — Artel, Die drei Hauptvertreter der Satire bei den Römern (Trampe). — Titi Livii ab urbe condita liber XXI von Tücking (Wolff). — Auszüge aus Zeitschriften, etc.

10 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : Buchholz, Die Homerischen Realien. III. Bd. (Stengel). — P. Vergilii Maronis Aeneidos liber secundus von G. Heidtmann (Draheim). — von Jân, Uebungen zur Erlernung und Repetition der lateinischen Syntax. — Steiner, Festrede zur 50 jährigen Stiftungsfeier der Hochschule Zürich. — Auszüge aus Zeitschriften, etc.

17 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : Kiepert, Atlas antiquus, bearbeitet von K. Wolf (Sieglin). — Miller, Das Jagdwesen der alten Griechen und Römer (Zacher). — Brandt, De auctoribus, quos in componendis Georgicon libris adumbraverit Vergilius (Draheim). — Heidtmann, Beitrag zur Emendation der Aeneis (Draheim). — P. Papinius Statius vol. II. Thebais, recensuit Kohlmann (Nohl). — Schirlitz, Ueber die Darstellung der Nacht bei Homer (Stengel). — Auszüge aus Zeitschriften, etc.

24 December. — Rezensionen und Anzeigen : Thucydides ed. Poppo-Stahl (Schütz). — *Παρνασσός* (G J. Schneider). — A. W. Schlegels Vorlesungen.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 28. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SUR LES *ΔΙΑΠΟΡΙΑΙ* D'EPICURE.

Les lignes suivantes ont pour but de prouver qu'un passage d'Epicure cité par Plutarque appartient aux *Διαπορίαι* du philosophe de Gargette, de montrer quel était le caractère général de cet ouvrage et d'en replacer le titre dans le catalogue des œuvres d'Epicure qui nous est conservé par Diogène Laërce.

Voici ce que dit Plutarque, *Ne suaviter quidem vivi posse secundum Epicurum* XIII, 1, p. 1095 C : *μουσικὴν δὲ ὅσας ἡδονὰς καὶ χάριτας οἵας φέρουσαν ὅσον*[1] *ἀποστρέφονται καὶ φεύγουσι* (*scil. οἱ Ἐπικούρειοι*), *βουλόμενος οὐκ ἄν τις ἐκλάθοιτο, δι' ἀτοπίαν ὧν Ἐπίκουρος λέγει, φιλοθέωρον μὲν ἀποφαίνων τὸν σοφὸν ἐν ταῖς διαπορίαις καὶ χαίροντα παρ' ὁντινοῦν ἕτερον ἀκροάμασι καὶ θεάμασι Διονυσιακοῖς*[2], *προβλήμασι δὲ μουσικοῖς καὶ κριτικῶν φιλολόγοις ζητήμασιν οὐδὲ παρὰ πότον διδοὺς χώραν, ἀλλὰ καὶ τοῖς φιλομούσοις τῶν βασιλέων παραινῶν στρατιωτικὰ διηγήματα καὶ φορτικὰς βωμολοχίας ὑπομένειν μᾶλλον ἐν τοῖς συμποσίοις ἢ λόγους περὶ μουσικῶν καὶ ποιητικῶν προβλημάτων περαινομένους. Ταυτὶ γὰρ ἐτόλμησε γράφειν ἐν τῷ περὶ Βασιλείας.*

Quand on lit ce texte, qui expose les vues d'Epicure et de ses disciples sur la poésie et la musique et la théorie de ces deux arts[3], on ne sait, à première vue, que faire des mots *ἐν ταῖς διαπορίαις*. Les éditeurs des œuvres morales de Plutarque en

---

[1] Nous avons ajouté *ὅσον* d'après Ed. Rasmus, voir p. 76.

[2] Cf. Diog. L. X, 120 : *μᾶλλον δὲ εὐφρανθήσεσθαι* (*scil. τὸν σοφὸν*) *τῶν ἄλλων ἐν ταῖς θεωρίαις.*

[3] Cf. Zeller, *Philosophie der Griechen*, III, 1[3], p. 382, n. 4.

ont été fort embarrassés. S'imaginant que ces mots déterminent non pas *ἀποφαίνων*, mais *φιλοθέωρον* (*ὄντα*), et ne pouvant trouver une signification convenable à *διαπορίαι*, ils ont eu recours à des explications conjecturales et arbitraires. Ainsi Xylander, dans sa version latine reproduite par Wyttenbach, traduit la proposition dont il s'agit par *sapientem spectaculis debere esse deditum in publico*. Si nous donnons à l'expression *in publico* son acception ordinaire, cette traduction reviendrait à dire : chez lui, *in privato*, le sage peut être tout ce qu'il veut, mais en public, *in publico*, il doit être *φιλοθέωρος*, *deditus spectaculis*. Supposé même que la leçon actuelle *ἐν ταῖς διαπορίαις* soit corrompue et qu'il faille la remplacer par quelque autre terme, l'idée de Xylander est évidemment fausse. Un homme qui *aimera en public* les spectacles, si l'on veut bien accepter cette locution hardie, ce sera un homme qui feindra aux yeux du monde, en public, un intérêt qu'il n'a pas réellement, à peu près comme, selon Plutarque, le sage sera hypocrite en matière religieuse. Une telle assertion, dans la bouche d'Epicure même, a quelque chose d'invraisemblable, et elle heurte de front des témoignages clairs et formels [1]. D'ailleurs, de toute façon, il est impossible que cette leçon contienne un complément circonstanciel quelconque de *φιλοθέωρον τὸν σοφὸν* (*ὄντα*). Si elle cache un complément de ces mots, ce sera uniquement la désignation de *ce par rapport à quoi* le sage est *φιλοθέωρος*. Le complément déterminera cette notion même ou il circonscrira l'extension de sa valeur, en indiquant les objets sur lesquels porte la *φιλοθεαμοσύνη*. Une semblable pensée paraît avoir guidé M. Duebner, qui remplace la version de Xylander par la suivante, *Plut. Scripta mor.* T. II, p. 1339, 45 : *sapientem spectando debere esse deditum in pompis* [?]. La forme, il est vrai, est celle d'un complément circonstanciel; mais ne serait-il pas plus logique et plus correct de dire : *spectandis pompis* [2] ?

Or, il est peu probable que l'auteur ait cru devoir ajouter un

---

[1] Cf. p. 73, n. 2 et 3.

[2] Xylander, lui aussi, n'a-t-il peut-être pas voulu dire que le sage aime les *spectacula publica ?* L'expression de sa pensée, dans ce cas, serait singulièrement vicieuse.

déterminatif à *φιλοθέωρος*. D'abord, un tel déterminatif était superflu. *Φιλοθέωρος* et son synonyme *φιλοθεάμων* s'emploient très bien d'une manière absolue, et cela dans une signification qui convient parfaitement au texte. Cf. Plut. *De exil.* XII, p. 604 C; *De Pyth. or.* I, p. 394 F; *Quaest. conv.* VII, 5, ch. II, p. 704 E. *Φιλοθέωρος* est celui qui a le penchant de voir et de contempler, spécialement celui qui aime à assister aux spectacles, aux fêtes publiques et nationales (*θεωρίαι, ἀγῶνες, πανηγύρεις*). Epicure, dans notre passage, expose la conduite du sage à l'égard de la poésie et de la musique (surtout dramatiques), cf. *Non posse suav. v. sec. Epic.* XIII, 4, 6, 7. Le déterminatif ne pourrait que reproduire ces mêmes objets, ou du moins il devrait consister en un terme général (« les fêtes publiques », p. ex.) comprenant les représentations théâtrales comme le tout comprend ses parties. Or, cette addition est d'autant moins nécessaire que le texte de Plutarque porte tout au long : *φιλοθέωρον ἀποφαίνων τὸν σοφὸν .... καὶ χαίροντα .... ἀκροάμασι καὶ θεάμασι Διονυσιακοῖς.*

Mais supposons que l'auteur ait voulu déterminer avec plus de précision l'adjectif *φιλοθέωρος*. Dans ce cas la construction soulève des difficultés. Avec les adjectifs composés dont le premier élément est *φιλ(ο)-* et dont le second représente le sens d'un verbe transitif à la voix active, le complément, s'il y est joint, se met régulièrement au génitif. Xénoph. *Anab.* I, 9, 5 : *τῶν εἰς τὸν πόλεμον ἔργων, τοξικῆς τε καὶ ἀκοντίσεως, φιλομαθέστατος. Cyrop.* I, 6, 38 : *φιλομαθῆ τούτων ἁπάντων ὄντα.* Luc. *Scyth.* I : *ἐπιτηδευμάτων φιλομαθὴς τῶν ἀρίστων.* Plat. *Rep.* VIII, p. 548 B : *φιλαναλωταὶ ἀλλοτρίων. Symp.* p. 197 D : *φιλόδωρος εὐμενείας. Rep.* V, p. 475 E : *Τοὺς τῆς ἀληθείας φιλοθεάμονας.* Luc. *Herod.* VIII : *ἀθλητῶν ... φιλοθεάμονες.* Dionys. Halic. *Antiqu. R.* I, 6, 4 : *φιλοθεώρους τῶν καλῶν ἔργων καὶ μεγάλων.*

Quelques exceptions que semble subir la règle s'expliquent suffisamment par l'addition d'un second adjectif. Eur. *Iphig. T.* 337 : *εἰς ξένους γαληνὸς ἦσθα καὶ φιλοικτίρμων ἀεί.* Plut. *Praec. ger. reip.* XVI, 1, p. 813 A : *παντὶ δήμῳ τὸ κακόηθες καὶ φιλαίτιον ἔνεστι πρὸς τοὺς πολιτευομένους.* Peut-être aussi dans le dernier exemple l'auteur a-t-il voulu éviter la confusion du génitif objectif avec le génitif subjectif. Dans l'exemple

suivant, Plut. *Cons. ad ux.* II, p. 608 C : **πρόςεστι δὲ καὶ δριμύτης ἰδία τις τῷ πρὸς τὰ τηλικαῦτα φιλοστόργῳ**, la locution **γονέων πρὸς ἔκγονα στοργή**, Plut. *Non posse suav. v. sec. Epic.* XIX, 4, p. 1100 D, a servi de modèle. Cf. *Krueger*, § 47, 7, 7 et 47, 26, 9 et 10.

Donc les écrivains grecs, jusqu'aux temps de la décadence, ont construit **φιλοθέωρος** avec le génitif. Si, au besoin, une préposition a pu remplacer ce cas, ce n'est pas **ἐν**, sans doute aucun, qui convenait dans notre passage; il aurait fallu **περί** avec l'accusatif. Nous en concluons que c'est peine perdue que de vouloir rattacher à l'adjectif en question l'expression **ἐν ταῖς διαπορίαις** — à moins qu'on ne prétende la changer entièrement.

Cela établi, essayons de la rapporter à **ἀποφαίνων** : **Ἐπίκουρος λέγει .... ἀποφαίνων ... ἐν ταῖς διαπορίαις**. Tout le monde remarque aussitôt qu'alors les **Διαπορίαι** sont le livre d'Epicure d'où Plutarque a tiré sa citation.

L'avis que nous émettons n'est pas nouveau. Gilles Ménage a déjà proposé la même interprétation dans son commentaire sur Diogène Laërce *ad* X, 120, Huebner II, p. 564; car il écrit **Διαπορίαι** avec une majuscule et le traduit par *in Quaestionibus Dubiis*. Cette excellente explication, qui avait échappé aux éditeurs de Plutarque, à Duebner aussi bien qu'à Wyttenbach, a été reprise tout récemment par Ed. Rasmus, *In Plutarchi libros qui inscribuntur Non posse suaviter vivi secundum Epicurum et Adversus Colotem emendationes*, p. 6. Mais ni l'un ni l'autre ne donnent aucune raison de leur manière de voir. Cependant il était indispensable de prouver que les mots **ἐν ταῖς διαπορίαις** *doivent* se joindre à **ἀποφαίνων** et qu'ils contiennent l'indication d'un ouvrage; car, sans cette preuve, on pourrait croire qu'une telle explication rencontre un obstacle. C'est cet apparent obstacle même qui aura empêché Wyttenbach et Duebner de penser aux **Διαπορίαι** d'Epicure. En effet, à la fin du passage imprimé au commencement de cet article, notre auteur ajoute : **Ταυτὶ γὰρ ἐτόλμησε** (*scil.* **Ἐπίκουρος**) **γράφειν ἐν τῷ περὶ Βασιλείας**. Il semblerait donc que toute la citation à partir de **φιλοθέωρον** est due au livre *Sur la Royauté*. Pourtant, par les raisons que nous avons données, cela est impossible; il en résulte que **ταυτί** ne se rapporte qu'à une partie de la phrase qui précède. Le style de Plutarque est ici un peu négligé. Car, au cas que le pronom **ταυτί** ne représente qu'une partie de la

phrase qui précède, nous sommes de nouveau embarrassés, quand il s'agit de déterminer cette partie : commence-t-elle aux mots *προβλήμασι δέ* ou seulement aux mots *ἀλλὰ καί*? Cette dernière supposition a, nous le croyons, le plus de probabilité. C'est ce que la traduction suivante est destinée à faire ressortir : « Epicure, dans ses Diapories, montre bien que le sage aimera les fêtes publiques et qu'il prendra non moins de plaisir que tout autre aux représentations théâtrales; mais il n'admet point, pas même aux banquets, les controverses sur la musique et les recherches savantes des critiques; au contraire il en est tellement loin qu'il conseille aux rois qui seraient amateurs de ces arts, de tolérer à leur table plutôt des récits soldatesques et de plates bouffonneries que des propos sur des questions musicales et poétiques. Ceci (ces derniers mots), en effet, il a osé l'écrire dans son livre sur la Royauté. »

Voici maintenant les autres fragments que nous connaissons des *Διαπορίαι.*

Diog. L. X, 119 : *καὶ μηδὲ γαμήσειν μηδὲ τεκνοποιήσειν τὸν σοφόν, ὡς Ἐπίκουρος ἐν ταῖς Διαπορίαις καὶ ἐν ταῖς περὶ Φύσεως· κατὰ περίστασιν δέ ποτε βίον γαμήσειν καὶ διατραπήσεσθαί τινας* (?). Puis Plutarque nous rapporte dans l'écrit qu'il a composé contre l'Epicurien Colotès, *Adv. Col.* XXXIV, 1, p. 1127 D . *ἐρωτᾷ γὰρ* (*scil.* *Ἐπίκουρος*) *αὐτὸν ἐν ταῖς Διαπορίαις*, « *εἰ πράξει τινὰ ὁ σοφὸς ὧν οἱ νόμοι ἀπαγορεύουσιν εἰδὼς ὅτι λήσει* »· *καὶ ἀποκρίνεται*, « *Οὐκ εὔοδον τὸ ἁπλοῦν ἐστι κατηγόρημα.* »

Dans les deux cas il s'agit de savoir comment le sage se conduira dans certaines circonstances de la vie. Est-ce qu'il se mariera? Est-ce qu'il enfreindra une loi positive, quand il est sûr d'échapper à la punition ? A la dernière question Epicure refuse de donner une réponse nette et générale : *οὐκ εὔοδον τὸ ἁπλοῦν ἐστι κατηγόρημα.* Il doute, *διαπορεῖ.* Dans le premier fragment la situation est à peu près analogue. Le sage ne se mariera pas; mais il y a des exceptions à la règle. Est-ce oser trop, sur un indice peut-être fortuit, que d'attribuer au même livre un troisième passage, *Non posse suaviter v. sec. Epic.* XII, 3, p. 1094 F : *διαπορεῖ γοῦν* (*scil.* *Ἐπίκουρος*), *εἰ γέρων ὁ σοφὸς ὢν καὶ μὴ δυνάμενος πλησιάζειν ἔτι ταῖς τῶν καλῶν ἁφαῖς χαίρει καὶ ψηλαφήσεσιν*?

Quoiqu'il en soit : une chose paraît claire. Dans ce qui nous

reste des *Διαπορίαι*, c'est la morale qui est mise en jeu, et même, pour être plus précis, la morale considérée dans son application. Les *Διαπορίαι*, comme l'indique d'ailleurs le titre, renfermaient vraisemblablement des problèmes difficiles de la morale pratique, des questions de casuistique, des discussions sur la balance des plaisirs et des peines pour certains cas douteux. Epicure lui-même, avant ses disciples, a donc déjà cultivé cette partie de la science, non pas en exposant ses préceptes au fur et à mesure que l'occasion se présentait, mais dans des ouvrages spéciaux [1]. Le *Προτρεπτικός* [2] (D. L. X, 28) aura eu un objet analogue.

Ces remarques sur le contenu des *Διαπορίαι* nous aideront à en rétablir le titre dans le catalogue des ouvrages d'Epicure conservé par Diogène Laërce. Toutes les éditions, y compris celle de Cobet, donnent, X, 27 : *πρὸς τοὺς Μεγαρικοὺς διαπορίαι*. Ou bien c'est là le véritable titre, qui est mutilé dans les citations reproduites plus haut [3], ou bien les *πρὸς τοὺς Μεγαρικοὺς διαπορίαι* forment un ouvrage distinct des *Διαπορίαι* proprement dites, ou bien encore il faut voir dans les mots *πρὸς τοὺς Μεγαρικοὺς διαπορίαι deux* titres qui se sont, par erreur, agglomérés en un seul.

La première hypothèse n'est guère vraisemblable; car il serait étrange que deux auteurs différents (Plutarque et Diogène X, 119) eussent abrégé le même titre de la même façon, sans jamais le citer complètement. Puis, qu'est-ce qu'une dissertation contre les dialecticiens de l'école de Mégare pouvait avoir de commun avec des questions de morale, et surtout avec des questions aussi spéciales que celles que nous avons rapportées ci-dessus [4]?

---

[1] Cf. Zeller, l. c. III, 1³, p. 450. Zeller est d'un autre avis.

[2] Cette expression, en effet, rappelle le *τόπος παραινετικός* de la morale des Stoïciens. Cf. Zeller, l. c. p. 272, n. 2.

[3] C'est l'opinion reçue par Ménage *ad* X, 27, Huebner II, p. 532 et Fabricius, *Biblioth. gr.* ed. Harles, III, p. 596.

[4] Le seul philosophe de l'école de Mégare qui n'ait pas négligé la morale, c'est Stilpon. Est-ce qu'Epicure, en réfutant les doctrines de celui-ci, n'aurait pas pu avancer les propositions des *Διαπορίαι*? Nous savons en effet qu'il s'était occupé de la théorie éthique de Stilpon : mais c'était *in quadam epistula*, comme dit Senèque, *Ep.* 9. 1 ; il s'agissait du souverain bien et de l'amitié, et ses objections portaient aussi sur d'autres moralistes (les Cyniques ?). *Ibid.* 9, 1 et 8.

Nous écarterons la seconde hypothèse, parce que le titre *πρὸς τοὶς Μεγαρικοὺς διαπορίαι* n'est pas conforme à l'usage. En effet, l'addition de *διαπορίαι* est parfaitement inutile. Ce mot n'ajoute rien qui ne soit énoncé déjà par l'expression *πρὸς τοὺς Μεγαρικοί ς* seule. De plus, dans le catalogue des ouvrages des Epicuriens nous remarquons ces titres, X, 24 : *πρὸς τοὶς ἰατρούς, πρὸς τοὶς διαλεκτικοί ς, πρὸς τοὺς σοφιστάς*, et de même, quand il s'agit d'une seule personne, X, 25 : *πρὸς Πλάτωνα*. L'usage exige donc que nous coupions en deux le titre *πρὸς τοὺς Μεγαρικοὶς διαπορίαι*, et nous rétablirons ainsi la leçon authentique : *πρὸς τοὺς Μεγαρικοί ς, Διαπορίαι.*

P. HOFFMANN.

EMPLOI DU TÉLÉPHONE

et d'un nouveau commutateur pour la démonstration des courants induits d'ordre supérieur, par H. Schoentjes.

Pour faire constater les courants induits d'ordre supérieur, il faudrait, puisqu'ils sont alternatifs, employer des électro-dynamomètres, instruments coûteux et dont la sensibilité est inférieure à celle du téléphone qui est le rhéoscope le plus délicat [1].

Pour faire l'expérience dans des conditions pratiques, il est nécessaire de faire usage d'un commutateur disposé de telle façon qu'il permette facilement l'introduction du téléphone dans l'un quelconque des circuits charriant les courants d'induction. Le problème à résoudre est le suivant : Etant donné un certain nombre de circuits, introduire à un moment donné un instrument dans l'un d'eux, le faire passer dans un deuxième, et ainsi de suite, *tous les circuits restant constamment fermés.*

Voici la disposition que nous avons imaginée; elle pourra être de quelque utilité, croyons-nous, pour l'enseignement, et pour l'étude des courants induits.

Aux couples de bornes *aa, a'a', a''a''* . . : aboutissent les extrémités des circuits induits successifs (fig. 1). A *aa* aboutit le circuit du premier ordre, à *a'a'*, celui du second, etc. Les bornes *aa* sont en communication avec deux lames *ll'* de laiton (fig. 1 et 2); la lame extérieure est plus longue que la lame intérieure. A l'état ordinaire, les deux lames sont en contact par une pointe de platine fixée à d'une d'elles. Il y a autant de couples de lames *ll* et de bornes *aa* qu'il y a de circuits induits. Les lames *ll* sont rangées uniformément autour d'un cylindre C en ébonite; au-dessus de ce cylindre et autour de son axe se meut un bras B formé de deux lames épaisses de laiton *r, s* séparées par un morceau d'ébonite *e*. Ces trois parties font un tout solidaire qu'on peut déplacer autour de l'axe au moyen d'une poignée isolante P. Chacune des pièces métalliques du

---

[1] Expériences de M. d'Arsonval. Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1r avril 1878.

Téléphone.

Ebonite.

Bois.

Fig. 1.

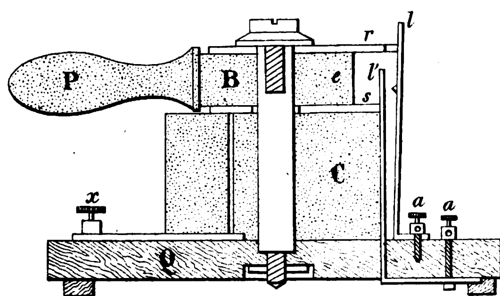
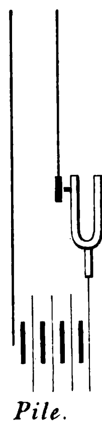


Fig. 2.



Pile.

Lith. P. Allaert, Gand.

bras est en communication avec l'une des bornes *xx*. C'est à ces bornes qu'on attache les fils du téléphone.

Quand le bras se trouve entre deux systèmes successifs de lames *ll* (fig. 1), le téléphone ne fait partie d'aucun des circuits; mais en déplaçant le bras, la pièce métallique inférieure *s* vient en contact avec la lame *l'* intérieure, tandisque la pièce supérieure taillée en plan incliné écarte la lame extérieure *l* de sa position d'équilibre et interrompt le contact; c'est ce que représente la fig. 2. Le téléphone fait alors partie du circuit. On voit donc, qu'en faisant tourner la clef, on fait passer successivement le téléphone dans les différents circuits, et qu'au moment où il quitte l'un d'eux, les lames correspondantes se rapprochant par l'élasticité, le contact se trouve rétabli.

Nous ferons remarquer que les extrémités des pièces *r* et *s* sont taillées de telle façon, que la pièce *s* est en contact avec la lame *l'*, avant que la pièce supérieure *r* écarte la lame *l*. De cette manière, il n'y a ni interruption ni étincelles.

La clef que nous avons fait construire d'après ces données, est petite; la planchette ronde Q qui en constitue le support a un diamètre de 20 centimètres. Pour la production du courant du premier ordre, nous nous servons d'une petite bobine d'induction de 6 centimètres de longueur, l'interrupteur est celui de la bobine ou un diapason. Le téléphone employé est très résistant, il est du modèle Siemens. Les bobines *b* dans lesquelles se produisent les inductions successives sont plates, le fil est du n° 32 et paraffiné pour que les spires soient collées les unes aux autres; chaque bobine en comprend 300 mètres formant un paquet de 6 centimètres de diamètre sur 5 millimètres d'épaisseur.

Afin que l'induction soit plus énergique, l'un des disques de bois de chaque bobine est enlevé, et pour maintenir le fil dans sa position, on le noie dans une couche épaisse de gomme laque; de cette manière, les paquets de fils peuvent être placés de façon à être aussi rapprochés que possible.

Les sons produits dans le téléphone par les courants de l'ordre le moins élevé étant trop forts, on ne fait passer qu'une faible partie de ces courants dans l'appareil, en établissant une dérivation convenable sur les bornes *aa* correspondantes.

Avec ces dispositions, et surtout, si l'on écoute dans deux téléphones associés en série, le son du courant du sixième ordre est encore appréciable.

CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.

(*Suite;* voir p. 6, 1e livr. tome XXVIII).

114 (8599-600). VITÆ SANCTORUM (e codd. Basilianorum Messanensium).

Fol. 1 : [Pantaleonis Chartophylacis] narratio miraculorum SS. archangelorum Michaelis et Gabrielis : Μεγάλαι καὶ ποικίλαι...

Fol. 50 v° : Inventio reliquiarum SS. Nicandri, Gregorii, Petri et Demetrii et Sæ Elisabeth. Ἔδει μὲν, ὦ παρόντες...

Fol. 59 v° : Leonis Siculi grammatici encomium S. Nectarii CP. patriarchæ : Ἀρέτην ἐπαινεῖν...

Fol. 77 : Vita Sæ Theodoræ : Τὴν βασίλισσαν ὑπανέσωμεν...

Fol. 93 : Vita S. Leonis Catanensis episcopi : Ἀλλ', ὦ πατέρων ἄριστε...

Fol. 126 : Vita S. Lucæ junioris (incomplet du commencement).

Fol. 179 : Miracula S. Artemii : Οἷα τίς ἐπελθὼν...

Fol. 191 : Vita S. Therapontis [Cypri episcopi] : Οὗτος ὁ ἅγιος καὶ ἔνδοξος...

Fol. 203 : Altera : Ὁ ἅγιος οὗτος καὶ ἔνδοξος...

XVIIe siècle. Papier. 216 feuillets. 216 sur 150 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

115 (8163-69). VITÆ SANCTORUM.

Fol. 1 : Vita S. Antonii junioris : Ἀντώνιος ὁ μέγας ὁ τῆς ἐρήμου...

Fol. 18 : Martyrium Sæ Barbaræ : Κατ' ἐκείνους τοὺς καίρους...

Fol. 22 : Vita S. Sabæ Hierosolymitani : Εὐλογητὸς ὁ Θεός...

Fol. 66 : Miracula S. Nicolai : Ἕτερον θαῦμα τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Νικολάου περὶ τοῦ ἐν τῷ Εὐρίππῳ γενομένῳ μεγίστου θαύματος εἰς τὸν ἄγρικον Ἰωάννην. Οἱ τοῦ μεγάλου... (« e cod. ms. bibl. Cæs., Lambec. lib. 4, cod. 150 »).

Fol. 78 : Vita S. Ambrosii Mediolanensis : Οὗτος ὁ ἐν ἁγίοις Ἀμβρώσιος...

Fol. 84 : Vita S. Danielis Stylitæ : Πρόγε πάντων, ἀγαπητοί...

Fol. 110 : Vita S. Spiridonis, Trimithuntis archiepiscopi : Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος...

XVIIe siècle. Papier, 132 feuillets, 330 sur 206 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

116 (8368-71). VITÆ SANCTORUM.

Fol. A : Petri Menniti, abbatis S. Basilii in Urbe, epistola ad P. Conradum Janningum, Romæ, xv. kal. Decembris, 1700.

Fol. A' : Vita S. Sabæ junioris. Οὐκ ἀνδρῶν παλαιῶν...

Fol, AB' : Officium S. Sabæ.

Fol. Mς' : Vita in epitome S. Orestæ, Hierosolymitani patriarchæ, et SS. Christophori et Macarii : Πάντοτε μὲν ὁ Θεὸς τοὺς ἑαυτοῦ δούλους...

Fol. NH' : Officium S. Macarii junioris.

XVIIe siècle. (Copié par Athanase, hieromoine de Grottaferrata.) Papier. 62 feuillets. 265 sur 190 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

117 (8450-51). VITÆ SANCTORUM.

Fol. 1 : Vita S. Eliæ τοῦ Σπηλεώτου. Ἐμοὶ μὲν τῇ γνώσει... (« ex bibliotheca S. Salvatoris prope Messanam, cod. 42, p. 30 »).

Fol. 101 : Vita Sæ Theoctistes Lesbiæ : Εἰκόνες καὶ στῆλαι...

XVIIe siècle. Papier. 73 feuillets. 215 sur 180 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

118 (8191-93). DE IMAGINE BEATÆ MARIÆ CP. ASSERVATÆ.

Fol. 2 : « Utilis narratio collecta ex antiqua historia et memoriam referens rei propter opinionem admirabiliter gestæ, cum Persæ ac Barbari regiam hanc [urbem CP.] obsidione cingentes ipsi perierunt, divinam experti ultionem, urbs autem innoxia servata est precibus Deiparæ, anniversarie exinde canit eucharisticum ἀκάθιστον diem appellans » (ex ms. regis Franciæ) : Ἐν τοῖς χρόνοις Ἡρακλείου...

Au fol. 1, grande gravure sur cuivre, de 540 sur 430 millim. représentant « La Madona de Constantinopoli con li dodici Protettori de Napoli, 1631. », avec une longue notice gravée, signée : « Jio. Orlandi Romano »; à côté le Vésuve en éruption.

XVIIe siècle. Papier. 10 feuillets. 285 sur 195 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

119 (14124). LEONTII CYPRII VITA S. JOANNIS ELEEMONIS.

Fol. 1 : Leontii, Neapoleos Cypri episcopi, vita S. Joannis Eleemonis : Ὁ μὲν σκοπὸς εἷς ἐστιν ...—... (cap. L) ...τοῦ κυρίου, ὦ φίλοι καὶ ἀδελφοί.

XVIIe siècle. Papier. 61 feuillets. 262 sur 188 millim. D. rel. (Jésuites d'Anvers.)

120 (8398-400). VITA SS. CYRI ET JOANNIS.

Fol. 1 : Sophronii, monachi S. Theodosii, encomium SS. Cyri et Joannis (e cod. Vatic. 1607) : Ὀφθαλμῶν ἀρρωστείας ἕνεκα...

Fol. 155 : « B. Sophronii, monachi monasterii abbatis Theodosii, ... in laude SS. martyrum Cyri et Joannis ... narratio », latine.

Fol. 255 : Vita et martyrium SS. Cyri et Joannis : Ὁ θεαρχικὸς ἡμῖν λόγος...

Fol. 278 : Martyrium SS. abbatum Cyri et Joannis : Κῦρος ὁ περιφανής... (e cod. Medic. Florent., plut. 9, cod. 17).

Fol. 279 : « Pro sanctis martyribus Cyro et Johanne lectiones II. nocturni », latine.

Fol. 281 : « De sanctis abba Cyro et Johanne martyribus. Prologus. — Passio. — Miracula. — Ex ms. Sublacensi, collato cum mss. Cassin. et Sæ Cæciliæ, » latine.

XVIIe siècle. Papier. 292 feuillets. 280 sur 205 millim. Rel. anc. estampée. (Jésuites d'Anvers.)

121 (18235-36). VITA S. MICHAELIS SYNCELLI.

Fol. 1 : Reinoldi Dehnii epistola de vita S. Michaelis Syncelli, Viennæ, 29 julii 1665.

Fol. 3 : Vita S. Michaelis Syncelli, « Nicephori Gregoræ, ex cod. biblioth. Bavar. 212 » : Νόμος οὗτος ἤνθησε...

Fol. 47 : « Vita, conversatio et certamen sancti patris nostri Michaelis Syncelli, » latine versa a R. Dehnio.

XVIIe siècle. Papier. 85 feuillets. 210 sur 160 millim. Rel. parchemin. (Jésuites d'Anvers.)

ANVERS.

Bibliothèque de la Ville.

122 (426). Hippocratis aphorismi.

Fol. 92 v° : Epitaphium Hippocratis.

On lit au v° du titre : « Bibliothecæ publicæ celeberrimæ urbis Antwerpiensis dono dedit L. M. Q. Cornelius Busius Lugduno-Batavus, anno salutis 1609, » — et sur la première page : « Ex donatione Hyer. Hortensii me possidet Drivenburch, 1594. »

XVIe siècle. (Copié par Lambert Hortensius.) Papier, 92 feuillets, 140 sur 100 millim. Rel. parchemin.

Musée Plantin-Moretus.

123 (143). S. Joannis Chrysostomi de virginitate.

On lit à la fin sur le dernier feuillet blanc : « Chrisostomo de virginitate, grec., hauto da me Guglielmo Serleto, a di 3. di Agosto 1554. »

XVIe siècle. Papier, 64 feuillets, 353 sur 245 millim. Rel. parchemin.

124 (147). Varia theologica.

Fol. 1 : « Expositiones Evangeliorum dominicalium totius anni » (*lat.-græc.*).

Fol. 55 : « Symboli nostræ fidei expositio » (*gr.-lat.*).

Fol. 60 : « Declamatio quedam Henrici Galliæ regis ad illustrissimum regem Angliæ, etc., adhortatoria ad pacem, anno M.CCCCC.LV., quarto idus Martii » (*gr.-lat.*).

Fol. 63 : « Explanatio Evangelii quinquagesimae, quo pacto Christus de passione praedicit et ceco visum restituit » (*gr.-lat.*).

Fol. 72 : « Oratio divi Bernardi ad Deum » (*gr.-lat.*).

Fol. 80 : « Perioche christianae religionis. » — Fol. 87 : « Expositio symboli apostolici. » — Fol. 89 : « Expositio orationis Dominicae. » — Fol. 91 : « Decem praecepta, cum expositione » (*gr.-lat.*).

Fol. 93 : « M. T. Ciceronis piae aliquot sententiae » (*gr.-lat.*).

Fol. 104 : « Chrysostomi sermo de humilitate animi. » — Fol. 108 : « Chrysostomi oratio de mansuetudine. » — Fol. 115 : « Oratio

Chrysostomi de eo quod non opporteat maledicere. » — Fol. 122 : « Ejusdem epistola ab exilio missa ad Cyriacum episcopum » (*latine*).

Fol. 126 : « Oratio Isocratis de pace. » — Fol. 146 : « Isocratis Evagoras. » — Fol. 175 : « Demosthenis contra Philippum oratio prima » (*latine*).

XVIIe siècle. Papier, 190 feuillets, 280 sur 188 millim. Rel. parchemin.

125 (153). Dionysii Periegetæ orbis descriptio.

En tête, courte vie de Denys le Périegète : Διονύσιος ὁ περιηγήτης γέγονεν υἱός... — Quelques scholies interlinéaires.

XVIe siècle. Papier, 57 feuillets, 215 sur 158 millim. Rel. parchemin.

LOUVAIN.

Bibliothèque de l'Université.

126 (64). Psalterium, cum canticis.

Incomplet du commencement et de la fin : *Ps.* xxxiv, 22. ... ...Εἶδες, κύριε, μὴ παρασιωπήσῃς ...—... (*Cantic. Moysis in Deuteron.*) ...Καὶ εἶπε κύριος· ποῦ εἰσιν οἱ θεοὶ αὐτῶν, ἐφ' οἷς...

XVIe siècle. Papier, 186 feuillets, 145 sur 110 millim. Rel.

127 (64bis). Luciani Samosatensis dialogus lix. Non temere credendum esse delationi, Rodolpho Agricola interprete (*gr.-lat.*).

La traduction latine occupe les 6 derniers feuillets.

XVIe siècle. Papier, 13 feuillets, 200 sur 135 millim. Rel.

APPENDICE.

I.

CATALOGUS LIBRORUM MSS. GRÆCORUM

Rev. Dn. Petri PANTINI, Decani Sanctæ Gudilæ Bruxellensis [1].

1. Thucydidis opera, litera antiqua ; fol. (Paris, Suppl. gr. 256.)

---

[1] Ce catalogue se trouve à la fin d'une lettre de Pierre Pantin à Jean Meursius, datée de Bruxelles, des calendes de mars 1611. Il est précédé du *post-scriptum* suivant imprimé avec la lettre de Pantin dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius (voy. plus haut p. 6) :

« Cum literæ hæ jam exaratæ diutius apud me necessario mansissent, » curavi interim describi catalogum librorum meorum χειρογράφων, quem » his addo ; tu utere, et rursum vale. III Kalend. Martii 1611. » — A la suite de chaque article on trouvera entre parenthèses les cotes nouvelles des manuscrits.

2. Aphthonii sophistæ Progymnasmata; — Hermogenis ars rhetorica; — Aristotelis rhetorica ad Alexandrum; fol. Codex fuit olim Stephani Nigri. (Bruxelles, ms. 11296-98.)
3. Quinti Calabri poema; fol., manu Georgii Tribelli. (Bruxelles, ms. 11400.)
4. Demetrii Chalcondylæ in vitam et scripta Homeri commentarius.
5. Epistolæ Libanii rhetoris sophistæ; — Epistolarum halieuticarum Alciphronis rhetoris libri duo, pag. 213 et 232; — Epistolæ Theanus, p. 243; — Chionis, p. 245; — Anacharsidis, p. 262; — Apollonii, p. 265; — Michaelis Apostolii, p. 269; — Croni et Demosthenis, p. 301: sunt Luciani; — Epistolæ pars Demosthenis ad Athenienses, qua conqueritur se ab altari, ad quod confugerat, ab ipsis abstractum et Philippo traditum fuisse; fol. (Paris, Suppl. gr. 205.)
6. Julii Pollucis Ὀνομαστικόν, cui primum folium deest, optimæ notæ et in multis varians ab excuso; fol. (Bruxelles, ms. 11350.)
7. Etymologicum perantiquum, et ex quo existimo Marcum Musurum, suum illud magna ex parte consarcinasse. (Bruxelles, ms. 11288.)
8. Athenæus et Hero de machinis bellicis; — Apollodori Poliorcetica; — Julii Africani Cesti; — Βελοποιητικὰ Heronis Alexandrini; fol., manu recenti. (Paris, Suppl. gr. 244.)
9. Georgii Pediasimi chronicon ab orbe condito usque ad Constantinum magnum; — Continuatio cujusdam Theophanis confessoris usque ad Alexandrum Comnenum, in quo desinit; — Zonaras; fol., recentiori manu.
10. Plutarchi de utilitate ex amicis capienda, p. 1; — De amicorum multitudine, p. 15; — De fortuna, p. 24; — De cupiditate divitiarum, p. 30; — De superstitione, p. 41; — Consolatio ad Apollonium, p. 56; — De curiositate, p. 93; — De animi tranquillitate, p. 109; — De inutili pudore, p. 133; — De virtute et vitio, p. 147; — De puerorum educatione, p. 150; — Quomodo quis sentiat se in virtute proficere, p. 174; — De garrulitate, p. 196; — De eruditione, p. 224; — De non irascendo, p. 249; — Utrum aqua an ignis utilior, p. 276; — Multa animalia ratione uti, p. 283; — Præcepta de tuenda valetudine, p. 302; — Præcepta nuptialia, p. 338; — De virtute morali, p. 356; — Non oportere fenerari, p. 381; — Ad imperatorem imperitum, p. 392; — Philosopho cum viris principibus esse disputandum, p. 400; — De amore fraterno, p. 409; — Quomodo quis se ipsum laudat contra invidiam, p. 444; codex in fol., antiqua manu. (Bruxelles, ms. 18967.)
11. Collectio Parœmiarum Michaelis Apostolii Byzantini. Liber rarus et duplo copiosior excuso, fol., antiqua manu. (Bruxelles, ms. 3529.)
12. Apollonii Rhodii Argonautica; — Orphei Argonautica; — Nicandri theriaca; fol., antiqua manu. (Bruxelles, ms. 18170-73.)
13. Odyssea Homeri, cum notis; fol. (Bruxelles, ms. 11290.)
14. Cicero de senectute, translatus a Theodoro Gaza, fol. 1; — Ulyssis

contra Alexandrum oratio ad Trojanos, fol. 16; — Herodiani historia, fol. 21; antiqua manu. (Bruxelles, ms. 11291-93.)

15. Æliani varia historia, fol. 1; — Georgius Gemistus ad defensiones pro Aristotele a Georg. Scholario allatas, fol. 35; — Epistolæ Euripidis, fol. 65; — Hippocratis, fol. 68; — Heracliti Ephesii, fol. 80; — Diogenis Cynici, fol. 85; — Cratetis, fol. 92; — Æschinis rhetoris, fol. 94; — Plethon de Deorum generatione, fol. 103; — Diversorum de Nili incremento, fol. 130. (Bruxelles, ms. 1871-77.)

16. Demosthenis Olynthiacæ tres cum argumentis Libanii, fol. 6; — Contra Philippum, fol. 25; — De pace, fol. 36; — Contra Philippum oratio secunda, fol. 41; — De Haloneso, fol. 48; — De iis, quæ in Cheroneso, fol. 56; — Contra Philippum oratio tertia, fol. 69; — Contra Philippum oratio quarta, fol. 82; — Super Rhodiorum libertate, fol. 94; — De corona, fol. 101; — Contra Æschinem de falsa legatione, fol. 163; — De largitione, fol. 227; — Contra Philippum ad ejus epistolam, fol. 230; — De stipendio conferendo, fol. 239; — De munerum societate, fol. 246; — De Megalopolitis, fol. 253; — De fœderibus cum Alexandro, fol. 259; — De immunitate ad Aretinem, fol. 264; — Contra Midiam de condylo, fol. 297; — Contra Aristocratem, fol. 242; — Contra Androtionem, fol. 395; — Contra Timocratem, fol. 409; — Contra Aristogitonem, fol. 449; — Iterum contra Aristogitonem, fol. 466; — Contra Neæram, fol. 471; — Amatoria oratio, fol. 497; — Epitaphius, fol. 503; — Procemia, fol. 515; fol. parvo, antiqua manu. (Bruxelles, ms. 11294-95.)

17. Themistii aliquot orationes non editæ; in-4°.

18. Grammatica quædam antiqua, in qua est lexicon de spiritibus, collectum ex Tryphone, Cherobosco, Theodoreto et aliis; — Item alia; in-4°, sine principio et fine. (Paris, Suppl. gr. 202.)

19. Sophoclis Œdipus Coloneus, p. 2; — Trachiniæ, p. 69; — Antigone, p. 131; — Philoctetes, p. 176; 4°. (Bruxelles, ms. 11343.)

20. Stobaeus de virtute et vitio; in-4°. (Bruxelles, ms. 11360-63.)

21. Erotemata de prosodia, Emanuelis Moscopuli; 4°. (Bruxelles, ms. 11369-70.)

22. Aristotelis Metaphysica, p. 1; — Ejusdem de plantis, p. 221; — Ejusdem problemata, p 459; — Sallustii Simocattæ problemata, p. 478. (Paris, Suppl. gr. 204.)

23. Cyri Theodori Prodromi Erotemata; — Grammatica; 4°. (Bruxelles, ms. 11371.)

24. Hypotheses Alexandri Aphrodisei; in-4°.

25. Theodori Grammatici liber de Syntaxi, 4°; — Item scholia in Ajacem Sophoclis; — Michaelis Apostolii Byzantini ad defensiones Theodori Gazæ contra Plethonem de essentia; — Florentinorum oratio congratulatoria ad Nicolaum V. pontificem maximum; 4°. (Paris, Suppl. gr. 310.)

26. Actuarii de facultatibus et passionibus spiritus animalis; — Simeonis Magistri de facultatibus nutrimentorum. (Bruxelles, ms. 11337-41.)
27. Epistolæ Bruti, p. 1; — Epistolæ Phalaridis, p. 17; — Icones Philostrati, p. 66; — Michaelis Apostolii Byzantii responsio contra illos, qui affirmaverant Occidentales Orientalibus præstantiores esse philosophos, p. 134; — Item de processione Spiritus Sancti. (Bruxelles, ms. 11270-75.)
28. Plutarchi præcepta nuptialia; — Schedæ sacræ; in-4°, sine principio et fine. (Bruxelles, ms. 11383.)
29. Plutarchi apophthegmata regum et ducum. (Bruxelles, ms. 11384.)
30. Hymni Homeri; — Sententiæ Theognidis; — Hymni Homeri iterum; — Hymni Orphei; — Procli Lycii hymnus in solem et alii; in-4°. (Bruxelles, ms. 11377-80.)
31. Euripidis Hecuba, p. 2; — Ejusd. Orestes, p. 46; — Ejusd. Phœnissæ, p. 105. (Bruxelles, ms. 11278-79.)
32. Grammatica antiqua; — Somnium Scipionis, græce; — Michaelis Apostolii allocutio ad Bessarionem; — Ejusdem epitaphius Bessarionis; — Emanuelis Christonymi deploratio captæ urbis CPol.; — De essentia tractatus, incerto auctore; — De varietate significationis particulæ ὡς, incerto auctore; — Duodecim Herculis labores; — Gorgiæ encomium Helenæ; — De versu heroïco, incerto auctore. (Bruxelles, ms. 11262-69.)
33. Hexaemeron Basilii, sine principio; — Gregorii Nysseni de creatione mundi; — De opificio hominis, incerto auctore (est Meletii), sine principio et fine; 8°. (Bruxelles, ms. 11354.)
34. Chronicon, sine principio, versibus politicis scriptum, usque ad Nicephorum Botoniatam, fol. 1; — De imperatoribus Romanis usque ad Constantinum, fol. 154; — Chronicon ab Adamo usque ad Alexandrum M., fol. 165; — De imperatoribus seu regibus Græcorum, fol. 168; — De sex Synodis, fol. 170; — Quomodo oporteat illuminare eos, qui ab hæresi redeunt, fol. 173; — De Constantinopolitanis præsulibus, fol. 174; in-4°. (Bruxelles, ms. 11376.)
35. Georgii Pachymeræ dialectica; — Cleomedes de circulo; — Parœmiæ vulgares ex collectione Diogeniana. (Bruxelles, ms. 4476-78.)
36. Sententiæ ex Sophocle, Euripide, Homero et aliis. (Bruxelles, ms. 2946-50.)
37. Orationes ex Thucydidis Historia, I. (Bruxelles, ms. 11368.)
38. Psalterium Davidicum. (Bruxelles, ms. 11336.)
39. Michaelis Presbyteri Syngeli methodus syntaxeos. (Bruxelles, ms. 2952-53.)
40. Thucydidis opera, in-4°. In quo codice sunt : Dionysius Halicarnasseus de idiomatis Thucydidis; — Demosthenis tres Olynthiacæ, cum notis antiquis; — Ejusdem prima oratio contra Philippum; — De pace, sed non est integra; — Ex Photii Biblioth. fragmentum; incipit de libris Aristodemi, et desinit in Plutarchi Cicerone; — Dionis Romani

de regno, oratio prima. Item secunda; — Synesii ejusdem argumenti tractatus; — Ejusdem Dion, sive de sua vivendi ratione; — Ejusdem de laude calvitiei; — Petri Theopolis sive Antiochiæ patriarchæ contra Argyrum etc. Vide Baronium, t. XI. (Paris, Suppl. gr. 256.)

41. Basilii Seleuci Thecla; 4°.
42. Chartæ quædam solutæ, quibus continentur : Aphthonii progymnasmata; — Hermogenis rhetorica; — Euclidis geometria; — Aristotelis de natura animalium, et alia nonnulla vetustate pæne consumta.
43. Damasceni, Chrysostomi, Germani, etc. orationes in chartis solutis; in 8°.
44. Vita sanctæ Theophanis per Nicephorum Gregoram.
45. Septem Psalmi pœnitentiales.
46. Orationum Themistii codex ms., in-fol.

II.

CODICES GRÆCI MANUSCRIPTI

Apud Andream SCHOTTUM S. J. Antverp.

Historici.

1. Orationes ex Thucydide selectæ; — Dionysius Halicarn. de idiomatibus Thucydidis. (Bruxelles, ms. 11368.)
2. Herodiani historia; fol., antiqua manu.
3. Æliani de historia animalium excerpta; — Ejusdem variæ historiæ. (Bruxelles, ms. 18 71-77.)
4. Philostrati icones. (Bruxelles, ms. 11282.)
5. Nicephori Gregoræ de vita sanctæ Thophanonis. — Georgii Pediaseni Chronicon ab urbe condito usque ad Constantinum Magnum. — Theophanis confessoris deinceps a Constantino Magno usque ad Alexandrum Comnenum. — Zonaras; recentiore manu.
6. Constantini Manassis versibus politicis chronicon, usque ad Nicephorum Botoniatem; — De regibus Græcorum et Constantinopolitanis; — De imperatoribus Romanis; — Photius de sex synodis œcumenicis; ejusdem fragmenta Bibliothecæ; — Chronicon ab Adam usque ad Alexandrum Magnum, incerti auctoris. (Bruxelles, ms. 11376.)

Poetæ.

7. Homeri Odyssea, cum notis gr. et comment. (Bruxelles, ms. 11290.)
8. Homeri Hymni (bis) et Orphei, et Procli Lycei hymnus. (Bruxelles, ms. 11377-80.)
9. Quinti Calabri paralipom. Homeri. (Bruxelles, ms. 11400.)
10. Apollonii Argonautica et scholia antiqua [in] Orphei Argonautica; — Nicandri Theriaca. (Bruxelles, ms. 18170-73.)
11. Sophoclis Oedipus Coloneus, Trachiniæ, Antigona, Philoctetes, Ajax, cum scholiis. (Bruxelles, ms. 11343.)

La fin prochainement.

COMPTES RENDUS

M. Prou. **Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XII[e] et XIII[e] siècles.** Paris, Larose et Forcel. 1884. 8°. 176 pp.

Ce livre, que l'auteur a fait paraître d'abord dans la *Nouvelle Revue de droit Français et étranger*, est consacré à l'un des textes les plus intéressants du droit municipal de la France au moyen âge. Ce que la loi de Beaumont a été pour la Champagne et les pays limitrophes, les coutumes de Lorris au XIII[e] siècle l'ont été en effet pour le Gâtinais et l'Orléanais. Grâce au travail de M. P., on est à même aujourd'hui d'en suivre de village en village la propagation rapide, dans le domaine royal d'abord, dans celui des maisons de Courtenay et de Sancerre ensuite et même dans une partie de la Champagne. C'est une des particularités du droit français au moyen âge que cette force d'expansion dont ont joui les coutumes de Beaumont [1] et de Lorris ainsi que, *mutatis mutandis*, certains statuts municipaux comme ceux de Rouen [2]. Ni chez nous, ni en Allemagne, on ne trouve rien de semblable, à part quelques exceptions dans le Luxembourg méridional où la charte de Beaumont a pénétré de bonne heure et s'est maintenue jusqu'au XVIII[e] siècle [3]. Grande est d'ailleurs la différence entre les coutumes de Beaumont et celles de Lorris. Ces dernières, comme M. P. l'a parfaitement établi, n'ont aucunement pour but de fonder des communautés libres : nulle part elles ne font mention de droits politiques, de *self governement* accordé aux habitants. Elles sont essentiellement une œuvre de ce gouvernement royal bien entendu qui a fait l'unité de la France. Elles sont nées du besoin compris par Louis VI de remédier à la déplorable situation économique et politique où l'anarchie féodale avait conduit le Gâtinais à la fin du XII[e] siècle.

La charte de Lorris, dans sa première rédaction de l'époque de Louis VI, ne nous a pas été conservée. Nous ne possédons que deux ratifications de

---

[1] Sur ces dernières voir le livre récemment paru de M. Bonvalot, à propos duquel M. Prou a écrit dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1883 un excellent compte rendu.

[2] Giry. *Les Etablissements de Rouen. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, 55[e] fasc. 1883. Le tome II contenant les pièces justificatives vient de paraître ibid.

[3] G. Kurth. *La loi de Beaumont en Belgique*. (Mém. 8° de l'Académie, t. XXXI).

Louis VII, en 1155 d'abord, puis en 1187. M. P. pense que la charte de 1155 — dont le préambule est perdu — est identique à la rédaction primitive. Quant à celle de 1187, elle n'est qu'une répétition de la précédente. Je ne puis naturellement ici exposer que très brièvement le résultat des recherches de M. P. Les quelques lignes suivantes donneront cependant, je l'espère, une esquisse suffisante des parties essentielles de son travail.

J'ai déjà dit qu'il ne faut pas chercher dans la charte de Lorris des libertés communales. Son importance est presque purement économique. On pourrait quasi l'appeler une loi sociale si le mot n'éveillait pas des idées trop modernes pour être appliqué à un texte du XIIe siècle. En tous cas, il est clair que d'un bout à l'autre elle est rédigée dans le but d'adoucir et de régulariser la condition des habitants ruraux du domaine royal, d'alléger les droits trop lourds qui pesaient sur eux, de mettre fin aux exactions dont ils souffraient continuellement de la part des officiers de la couronne, et d'attirer ainsi, sur des terres qui se dépeuplaient, des hommes nombreux par l'appât d'un régime plus doux et plus stable.

L'administration, dans les villages où ces coutumes étaient en vigueur, reste tout entière aux mains du roi. Il l'exerce par un prévôt et des sergens qui sont à la fois officiers judiciaires et officiers de police. Quant à la condition des personnes, elle est sensiblement améliorée : la taille est abolie, les corvées — sauf le charroi du vin et du bois du roi à Orléans — sont supprimées, les habitants ne sont plus astreints au guet, ni à l'*host* et à la *chevauchée* s'ils ne peuvent revenir chez eux le jour même. D'autres mesures de nature différente concourrent au même but : fixation du cens à 6 deniers par maison ou arpent de terre, restrictions mises à la saisie extra-judiciaire du plège (*fidejussor*), exemptions de tonlieux, de péages, établissement à une mesure minime des prestations en nature à faire au prévôt et aux sergens etc.

Dans deux chapitres spéciaux, M. P. examine la justice et la procédure judiciaire à Lorris : introduction de la plainte auprès du prévôt, moyen de preuve — à propos desquels est insérée une très intéressante digression sur le duel judiciaire — pénalités édictées par la charte etc.

Je ne veux pas passer ici sous silence une observation, du reste minime, que je me permettrai d'adresser à l'auteur. M. P., (pp. 25-26.) s'occupant de la prescription d'*an et jour,* si fréquente au moyen âge, lui reconnaît avec raison, contre Laurière, une origine germanique et croit la trouver déjà dans le fameux titre XLV. 1 (*de Migrantibus*) de la Loi Salique, où l'habitation dans la *villa* est permise au nouveau venu, contre lequel les *Commarcani* n'ont pas protesté pendant l'espace *d'un an*. D'après lui, dans les textes postérieurs le *jour* n'aurait été ajouté à l'*année* que pour en marquer le complet achèvement. La chose n'est pas aussi simple. Le terme d'an et jour, qui est à n'en pas douter d'origine franke, s'est en effet transformé dans le droit saxon en un an, six semaines et trois jours, c'est-à-dire en un an auquel est ajouté l'espace de temps qui séparait

deux *placita legitima* [1]. De là, la conclusion que l'an et jour signifie un an *plus un jour de justice,* c'est-à-dire un an plus le délai qui sépare deux *placita legitima.* D'autre part le terme d'an et jour se trouvant déjà comme prescription acquisive des immeubles (seulement pour le roi) dans deux capitulaires de 816 et de 818-19 (Boretius 267 § 5 et 283 § 11), alors que ce même délai n'apparaît comme faisant perdre au seigneur son droit sur le serf qu'au XII[e] siècle, on est, me semble-t-il, autorisé à croire, malgré les réserves faites par M. P., que cette prescription, primitivement appliquée aux immeubles, n'a été que plus tard étendue aux serfs.

La fin du livre de M. P. se compose de divers appendices : une liste chronologique des chartes copiées en totalité ou en partie sur celle de Lorris (il y en a 83); le texte latin d'après le registre A de Philippe Auguste [2], et la traduction française du XIII[e] siècle des 35 articles de la charte, avec les variantes des chartes dérivées, et enfin 26 pièces justificatives inédites, la première de 1066, la dernière de 1573.

Il ne me reste qu'à ajouter que l'étude de M. P. sur les coutumes de Lorris peut être considérée comme définitive. Ce n'est pas un mince service que le jeune érudit aura rendu à l'histoire de son pays que celui d'avoir mis en pleine lumière un document d'une importance aussi grande pour le droit municipal du moyen âge.

Leipzig. HENRI PIRENNE.

Li Sermon de Saint Bernart. — *Aelteste französische Uebersetzung der lat. Predigten Bernhard's von Clairvaux, nach der Feuillantiner Handschrift in Paris zum ersten mal vollständig herausgegeben von* WENDELIN FOERSTER, Erlangen, 1885, gr. in-8; pp. xx et 192. (Tiré-à-part des *Romanische Forschungen* publ. par Karl Vollmöller.)

Parmi les hommes qui, dans ces dernières vingt années, ont le plus vaillamment concouru à l'édification et à l'affermissement de la science romane, les adeptes de cette science n'hésiteront pas à placer dans les premiers rangs l'auteur du livre dont je viens d'énoncer le titre. A coup sûr, par la merveilleuse et féconde activité qu'il n'a cessé de déployer et comme professeur et comme écrivain, par la profondeur, la solidité et surtout la sévérité qui distingue autant son enseignement que ses écrits, il a richement payé l'insigne honneur d'avoir été appelé à s'asseoir dans

---

[1] C'est du moins l'opinion de Sohm *Fränkisches Recht und Römisches Recht,* p. 58. La plupart des érudits allemands considèrent, avec moins de raison, me semble-t-il, les 6 semaines et 3 jours comme 3 délais judiciaires de 14 jours.

[2] On sait que ce fameux registre, conservé au Vatican, a été publié en fac-simile par M. L. Delisle.

la chaire du fondateur même de la science qu'il professe, comme successeur de Fréderic Diez (mort en 1876), à l'*Alma Mater* de Bonn.

Dans l'année qui vient de s'écouler, M. W. Foerster avait gratifié les romanisants d'une édition princeps du roman de Cligès par Chrestien de Troies, comme premier tome d'une collection complète des œuvres du poète champenois. Aujourd'hui nous arrive un nouveau produit du professeur allemand, moins attachant, il est vrai, au point de vue littéraire, mais tout aussi précieux pour le service qu'il est appelé à rendre à l'exploration historique de la langue française du XIIe siècle; à savoir la première impression complète de la plus ancienne traduction en langue d'oïl des Sermons de Saint-Bernard.

Le réveil que je crois apercevoir autour de moi en faveur des études se rattachant au moyen-âge littéraire français [1], m'encourage à déposer dans cette Revue quelques rapides renseignements sur le nouveau livre du professeur Foerster.

Les 45 sermons français de Saint Bernard renfermés dans le manuscrit — malheureusement incomplet — coté jadis *Feuillants*, 9, aujourd'hui franç. 24768 de la Bibliothèque Nationale de Paris — ont depuis longtemps fixé l'attention des érudits.

Mabillon déjà en avait fait connaître des fragments, Labouderie en 1834 en avait imprimé dans le Journal des Paroisses les n°s 15 et 22, quand à son tour, sept ans plus tard, Le Roux de Lincy vint insérer dans les annexes de son édition des Quatre livres des Rois, neuf pièces, choisies au hasard, du recueil de Paris. Ce dernier, dans l'introduction de son volume, est aussi entré dans quelques détails sur l'écriture, le dialecte et l'âge approximatif du volume en question, et s'est appliqué surtout à esquisser la controverse qui depuis Mabillon n'avait cessé d'occuper les savants sur le point de savoir si le texte français des Sermons doit être considéré comme l'œuvre originale de l'abbé de Clairvaux, ou comme le produit d'une traduction, et, comme l'avait fait dès le XVIIe siècle le grand Bénédictin que je viens de nommer, et comme le fera après lui M. Foerster, il repoussa carrément la thèse de l'originalité. Après les diverses publications ou notices ayant pour objet le codex des Feuillants, le professeur allemand, appréciant à sa juste valeur ce monument littéraire et le fruit à retirer pour les études philologiques d'une reproduction intégrale et diplomatique, a cru devoir prendre sur lui cette tâche et il s'en est acquitté avec ce soin minutieux, cette exactitude réfléchie, cette finesse et cette sûreté de coup-d'œil, qui donnent à tous les textes publiés par lui une si haute autorité scientifique. Aussi n'ai-je guère besoin de faire ressortir dans celui que j'annonce ici le mérite de la plus rigoureuse fidélité et par conséquent de

---

[1] L'accueil fait à l'article sur le *Cligès* de Chrétien de Troyes, dans la dernière livraison de cette Revue que je viens de recevoir, m'est de bon augure à cet égard.

sa supériorité sur les impressions partielles qui l'ont précédé. L'éditeur, visant surtout l'intérêt de l'enseignement philologique, s'est fait un devoir de reproduire typographiquement, jusque dans les moindres traits, les particularités paléographiques de l'original, sauf à redresser sous une rubrique spéciale (Varia lectio, pp. 179-189) les fautes commises par l'inadvertance du scribe.

Si les soins consacrés à l'établissement du texte répondent pleinement aux exigences actuelles de la science, la notice introductive de son livre (pp. 1-xx) ne se distingue pas moins par la richesse en renseignements nouveaux et utiles sur le manuscrit de Paris. La description qui en est donnée porte sur des détails paléographiques qui pourront paraître superflus au premier venu, mais dont un philologue exercé saura bien entrevoir le secours qu'ils peuvent apporter à l'étude grammaticale et à l'interprétation du texte. Ce qui ajoute à l'intérêt de l'Introduction, ce sont les raisonnements solides et les conclusions de l'auteur sur les circonstances et sur l'époque dans lesquelles s'est produit le précieux document qu'il édite, de même que ses considérations sur le *dialecte* dans lequel il est écrit. M. Foerster est du même avis que M. Suchier (à Halle) et pense que la traduction des Sermons de Saint-Bernard appartient à ce groupe de vulgarisations d'ouvrages bibliques ou patrologiques qui, vers la fin du XII[e] siècle, par l'initiative des laïques, se multiplièrent à tel point dans le diocèse et la ville de Metz que, pour réprimer ces « dangereuses et coupables » entreprises, Innocent III crut devoir intervenir par sa célèbre bulle de 1191. En effet, la langue des *Sermons* est identique avec celle qui caractérise le dialecte de Metz et de ses environs ; de plus, elle concorde avec celle des *Moralités sur Job* (publiées par Le Roux de Lincy dans les annexes aux Livres des Rois et en 1876 par Foerster à la suite des Dialogues de S. Grégoire), lesquelles ont une mention spéciale parmi les ouvrages visés dans ladite bulle.

L'âge du manuscrit a, depuis Mabillon, été fixé de différentes manières, toujours dans les limites de la 2[e] moitié du XII[e] siècle et de la première du XIII[e]. M. Foerster, s'appuyant sur des arguments puisés dans la paléographie et modifiant l'opinion qu'il avait émise dans l'Introduction des Dialogues du pape Grégoire, se déclare maintenant pour la fin du XII[e] siècle, ce qui coïncide avec la date de la bulle d'Innocent. Il ne s'engage, sur ce point, dans aucune polémique, si ce n'est contre M. Kutschera, qui dans une monographie parue en 1878 et par des considérations tirées du calendrier ecclésiastique, était allé jusqu'à poser la date précise de 1207.

Jusqu'à l'apparition des Dialogues de Grégoire on avait toujours qualifié de bourguignon le *dialecte* des Sermons ; M. Foerster le premier l'a déclaré lorrain et ne voit pas d'objection à ce que l'on se rallie à l'opinion de Suchier, qui le localise dans la ville de Metz même ; tous les traits essentiels du Messin se rencontrent en effet dans le texte des Feuillants. A la vérité, l'éditeur relève une particularité de ce texte qu'il

n'a de commun qu'avec celui de l'Ezéchiel (publié récemment par K. Hofmann), œuvre du même temps : c'est le futur en *rit*, qui n'est trouvable dans aucun autre texte vieux-français, mais qui a été signalé par Bridel pour les patois de la Suisse romande; mais M. Foerster pense, que dans le clair-obscur qui règne encore sur ces matières, ce point unique ne peut suffire pour renverser la solution de la question dialectale en faveur du Messin. En approfondissant cette question, l'éditeur des Dialogues de Grégoire s'est aussi vu amené à revenir sur ce qu'il avait dit, à la p. x de son édition de cette œuvre (Halle, 1876), sur la langue de celle-ci, qu'il assignait au domaine Liégeois; dans l'Introduction aux Sermons de S. Bernard (p. xix), il croit pouvoir la rapprocher beaucoup de la région lorraine, mais un nouvel aspect de cette question s'étant présenté à lui pendant l'impression de son livre, il s'est ravisé une deuxième fois et laisse finalement le problème irrésolu (voy. l'Appendice, p. 191).

Le livre dont j'ai cherché ici à mettre en relief les côtés les plus saillants, offre encore deux lacunes : on regrette de ne pas y trouver, tracés de la même main, d'abord un exposé des formes grammaticales et de la phonétique des Sermons, puis un recueil des faits lexicographiques les plus intéressants. Heureusement l'auteur nous met en perspective l'exécution de ces deux tâches : la première est confiée en ce moment aux soins d'un de ses disciples[1] ; quant au glossaire, il se l'est reservé à lui-même et espère le livrer prochainement à quelque revue philologique.

AUG. SCHELER.

Bibliographischer Anzeiger *für romanische Sprachen und Litteraturen, herausgegeben von* Dr EMIL EBERING. Leipzig, E. Twietmeyer, tome I (3 livr.), 1883; tome II, 1884 (livr. 1-4), in-8°.

Ce n'est pas tout que de cultiver une science; il faut encore, pour travailler avec fruit et sans dépense inutile de temps et d'effort, connaître ses collaborateurs, dans quelque coin du monde qu'ils se trouvent, et se tenir au courant de ce qu'ils font ou ont fait dans le champ qu'ils se sont réservé. Pour peu que vous cherchiez à faire progresser les études qui vous sont chères et à donner à celles-ci une direction plus sûre et leur

---

[1] L'auteur signale en note, p. V, comme venant de paraître dans l'Annuaire de la faculté des lettres de Lyon (11e année, 2e fasc.), une notice par *L. Clédat* sur *Les flexions dans la traduction française des Sermons de Saint-Bernard*. Il regrette toutefois que ce travail ait été fait non sur l'original mais sur une copie moderne.

assurer un résultat appréciable, vous fuirez l'isolement pour vous ranimer à la vie que vous voyez régner autour de vous.

En d'autres termes, une *bibliographie* de la science spéciale à laquelle vous consacrez vos forces et vos loisirs, s'impose comme une chose à peu près indispensable. Elle sera d'autant plus précieuse, quand, ne se restreignant pas aux productions typographiques séparées et mises dans le commerce, elle comprend dans son cadre, aussi largement que possible et méthodiquement classés, les traités, mémoires, dissertations, notices, qui se publient éparpillés dans les périodiques ou recueils de toute nature.

Ce dernier avantage est assurément, en ce qui concerne la branche scientifique des études romanes, celui qu'offre l'*Indicateur bibliographique* que nous annonçons. L'auteur, M. Ebering, en a entrepris la rédaction dans l'intention fort louable de remédier à l'insuffisance que présentaient, à son point de vue, et les bibliographies générales et périodiques émises par la librairie et les bulletins bibliographiques qui d'habitude accompagnent les revues spéciales. Voulant faire de son Indicateur un auxiliaire actif pour l'avancement des études, il en a tracé le plan dans des limites très larges, trop larges peut-être. Il y a fait entrer non seulement les productions nouvelles qui, dans un espace de temps donné, ont vu le jour dans le domaine de la philologie romane — laquelle, comme on sait, se répartit sur une demi-douzaine de langues et littératures diverses, — mais encore celles à la rigueur étrangères au romanisant, mais dont celui-ci ne peut guère se désintéresser, telles que la linguistique générale et la langue latine à tous ses âges.

Si l'on considère qu'il s'agit de surveiller, dans un champ de matière aussi vaste, l'activité philologique qui se déploie dans toutes les régions où l'on fait de la science, d'en consigner les produits le plus complètement et le plus promptement possible, nous n'exagérons pas en disant que s'engager à faire paraître, dans ces conditions, six cahiers par an (chacun de 70 pp. in-8° en moyenne), c'est s'imposer un labeur propre à tenir en haleine tous les jours le plus robuste abatteur de besogne.

Nous constatons avec plaisir, après avoir parcouru les sept livraisons qui se trouvent par devers nous et qui comprennent le 2e semestre de 1883 et les 8 premiers mois de 1884, que le Dr Ebering n'a pas surestimé ses forces, et nous exprimons notre pleine confiance que son entreprise trouvera bon accueil auprès de ceux à qui elle est destinée.

Pour mieux la faire apprécier par le lecteur, il sera utile d'exposer la disposition d'après laquelle la matière est distribuée ou, en d'autres termes, de préciser le plan sommairement indiqué plus haut. Je prends à cet effet la dernière livraison qui m'a été remise, c'est-à-dire la 4e de 1884.

A. Linguistique générale.

1. Bibliographie. — 2. Encyclopédie, méthodologie, etc. — 3. Périodiques. — 4. Grammaire. — 5. Anthropologie, Mythologie, etc.

B. Latin, Celtique, Germanique.

I *Latin.*

1. Bibliographie. — 2. Périodiques. — 3. Littérature (A. Histoire littéraire ; B. Éditions, interprétation). — 4. Langue (A. Grammaire ; B. Lexicographie, Étymologie ; C. Métrique ; D. Individualisme des auteurs). — 5. Histoire.

II et III *Celtique* et *Germanique*.

C. LANGUES ET LITTÉRATURES ROMANES.

Roman en général. 1. Bibliographie. — 2. Encyclopédie, Méthodologie, Histoire de la philologie. — 3. Périodiques. — 4. Littérature. — 5. Langue. — 6. Folk-Lore. - 7. Histoire et civilisation.

I *Italien*.

1. Bibliographie. — 2. Périodiques. — 3. Littérature (histoire littéraire; éditions et monographies). — 4. Philologie (histoire de la langue, dialectologie; grammaire, lexicographie). — 5. *Livres d'enseignement*. — 6. Folk-Lore. — 7. Sciences auxiliaires. Histoire, etc.

II *Latin*.

III *Français*.

(Même division que pour l'italien ; cette remarque s'applique aussi aux autres langues.)

IV *Provençal*. — *Catalan*.

V *Espagnol*. (En appendice : Basque.)

VI *Portugais*.

VII *Roumain*.

Toutes les publications inscrites portent un chiffre courant pour toute l'année, et chaque livraison est pourvue d'une table alphabétique des auteurs, renvoyant à ce numéro ; les quatre premiers cahiers de l'année s'étendent sur 2436 numéros. Un point important encore à signaler, c'est que la plupart des rubriques sont suivies d'un article spécial intitulé *Recensionen*, consignant et caractérisant les critiques que le rédacteur a rencontrées dans les périodiques ou recueils.

AUG. SCHELER.

Scriptores Historiae Augustae, *ed.* H. PETER. Ed. II. Lipsiae, Teubner. 1884. 12° 2 vol.

Parmi les historiens de l'époque impériale bien peu ont été, dans ces derniers temps, l'objet d'études philologiques aussi nombreuses que les *Scriptores Historiae Augustae*. Ceci s'explique non par le mérite de ces écrivains, qui ne sont que de mauvais compilateurs, mais par ce fait que pour plus d'un règne ils constituent la principale source écrite. L'étude de la valeur respective de chacune des biographies est donc de la plus haute importance historique. On comprend dès lors que l'on ait publié un grand nombre de dissertations pour rechercher les diverses sources auxquelles chacun de ces écrivains a puisé. En Allemagne on a

même abusé quelque peu de ces études des sources et ces dissertations sont plus souvent subtiles que riches en résultats et en solutions définitives. A force de scruter trop minutieusement ces questions, on finit par admettre des hypothèses qui n'ont de fondement que dans l'imagination plus ou moins féconde du philologue qui les propose. Mais, si l'on a abusé de l'étude des sources, on n'a cependant pas négligé non plus l'étude critique du texte. Les manuscrits que nous possédons des *Scriptores* sont nombreux, tous nous sont parvenus dans un assez mauvais état de conservation. Heureusement que pour la plus grande partie de l'histoire de l'empire les inscriptions sont fort nombreuses; et bien souvent un nom propre copié dans les manuscrits d'une façon fautive peut être corrigé d'une manière certaine grâce à quelque texte épigraphique.

En 1865, M. H. Peter publia sa première édition des *Scriptores*. Le texte en constituait un progrès notable sur celui des éditions antérieures, si nous en exceptons cependant l'édition publiée à Berlin en 1864 par H. Jordan et F. Eyssenhardt, qui était aussi des meilleures. M. Peter vient de publier, il y a quelques mois, une seconde édition des *Scriptores* qui diffère notablement de la première.

La préface, consacrée à l'étude de XXII manuscrits, est à peu de chose près la reproduction de celle de l'édition de 1865. L'auteur y justifie la préférence qu'il accorde au *Bambergensis* et au *Palatinus*. Il y examine de plus en détail le *Cod. Regius* n° 5807 qu'il n'avait pu collationner en 1865, et qui, malgré sa valeur, est inférieur à *B.* et à *P.* Dans un appendice il a réuni les variantes qui existent entre le *Codex Regius* et le texte qu'il publie. Dans le catalogue des Mss. de Budapesth (*Catalogus codicum bibl. univ. r Scientiar. Budapestinensis*. 1881. cf. ABEL, *Litterarische Berichte aus Ungarn*) nous rencontrons deux manuscrits des *Scriptores* (n°s 7 et 27) du XVe siècle qui faisaient partie de la bibliothèque de Matthias Corvinus et qui furent rendus par le Sultan au gouvernement Hongrois en 1877. Nous ignorons ce que peuvent valoir ces manuscrits, mais nous regrettons que M. Peter n'ait songé à nous éclairer à ce sujet.

Dans un premier appendice, M. Peter donne la liste de trente-cinq publications de critique du texte des *Scriptores* dont il s'est servi pour son édition. Quelque longue que soit cette liste, elle est cependant encore loin d'être complète. Voici quelques écrits que M. Peter aurait pu utiliser et que nous ne trouvons pas mentionnés dans son appendice :

O. GÖRRES. *Zur Kritik einiger Quellenschriftsteller der römischen Kaiserzeit* (Philol. B. 42. 1882).

A. KRAUSE. *De fontibus et auctoritate S. H. A.* Neustettin, 1857.

J. KREUTZER. *Zu den Quellen der Geschichte des Kaisers Septimius Severus*. Bonn. 1882.

E. PERINO. *De fontibus vitarum Hadriani et Septimii Severi imperatorum ab Aelio Spartiano conscriptarum*. Friburgi. 1880.

A. ZEITLER. *Zu Spartianus. Vita Hadriani*. Eichstatt. 1875.

Nous croyons inutile d'allonger cette liste, on pourra trouver encore

d'autres indications dans Bursian, dans le compte rendu annuel des *Scriptores* fait par M. Eussner (1880. B. XXII) ainsi que dans l'article de Eumann paru dans le *Philologus* (Supplementband IV. 1883).

En dehors des changements nombreux introduits dans le texte, cette nouvelle édition diffère donc de la première par l'examen du *Cod. Regius*, par l'addition de deux appendices et aussi par les améliorations apportées à la table des matières. Malgré ces améliorations nous désirerions voir l'auteur étendre encore davantage les *Indices* dans une troisième édition; ils ne sauraient être assez détaillés. Il est à souhaiter qu'il fasse pour les noms propres une table analogue à l'*Index nominum cum rerum enarratione* ajouté par Mommsen à l'édition de Pline le Jeune par Keil.

Qu'il nous soit permis maintenant de faire une critique générale au sujet d'un principe suivi par M. Peter pour la constitution du texte. L'auteur s'en tient très rigoureusement au texte fourni par les meilleurs manuscrits; seulement il exagère quelquefois la portée de ce principe de critique en lui-même excellent. Si pour les noms communs et les formes il est de bonne critique de n'admettre qu'avec une rare prudence des changements qui ne se rencontrent pas dans les manuscrits pour la raison que la plupart du temps il est presque impossible de conjecturer les noms et les formes que l'auteur a *réellement* employés, ce principe ne saurait être applicable d'une manière aussi rigoureuse lorsque la correction est relative à des noms propres ou à des détails historiques. Si, pour ces derniers cas, la comparaison de divers textes du même écrivain, — ce qui pour les *Scriptores* se présente assez souvent, ces compilateurs se répétant en plus d'un endroit, — ou les indications fournies par d'autres auteurs ou par des inscriptions nous prouvent que le texte des manuscrits est réellement fautif, il faut, me semble-t-il, introduire ces corrections *certaines* dans le texte et ne pas se contenter, comme le fait bien souvent M. Peter, d'indiquer dans les notes que telle ou telle correction a été proposée. Ces notes sont utiles pour indiquer les conjectures, mais non des corrections qui semblent définitives et peuvent dès lors faire partie intégrante du texte. Certes on ne peut ici agir à la légère et je parle non d'hypothèses ingénieuses, ni de conjectures probables, mais de corrections présentant un caractère de quasi-certitude. Dans certains cas M. Peter introduit la correction dans le texte même, dans d'autres il maintient la leçon fautive des manuscrits et se contente d'indiquer la correction dans les notes. Bornons-nous à quelques exemples.

Cap. *M. Ant. Phil.* 29. M. Peter corrige heureusement la leçon des mss. *Vtilium* en *Tutilium*, M. Klein ayant parfaitement prouvé (*Rh. Mus.* 1880. 634) que l'amant de Faustine dont parle Capitolin dans ce passage n'est autre que *L. Tutilius Pontianus Gentianus;* et M. Peter aurait pu ajouter dans son *Index*, p. 391, que ce Tutilius fut consul en 183 (Klein, *Fasti*, p. 83); c'est peut-être à ce consulat que Capitolin fait allusion en parlant des *honores* accordés par Marc-Aurèle aux amants de son épouse.

Malheureusement M. Peter n'agit pas de même dans d'autres cas où la correction est tout aussi certaine.

CAP. *Pert.* 1 : la leçon *in villa matris* est maintenue. L'Ed. princ. de Milan de 1495 donne *martis;* mais il faut *patris*. Cette correction de Cluverius ne semble en effet pas douteuse lorsqu'on rapproche le texte du c. 1. de ce que l'on lit au c. 3 : *iussus est ... in Liguriam secedere in villam paternam*. Cf. C. I. L. v. p. 863 ; — P. ROCCA *Della vera patria e professione di Publio Elvio Pertinace*. Genova, 1879.

SPART. *Sev.* 1. Dans sa 1re édition, M. Peter admet : *Patrui Marcus Aper et Severus, consulares, avus maternus Macer, paternus Fulvius Pius fuere*. Les mss. B et P donnent *magnaper,* lecture impossible. Dans la nouvelle édition M. Peter corrige comme suit : *Patrui magni Aper et Severus, consulares, avus maternus Macer, paternus Fulvius Pius fuere*. Cette correction n'est pas fondée, et je m'étonne que l'auteur n'ait pas admis celle proposée par M. Léon Renier. Elle ne lui est pas inconnue, car il la cite en note, et elle est la seule qui se puisse justifier. (L. RENIER. *Comptes-rendus de l'Ac. des Inscript.,* 1866, p. 411.)

La mère de Sévère s'appelant Fulvia Pia, c'est son grand père maternel et non paternel qui s'appelait Fulvius Pius. D'un autre côté la leçon *patrui magni* ne saurait être justifiée. P. Septimius Aper fut consul avec M. Sedatius Severianus vers le milieu du second siècle (C. I. L. II, 2008), il est donc difficile d'admettre qu'il ait été le grand oncle de Septime Sévère; aussi M. Renier a-t-il proposé avec raison de lire *patrui Macer, Aper et Severus*. L'empereur aurait eu ainsi trois oncles paternels dont un portait le même *cognomen* que le grand père du prince. La seule lecture correcte de ce passage me semble donc être : *Patrui Macer, Aper et Severus, consulares, avus paternus Macer, maternus Fulvius Pius fuere.*

De plus, sans discuter ici si au ch. 6 de SPART. *Sev.* il faut lire, comme je le crois, *ad optinendam Bithyniam* au lieu de *Britanniam* (cf. SPART. *Nig.* 5 ; — KREUTZER. *Zu den Quellen der gesch. des Kaisers Sept. Sev.* 229. A. 1.), il est certain que, même en admettant qu'il faut maintenir l'indication de la Bretagne, au lieu de s'en tenir à la leçon des Mss. *ad optinendas Britannias*, M. Peter aurait dû corriger le texte en *ad optinendam Britanniam,* car ce ne fut pas en l'année 193 mais bien plus tard, probablement en 197, que la Bretagne fut divisée en deux provinces distinctes.

SPART. *Sev. c.* 24 ; pourquoi maintenir *ex Africa,* alors qu'en comparant ce texte avec celui de SPART. *Get.* c. 7, et en se rendant compte de la topographie des lieux, il faut lire *ex Appia,* comme l'a du reste proposé M. Kellerbauer (*Jahrb.* 1877. 628).

SPART. *Get.* c. 6. M. Peter maintient *Sarmaticus maximus et Parthicus maximus*. M. Kellerbauer (631), comparant ce texte avec SPART. *Car.* 5 et 10 avait proposé de lire *Germanicus maximus et Parthicus maximus,* et de droit ; car dans les inscriptions (ainsi WILMANNS *Exempla* nos 834, 1466, 1520, 2365) Caracalla prend le titre de *Germanicus maximus* mais pas celui de *Sarmaticus* qu'il ne porta jamais. La correction de *Sarmaticus* en *Germanicus* semble donc ici évidente.

Nous pourrions multiplier ces exemples ; mais nous croyons en avoir

dit assez pour indiquer le genre de corrections que M. Peter aurait pu introduire sagement dans le texte. Quoi qu'il en soit, cette seconde édition constitue un progrès véritable; et l'auteur n'aura que peu de changements à y introduire pour arriver, dans une troisième édition, à établir des *Scriptores* un texte aussi définitif que le permettent les matériaux incomplets et fautifs dont nous pouvons disposer.

ADOLF DE CEULENEER.

LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE.

(*Die Demokratie* von JULIUS SCHVARCZ, 1er Band : *die Demokratie von Athen*. Leipzig, 1882, XCVI-749 pages).

Le livre de M. Schvarcz a fait du bruit dans le monde savant; il heurte de front les idées reçues et scandalisera certainement les nombreux admirateurs de la démocratie athénienne. Nous avons pensé qu'une analyse de cette production originale ne serait pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue*.

I.

L'étude sur la démocratie d'Athènes n'est que le premier volume d'un travail gigantesque dont M. Schvarcz nous communique le plan pages XI à XXIV, et dont voici les grandes divisions :

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE. — Recherches sur la place que la démocratie occupe dans l'histoire de la race blanche.

Livre I. — La démocratie d'Athènes.

Livre II. — La démocratie en Italie.

Livre III. — La démocratie en Suisse.

Livre IV. — La démocratie dans les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Livre V. — La démocratie en France.

Livre VI. — La démocratie dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud. — La démocratie en Espagne.

Livre VII. — Les leçons que l'histoire donne aux peuples.

DEUXIÈME PARTIE. — Recherches sur la possibilité d'une organisation de la démocratie fondée sur la culture (*Bildung*).

Livre I. — Rapports entre la démocratie et l'État civilisé (*Culturstaat*).

Livre II. — Enseignement.

Livre III. — Égalité.

Livre IV. — Liberté.

Livre V. — Responsabilité.

Livre VI. — Organisation du pouvoir de l'État.

TROISIÈME PARTIE. — Les conditions à remplir, au point de vue du droit international, pour établir un système démocratique d'États civilisés.

Livre I. — La formation des États nationaux en Europe.
Livre II. — Idées pour une politique du genre humain.
Conclusion.

Dans l'*avant-propos*, M. Schvarcz fait le procès à ses devanciers et s'applique à dissiper certains préjugés concernant la démocratie athénienne.

Comme nous retrouverons dans le corps de l'ouvrage la plupart des idées exprimées dans l'avant-propos, notre analyse ici sera réduite d'autant.

Nous retrancherons aussi les hors-d'œuvre, bien à regret, car ce sont de curieux morceaux, mais nous les gâterions en les abrégeant, et les transcrire serait trop long.

Donc, M. Schvarcz constate chez les historiens et les publicistes modernes un engouement injustifiable pour la démocratie d'Athènes. Grote est le principal auteur du mal. Sans doute il a rendu service à l'histoire en redressant çà et là les opinions courantes; mais son ouvrage au fond n'est qu'une série de plaidoyers en faveur du *dêmos* athénien, ou plutôt.... Il faut citer ceci textuellement : « ... eine Serie von Toastreden..., » die höchstens dazu geeignet sein dürften, das selfgovernmentale » Selbstgefühl der hellenisirenden Neophytes irgend eines philiströs- » liberalen Debating-Club's möglichst zu steigern. » *Philiströs-liberal*! Du libéralisme d'épicier! le mot est dur, direz-vous. Mais peut-on qualifier autrement le libéralisme d'un écrivain qui s'échauffe en faveur de quelques milliers de privilégiés (les citoyens d'Athènes) et qui n'accorde pas une marque de sympathie aux 400000 esclaves de l'Attique, dont le témoignage en justice n'avait de valeur que s'il avait été arraché par la torture ; — d'un écrivain qui se réjouit d'apprendre (« we are glad to learn ») que plusieurs soldats athéniens échappèrent en Sicile au sort qu'ils méritaient, eux, les agresseurs, véritables pirates et brigands ; — d'un écrivain qui cherche à atténuer les attentats du fanatisme athénien contre la liberté de penser, etc. ? Grote a fait école ; rien de plus naturel : il était membre du Parlement anglais et l'on a supposé qu'en cette qualité il possédait des lumières spéciales pour traiter l'histoire politique d'un peuple libre. La conception que Grote s'est formée de la démocratie athénienne conduit, dans la pratique, à soutenir que la meilleure école de la liberté, c'est la liberté elle-même : sophisme dangereux, maxime détestable, qui tournera toujours au profit d'une oligarchie déguisée (*einem maskirten Junkerthum*). — A côté des apologistes du self-government, nous rencontrons une autre classe d'enthousiastes : esthéticiens phraseurs, dévots du temple d'Athêna, philologues de l' « école orthodoxe », absorbés dans la contemplation béate de la cité qui a donné au monde Sophocle et Phidias.

On ne pourra tirer de l'étude de la démocratie athénienne de résultats vraiment utiles à la science politique qu'après avoir déblayé le terrain, écarté les exagérations, les bévues et les préjugés que publicistes et philologues ont entassés à l'envi.

Premier préjugé : on se croit tenu de ne parler de la démocratie d'Athènes qu'avec des ravissements et des transports ; chacun monte sur le

trépied; c'est un délire, souvent factice, quelquefois ridicule. *Suum cuique!* La grandeur d'Athènes est un fait incontestable, mais cette grandeur, cherchez-la où elle est réellement, dans le sens artistique et littéraire d'un petit nombre d'Athéniens qui ont créé les merveilles de l'architecture, de la plastique, du drame et de l'éloquence, et non dans la politique, les faits de guerre, la constitution, la moralité, la culture scientifique du peuple athénien. Ne nous laissons pas éblouir par les côtés brillants de la civilisation de ce peuple au point de lui attribuer gratuitement tous les genres de supériorité.

Deuxième préjugé : on s'imagine que tous ceux qui combattent pour l'égalité politique et sociale sont obligés de s'enflammer au seul souvenir de la démocratique Athènes. *Iségorie, isonomie,* beaux mots sans doute, mais qui sonnent creux quand on examine les faits. Comme toutes les républiques de l'antiquité, Athènes ne fut qu'une oligarchie reposant sur l'esclavage de milliers de créatures humaines, et entre les Athéniens eux-mêmes la richesse et l'orgueil de race établissaient des distinctions qui révolteraient aujourd'hui les esprits dans le plus arriéré des États de l'Europe.

Troisième préjugé : on se figure qu'à Athènes régnait la liberté, même la liberté individuelle. Etrange erreur! La liberté antique était tout autre chose que la liberté moderne. Celle-là consistait à participer au gouvernement, à la souveraineté; celle-ci part de ce principe, que l'action de l'individu doit être le moins possible entravée et réglementée par l'État. Assurément, même en ce sens, le citoyen était plus libre à Athènes qu'à Sparte; mais cette liberté n'en était pas moins chose toute relative. Athène. ne connut jamais la liberté d'enseignement ni la liberté de consciences Plusieurs savants ont prétendu le contraire, notamment Schoemann, que M. Schvarcz s'attache à réfuter : cette discussion est fort intéressante.

On dit : c'est du point de vue antique qu'il faut juger les institutions de l'antiquité, nous devons nous faire Grecs pour comprendre les Grecs. Notre auteur proteste contre une telle théorie. En premier lieu, elle est la plupart du temps impraticable. Que signifie cette prétention de se placer au point de vue antique?

Mein Freund, die Zeiten der Vergangenheit
Sind uns ein Buch mit sieben Siegeln;
Was ihr den Geist der Zeiten heisst,
Das ist im Grund der Herren eigner Geist,
In dem die Zeiten sich bespiegeln.

« Mon ami, les siècles du passé sont pour nous un livre à sept cachets.
» Ce que vous appelez l'esprit des siècles n'est, au fond, que l'esprit
» individuel de ces messieurs, où se réfléchissent les siècles. »

Ainsi parle Faust, et c'est assez l'avis de M. Schvarcz. De plus, pour que l'étude de l'histoire puisse servir à la science politique, il ne s'agit pas de nous enfoncer dans les idées des anciens : à force de vouloir tout expliquer, on finit par vouloir tout justifier. Il importe avant tout de

savoir jusqu'où les peuples seraient allés dans leur marche vers la civilisation, si telle tradition, tel préjugé, qui s'expliquent d'ailleurs historiquement par l'état intellectuel et moral de l'époque, n'avaient été renversés par les esprits hardis qui ont éclairé les hommes et frayé la voie aux réformes radicales. A quoi bon constater que l'orgueil nobiliaire des Athéniens était en rapport intime avec le vieux culte des ancêtres? A quoi bon nous exposer que leur stupide intolérance résultait des principes religieux qui étaient la base même de l'Etat? A quoi bon démontrer la nécessité de l'esclavage dans les sociétés anciennes? L'humanité serait-elle parvenue au point où elle est actuellement, s'il ne s'était rencontré des hommes pour combattre les privilèges de la noblesse, défendre l'inviolabilité de la conscience et proclamer les droits de l'esclave?

M. Schvarcz va au-devant des critiques. « Je ne contenterai, dit-il, ni » les conservateurs, ni les libéraux, ni les radicaux. C'est que je n'écris pas » pour un parti, mais uniquement pour les penseurs. Je n'ai d'autre but » que de montrer les choses comme elles sont. Je ne veux pas flatter les » peuples, mais leur être utile. Or, le plus grand intérêt des peuples, c'est » d'augmenter sans cesse et d'utiliser le mieux possible toutes les forces » matérielles, intellectuelles et morales de l'humanité; il est donc indis- » pensable qu'ils apprennent à connaître par l'histoire les instruments » auxquels ils doivent les progrès qu'ils ont faits jusqu'à ce jour. »

Là-dessus M. Schvarcz entre en matière; nous le suivrons pas à pas.

Introduction. — Par quels moyens arrivera-t-on à faire le meilleur emploi possible du *capital humain,* c'est-à-dire de l'ensemble des forces intellectuelles, morales et matérielles de l'humanité? tel est le grand problème de la science politique. Pour le résoudre, il est indispensable de connaître et le passé des peuples et leur état actuel, d'embrasser tous les faits de l'anthropologie et de l'ethnologie. La seule méthode sûre et féconde est la méthode inductive; la méthode déductive, si commode à la paresse et à l'instruction superficielle, n'aboutit qu'à une idéologie stérile.

Chapitre I. Délimitation du sujet du livre. — L'auteur se propose d'étudier le développement historique des institutions athéniennes, et de rechercher ce qu'Athènes a fait pour l'éducation de la race blanche et le progrès général de la civilisation. Il ne se laissera pas égarer dans sa critique par les préjugés d'un idéalisme suranné qui noie les questions les plus sérieuses dans des banalités morales et esthétiques, sans tenir compte des découvertes des sciences modernes. Réaliste convaincu, il s'appliquera à montrer les choses telles qu'elles sont et à juger la démocratie d'Athènes par ses fruits.

Chapitre II. La timocratie de Solon et son échec. — Athènes fut, dès les temps les plus reculés, un Etat à esclaves, fondé sur le régime de la *gens*. La domination des Eupatrides ruina et écrasa le peuple, qui perdit enfin patience et réclama des réformes. Pour les obtenir, il s'adressa à un homme qu'il jugeait digne de sa confiance, à Solon, et lui offrit la tyrannie. Solon la refusa et se contenta du titre d'archonte. Sa réforme sociale (la

sisachthie), sa réforme constitutionnelle et ses lois sont assez connues. Presque partout, dans l'œuvre de Solon, se manifeste le principe de l'intervention de l'Etat. La vie privée, sans être aussi minutieusement réglée qu'à Sparte, était soumise à quantité de prescriptions incompatibles avec la vraie liberté. Mais, chose étrange! l'Etat s'abstenait d'agir là où son action eût été le plus salutaire, en matière d'enseignement. Solon n'a songé qu'à l'éducation corporelle des citoyens: les seules écoles entretenues par l'Etat étaient des palestres et des gymnases. Il n'a rien fait pour l'éducation morale et intellectuelle du peuple : l'instruction était laissée aux soins des parents. Payés par ceux-ci (et souvent fort mal payés), les maîtres d'école n'avaient à fournir aucune garantie de capacité. Lire, écrire, un peu compter, réciter des vers, chanter et jouer de la cithare, voilà, avec les exercices gymnastiques, en quoi consistait cette fameuse *éducation harmonique* qui fait pâmer d'aise les modernes fanatiques d'Athènes. D'éducation civique, pas de traces : on pouvait ignorer les lois de la cité dans une cité libre! Solon n'est pas le grand politique, le grand civilisateur qu'on se figure généralement. Il chercha à étendre l'influence de l'Etat et à restreindre celle des γένη aristocratiques; il substitua la loi à la coutume; de ce qui était l'apanage des Eupatrides, il fit le patrimoine commun des citoyens. Mais en même temps il créa une hiérarchie de classes basée sur la propriété foncière; il proportionna les droits et les devoirs des citoyens au revenu de leurs champs et de leurs vergers. Cette timocratie était une forme de gouvernement vicieuse; la constitution et les lois nouvelles renfermaient des contradictions palpables. Solon voulait tourner ses concitoyens vers l'industrie, et il remettait les principaux pouvoirs de l'Etat aux mains des grands propriétaires terriens! Les privilèges politiques dont ceux-ci jouissaient, paralysaient l'influence de l'industrie et du travail. Etant donné la situation économique de l'époque et le régime de la propriété à Athènes, les non propriétaires ne pouvaient espérer de s'élever par leur activité et leur économie à une classe supérieure. L'heureux équilibre que Solon se flattait d'avoir établi entre les différents éléments de la société n'existait point en réalité. Le dualisme, l'opposition entre les grands et le peuple, subsista dans la république. C'est bien à tort qu'on s'imagine que le cens impliquait certaines garanties de capacité. L'*éducation harmonique* des riches n'était guère propre à développer l'esprit politique. C'étaient plutôt les gens de la quatrième classe, marins et marchands, qui, grâce à leurs voyages et à leurs relations avec les peuples étrangers, pouvaient élargir le cercle de leurs idées et se former le jugement.

La timocratie de Solon n'était qu'un compromis, et un compromis illusoire. Trente années s'écoulèrent, sans progrès, sans gloire, sans bien-être. Les luttes de partis recommencèrent. Le peuple n'était pas mûr pour la liberté; les classes privilégiées, bornées et égoïstes, négligèrent son éducation.

Alors apparut un véritable homme de génie, Pisistrate. On sait par

quel stratagème il s'empara du pouvoir et comment il rentra à Athènes après en avoir été chassé une première fois. Le succès des grossiers artifices qu'il employa est une preuve frappante de la sottise, de l'ignorance et de la superstition du peuple athénien, de même que la déroute de Pallène (quand Pisistrate revint de son second exil) nous montre la lâcheté de l'aristocratie. Devenu définitivement maître d'Athènes, Pisistrate fit respecter sa patrie au dehors; au dedans, quoiqu'il faussât la constitution, il fit régner l'égalité devant la loi. Sa tyrannie fut un bienfait pour la masse, qu'il délivra de l'oppression des Eupatrides. Il prit les mesures les mieux entendues en faveur de l'agriculture et de l'industrie, orna Athènes de monuments et d'œuvres d'art, réunit les poèmes nationaux de la Grèce et célébra avec une incomparable magnificence les grandes Panathénées. L'éclat de ces fêtes contribua à mettre l'unité de la cité au-dessus du particularisme local. Pisistrate mourut paisiblement après avoir fourni une longue et glorieuse carrière. Ce tyran fut le premier maître qui forma les Athéniens à la vie politique et les plia aux lois de Solon; c'est lui qui poussa Athènes dans la voie de la démocratie et du progrès.

Ses fils lui succédèrent et continuèrent son œuvre. Hipparque protégea les artistes et les poètes. Il fit ce que Solon n'avait pas fait : il s'occupa de l'éducation populaire, en faisant graver de sages sentences sur les Hermès de marbre placés au bord des routes de l'Attique. Malheureusement la triste affaire d'Harmodius et Aristogiton troubla le cours de la prospérité d'Athènes. Hipparque fut assassiné. A la suite de ce meurtre, son frère Hippias devint soupçonneux et cruel; son gouvernement dégénéra en un despotisme intolérable. Mais le peuple était incapable de recouvrer par lui-même sa liberté; il dut sa délivrance à une armée étrangère. Les Alcméonides, ennemis acharnés des Pisistratides, corrompirent la Pythie, qui décida les Spartiates à renverser le tyran d'Athènes.

La chute d'Hippias fut le signal d'une réaction oligarchique. Les aristocrates célébrèrent bruyamment le retour de la liberté, c'est-à-dire la suppression de ce qui faisait obstacle à leur bon plaisir. Ils voulurent rétablir l'ordre de choses antérieur à Solon. Ils avaient l'appui du roi de Sparte Cléomène. Ils exilèrent sept cents familles qui leur déplaisaient. Le peuple ne bougea pas; il ne se souleva que lorsque les réactionnaires se mirent en devoir de dissoudre la Boulé et de la remplacer par un conseil oligarchique de 300 membres; alors il prit les armes et vainquit les Eupatrides — mais encore une fois avec le concours de l'étranger, avec le concours de mercenaires thessaliens!

Chapitre III. La démocratie de Clisthène. — L'Alcméonide Clisthène, le chef du parti populaire, avait appris, par l'exemple de son grand-père, le fameux tyran de Sicyone, comment il faut s'y prendra pour réduire à la raison une aristocratie récalcitrante. Par sa réforme des tribus, il bouleversa la vieille organisation politico-religieuse qui faisait la force des Eupatrides et enleva à ceux-ci leur influence prépondérante. On peut dire

jusqu'à un certain point que Clisthène est le père de la démocratie athénienne; mais il ne faut pas oublier que cette démocratie ignorait la vraie égalité et la vraie liberté, car elle conservait aux riches leurs privilèges, elle reposait sur l'esclavage, et elle n'avait aucune idée de la liberté de conscience.

On regarde le temps des guerres médiques comme l'âge héroïque d'Athènes, et sur la foi d'Hérodote, le vil flatteur, le panégyriste à gages de la démocratie athénienne, on fait honneur à la démocratie naissante des exploits que célèbrent tous les manuels d'histoire. Si nous examinons froidement les faits, nous verrons qu'il y a beaucoup à rabattre de tout cela. Prenons la bataille de Marathon. Miltiade n'était pas un nourrisson de la liberté; c'était un ancien tyran qui avait durement traité ses sujets. Les Athéniens marchèrent à l'ennemi sans enthousiasme; il y avait des traîtres dans la ville, et les dispositions du peuple n'étaient rien moins que sûres. L'armée se battit bravement, mais ce n'était pas l'amour de la liberté et de l'égalité qui l'enflammait uniquement; il s'agissait de « sauver sa peau »; les Perses avaient ordre de tirer une vengeance éclatante — et méritée — de ceux qui avaient incendié Sardes et massacré les ambassadeurs du grand roi. Plus tard on chanta sur tous les tons la forte génération des guerriers de Marathon, et on la gratifia de toutes les vertus : illusion pure! ce que nous savons de ces Μαραθωνομάχαι ne nous autorise certainement pas à leur délivrer un certificat présentable de bonne vie et mœurs (*ein leidentliches Sittenzeugniss*). La déplorable expédition de Paros — pour ne citer que ce seul fait — déshonore à la fois Miltiade et le peuple athénien.

L'époque des grandes victoires de Salamine, de Platées, de Mycale, ne nous offre pas un spectacle plus édifiant. Thémistocle rendit à sa patrie et à la Grèce entière un immense service en faisant d'Athènes une grande puissance maritime ; c'est à lui que revient tout l'honneur de la journée de Salamine. Mais, pour réaliser ses plans, pour triompher des obstacles que lui suscitèrent l'égoïsme, l'envie et la stupidité, il fut obligé de recourir au mensonge et à la corruption. Tout son génie, tous ses services furent impuissants à effacer, aux yeux de ses compatriotes, la tache de sa naissance : il n'était qu'un demi-citoyen, un sang-mêlé, un νόθος, et on ne l'oublia jamais. Voilà comme la démocratique Athènes entendait l'égalité! Après la victoire, les mauvais instincts de Thémistocle se donnèrent pleine carrière. Il se conduisit en corsaire, rançonnant amis et alliés. Le peuple ne valait pas mieux que ses chefs, comme le prouve le complot que formèrent les oligarques athéniens à Platées, en présence de l'ennemi!

On prétend que c'est la démocratie athénienne qui sauva l'indépendance hellénique et la civilisation européenne; cela est faux. La plus redoutable ennemie du monde grec n'était pas la Perse, c'était Carthage. Les Perses n'avaient aucune « force de fusion » (*Schmelzkraft*); leur empire n'était qu'une agglomération de peuples; leur civilisation, inférieure à la civilisation grecque, n'avait pas de prise sur celle-ci. Supposons qu'ils eussent été vainqueurs : la Grèce d'Europe eût été réduite à la même

condition que la Grèce d'Asie. Eh bien, sous la domination des Perses, la Grèce d'Asie produisait des historiens et des philosophes, tandis qu'Athènes, avec sa démocratie, son *isonomie*, son *iségorie*, n'en avait pas un seul. C'était un Grec asiatique, cet Hippodamos qui apprit aux Athéniens à bâtir une ville sur un plan régulier, et qui fut non-seulement un grand architecte, mais encore un théoricien politique distingué. Ce fut un Perse, le satrape Artapherne, qui rétablit la concorde entre les cités grecques de l'Ionie. Mais Carthage! Puissante et ambitieuse, intelligente et riche, belliqueuse et rusée, et avec cela égoïste, cupide, fourbe, cruelle, mesquine dans ses idées, elle eût étouffé pour toujours la civilisation européenne. Déjà elle menaçait la Sicile et la Grande-Grèce. Maîtresse de ces pays, elle aurait étendu son influence, son commerce, son monopole, ses conquêtes, jusqu'à la Grèce propre, qui eût été dévorée à son tour par le sémitisme. Qui sauva la Grèce et l'avenir de l'Europe de ce terrible danger? Qui écrasa le sémitisme? Un tyran, Gélon. La victoire d'Himère fut bien plus complète, bien plus brillante, bien plus décisive que celles de Marathon, de Salamine et de Platées. Mais quoi! Gélon n'était qu'un tyran, et nos fanatiques d'Athènes ont fait de leur mieux pour obscurcir sa gloire. Comparons pourtant la conduite du tyran à celle des Athéniens. Gélon imposa aux Carthaginois vaincus l'abolition des sacrifices humains. A Salamine, Thémistocle, avant la bataille, immola, sur l'ordre d'un misérable devin, trois jeunes prisonniers à Bacchus Omestès (« le mangeur de chair crue »). Qu'on se rappelle en outre la façon dont Miltiade, après Marathon, et Thémistocle, après Salamine, traitèrent des villes grecques.

Pour ramener à la juste mesure les éloges décernés aux vainqueurs des Perses, demandons-nous de quelle partie du monde grec dépendait, au commencement du Ve siècle av. J.-C., le sort de la civilisation. La réponse sera facile, si l'on admet que l'esprit humain doit ses progrès moins à l'exercice des facultés esthétiques qu'à la culture scientifique. A l'époque des guerres médiques, Athènes était encore plongée dans l'ignorance et dans la superstition la plus grossière. En revanche, la Sicile et la Grande-Grèce étaient le théâtre d'une vie intellectuelle intense. Là, se rencontraient des philosophes qui avaient abordé les plus hauts problèmes de la pensée. Là, florissaient l'école d'Elée et l'école de Pythagore. Tandis que les Athéniens n'avaient que des goûts plastiques, les Grecs occidentaux s'adonnaient aux sciences; tandis que la femme athénienne végétait dans le gynécée, on voyait des pythagoriciennes, les Théano, les Myia, les Arignoté, les Damo, s'élever à de vastes et nobles conceptions. Dans la cosmologie, la physique, les mathématiques, la morale et la politique, Pythagore et ses disciples avaient fait les plus belles découvertes ou émis les plus pures doctrines. Voilà ce qu'était Athènes quand les hordes asiatiques inondèrent l'Europe, et voilà ce qu'était la Grèce d'Occident quand les Carthaginois envahirent la Sicile. Qu'on dise maintenant de quel côté se livra le combat pour la civilisation!

(*A continuer*).

VARIA.

FÉDÉRATION DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Conformément à la décision prise dans l'assemblée générale de 1883, la *Fédération* a tenu, le 22 septembre 1884, ses assemblées générales à Gand. L'autorité académique avait eu la gracieuseté de mettre divers locaux de l'Université à la disposition des professeurs.

I

Pendant que la section des écoles moyennes discutait de son côté les questions spéciales mises à son ordre du jour, la section des athénées et collèges se réunit, sous la présidence de M. *Discailles.*

En ouvrant la séance, M. *le Président* dit que si toute immixtion dans les luttes politiques est interdite à la *Fédération*, qui d'ailleurs s'en est toujours soigneusement gardée, il n'en croit pas moins de son devoir d'exprimer au nom du corps entier les regrets que lui fait éprouver la mise en disponibilité d'un certain nombre de professeurs. Chacun de nous, dit-il, souhaite que ces collègues retrouvent bientôt une situation équivalente à celle qu'ils ont perdue.

« Ce n'est pas non plus, ajoute-t-il, entrer dans la *mêlée des partis* que » de reconnaître les services que nous a rendus Monsieur le Ministre » Van Humbéeck, qui a fait entrer dans la pratique bien des vœux émis » par la *Fédération.*

» La neutralité n'impose pas l'ingratitude.

» La *Fédération* envoie au Ministre tombé l'expression sincère de sa » vive reconnaissance. » (*Applaudissements unanimes*).

Après l'adoption du procès-verbal, l'approbation des comptes et la nomination du comité pour l'année 1884-85 [1], l'assemblée aborde son ordre du jour. Elle discute les conclusions du *Rapport de M. Longfils relatif à la méthode d'enseignement des sciences naturelles.*

Après un débat auquel prennent part MM. *Hurdebise*, *Sluse*, *Hegener*, *Waxweiler* et *Grosse*, sans parler de l'auteur du rapport, les conclusions suivantes sont adoptées :

---

[1] Les membres anciens sont réélus, sauf M. Rutten, qui a fait connaître son désir de ne pas obtenir de nouveau mandat; il est remplacé par M. Jopken, préfet des études du collège communal de Virton.

1° L'enseignement des sciences naturelles ne peut produire tous ses fruits qu'en sortant du domaine restreint des faits et des mots. Pour développer parallèlement les différentes facultés de l'élève, cet enseignement doit être traversé par un vigoureux souffle philosophique;

2° Dans l'étude des êtres vivants, il est nécessaire d'adopter la méthode des *monographies;*

3° En physique et en chimie, l'élève fera découler les lois par induction d'une série d'expériences bien distribuées;

4° Les *leçons de choses* seront une suite de tableaux empruntés à la géographie physique. La variété de ces tableaux constituera un puissant moyen de développement de la faculté d'observation; les rapports qu'ils présenteront entre eux fourniront un aliment aux autres parties de l'intellect.

La 5e conclusion du rapport, proposant un ordre nouveau pour l'enseignement des différentes sciences, est écartée par l'assemblée.

***

Vient ensuite la discusion du *Rapport de M. Gillet sur la méthode à suivre dans l'enseignement du français.*

Voici quelles sont les conclusions de ce rapport :

I. *Etude de morceaux.* — Le professeur doit choisir des textes à la portée des élèves, faire découvrir dans le fond, dans l'ordonnance et dans l'expression, tout ce qui peut former le goût littéraire ou contribuer à l'éducation morale.

II. *Grammaire.* — Le cours de grammaire doit satisfaire aux lois de l'unité et de la progression. Il convient d'employer la méthode analytique dans les trois classes inférieures, la méthode historique en quatrième latine et d'expliquer les formes en vue du latin.

III. *Principes de littérature.* — Les qualités du style, les règles particulières à chaque genre seront déduites, par voie analytique, de morceaux précédemment expliqués.

IV. *Rédaction.* — La méthode de rédaction française comprendra nécessairement : A) choix d'un sujet à la portée de l'élève; B) des entretiens socratiques initiant au travail de la composition littéraire; C) une correction portant sur le fond et sur la forme du devoir.

M. *Descamps* se rallie aux conclusions du rapport, mais ne peut accepter certains points des développements. Ainsi, il n'est pas d'avis que les *classiques* seuls soient expliqués dans les classes; il n'admet pas que le français soit enseigné en vue du latin, mais bien le latin en vue du français; il combat la méthode qui consisterait à faire adopter par tous les élèves un plan unique, même après discussion, il estime que chacun d'eux doit créer son plan, les fautes qu'il commettra, relevées lors de la correction lui seront profitables; il estime enfin que deux heures de français ne suffisent pas dans les classes supérieures des humanités.

M. *Gillet* déclare que par le passage qu'a lu le préopinant, il n'a pas voulu donner le monopole aux auteurs classiques; il ne veut pas non plus

imposer un plan unique aux élèves; les entretiens socratiques dont il parle, ne doivent avoir lieu qu'à titre d'initiation; quant au nombre d'heures, il estime que le temps fixé par le programme suffit. Il ne demande du reste pas qu'on se rallie à son opinion sur ce point en acceptant ses conclusions.

M. *Peltier* propose, comme M. Descamps, qu'on ne vote pas les conclusions du rapport sans restrictions. Il est entendu qu'il en sera ainsi, et les quatre conclusions sont adoptées, sous les réserves précitées, après quelques observations de détail présentées par M. M. *Vercouillie, Hegener* et *Sarton*.

II.

L'Assemblée générale des deux branches de la *Fédération* s'ouvre, à 2 heures, dans la salle académique, sous la présidence de M. *Discailles*.

M. *Harlaux,* secrétaire-général, donne lecture des pièces intéressant la Fédération et fait connaître les démarches entreprises par le Bureau pour obtenir de l'autorité supérieure la réalisation des vœux émis par l'Assemblée de 1883. Il expose ensuite l'état de *la question des pensions* et les espérances qu'on peut concevoir à cet égard.

***

M. *Descamps* expose les motifs pour lesquels il a demandé la mise à l'ordre du jour de la *question des pensionnats.*

Dans certaines grandes villes, il n'y a pas d'internat; dans d'autres on en trouve qui sont mal installés ou mal dirigés, les familles hésitent à y envoyer leurs enfants.

Si l'on tient à la prospérité de l'enseignement de l'État, il faut chercher à remédier à ce mal. Pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est la reprise par l'État de tous les internats *insuffisants* et la création d'internats près des établissements d'instruction qui n'en possèdent pas.

Le directeur ne devrait pas fournir les vivres, sauf dans les établissements les moins importants. Ailleurs, il faudrait recourir au système de la régie en subordonnant l'économe au directeur. Ce dernier serait lui-même soumis au préfet, pour tout ce qui concerne la direction des études.

Aux surveillants d'internat, qui feraient preuve de zèle, on offrirait, comme perspective, selon leurs aptitudes, un poste de surveillant d'externat, l'économat, ou même la direction d'un pensionnat. De la sorte, on recruterait un personnel meilleur qu'actuellement, car ce serait l'entrée dans une carrière et non une position dédaignée et sans avenir.

M. *Harlaux* propose d'étendre les vœux à *tous* les établissements.

M. *Descamps* se rallie à l'amendement.

Les deux vœux suivants sont adoptés :

1° Qu'à chaque établissement d'enseignement moyen soit annexé un internat dirigé par l'Etat;

2° Que le chef de l'établissement soit chargé de la haute surveillance dans l'internat comme dans l'externat.

M. Descamps est chargé de rédiger un mémoire sur la question.

***

M. *Peltier* développe la proposition qu'il a faite, tendante à obtenir de la *Fedération* un vœu en faveur « *d'une rémunération supplémentaire à » accorder aux professeurs surchargés d'heures de leçon ou tout au moins » en faveur d'une compensation à accorder, lors de la mise à la retraite, » à ceux qui ont une besogne trop lourde.* » L'honorable membre rappelle que la somme de travail exigée des professeurs est fort différente selon la chaire qu'ils occupent ; il insiste sur cette considération que certaines fonctions usent vite un homme et qu'il serait juste, si l'on n'accorde pas de suppléments de traitement aux professeurs surchargés, de leur tenir compte du travail effectué, en leur permettant de réclamer plus tôt une pension suffisante.

M. *Hegener* se rallie en partie à l'opinion de M. Peltier. Il estime qu'on devrait diminuer la besogne d'un professeur affaibli par l'âge, mais on devrait le garder le plus longtemps possible en fonction, pour utiliser son expérience.

M. *Hurdebise* trouve la proposition de M. Peltier peu pratique : comment établir l'équivalence du travail réclamé par les diverses fonctions professorales ?

Il doit, du reste, y avoir égalité entre tous, parce que tous ont les mêmes charges sociales.

Certes il n'est pas équitable de surcharger qui que ce soit. Aussi propose-t-il d'émettre le vœu *que le Gouvernement, dans la mesure du possible, établisse une égalité de charge entre tous les professeurs.*

Ainsi les professeurs d'anglais pourraient être utilisés pour donner une partie des leçons de flamand ou d'allemand.

M. *Hegener* se récrie contre cette proposition.

M. *Hurdebise* propose un autre vœu encore, c'est que « *le gouvernement donne une indemnité variable aux professeurs, lorsque le nombre d'élèves dépasse le chiffre règlementaire.* »

M. *Hegener* estime la proposition de M. Hurdebise plus pratique que celle de M. Peltier.

M. *Peltier* ne voit pas d'opposition entre les deux propositions. Il demanderait un passage plus rapide d'une classe à une autre pour les professeurs surchargés.

M. *Gillet* estime qu'il est impossible d'arriver à une égalité absolue. Il se rallie à la seconde proposition de M. Hurdebise. Après un échange d'observations entre MM. *Hegener*, *Descamps*, *Vercoullie* et *Hurdebise*, M. *Waxweiler* propose à l'assemblée de voter la motion suivante, plus utile pour tous, dit-il, que celles qui ont été présentées « *La Fédération émet le vœu que le Gouvernement nomme, dans chaque établissement, un personnel suffisant.* »

M. *Peltier* appuie la proposition, si elle ne doit pas faire écarter la sienne.

La proposition de M. Waxweiler est adoptée, celle de M. Peltier est écartée.

***

M. le *Président* donne lecture à l'Assemblée du vœu suivant que M. Haerynck vient de lui faire parvenir :

« *Les professeurs de la Fédération de l'Enseignement moyen des deux degrés, réunis en congrès annuel de l'enseignement moyen, expriment le vœu de voir appliquer dès à présent aussi complètement que possible la loi sur l'emploi de la langue néerlandaise dans les écoles moyennes et les athénées de la partie flamande du pays.* »

M. *Haerinck* regarde cette question comme d'un intérêt capital.

M. *Waxweiler* estime que l'Assemblée ne peut sans danger discuter cette question. Aussi demande-t-il qu'elle soit écartée.

. M. *Hurdebise* appuie l'avis de M. Waxweiler.

M. *Haerinck* insiste pour que sa proposition soit discutée.

M. *le Président* met au voix la question de savoir s'il y a lieu d'entamer le débat.

L'assemblée répond « non » à l'unanimité moins quelques voix.

Des remerciements sont votés à M. Wagener, administrateur-inspecteur de l'Université, président-d'honneur de la Fédération des athénées, pour la bienveillance avec laquelle il a mis les locaux de l'Université à la disposition de l'assemblée.

Les réunions de 1885 auront lieu à Anvers.

FRÉD. DESCAMPS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Concours général de l'enseignement moyen du premier degré.

Le concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1884 a été organisé par l'arrêté royal du 8 mai 1884. Il a eu pour base le programme officiel d'études publié par le gouvernement au *Moniteur* du 11 juin 1881.

D'importantes modifications ont été introduites dans l'organisation du concours, sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

On en est revenu au système des prix spéciaux qui avait été abandonné depuis 1875. Toutefois, pour assurer l'exécution intégrale du programme officiel, le gouvernement a continué d'exiger des élèves, comme condition d'admission au concours, la fréquentation de tous les cours obligatoires de leur classe, mais il a abandonné au sort la désignation d'une partie des matières du concours.

Le second changement — qui a été introduit également dans l'organisation du concours entre les écoles moyennes de garçons — consiste dans la diminution du nombre de jours consacrés aux épreuves ; et cela, en vue de rendre plus facile, et partant plus sincère, plus judicieuse, la correction des compositions par le jury.

Il nous reste une dernière modification à signaler. Voulant se rendre compte, d'une façon exacte et aussi complète que possible, des résultats obtenus par l'application du programme d'études du 11 juin 1881, le gouvernement a appelé au concours la rhétorique latine, la rhétorique professionnelle et une des trois classes antérieures désignée par le sort, tant dans la section professionnelle que dans la section des humanités. Le sort a désigné la troisième latine et la troisième professionnelle.

Voici maintenant les épreuves qui ont été soumises aux élèves des différentes classes qui ont pris part aux concours.

LUNDI, 4 AOUT.

Rhétorique latine et première professionnelle.

COMPOSITION FRANÇAISE.

La nature rend les hommes éloquents dans les grands intérêts et dans

les grandes passions. — (Quiconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes.) VOLTAIRE : De l'éloquence.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième latine.

COMPOSITION FRANÇAISE (sections A, B, C, D).

A la suite d'une circonstance à indiquer, vous êtes amené à faire des recherches dans une chambre longtemps abandonnée. Vous y trouvez une quantité d'objets qui réveillent dans votre esprit des souvenirs de votre première enfance.

VERSION GRECQUE (section A, B, D).

Retour d'Alcibiade à Athènes après une éclatante victoire remportée sur les Lacédémoniens. Le texte de la version grecque a été pris dans *Diodore de Sicile,* livre XIII, chapitre 68.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE (section C).

Rappelez, sans entrer dans les détails, quels progrès la plèbe romaine réalisa successivement depuis l'établissement de la république jusqu'au moment ou l'égalité civile et politique fut complète entre les deux ordres.

Quelles furent les causes principales qui entraînèrent la ruine de l'empire d'Occident ?

Tracez la carte du bassin de la mer Baltique et le cours des fleuves qui se jettent dans cette mer.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième professionnelle.

COMPOSITION FRANÇAISE. (Sections réunies).

A la suite d'une circonstance à indiquer, vous êtes amené à faire des recherches dans une chambre longtemps abandonnée. Vous y trouvez une quantité d'objets qui réveillent dans votre esprit des souvenirs de votre première enfance.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE. (Pour la section industrielle et commerciale).

Rappelez, sans entrer dans les détails, quels progrès la plèbe romaine réalisa successivement depuis l'établissement de la république jusqu'au moment ou l'égalité civile et politique fut complète entre les deux ordres.

Quelles furent les causes principales qui entraînèrent la ruine de l'empire d'Occident?

Tracez la carte du bassin de la mer Baltique et le cours des fleuves qui se jettent dans cette mer.

BOTANIQUE ET PHYSIQUE. (Pour la section scientifique.)

1. *Botanique.*

A. Expliquez la circulation de la sève. Que faut-il faire lorsqu'on veut qu'un bourgeon se développe?

B. Quels sont les caractères généraux des crucifères? Quelles plantes de cette famille sont cultivées en Belgique?

2. *Physique.*

A. Qu'appelle-t-on poids spécifique d'un corps? Comment le détermine-t-on au moyen de l'aéromètre de Nicholson? Si p p' p'' représentent les poids qu'il aura fallu mettre dans le plateau pour obtenir successivement l'affleurement, quel sera le poids spécifique du corps ?

B. Quelles sont les lois de l'ébullition des liquides?

C. Quelle est la hauteur d'une montagne, si à son sommet l'eau bout à 95°, la tension de la vapeur à cette température étant de 633 millimètres de mercure? On admettra que, quand on s'élève de 10 mètres, la hauteur de la colonne barométrique diminue d'un millimètre et qu'au niveau de la mer la hauteur barométrique est de 76 centimètres.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

MARDI, 5 AOUT.

Rhétorique latine (sections A, B, C, D).

THÈME LATIN (sans dictionnaire).

On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités qu'il lui eût été bien difficile de n'être pas vainqueur. Après avoir défait les lieutenants de Pompée en Espagne, il alla en Grèce le chercher lui-même. Pompée, qui avait la côte de la mer et des forces supérieures, était sur le point de voir l'armée de César détruite par la misère et la faim; mais, comme il avait la faiblesse de vouloir être approuvé, il ne pouvait s'empêcher de prêter l'oreille aux vains discours de ses gens, qui le raillaient ou l'accusaient sans cesse. « Il veut, disait l'un, se perpétuer dans le commandement et être, comme Agamemnon, le roi des rois. » — « je vous avertis, disait un autre, que nous ne mangerons pas encore cette année des figues de Tusculum. » Quelques succès particuliers qu'il eut achevèrent de tourner la tête à cette troupe sénatoriale. Ainsi, pour n'être pas blâmé, il fit une chose que la postérité blâmera toujours : de sacrifier tant d'avantages pour aller, avec des troupes nouvelles, combattre une armée qui avait tant de fois vaincu. (MONTESQUIEU).

VERSION LATINE.

Intelligendum est duabus quasi nos a natura indutos esse personis, quarum una communis est ex eo, quod omnes participes sumus rationis præstantiæque ejus, qua antecellimus bestiis, a qua omne honestun decorumque trahitur et ex qua ratio inveniendi officii exquiritur, altera autem, quæ proprie singulis est tributa. Ut enim in corporibus magnæ dissimilitudines sunt — alios videmus velocitate ad cursum, alios viribus ad luctandum valere, itemque in formis aliis dignitatem inesse, aliis venustatem — sic animis existunt majores etiam varietates.

Admodum tenenda sunt sua cuique non vitiosa, sed tamen propria, quo facilius decorum illud, quod quærimus, retineatur. Sic enim est faciendum ut contra universam naturam nihil contendamus, ea tamen conservata propriam nostram sequamur, ut, etiam si sint alia graviora atque meliora, tamen nos studia nostra nostræ naturæ regula metiamur. Neque enim attinet naturæ repugnare nec quicquam sequi, quod assequi non queas. Ex quo magis emergit quale sit decorum illud, ideo quia nihil decet invita Minerva, ut aiunt, id est adversante et repugnante natura.

Omnino si quicquam est decorum, nihil est profecto magis quam æquabilitas cum universæ vitæ tum singularum actionum, quam conservare non possis, si aliorum naturam imitans, omittas tuam.

N. B. Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

Troisième latine (sections A, B, C, D).

VERSION LATINE.

Ovide malade et exilé à sa femme.

Haec mea, si casu miraris, epistola quare
 Alterius digitis scripta sit, aeger eram.
Aeger in extremis ignoti partibus orbis,
 Incertusque meae paene salutis eram.
Quid mihi nunc animi dira regione jacenti
 Inter Sauromatas esse Getasque putes?
Nec caelum patior nec aquis adsuevimus istis,
 Terraque nescio quo non placet ipsa modo.
Non domus apta satis, non hic cibus utilis aegro,
 Nullus Apollinea qui levet arte malum :
Non qui soletur, non qui labentia tarde
 Tempora narrando fallat, amicus adest.
Lassus in extremis jaceo populisque locisque,
 Et subit adfecto nunc mihi quicquid abest.
Omnia cum subeant, vincis tamen omnia, conjunx,
 Et plus in nostro pectore parte tenes.
Te loquor absentem, te vox mea nominat unam;
 Nulla venit sine te nox mihi, nulla dies.
Quin etiam sic me dicunt aliena locutum,
 Ut foret amenti nomen in ore tuum.

THÈME LATIN.

Alexandre ne partit qu'après avoir assuré la Macédoine contre les peuples barbares qui en étaient voisins, et achevé d'accabler les Grecs. Il ne se servit de cet accablement que pour l'exécution de son entreprise : il rendit impuissante la jalousie des Lacédémoniens ; il attaqua les provinces maritimes; il fit suivre à son armée de terre les côtes de la mer pour n'être point séparé de sa flotte. Et, s'il est vrai que la victoire lui donna tout, il fit aussi tout pour se procurer la victoire.

Dans le commencement de son entreprise, c'est-à-dire dans un temps où un échec pouvait le renverser, il abandonna peu de chose au hasard; quand la fortune le mit au-dessus des événements, la témérité fut quelquefois un de ses moyens.

Lorsque avant son départ il marche contre les Illyriens, vous voyez une guerre comme celle que César fit depuis dans les Gaules. Lorsqu'il est de retour dans la Grèce, c'est comme malgré lui qu'il prend et détruit Thèbes: campé auprès de leur ville, il attend que les Thébains veuillent faire la paix. Lorsqu'il s'agit de combattre les forces maritimes des Perses, c'est plutôt Parménion qui a de l'audace, c'est plutôt Alexandre qui a de la sagesse. MONTESQUIEU.

N. B. Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

Première professionnelle (section réunies).

Un thème sur *deux* des trois langues flamande, allemande et anglaise ou sur les *trois* langues (à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève).

Il n'y a pas une plus belle carrière que celle des lettres, quand on la suit comme Schiller. Il est vrai qu'il y a tant de sérieux et de loyauté en tout en Allemagne, que c'est là seulement qu'on peut connaître d'une manière complète le caractère et les devoirs de chaque vocation. Néanmoins Schiller était admirable entre tous par ses vertus autant que par ses talents. La conscience était sa Muse. Celle-là n'a pas besoin d'être invoquée, car on l'entend toujours quand on l'écoute une fois.

Il aimait la poésie, l'art dramatique, l'histoire, la littérature pour elle-même. Il aurait été résolu à ne point publier ses ouvrages qu'il y aurait donné le même soin; et jamais aucune considération tirée ni du succès, ni de la mode, ni des préjugés, ni de tout ce qui vient des autres enfin, n'aurait pu lui faire altérer ses écrits. Car ces écrits étaient lui; ils exprimaient son âme, et il ne concevait pas la possibilité de changer une expression, si le sentiment intérieur qui l'inspirait n'était pas changé.

Première professionnelle (section industrielle et commerciale).

GÉOMÉTRIE.

1. Quelles sont, à 1 millimètre près, les dimensions intérieures d'un vase de forme cylindrique d'une contenance d'un hectolitre, si la hauteur est égale au diamètre du cercle de base?

2. A quoi est égal le volume d'un tronc de cône?
Démontrez.

ALGÈBRE.

Partagez 10,000 francs en 2 parties telles qu'en les plaçant à intérêts composés, la première à 4 p. c., la seconde à 4 1/2 p. c., elles aient la même valeur au bout de 10 ans.

2. A quel taux une somme a, payable dans n mois a-t-elle été escomptée si la différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans est de d francs?

Première professionnelle (section scientifique).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Appréciez le rôle joué en Flandre par Jacques Van Artevelde : situation du pays au moment où il en prend la direction; ses projets primitifs; modifications qu'il y apporte sous la pression des circonstances ; sa réforme de l'organisation du comté.

Rappelez quelle fut la situation faite à l'Italie par le congrès de Vienne, et expliquez comment toute la péninsule finit par se trouver réunie sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

Exposez la loi générale de la circulation des vents et donnez quelques détails sur les alizés, les contre-alizés, les moussons et les courants atmosphériques locaux présentant certaines particularités.

Indiquez par des traits particuliers, expliqués dans une légende, les bornes, cours d'eau, canaux, chemins de fer, chefs-lieux d'arrondissements administratifs et judiciaires, chefs-lieux de canton de la province de Brabant.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième professionnelle (sections réunies).

Un thème sur deux des trois langues flamande, allemande et anglaise, ou sur les trois langues (à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève).

Dans toute société, soit des animaux, soit des hommes, la violence fait les tyrans, la douce autorité fait les rois : le lion et le tigre sur la terre, l'aigle et le vautour dans les airs, ne règnent que par la guerre, ne dominent que par l'abus de la force et de la cruauté, au lieu que le cygne règne sur les aux à tous les titres qui fondent un empire de paix, de grandeur et de douceur. Avec des forces, du courage et la volonté de n'en pas abuser et de ne les employer que pour la défense, il sait combattre et vaincre sans jamais attaquer.

Les grâces de la figure, la beauté de la forme répondent, dans le cygne, à la douceur du naturel. Il plait à tous les yeux, il décore, embellit tous les lieux qu'il fréquente; on l'aime, on l'applaudit, on l'admire; nulle espèce ne le mérite mieux : la nature, en effet, n'a répandu sur aucune autant de ses grâces nobles et douces, qui nous rappellent l'idée de ses plus charmants ouvrages. (BUFFON.)

N. B. Les élèves ont eu *quatre* heures pour faire leur travail (ceux qui ont fait le thème sur trois langues modernes ont pu disposer de six heures.)

MERCREDI, 6 AOUT.

Rhétorique latine (sections A, B, C D).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Caractérisez les actes par lesquels Philippe le Bon chercha à ériger ses Etats en monarchie indépendante.

Qu'appelle-t-on question d'Orient? Indiquez, sans entrer dans le récit détaillé des faits, comment s'y rattachent : 1° la guerre entre la Turquie et l'Egypte (1831-1833, 1839-1840); 2° la guerre de Crimée; 3° la guerre russo-turque de 1877-1878.

Donnez les causes générales des courants océaniques. Ajoutez quelques détails sur le Gulfstream et le courant de Humboldt.

Tracez la carte de la province d'Anvers. Indiquez, par des traits particuliers, expliqués dans une légende, les bornes, cours d'eau, canaux, chemins de fer, chefs-lieux d'arrondissements administratifs et judiciaires, chefs-lieux de canton.

Rhétorique latine (sections A et B).

PHYSIQUE.

1. Décrivez la boussole marine. Quelle est l'utilité de cet instrument?
2. Que savez-vous du paratonnerre?
3. Quel est le principe général des télégraphes électriques? Quelles sont les parties constituantes d'un télégraphe électrique?
4. Qu'est-ce que la rosée? Quand se produit-elle?

Rhétorique latine (section C).

1. — *Géométrie analytique.*

Quel est le lieu des centres des hyperboles équilatères passant par les pieds des normales menées d'un point d'une ellipse, quand le point se déplace sur la courbe?

2. — *Trigonométrie sphérique.*

Comment peut-on calculer l'angle C de la formule $\text{cotg. } a \text{ sin. } b = \text{cos. } b \text{ cos. } C + \text{sin. } C. \text{ cotg. } A$?

Quelle relation doit-il exister entre a, b, A pour que l'angle C existe?

3. — *Géométrie descriptive.*

Trouver la plus courte distance entre deux droites, l'une passant par un point de la ligne de terre, l'autre étant située dans le plan horizontal.

Rhétorique latine (section D).

CHIMIE.

1. Comment extrait-on le plomb de la galène? Quels sont les principaux composés de plomb employés dans l'industrie? — Comment reconnaît-on les sels de plomb? — Le poids atomique du plomb étant 206,92, celui du soufre 32, quelle quantité de plomb pourrait fournir un kilogramme de galène?
2. Qu'appelle-t-on éther? Comment obtient-on l'éther sulfurique?
3. Exposez sommairement la fabrication de la bière.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième latine (sections A et B).

MATHÉMATIQUES.

1. *Géométrie.*

1. Comment la bissectrice d'un angle d'un triangle divise-t-elle le côté opposé? Démontrez.

2. Si d'un point extérieur à un cercle on mène une tangente et une sécante, quelle relation existe-t-il entre la tangente, la sécante entière et sa partie extérieure? Démontrez.

3. Les côtés d'un rectangle A, B, C, D, sont a et b. Si du point D, on abaisse une perpendiculaire D, E, sur la diagonale A, C, et si on joint B, E, quelle sera la surface du triangle A, B, E?

2. *Algèbre.*

1. Que faut-il pour qu'un polynôme entier en X, soit divisible par X-1?

2. Partagez a en deux parties telles que la n^e partie de la première surpasse de d la p^e e de la seconde. Exprimez ces deux parties et vérifiez le problème.

3. Trouvez un nombre de trois chiffres, dont la somme des chiffres soit 10; qui, divisé par 11, donne pour reste 2, et qui, ajouté au nombre renversé, donne pour somme 686.

N. B. Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

Troisième latine (section C).

MATHÉMATIQUES.

1. *Algèbre.*

Deux lumières d'intensité m et n se trouvent en A et B à des distances a, b d'une droite CD. Trouver le point de la droite CD également éclairé par les deux lumières, d représentant la distance des pieds des perpendiculaires abaissées de A et B sur CD. — Que devient la solution quand $m = n$?

2. *Géométrie.*

Quelles sont les propriétés des diagonales d'un pentagone régulier? Construire un pentagone régulier connaissant la diagonale.

3. *Trigonométrie.*

De $\frac{\cos.\ (a + b)}{\cos.\ (a - b)} = m$ déduire la valeur de tg. a tg. b.

Résoudre un triangle, connaissant la base, la différence des angles à la base et la somme des deux autres côtés. Que faut-il pour que le triangle existe?

4. *Arithmétique.*

Démontrez que la somme de deux fractions irréductibles ne peut être entière que si les fractions ont le même dénominateur.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième latine (section D).

I. MATHÉMATIQUES.

1. *Géométrie.*

A. Comment la bissectrice d'un angle d'un triangle divise-t-elle le côté opposé ? Démontrez.

B. Si d'un point extérieur à un cercle, on mène une tangente et une sécante, quelle relation existe-t-il entre la tangente, la sécante entière et sa partie extérieure ? Démontrez.

C. Les côtés d'un rectangle A, B, C, D sont a et b. Si du point D on abaisse une perpendiculaire D, E sur la diagonale A, C, et si on joint B, E, quelle sera la surface du triangle A, B, E ?

2. *Algèbre.*

A. Que faut-il pour qu'un polynome entier en x soit divisible par x-1 ?

B. Partagez a en deux parties telles que la n^e partie de la première surpasse de d la p^e partie de la seconde. Exprimez ces deux parties et vérifiez le problème.

C. Trouvez un nombre de trois chiffres, dont la somme des chiffres soit 10; qui, divisé par 11, donne pour reste 2, et qui, ajouté au nombre renversé, donne pour somme 686.

II. SCIENCES NATURELLES

1. *Botanique.*

A. Décrivez la tige des dicotylées.

B. Quels sont les caractères généraux des ombellifères?

Quelles sont les plantes de cette famille cultivées en Belgique?

2. *Physique.*

A. Qu'est-ce que la loi de Mariotte? Comment la vérifie-t-on pour les pressions supérieures à la pression atmosphérique? A quoi se réduira le volume du gaz, lorsque la différence des niveaux du mercure dans les deux tubes sera de 1^m14, si la pression atmosphérique est de 0^m76 ?

B. Quelles sont les lois des mélanges des gaz et des vapeurs ?

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Première professionnelle (section scientifique).

I. GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE.

1. Les axes de coordonnées étant rectangulaires, que deviendrait l'équation de la courbe représentée par

$$(3y + 4x - 5)\ (12y - 5x + 4) = 5$$

si on prenait pour axes de coordonnées les droites

$$3y + 4x - 5 = 0,$$
$$12y - 5x + 4 = 0?$$

Rapporter ensuite la courbe à ses axes.

B. Quel est le lieu des centres des hyperboles équilatères passant par les pieds des normales menées d'un point d'une ellipse, quand le point se déplace sur la courbe?

II. TRIGONOMÉTRIE SPHÉRIQUE.

Comment peut-on calculer l'angle C de la formule

$$\text{cotg. } a \sin b = \cos. b \cos C + \sin. C \text{ cotg. } A.$$

Quelle relation doit-il exister entre *a, b,* A pour que l'angle C existe?

III. GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

Trouver la plus courte distance entre deux droites, l'une passant par un point de la ligne de terre, l'autre étant située dans le plan horizontal.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Première professionnelle (section industrielle et commerciale).

SCIENCES COMMERCIALES.

1. *Commerce.*

Un banquier de Londres a remis à son correspondant de Paris 20,000 florins à deux mois sur Amsterdam, afin qu'il les négocie au taux de 208, *tous frais déduits,* et qu'avec le produit il achète du Londres à un mois au cours de 25.10, *tous frais compris.* Au moment où l'ordre arrive, les florins sont à 208.40 et les livres sterling à 25,12 1/2. Sachant que le taux compensateur à Paris est 4 p. c., l'escompte à Londres de 2 1/2 p. c., le courtage d'achat de 1/8 p. c., on demande : 1° Quel devrait être le nouveau cours du Londres, celui d'Amsterdam restant à 208,40, pour que les calculs du banquier de Londres ne soient pas dérangés; 2° Quel sera le montant de la remise que Paris aura à faire à Londres?

2. *Économie politique.*

Prouvez que le gouvernement peut être considéré comme un agent spécial de la production. Faites connaître les différentes manières de fixer sa rémunération et dites à laquelle de ces manières on doit donner la préférence.

3. *Droit commercial.*

A. Qu'entendez-vous par concordat préventif, et quels sont les formalités à remplir par le débiteur qui désire obtenir un concordat préventif?

B. Pour quelles sommes les obligations émises par une société anonyme en liquidation sont-elles admises au passif de la société?

4. *Histoire et géographie commerciales.*

A. Faites connaître les principales stipulations du traité de la Barrière, et dites quelle influence elles ont exercée sur la situation commerciale et industrielle de la Belgique.

B. Faites connaître la vallée houillère de la Belgique.

C. De quels pays nous viennent les céréales et la faïence?

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième professionnelle (section scientifique).

MATHÉMATIQUES.

1. *Algèbre.*

Deux lumières d'intensité m et n se trouvent en A et B à des distances a, b d'une droite C, D. Trouver le point de la droite C, D également éclairé par les deux lumières, d représentant la distance des pieds des perpendiculaires abaissées de A et B sur C, D. Que devient la solution quand $m = n$?

2. *Géométrie.*

Quelles sont les propriétés des diagonales d'un pentagone régulier? Construire un pentagone régulier connaissant la diagonale.

3. *Trigonométrie.*

De $\frac{\cos.\,(a+b)}{\cos.\,(a-b)} = m$ déduire la valeur de tg. a tg. b.

Résoudre un triangle, connaissant la base, la différence des angles à la base et la somme des deux autres côtés. Que faut-il pour que le triangle existe?

4. *Arithmétique.*

Démontrez que la somme de deux fractions irréductibles ne peut être entière que si les fractions ont le même dénominateur.

N. B. Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

Troisième professionnelle (section industrielle et commerciale).

SCIENCES COMMERCIALES.

1re *question.* — Dans quels cas débite-t-on, crédite-t-on et comment solde-t-on les comptes suivants :

1° Objets fabriqués;

2° Marchandises en consignation chez un correspondant;

3° Tel débiteur failli;

4° Contrats à la grosse à payer?

2° *question.* — Dans quels cas les subdivisions de profits et pertes ne se soldent-elles pas par le compte général de profits et pertes?

3e *question.* — Quel est le montant du timbre adhésif à payer par le premier cessionnaire en Belgique: 1° pour un effet de 10,200 francs tiré de Frankfort sur Anvers: 2° pour une traite de 5,200 francs faite par un négociant de Hambourg sur son débiteur de Paris?

4e *question.* — Que représente la balance des nombres dans les comptes courants et d'intérêt, si le compte est réglé : 1° par la méthode progressive; 2° par la méthode rétrograde?

N. B. Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

DONDERDAG 7 AUGUSTI 1884.

Bijzondere wedstrijd in de nederlandsche taal.

1ste klasse der humaniora, en
1ste klasse der beroepsafdeeling.

OPSTEL.

Geen spies en maakt zoo diepe wonden,
Als achterklap en booze monden. (CATS.)

N. B. De leerlingen hebben zes uren gehad om hunne taak af te werken.

Bijzondere wedstrijd in de nederlandsche taal.

3de klasse der humaniora, en
3de klasse der beroepsafdeeling.

OPSTEL.

Welk genoegen wij genieten, wanneer wij ons 's winters, als het buiten guur wêer is, te huis bevinden.

Gedachten en aandoeningen die dat welzijn in ons doen opkomen.

N. B. De leerlingen hebben vier uren gehad om hunne taak af te werken.

—

Des délégués nommés par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique parmi les professeurs des athénées royaux et des collèges concurrents, ont surveillé les opérations du concours.

Bourses de voyage. — Concours de 1885. — Nomination des jurys.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 46 de la loi du 20 mai 1876 instituant le concours pour la collation des bourses de voyage ;

Vu Notre arrêté du 25 juillet 1882, réglant l'organisation du dit concours, et spécialement l'article 6 ainsi conçu :

« Les jurys chargés d'apprécier les différents mémoires et, s'il y a lieu, la défense publique de ceux-ci, sont nommés par Nous dans le courant de janvier ou de février au plus tard.

« Chacun d'eux est composé de trois, de cinq ou de sept membres et choisit dans son sein un président et un secrétaire. »

Considérant qu'il y a lieu de constituer trois jurys pour l'appréciation des cinq mémoires remis au département de l'intérieur et de l'instruction publique à la date du 31 décembre 1884 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les jurys chargés d'apprécier le concours de 1885 pour la collation des bourses de voyage, sont constitués comme suit :

I. — *Jury de philologie sanscrite et d'histoire de la philosophie.*

MM. Michel (Ch.), professeur à l'université de Gand;

Tiberghien, professeur à l'université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts ;

Wagener, professeur émérite à l'université de Gand, membre de la même Académie, membre de la Chambre des représentants.

II. — *Jury de sciences naturelles (histologie).*

MM. Van Bambeke, professeur à l'université de Gand, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts ;

Van Beneden, professeur à l'université de Liège, membre de la même Académie;

Venneman, professeur à l'université de Louvain.

III. — *Jury de médecine.*

MM. Bouqué, professeur à l'université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale de médecine;

Crocq, professeur à l'université de Bruxelles, membre de la même Académie, membre du Sénat;

Lefebvre, professeur à l'université de Louvain, membre de la même Académie;

Loiseau, médecin de régiment à l'institut ophtalmique de l'armée, membre correspondant de la même Académie;

Masius, professeur à l'université de Liège, membre de la même Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, chargé de l'exécution du présent arrêté, pourvoira, s'il y a lieu, au remplacement des membres empêchés, ainsi qu'à la désignation de membres nouveaux dont la nomination serait ultérieurement jugée nécessaire.

Donné à Bruxelles, le 24 février 1885.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
THONISSEN.

Concours de l'enseignement supérieur pour 1885-1886.

DÉSIGNATION DES QUESTIONS A TRAITER A DOMICILE. — INSTRUCTION.

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Vu l'article 44 de la loi du 20 mai 1876, sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ;

Vu l'arrêté royal du 11 octobre 1877 réglant l'organisation du concours de l'enseignement supérieur, et spécialement l'article 12, ainsi conçu : « Dans le courant du mois de février, le Ministre de l'intérieur, assisté des recteurs des universités, procède au tirage au sort d'une question entre celles qui ont été préparées par les facultés. Les questions désignées par le sort sont immédiatement publiées au *Moniteur.* »

Vu le procès-verbal de la séance du 14 février 1885, dans laquelle il a été procédé au tirage au sort prescrit par l'arrêté royal précité,

Déclare que le sort a désigné les questions suivantes pour être traitées à domicile en vue notamment du concours de l'enseignement supérieur pour 1885-1886 :

A. — Faculté de philosophie et lettres.

1er *groupe. — Philologie.* — « Apprécier le poème de Lucrèce au point de vue littéraire et philosophique. » (Délai, un an.)

2e *groupe. — Philosophie.* — « Discuter la valeur de l'argument téléologique en faveur de l'existence de Dieu. » (Délai, un an.)

3e *groupe. — Histoire.* — « Exposer et discuter le système de Georges-Louis von Maurer sur l'origine et le développement des communes. (Voir son ouvrage principal : *Geschichte der Städteverfassung in Deutschland,* Erlangen, 1870 ; la critique de Hegel, *Historische Zeitschrift*, vol. XXIV, p. 1 ; la réponse de l'auteur dans son troisième volume, *Introduction.* » (Délai, un an.)

B. — Faculté de droit.

1er *groupe. — Droit romain.* — « Présenter une dissertation historique et dogmatique sur les contrats innomés. » (Délai, un an.)

2e *groupe. — Droit civil.* — « Exposer et apprécier la théorie de l'article 900 du Code civil. » (Délai, un an.)

3e *groupe. — Economie politique.* — « Exposer les rapports qui existent entre l'économie politique, et la morale et le droit. » (Délai, un an.)

C. — Faculté des sciences.

1er *groupe. — Sciences botaniques.* — « Exposer à la suite de recherches personnelles le développement des sporanges des microspores et des macrospores, dans le *Filularia globulifera* (Rhizocorpée indigène). » (Délai, un an.)

2e *groupe. — Sciences minéralogiques.* — « Faire l'étude pétrographique des phyllades de l'Ardenne et du Brabant. » (Délai, un an.)

3e *groupe. — Sciences mathématiques.* — « Résumer les recherches relatives à l'existence de la dérivée dans les fonctions continues. » (Délai, un an.)

4e *groupe, — Astronomie.* — « Exposer les méthodes au moyen desquelles on peut déterminer les orbites des plantes. » (Délai, un an.)

D. — **Faculté de médecine.**

1er *groupe.* — *Sciences anatomo-physiologiques ou biologiques.* — « Etudier les phénomènes thermiques de la contraction musculaire, en recherchant spécialement le rapport à établir entre la production de chaleur et le travail du muscle. » (Délai, un an.)

2e *groupe.* — *Sciences thérapeutiques.* — « Rechercher expérimentalement s'il existe une différence dans l'action physiologique et thérapeutique de la molécule mercuricum et de la molecule mercurosum. » (Délai, deux ans.)

3e *groupe.* — *Sciences médicales proprement dites.* — « Etiologie des diverses paralysies. » (Délai, un an.)

4e *groupe.* — *Sciences chirurgicales* (*ophtalmologie*). — « Faire l'étude de l'hygiène scolaire au point de vue des maladies des yeux. » (Délai, un an.)

Les réponses devront être adressées au département de l'intérieur et de l'instruction publique avant le 1er mars 1886 et le 1er mars 1887 pour celles des questions dont la solution comporte, d'après le programme formulé ci-dessus, respectivement un an et deux ans de travail.

Bruxelles, le 21 février 1885.

THONISSEN.

INSTRUCTION.

Il peut être utile de rappeler à ceux que la chose concerne les principales dispositions de la loi ou des règlements relatifs au concours de l'enseignement supérieur.

A. — CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.

Le concours de l'enseignement supérieur n'est accessible qu'aux jeunes gens ayant obtenu un diplôme légal de *docteur,* et seulement dans les deux années qui suivent l'obtention de ce diplôme. (Art. 44 de la loi du 20 mai 1876.)

Le gouvernement a égard, dans l'interprétation de cette disposition de la loi, à l'époque de l'ouverture du concours. *Il en résulte que celui qui, au* 1er *mars* 1885, *ne comptera pas deux années de doctorat pourra être admis aux diverses épreuves du concours auquel se rapportent les questions prédésignées.*

Le concours est ouvert aux Belges qui ont reçu dans le pays le diplôme de *docteur,* ainsi qu'aux étrangers *docteurs* qui ont fait leurs études universitaires en Belgique. (Arrêté royal organique du 11 octobre 1877, art. 1er.)

Les pharmaciens, les candidats notaires, les ingénieurs et les professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur ne sont pas admis à concourir.

B. — DÉSIGNATION DES QUESTIONS A TRAITER A DOMICILE.

Chaque faculté de chacune des universités prépare et envoie au minis-

tère de l'intérieur et de l'instruction publique, avant le 1[er] janvier de chaque année, trois questions destinées à être proposées pour les mémoires à traiter à domicile. (Arrêté organique, art. 11.)

Dans le courant du mois de février, le Ministre, assisté des recteurs des universités, procède au tirage au sort d'une question entre celles qui ont été préparées par les facultés. Les questions désignées par le sort doivent être publiées au *Moniteur* avant le 1[er] mars. (Ibid., art. 4 et 12.)

C. — DIVERSES ÉPREUVES DU CONCOURS. — FORMALITÉS A REMPLIR PAR LES CONCURRENTS.

Le concours de l'enseignement supérieur comporte les trois épreuves suivantes :

1[re] *épreuve.* — *Rédaction d'un mémoire à domicile.*

Le concurrent est tenu de rédiger, à domicile, un mémoire en réponse à une question désignée par le sort et annoncée par le *Moniteur*. Arrêté organique, art. 4.)

Les concurrents sont invités à formuler à la suite de leur travail un certain nombre de thèses (six au moins), destinées à servir de base, le cas échéant, à la discussion publique du mémoire rédigé à domicile.

L'auteur inscrit en tête de son mémoire une épigraphe qu'il reproduit sur un billet cacheté annexé à son travail.

Ce billet doit renfermer une note signée où sont indiqués le nom, prénoms, domicile et lieu de naissance de l'auteur, ainsi que la date que porte son diplôme de docteur. (Ibid., art. 5.)

Les mémoires rédigés à domicile doivent être adressés au département de l'intérieur et de l'instruction publique, à l'époque qui sera indiquée par le gouvernement lors de la publication des questions. (Ibid.)

Les mémoires sont examinés à domicile par les divers membres du jury, qui les apprécient, à tour de rôle, au moyen d'une évaluation numérique et invariable. (Ibid., art. 15.)

Les billets joints aux mémoires écartés par le jury sont brûlés, sans qu'il soit pris connaissance du nom qu'ils renferment. (Ibid., art. 6.)

Le Ministre fait connaître aux auteurs des mémoires agréés par le jury qu'ils sont admis à l'épreuve en loge. (Ibid., art. 7.)

2[e] *épreuve.* — *Épreuve en loge.*

Les concurrents sont tenus de rédiger, en loge, un mémoire en réponse à une question se rattachant à celle des matières prévues par la loi du 20 mai 1876 qui a fait l'objet de l'épreuve à domicile.

Désignée par le sort parmi les douze questions que le jury prépare la veille du jour fixé pour la seconde épreuve, la question à traiter en loge est dictée séance tenante aux récipiendiaires. (Ibid., art. 4 et 13.)

Avant d'entrer en loge, les concurrents produisent leur acte de naissance et leur diplôme de docteur, lesquels doivent confirmer, à peine d'exclusion du concours, la déclaration contenue à cet égard dans le billet

cacheté. Les étrangers fournissent, en outre, la preuve qu'ils ont fait leurs études universitaires en Belgique. (Ibid., art. 9.)

L'épreuve en loge a lieu à Bruxelles, à l'époque qui sera fixée par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. (Arrêté ministériel du 14 mars 1879, art. 1er.)

3e *épreuve. — Défense publique du mémoire et des thèses.*

Les concurrents sont tenus de défendre publiquement les mémoires rédigés à domicile. (Arr. org., art. 4.)

La défense publique a lieu à Bruxelles, en présence du jury et d'un délégué du gouvernement. (Arr. du 14 mars 1879, art. 8.)

Nul ne peut être admis à une épreuve s'il n'a obtenu, dans l'épreuve précédente, au moins les trois cinquièmes du chiffre *maximum* des points. (Arr. org., art. 16 et 18.)

D. — RÉCOMPENSES.

Aux termes de l'art. 44 de la loi, le gouvernement réserve aux lauréats du concours de l'enseignement supérieur les récompenses suivantes :

1° Une médaille en or, de la valeur de 100 francs ;

2° Une récompense en livres, d'une valeur de 400 francs ;

3° Le cas échéant, sur la proposition du jury, une bourse de voyage.

Cette triple récompense est attaché à chacun des différents groupes de sciences sur lesquels peut porter le concours.

L'arrêté organique établit trois groupes pour chacune des facultés de philosophie et de droit; quatre groupes pour chacune des facultés des sciences et de médecine. (Art. 2.)

Nul n'a droit à un prix s'il n'a obtenu au moins les trois cinquièmes du chiffre *maximum* des points attribués à l'argumentation publique (Art. 18.)

La distribution des récompenses se fait solennellement à Bruxelles, à la date qui sera annuellement fixée par arrêté royal. (Arrêté royal du 24 septembre 1880.)

Les arrêtés réglementaires ont été publiés au *Moniteur* le 13 octobre 1877 et le 19 mars 1879.

COURS NORMAUX POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS A MÊME D'ENSEIGNER EN FLAMAND L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE ET LES LANGUES GERMANIQUES. — NOMINATION.

Par arrêté royal du 31 janvier 1885, est nommé professeur spécial aux cours normaux d'histoire et de géographie et de langues germaniques, institués à Gand, M. Vercouillie (Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les langues modernes, actuellement professeur de langue allemande à l'athénée royal de Gand.

—

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT. — PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATIONS ET CHANGEMENTS D'ATTRIBUTIONS.

Par arrêté royal du 31 janvier 1885, M. Michel (Charles), docteur en

philosophie et lettres, actuellement chargé de cours à l'université de Liège, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand.

Il donnera les cours de grammaire générale et de sanscrit.

—

Par arrêté royal de la même date, M. Chauvin (V.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, est chargé de donner, dans cette faculté, outre les cours qui lui sont actuellement confiés, le cours d'histoire ancienne de l'Orient.

—

ATHÉNÉES ROYAUX.

Par arrêtés royaux du 11 février 1885, les professeurs d'athénée ci-après sont désignés, savoir :

M. Caprasse (V.-H.-J.), pour occuper les fonctions de professeur de rhétorique française à l'athénée royal d'Ixelles ;

M. Marchal (J.-L.), pour occuper une chaire de mathématiques au même athénée royal ;

MM. Mornaux (J.-J.) et Antheunis (J.), pour être respectivement chargés de la seconde chaire de flamand et de la chaire d'anglais au même établissement ;

M. Lambotte (J.-J.-E.), pour occuper la chaire de seconde latine à l'athénée royal de Huy.

—

Écoles spéciales annexées à l'université de Liège.

INSTITUTION D'UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE D'ÉTUDES SPÉCIALES EN VUE DE METTRE LES INGÉNIEURS HONORAIRES ET LES INGÉNIEURS CIVILS DES MINES A MÊME DE PRENDRE LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR CIVIL MÉCANICIEN.

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Vu la proposition du conseil de perfectionnement de l'école des arts et manufactures et des mines, d'instituer à la division des mines une année complémentaire d'études spéciales, destinées à compléter l'instruction technique des ingénieurs honoraires et des ingénieurs civils des mines, en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur civil mécanicien ;

Considérant l'utilité d'ouvrir à ces ingénieurs la carrière des constructions mécaniques ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 1883, concernant les programmes des connaissanees exigées pour l'obtention de chacun des diplômes d'ingénieur des mines et d'ingénieur mécanicien ;

Arrête :

Art. 1er. Le diplôme d'ingénieur civil mécanicien sera conféré aux ingénieurs honoraires et aux ingénieurs civils des mines qui, après une

année complémentaire d'études spéciales, auront satisfait aux conditions du programme suivant :

1. Construction des machines.	30 points.
2. Théorie des mécanismes.	10 —
3. Technologie du constructeur	10 —
4. Projets et installation des machines. . .	25 —
5. Travail de l'atelier	25 —
Total. . .	100 points.

Le médium des points est exigé sur chacun des n[os] 1, 4 et 5 et sur les n[os] 2 et 3 réunis.

Art. 2. Ce programme pourra recevoir son application à partir de la session du mois de juillet 1885.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

CLASSE DES SCIENCES. — PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1886.

Section des sciences physiques et mathématiques.

PREMIÈRE QUESTION. — *Compléter l'état de nos connaissances sur les partages qui se font entre les acides et les bases, lorsqu'au mélange des solutions de sels qui, par leur réaction mutuelle, ne donnent pas naissance à des corps insolubles.*

DEUXIÈME QUESTION. — *Exposer et discuter, en s'aidant d'expériences nouvelles, les travaux relatifs à la théorie cinétique des gaz.*

TROISIÈME QUESTION. *Perfectionner la théorie de l'intégration approximative, sous le double rapport de la rigueur des méthodes et de la facilite des applications.*

Section des sciences naturelles.

PREMIÈRE QUESTION. — *Faire la description des terrains tertiaires belges appartenant à la série éocène, jusqu'au système laekenien de Dumont, inclusivement.*

DEUXIÈME QUESTION. — *Faire l'étude de quelques-unes des principales fonctions d'un animal invertébré.*

TROISIÈME QUESTION. — *On demande de nouvelles observations sur les rapports du tube pollinique avec l'oosphère; chez un ou quelques phanérogames.*

La valeur des médailles décernées comme prix sera de *six cents francs* pour chacune de ces questions.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de ports, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, avant le 1[er] août 1886.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les

auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en prendre des copies à leurs frais en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

—

— La classe adopte, dès à présent, la question suivante pour son concours de 1887 :

On demande des recherches nouvelles sur l'écoulement linéaire des liquides chimiquement définis, par des tubes capillaires, en vue de déterminer si l'on peut appliquer aux liquides l'hypothèse des molécules, telle que l'étude des gaz nous l'a fait connaître.

On se placera au point de vue des trois hypothèses principales admises aujourd'hui pour rendre compte de la constitution intime des gaz.

—

CONCOURS EXTRAORDINAIRE POUR 1887.

Le Gouvernement a proposé et les Chambres ont adopté une loi qui a pour objet la conservation du poisson et le repeuplement des rivières.

L'obstacle capital qui empêche actuellement d'atteindre ce but, c'est la corruption des eaux dans les petites rivières non navigables ni flottables, qui sont contaminées par des matières solides ou liquides déversées par différentes industries et incompatibles avec la reproduction et l'existence des poissons.

L'Académie fait appel à la science pour faciliter l'accomplissement des vues des pouvoirs publics.

Acceptant la proposition d'un de ses membres, qui met généreusement à sa disposition une somme de *trois mille francs*, elle demande une étude approfondie des questions suivantes, à la fois chimiques et biologiques :

1° *Quelles sont les matières spéciales aux principales industries qui, en se mélangeant avec les eaux des petites rivières, les rendent incompatibles avec l'existence des poissons et impropres à l'alimentation publique aussi bien qu'au bétail ;*

2° *La recherche et l'indication des moyens pratiques de purifier les eaux à la sortie des fabriques pour les rendre compatibles avec la vie du poisson sans compromettre l'industrie, en combinant les ressources que peuvent offrir la construction de bassins de décantation, le filtrage, enfin l'emploi des agents chimiques ;*

3° *Des expériences séparées sur les matières qui, dans chaque industrie spéciale, causent la mort des poissons, et sur le degré de résistance que chaque espèce de poisson comestible peut offrir à la destruction ;*

4° *Une liste des rivières de Belgique qui, actuellement, sont dépeuplées par cet état de choses, avec l'indication des industries spéciales à chacune de ces rivières, et la liste des poissons comestibles qui y vivaient avant l'établissement de ces usines.*

Si le mémoire est jugé satisfaisant pour la solution des deux premiers paragraphes (1° et 2°), une somme de *deux mille francs* pourra lui être décernée, quand même aucune réponse ne serait faite aux §§ 3° et 4° de la question.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et être adressés, francs de port, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, avant le 1er octobre 1887.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations ; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ; faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

—

Revue critique *d'histoire et de littérature* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Du 19 janvier 1885 : **Schwickert,** Observations sur Pindare (Alfred Croisset). — **Ortolan,** Histoire de la législation romaine, 12e édit., p. p. **Labbé** (Edouard Cuq). — **Lafaye,** Les concours de poésie et d'éloquence chez les anciens (G. Lacour-Gayet). — **De Heinemann,** Les manuscrits de la bibliothèque de Wolfenbüttel (Emile Chatelain). — **Denis,** De la philosophie d'Origène. — Du 26 : **Van Veen,** sur Silius Italicus. — **Friedlaender,** Martial. — **Pottier,** Les terres cuites dans les tombeaux des Grecs (Jules Martha). — Duc **de Broglie,** Frédéric II et Louis XV (Albert Sorel). — **G. Meyer,** Études albanaises, I et II (V. Henri). — Du 2 février : **Taine,** Le gouvernement révolutionnaire (A. Sorel). — *Variétés :* **Clermont-Ganneau,** Notes d'archéologie orientale XIX. L'inscription nabatéenne de D'meîr et l'ère des Séleucides dite ère des Romains. — Thèses de doctorat : **Bémont,** sur la condamnation de Jean sans Terre en 1202 *et* Simon de Montfort, sa vie, son rôle politique en France et en Angleterre. — Du 9 : **Bruns,** Études sur Lucrèce (Max Bonnet). — **Thurneysen,** L'accentuation de l'ancien verbe irlandais ; **Zimmer,** Études celtiques, II (H. d'Arbois de Jubainville). — **Theodore de Bèze,** Histoire ecclésiastique des Églises réformées, p. p. **Baum** et **Cunitz,** II (E. B.) — Du 16 : **Schmidt,** Additions au vol. VIII du Corpus (R. Cagnat). — Gazette archéologique, p. p. de **Witte** et de **Lasteyrie,** année 1884 (H. de Curzon). — **Schlumberger,** Sigillographie de l'empire byzantin (Salomon Reinach). — Molière, les Précieuses ridicules, p. p. **Larroumet** (W. Mangold). — **Thibaut,** Dictionnaire français-allemand et allemand-français (A. B.). — Du 23 : **Voigt,** Les Douze Tables (Edouard Cuq). — *Variétés :* **Gazier,** L'abbé de Prades, Voltaire et Frédéric II, d'après des documents inédits, dont une lettre de Voltaire. — Thèses de doctorat : **Lévy-Brühl,** Le Dieu de Sénèque *et* l'idée de responsabilité. — Du 2 mars : Grégoire de Tours,

Histoire des Francs, p. p. **Arndt** et **Krusch** (Max Bonnet). — Du 9 mars : **Plutarque,** Vie d'Alexandre, p. p. **Delaitre.** — Id. p. p. **Ruelle** (Alf. Jacob). — **Lefèvre-Pontalis,** Vingt années de république parlementaire au XVII[e] siècle. Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande (A. Amman). — **Lange,** Tableau de la littérature allemande (A. Chuquet).

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome IX. 1[e] livraison. 10 Mars 1885.

Sommaire : Albert Dumont, par O. Riemann. — Un fragment sur papyrus de la Vie d'Ésope, par H. Weil. — Ennius ap. Fest. 325, par L. Havet. — Notes critiques sur les Dialogues des Morts de Lucien, par A.-M. Desrousseaux. — Aristote, De la divination par les songes, ch. I, par A.-M. Desrousseaux. — Le dialecte attique d'après les inscriptions, par O. Riemann. — Ad Apulei Metamorphoses, par J. Van der Vliet. — Plaute, Mercator, 6-7, par L. Havet. — Latina et graeca varia, par H. Weil. — Bulletin bibliographique.

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 8[e] année. 1884. N° 6. Novembre-Décembre.

Sommaire : A. Lancaster. Quatre mois au Texas. Notes de voyage. — Oscar Roger. Le Congo. — R. De Block. Quelques mots sur l'Atlantide. — C. Ruelens. La première relation de Christophe Colomb. — Géographie commerciale. — E. Suttor. Chronique géographique. — Europe. — Asie. — Afrique. — Amérique. — Océanie.

Blätter für das Bayerische Gymnasialschulwesen, redigiert von Dr. A. Deuerling. München, Lindauersche Buchhandlung. 1885.

Inhalt des I. und II. Heftes.

J. Nusser, Textkritische Erörterungen zu Platos Protagoras. — S. Röckl. Studien zu byzantinischen Geschichtsschreibern. — J. C. Laurer, Zu Cäsar de b. G. V. 7, 17 und VII. 35, 10 (Holder). — Th. St., Zu Valerius Maximus. — Th. Stangl. Die Handschriften von Lodi und Avranches. — A. Schmitz, Die Erweiterung des Fundamentalsatzes der Algebra. — M. Seibel. Erwiderung. — Des Euripides Iphigenie, von Bauer-Wecklein, angez. von K. Metzger. — Platos Protagoras, erkl. v. Chr. Cron, angez. v. J. Nusser. — Hermann v. d. Pfordten, Zur Geschichte d. griech. Perfektums. ang. v. G. Orterer. — Alfred Biese, Die Entwicklung des Naturgefühls bei den Griechen und Römern, angez. v. G. A. Saalfeld. — W. Bauer, Ubungsbuch zum Ubersetzen aus dem Deutschen ins Griech. — Wesener, Griech. Elementarbuch. — Gemoll, Griech. Ubungsbuch. — Seyffert, Griechisches Ubungsbuch. — Stier, Griech. Formenlehre. — Gerth, Griech. Schulgrammatik ang. v. G. Krafft. — Ciceros Divinatio in Q. Caecilium, herausgegeb. v. Richter-Eberhard, angez. v. hr. — Cornelii

Nepotis vitae, ed. G. Andresen. — Cornelii Nepotis vitae. Rec. A. Weidner, angez. v. G. Helmreich. — J. Schäfler. Die sog. syntaktischen Graecismen bei den Augusteischen Dichtern, angez. v. J. Haas.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XI Jahrgang, Berlin, Calvary 1885.

Zwölftes Heft.

Inhalt: Erste Abtheilung. Jahresbericht über die späteren griechischen Geschichtschreiber. 1873—1884. Von K. Schenkl, Prof. an der Universität Wien. (Schluss). — Jahresbericht über die griechischen Lyriker (mit Ausschluss Pindars) und die griechischen Bukoliker bis Ende 1883. Von Professor Dr. E. Hiller in Halle.

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu den römischen Historikern (ausser Tacitus) 1878—1882. Von Professor Dr. A. Eussner in Würzburg. (Schluss). — Jahresbericht über die Litteratur zu den Briefen des jüngeren Plinius aus den jahren 1877—1883. Von Professor Dr. Iwan Müller in Erlangen. (Schluss). — Jahresbericht über die römischen Epiker für 1881 und 1882. Von Professor Dr Hermann Genthe, Director de Wilhelm-Gymnasium in Hamburg. (Fortsetzung folgt).

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1885.

Erstes Heft.

Erste Abteilung (131R Band). — Anz. v. Ed. Meyer : geschichte des altertums. 1^{r} band (Stuttgart 1884). von H. Gelzer in Jena. — Anz. v. H. Schrader: Porphyrii quaestionum Homericarum ad Iliadem pertinentium reliquiae. fasc. II (Leipzig 1882). von A. Römer in München. — Memmius im gedichte des Lucretius. von A. Kannengiesser in Lüneburg. — Zu Terentius. von Th. Braune in Berlin. — Zu Tacitus [ann. III 58]. von A. A. Dräger in Aurich. — Die träger des namens Hermagoras. von O. Harnecker in Berlin. — Die sagen von der geburt der Athene und Aphrodite. Von P. Stengel in Berlin.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller — Berlin, 1884.

Januar. — Abhandlungen. Die Uberbürdungsfrage und die Schule. Von Gymnasialdirector Dr. H. Schiller in Giessen. — Zu Livius. Von H. J. Müller.

Litterarische Berichte. — Bleskes Elementarbuch der lateinischen Sprache, für die unterste Stufe bearb. von A. Müller; J. Wesener, Lateinisches Elementarbuch II, angez. von Gymnasialdirector Dr. W. Fries in Halle a. S. — J. Nic. Madvigii Adversariorum criticorum vol. III, angez. von H. J. Müller. — B. Gerth, Kurzgefasste griechische Schulgrammatik, angez. von Professor A. Weiske in Halle a. S. — H. Kluge, Geschichte der deutschen National-Litteratur, angez. von Dr. H. Seidel in Breslau.

Februar. März. Abhandlungen. Zur lateinischen Schulgrammatik. Von Oberlehrer Dr. P. Harre zu Weissenburg im Elsass. — Zu Ovidius. Von H. J. Müller.

Litterarische berichte. R. Menge, C. Julii Caesaris commentarii de bello Gallico I und II, angez. von Professor Dr. B. Dinter in Grimma. — H. Merguet, Lexikon zu den Schriften Cäsars und seiner Fortsetzer I; H. Meusel, Lexikon Caesarianum I, angez. von Professor Dr. W. Nitsche in Berlin. — Th. Bergk, Griechische Litteraturgeschichte, aus dem Nachlafs herausgegeben von G. Hinrichs, II, angez von Gymnasialdirektor Dr. R. Volkmann in Jauer. Fr. Kern, Grundriss der deutschen Satzlehre, angez. von Professor Dr. A. Jonas in Stettin. — A. Calmberg, Die Kunst der Rede, angez. von Oberlehrer Dr. U. Zernial in Berlin. — A. Wiedemann, Agyptische Geschichte I und II, angez. von Professor Dr. M. Hoffmann in Lübeck.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien : Verantwortliche Redacteure : W. Hartel, K. Schenkl, 1885.

Inhalt des ersten Heftes : Erste Abteilung. Abhandlungen. Beiträge zu einer künftigen Ausgabe von Lucians Kataplus. Von A. Baar in Görz. — Zu Tacitus' Hist. lib. III. IV. u. V. Von Ig. Prammer in Wien.

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. Homers Odyssee. Für den Schulgebrauch erklärt von Dr. K. F. Ameis. I. Band. 1 Heft, Gesang I-VI. 8. berichtigte Aufl. von Dr. C. Hentze, Leipzig 1884, Teubner. — Harpf Adolf. Die Ethik des Protagoras und deren zweifache Moralbegründung. Heidelberg 1884, Weise. 71 SS. — C. Julii Caesaris commentarii de bello Gallico. Für den Schulgebrauch erklärt von R. Menge. 1. Bändchen : Buch I-III. Mit einer Karte von Gallien. Wien 1883, Angez. von Ig. Prammer in Wien. — Kritische Bemerkungen zu den Nibelungen von Max Roediger. Berlin 1884, Weidmannsche Buchhandlung. — Jahresbericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der germanischen Philologie. Herausgegeben von der Gesellschaft für deutsche Philologie in Berlin. 4. Jahrgang.

Philologische Rundschau, herausgegeben von Dr. C. Wagener und Dr. E. Ludwig in Bremen 1885.

3 Januar 1885. Max Hecht, Zur Homerischen Semasiologie (Ferd. Weck. — W. Luthe, Begriff und Aufgabe der Metaphysik (Σοφία) des Aristoteles (G. F. Rettig). — James Reid, Ciceronis Laelius (Kraffert). — W. Gemoll, Untersuchungen über die Quellen, den Verfasser und die Abfassungszeit der Geoponica (H. Beckh). — W. Deecke, Etruskische Forschungen und Studien (C. Pauli). — R. Meister, Die boeotischen Inschriften [Sammlung der griech. Dialekt-Inschriften von Herm. Collitz] (G. Meyer). — L. Grasberger, Die griech. Stichnamen (O. Kaehler).

10 Januar. — F. A. Paley, Aeschyli fabulae Ἱκέτιδες Χοηφόροι (M. Sorof). — A. Harpf, Die Ethik des Protagoras und deren zweifache Moralbegrün-

dung (G. F. Rettig). — G. Loeschke, Die Enneakrunosepisode bei Pausanias (ζ.). — G. Graeber, Untersuchungen über Ovids Briefe aus der Verbannung (Zingerle). — F. Roch, De Cornificio et Cicerone, artis rhetoricae praeceptoribus (W. Friedrich). — P. Müllensiefen, De titulorum Laconicorum dialecto (A. Führer). — W. Heine, Auf welchem Wege sollten verfassungsmäfsig die Gesetze in Athen zustande kommen und wie wich man in einzelnen Fällen davon ab? (R. Schmidt). — J. Schrammen, Ueber die Bedeutung der Formen des Verbum (G. Vogrinz).

17 Januar. — Kuno Francke, De hymni in Cererem Homerici compositione, dictione, aetate (E. Eberhard). — C. Schenkel, Ausonii opuscula (P. Mohr). — W. Karsten, De titulorum Jonicorum dialecto ; E. Schneider, De dialecto Megarica (A. Führer). — G. Perrot et Ch. Chipiez, Histoire de l'art dans l'antiquité. Tome II : Chaldée et Assyrie (ζ.). — R. Kekulé, Zur Deutung und Zeitbestimmung des Laokoon (P. Weizsäcker). — L. Lange, De sacrosanctae potestatis tribuniciae natura eiusque origine (W. Soltau). — A. Kuhr, Uebungsbuch für den ersten Unterricht im Lateinischen (Homburg).

24 Januar. — K. Günther, De genuini quem vocant dativi usu Homerico (Ferd. Weck). — G. Stier, Horatiana (H. Schütz). — Jul. Schinkel, Quaestiones Silianae; J. S. van Veen, Quaestiones Silianae (L. Bauer). — H. D. Müller, Sprachgeschichtliche Studien (G. Meyer). — Pöhlmann, Die Uebervölkerung der antiken Grofsstädte im Zusammenhange mit der Gesamtentwicklung städtischer Civilisation dargestellt (Ziegeler). — A. Sioda, Kurzgefafste Lateinische Formenlehre; M. Scheins, Lateinische Formenlehre für Sexta; O. Keller, Elementarbuch der Lateinische Formenlehre (B. Lehmann).

31 Januar. — Fr. Dittmar, Prolegomenon ad hymnum in Cererem Homericum specimen (E. Eberhard). — A. Joost, De Luciano φιλομήρῳ (E. Ziegeler). — J. Bruns, Lucrez-Studien (Lohmann). — Th. Werther, De Persio Horatii imitatore (H. Schütz). — P. R. Wagler, De Aetna poemate quaestiones criticae; B. Kruczkiewicz, Poema de Aetna monte Vergilio auctori potissimum esse tribuendum (E. B.). — F. Fröhlich, Die Gardetruppen der römischen Republik (J. W. Förster). — H. Kiepert, Atlas antiques; ders. Flufsnetze zu den Karten zur alten Geschichte; G. A. v. Klöden's Repetitionskarten (R. Hansen). — Bonnell's Lat. Uebungsstücke, neu bearbeitet von P. Geyer und W. Mewes (Homburg).

7 Februar. — A. Laves, Kritische Beiträge zu Xenophons Hellenika (W. Vollbrecht). — J. Reid, Ciceronis Cato Maior (H. Schütz). — Petersdorff, Eine neue Hauptquelle des Curtius Rufus (Kaerst). — H. Ulbrich, Der litterarische Streit über Tacitus' Agricola; H. Löwner, Der litterarische Charakter des Agricola von Tacitus (E. Wolff). — W. Brunco, De dictis VII sapientium a Demetrio Phalereo collectis (J. Sitzler). — Ch. Tissot, Géographie comparée de la province Romaine d'Afrique (J. Jung). — G. A. Koch, Vollständiges Wörterbuch zu Cornelius Nepos, herausgegeben von K. E. Georges (C. W.). — G. Becker, Catalogi bibliothecarum antiqui (J. Huemer).

14 Februar. — J. Reid, Ciceronis oratio pro Cornel. Sulla (H. Schütz). — Orelli-Meiser, Taciti Historiarum liber primus (E. Wolff). — Th. Keppel, Die Ansichten der alten Griechen und Römer von der Gestalt, Gröfse und Weltstellung der Erde (H. W. Schaefer). — E. Bardey, Sechstes Konsulat des Marius (R. v. Scala). — E. v. Stern, Catilina; E. Lang, Das Strafverfahren gegen die Catilinarier (John).

21 Februar. — Ferd. Seelmann, De nonnullis epithetis Homericis commentatio (Ferd. Weck). — R. Hansen, Xenophons Anabasis. III. Bändchen (Bodenstein). — Paul v. Gizycki, Einleitende Bemerkungen zu einer Untersuchung über den Wert der Naturphilosophie des Epikur (Woltjer). — K. O. Müller's Geschichte der griechischen Litteratur bis auf das Zeitalter Alexanders. Vierte Auflage bearbeitet von E. Heitz (Sitzler). — K. Pauli, Altitalische Studien. III. Heft (G. A. Saalfeld). — Pietro Cesari, Storica della Musica antica (K. v. Jan).

28 Februar. — C. Zink, Adnotationes ad Demosthenis or. in Cononem (W. Fox). — N. Fritsch, Des Horatius lyrische Gedichte in neuer Weise übertragen (Walther Gebhardi). — Jos. B. Mayor, Ciceronis de natura deorum libri tres (P. Schwenke). — A. Kornitzer, De scribis publicis Atheniensium (Thumser). — G. H. Opsimathes, Γνῶμαι sive thesaurus sententiarum et apophthegmatum (Sitzler). — Kurtz und Friesendorff, Griechische Schulgrammatik; Spiefs-Breiter, Griechische Formenlehre für Anfänger (E. Bachof). — Bleske-Müller, Elementarbuch der lateinischen Sprache (Hamburg).

7 März. — Friedr. Zakelj, Homerische Euphemismen für « Tod » und « Sterben » (J. Golling). — Fr. Schubert, Sophoclis Philoctetes (H. Müller). — G. Wendt, Uebersetzung von Sophokles Tragödien (N. Wecklein). — Ch. Ziegler, Euripides' Iphigenie in Taurien (N. Wecklein). — H. Kallenberg, Commentatio critica in Herodotum (J. Sitzler). — V. Hoffmann, De particularum nonnullarum apud Herodotum usu (J. Sitzler). — P. L. Galle, De Isocratis oratione Trapezitica (Th. Klett). — E. Evers, Das Emporkommen der persischen Macht unter Cyrus (C. de Harlez). — D. Pantaleoni, Della auctoritas patrum nell' antica Roma sotto le sue diverse forme (Hesselbarth). — G. Boissière, L'Algérie Romaine (J. Jung). — S. Zehetmayer, Die analog vergleichende Etymologie in Beispielen erläutert (G. A. Saalfeld). — K Fecht, Griechisches Uebungsbuch für Untertertia (E. Bachof). — O. Josupeit, Ueber den lateinischen Unterricht in Quarta (M. Heynacher).

14 März. — Eug. Abel, Scholia in Pindari Nemea et Isthmia (R. Volkmann). — K. Kyovsky, Stilistisch-rhetorische Eigentümlichkeiten in Xenophons Agesilaos (J. Golling). — E. Piccolomini, Studi di filologia greca [Lucian] (E. Ziegeler). — F. Heerdegen, Ciceronis Orator (Ed. Stroebel). — Fr. Woermann, Caesaris de bello Gallico commentarii breviter comparati cum Xenophontis Anabasi (W. Vollbrecht). — H. Collitz, Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften. IV. Heft (G. Meyer). — O. Wolff, De Jophonte poeta tragico (Metzger). — G. Vogrinz, Gedanken zu einer Geschichte des Kasussystems (Zirwik).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger, O. Seyffert und K. Thiemann. **1885**. Calvary.

3 Januar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher,** Beiträge zur griechischen Mythologie (I). — II. **Rezensionen und Anzeigen : W. Helbig,** Das homerische Epos aus den Denkmälern erläutert (A. Gemoll). — **G. Hinrichs,** Herr Dr. Karl Sittl und die homerischen Aeolismen (R.Meister). —**H. Dütschke,** Anleitung zur Inscenierung antiker Tragödien (Wecklein). — **J. N. Madvig,** Adversariorum criticorum ad scriptores Graecos et Latinos volumen tertium (G. Landgraf). — **B. Haussoullier,** Quomodo sepulcra Tanagraei decoraverint (A. Furtwängler.) — **M. Gitlbauer,** Die Uberreste griechischer Tachygraphie (O. Lehmann). — **R. Keller,** Stilicho oder die Geschichte des weströmischen Reichs von 395—408 (H. Schiller). — **A. Delattre,** Le peuple et l'empire des Mèdes (E. Schrader). — **J. Baron,** Geschichte des römischen Rechts (M. Voigt). — **D. Nisard,** Discours académiques et universitaires (1852—1868) (L. Zéliqson), — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

10 Januar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher,** Beiträge zur griechischen Mythologie (II). — **Rezensionen und Anzeigen : J. B. Leidenroth,** Indicis grammatici ad Scholia Veneta specimen (H. Düntzer). — **T. Macci Plauti** Trinummus rec. Fr. Ritschl Ed. III. (O. Seyffert). — **K. O. Müllers** Geschichte der griechischen Litteratur, fortgesetzt v. E. Heitz, 4. Aufl. (P. Brennecke). — **Th. Bergk,** Griechische Litteraturgeschichte, Bd. III (K. Bruchmann). — **C. Jullian,** Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains (E. Herzog). — **B. W. Leist,** Gräco-Italische Rechtsgeschichte (M. Voigt). — **F. Basedow,** Schulsyntax der mustergültigen lateinischen Prosa (Sorgenfrey). — **A. Schwarz,** Lateinisches Lesebuch (Sorgenfrey). — **J. Hauler,** Aufgaben zur Einübung der lateinischen Syntax (Sorgenfrey). — **A. Vallia,** Lateinische Aufsätze und Dispositionen (W. Nitsche). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

17 Januar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher,** Beiträge zur griechischen Mythologie (III). — **Rezensionen und Anseigen : H. Weil,** Aeschyli tragoediae (N. Wecklein). — **I. Bruns,** Lucrezstudien (A. Brieger). — **A. Doberenz,** C. Julii Caesaris commentarii de bello civili (R. Schneider). — **F. Fröhlich,** Die Bedeutung des zweiten punischen Krieges für die Entwicklung des römischen Heerwesens (J. W. Foerster). — **B. Benussi,** L'Istria sino ad Augusto (Zippel). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

24 Januar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher,** Beiträge zur griechischen Mythologie (IV). — **Rezensionen und Anzeigen : G. Uhlig,** Dionysii Thracis Ars grammatica (L. Cohn). — **N. Fritsch,** Des Qu. Horatius Flaccus lyrische Gedichte (G. Faltin). — **H. Walther,** Caesar de bello Gallico, lib. I-IV (R. Schneider). — **F. Ramorino,** I commentarii de bello Gallico (R. Schneider). — **J. Oberdick,** Kritische Studien (P. Dettweiler). — **H. Haupt,** La marche d'Hannibal contre Rome en 211 (G. Schepss). — **M. Poullin,** L'éducation et la discipline militaires chez

les anciens (Th. Steinwender). — **A. Baumeister**, Denkmäler des klassischen Altertums. I. (Chr. B.) — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

31 Januar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher**, Beiträge zur griechischen Mythologie (V.) — **Rezensionen und Anzeigen : F. Susemihl**, Aristotelis Ethica Eudemia (M. Wallies). — **Ph. Kohlmann**, P. Papinii Statii Achilleis et Thebais (R. Bitschofsky). — **K. Tücking**, Titi Livii ab urbe condita liber XXI (—ς—). — **A. Baumeister**, Denkmäler des klassischen Altertums. II. (Chr. B.). — **G. Bapst**, Études sur l'étain dans l'antiquité (O. Keller). — **N. Kruschewski**, Grundriss der Sprachwissenschaft (H. Haupt). — **E. Bénoist** et **J. Favre**, Lexique latin-français (P. Dettweiler). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

7 Februar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher**, Beiträge zur griechieschen Mythologie (VI.) — **Rezensionen und Anzeigen : A. Ludwich**, Aristarchs Homerische Textkritik. I. (M. Schmidt). — **K. F. v. Nägelsbach**, Homerische Theologie (K. Thiemann). — **G. F. Unger**, Zur Geschichte der Pythagoreier, die Zeitverhältnisse des Anaxagoras und Empedokles; Apollodor über Xenophanes (F. Lortzing). — **K. C. Völker**, Cornelii Nepotis vitae (Gemss). — **A. Draeger**, Tacitus. Das Leben des Agricola (A. Eussner). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

14 Februar. — **Originalarbeiten : W. H. Roscher**, Beiträge zur griechieschen Mythologie (VII. Schluss.) — **Rezensionen und Anzeigen : A. Ludwich**, Aristarchs Homerische Textkritik. II. (M. Schmidt). — **L. Cohn**, De heraclide Milesio grammatico (P. Cauer). — **L. Brunel**, De tragoedia apud Romanos circa principatum Augusti corrupta (A. Riese). — **H. Meusel**, Lexicon Casaerianum II. (Schneider). — **Ch. Tissot**, Géographie comparée de la province romaine d'Afrique (Σ. P.) — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

21 Februar. — **Originalarbeiten : Sprachgeschichtliche Bemerkungen zur Lehre von den Präpositionen** (G. Vogrinz). — **Rezensionen und Anzeigen : Bernhard Heil**, Logographis qui dicuntur num Herodotus usus esse videatur (Hugo Landwehr). — **H. R. Grundmann**, Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur (August Boehner). — **Hugo Grohs**, Der Wert des Geschichtswerkes des Cassius Dio als Quelle für die Geschichte der Jahre 49-44 v. Chr. (Herman Schiller). — **H. Th. Pluss**, Vergil und die epische Kunst I. (K. Schaper). — **Andreas Frigell**, Prolegomena ad T. Livii librum XXII. (—ς—). — **Meier-Schömann**, Der Attische Prozess (G. Faltin). — **Fidel Fita**, Estudios Historicos (F. Haug). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

Du 28 Februar. **Rezensionen und Anzeigen : Gottfried Semper als Archäolog**. I. (R. Borrmann). — **Jules Girard**, Essai sur Thucydide (J. M. Stahl). — **A. Laves**, Kritische Beiträge zu Xenophons Hellenika (W. Nitsche). — **W. Abraham**, Studia Plautina (O. Seyffert). — **Th. Pluss**, Vergil und die epische Kunst. II. (K. Schaper). — **P. Girard**, De Locris Opuntiis (R. Weil). — **V. Duruy**, Geschichte des römischen Kaiserreichs übers. v. Hertzberg (H. Schiller). — **V. Dorsa**, La tradizione greco-latina negli usi e nelle credenze popolari della Calabria Citeriore (G. Meyer). —

B. Gerth, Kurzgefasste griechische Schulgrammatik (W. Vollbrecht). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

7 März. — **Rezensionen und Anzeigen : Gottfried Semper als Archäolog. II.** (R. Borrmann). — **L. Jeep,** Quellenüntersuchungen zu den griechischen Kirchenhistorikern (W. Fischer). — **John Masson,** The atomic theory of Lucretius contrasted with modern doctrines of atoms and evolution (P. v. Gizycki). — **H. Blümner,** Das Kunstgewerbe im Altertum (Chr. B.). — **C. Mehlis,** Archäologische Karte der Rheinpfalz und der Nachbargebiete (J. J. H. Schmitt). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

14 März. — **Rezensionen und Anzeigen : E. Buchholz,** Die Homerischen Realien (Hasper). — **P. Terenti Comoediae** rec. C. Dziatzko (A. G. Engelbrecht). — **T. Lucreti Cari** de rerum natura libri I—III ed. by W. Lee (R. Bouterwek). — **H. Osthoff,** Zur Geschichte des Perfekts im Indogermanischen (H. Schnorr v. Carolsfeld). — **K. Reisigs,** Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft (C. Wagener). — **G. A. Saalfeld,** Tensaurus Italo-graecus. I. (K. E. Georges). — **C. Mehlis,** Grabhügel und Verschanzungen bei Thalmässing (G. Wolff). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, unter mitwirkung von Georg Andresen und Hermann Heller, herausgegeben von Wilhelm Hirschfelder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

1 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : F. A. Wolf, Prolegomena ad Homerum. Ed. III. cur. R. Peppmüller (R. Volkmann). — M. Tullii Ciceronis scripta. I vol. I. Rec. Friedrich (Th. Stangl). — Otto, Die Versumstellungen bei Properz I. (Draheim). — Krumbacher, Beiträge zu einer Gesch. d. griechischen Sprache (W. Meyer). — Anonymi de Situ Orbis ed. M. Manitius (W. Sieglin). — F. Ramorino, Contr. alla Storia Biogr. e Crit. di Ant. Beccadelli (B. Kübler). — Auszüge, etc.

7 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : Karl Sittl, Der Adler und die Weltkugel als Attribute des Zeus (Blümner). — Arthur Ludwich, Aristarchs Homerische Textkritik nach den Fragmentem des Didymos (W. Ribbeck). — Panagiotis Tzénos, Τὰ Ἀνακρεόντεια (O. Schroeder). — C. Dilthey, Observationes in epistolas Heroidum Ovidianas part. I. (G. Wartenberg). — — Georgii Goetz de Statii silvis emend. disp. (H. Nohl). — Cornelii Nepotis vitae, Ed. G. Andressen (Eufsner). — Auszüge, etc.

14 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : Aug. Herzog, Die olympischen Göttervereine (Blümner). — Homers Odyssee, erklärt von Faesi-Hinrichs. 1. Bd. (Cauer). — Abel, Scholia in Pindari epinicia, vol. II. (Schroeder). — Jonas, Gebrauch der verba frequentativa und intensiva bei Livius (Andressen). — Auszüge, etc.

21 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : Kuhnert, Statue und Ort in ihrem Verhältnis (Blümner). — Hammer, Demetrius περὶ ἑρμηνείας (Steinberger). — Catullus, erklärt von A. Riese (K. P. Schulze). — Symmachus ed. O. Seeck (C. Schenkl). — Ascherson, Deutscher Universitäts-Kalender. 26. Ausg. 1884. II. — Auszüge, etc.

28 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : Duncker, Geschichte des Altertums. VIII. Band (Schultefs). — Planck, Die Feuerzeuge der Griechen und Römer (Max C. P. Schmidt). — Keseberg, Quaestiones Plautinae et Terentianae (Schlee). — Wartenberg, Quaestiones Ovidianae (H. Schulz). — Ciceros Rede für Roscius, erklärt von Landgraf (Steinberger). — Auszüge, etc.

4 Februar. — Rezensionen und Anzeigen : Dörpfeld, Der antike Ziegelbau (v. Sybel). — Raffay, Memoiren der Kaiserin Agrippina (Violet). — — Homers Ilias von Ameis-Hentze II 4 (R. Dahms). — Müller, Dispositionen zu Plotin (Volkmann). — Hildebrandt, De Hecyrae Terentianae origine (Schlee). Meifsner, Latein. Phraseologie (Nitsche). — Auszüge, etc.

11 Februar. — Rezensionen und Anzeigen : Reimers, Zur Entwicklung des dorischen Tempels (v. Sybel). — Herodoti historiarum libri IX ed. Dietsch-Kallenberg. Vol. I (W. Gemoll). — Detto, Horaz und seine Zeit (Häussner). — Nies, Zur Mineralogie des Plinius (M. Schmidt). — Franke-v. Bamberg, Griech. Schulgramm. 1. Formenlehre. 2. Syntax. 3. Hom. Formen (Heller). — Auszüge, etc.

18 Februar. — Rezensionen und Anzeigen : H. Brunn, Ueber die kunstgeschichtl. Stellung der Pergamenischen Gigantomachie (Petersen). — Robiou et Delaunay, Les institutions de l'ancienne Rome I (Genz). — Merguet, Lexikon zu den Schriften Caesars. 1. Lief. — Meusel, Lexicon Caesarianum, fasc. I (Kleist). — W. Brambach, Hilfsbüchlein für lateinische Rechtschreibung (Oberdick). — Auszüge, etc.

25 Februar. — Rezensionen und Anzeigen : Schwarcz, Die Staatsformenlehre des Aristoteles (Susemihl). — Lafaye, Histoire du culte des divinités d'Alexandrie (Göhler). — Tacitus, erklärt v. Nipperdey-Andresen (Eussner). — Luchs, Commentationes prosodiacae Plautinae I. II. (Abraham). — Auszüge, etc.

4 März. — Rezensionen und Anzeigen : Compte-rendu de la commission impériale archéol. pour 1881 (Furtwängler). — Dierks, De tragic. histrionum habitu scaenico apud Graecos (Abraham). — Brieger, Die Urbewegung der Atome und die Weltentstehung bei Leukipp u. Demokrit (Susemihl). Scriptores historiae Augustae iterum rec. H. Peter (Eyssenhardt). — Alcimi Ecdicii Aviti opera rec. R. Peiper (Deutsch). — Tycho Mommsen, Griech. Formenlehre. — Emil Römer, Kurzgefafste griech. Formenlehre (Heller). — K. L. Roth-Westermayer, Römische Geschichte II. — Auszüge, etc.

11 März. — Rezensionen und Anzeigen : R. Weil, Die Künstlerinschriften a. sicilischen Münzen (L. v. Sybel). — J. Beloch, Die att. Polit. seit Perikles (G. J. Schneider). — G. Becker, Catalogi bibliothecarum antiqui (Widmann). — J. Oberdick, Kritische Studien I. Bd. (α.). — W. Anton, De origine libelli περὶ ψυχᾶς κόσμω καὶ φύσιος (λλ.). — G. Graeber, 1. Quaestionum Ovidianarum pars I. — 2. Untersuchungen über Ovids Briefe aus der Verbannung. II. (G. Wartenberg). — Auszüge, etc.

18 März. — Rezensionen und Anzeigen : Xenophontis institutio Cyri ed. Hug (Nitsche) — B. Keil, Analecta Isocratea (Philippi). — L. Englmann, Syntax des attischen Dialekts. — Auszüge etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 28. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

25e Séance, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles, le samedi 11 avril 1885.

La séance est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Gantrelle, *vice-président.*

Sont présents : MM. Wagener, *secrétaire général;* De Ceuleneer, Dufief, Dupont, Hegener, Hoffmann, Hubert, Hurdebise, Lanoy, Lonchay, Raskop, Roersch, Thil-Lorrain, Yserentant et Fredericq, *secrétaire adjoint.*

M. Wagener communique une lettre du président M. De Longé qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, étant retenu à une audience de la Cour de cassation.

M. Hurdebise traite de la nécessité du stage pour les fonctions de professeur dans l'enseignement moyen. Il fait observer qu'il y a un stage pour la plupart des carrières libérales : barreau, notariat, administrations diverses. Pourquoi n'en faudrait-il pas pour la carrière si difficile de l'enseignement? Pour y réussir, des études sérieuses et approfondies ne suffisent pas ; il faut que la pratique de l'enseignement vienne s'y ajouter. D'abord le jeune professeur doit acquérir la méthode, ce qui n'est pas facile ; car au sortir de l'École normale ou du doctorat on a de la peine à s'abaisser jusqu'au niveau des élèves. Il y a aussi la discipline. Il faut captiver l'attention des élèves et obtenir l'ordre et le silence. En Allemagne il y a une année de stage. En France le stage n'existe pas, mais il est à remarquer que très peu de professeurs français sortent de l'École normale supérieure de Paris et que la plupart commencent par les fonctions inférieures de l'enseignement comme surveillants et répétiteurs. Comment

introduire le stage si nécessaire en Belgique? Nos athénées comptent en général trois surveillants, parfois plus encore. Deux suffiraient au maintien de la discipline générale, et le troisième pourrait être un jeune professeur faisant une année de stage. On pourrait lui donner un titre spécial, celui de *maître répétiteur*, par exemple.

Comme les autres surveillants, il s'occuperait des élèves aux récréations, aux retenues et aux études. En outre, il remplacerait les professeurs empêchés. Actuellement le préfet des études se trouve à chaque instant dans le plus grand embarras. Si un professeur est malade ou empêché, il faut faire appel à un de ses collègues ou envoyer ses élèves à l'étude, ce qui désorganise l'établissement. Le maître répétiteur, en remplaçant des professeurs absents, trouverait l'occasion de donner l'enseignement dans un certain nombre de classes. Petit à petit, il acquerrait les méthodes et l'expérience de la discipline. Le chef de l'établissement le soutiendrait, le dirigerait, assisterait à ses leçons. Un échec dans une classe serait sans conséquence. Le débutant se formerait insensiblement et gagnerait l'assurance, la méthode, l'autorité et la maturité qui lui font défaut. Actuellement la première année du jeune professeur est une année perdue; la seconde elle-même l'est parfois aussi en grande partie, faute d'un stage préparatoire. On a bien les professeurs intérimaires, mais ce n'est que par le nom qu'ils diffèrent des autres professeurs, puisqu'ils sont chargés d'un enseignement déterminé et unique. Le stage permettrait aussi d'écarter de l'enseignement ceux qui ne possèdent pas les aptitudes nécessaires. On naît professeur, a-t-on dit avec raison. Aujourd'hui ceux à qui la nature a refusé les qualités indispensables entrent sans stage dans la carrière et s'y maintiennent insuffisants pendant vingt ou trente ans, au grand détriment de nombreuses générations scolaires. On pourrait objecter au système proposé qu'on transformerait le jeune professeur en surveillant. Mais le temps passé dans ce stage compterait pour la pension, et beaucoup de vieux professeurs, qui ont brillé dans l'enseignement moyen, ont commencé par la surveillance. Il y a d'ailleurs un grave danger à donner à des débutants des positions trop en vue et trop bien rétribuées. Il est bon que les jeunes professeurs passent par tous les degrés, comme leurs devanciers ont dû le faire, et acquièrent ainsi une expérience sérieuse de la discipline.

M. Roersch croit que l'assemblée approuve complètement le principe du stage professoral. (*Adhésion*).

M. Thil-Lorrain insiste sur la nécessité de prendre des mesures pour remplacer les professeurs malades ou empêchés. Mais le maître répétiteur de M. Hurdebise enseignera-t-il, tour à tour, les langues mortes et les langues modernes, les mathématiques et les sciences naturelles?

M. Hegener fait observer que le stage professoral existe en Allemagne; c'est là qu'il faudrait en étudier l'organisation et le fonctionnement. Quant au principe émis par M. Hurdebise, il est complètement fondé. Un apprentissage est plus nécessaire pour le professorat que pour toute autre carrière. Des bancs de l'élève passer à la chaire du professeur, c'est impossible. L'art d'enseigner doit s'apprendre. Une étude théorique de la méthodologie ne suffit en aucune manière. Mais le système préconisé par M. Hurdebise est-il bon? Il consiste à transformer le débutant en surveillant. Or, personne au monde n'est moins apte à être surveillant que le jeune professeur sortant de l'École normale. M. Hegener croit se rappeler qu'en Allemagne le *Probejahr* est organisé à peu près de la manière suivante. Le débutant est adjoint à un professeur. Il assiste à ses leçons et enseigne sous sa direction. Il passe trois ou quatre mois dans la classe d'un professeur, puis il passe à une autre classe, où un autre professeur le dirige. A l'occasion il peut être appelé à suppléer un professeur absent. M. Hegener ne fait ces observations que pour montrer qu'il importe d'étudier d'abord de près le stage allemand, si l'on peut pouvoir discuter avec fruit la question du stage en Belgique. Il faut profiter de l'expérience d'autrui.

M. Fredericq se rallie aux conclusions de M. Hegener et présente quelques remarques sur le système proposé par M. Hurdebise. Nos Écoles normales de Liège et de Gand comprennent six sections : celles des langues anciennes, des langues modernes, de l'histoire, des sciences mathématiques, des sciences naturelles et des sciences commerciales. Ces sections forment de jeunes professeurs spécialistes. Pour remplacer les malades ou les absents, il ne faudrait donc pas *un* maître répétiteur, mais *six,* ce qui est irréalisable. En outre, nos Écoles normales ont pour but de former des professeurs et non des surveillants. M. Hurdebise croit qu'il faut que tout le monde commence par être surveillant, parce que beaucoup de vieux professeurs l'ont

été. M. Fredericq croit au contraire qu'il n'est pas bon de décourager les débutants en leur imposant temporairement des fonctions qui ne leur sont pas destinées. Le stage, pour être fructueux, devrait se rattacher directement à la spécialité du débutant. C'est sous la direction d'un professeur éminent qu'il devrait se faire. On sait parfaitement quels sont, dans nos athénées, les meilleurs professeurs de latin, de grec, de français, de langues germaniques, d'histoire, de géographie, de mathématiques, etc. C'est à eux qu'on devrait envoyer les débutants, qui assisteraient à leurs leçons, s'exerceraient sous leur direction et y apprendraient pratiquement et à la fois la méthode et la discipline spéciale de la branche qu'ils seront appelés à enseigner eux-mêmes. Ce stage serait le plus concluant de tous.

M. Hurdebise reconnait que le maître répétiteur ne serait pas apte à enseigner toutes les branches et à remplacer tous les professeurs empêchés ; mais il rendrait déjà un grand service à l'établissement en remplaçant ceux dont l'enseignement rentrerait dans sa spécialité. Dans les athénées les plus populeux on pourrait avoir plusieurs maîtres répétiteurs ayant chacun une spécialité différente. Aujourd'hui on n'a personne pour remplacer un professeur qui vient à manquer ; c'est là un vice d'organisation qu'il faut faire disparaître ou tout au moins atténuer. On dit que le professeur n'est pas fait pour être surveillant. Mais il l'est dans sa classe, et ce métier, il doit l'apprendre tout seul et par lui-même. Dans le système proposé, il l'apprend sans danger sous la direction du préfet des études. M. Hurdebise connaît un grand nombre de professeurs qui ont commencé par être surveillants et qui ne s'en sont jamais repentis. Soyons pratiques. Chercher à augmenter le personnel est chose impossible actuellement. Le système proposé n'exige pas un accroissement de dépenses et permettrait de faire remplacer les professeurs malades, ce qui est absolument nécessaire.

M. Gantrelle croit qu'on confond deux choses distinctes : le stage et le remplacement des professeurs malades. Dans le stage, le jeune professeur seul est en jeu. La régularité du fonctionnement d'un athénée est une chose toute différente. En Allemagne le *Probejahr* produit de bons résultats. Le jeune docteur est placé sous la direction d'un professeur de gymnase distingué. Il suit sa classe pendant quelque temps et commence

à se former rien qu'en écoutant et en regardant faire. Puis le directeur du gymnase charge le jeune docteur de remplacer le professeur pendant une semaine sous les yeux de ce dernier, qui ne lui épargne pas ses conseils après la classe. A la fin de la semaine, le professeur fait son rapport au directeur, qui d'ailleurs a assisté de temps en temps aux débuts du jeune homme. Puis on commence une nouvelle semaine, dans les mêmes conditions. Il est à remarquer que le jeune docteur fait son apprentissage de la discipline en voyant à l'œuvre le professeur de la classe. C'est là la vraie méthode en cette matière. M. Gantrelle termine en disant qu'il faudrait étudier attentivement et en détail le *Probejahr* allemand et demande si l'un des membres ne voudrait pas se charger de cette étude et présenter un rapport à la prochaine séance. Les documents imprimés pourraient lui être communiqués par le Bureau de la Société.

M. Hurdebise constate que le mot *surveillant* semble effaroucher beaucoup de membres. Mais en Allemagne ce sont les professeurs eux-mêmes qui font la surveillance. C'est le cas aussi dans deux établissements excellents de Paris, l'École Monge et l'École Alsacienne, où on a aboli les surveillants et où les professeurs seuls maintiennent la discipline. M. Hurdebise invoque son expérience en cette matière et croit que ce serait un bien de faire passer les débutants par la surveillance.

M. Hegener combat cette conclusion de M. Hurdebise. Notre situation scolaire est radicalement différente de celle qui existe en Allemagne ; c'est ce qui fait que nous interprétons parfois inexactement certaines choses pédagogiques allemandes. En Belgique la discipline est organisée tout autrement qu'en Allemagne. Est-il nécessaire que le professeur belge commence par être surveillant? mais tout le monde sait que d'excellents professeurs ont été parfois de détestables surveillants. Étudions donc sérieusement ce qui se fait en Allemagne, profitons de l'expérience d'autrui, mais gardons-nous d'imiter servilement. On ne peut transplanter des usages pédagogiques d'un milieu dans un autre sans tenir compte des traditions et des organisations différentes.

M. Thil-Lorrain croit qu'il ne faut pas que la Société se désintéresse de la question du remplacement des professeurs malades. Comme préfet des études à Verviers, M. Thil-Lorrain a eu à un certain moment six professeurs empêchés. Que faire

en pareil cas? La question mérite bien d'être examinée avec soin.

Après quelques observations de MM. Dufief, Raskop et Hurdebise, M. Hegener, sur la demande de M. Gantrelle, accepte la mission de présenter, à la prochaine séance, un rapport sur la question du stage en Allemagne; M. Thil-Lorrain présentera de même un rapport sur la question du remplacement des professeurs empêchés.

M. Hegener fait une lecture sur *La religion dans l'enseignement laïc.*

MM. Dufief, Hurdebise et Hegener échangent quelques observations à ce sujet.

M. De Ceuleneer fait une lecture sur *La Maison des Vestales et les dernières fouilles du Forum.*

M. Delbœuf, ne pouvant assister à la séance, a envoyé au Bureau le manuscrit de son travail sur *La signification du parfait grec.* L'assemblée est d'avis que cette dissertation pourra être utilement discutée à la prochaine séance, après qu'elle aura paru dans la *Revue.*

Personne ne demandant la parole sur les passages à corriger qui sont portés à l'ordre du jour, ils seront réservés et ajoutés à ceux qui figureront à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Fredericq rappelle qu'à la séance du 27 avril 1878, la Société a formulé, sur sa proposition, un vœu tendant à obtenir du Gouvernement qu'il envoie à tous les professeurs d'histoire les nombreuses publications historiques faites aux frais de l'État. Ce vœu a été renouvelé à la séance du 15 avril 1882. M. Wagener a traité cette question à la chambre et M. Rolin-Jaequemyns, alors ministre de l'intérieur, a admis le principe. Il a été entendu à cette époque que les professeurs qui en feraient la demande, obtiendraient les publications historiques officielles. Un certain nombre de professeurs ont fait cette démarche. Récemment M. Fredericq, qui était du nombre, a reçu par l'entremise de M. le ministre de Moreau, toutes les publications historiques qu'il désirait, et on lui envoie depuis le *Bulletin de la Commission Royale d'histoire.* Il est très satisfait et très reconnaissant, mais il a appris que beaucoup de ses collègues de l'enseignement moyen ont été éconduits par des fins de non recevoir, sous le ministère de M. Rolin. M. Fredericq serait désolé d'être l'objet d'une faveur qu'on refuserait à d'autres.

M. Hubert appuie les observations de M. Fredericq. Comme celui-ci, il a reçu récemment toutes les publications historiques du Gouvernement, et il en est enchanté ; mais il est à sa connaissance que quinze professeurs d'athénée, qui avaient adressé une demande au ministre, ont été éconduits sous prétexte que les bibliothèques des athénées recevaient tous les ouvrages qu'ils demandaient, ce qui est absolument inexact, ou bien qu'on pourrait en prendre connaissance au dépôt des archives de l'État, ce qui n'est pas pratique. Il importe que les professeurs aient ces ouvrages chez eux et sous la main ; ce sont des livres à consulter sans cesse. Il y a une grande différence entre utiliser des livres qu'on possède dans sa bibliothèque particulière et devoir les emprunter dans un dépôt public.

Actuellement les exemplaires des publications officielles s'entassent sans profit dans les greniers des ministères, et les jeunes professeurs ignorent les travaux de nos savants, publiés aux frais du gouvernement ; car ces livres ne sont pas dans le commerce et on n'en trouve pas la collection complète dans les bibliothèques des athénées.

M. Dufief dit qu'il y a longtemps déjà qu'on lui a refusé, à plusieurs reprises, des publications. Aujourd'hui on les donne à MM. Fredericq et Hubert, parce qu'ils appartiennent à l'enseignement supérieur, et on les refuse encore aux professeurs de l'enseignement moyen. Il y a là une inégalité décourageante pour les professeurs qui veulent travailler.

M. Wagener rappelle ce qu'il a fait à la Chambre pour obtenir que les vœux exprimés par la Société puissent se réaliser. Il espère que le Gouvernement consentira à distribuer ses publications historiques aux professeurs qui en ont fait la demande, jusqu'à concurrence des exemplaires disponibles. M. Wagener promet de renouveler ses démarches dans ce sens.

La séance est levée à 4 heures et demie.

L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES.

E. FERRERO, *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell' Impero romano.* Turin, 1884.

Au tome XXII de cette Revue (p. 199-200) M. le professeur de Ceuleneer a donné une courte analyse de l'important ouvrage publié par M. Ferrero, professeur à l'université de Turin, en 1878, sous le titre de *L'ordinamento delle armate romane.* M. de Ceuleneer, en y rendant un hommage bien mérité aux excellentes qualités par lesquelles cet ouvrage se distingue, a dit fort bien que c'est le traité le plus complet que nous possédions jusqu'à ce jour sur la marine de l'Empire romain. Mais, depuis 1878, la publication de plusieurs nouveaux volumes du *Corpus inscriptionum latinarum* et de nouvelles découvertes ont augmenté considérablement le nombre des inscriptions relatives aux flottes. Or, les inscriptions constituent la principale, pour ne pas dire l'unique source de nos connaissances en cette matière. Aussi M. Ferrero vient-il de publier des *Recherches nouvelles,* qui sont un digne complément de son premier ouvrage.

Les inscriptions nouvelles, au nombre de 150, (du n° 582 au n° 732), sont classées par M. Ferrero d'après les flottes auxquelles elles se rapportent. Les deux tiers environ appartiennent à la flotte de Misène ; quatre seulement à la flotte de Ravenne ; une douzaine à des flottes provinciales, et ici nous rencontrons, à propos de la flotte germanique, les sigles C. G. P. F., que M. Ferrero, d'accord avec M. Schuermans, et contrairement à l'avis de Brambach, interprète par les mots *Classis Germanica pia fidelis.*

Dans l'édition du texte des inscriptions et dans les notes explicatives qui les accompagnent, M. Ferrero fait preuve de la scrupuleuse précision et du tact judicieux qui sont les qualités essentielles de l'épigraphiste.

Les inscriptions sont suivies de Registres fort complets. Elles sont précédées d'une étude écrite avec autant d'élégance que d'érudition qui complète ou rectifie l'exposé que M. Ferrero avait publié dans son premier ouvrage.

Si les inscriptions supplémentaires n'ont découvert le nom

d'aucune flotte nouvelle, elles font connaître quelques noms nouveaux de navires de guerre (car chaque navire avait son nom propre), et certaines fonctions subalternes, connues dans les armées de terre, mais inconnues jusqu'ici dans la marine. Elles ajoutent aussi certains noms à la liste des préfets et des sous-préfets, et nous voyons apparaître pour la première fois un sous-préfet d'une flotte provinciale. Elles confirment la distinction établie précédemment par M. Ferrero entre les *trierarchi* et les *navarchi*: les premiers commandaient des trirèmes ou des navires de moindre grandeur; les seconds, des quadrirèmes ou des navires plus grands. M. Ferrero traite encore de la question si controversée du droit de mariage des soldats pendant le service militaire; et en ce point il se range du côté de Wilmanns et de Mispoulet, qui se déclarent pour l'affirmative, contre Mommsen. Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici les conclusions de M. Ferrero relativement au personnel des flottes. Elles confirment, en les rectifiant, les conclusions formulées par Mommsen, dans le Hermes, XVI, 463 suiv.

« Pour conclure, dit M. Ferrero, p. 20-21, nous établirons dans la composition des flottes romaines les quatre périodes suivantes :

» 1° Il y a d'abord une période de formation, dans laquelle non seulement des affranchis impériaux, mais même des esclaves de l'empereur, sont capitaines de navires. Mommsen, qui étend cette période jusqu'à Claude, pense que les matelots aussi étaient recrutés alors dans la *familia imperatoris*. La flotte n'aurait pas eu une véritable organisation militaire. Nous, au contraire, nous attribuons à cette période une moindre durée. Les esclaves impériaux furent bientôt écartés des fonctions supérieures de la marine, tandisque les affranchis impériaux furent encore maintenus quelque temps comme capitaines de navires et parfois comme commandants de flottes. Quant aux matelots, on ne trouve aucune indication positive à leur sujet ni chez les écrivains ni dans les inscriptions. »

« 2° Une seconde période commence sous le règne de Tibère, et elle s'étend jusqu'à la fin du premier siècle après J. C., peut-être jusque dans les premières années du second siècle. Pendant cette période le personnel des flottes se compose de pérégrins ; et ceux-ci restent pérégrins pendant la durée de leur service, et, au moment de leur congé honorable, ils obtiennent la cité romaine par privilège impérial. »

« 3° Une troisième période comprend le second siècle et une partie du troisième. Pendant cette période, les marins, recrutés parmi les pérégrins de certaines provinces déterminées, obtenaient le droit latin par le fait seul de leur entrée au service de la flotte. »

« 4° La constitution de Caracalla modifia probablement cette situation. En effet, vers la moitié du troisième siècle, nous rencontrons des citoyens romains au service des flottes. Cette modification eut également des effets sur le recrutement régional des marins. Des Italiens entrèrent dans la marine, tandisque les marins qui avant cette époque étaient natifs de la péninsule, étaient tous des fils de marins provinciaux, suivant la profession de leurs pères. »

Les conclusions, on le voit, sont nettes et précises. Nous voudrions cependant appeler l'attention sur un point qui ne nous semble pas suffisamment éclairci. L'on sait que durant la République le service de rameur et de matelot (*nautae et remiges*) était fait par des pérégrins ou par des affranchis (*socii navales*), tandisque les soldats de marine étaient des légionnaires, partant des citoyens[1]. Sous l'Empire, cette distinction disparut. Rameurs, matelots, soldats de marine, sont désormais recrutés tous dans la même catégorie de personnes, et ils se trouvent tous sous le commandement du *trierarchus* ou du *navarchus*, qui, du moins au second siècle de l'Empire, portent également le titre de *centurio*. De quelle époque date cette transformation?

M. Ferrero, à la suite de Mommsen, semble la faire remonter au début même de l'Empire. Mais voici la conséquence qui résulterait de cette hypothèse.

Si, sous le règne d'Auguste, les capitaines de navires étaient des affranchis et même des esclaves impériaux, si, d'autre part, ces capitaines commandaient à la fois les matelots et les soldats de marine, et que ceux-ci fussent eux-mêmes, comme Mommsen le veut, des esclaves impériaux, alors, dès le début de l'Empire, les flottes n'étaient pas seulement soumises, comme les armées de terre, au commandement suprême de l'empereur, mais, de

---

[1] Les monnaies du triumvir Antoine mentionnent encore une *leg(io) XVII classica*. FERRERO, *L'ordinamento*, 19.

même que l'Egypte par exemple elles faisaient en quelque sorte partie intégrante de sa *res privata.* Il serait difficile, ce me semble, d'expliquer cette transformation subite et totale du caractère des flottes romaines. D'abord, il y a certains faits qui semblent indiquer qu'au début de l'Empire les soldats de marine étaient encore choisis parmi les légionnaires. On connaît le passage de Végèce (IV, 32) : « *apud Misenum ... et Ravennam singulae legiones cum classibus stabant.* » Ferrero (*L'ordinamento,* p. 54) et Mommsen dénient, il est vrai, toute valeur historique à cette assertion. Cependant, n'y aurait-il pas lieu, pour les règnes des premiers empereurs, d'accorder quelque crédit à l'idée fondamentale contenue dans le témoignage de Végèce, si cette idée est confirmée par d'autres indices? Ainsi, il n'est absolument pas établi que dans les premiers temps de l'Empire le *trierarchus* et le *centurio* ne fussent point deux commandants distincts, le premier, des matelots, le second, des soldats de marine. Ensuite, il est encore à noter que le plus ancien diplôme que nous connaissions relativement aux flottes, celui de Claude, de l'an 52 après J.-C., s'adresse : « *Trierarchis et remigibus qui militaverunt in classe,* » tandis qu'à partir de Vespasien nous trouvons successivement les formules : « *Veteranis qui militaverunt,* » — « *Classicis qui militant* » — « *Iis qui militant.* » On remarquera la différence des termes : d'une part, *remiges,* d'autre part, *veterani, classici, ii qui.* Si ces dernières formules, les plus récentes, peuvent s'entendre dans un sens général et s'appliquer aussi bien aux *milites classiarii* qu'aux *remiges,* il me semble difficile d'admettre que le mot *remiges*, employé dans le diplôme le plus ancien, le plus rapproché de la République, puisse s'interpréter autrement que dans le sens strict de rameurs [1], et nous croyons pouvoir en déduire qu'à cette époque les matelots et les *milites classiarii* étaient encore essentiellement distincts.

De ces faits nous rapprocherons encore certaines autres indications. Dion Cassius (LV, 4) rapporte qu'en l'an 9 avant J.-C. Auguste donna à des questeurs le commandement des côtes

---

[1] Nous ne pensons pas que l'ajoute *qui militaverunt* s'oppose à notre interprétation. Elle indique qu'à cette époque déjà le service de rameur était assimilé au service militaire en général.

voisines de Rome (ἐν τῇ παραλίᾳ τῇ πρὸς τῇ πόλει)[1] et de certaines autres contrées de l'Italie. Et cette organisation, ajoute-t-il, fut maintenue pendant plusieurs années. Nous croyons retrouver un de ces questeurs encore sous Tibère en l'an 24 après J.-C., chez Tacite, IV, 27 : « .... *Cum velut munere deum tres biremes adpulere ad usus commeantium illo mari. Et erat isdem regionibus* (s. c. *apud Brundisium) Cutius Lupus quaestor cui provincia vetere ex more calles evenerat. Is disposita classiariorum copia coeptantem cum maxime conjurationem disjecit.* » La leçon *calles* n'a pas de sens[2]. Aussi déjà Juste-Lipse la changea-t-il en *Cales*, et cette conjecture ingénieuse est généralement adoptée. Cependant, aucun auteur ne dit mot d'un département questorien de Cales en Campanie, bien qu'il dût être assez ancien, puisque d'après Tacite il fut accordé *vetere ex more*. Ensuite, comment ce questeur, dont la résidence était en Campanie, se trouvait-il bien loin de là, de l'autre côté de l'Italie, à Brindes? Tacite ne l'explique pas ; il aurait dû au moins dire : « *Et erat forte isdem regionibus* .... » Enfin, comment ce questeur qui certainement n'avait pas de département maritime, puisque sa résidence était dans l'intérieur de la Campanie, a-t-il osé usurper le commandement des marins de trois birèmes? D'ailleurs, si à cette époque toutes les flottes étaient exclusivement impériales, faisant en quelque sorte partie de la *res privata Caesaris*, aucun questeur, représentant du pouvoir sénatorial, qu'il fût de résidence à Cales ou à Brindes, n'aurait eu la hardiesse de se conduire comme Cutius Lupus le fit. Nous proposons de lire : « *Quaestor cui provincia vetere ex more classis evenerat. Is disposita classiariorum copia...* » D'après notre correction, le questeur Cutius Lupus résidait à Brindes, où il commandait une flottille pour veiller à la sécurité des côtes de cette région[3]. Mais aussi il s'ensuivrait que les flottes

---

[1] Il ne sagit pas ici, croyons-nous, du questeur d'Ostie, dont le département existait depuis longtemps, et dont les attributions seraient désignées peu correctement par les termes de Dion Cassius.

[2] Voyez mon *Sénat de la République romaine*, II, 603, n° 1, cf. 576, n° 5.

[3] Dans ce cas *vetere ex more* s'explique parfaitement. Car il y a eu à différentes reprises pendant la République des *provinciae quaestoriae classicae*, Voy. notre *Sénat*, II, 599 suiv.

ne furent pas, dès le début, exclusivement impériales. Nous retrouverions ici l'application du principe dyarchique, mais à un moindre degré, comme par exemple dans le commandement des armées de terre. De même qu'Auguste, tout en se réservant le commandement suprême de toutes les armées et la disposition exclusive de la plupart d'entre elles, était cependant censé accorder une certaine part au Sénat, en concédant quelques forces militaires à certains gouverneurs de provinces sénatoriales, comme au proconsul d'Afrique, et peut-être au proconsul de Crète-Cyrène[1], de même il aurait laissé au Sénat une certaine part dans la disposition des flottes, en établissant pour la sécurité des côtes de l'Italie quelques flottiles peu importantes, dont il fit des départements questoriens, relevant du Sénat.

Je soumets ces réflexions au savant auteur de l'*Organisation des flottes romaines,* et pour terminer, j'exprime le vœu que bientôt de nouvelles découvertes épigraphiques lui permettent de dissiper les obscurités qui restent encore dans cette matière si importante et dans laquelle il a acquis une si rare compétence.

P. WILLEMS.

---

[1] MARQUARDT, *Staatsverwaltung,* I, 462, nᵉ 4.

SUR L'EMPLOI DES NÉGATIONS EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

Le chapitre des négations, dont M. le professeur Thomas vient de nous dévoiler heureusement un des côtés dans la 1re livraison du tome 28 de la *Revue de l'Instruction publique,* fournirait, à coup sûr, plus d'une page intéressante, si l'on voulait surtout l'étudier en comparant l'emploi des négations dans les différentes langues. Les premières lignes de l'article de M. Thomas sur l'*accumulation* des négations dans une même phrase latine nous rappellent involontairement l'époque des *Précieuses* où l'on se faisait un jeu dans les ruelles de l'emploi redoublé des particules négatives, jeu qui allait parfois si loin qu'il fallait avoir recours au scrutin pour décider si la phrase que l'on avait lancée était affirmative ou négative.

La langue latine, qui s'exprime avec une précision, une exactitude que l'on peut appeler *mathématique,* n'a pu aller aussi loin que notre seconde époque dégénérée des *Précieuses,* celle de l'exagération, et, pour le dire avec Molière, du ridicule. Il nous semble même, nous nous trompons peut-être, qu'en examinant de plus près les exemples cités par M. Thomas, on n'y trouverait pas toujours, comme le pense le philologue belge, que les phrases citées « disent précisément, — par leur simple contexte, — le contraire de ce qu'elles doivent signifier. »

Ainsi dans le premier exemple cité, celui de Valère Maxime (IV, 8, 3) : In Q. quoque Considio saluberrimi exempli, *nec sine parvo ipsius fructu,* liberalitas annotata est, nous nous trouvons tout simplement, selon nous, devant une de ces litotes qui se rencontrent fréquemment dans toutes les langues : Considius se distingua par une libéralité qui ne fut pas *sans un petit fruit* (sans *quelque fruit*) pour lui, et le lecteur comprend facilement que le fruit qu'il retira de sa libéralité ne fut pas *si petit* que l'auteur semble le dire, d'autant plus que Valère-Maxime nous manifeste clairement sa pensée, en ayant soin d'ajouter que cette libéralité était un *exemple très salutaire.*

N'aurons-nous pas la même chose dans : Cet homme a été assez adroit pour se charger de cette entreprise, et il ne s'en est pas

acquitté, ma foi, sans en retirer *son petit bénéfice,* il a joliment par là arrondi sa fortune.

Quant à l'exemple cité de Florus (III, 17) : *Nec* ideo *minus* socii promissa Drusi a populo Romano reposcere armis *desierunt,* nous y trouvons deux particules négatives, *nec* et *minus* — (car chaque degré de comparatif de supériorité ou d'infériorité contient chez les Romains une négation dont nous avons nous-mêmes hérité) — et un troisième mot *desinere,* qui contient également *une idée négative,* quoiqu'il se présente sous forme d'*affirmation.* Le sens de la phrase ne peut donc qu'être : Ils ne cessèrent, pour cela, moins (qu'ils *ne l'avaient fait auparavant,* — et ils n'avaient jamais cessé de le faire) de réclamer l'exécution des promesses faites par Drusus.

Dans le premier exemple cité, les deux négations, s'excluant l'une l'autre, laissent à l'ensemble de la phrase un sens *affirmatif,* et le lecteur, se trouvant devant une litote, donnera au *parvum lucrum* du latin la valeur de *quelque gain,* et ce *quelque gain,* il le fera *aussi grand* qu'il le voudra. Dans le second exemple, nous nous trouvons, au contraire, en présence de trois idées *négatives* qui laissent, en conséquence, à toute la phrase un sens également négatif : (— — —) = —. Le *nec* ne tombe pas ici sur *minus,* il tombe sur l'ensemble de la phrase, qui, complétée, comme nous le faisons en français, donnerait à l'idée *complémentaire* un sens *négatif.*

Comparons le français : je ne suis pas *plus* pauvre, *moins* pauvre *que vous* (pas de négation dans le second membre de la comparaison). Complétons la phrase en exprimant le verbe du second membre de la comparaison, nous aurons aussitôt : je ne suis pas *plus* pauvre, *moins* pauvre que vous NE l'êtes. C'est cette négation, contenue implicitement dans le comparatif latin, qui nous a donné en français une négation que nous appelons *explétive,* et dont nous tâchons aujourd'hui de nous débarrasser comme d'un mot inutile ou superflu. Comparez l'anglais et l'allemand : *Er ist grösser als sie denken, he is greater than you think,* qui n'ont pas la négation, là où nous nous croyons presque obligés de l'employer encore aujourd'hui [1].

---

[1] La négation que contient *implicitement* le comparatif latin (supériorité ou infériorité) est exprimée par NE en français, comme nous le voyons, dans le second membre de la comparaison, quand ce second membre est

C'est encore un héritage du latin que notre : je ne crains pas qu'il NE tombe. Le latin, avec les verbes de *crainte,* savait exprimer, outre l'*épouvante ressentie,* le *désir* que la chose, objet de la peur, N'arrivât PAS ; mais le français, qui ne met dans les phrases que ce que les mots signifient, n'a nullement besoin ici de la particule négative. On a fini par s'apercevoir de l'inutilité de la chose, même du contresens que donne, au fond, cette particule, et nous avons également commencé de la faire disparaître dans les cas dont nous venons de parler. Qu'on lise attentivement nos écrivains contemporains, et l'on se convaincra bientôt que la tendance à nous débarrasser de la négation explétive s'accuse de plus en plus chaque jour dans notre langue.

Ajoutons un nouvel exemple à ceux que cite M. Thomas : Si (gubernator) tempestate fuerit abreptus, *non* ideo *minus* erit gubernator (Quintilien, II, 17). Nous avons encore ici deux idées négatives (*non*, *minus*), le sens de la phrase reste donc affirmatif: il ne sera pas pilote moins *qu'il ne l'était auparavant,* c-à-d : il était pilote, et il est toujours pilote, même quand la tempête emporte ou a emporté son vaisseau ou sa barque.

Venons-en au passage de Suétone (J. César, LXXVIII) : *Nec destiterit* per continuos dies, quicquam cuiquam, *nisi* sub *exceptione* polliceri. *Excipere,* signifiant, au fond, *non capere,* contient une idée *négative*, et nous nous trouvons ici devant quatre négations, qui, s'excluant deux à deux, laisseront à l'ensemble de la phrase un sens affirmatif. Il ne promettait *rien* que sous condition d'ajouter etc. = il promettait quelque chose, mais en ajoutant : *à condition que Pontius Aquila le permît.* — N'oublions pas que notre mot *rien*, venant de *rem* (chose) n'est nullement négatif, et signifie, comme ici QUICQUAM, *chose* ou *quelque chose;* et *ne promettait que* signifie : *promettait seulement. Nisi sub exceptione* signifie proprement : *en ne non recevant*, donc : *en acceptant* la condition exprimée dans les derniers mots de la phrase : Il ne cessait (il continuait) de promettre *en acceptant*

---

exprimé sous forme de proposition *entière*. Le latin n'exprime pas cette négation : si vicina tua melius habeat aurum, quam tu habes, si ta voisine avait de l'or meilleur (plus fin) que le tien (mot à mot ; que tu — (en) — as : sans négation). Si virum illa meliorem habeat, quam tu habes (pas de négation dans le second membre de la comparaison). — (Voir Quintilien, V. 11).

(c-à-d, *avec la condition, à condition*) qu'Aquila le permît (phrase essentiellement affirmative).

L'exemple suivant : *Nec* eo *secius* quicquam ex consuetudine luxus atque desidiae *omisit* vel *imminuit*, nous donne trois négations ou idées négatives — (*omittere* et *imminuere* ne comptent naturellement que pour une, puisque l'auteur les donne à peu près comme synonymes pour ne former, en réalité, qu'une seule et même idée). *Omittere* et *imminuere*, quoique présentés comme affirmations, ne renferment pas moins un sens *négatif*. Le sens est donc, et nous pouvons encore nous en rapporter à notre langue, fille du latin : Il *n*'omit ou ne diminua *pas plus dans la suite* qu'auparavant (qu'il NE le faisait auparavant) ses habitudes de luxe et de mollesse. Madvig est un grand maître; mais Madvig se trompe pourtant quelquefois, on peut relever plus d'une erreur dans ses ouvrages, qui, en somme, n'en restent pas moins ceux d'un de nos premiers érudits (voir Suétone, Néron, XLII, pour le passage cité plus haut).

La phrase de Suétone (Tibère XLV) : *Nec* quicquam *amplius* pati constantissime *recusantem* delatoribus objecit, signifie : Il exposa (il livra) aux délateurs (cette femme) qui refusait (n'acceptait pas) de souffrir *non quelque chose* de plus qu'auparavant (de souffrir quelque chose de plus qu'elle N'avait souffert auparavant, et *elle n'avait* rien souffert). L'édition Didot, au lieu de *nec*, porte ici ET ; est-ce une mauvaise correction? Non, car des mots comme *recusare*, *omittere*, *imminuere*, *desinere*, exprimant une *affirmation*, tout en contenant une idée *négative*, sont quelquefois aussi employés chez les Romains avec une idée affirmative. Ainsi *desinere* veut dire *cesser* (affirmation) et : *ne plus faire* (idée négative). *Desinere*, qui veut dire : *finir*, *cesser*, *déposer* (sinere ; de-sinere ; *deponere*, pour de-posinere), peut aussi, comme *finir*, comme *achever*, signifier : *cesser*, *faire cesser*, ou : *conduire à achèvement* (deux sens bien différents l'un de l'autre).

Dans l'exemple de Térence : *Non tibi* illud factum minus placet quam mihi (Hec. IV, 4, 25), M. Thomas n'a pas fait assez attention, je pense, que la négation ne tombe pas sur le verbe, mais sur le seul mot *tibi* : Ce n'est pas *à toi* que (ce n'est pas toi à qui) la chose plaît moins qu'elle NON plaît, déplaît à moi = la chose déplaisait donc également à tous deux. — Ce serait un tout autre sens si l'auteur latin avait dit : Tibi illud factum *non minus*

placet quam mihi; la place de la négation n'est nullement indifférente pour la signification que peut présenter une phrase latine. La phrase de Térence signifie donc : la chose te déplaît autant qu'à moi; l'auteur latin n'a nullement péché ici contre la logique.

Et pour en finir par les citations tirées de Varron, disons que ce sont tout simplement des imitations du grec (οὐδεὶς οὐδέν), et le grec, pour la négation, avait d'autres points de vue que la langue latine.

Les anciens étaient des hommes comme nous, dit très bien M. Thomas, et des hommes sujets à se tromper tout comme nous. Nous ne pouvons cependant conclure avec lui que dans les cas qui précèdent les écrivains latins ont péché contre la logique dans la construction de leurs phrases.

J. DE BASTIN.
Conseiller d'État actuel et professeur à St Pétersbourg.

RÉPONSE A L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE.

Notre honorable contradicteur essaie de justifier, au point de vue de la logique et du génie de la langue latine, certaines phrases où nous avons cru voir une faute de rédaction.

L'explication, qu'il donne du passage de Valère-Maxime (IV, 8, 3) est assurément ingénieuse, et même, absolument parlant, elle est plausible. Il est certain qu'il y a deux espèces de litotes : l'une consiste à nier le contraire de ce qu'on veut affirmer (*non petit = grand*); l'autre, qui est au fond une antiphrase, consiste à employer par exemple *petit*, là où la suite des idées, l'intonation, le geste, indiquent suffisamment qu'il faut entendre *grand*. *Non sine parvo fructu*, « non sans un petit bénéfice, » peut très bien signifier que le bénéfice qu'on a fait n'est pas petit. Mais on remarquera que ce dernier genre de litote est propre au style comique et familier. J'ai peine à me persuader qu'un écrivain gourmé, prétentieux et emphatique comme Valère-Maxime, se soit permis d'en faire usage.

Les exemples de Florus III, 17 (II, 5) et de Suétone, *Néron*, c. 42, doivent être examinés ensemble, car ils sont de même nature.

J'avoue que je ne comprends pas bien l'argumentation par laquelle M. de Bastin veut démontrer que ces exemples sont logiquement irréprochables. Je ne vois pas comment la négation *ne* qui en français accompagne le second terme d'une comparaison peut être implicitement renfermée dans le comparatif latin, ni surtout comment on peut la faire passer du second terme de la comparaison dans le premier pour y suppléer à une négation absente et, d'après moi, indispensable.

Le français, d'ailleurs, ne peut être pris ici pour guide[1]. Quand le comparatif d'infériorité est accompagné d'une négation (*ne ... pas moins*), la phrase complémentaire a un sens *positif* malgré l'emploi de la négation *ne*. « Je ne vous estime » pas moins que vous ne le méritez » = « Vous méritez d'être » estimé, et je vous estime autant que vous le méritez. » La négation a été employée dans ce cas par une fausse analogie[2]. Elle n'est en réalité à sa place qu'après un comparatif de supériorité : « Je vous estime plus que vous *ne* le méritez. » = « Je vous estime, et vous *ne* méritez *pas* cette estime. — « Je » suis plus grand que vous *ne* l'êtes » = « Je suis grand, et vous » ne l'êtes pas (en comparaison de moi). »

Prenons les phrases latines dont il s'agit.

Lorsque Florus dit des alliés : *Nec ideo minus .... reposcere .... desierunt*, et que Suétone dit de Néron : *Nec eo secius quicquam*

---

[1] M. de Bastin prétend que l'emploi de la négation dans le second terme d'une comparaison est étranger à la langue allemande. Je suis obligé de le contredire sur ce point. Voir les exemples réunis par Ziemer, *Vergleichende Syntax der Indogermanischen Comparation* (Berlin, 1884). Je ne citerai que cette phrase de Luther : *Bete das Vaterunser lieber denn* KEINEN *Psalm*.

[2] Nous trouvons en latin une fausse analogie en sens inverse. *Atque* ne convient proprement qu'au comparatif d'égalité : *Odi te aeque atque angues:* « je te hais également et (je hais) les serpents, je te hais autant que les » serpents. » Or, cet emploi de *atque* a été transporté au comparatif de supériorité et d'infériorité, par exemple : *altius ac nos praecinctis* (Horace *Sat.*, I, 5, 5). Mais d'ordinaire, en pareil cas, le comparatif de supériorité ou d'infériorité est accompagné d'une négation, de sorte qu'il équivaut, pour le sens, à un comparatif d'égalité.

.... *omisit*, etc., ils donnent à entendre, le premier que jusque-là les alliés avaient toujours cessé de réclamer (n'avaient jamais réclamé)[1], le second que jusque-là Néron s'était toujours relâché de ses habitudes de mollesse (qu'il ne s'était jamais livré à la mollesse) : ce qui est précisément le contraire de ce qu'ils veulent énoncer.

La chose deviendra claire si l'on remplace *minus* et *secius* par leur contraire *magis* : *Nec ideo magis desierunt*, « ils ne cessèrent » pas plus (qu'ils ne l'avaient fait auparavant; or, ils n'avaient » jamais cessé) » — *Nec eo magis quicquam omisit,* « il ne se » relâcha pas plus (qu'il ne l'avait fait auparavant; or, il ne » s'était pas relâché). » On voit que les phrases ainsi modifiées sont parfaitement correctes. Comparez Cornelius Nepos, *Pausanias,* 4, 5 : *Neque eo magis carebat suspicione,* « il n'était pas » plus exempt de soupçons (qu'il ne l'avait été jusque-là; or, il » n'avait pas été exempt de soupçons, on le soupçonnait déjà » auparavant). » -- *Eumène,* 4, 2 : *Neque eo magis ex praelio excessit*, « il ne quitta pas plus le combat (qu'il ne l'avait fait » jusque-là; or, il ne l'avait pas quitté). » Si ces phrases de Cornelius Nepos sont bonnes — et je pense qu'on ne le contestera pas, — il est clair que celles de Florus et de Suétone sont mauvaises.

« Mais, dit M. de Bastin, dans la phrase de Florus, *nec* ne » tombe pas sur *minus,* il tombe sur l'ensemble de la phrase. » Cela revient à dire que *nec* affecte à la fois *minus* et *desierunt.* Mais comment une seule négation peut-elle affecter à la fois deux termes donc l'un (*minus*) modifie l'autre (*desierunt*)? En outre, il ne faut pas oublier que les mots *nec ideo minus*, *nec eo secius* ne forment en latin qu'une seule expression (= *nihilominus*), dans laquelle la négation s'unit étroitement au comparatif: la place des mots dans la phrase le démontre à l'évidence.

L'explication que M. de Bastin donne du passage de Suétone,

---

[1] J'ai eu récemment la bonne fortune d'entendre une phrase analogue de tout point à celle de Florus, et qui était le résultat du même phénomène psychologique que j'ai essayé de décrire dans mon premier article. Une personne disait devant moi dans la conversation : « Il n'en cessa pas moins » d'écrire. » Or, le sens exigeait impérieusement : « Il ne cessa pas *néan-* » *moins* d'écrire, » ou « Il n'en continua pas moins d'écrire. »

Jules César, c. 78, ne nous satisfait pas. « *Excipere,* dit notre » savant contradicteur, signifiant au fond *non capere*, contient » une idée négative, et nous nous trouvons ici devant quatre » négations, qui, s'excluant deux à deux, laisseront à l'ensemble » de la phrase un sens affirmatif... » Pour moi, je n'aperçois dans la phrase en question que trois termes négatifs : *Nec, destiterit*, et *nisi*. Quant aux mots *sub exceptione,* « sous la condition, avec » la restriction ...; » ils n'ont absolument rien de négatif. M. de Bastin a confondu *le fait* même que César apportait une restriction à ses promesses (chose toute positive) avec *la portée* ou *l'effet* (dans un certain sens, négatif [1]) de cette restriction. L'*exceptio* ainsi conçue : *si tamen per Pontium Aquilam licuerit*, accompagnait chacune des promesses de César : voilà le fait positif rapporté par Suétone.

M. de Bastin a fait d'autres confusions encore dans cette partie de son travail. Par exemple, il traduit *nisi sub exceptione* par : « en ne non recevant, donc en acceptant la condition exprimée, » etc. (?). » Il n'a pas vu que la négation contenue dans *nisi* (= *non, si*) se rapporte à ce qui précède *si* et non à ce qui le suit, et qu'elle ne peut détruire la prétendue idée négative qu'il tire du mot *exceptio.*

En réalité, la question est claire.

Partons de l'idée simple : *Per continuos dies nihil pollicitus est nisi sub exceptione*... « Pendant plusieurs jours de suite, il ne » promit rien excepté avec la réserve que ... »

Pour exprimer cette pensée avec plus d'énergie, je puis dire : *Perstitit per continuos dies nihil nisi sub exceptione polliceri.*

Si je remplace *perstitit* par son équivalent *non destitit,* j'aurai la phrase parfaitement correcte : *Non destitit per continuos dies nihil nisi sub exceptione polliceri.*

Qu'on se reporte maintenant à la phrase de Suétone, et l'on verra qu'au lieu de *quatre* termes négatifs ou à sens négatif se détruisant deux à deux (*non destitit ... nihil nisi*), l'écrivain latin

---

[1] *Exceptio* se traduira dans l'espèce par « condition, » comme l'indique le contenu même de l'*exceptio* : *Si tamen per Pontium Aquilam licuerit.* Cette condition est une restriction parce que la promesse *ne* sera efficace *que* si la condition se réalise, et l'on peut dire qu'au fond de cette restriction il y a un idée négative : la promesse *ne* sera *pas* efficace, excepté si la condition se réalise.

n'en a mis que *trois*, ce qui donne un sens diamétralement opposé.

Je ne puis me rallier non plus à la manière de voir de M. de Bastin touchant la phrase de Suétone, *Tibère*, c. 45 : *Nec quicquam amplius pati constantissime recusantem delatoribus objecit.* M. de Bastin traduit littéralement : « cette femme qui refusait » (n'acceptait pas) de souffrir non quelque chose de plus » qu'auparavant, » puis il ajoute, sous forme d'explication : « de » souffrir quelque chose de plus qu'elle *n'*avait souffert aupara- » vant, et elle n'avait rien souffert. »

Ainsi, l'existence de la négation *ne* dans la proposition complémentaire française nous autoriserait à faire abstraction du *nec* exprimé en latin *avec le premier terme* de la comparaison!

« La femme n'avait rien souffert auparavant, » dit M. de Bastin. Peu importe qu'elle ait souffert quelque chose ou qu'elle n'ait rien souffert auparavant[1]. Ce qui est certain, c'est qu'elle refusait (*recusantem*) de souffrir à l'avenir quelque chose (*quicquam pati*).

Que faire maintenant du *nec* qui est en tête de la phrase? Ce *nec* n'est-il pas visiblement une pure superfétation, un élément parasite qui dénature le sens du passage[2]? N'est-il pas le produit d'une bévue de l'auteur, comme je l'ai montré dans mon premier article?

Passons au vers de Térence (*Hec.*, IV, 4, 25) :

Non tibi illud factum minus placet quam mihi, Laches.

Pour dissiper tout malentendu, je rappellerai à mes lecteurs que je n'ai pas accusé Térence d'avoir péché contre la logique, mais que j'ai parlé seulement de l'absurdité *apparente* de la phrase latine. Je suis d'accord avec M. de Bastin quand il interprète : « Ce n'est pas à toi que la chose plaît moins (= déplaît

---

[1] En fait, elle avait déjà souffert quelque chose, puisqu'elle avait été livrée à l'empereur *(perductam)* : elle ne voulait pas que les choses allassent plus loin. On notera que la locution (*aliquid*, *quicquam*, *nihil*) *amplius*, est une expression consacrée, un euphémisme pour désigner les rapports des deux sexes. Voir Térence, *Andr.*, II, 1, 25 (325); *Eun.*, I, 2, 63 (143).

[2] En grec, les verbes signifiant *refuser*, *s'opposer*, etc., se construisent avec μή et l'infinitif. Mais cette construction est étrangère au latin ; on dit *recuso* NE *patiar*, mais *recuso pati*, sans négation.

» plus) qu'à moi [1]. » Mais je m'étonne qu'après avoir exactement expliqué le texte, il se trompe deux lignes plus bas en paraphrasant l'idée comme suit : « Voilà pourquoi la chose *te* déplaît » autant qu'à *moi*. » Il fallait intervertir les termes : « la chose » *me* déplaît autant qu'à *toi*. » Lachès venait de dire que la chose lui déplaisait : son interlocuteur doit répondre : « La chose » *me* déplaît également. »

Quant aux citations de Varron, je ne puis que souscrire aux remarques de M. de Bastin.

Je remercie, en terminant, le savant professeur de Saint-Pétersbourg de sa critique bienveillante, qui m'a fourni l'occasion d'examiner de nouveau et d'approfondir en quelques points une question qui, je pense, n'est pas dépourvue d'intérêt [2].

P. THOMAS.

---

[1] Voir mon premier article, p. 5 : « *Minus placet* est une litote pour » *magis displicet* (*magis non placet*), » etc.

[2] La *Berliner Philologische Wochenschrift* (n° du 21 mars 1885) a publié une analyse superficielle de notre premier article. L'auteur de cette analyse se borne à résumer notre remarque sur le passage de Valère-Maxime et à la faire suivre de la réflexion que voici : « Pour des Français, le domaine des négations est, comme on le voit, un dangereux écueil. » Il n'a malheureusement pas jugé à propos de nous dire ce qu'il pense de Halm, qui veut corriger le texte de Florus, et de Madvig, qui trouve que Suétone s'est embrouillé dans les négations. Ce serait pour nous une grande consolation de songer que, si nous avons fait naufrage, c'est en compagnie d'un Danois et d'un Allemand.

CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS
DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.

(*Suite;* voir p. 82, 2e livr. tome XXVIII).

12. Euripidis Hecubæ, Orestes, Phœnissæ, bis. (Bruxelles, ms. 11278-79 et ms. 4280.)
13. Sententiæ Homeri, Sophoclis et Euripidis. (Bruxelles, ms. 2946-50.)
14. Aristophanis Plutus, Nebulæ, et Ranæ. (Bruxelles, ms. 4280.)

EPISTOLÆ Græcorum.

15. Libanii sophistæ; — Alciphronis rhetoris Halieutica, libri duo; — Theanus; — Glyconis; — Apollonii Tyanei; — Anacharsidis; — Demosthenis et Cronisolonis. Demosthenis pars epistolæ ad Athenienses, qua refert ab altari se ad Philippum raptum fuisse; — Euripidis; — Cratetis; — Diogenis; — Æschinis rhetoris; — Heracliti Ephesii et Michaelis Apostolii; — Epistolæ Bruti et Phalaridis.

ORATORES.

16. Demosthenis Olynthiacæ tres, cum Libanii Argumentis, et iterum cum notis. — Ejusdem Philippicæ quatuor; — De pace (bis), de Haloneso contra epistolam Philippi; — De iis quæ in Cherroneso; — Pro Rhodiorum libertate; — De corona; — De falsa legatione contra Æschinem; — De erogatione; — De stipendio conferendo; — De munerum societate; — De Megalopoliticis; — De fœderibus cum Alexandro; — De immunitate ad Leptinem; — Contra Midiam de condylo, — Contra Aristocratem et contra Aristogitonem; — Contra Androtionem; — Contra Timocratem; — Contra Neæram; — Epitaphius sermo et exordia. (Bruxelles, ms. 11294-95.)
17. Georgius Leontini encomion Helenæ.
18. Ulyssis contra Alexandrum oratio ad Trivam.
19. Oratio obedientialis Florentianorum ad Nicolaum V., latine.
20. Themistii orationes aliquot nuper hinc editæ.
21. Eman. Christonymi deploratio captæ Constantinopolis. (Bruxelles, ms. 11270-75).
22. Dionis Chrysostomi oratt. de regno. — Petri Theopol. Antiocheni patriarchæ contra Arcyrum: de quo Baronius, t. XI. Annal. (Paris, Suppl. gr. 256.)

RHETORES.

23. Aphthonii Progymnasmata. — Hermogenis rhetorica. — Aristotelis rhetorica ad Alexandrum. (Bruxelles, ms. 11296-98.)

GRAMMATICI.

24. Julii Pollucis onomasticon. (Bruxelles, ms. 11350.)
25. Etymologicon magnum. (Bruxelles, ms. 11288.)
26. Grammatica gr. antiqua. Trypho de spiritibus, et Cherobosco, et alia. (Paris, Suppl. gr. 202.)

27. Emanuelis Moscopuli erotemata de prosodia. (Bruxelles, ms. 11369-70.)
28. Cyri Theodori Prodromi ad erotemata. (Bruxelles, ms. 11371.)
29. Theodori (non Gazæ) de Syntaxi; — De varia signific. particulæ Ως; — De versu heroico, incerto auctore.

ADAGIA ET VARIA.

30. Diogeniani proverbiorum collectio. (Bruxelles, ms. 4476-78.)
31. Michaelis Apostolii Byzantii Ionia, continens Adagia. Sententiæ vett. et apophthegmata. (Bruxelles, ms. 3529.)
32. Ejusdem ad defensiones Theod. Gazæ contra Plethonem de essentia. — Allocutio ad Bessarionem et epitaphius ejusdem. (Bruxelles, ms. 11270-75.)

PHILOSOPHICI LIBRI.

33. Aristotelis metaphysica; — De plantis; — Problemata Aristotelis, Alex. Aphrod. hypotheses et Theophylacti Simocatæ problemata. (Paris, Suppl. gr. 204.)
34. De essentia, anonymi, forte Plethonis, aut Gazæ.
35. Ciceronis Cato major, græcè per Gazam, et Somnium Scipionis. (Bruxelles, ms. 11291.)
36. Plutarchi opuscula moralia : De puerorum educatione; — De utilitate ex inimicis capienda; — De amicorum multitudine; — De fortuna; De cupiditate divitiarum; — De superstitione; De curiositate; — Consolatio ad Apollonium; — De animi tranquillitate; — Περὶ δυσωπίας, de inutili pudore; — De virtute et vitio; — Quomodo quis se sentiat in virtute profecisse; — De garrulitate; — De audiendis poetis; — Non irascendum; — Utrum aqua an ignis utilior; — Bruta animalia ratione uti; — Præcepta tuendæ valetudinis; — Præcepta connubialia (bis); — De virtute morali; — Fenerandum non esse; — Ad imperatorem imperitum; — Cum principibus philosopho conversandum; — De amore fraterno; — Quomodo se quis citra invidiam laudet; antiqua littera. (Bruxelles, ms. 18967.)
37. Plutarchi apophthegmata regum et principum, ex vita Ciceronis excepta ex Photii bibliotheca. (Bruxelles, ms. 11383-84.)
38. Joan. Stobæi sermones de virtute et vitio. — Georgii Pachymeræ dialectica. (Bruxelles, ms. 11360-63.)
39. Georgii Gemisti Pletho contra defensionem Aristotelis per Georgium (forte Trapezuntium). — Idem de Deorum generatione. — Euclidis geometrica quædam. — Diversorum de Nili incremento sententiæ. (Bruxelles, ms. 1871-77.)

IN MEDICINA.

40. Actuarii medici de facultatibus et passionibus, gr. — Simeonis Magistri de facultatibus spiritus, edidit græcol. Lilius Girald. (Bruxelles, ms. 11337-41.)

IN MATHEMATICA.

41. Athenæi, Vito et Hero Alexandrinus de machinis. — Apollodori πυλιορτικά. — Julii Africani Cestus βελιποικτικά. (Paris, Suppl. gr. 244.)
42. Cleomedes de circulis cælestibus. (Bruxelles, ms. 4476-78.)

THEOLOGICI LIBRI.

43. Psalterium Davidis et septem Psalmi pœnitent.
44. Basilii M. Hexaemeron ἀκέφαλον. — Greg. Nysseni de creatione mundi et de opificio hominis; in-8°, antiqua manu. (Bruxelles, ms. 11354.)
45. Meletus monachus de natura humana. (Bruxelles, ms. 5362-64.)
46. Basilius Seleutiensis de S. Theclæ vita. Exstat typis Plant. — Jo. Damascenus de hæresibus.
47. S. Cyrilli Alexandrini ευσταστικαι. (Paris, Suppl. gr. 217.)
48. Ejusdem glaphyra in Pentateuchum. Hinc edita græcolat. typis Nosanis. (Paris, Suppl. gr. 216.)
49. Nemesius de natura hominis. (Bruxelles, ms. 11351-52.)
50. Synesii episc. Dion, sive de vivendi ratione, aliaque ut de laude calvitii et de regno. (Paris, Suppl. gr. 256.)
51. Michael Psellus in Cantica, versibus politicis.
52. Andreæ Hierosolymitani Cretensium episcopi orationes aliquot, ut de vitæ humanæ miseria.

III.

LIBRI MANUSCRIPTI GRÆCI

ANTVERPIÆ IN EADEM DOMO PROFESSA.

1. Andronicus imp. contra Judæos.
2. Basilii M. epistolæ ccc., in membranis, editæ Parisiis. (Paris, Arsenal, ms. 234.)
3. Basilius adversus Eunomium. (Bruxelles, ms. 11357.)
4. Chrysostomi epistolæ ad Olympiadem; item ex cod. Sambuci, item ex cod. Augustano, manu Jo. Livinei. (Bruxelles, ms. 2102-03 et Paris, Suppl. gr. 203.)
5. Ejusdem Orat. XXIV. ad populum Antiochenum : manu Livineii, bis. (Bruxelles, ms. 11261 et ms. 11353.)
6. Ejusdem epistolæ ad episcopos. (Bruxelles, ms. 11728.)
7. Item homilia in illud : Modico vino utere.
8. Nemesius de hominis natura ; manu Jo. Livineii. (Bruxelles, ms. 11351-52.)
9. Theodori Studitæ catecheses latine versæ, et editæ a Jo. Livineio.
10. Emanuel Adramentinus in oracula Sibylla et Mercurium Trismegiston. (Bruxelles, ms. 11283.)
11. Gregorii Nysseni de virginitate, bis. (Bruxelles, ms. 8436-38.)
12. Ejusdem orationes catechisticæ, adversus Eunomium, libri.
13. Ejusdem in Cantica canticorum orationes, manu Jo. Livineii.
14. Gregorii Nazianzeni opera cum scholiis; in membrana, antiquiss. codex. (Paris, Suppl. gr. 215.)
15. Idem contra Julianum et Nonnii scholia, orationes duæ. (Bruxelles, ms. 11385.)
16. Matthæi Camariotæ epitome rhetoricæ, nunc edita ab Hoeschelio, Augustæ. (Bruxelles, ms. 11280.)

17. Hermogenes ; in charta. (Bruxelles, ms. 11296-98.)
18. Psalterium M. S. Quatuor Evangelia. (Bruxelles, ms. 11336 et ms. 11358.)
19. In imagines Philostrati scholia anonymi. (Bruxelles, ms. 11276-77.)
20. Suidæ lexicon; in charta. (Bruxelles, ms. 11281.)
21. Theophylacti Bulgariæ episc. epistolæ jam editæ, et Nazianzeni epistolæ.

IV.

MANUSCRITS GRECS TRANSFÉRÉS A PARIS

ET RENDUS A LA BELGIQUE EN 1815 [1].

1. Homélies de S. Jean Chrysostome. Pap., fol., parch. [22].
2. De spiritibus in Græcis vocibus et Somnium Scipionis. Pap., 4°, parch. [64].
3. Epistolæ Phalaridis et Bruti Romani. Pap., 4°, parch. [89].
4. Scholia in Philostratis imagines. Pap., 4°, parch. [101].
5. Euripidis tragœdiæ aliquot, cum notis marginalibus. Pap., 4°, v. a.[76].
6. Epitome rhetorices Hermogenis. Pap., 4°, parch. [71].
7. Sophoclis tragœdiæ quatuor, cum notis margin. Pap., 4°, v. a. [75].
8. Philostrati imagines. Pap., 4°, v. a. [100].
9. In Sibyllina oracula et Mercurius Trismegistus. Pap., 4°, parch. [44].
10. Officium beatæ Mariæ virginis. Pap., 8°, parch. [12].
11. Plutarchi opera moralia. Pap., fol. m. r. [40].
12. Demosthenis orationes. Pap., fol., v. a. [72].
13. Etymologicon et Manuelis Moschopuli scholia in Homerum. Pap., fol., parch. [62].
14. Quinti Calabri poema heroicum. Pap., fol., parch. [87].
15. Apollonii Rhodii argonautica. Pap., fol., m. r. [83].
16. Cicero de senectute et Herodiani historia. Pap., fol., m. r. [95].
17. Homeri Odyssea, cum scholiis. Pap., fol. m. r. [73].
18. Aphthonii, Hermogenis et Aristotelis rhetorica. Pap., fol., parch. [69].
19. Joannis Philoponi Alexandrini in libros Aristotelis de anima. Pap., fol., v. m. [41].
20. Excerpta de legationibus. Pap., fol., m. r. [97].
21. Joannis Moschi paradisus. Pap., fol., parch. [33].
22. Excerpta de legationibus, t. 2. Pap., fol., m. r. [98].

---

[1] Tous ces manuscrits portent l'estampille : *Bibliothèque nationale. R.F.*, mise pendant leur séjour à Paris. — Le numéro entre crochets, à la suite de chaque article, reproduit le numéro d'ordre du catalogue des manuscrits grecs de Bruxelles.

[2] Lisez : *Oppianum*.

23. Scholia in Ulpianum[2]. Pap., fol., parch. [85].
24. Liber liturgicus. Fol., parch. [4].
25. Psalterium, græce. Pap., 8°, m. r. [1].
26. Joannes Actuarius de affectibus corporis. Vél., 4°, v. b. [46].
27. Chrysoloræ erotemata. Vél., 12°, parch. [56].
28. Cyrillus Alexandrinus in Joannem. Pap., 4°, parch. [28].
29. Suidas. Pap., fol., v. a. [59].
30. Erotiani dictionum Hippocratis et varia. Pap., fol., v. a. [45].
31. Heronis præcepta bellica. Pap., fol., parch. [48].
32. Julii Pollucis onomasticon. Pap., fol., parch. [60].
33. Nemesii de natura hominis. Pap., 4°, cartonné. [27].
34. Joannis Chrysostomi homiliæ. Pap., 4°, parch. [21].
35. Basilii Magni hexaemeron. Vél., 4°, parch. [15].
36. Canones apostolorum. Vél., 4°, parch. [36].
37. S. Basilius contra Eunomium. Pap., 4°, v. b. [16].
38. Quatuor evangelia. Vél., 8°, v. a. [2].
39. Liber precum, cum notis music. Pap., 12°, v. f. d. s. pl. [5].
40. Stobæi sermones et Platonis dialogi octo. Pap., 4°, v. a. [39].
41. Grammatica græca. Pap., 4°, dos m. r. [55].
42. Aristophanis comœdiæ, cum scholiis. Pap., 4°, v. a. [78].
43. Orationes ex Thucydide. Pap., 8°, v. a. [92].
44. Emanuelis Moschopuli erotemata. Pap., 4°, v. a. [54].
45. Theod. Prodromus. Pap., 4°, v. a. [53].
46. Glossarium ex auctoribus sacris et profanis. Pap., 4°, parch. [63].
47. Æneas Gazæus de immortalitate animi. [31].
48. Diodori Siculi historia. Pap., fol., parch. [93].
49. Quatuor Evangelia. Vél., 4°, m. r. [3].
50. Constantini Manassis annales. Pap., 4°, parch. [102].
51. Theognidis sententiæ et varia. Pap., 4°, parch. [74].
52. Palladii historia Lausiaca. Pap., 4°, broché. [34].
53. Aristophanis phraseologia. Pap., 4°, vélin. [80].
54. Plutarchi apophthegmata regum et ducum et præcepta nuptialia. Pap., 4°, v. b. [94].
55. Nonni scholia in orationes Gregorii Nazianzeni. Pap., 4°, m. r. [17].
56. Sententiæ Joannis Damasceni. Pap., 8°, v. a. [32].
57. Antiphonale, cum notis mss. Pap., 12°, v. a. [7].
58. Hymni, cum notis music. Pap., 12°, carton. [6] [1].

---

[1] A la fin de cet inventaire, on lit : « Je soussigné, délégué de S. M. le roi des Pays-Bas-Unis pour recueillir les monumens des arts enlevés par les Français dans la Belgique, reconnais avoir reçu de M. Langlès, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale à Paris, les manuscrits détaillés en l'état qui précède, provenant de la Belgique. — Paris, le 20 novembre 1815. *P. Lammens.* »

INDEX ALPHABÉTIQUE.

Cet index réunit en un même ordre alphabétique les noms d'auteurs, l'indication des matières, des possesseurs et des provenances des manuscrits. — La table alphabétique des *Vies de Saints* est placée à la suite.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES VIES DE SAINTS.

Papiers des Bollandistes. — Mss. grecs, nos 105-121.

COMPTES RENDUS

Déclinaisons et conjugaisons. Umlaut, Brechung, Ablaut, *par* N. Warker. Trèves et Bruxelles, 1884.

Le petit traité des *Déclinaisons et Conjugaisons*, qui a pour auteur M. Warker, professeur à l'athénée royal de Louvain, se donne pour une introduction à l'étude de l'allemand. Ce but qui semble nous annoncer une grammaire élémentaire a de quoi étonner quand on considère le titre complet de l'ouvrage. En effet, on y voit figurer, à côté des déclinaisons et conjugaisons, des points spéciaux: *l'Umlaut, l'Ablaut, la Brechung,* qui sont essentiellement du domaine de la grammaire historique et qui, pour cette raison, ont été seulement effleurés par les auteurs de livres classiques. Une définition très courte des deux premiers points leur a toujours semblé suffisante pour les besoins de l'enseignement moyen; quant au troisième, ils n'ont pas même jugé à propos de le mentionner. M. Warker, évidemment, ne partage pas cette manière de voir; dès le début il veut plonger les élèves en plein dans la grammaire historique. Il fait connaître quelle importance il y attache par le titre de son ouvrage; il consacre plusieurs chapitres étendus à l'Umlaut, l'Ablaut, Brechung, et il en fait la base de sa théorie du verbe. Certes, on peut discuter la question de savoir s'il convient de charger une grammaire élémentaire de notions historiques, servant à expliquer les formes actuelles; mais une chose n'est pas discutable, c'est que celui qui entreprend un travail de ce genre doit lui-même connaître à fond l'histoire de la langue. Or, une analyse attentive de tout ce que M. Warker avance à ce sujet, nous a prouvé que, bien loin d'avoir cette connaissance, il en possède à peine les rudiments. Son engouement pour la méthode historique est donc au moins très étrange; il devient inexplicable quand on apprend quelle en est l'origine. Une des grammaires allemandes les plus répandues en Allemagne est celle de F. Bauer; elle renferme sur les points principaux de la lexigraphie de l'ancienne langue, des renseignements que l'auteur a relégués dans un appendice. Sans doute ce fait indique qu'il ne les considère que d'une importance secondaire, et qu'il les destine aux professeurs plutôt qu'aux élèves. M. Warker y aurait donc pu apprendre qu'écrivant pour des élèves flamands ou wallons, il avait des raisons d'être encore plus sobre de détails historiques que l'Allemand écrivant pour des élèves allemands. Et cependant c'est justement dans ce livre qu'il semble avoir puisé l'idée de faire de la science dans un traité élémentaire. Du moins il lui a emprunté en majeure partie ce que

renferment les chapitres sur l'Umlaut et la Brechung; mais, malheureusement pour lui, il n'a pas toujours compris les explications un peu laconiques de Bauer et il lui est arrivé de commettre les bévues les plus etranges. Citons-en quelques-unes à titre de curiosité. Nous commençons par la plus étonnante de toutes, celle commise à l'occasion des verbes *brennen, kennen,* etc. Bauer donne trois paradigmes de verbes faibles du vieux haut allemand; Il les désigne par I, 1, 2. II. et explique les apparentes irrégularités de *brennen* en renvoyant à I, 2. Notre auteur explique la conjugaison actuelle de ces verbes de la manière suivante: § 61. « Après les verbes faibles, nous citons immédiatement les verbes qui prennent le *Rückumlaut* parce que ces verbes ne sont en effet qu'un reste de l'ancienne (I. 2) conjugaison faible. » On croit évidemment que M. Warker renvoie à un exposé de l'ancienne conjugaison se trouvant dans son propre livre. Nullement, on y cherche vainement un chapitre traitant ce sujet. La règle est tout bonnement traduite de la grammaire de Bauer, mais tandis que là elle est parfaitement claire, elle est incompréhensible chez M. Warker et fournit une preuve évidente qu'il a copié, sans les comprendre, les explications prétendûment scientifiques qu'il donne.

Bauer écrit toujours dans l'appendice mentionné, mais seulement là, *li(e)gen* pour indiquer que *i* était primitivement bref. M. Warker reproduit, sans donner la moindre explication, cette orthographe qui n'a pas de raison d'être dans son travail.

Bauer dit (p. 197) : « *Quand* d'autres lettres se plaçaient devant *i*, comme dans les terminaisons *-nisse, -lich, -rich,* l'Umlaut de la voyelle précédente n'avait pas lieu. » M. Warker formule la règle suivante : § 66,6) « *Les mots dérivés* ne prenaient pas l'Umlaut, *parce que,* entre la syllabe radicale et la désinence *i* se trouvaient une ou plusieurs consonnes qui empêchaient l'*i* d'exercer son influence sur la syllabe radicale. » Par conséquent il ignore qu'il y avait des suffixes dérivatifs commençant par *i*, tels que *i, il, in, ig,* etc.; il a donc eu tort de substituer à la conjonction *quand* employée par Bauer la conjonction *parce que.*

Notre auteur n'a pas été plus heureux quand il a puisé ailleurs. Ce qui le prouve bien, c'est la grossière erreur qu'il commet en expliquant le pluriel en *er*. D'après lui (§ 66,9) « les substantifs qui se terminent aujourd'hui en *er*, prenaient autrefois *ire* ». Il fallait dire que ceux qui changeaient de forme ne prenaient pas *ire,* mais *ir,* auquel s'ajoutait au gén. et au dat. *o, um.*

Mais inutile de pousser plus loin cette énumération. Il est plus que manifeste que le traité des *Déclinaisons et Conjugaisons* présente de graves défauts au point de vue scientifique. A-t-il au moins quelques qualités pratiques, la méthode, la clarté, la précision qu'on demande à tout livre à mettre entre les mains des élèves?

Notre compte-rendu deviendrait trop long si nous signalions tout ce qui est à critiquer sous ce rapport. Les règles sont fréquemment incomplètes (§ 4, d), inexactes (§ 53, 8), vagues (§ 4, 3) et parfois même absurdes

(§ 56, 8, 9). L'auteur semble avoir eu lui-même conscience de ces défauts. L'idée lui serait-elle sans cela jamais venue de charger un livre élémentaire de nombreux renvois qui ne font qu'embarrasser la vue et qui sont inutiles quand il y a de la méthode et de la clarté. Ces qualités malheureusement ne brillent que par leur absence. Il est question de la formation des temps composés avant celle des temps simples (§ 53). L'impératif, le prés., l'imparf. du subj. des verbes forts figurent dans le chapitre des verbes faibles (§ 6, 7, 8, 9). Des règles de syntaxe se trouvent égarées au milieu d'un exposé de la déclinaison et de la conjugaison (§ 19 en entier, § 53, 10, 12).

Il est vrai, nous allions l'oublier, à côté des deux titres déjà mentionnés, l'auteur nous gratifie encore d'un troisième : *Observations diverses.* Il n'a pas compris que dans un livre de ce genre il fallait exclure tout ce qui ne rentrait pas dans le sujet à traiter, que même parmi les matières qui y rentraient, il fallait faire un choix judicieux, ne rien négliger de ce qui est important, élaguer tout ce qui est superflu. Tantôt il donne trop, tantôt trop peu. Il ne fournit pas moins de cinquante modèles de déclinaisons, il cite 80 substantifs formant leur pluriel sans *Umlaut,* 70 qui le forment en *er.* Il a une prédilection particulière pour les mots rares, les formes secondaires d'un usage peu fréquent. Il lui arrive même d'en citer qui constituent indubitablement des fautes. Mais par contre, il oublie des choses importantes, entre autres la règle sur l'emploi de *n* et *en*, la conjugaison des verbes en *eln*, *ern*. Il néglige de joindre le verbe *wissen* aux auxiliaires du mode, bien qu'il se conjugue de la même façon, de faire ressortir par une petite remarque l'analogie de ces verbes avec *brennen, kennen*, etc. Cela ne l'empêche pas de consacrer plus loin cinq grandes pages à leur conjugaison, alors que la formation des temps est déjà expliquée, que des modèles de conj. ont déjà été donnés. Les verbes forts ne figurent pas aux temps primitifs dans leurs classes respectives, quoiqu'un grand nombre d'entre eux présentent des irrégularités ou des changements orthographiques qu'il importe de connaître. Mais nous les trouvons à la fin dans un appendice, classés d'après l'ordre alphabétique, sans méthode, avec toutes leurs formes qu'elles soient d'un usage fréquent ou rare, absolument comme les offrent tous les dictionnaires.

Nous nous arrêtons. Nous croyons avoir établi suffisamment que l'ouvrage de M. Warker est un travail qui ne possède pas les qualités qu'on doit exiger d'un livre destiné à être mis entre les mains des élèves.

Nous regrettons de n'avoir eu à faire que des critiques. Nous le regrettons d'autant plus vivement que l'auteur à la conviction d'avoir fait un travail remarquable comme le prouvent les éloges qu'il se décerne dans la préface. « Nous ne nous permettons pas de faire ici l'éloge de ce travail ; mais nous en demanderons l'essai à nos confrères, espérant qu'ils en retireront quelque fruit. »

B.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE [1].

La Cantilène d'Eulalie, que Diez considère comme un monument de la fin du IX[e] siècle, nous offre une langue qui ne diffère pas sensiblement de celle que l'on rencontre dans les siècles suivants : c'est déjà bel et bien la langue française. Comment se fait-il qu'au milieu de ce même IX[e] siècle, on nous signale, comme appartenant à la même langue que le *Cantilène,* un document tel que le *Serment* qui n'a rien de commun avec elle? Il faudrait donc en conclure que la langue d'oïl serait née entre le milieu et la fin du IX[e] siècle, comme par un cataclysme?

Remarquons que tandis que Louis le Germanique prête le serment dans le texte dit roman, Charles-le-Chauve répète le même serment en langue tudesque, chacun, par conséquent, s'exprimant dans la langue de son adversaire pour se faire entendre des partisans de celui-ci.

La langue du serment est donc celle de la cour de Charles-le-Chauve, et par conséquent de Louis le Débonnaire, à la cour duquel ses fils avaient été élevés. Comment une telle langue ou du moins quelque chose d'approchant (car il faut compter avec le scribe rédacteur) a-t-elle pu être parlée à cette cour?

Aujourd'hui que nous avons des langues officielles, qui relèguent les patois loin des centres, nous avons peine à nous imaginer ce que pouvait être la langue d'une cour aussi peu stable que celle des souverains carlovingiens et composée d'éléments arrivés de tous les points d'un vaste empire formé de morceaux aussi disparates. Dans cette Babel de langues et de dialectes, une seule chose pouvait imposer une certaine unité, c'était la personnalité même de l'empereur. La langue qu'il parlait devait donner le ton.

Or, Louis le Débonnaire avait été, dès l'âge de trois ans, nommé par son père roi d'Aquitaine et de Septimanie. Arrivé à l'âge d'homme, il avait régné et guerroyé tant en Aquitaine qu'en Espagne. Il se trouvait là dans un pays de langue homogène, l'aquitain devant être alors plus rapproché de l'espagnol, d'abord à cause du moins grand éloignement de l'origine commune, ensuite à cause d'un certain degré de fusion des deux peuples. La langue de Louis et de sa cour n'a donc pu être que l'aquitain et c'est dans cette langue que ses fils ont dû être élevés. Un coup-d'œil jeté sur le serment suffira du reste pour s'en convaincre; voyez les mots : *fradre, poblo, adjudha, cadhuna, cosa.*

Mais Louis le Débonnaire succède à son père et le siège de sa puissance est reporté vers le Nord. C'est alors que naît son fils Charles qui se trouve au milieu d'une cour où les éléments de langue d'oïl abondent.

---

[1] Ce travail est extrait d'un mémoire sur l'*Origine de la langue romane,* couronné par l'Académie de Montauban, qui avait mis la question au concours.

Cette langue finira par dominer, tout en conservant beaucoup de la précédente.

Une preuve qu'un tel mélange de dialectes pouvait s'opérer en certaines circonstances nous est fournie par Diez. Parmi les monuments français du Xe siècle, il nous cite « la *Passion de Jésus-Christ*, poème originairement déjà très pénétré de formes provençales et qui subit plus tard une autre influence provençale plus forte. »

Et, à une époque postérieure « le fragment d'*Alexandre*, dans une langue mixte, mais un peu plus française que provençale » et il ajoute en note : « Paul Meyer regarde le texte comme français, mais écrit par un provençal. »

Cependant je ne crois pas que la langue du serment ait été exactement le langage des fils de Louis le Débonnaire et de la cour de Charles. Comment admettre, par exemple, que l'article que nous voyons apparaître une génération plus tard dans la *Cantilène* et le *Fragment de Valenciennes*, que nous trouvons en langue d'oc et dans les plus vieux monuments des autres langues romanes, eût fait aussi complètement défaut?

Ici intervient un élément perturbateur des plus puissants : *le scribe*.

Littré nous a montré déjà dans la *Cantilène* une certaine influence du latin sur l'écrivain de langue romane. Plus haut on remontera, plus cette influence devra être forte. Pour comprendre cela, nous n'avons qu'à regarder autour de nous. Combien de wallons, sachant parler leur patois, mais élevés en français, n'ont pu se débarrasser des habitudes linguistiques prises, lorsqu'ils ont voulu écrire dans leur idiôme maternel et n'ont abouti qu'à introduire des mots wallons (et encore souvent francisés) dans un cadre français. A mesure que la nouvelle littérature se répand, elle s'affranchit davantage, mais au début, que d'écoles ! Ainsi l'on comprend que le rédacteur du *Serment* qui, comme tous les scribes, a fait son éducation en latin, a dû être très influencé par cette langue. On le voit déjà par : *in damno sit, quid, numquam*. La suppression de l'article me paraît devoir être attribuée à l'influence latine.

Cependant le moine du *Fragment*, bien qu'il ait écrit mi-partie en latin, mi-partie en français, emploie l'article dans ses lambeaux de phrases françaises. Aussi, pour expliquer la disposition de l'article dans le *Serment*, suis-je disposé à croire qu'il y a là un nouvel élément perturbateur qui s'est joint au latin pour faire disparaître l'article : le texte a dû être écrit par un homme de nationalité non-romane.

Il est à remarquer que dans le serment de Louis, tout comme dans celui des soldats de Charles-le-Chauve, tous les verbes sont à la fin, à une seule exception près. On pourrait attribuer ce fait au latin, mais à l'époque dont il s'agit, on était loin de la construction classique. L'exception que nous signalons nous semble devoir éclaircir la question : *si salvarai eo*, offre précisément un cas où l'allemand, qui met généralement le verbe à la fin dans les propositions subordonnées, fait suivre celui-ci de son sujet.

Il est vrai que les langues germaniques avaient alors déjà l'article,

mais l'écrivain tudesque a dû aller au roman par le latin qui ne l'avait pas. C'est probablement le même secrétaire chargé par Louis d'écrire le texte tudesque, qui l'a translaté, non sans peine, dans le roman, tel qu'il l'avait pu connaître à la cour.

Ainsi un jargon mélangé de deux dialectes, écrit par un germain qui, en dehors de sa langue, ne connaissait bien que le latin tel qu'on l'enseignait de son temps — voilà ce que nous trouvons dans le *Serment.*

EUGÈNE HINS.

THÉODORE JUSTE : **Les Pays-Bas sous Philippe II.** 2 volumes. — Nouvelle édition. — Bruxelles, librairie classique A. N. Lebègue et Cie.

M. Th. Juste vient de faire paraître une nouvelle édition de son travail : les Pays-Bas sous Philippe II. C'est en 1855 que parut la première édition de cet ouvrage. A ce moment déjà il était possible de répandre la lumière sur la plus troublée des époques de notre histoire. D'importants documents avaient été extraits des archives de Bruxelles et des grands dépôts de l'étranger, et ces documents, tout en complétant les données des écrivains contemporains, dévoilaient la pensée intime des personnages, qui avaient joué un rôle important dans les affaires du XVIe siècle.

De ces documents nous rappelerons tout particulièrement les premiers volumes de la *Correspondance de Philippe II,* publiés par M. Gachard et accompagnés d'une savante préface, qui fit sensation et renouvela l'étude du XVIe siècle ; les *archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par Groen Van Prinsterer, les *papiers d'état du cardinal Granvelle,* publiés aux frais du gouvernement français, les premiers volumes de *la correspondance de Marguerite de Parme* et la *correspondance de Guillaume le Taciturne,* deux publications de la plus grande valeur, et qui témoignent du zèle infatigable de notre illustre archiviste général. C'est d'après ces documents de premier ordre que M. Juste en 1855 composa son travail sur Philippe II, travail qui s'étendait jusqu'à la prise de la Brielle par les gueux de mer, et qui fut suivi d'une étude en 2 volumes sur la révolution des Pays-Bas. Dans sa nouvelle édition l'auteur a modifié quelque peu son plan primitif. Le livre V, qui dans la 1re édition était consacré à un exposé de la situation matérielle et économique des anciens Pays-Bas, sert d'introduction à la deuxième édition.

L'auteur a retranché du 2me volume les derniers chapitres relatifs à l'arrivée du duc d'Albe et à l'histoire de son gouvernement jusqu'en 1572. Il a complété ou corrigé la plupart des notes explicatives en tenant compte des derniers documents qui ont paru depuis, et dont les plus importants sont contenus dans les trois premiers volumes de la *correspondance du cardinal Granvelle*, point de départ d'un vaste travail qui sera la continuation des *Papiers d'etat.* A part ces petits changements la 2me édition est identique à la 1re ; il est vrai de dire que l'auteur n'avait presque rien à changer à sa première rédaction, et que les documents nouveaux qui

peuvent être mis au jour, complèteront peut-être certains détails, mais ne modifieront pas l'opinion que l'on doit se faire du règne de Philippe II.

Les chapitres du 1er volume de la nouvelle édition sont intitulés : Les 17 provinces des Pays-Bas, l'abdication de Charles-Quint, les batailles de St. Quentin et de Gravelines, le traité du Cateau Cambrésis, Marguerite de Parme, le cardinal Granvelle, l'Inquisition, les adversaires de Granvelle, le gouvernement de l'aristocratie.

Une clarté lumineuse et une impartialité sereine, telles sont les qualités dominantes de ce livre. Les faits sont toujours présentés avec une grande précision, et quand la narration l'exige, l'auteur remonte à l'époque de Charles-Quint; car à beaucoup de points de vue, le gouvernement de Philippe II ne fut que l'application des principes politiques émis sous le règne précédent. Les embarras financiers de la noblesse et le mécontentement des grands seigneurs datent de la fin de l'administration du puissant empereur, et Philippe II se contenta d'appliquer la législation draconienne édictée par son père à l'égard des hérétiques.

M. Juste fait une étude très complète de l'Inquisition néerlandaise; en quelques pages il montre l'origine de cette célèbre institution et explique comment elle fut réorganisée aux Pays-Bas par Charles-Quint; il en expose le fonctionnement et par des exemples heureusement choisis, nous donne à comprendre ce que ce genre de persécution avait de monstrueux et d'illégal. Il caractérise les différences importantes qui séparaient les luthériens des calvinistes, et ces deux groupes des anabaptistes; et tout en signalant les horreurs de cette répression à outrance, il conserve toujours l'impartialité qui convient tout spécialement à une étude aussi délicate.

Signalons aussi le chapitre consacré à Granvelle, un des diplomates les plus fins du XVIe siècle, et qui, à raison de sa grande souplesse d'esprit et de sa prodigieuse habileté à se plier aux circonstances, est très difficile à apprécier.

Le 2me volume est consacré à la confédération de la noblesse, aux prêches publics, aux iconoclastes, à la réaction. Très clair est l'exposé des préliminaires de la confédération de la noblesse. Comme on sait, les études de te Water au siècle dernier et les recherches de van Vloten n'ont pas éclairci toutes les obscurités qui entourent l'origine du compromis des nobles. M. Juste expose avec une grande précision les différentes phases de cette confédération depuis les premiers pourparlers de Spa jusqu'à l'importante réunion de St. Trond. Le compromis, dit-il, a été dicté à Bréda et rédigé à Bruxelles; s'en référant au témoignage de Strada et de Bentivoglio, il croit que Philippe de Marnix fut le rédacteur de cet acte fameux. Est-ce bien sûr? Ne serait-il pas plus prudent d'affirmer qu'on ne connaîtra jamais le rédacteur véritable du compromis?

M. Juste fait une description très pittoresque des prêches publics et du pillage des iconoclastes. Ajoutons que ses assertions sont toujours basées sur des arguments irréfutables, et que l'auteur, plus heureux que maint

écrivain de nos jours, ne se laisse jamais entraîner à des allusions étrangères à l'histoire. On peut dire que ce sont les documents qui parlent dans ces deux livres. M. Juste sait blâmer la déloyauté de Philippe II, sa lenteur à expédier les affaires, la duplicité de Marguerite de Parme, la souplesse de Granvelle, tout en condamnant la légèreté et les contradictions de la conduite du comte d'Egmont, ainsi que les hésitations du prince d'Orange et les pillages des sectaires. Nous pouvons dire que M. Juste analyse avec la plus grande impartialité les hommes du XVI[e] siècle. Ses deux volumes se lisent très agréablement, et l'intérêt est soutenu depuis la première page jusqu'à la fin. Aussi souhaitons nous que l'auteur fasse paraître une 2[me] édition de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II. A notre avis il n'y a pas de livres plus utiles que ceux qui exposent avec sincérité et loyauté les événements si dramatiques du XVI[e] siècle.

H. LONCHAY.

Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI[e] siècle, *par* JOSEPH DARIS, *professeur de droit et d'histoire ecclésiastique au séminaire de Liège.* — Liège, librairie Louis Demarteau. 1884.

Le récent travail de M. Daris : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVI[e] siècle*, est, non pas la continuation, mais la préface des volumes précédents. M. Daris a adopté une méthode différente de celle de ses prédécesseurs. C'est par l'examen de l'époque la plus contemporaine qu'il a commencé son grand ouvrage sur l'histoire liégeoise. Il a successivement étudié le XVIII[e] et le XVII[e] siècle. Il est arrivé maintenant au XVI[e] siècle. Cette méthode offre le grand inconvénient d'aller au rebours de la chronologie et de dérouter l'esprit du lecteur. Ajoutons que le règne de chaque prince-évêque de Liège est pour M. Daris une occasion de passer de l'histoire de la principauté à celle du diocèse. Si M. Daris a voulu être plus complet que ses devanciers, tenir compte de la vie religieuse, qui fut toujours si intense dans un état écclésiastique comme le pays de Liège, et rendre à cette partie de l'histoire l'importance qu'elle mérite, il a été bien inspiré. Malheureusement il s'est étrangement fait illusion, s'il a cru que de l'enchevêtrement des épisodes militaires, des fastes religieux et des événements politiques, la clarté de son livre n'aurait pas à souffrir. Il aurait dû plutôt diviser son travail en deux parties, consacrer l'une à l'histoire politique et l'autre à l'histoire religieuse. Ajoutons qu'il est malaisé de réserver un chapitre spécial à chaque prince-évêque. Si le règne de prélats comme Erard de la Marck, Gérard de Groesbeck, Ernest de Bavière, attire l'attention de l'historien par l'importance des événements dont ces princes ont été les témoins, nous comprenons difficilement qu'on consacre une étude particulière, et qu'on coupe le fil du récit pour des souverains aussi médiocres que Corneille de Berghes et Georges d'Autriche.

Cette méthode se justifierait peut-être pour le moyen-âge. A cette époque, le pays de Liège n'avait pas encore de politique extérieure, et tout l'intérêt de son histoire se concentrait dans les luttes intérieures de la cité. Le trône épiscopal étant électif, chaque prince-évêque apportait au pouvoir des traditions de famille très souvent différentes de celles de ses prédécesseurs.

A partir d'Erard de la Marck au contraire la petite principauté poursuit une politique uniforme ; elle devient l'alliée fidèle de Charles-Quint et de Philippe II, et son histoire extérieure présente cette unité d'action, qui manque dans les siècles précédents.

L'impression qui résulte de la lecture de ce nouveau travail de M. Daris, c'est que l'auteur sacrifie très souvent l'histoire de la principauté à l'histoire du diocèse. Cette dernière est traitée avec une exactitude d'informations et une science des détails qui en font certainement une œuvre définitive. Rien n'échappe aux investigations de l'historien : transformation des couvents, procès d'hérétiques, progrès des études religieuses, réformes ecclésiastiques ; en un mot tout ce qui se rattache à l'histoire du diocèse semble avoir été examiné à la loupe, tant l'auteur a montré une exactitude scrupuleuse dans son travail. Malheureusement la mission de l'historien ne consiste pas à accumuler des détails, et à réunir des faits innombrables. S'il veut faire plus qu'un simple travail d'érudition, il doit comprendre les causes qui ont présidé à la succession des événements, mettre ces causes en pleine lumière, et grouper tous les faits qui en sont la conséquence. A ce titre deux grands événements dominent l'histoire de la principauté et du diocèse de Liège au XVIe siècle : l'alliance des princes-évêques avec les souverains des Pays-Bas, l'introduction et la répression de la réforme religieuse.

C'est en vain que nous avons cherché dans ce nouveau livre l'explication de la politique extérieure de la principauté.

M. Daris nous expose bien le traité d'alliance conclu à St. Trond en 1518 entre Erard et Robert de la Marck avec Charles-Quint, mais il omet de faire ressortir les conséquences importantes de ce traité : l'alliance définitive de la principauté avec les Pays-Bas, alliance qui devint une véritable sujétion, quand le pays fut gouverné par des princes incapables comme Corneille de Berghes ou Georges d'Autriche. L'auteur, qui connaît à fond les écrivains liégeois contemporains, et qui a dépouillé si consciencieusement les archives de Liège, ignore complètement l'importance des archives du royaume à Bruxelles. Il semble oublier que ce n'est pas dans le sec Chapeauville qu'il faut chercher une histoire diplomatique de la principauté au XVIe siècle, mais dans les documents de la chancellerie des Pays-Bas et principalement dans les nombreuses liasses des *papiers d'état et de l'audience*, qui constituent certainement une des sources les plus importantes de l'histoire de Liège aux temps modernes. M. Daris paraît ignorer le livre de M. Rahlenbeck : l'*église de Liège et la révolution*, livre, qui à côté de vues hardies et parfois paradoxales, a le grand mérite d'avoir

fait entrevoir la nature exacte des rapports de la principauté avec les états voisins. Aussi les épisodes les plus importants et les plus curieux de l'histoire diplomatique du pays de Liège sont méconnus ou omis par M. Daris. C'est ainsi qu'il s'est complètement mépris sur les auteurs de la conspiration de 1542, qui étaient, non les vulgaires meneurs cités par Chapeauville, mais Jehan de la Marck, sire de Lumay, et son frère Guillaume de la Marck, archidiacre et chanoine de St. Lambert, tous deux petits-fils du fameux sanglier des Ardennes et neveux de feu le prince-évêque Erard de la Marck. M. Daris ignore la mission confiée à cette occasion au conseiller d'état Charles Boisot, et l'énergie avec laquelle la gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, intervient dans cette affaire. Cette mission aurait éclairé M. Daris sur la fameuse neutralité liégeoise, qui ne fut jamais qu'un mythe, et que les princes-évêques de Liège, vassaux du St. Empire et alliés du souverain des Pays-Bas, ne pouvaient faire respecter, quelle que fut la sincérité de leurs intentions.

Nous aurions voulu voir M. Daris insister davantage sur les circonstances, qui amenèrent sur le trône épiscopal de Liège le jeune Ernest de Bavière, et à cette occasion nous recommandons le livre récent de M. Lossen, paru à Münich : *der Kölnische Krieg*. A notre avis c'est l'écrivain qui a le mieux compris l'histoire politique de la principauté de Liège, et les deux derniers chapitres de son livre consacrés à l'élection d'Ernest de Bavière sont des modèles d'exactitude et de critique.

M. Daris a-t-il mieux réussi à nous décrire l'histoire de la réforme dans la principauté et surtout la répression exercée par les évêques du XVIe siècle? Nous ne le croyons pas, d'autant plus que M. Daris manque complètement de l'impartialité exigée dans une étude aussi délicate. Qu'il n'éprouve pas de sympathie pour les réformés du XVIe siècle, c'est son droit. Nous lui permettrons même d'approuver la conduite rigoureuse d'Erard et de ses successeurs à l'égard des protestants. Mais pourquoi, à propos d'hérésie, attaquer le libéralisme moderne, qui n'a aucun rapport avec les doctrines des réformés? L'histoire souffre toujours des allusions à la polémique du jour, et le premier devoir de l'écrivain est de juger les hommes d'un autre âge sans haine et sans passion.

Ajoutons qu'il est difficile de se faire une idée exacte de l'introduction de la réforme dans le pays de Liège, en lisant le travail de M. Daris. Ce n'est pas cependant que les matériaux manquent pour une telle étude. L'auteur le sait mieux que nous, et il a contribué d'ailleurs pour une grande part à les mettre en lumière. Grâce à lui nous connaissons le nom de la plupart des inquisiteurs liégeois, les procès d'hérésie les plus saillants, mais ce livre, si riche de faits, nous fait-il comprendre la manière précise dont ces procès étaient jugés, détermine-t-il rigoureusement le rôle des magistrats et les attributions des inquisiteurs? C'était là que résidait la plus grande difficulté d'une telle étude. La curiosité du lecteur n'est pas satisfaite, quand on lui affirme que tel prêtre a été nommé inquisiteur, que tel malheureux bourgeois de Hasselt ou de Liège a été exécuté pour crime

d'hérésie. Il est plus intéressant de lui exposer en vertu de quels principes juridiques les hérétiques étaient condamnés, et de décrire l'impression que leur exécution produisait sur les contemporains.

Une grande qualité fait défaut dans les différents chapitres consacrés par M. Daris à l'histoire de la réforme au pays de Liège ; c'est la précision. C'est étonnant, alors que nous possédons de si précieux documents, comme nos historiens modernes se méprennent encore sur la procédure suivie contre les réformés. A cet égard M. Daris n'a pas été plus heureux que beaucoup de ses prédécesseurs. Il semble ignorer que le prince-évêque de Liège intervenait dans la poursuite des hérétiques à deux titres : comme prince et comme évêque. Comme prince il devait faire exécuter dans sa principauté les lois impériales relatives aux hérétiques et exiger des tribunaux ou des cours de justice l'application de ces lois ; comme évêque il devait empêcher par les moyens spirituels particuliers à cette époque la propagation de l'hérésie dans son diocèse. Les maieurs, drossards, baillis et les échevins, nommés tous par le souverain, avaient à veiller à l'exécution de l'édit de Worms de 1521 et des autres recés promulgués dans la principauté ; l'official, les archidiacres et les inquisiteurs s'enquéraient du maintien de la religion catholique et de l'observance des prescriptions canoniques dans tout le diocèse. Les premiers étaient des laïques qui appliquaient les décrets du prince ou de l'empereur, les autres des théologiens dont la première mission était de rechercher les bourgeois suspects d'hérésie, de les désigner à la vindicte des magistrats ou de les réconcilier avec l'église. Le crime d'hérésie était un crime politique autant qu'un délit religieux, c'est pourquoi il était de la compétence des juges civils et des tribunaux ecclésiastiques. M. Daris aurait dû réserver un chapître spécial à l'hérésie, et non disperser les différents points de cette importante étude dans l'histoire du diocèse. De cette incohérence résulte une grande obscurité dans les explications données par M. Daris et une grande difficulté pour le lecteur de comprendre un des épisodes les plus compliqués de l'histoire du XVI[e] siècle.

En veut-on un exemple ? L'auteur (page 56) parle d'un bourgois d'Andrimont, nommé Wilhiam Kaiskin, arrêté pour hérésie, par le lieutenant du duché de Limbourg Herman de Ghœr, et retenu en prison 17 mois. Le lieutenant se fondait, dit M. Daris, sur un édit impérial du 14 octobre 1529. Remis en liberté Kaiskin demanda des dommages intérêts à la cour de Verviers. « Cette cour, après avoir instruit le procès demanda la recharge à celle de Liège. La haute justice de la cité la chargea de décider que la demande de Kaiskin était mal fondée. »

L'auteur semble oublier que le duché de Limbourg faisait partie des Pays-Bas ; l'édit dont il est ici question est le placard promulgué par Charles Quint le 14 octobre 1529 pour nos provinces. M. Daris eût éclairci ce passage assez obscur en expliquant comment un Limbourgeois arrêté dans son pays par un juge local demande des dommages intérêts à une cour étrangère, à la cour de Verviers, une bonne ville de la principauté de Liège.

M. Daris ne fait que citer le fameux décret de Worms de 1521, décret qui jusqu'en 1555 consacra la procédure à suivre à l'égard des hérétiques de l'empire d'Allemagne. Il aurait dû en rappeler les principaux articles, signaler les diverses interprétations qui furent émises par les deux partis, et insister sur les résistances légales que leur application suscita dans les différentes parties du pays de Liège. Négligence plus grave, il ne dit presque rien de la paix de religion d'Augsbourg de 1555, qui modifia complètement la situation politique des luthériens, et dont on retrouve les dispositions essentielles dans l'édit d'Ernest de Bavière de 1581. M. Daris, comme la plupart des écrivains liégeois, semble ignorer que la principauté de Liège était un état du S[t] Empire romain, et que son droit public comme sa législation pénale, sauf les garanties octroyées par les chartes locales, n'était le plus souvent que l'application des lois impériales. Si l'on méconnaît les liens qui rattachaient la principauté à l'empire d'Allemagne, l'histoire de Liège devient incompréhensible. Nous avons le regret de le dire : jusqu'ici les historiens liégeois ont plutôt fait des monographies qu'une histoire vraiment sérieuse de la principauté de Liège. Le nouveau travail de M. Daris accuse de consciencieuses recherches, il est très riche en renseignements biographiques, et les écrivains futurs pourront y trouver des détails très précis et très curieux. Mais nous le répétons, nous attendons encore une histoire définitive de la principauté de Liège au XVI[e] siècle.

H. LONCHAY.

P. Terenti Afri Adelphœ, *texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par* FRÉDÉRIC PLESSIS, *Maître de conférences de langue et de littérature latines à la Faculté des lettres de Caen.* Paris, Klincksieck, 1884. 10-XLVIII-122 pages in-8°.

M. Plessis nous fait connaître dans l'*Avertissement* comment il a été amené à donner au public une nouvelle édition des *Adelphes :* « Au » commencement de l'année scolaire, étant à la Faculté de Poitiers, » j'avais choisi pour sujet d'une de mes conférences de licence, l'explica- » tion des Adelphes : prenant pour fonds l'excellente édition classique » publiée en 1881 par M. J. Psichari, sous la direction de M. E. Benoist, » j'y ajoutai le secours des principales éditions, plus développées ou faites » à des points de vue spéciaux, qui ont paru de nos jours à l'étranger et » que les étudiants ne peuvent avoir habituellement entre les mains; en » même temps, j'exposai les doctrines de M. Louis Havet sur la métrique » des comiques latins, à l'aide des notes que j'ai recueillies pendant trois » années à ses cours de l'Ecole des hautes études. Je me trouvai ainsi » avoir amassé des renseignements dont la publication me parut pouvoir » être utile à ceux de nos candidats qui ne recevaient point l'enseigne- » ment oral de la Faculté; quelques-unes de ces notes parurent dans la » *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*... Le *Bulletin*

» ayant pris, dès les premiers temps de son existence, une grande expan-
» sion en dehors même du ressort de l'Académie, j'appris de plusieurs
» côtés que les candidats trouvaient dans la lecture de mes notes un
» secours immédiat et pratique; je songeai alors à les publier... »

Pour juger équitablement le travail de M. Plessis, il importe de tenir compte des circonstances où cette publication a eu lieu et du but particulier que l'auteur s'est proposé. « Les programmes de la licence et de
» l'agrégation sont temporaires : il fallait donc faire promptement cette
» publication ou ne pas la faire du tout. Joignant à mes obligations
» professionnelles la préparation de plusieurs ouvrages qui vont paraître,
» je ne pouvais songer à donner des Adelphes autre chose qu'une édition
» scolaire; je me suis néanmoins efforcé de mettre le commentaire au
» niveau des progrès récents accomplis en France dans l'enseignement
» supérieur. » M. Plessis a voulu initier les étudiants aux questions de grammaire, de métrique et de critique qu'il est nécessaire de traiter pour expliquer d'une façon approfondie, vraiment philologique, le texte de Térence. Il leur a rendu incontestablement un grand service. Son commentaire abonde en remarques instructives, et il nous paraît propre à développer l'esprit scientifique chez l'élève qui l'étudiera avec soin et avec intelligence. Ce livre mérite donc des éloges. Ce n'est pas à dire que l'auteur ait du premier coup atteint la perfection; mais son ouvrage est bien conçu et témoigne de solides études. Nous croyons devoir entrer dans quelques détails, et nous serons heureux si les remarques que nous allons présenter peuvent servir à M. Plessis quand il fera réimprimer son travail.

Vers 1. La construction *postquam poeta sensit .... erit* a quelque chose d'étrange. Pourquoi? Il y avait là matière à une analyse intéressante.

V. 7. *Commorientis*. Il n'eût pas été mauvais de dire que Ritschl (*Die fabulae Varronianae des Plautus,* dans les *Parerga zu Plautus und Terenz*) range les *Commorientes* parmi les comédies que Varron attribuait à Plaute en se fondant sur la ressemblance du style.

V. 11. *Expressum extulit:* « Recherche d'allitération; c'est là, en dehors
» d'un besoin de prosodie, le motif de l'emploi de *efferre* au lieu de *trans-*
» *ferre....* » Térence n'a pas préféré *efferre* à *transferre* pour un motif aussi frivole; il a dit ce qu'il voulait et ce qu'il devait dire. *Transtulit* aurait formé un pléonasme avec *verbum de verbo expressum. Extulit* signifie « il a mis en lumière, il a publié. » Cf. les vers de Cicéron cités par Suétone dans sa *Vie de Térence* (p. 5-6 éd. de Fleckeisen) :

CONVERSUM EXPRESSUMQUE *Latina voce Menandrum*
IN MEDIUM *nobis sedatis vocibus* (Barth, Ritschl : *motibus*) ECFERS.

V. aussi plus loin, v. 625-626 : *Quod minumest opus Usquam ecferri.*

V. 12-13. La construction *Pernoscite ..... existumetis* aurait besoin d'une note. De même, le mot *furtum* (Que regardait-on comme un plagiat, lorsqu'il s'agissait de *fabulae palliatae?*).

V. 15. *Nam quod :* « Raisonnement avec ellipse : Jugez par vous-mêmes

» (*pernoscite* v. 12), non d'après ce que l'on dit, *car* une des préventions » soulevées contre mes pièces, et que voici, ne doit pas influencer votre » jugement. » Nous ne croyons pas que ce soit là le sens. L'enchaînement des idées est plutôt : « Je pourrais maintenant me dispenser de répondre » à un reproche que me font mes adversaires; *car*.... » M. Plessis ajoute : « *Nam,* dans ces conditions, peut se traduire par « quant à. » Ce n'est pas *nam,* mais *quod,* qui signifie « quant à. » — Notons en passant que *quod* n'est pas le complément direct de *dicunt,* mais un accusatif déterminatif marquant un rapport général; il faut donc supprimer la virgule après *malivoli.*

V. 21. « ... *Sine superbia* porte moins sur *quorum* que sur toute la » phrase. » M. Plessis s'exprime là d'une façon inexacte et peu claire. Il a voulu dire sans doute : Térence signale d'une manière générale l'absence de *superbia* dans les relations entre les *homines nobiles* et les citoyens qui ont recours à eux; bien que *quorum* (qui représente les *homines nobiles*) dépende de *opera* et non de *superbia*, l'absence de *superbia* doit s'entendre des *homines nobiles.*

V. 34. M. Plessis aurait pu dire un mot de l'art avec lequel la phrase et le vers sont construits (*Irata* à l'enjambement, antithèse avec *propitii* à la fin du vers). — Quelques remarques de plus sur la disposition des mots dans Térence, sur les procédés de son style, etc., seraient désirables : l'élève apprendrait à goûter l'art exquis du poète « au pur langage. »

V. 43. Ce vers difficile n'est pas suffisamment expliqué. Que représente *quod* dans la phrase *quod fortunatum isti putant*? Est-ce *uxorem habere* ou *uxorem non habere?* Bentley adopte la première interprétation, en faveur de laquelle on pourrait invoquer ce passage de Tyrtée (fr. 15, v. 5-6 éd. de Bergk) : μὴ φειδόμενοι τᾶς ζωᾶς· | οὐ γὰρ πάτριον τᾷ Σπάρτᾳ, sc. τὸ φείδεσθαι τᾶς ζωᾶς. Je pencherais plutôt pour la seconde. *Isti* signifierait alors : « ceux qui ont embrassé un autre genre de vie que moi, ceux qui, » comme mon frère, ont tâté du mariage [1]. » On sait que les maris de comédie se plaignent volontiers de leurs femmes et ne tarissent pas sur les désagréments du mariage (*fortunatum putant uxorem non habere*) [2]; Déméa s'écrie (v. 867) : *Duxi uxorem : quam ibi miseriam vidi!* Micion, tout épicurien qu'il est, est une nature tendre et aimante, et il n'affirme pas en son propre nom que ce soit un si grand bonheur de vivre célibataire.

V. 49. Il serait peut-être utile de montrer la différence qu'il y a entre *in eo me oblecto* et *eo me oblecto.*

V. 50. *Ut item me habeat.* Cette construction valait la peine d'être expliquée.

---

[1] Pour *iste,* cf. Cic., *Pro Rabirio Postumo,* c. 7 (ce sont les chevaliers romains qui parlent) : *Nos* ISTA (les avantages dont jouissent ici les hommes de l'autre catégorie, les avantages attachés au rang sénatorial) *nunquam contempsimus.... sed hanc vitam quietam atque otiosam secuti sumus.*

[2] V. BRIX dans son édition du *Trinummus, Einleitung,* p. 25.

V. 93. La citation *Hautont*. 572, n'a aucun rapport avec notre texte.

V. 96. *Nullum hujus simile factum. Hujus* désigne évidemment Ctésiphon : *hic* est en effet le pronom démonstratif de la 1e personne (*hic* ici = « mon fils »). S'il s'agissait de la conduite d'Eschine, on aurait *illius* ou *istius*.

V. 102. *Non est.* En entendant ces paroles : *non est flagitium*, etc., Déméa avait fait un mouvement d'impatience, un geste de protestation. De là, cette répétition énergique : *Non est.*

V. 104. *Egestas.* Le père de Déméa et de Micion était riche, car Micion a toujours vécu en rentier (v. 41 sqq.), mais il ne donnait pas d'argent à ses fils : de là, *egestas* et non *paupertas*.

V. 107. *Illum tuum,* ironique : « ton fils, ce jeune homme modèle. »

V. 119. *Excludetur foras*, « sa maîtresse lui fermera sa porte. » *Excludere aliquem foras* signifie « laisser quelqu'un à la porte, lui fermer » sa porte, ne pas le recevoir. » Pourquoi, dans cette locution, les Latins disent-ils toujours *foras* et non *foris?* C'est que celui qui se présente pour entrer est repoussé, renvoyé au lieu d'où il vient.

V. 133. Il fallait expliquer l'expression *quid istic?*

V. 134. *Profundat, perdat.* Cf. v. 991 : *ecfundite, emite.*

V. 139. *Sentiet. Sentire* se dit surtout d'un mal. Cf. v. 853.

V. 144. *Quom placo,* etc. Cf. Plaut., *Aulul.*, v. 113-114 éd. de W. Wagner (= I, 2, 35-36) : *Nam nunc quom celo* (« je m'efforce de cacher ») *sedulo omnis, ne sciant, Omnes videntur scire*, etc.

V. 159. « *Vapulare,* être battu, s'emploie aussi pour exprimer la défaite » d'une armée. » Il fallait ajouter : « dans le langage familier, » comme en français « être rossé. » De même que Cœlius dit dans une lettre à Cicéron *septimam legionem vapulasse,* Voltaire écrit à Catherine II : « Quoi ! votre âme est occupée à rosser le grave Moustapha... » Mais on chercherait vainement le verbe *vapulare* dans César, Salluste, Tite-Live et Tacite, et le verbe *rosser* dans le *Siècle de Louis XIV* ou l'*Histoire de Charles XII.*

V. 161. *Leno ego sum*, etc. « ... Sannion s'excuse plutôt : « Il est vrai » que je suis un *leno*, mais parfaitement honnête dans mon métier; il y a » une justice pour moi comme pour les autres. » M. Plessis ne nous paraît pas avoir saisi le véritable sens du passage. Sannion dit : « Je suis » un *leno*, c'est vrai, mais un *leno* qui est homme de parole, et je te » réponds que tu me le paieras. »

V. 165. *Nollem factum* est une formule d'excuse, de regret.

V. 167. *Ceterum* se met au commencement d'une phrase interrogative par laquelle on s'assure qu'une chose à laquelle on avait le droit de s'attendre ne se réalisera pas. Cf. *Eun.*, v. 87.

V. 185. *Autem* s'emploie souvent dans le dialogue, lorsqu'un des interlocuteurs répète, dans une interrogation vive et emportée, une assertion qui vient d'être émise par l'autre interlocuteur, et qui excite chez le premier de l'étonnement ou de la colère.

V. 198. *Domo me eripuit.* « ... Wagner écrit : *dòmi me arripuit.* Ce

» changement fait à la leçon des mss n'est pas suffisamment justifié : » Eschine a agi sous l'influence de la colère, et d'ailleurs, il avait intérêt » à forcer Sannion de venir s'expliquer en public pour trancher la question » définitivement. » Nous ne sommes pas convaincu de la justesse de cette argumentation. D'abord, le *Bembinus* (A) porte DOMI, de la première main; la leçon *domo* est due au *corrector recens*. Ensuite, Eschine n'a pas agi sous l'influence de la colère; il a voulu rendre service à son frère, il est parfaitement calme et maître de lui-même, il traite Sannion avec un sang-froid ironique qui ne se dément pas un seul instant. Enfin nous ne voyons pas l'intérêt qu'il pouvait avoir à forcer Sannion de venir s'expliquer en public (?); au commencement de la scène, Sannion court après la *psaltria* qui lui a été enlevée et qu'il veut reprendre de force; ce n'est pas Eschine qui l'oblige à le suivre.

V. 209. *Tace*. Il convenait d'apprendre à l'élève que *tace* ne doit pas se traduire ici par « tais-toi, » mais par « il suffit, sois tranquille. »

V. 210. *Sannio*. M. Plessis aurait pu faire là-dessus une remarque dans ce genre-ci : Syrus, qui procède par insinuation, appelle Sannion par son nom (ce qui est une marque de politesse), tandis qu'Eschine ne lui avait donné que le titre peu honorable de sa profession : *leno* (v. 184, 196). Cf. *Phorm.*, v. 485, 526.

V. 223-224. Nous approuvons l'interprétation de M. Plessis. Pour l'expression : *Quasi usquam tibi sint viginti minae* (= « comme si vingt » mines existaient pour toi, étaient quelque chose à tes yeux »), comparez Plaut., *Trin.*, v. 497-8 : *hic factiones atque opes non esse* (« ne comptent pas, ne sont rien à nos yeux »), avec la note de Brix, et la locution grecque οὐδαμοῦ λέγω ou νομίζω (Erfurdt, note sur l'*Antigone* de Sophocle, v. 183).

V. 242. *Conradet :* « il trouvera, non sans peine. » Il aurait fallu traduire d'abord le mot littéralement.

V. 378. *Tantisper*. Comparez *Odyssée*, l. II, v. 148, avec la note d'Ameis, et Aristophane, *Nuées*, v. 66.

V. 394. *Tu, quantus quantu's, nil nisi sapientia es*. Molière, *l'Avare*, acte I, sc. 7 : « Vous êtes toute raison. »

V. 507. M. Plessis a tort, selon nous, d'adopter la leçon *fient* au lieu de *fiunt;* le copiste du *Bembinus* aura été trompé par le mot *fient* qui se trouve deux vers plus haut.

V. 511. *Quod potes*. Ajoutez : cf. plus haut, v. 423, *quod queo*.

V. 517. *Dic sodes* marque que l'on désire une réponse plus explicite. Cf. *Heaut*, v. 770.

V. 537. *Lupus in fabula*. « Allusion à une fable ou à un proverbe perdu. » Pourquoi « un proverbe perdu »? *Lupus in fabula* est précisément un proverbe. — Comparer le fr. : « Quand on parle du loup, on en voit la » queue. »

V. 541. « *A villa mercennarium,* mercenaire de la villa. » Villa en fr. signifie « maison de plaisance. » En latin, *villa* = « maison des champs,

» ferme, métairie. » La *villa* de Déméa n'était rien moins qu'une maison de plaisance; voyez v. 45, 95, 517, 868 sqq., etc.

V. 739. *Quasi quom* se trouve aussi *Heaut*, v. 318.

V. 979. La phrase *processisti hodie pulchre* méritait bien une note. On y voit généralement une construction personnelle remplaçant une construction impersonnelle (*processit tibi*); mais comparez Plaute, *Capt.*, III, 4, 116 (= v. 645 éd. de Brix) : *Ut quidem hercle in medium ego hodie pessume processerim*, où l'on a l'expression plus complète *in medium procedere*. Cette locution : « Je suis sorti aujourd'hui de chez moi (*pro-* » *cessi, in medium processi*) pour mon bonheur (*pulchre*), pour mon » malheur (*pessume*), » tient à la manière de vivre des anciens, qui passaient la plus grande partie de la journée hors de chez eux, occupés des *negotia publica* et *privata*; elle équivaut simplement à : « j'ai eu aujourd'hui » de la chance, du guignon. »

Nous nous en tiendrons là afin de ne pas allonger démesurément cet article. Quelques observations générales pour finir. La disposition du volume n'est pas des plus commodes : le commentaire est entièrement séparé du texte; il serait préférable de mettre les notes au bas des pages. Il serait utile de marquer l'*ictus*, comme dans les éditions allemandes. M. Plessis, dans son commentaire, laisse volontiers la parole à autrui; son édition a le caractère d'une édition *variorum*. Nous ne lui en faisons pas précisément un reproche, mais nous pensons qu'il se défie un peu trop de lui-même. Dans une seconde édition, il montrera, nous n'en doutons pas, plus d'indépendance, et il augmentera le nombre de ses remarques personnelles. Son travail sur les *Adelphes* est un ouvrage très estimable et très recommandable, et nous ne risquons pas d'être appelé mauvais prophète, si nous disons que le jeune professeur de la Faculté de Caen fera honneur à l'école philologique française. P. Thomas.

Dictionnaire synoptique d'étymologie française, *par* Henri Stappers. — Bruxelles, Muquardt.

Dans cet excellent ouvrage, tous les mots dérivés d'une même langue forment, dans le tout, un petit dictionnaire à part. Le latin, par exemple, contient 2028 groupes; le grec, 925; l'allemand, 604; l'italien, 285 et ainsi pour toutes les langues auxquelles le français a fait un emprunt. Un vocabulaire alphabétique, placé à la fin de l'ouvrage, renvoie au groupe auquel ce mot appartient. Rien donc de plus facile à manier qu'un semblable dictionnaire. Nous ajouterons : rien de plus utile.

Tout professeur qui, pendant quelques années, s'est occupé de l'enseignement du français, sait, en effet, que neuf fois sur dix, les élèves ignorent la signification des mots qui ne sont pas d'un usage habituel. C'est à désespérer les hommes les plus courageux, les plus travailleurs. Il faut donc absolument trouver un moyen d'inculquer aux jeunes gens le vrai

sens des mots français. Sous ce rapport, flamands et wallons doivent, à peu de chose près, être rangés au même niveau. Nous ne connaissons aucun moyen de parvenir à ce résultat, qui nous paraisse plus efficace qu'un bon dictionnaire, donnant le sens précis du radical et, pour chaque radical, toute la *famille de mots* qui en provient. Aussi le gouvernement a-t-il compris l'importance d'un tel enseignement en introduisant dans ses programmes des exercices de dérivation. Mais ces exercices offraient aux professeurs de français des difficultés à peu près insurmontables. Il n'existait, en effet, en français, qu'un seul dictionnaire de ce genre, celui de Roquefort (1829) qui malheureusement n'était plus en librairie et qui parfois n'évitait pas certaines erreurs de fait, la science étymologique n'étant pas encore arrivée, à cette époque, à la perfection qu'elle a su acquérir de nos jours. L'ouvrage de M. Stappers vient donc combler une grande lacune et, sous ce rapport, il est réellement le bienvenu. Donnons un exemple d'un des groupes ou familles de mots contenus dans cet excellent travail.

DÉRIVÉS D'UN MOT LATIN.

PREMERE, appuyer sur; supin PRESSUM; fréq. PRESSARE.

Com-prim-er (*cum,* avec) -able. Compresse, eur, ion, if, ible, ibil-ité.

In-com-press-ible, ibil-ité (*in* priv.)

Dé-primer, dé-press-ion.

Em-press-er (s'), se mettre en presse, en mouvement. Em-presse-ment.

Ex-prim-er (l. exprimere, ex-premere), faire sortir en pressant; (*V.F.* es-preindre, d'où é-preindre, é-preint-es). Ex-prim-able.

Ex-press-ion, if. In-ex-prim-able. In-ex-press-if (*in* priv.)

Ex-près, ex-press, mot anglais : *train express*.

Im-primer (l. imprimere, *in,* premere, presser dessus). Im-prim-able, erie, eur, im-press-ion, ionn-er, able, abil-ité.

Ré-im-primer, ré-im-press-ion.

Em-preindre, forme vulgaire de *imprimer*. Comparer ci-haut *épreindre* et *geindre*, de gemere, gémir. Em-preint-e.

Op-prim-er (l. opprimere, ob, premere), fouler, écraser.

Op-press-ion, eur, ion, if.

Près préposition, représente le part. passé *pressus*, pressé contre. A-peu-près; a-près, forme extensive de près; d'a-près; au-près; (anc. aussi enprès). Pres-que (Scheler suppose qu'on aura dit d'abord « *près que cent ans*, » pour « *près de cent ans*, » puis qu'on a fini par écrire « presque cent ans, » et par établir un mot particulier *presque*.

Press-er (l. pressare); press-e, ier, ion, oir, age, is.

Press-ur-er, age, eur (de *pressura,* action de presser).

Ré-prim-er (l. reprimere, re, premere, faire reculer, retenir); ré-prim-able, ré-press-ion, if, ir-ré-press-ible (*ir* pour *in* priv.) ré-prim-and-e, er, du part. *reprimendus* qui est à réprimer.

Sup-prim-er (l. supprimere, *sub* dessous; premere) abaisser en pressant dessous; (compar. all. unter-drücken, litt. pousser dessous, supprimer). Sup-press-ion.

Il est inutile d'insister plus longuement sur l'importance d'un semblable dictionnaire. Les élèves des athénées et des écoles moyennes, habitués à s'en servir, connaîtront non seulement le sens exact du mot qu'ils se donneront la peine de chercher, mais toute la famille de mots dont il fait partie; soit, dans le cas présent, 62 mots, dont la signification est nettement déterminée. C'est l'unique moyen d'apprendre vite et bien le sens propre des mots dont proviennent tous les sens figurés, qui souvent doublent, triplent et quadruplent l'usage que l'on peut en faire. « L'élève en quête de la dérivation d'un mot, ajoute l'auteur, le rencontre accompagné de ses congénères et fait ainsi connaissance avec tout un groupe de vocables ayant un ancêtre commun et dont on ne soupçonnait peut-être pas l'étroite parenté. De là naissent des découvertes et des inductions inattendues, qui éclairent le sens intime et primordial des mots d'une lumière plus vive que celle qui se dégagerait de longs commentaires. »

Ajoutons à nos propres appréciations celles d'un savant dont on ne récusera sans doute pas la haute compétence en cette matière. M. Auguste Scheller dit de cet ouvrage :

« J'ai parcouru votre travail avec tout l'intérêt dont il est digne et je viens vous exprimer mes éloges bien sincères pour l'intelligence spéciale et le soin minutieux dont vous avez fait preuve. Je reconnais volontiers que le dictionnaire, tel que vous l'avez envisagé et exécuté, serait appelé à rendre de notables services dans les régions scolaires, si les études étymologiques et la grammaire historique de la langue française y étaient appréciées à leur juste valeur. Si les vues nouvelles, manifestées récemment en cette matière par les organes du gouvernement, venaient à se propager et à s'affermir, votre livre, j'en suis sûr, se recommanderait particulièrement à l'attention des professeurs. »

Quant à nous, nous ne pouvons que faire des vœux ardents pour que le Conseil de perfectionnement veuille bien examiner, avec toute l'attention dont il est digne, l'ouvrage de notre compatriote et en recommander l'usage à tous les établissements moyens du royaume.

THIL-LORRAIN.

P. WILLEMS. **Le Sénat de la République romaine**, t. I, 2e éd. Louvain, 1885. — Appendices du t. I et registres (IV—p. 627-724; — Registres p. 1—114).

Le premier volume du savant ouvrage de M. Willems parut en 1878 et le second en 1883, alors que le premier était déjà épuisé. Aussi l'auteur fit-il faire un tirage plus considérable du second volume; et il vient de publier une seconde édition ou plutôt une réimpression du premier. Au lieu de remanier l'œuvre primitive, M. Willems a préféré rejeter dans des appendices, que l'on peut se procurer séparément, les additions et les changements qu'il a cru devoir faire au premier volume de son ouvrage. Nous ne saurions assez approuver cette décision. On abuse quelque peu

des nouvelles éditions : on tire un livre à un petit nombre d'exemplaires, puis on fait réimprimer le volume avec quelques corrections et une dizaine de pages en plus ; et tout spécialiste est obligé de se procurer l'édition la plus récente sous peine d'être considéré comme n'étant pas au courant des progrès de la science. Une pareille manière d'agir se comprend pour des ouvrages classiques ; mais ne saurait se justifier pour de grandes publications souvent fort couteuses. Ainsi le Traité d'antiquités de Mommsen et Marquardt n'est pas encore entièrement achevé et déjà nous avons des secondes éditions de la plupart des volumes qui ont paru; les éditions du beau livre de Friedländer sur l'Histoire de la Rome impériale se succèdent aussi à des intervalles assez rapprochés ; enfin, car nous ne voulons pas multiplier ces exemples, on annonce une seconde édition du premier volume du *Corpus inscriptionum latinarum*.

M. Willems consacre la plupart de ses appendices à réfuter les principales critiques faites à des théories qu'il a émises dans le premier volume de son ouvrage.

Et tout d'abord l'auteur reprend son étude sur les *ornamenta consularia* ..., le *locus* et les *adlecti*. Faut-il admettre avec Nipperdey que ces trois expressions ont chacune leur signification spéciale, ou avec Mommsen que les *ornamenta* ne sont que la conséquence nécessaire du *locus*, ou bien encore ces trois expressions ne sont-elles que des dénominations diverses d'une seule et même distinction honorifique? Du temps de la République, selon M. Willems, les *ornamenta* ne furent jamais accordés à des citoyens non-sénateurs. Depuis le principat d'Auguste jusqu'au règne de Vespasien, le citoyen obtenait par l'*adlectio*, le *locus* en même temps que les *ornamenta ;* mais cette *adlectio* restait sans influence sur le *cursus honorum* qui continua à avoir pour base la gestion effective des magistratures et non la collation du rang sénatorial. Depuis Vespasien l'*adlectio* est assimilée à la gestion réelle de la magistrature. L'argumentation de M. Willems me paraît des plus serrées ; je me permettrai cependant de faire remarquer au savant professeur dont je m'honore d'avoir été l'élève que, si depuis Vespasien l'*adlectus* est assimilé au magistrat véritable, on ne saurait comprendre qu'au troisième siècle Dion Cassius rapporte comme un fait d'une haute portée politique que Plautien a été le premier auquel le prince ait permis de considérer les ornements consulaires (ὑπατικαὶ τιμαί. Dio. 46, 46 ; 78, 13) comme un premier consulat. Donc, ou bien la situation de ceux qui obtenaient les *ornamenta* était différente de celle des *adlecti* ou bien l'*adlectus* n'était pas assimilé au magistrat effectif, à moins de supposer, ce que M. Willems ne fait pas du reste, qu'une exception ait été faite pour le consulat. La question ne me semble par conséquent pas encore définitivement résolue.

M. Willems revient aussi sur la signification du mot *patres conscripti* et sur l'époque de l'admission de la plèbe aux séances du Sénat. L'explication que donne le savant professeur de *patres conscripti* est connue : elle nous parait être la seule bonne. Nous regrettons cependant qu'il ait omis

d'examiner l'interprétation récemment donnée par M. J. Král (*Sur la signification de patres conscripti,* travail publié dans la Listy filologiké a paedagogiké. Prague, t. X. 1883.). Je ne connais du reste moi-même cette étude que par un résumé qu'en a donné la Philologische Wochenschrift (1883, p. 1171). M. Král soutient que les *conscripti* sont les *juniores* introduits dans le Sénat par les premiers consuls pour combler les vides qui s'étaient produits parmi les sénateurs et que Tarquin avait laissé subsister. Ces *juniores* ne sont pas des plébéiens, mais tout en étant patriciens ils ne sont pas *patres* dans le sens précis donné à ce mot, et ces *juniores* devenus sénateurs n'ont que le *jus sententiae dicendae.* Cette interprétation me paraît plus spécieuse que fondée et je préfère m'en tenir à celle de M. Willems. J'admets aussi avec lui que les plébéiens n'eurent pas accès au Sénat dès l'origine de la République, car sinon on ne comprend plus rien au développement politique des institutions romaines tel qu'il nous est connu; mais n'est-ce pas aller trop loin que de vouloir préciser l'époque de cette admission et de la reculer jusqu'à l'année 400? Certes il est très curieux que le plus ancien sénateur plébéien qui nous soit connu, P. Licinius Calvus soit précisément aussi le premier plébéien élu tribun militaire avec puissance consulaire Mais Tite-Live nous dit (V. 12) que Calvus était un vieux sénateur *vir nullis ante honoribus usus, vetus tantum senator* ce qui doit faire supposer que Calvus siégeait déjà au Sénat avant d'avoir été élu tribun militaire. M. Willems, il est vrai, suppose que ce détail d'ancienneté est d'invention récente (I. p. 62); mais ce n'est là qu'une hypothèse qui ne saurait s'appuyer sur aucun fait bien établi.

Signalons encore les autres appendices dont nous adoptons les conclusions. M. Willems soutient contre Lange que le *Flamen dialis* avait le droit d'entrer au Sénat, parce qu'il avait la *sella curulis* et que, par son *inauguratio* même, il était affranchi de la *patria potestas* et devenait *sui juris;* il démontre de plus contre Lange et Herzog que le plébiscite Ovinien ne saurait être antérieur à l'année 312 avant J. C. et que le *ex omni ordine* du texte de Festus, doit s'entendre dans le sens de *ex omni ordine* MAGISTRATUUM; enfin que le plébiscite Atinien, accordant le *jus sententiæ dicendae* au tribun de la plèbe, a dû avoir été voté entre les années 123 et 115 et non avant l'année 209 comme Lange l'avait soutenu.

M. Willems reproduit ensuite, en n'y apportant que des corrections de détail, l'étude publiée ici même (XXVII, p. 384 et suiv.) sur l'inscription d'Adramytium, décret rendu à Rome, à la suite d'une délégation du Sénat, par un préteur assisté d'un conseil sur une contestation de frontières survenue entre Pergame et Adramytium. Enfin, dans un dernier appendice, l'auteur commente une inscription récemment découverte en Thessalie: c'est la traduction grecque d'un Sénatus-consulte, voté entre les années 150 et 146 av. J. C., tranchant les contestations territoriales qui existaient entre Mélitée et Narthakion, villes de Thessalie.

Nous ne pouvons terminer sans remercier l'auteur des précieuses tables qu'il vient d'ajouter à son ouvrage (tables des matières, des termes grecs,

des *nomina,* des *cognomina* et des passages d'auteurs anciens commentés ou corrigés). Il avait déjà fait la même chose pour la cinquième édition de son Droit public. M. Willems, ayant beaucoup travaillé lui-même, se rend parfaitement compte de ce qu'il faut aux travailleurs. Un ouvrage d'érudition sans tables bien détaillées ne saurait être d'un usage quotidien et ne peut rendre que des services de beaucoup inférieurs à la somme de travail qu'il a exigée.

ADOLF DE CEULENEER.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ordre de Léopold. — Promotion. — Nominations.

Par arrêtés royaux du 9 avril 1885, sont nommés

Officiers :

M. Dugniolle (M.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand;

M. Pieraerts (C.), recteur magnifique de l'université de Louvain, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres;

M. Rivier (A.), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Bruxelles;

M. Roersch (L.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres à Liège;

M. Troisfontaines (A.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

M. Wolters (G.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école spéciale du génie civil à Gand.

Chevaliers :

MM. Buisset, (A.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Bruxelles;

M. Callier (A.), recteur de l'université de Gand, professeur ordinaire à la faculté de droit;

M. de Monge (L.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain;

M. James (E.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Bruxelles;

M. Kurth (G.), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

M. Staedtler (J.), professeur ordinaire à l'université de Louvain.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

CLASSE DES SCIENCES.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1886.

Section des Sciences physiques et mathématiques.

PREMIÈRE QUESTION — Compléter l'état de nos connaissances sur les partages qui se font entre les acides et les bases, lorsqu'on mélange des solutions des sels qui, par leur réaction mutuelle, ne donnent pas naissance à des corps insolubles.

DEUXIÈME QUESTION. — Exposer et discuter, en s'aidant d'expériences nouvelles, les travaux relatifs à la théorie cinétique des gaz.

TROISIÈME QUESTION. — Perfectionner la théorie de l'intégration approximative, sous le double rapport de la rigueur des méthodes et de la facilité des applications.

Section des Sciences naturelles.

PREMIÈRE QUESTION. — Faire la description des terrains tertiaires belges appartenant à la série éocène, jusqu'au système laekenien de Dumont, inclusivement.

DEUXIÈME QUESTION. — Faire l'étude de quelques-unes des principales fonctions d'un animal invertébré.

TROISIÈME QUESTION. — On demande de nouvelles observations sur les rapports du tube pollinique avec l'oosphère, chez un ou quelques phanérogames.

La valeur des médailles décernées comme prix sera de six cents francs pour chacune de ces questions.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, avant le 1er août 1886.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en prendre des copies à leur frais en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

—

La classe adopte, dès à présent, la question suivante pour son concours de 1887 :

On demande des recherches nouvelles sur l'écoulement linéaire des liquides chimiquement définis, par des tubes capillaires, en vue de déterminer si l'on peut appliquer aux liquides l'hypothèse des molécules, telle que l'étude des gaz nous l'a fait connaître.

On se placera au point de vue des trois hypothèses principales admises aujourd'hui pour rendre compte de la constitution intime des gaz.

—

CONCOURS EXTRAORDINAIRE POUR 1887.

Le Gouvernement a proposé et les Chambres ont adopté une loi qui a pour objet la conservation du poisson et le repeuplement des rivières.

L'obstacle capital qui empêche actuellement d'atteindre ce but, c'est la corruption des eaux dans les petites rivières non navigables ni flottables, qui sont contaminées par des matières solides ou liquides déversées par différentes industries et incompatibles avec la reproduction et l'existence des poissons.

L'Académie fait appel à la science pour faciliter l'accomplissement des vues des pouvoirs publics.

Acceptant la proposition d'un de ses membres, qui met généreusement à sa disposition une somme de trois mille francs, elle demande une étude approfondie des questions suivantes, à la fois chimiques et biologiques :

1° Quelles sont les matières spéciales aux principales industries qui, en se mélangeant avec les eaux des petites rivières, les rendent incompatibles avec l'existence des poissons et impropres à l'alimentation publique aussi bien qu'au bétail ;

2° La recherche et l'indication des moyens pratiques de purifier les eaux à la sortie des fabriques pour les rendre compatibles avec la vie du poisson sans compromettre l'industrie, en combinant les ressources que peuvent offrir la construction de bassins de décantation, le filtrage, enfin l'emploi des agents chimiques ;

3° Des expériences séparées sur les matières qui, dans chaque industrie spéciale, causent la mort des poissons, et sur le degré de résistance que chaque espèce de poisson comestible peut offrir à la destruction ;

4° Une liste des rivières de Belgique qui, actuellement, sont dépeuplées par cet état de choses, avec l'indication des industries spéciales à chacune de ces rivières, et la liste des poissons comestibles qui y vivaient avant l'établissement de ces usines.

Si le mémoire est jugé satisfaisant pour la solution des deux premiers paragraphes (1° et 2°), une somme de deux mille francs pourra lui être décernée, quand même aucune réponse ne serait faite aux §§ 3° et 4° de la question.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et être adressés, francs de

port, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, avant le 1er octobre 1887.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations ; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ; faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

—

Revue critique *d'histoire et de littérature* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Du 16 mars 1885 : **Elie Berger,** Les Registres d'Innocent IV (T. L.). — Correspondance de Luther, p. p. **Enders** (B.). — Sermons de Bossuet, p. p. **Choussy** (A. Rébelliau). — **Flint,** Vico (Ch. J.). — **Sanders,** Dictionnaire complémentaire de la langue allemande (Alfred Bauer). — Du 23 : **Curtius,** Grammaire grecque, traduit par **Clairin** (A. M. Desrousseaux). -- **Clédat,** Grammaire élémentaire de la vieille langue française (C. Chabaneau). — **Thureau-Dangin,** Histoire de la monarchie de Juillet, I et II (Albert Sorel). — Du 30 : **Bréal** et **Bailly,** Dictionnaire étymologique latin (Léonce Person). — **Sumner Maine,** Etudes sur l'ancien droit et la coutume primitive ; **J. Kohler,** Shakspeare devant le forum de la jurisprudence ; **Post,** Les fondements du droit (Paul Viollet). — Du 6 avril : Choix des Métamorphoses d'Ovide, p. p. **Armengaud** (Frédéric Plessis). — **Stephens,** Les études de Bugge sur la mythologie noroise (E. Beauvois). — Le Voyage d'outremer de Jean Thénaud, p. p. **Schefer** (Emile Picot). — Thèses de M. Hauvette-Besnault : L'archonte-roi *et* Les stratèges athéniens. — Du 13 : **Dosabhai,** Histoire des Parsis (James Darmesteter). — **Willems,** Le sénat de la République romaine, II (C. J.). — **Favé,** L'empire des Francs, I, les Francs avant le règne de Clovis (Julien Havet). — **Gay,** Glossaire archéologique du moyen-âge et de la renaissance, III (H. de Curzon). — **Scheler,** Étude Lexicologique sur les poésies de Gillion Le Muisit (A. Delboulle). — Aventinus, œuvres, p. p. **Riezler** (Alfred Stern). — **De Budé,** Vie de Guillaume Budé ; **Amiel,** Juste-Lipse (P. de Nolhac). — Du 27 : Eschyle, p. p. **Wecklein** (Henri Weil). — **Bladé,** Epigraphie antique de la Gascogne. — *Variétés :* Lettre du comte de Broglie sur la publication de la Henriade (J. J. Jusserand). — Thèses de M. Monin : L'unité de la religion homérique dans l'Iliade *et* Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance

de Basville. — Du 4 mai : **Klatt,** Etude chronologique sur l'histoire de la ligue achéenne (Marcel Dubois). — **Hertz,** Les notes de Carrion sur Aulu-Gelle. — **Ruelens,** La première relation de Christophe Colomb (T. de L.). — **Loeschke,** Dissertations sur l'histoire de l'art grec et la topographie d'Athènes (Salomon Reinach). — Du 11 : **Dietrichson,** Antinoüs (Salomon Reinach). — **Berger,** Stylistique latine, trad. par **Gache** et **Piquet**, revue par **Bonnet** (Ferdinand Antoine). — **Bloch,** De l'octroi des insignes des magistratures romaines (Camille Jullian). — **J. Quicherat,** Mélanges d'archéologie et d'histoire (H. de Curzon). — **Sanders,** Dictionnaire allemand (A. B.).

Société Royale Belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 9e année. 1885. N° 1. Janvier-Février.

Sommaire : J. Van Drunen. Les sciences hydrographiques. — A.-J. Demanet. Fontaine-l'Évêque. — J. Leclercq. L'Avenir du Mexique. — Géographie commerciale. — E. Suttor. Chronique géographique. — Asie. — Afrique. — Amérique.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome IX. 2e livraison. 10 Mai 1885.

Sommaire : Sur quelques passages d'Ennius, par L. Havet. — Plaute, Curc. 21-22, par L. Havet. — Sur le Pervigilium Veneris : Conjectures de Joseph Scaliger, par H. Omont; conjectures d'Achilles Statius, par E. Chatelain. — Plaute, Curc. 11, par L. Havet. — Notes critiques sur Domninos, par P. Tannery. — Ardelio par M. Bréal. — Sur un passage inadmissible de Ptolémée, par R. Cagnat. — Der saturnische Vers als rhythmisch, par H. T. Karsten. — Note sur un nouveau manuscrit de Tite-Live, par L. Duvau. — Horace, Art poétique, 75-76, par MAX BONNET, — Que, ve, ne après un e bref, par T. — Bulletin bibliographique. — Revue des Revues et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1884). Allemagne (A — Literarisches Centralblatt).

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Zwanzigster Band. Zweites Heft. Berlin, 1885.

Inhalt : A. Kopp, Apios Homerlexicon. — H. Kühlewein, der Text des Hippokratischen Buches über die Kopfwunden und der Mediceus B. — R. Thommen, über die Abfassungszeit der Geschichten des Polybius. — J. Beloch, das Volksvermögen von Attika. — W. Soltau, die Manipulartaktik. — Th. Mommsen, der Rechtsstreit zwischen Oropos und den römischen Steuerpächtern. — Th. Kock, *Emendationes Aeschyleae.*

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XII Jahrgang 1884. Berlin, Calvary 1885.

Viertes und fünftes Heft.

Inhalt : Erste Abteilung. Bericht über die litterarischen Erscheinungen auf dem Gebiete des griechischen nachhomerischen Epos für die Jahre 1882 und 1883. von AloisRzach in Prag. — Bericht über die griechischen Grammatiker. von Professor Dr P. Egenolff in Mannheim.

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu Phädrus aus den Jahren 1873 bis 1882. von Oberlehrer Dr Ed. Heydenreich in Freiberg i. S.

Dritte Abtheilung. Bericht über die römischen Privat- und Sacral-Alterthümer betreffende Litteratur des Jahres 1883 resp. 1882. von Prof. Dr M. Voigt in Leipzig. — Bericht über die auf die Geschichte der classischen Alterthums-wissenschaft bezügliche Litteratur der Jahre 1882-1884. von Prof. Dr Adalbert Horawits in Wien.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1885.

Zweites Heft.

Erste Abteilung (131R Band). — Nautisches zu Homeros. 1-4. von A. Breusing in Bremen. — Homerisches. I-IV. von P. Stengel in Berlin. — Zu Ciceros Brutus und Orator. von F. Heerdegen in Erlangen. — Zu Quintilianus. von M. Kiderlin in Nürnberg (jetzt in München). — Zu Livius [I 21, 4. 14, 7]. von F. Harder in Berlin. — Die siebente ode im vierten buche der Horatius, von H. Probst in Münster (Westfalen).

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch, Göttingen.

Inhalt des zweiten und dritten heftes (februar, märz) 1885.

H. D. Müller, sprachgeschichtliche studien. — M. R. de la Blanchère, de rege Iuba regis Iubae filio. — Ausführliches lexikon der griechischen und römischen mythologie. von H. W. Roscher. — E. Evers, das emporkommen der persischen macht unter Cyrus (nach den neuentdeckten inschriften). — Julius Beloch, die attische politik seit Perikles. — Karten von Attika, aufgenommen durch officiere und beamte des preussischen generalstabes, mit erläuterndem text herausgegeben von E. Curtius und J. A. Kaupert. — Terres cuites d'Asie mineure, publiées par W. Froehner. — H. Dierks, de tragicorum histrionum habitu maxime apud Graecos. — Der kaiser Hadrian. Gemälde der römisch-hellenischen welt zu seiner zeit. von F. Gregorovius. — Les Chrétiens dans l'empire romain, de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle, par H. Aubé. — Ueber die rechtliche grundlage der leges contractae bei rechtsgeschäften zwischen dem römischen staat und privaten, von Heyrovsky. — Die römische grundsteuer und das vectigalrecht. von B. Matthiass. — Geschichte der römischen

litteratur von W. S. Teuffel. Vierte auflage bearbeitet von L. Schwabe. — R. Hiller, die lateinmethode des J. A. Comenius.

Inhalt des vierten heftes (april) 1885.

St. Keck, über den dual bei den griechischen rednern mit berücksichtigung der attischen inschriften. — A. Sickinger, de linguae latinae apud Plutarchum et reliquiis et vestigiis. — Aeschyli Agamemnon, emendavit D. S. Margoliouth. — Aristophanis Thesmophoriazusae. Recensuit A. von Velsen. — H. R. Grundmann, Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur. — Ioannis Stobaei Anthologiam recensuerunt C. Wachsmuth et O. Hense. T. I et II. — Ig. Prammer, zur lexikographie von Caesar de Bello gallico. — H. Merguet, lexikon zu den schriften Caesars und seiner fortsetzer mit angabe sämmtlicher stellen. Lief. 1. 2. — S. Preuss, vollständiges lexikon zu den pseudo-caesarischen schriftwerken. Heft I. — Lexicon Caesarianum confecit H. Meusel. Part. 1. — T. Livi ab urbe condita libri. Erklärt von W. Weissenborn. Bd. IV, hft. 1. 2.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller — Berlin, 1885.

April. — Abhandlungen. Praktische Vorschläge zur Regelung und Ueberwachung der häuslichen Lektüre unserer Schüler. von Dr W. Bander in Homburg v. d. Höhe. — Welche Mafsregeln erfordert das häufige Vorkommen der Kurzsichtigkeit in den höheren Schulen? von Dr P. Dettweiler in Giefsen. — Zu Cicero. von H. J. Müller.

Litterarische berichte. — K. P. Schulze, Römische Elegiker, angez. von Dr A. Otto in Glogau. — E. Götzinger, Reallexikon der deutschen Altertümer, angez. von Dr L. H. Fischer in Berlin. — O. Jäger, Geschichte der Römer, angez. von Professor Dr M. Hoffmann in Lübeck.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien : Verantwortliche Redacteure : W. Hartel, K. Schenkl, 1885.

Inhalt des dritten Hsftes : Erste Abtheilung. Abhandlungen. Die neuen Instructionen für den naturhistorischen Unterricht an unseren Gymnasien. von Dr R. Latzel in Wien.

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. Geschichte der griechischen Lyrik nach den Quellen dargestellt von Dr H. Flach. Tübingen. — Platons ausgewählte Dialoge erklärt von H. Sauppe. 2. Bändchen. Protagoras. 4. Aufl. Berlin 1884, Weidmann. — Joannis Stobaei anthologii libri duo priores ... rec. Curtius Wachsmuth. (Joannis St. anthologiun rec. C. W. et O. Hense.) Vol. I. II. Berlin 1884, Weidmann. — Cruquius und die Horazkritik. von Dr J. Häussner. Beilage zum Progr. des Grossherzogl. Gymnasiums Bruchsal. 1884. — O. Gilbert, Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum. I. Abtheilung. Leipzig 1883.

Philologische Rundschau, herausgegeben von Dr. C. Wagener und Dr. E. Ludwig in Bremen 1885.

21 März 1885. Grosse, Uber Isokrates' Trapeziticos (Th. Klett). —

A. Haas, Quibus fontibus Aelius Aristides in componenda declamatione quae inscribitur πρὸς Πλάτωνα ὑπὲρ τῶν τεττάρων usus sit (R. Volkmann). — S. Preuss, Vollständiges Lexikon zu den pseudo-cäsarianischen Schriftwerken (Kraffert). — H. Roehl, Inscriptiones graecae antiquissimae; ders. Imagines inscriptionum graecarum antiquissimarum (C. Curtius). — L. Gerlach, Uber Mythenbildung in der alten Kunstgeschichte (A. Schultz). — J. Huemer, Cruindmeli sive Fulcharii Ars metrica (K. Hamann).

28 März. A. Rzach, Hesiodi quae feruntur omnia (R. Peppmüller). — Rud. Hoyer, De Antiocho Ascalonita (P. Schwenke). — Διορθωτικὰ εἰς τὰ ἀρχαῖα εἰς τὸν Λουκιανὸν σχόλια (E. Ziegeler).

4 April. W. Biedenweg, Plutarch Quellen in den Lebensbeschreibungen des Dion und Timoleon (F. Roesiger). – E. Schmidt, Eine Hauptquelle in Plutarchs Themistokles (F. Roesiger). — J. G. Brambs, De auctoritate tragoediae christianae, quae inscribi solet Χριστὸς πάσχων, Gregorio Nazianzeno falso attributae (A. Döring). — J. Wang, De Servii ad Verg. Ecl. 1 et Georg. lib. IV 1 annotatis (K. Riedel). — A. Frigell, Prolegomena in Livii libr. XXII; ders. T. Livii libr. XXII; Fr. Luterbacher, Livii liber XXII für den Schulgebrauch erklärt (E. Krah) p. 430. — H. Osthoff, Zur Geschichte des Perfekts im Indogermanischen (Fr. Stolz). — L. v. Sybel Kritik des ägyptischen Ornaments (H. Dütschke).

11 April. Fr. Hanssen, Anacreonteorum sylloge Palatina recensetur et explicatur (J. Sitzler). — A. Deuerling, Ciceros Rede über das Imperium des Cn. Pompeius (G. Landgraf). — K. Hachtmann, Symbolae criticae ad Titi Livi decadem tertiam (F. Luterbacher). — C. Wagener, Eutropi breviarium (C. W.) — L. Sadée, Uber Freiburger Fragmente einer Handschrift der Etymologie des Isidorus; J. Schmidt, Zu Isidorus (J. Huemer). — Fr. Schlitte, De Plinii Secundi studiis grammaticis (J. W. Beck). — Ed. Gerhard, Etruskische Spiegel Bd. V (H. Dütschke). — Sammlung philologischer Arbeiten zur Feier des 25jährigen Jubiläums des Prof. Joh. Kvicala. — G. A. Saalfeld, Griech. Vokabularium (C. W.). — Philaploikos, Vorschläge z. griech. Unterricht (Schirmer). — Kottenbahn, D. Latein im Realgymnasium (Schirmer).

18 April. H. van Herwerden, Studia critica et epicritica in Pindarum (G. Bräuning). — G. Schmid, Euripidea (L. Eysert). — A. C. Bradley, Die Staatslehre des Aristoteles, übersetzt von J. Imelmann (G. F. Rettig). — H. Karbaum, De auctoritate ac fide grammaticorum Latinorum in constituenda lectione Ciceronis orationum in Verrem (Th. Stangl). — R. Menge, Caesaris commentarii de bello Gallico (O. Keller). — Ig. Prammer, Zur Lexikographie von Caesar de bello Gallico (R. Menge). — Th. Vogt, Das pädagogische Universitäts-Seminar (K. Schirmer). — J. Rappold, Gymnasialpädagogischer Wegweiser (K. Schirmer). — A. Nemecek, Maturitätsprüfungen oder keine? (K. Schirmer).

25 April. W. Amrhein, De pleonasmo Herodoteo (J. Sitzler) — P. Shorey, De Platonis idearum doctrina atque mentis humanae notionibus (Nusser). — G. Cozza Luzi, Della Geografia di Strabone frammenti scoperti in mem-

brane palimpseste (R. Hansen). — A. Schleussinger, Studie zu Caesars Rheinbrücke (R. Menge). — J. Schneider, Uber einige neuere Forschungen auf dem phonetischen Gebiete; Wenck, Zur indogerman. Kasusbildung (G. A. Saalfeld). — Joh. Conrad, Erläuterungen zur griech. Tempus- und Moduslehre (Ph. Weber). -- Conr. Bursian, Geschichte der klassischen Philologie in Deutschland (K. Hartfelder). — J. Wuttig, Thomas Arnold, der Rektor von Rugby (O. Francke). — H. St. Sedlmayr, Die Ausgrabungen auf dem Forum Romanum; L. Weniger, Der Gottesdienst in Olympia (Weizsäcker). — Ch. Ostermann, Griechisches Uebungsbuch (Schlichteisen). — G. A. Saalfeld, Deutsch-lat. Handbüchlein der Eigennamen (K. Hamann). — A. v. Soden, Einflüsse unseres Gymnasiums auf die Jugendbildung (K. Schirmer).

2 Mai. D. B. Monro, Homer Iliad books I-XII (Vogrinz). Aristophanis Aves ed. Fr. Blaydes O. Kaehler). B. Heil, Logographis qui dicuntur num Herodotus usus esse videatur (J. Sitzler). — V. Hoffmann, Uber den Gebrauch der Partikel ὤν bei Herodot (J. Sitzler). — G. Buning, Uber die tragische Furcht in der Poëtik des Aristoteles (A. Bullinger). — Al. Riese, Phaedri fabulae Aesopiae (E. Heydenreich). — R. v. Scala, Der pyrrhische Krieg (A. Vollmer). — F. Schilling, Aufgaben zur Einübung der lat. Syntax (E. Bachof). — J. Sörgel, Wie steht es mit der Uberbürdung an den bayerischen Gymnasien (K. Schirmer).

9 Mai. J. Sörgel, Ausgewählte Reden des Demosthenes (J. Dreher). — A. H. Sayce, The ancient empires of the East; Fr. Kaulen, Assyrien und Babylonien (R. Hansen). — H. Haupt, Der römische Grenzwall in Deutschland (Schlegel). — K. Meissner, Kurzgefasste Lat. Synonymik.

16 Mai. — J. Sörgel, Ausgewählte Reden des Demostenes (J. Dreher.) — Ch. Wirth, Die ersten drei Kapitel der Metaphysik des Aristoteles (A. Bullinger). — Th. Oesterlen, Studien zu Vergil und Horaz (E. Rosenberg). — J. Frei, Lat. Schulgrammatik für alle Klassen des Gymnasiums; ders., Lat. Uebungsbuch für Anfänger; ders., Aufgaben zum Uebersetzen ins Lat. (Ferd. Ruess). — J. La Roche, Das Augment des griech. Verbums (G. A. Saalfeld).

23 Mei. — P. Uhle, Quaestiones de orationum Demostheni falso addictarum scriptoribus (W. Fox). J. Caesar, Adnotata de Aristoxeni elementis rhythmicis (K. v. Jan). — G. Goetz, De Statii silvis emendandis disputatio (Hahn). — M. Schneidewin, Deutsch und lateinisch gefasste disponierende Ubersicht der Ciceronischen Miloniana und Sestiana (ξ). — C. Euler, De locatione conductione atque emphyteusi Graecorum (V. Thumser). — J. Langl, Griech. Götter- und Heldengestalten nach antiken Bildwerken (H. Neuling). Hüttemann, Ubungsbuch der griech. Sprache im engen Anschlufs an Xenophons Anabasis; ders., grammatik der griech. Sprache in methodischer Stufenfolge (E. Bachof). — A. Kaegi, Grieh. Schulgram. matik (J. Sitzler). — Th. Stier, Seria mixta iocis (J. Sitzler). — ABC Drescher, Die Arreststunde. (—y.).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger, O. Seyffert und K. Thiemann. **1885.** Calvary.

21 März. — **Rezensionen und Anzeigen** : **U. v. Wilamowitz-Möllendorff,** Homerische Untersuchungen (Carl Rothe). — **O. Richter,** Rekonstruktion und Geschichte der römischen Rednerbühne (E. Kroker). — **Ed. Cucq,** Le Conseil des Empereurs d'Auguste à Dioclétien (P. Willems). — **G. A. Saalfeld,** Tensaurus Italo-graecus. II. (K. E. Georges). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

28 März. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Briefwechsel zwischen August Boeckh und Karl Otfried Müller** (A. Weil.) — **Annae Comnenae Porphyrogenitae** Alexias ex recensione Augusti Reifferscheidii (W. Fischer). — **C. Dilthey,** Observationum in epistulas heroidum Ovidianas particula I. — **G. Gräber,** Untersuchungen über Ovids Briefe aus der Verbannung, II. Teil. (G. Knaack). — **Phaedri** fabulae, ed. A. Riese. (E. Heydenreich). — **H. de Geymüller,** Documents inédits sur les thermes d'Agrippa, le Panthéon et les thermes de Dioclétien (Chr. Hülsen). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

4 April. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Die Orestie des Aeschylus** herausg. v. Th. Heyse (Wecklein). — Des **Sophokles Antigone,** griech. u. deutsch von A. Böckh (Wecklein). — **Platonis** opera ed. M. Schanz (O. Apelt). — **Gregorii Palamae** prosopopoeia ed. Jahnius (Wäschke). — **Doering,** Ueber den Homerus Latinus (L. Müller). — **O. Basiner,** De bello civili Caesariano (R. Schneider). — **E. A. v. Göler,** Uebersichtskarte zu Cäsars gallischem Krieg (R. Schneider). — **Scriptores historiae Augustae** ed. H. Peter (S. Frankfurtur). — **Heinr. Dietr. Müller,** Sprachgeschicht'iche Studien (H. Ziemer). — **J. N. Madvig,** Syntax der griechischen Sprache (H. Uhle). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

11 April. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Brugsch,** Religion und Mythologie der alten Agypter (G. Ebers). — **The ancient Empires of the East,** by A. H. Sayce (F. Justi). — Fürst **S. Abamelek Lazarew,** Palmira (H. Haupt). — **W. Christ,** Homer oder Homeriden (C. Rothe). — **Homers** Odyssee für den Schulgebrauch erklärt von K. F. Ameis (A. Gemoll). — **Moritz,** Ueber das elfte Buch der Ilias (C. Rothe). — **Claudii Galeni,** Pergameni scripta minora. Rec. Ioannes Marquardt, Iwanus Mueller, Georgius Helmreich (J. Ilberg). — **Titi Livii** ab urbe condita liber XXIII. von G. Egelhaaf. — **Taciti** annalium libri I-IV, ed. by H. Furneaux (G. Helmreich). — **Auszüge aus Zeitschriften** etc.

18 April — **Originalarbeiten** : **Die Versumstellungen bei Properz** (A. Otto). — **Rezensionen und Anzeigen** : **Aeschylus**, Choephoroi, ed. by A. Sidgwick (Wecklein). — **F. Spiro,** De Euripidis Phoenissis (Wecklein). — **Commentaria in Aristotelem Graeca.** Vol. XXIII pars III : Themistii quae fertur in Aristotelis Analyticorum priorum librum I paraphrasis, ed. M. Wallies. Pars IV : Anonymi in sophisticos elenchos paraphrasis, ed. M. Hayduck (Fr. Susemihl). — **Die Gedichte des**

Catullus. Hrsg. u. erkl. v. A. Riese. I. (K. Rossberg). — **C. Sallusti Crispi** bellum Catilinae, rec. A. Scheindler. — **C. Sallusti Crispi** bellum Iugurthinum, rec. A. Scheindler (Ig. Prammer). — **T. Livi** ab urbe condita libri, ed. A. Zingerle. Pars III. — **C. Cornelii Taciti** Agricola et Germania cur. A. C. Firmanio (A. Eussner). — **Jurien de la Gravière,** La marine des Ptolémées et la marine des Romains (Herbst). — **Aug. Lognon,** Atlas historique de la France (O. Hirschfeld). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

25 April. — **Originalarbeiten** : **E. C. Holzer,** Zum ABC der Liebe. I. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Homerus**, Iliad books I—XII, by D. B. Monro (G. Vogrinz). — **J. Caesar,** Adnotata de Aristoxeni elementis rhythmicis (H. Guhrauer). — **Eusebii** Canonum Epitome, vert. not. illustr. C. Siegfried et H. Gelzer (C. Frick). — **Die Gedichte des Catullus**. Hrsg. u. erkl. v. A. Riese. II. (K. Rossberg). – **R. Raffay,** Die Memoiren der Kaiserin Agrippina (A. Eussner). — **Henricus Goelzer,** Grammaticae in Sulpicium Severum observationes (H. Rönsch). — **Strassburger Abhandlungen zur Philosophie.** (F. Lortzing). — **G. Vogrinz,** Gedanken zu einer Geschichte des Kasussystems (H. Ziemer). — **Altitalische Studien,** 3. Heft, Hrsg. v. Karl Pauli (G. Meyer). — **J. Martha,** Manuel d'archéologie Etrusque et Romaine (Boetticher). — **E. Morlot,** Les comices électoraux à Rome sous les rois et sous la république (P. Willems). — **R. Richter,** Nekrolog auf Conrad Bursian. — **H. Schiller,** Nekrolog auf Wilhelm Clemm (E. Heitz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

2 Mai. — **Originalarbeiten** : **E. C. Holzer,** Zum ABC der Liebe. II. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Homeri** Ilias ed. Dindorf, ed. V. cur. C. Hentze (P. Cauer). — **F. A. Wolf,** Prolegomena ad Homerum. Ed. R. Peppmüller (Ed. Kammerer). **Jamblichi** de vita Pythagorica liber. Rec. A. Nauck (E. Heitz). — **Th. Oesterlen,** Studien zu Vergil und Horaz (G. Faltin). — **P. Ovidii Nasonis** metamorphoses. Von J. Siebelis. 11. Aufl. besorgt von F. Polle (R. Ehwald). — **Cicéron,** Plaidoyer pour Archias, par M. Chanselle (F. Müller). — **O. Riemann,** Etudes sur la langue et la grammaire de Tite-Live. — **E. Remy,** De subiunctivo et infinitivo apud Plinium minorem (K. E. Georges). — **James Gow,** A. short History of Greek Mathematics (Fr. Hultsch). — **Alb. v. Kampen,** Orbis terrarum antiquus (Chr. B). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

9 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen** : **F. Paulsen,** Geschichte des gelehrten Unterrichts in Deutschland (C. Nohle). I. — **A. Nauck,** De Marci Antonini commentariis (J. Stich). — **Albii Tibulli** Elegiae cum carminibus Pseudo-tibullianis, ed. E. Hiller (H. Magnus). — **K. F. Hermanns** Lehrbuch der griechischen Antiquitäten. Von Th. Thalheim (Buermann). — **E. Graf,** Die Antiopesage (A. Schirmer). — **L. Weniger,** Der Gottesdienst in Olympia (Boetticher). — **J. Adeline,** Lexique des termes d'art (A. Baumeister). — **G. Pietrogrande,** Giuseppe Furlanetto e l'archeologia (R. Sabbadini). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

16 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen** : **F. Paulsen,** Geschichte des

gelehrten Unterrichts in Deutschland (C. Nohle). — **J. Herzer**, Metaphorische Studien zu griechischen Dichtern (Wecklein). — **A. Matthias**, Kommentar zu Xenophons Anabasis. — **Xenophons** Anabasis von A. Matthias (W. Volbrecht). — **O. Horatius Flaccus**, erklärt von A. Kiessling (G. Faltin). — **M. Fabii Quintiliani** de institutione oratoria liber decimus (P. Hirt). — **E. Naville**, The store-city of Pithom and the route of the Exodus (G. Ebers). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, unter mitwerkung von Georg Andresen und Hermann Heller, herausgegeben von Wilhelm Hirschfelder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

25 März. — Rezensionen und Anzeigen : Lezius, De Plutarchi in Galba et Othone fontibus (Gerstenecker). — Konrad Miller, Die römischen Begräbnisstätten in Würtemberg. — (W.). E. Trampe, De Lucani arte metrica (Friedrich). — Weise, Vindiciae Juvenalianae (Trampe). — Auszüge, etc.

1 April. — Rezensionen und Anzeigen : Baumeister, Denkmäler des klass. Altertums (Weizsäcker). — Landwehr, 1. Papyrus Berolin. 2. Forschungen zur älteren attischen Geschichte (Ad. Bauer). — Annae Comnenae Alexias ed. Reifferscheid (Hirsch). — Gust. Löwe, Glossae nominum (O. Keller). — Drescher, Die Arreststunde (D. C.). — Auszüge, etc.

8 April. — Rezensionen und Anzeigen : T. Macci Plauti comoediae II, 4 Stichus, ed. Ritschl. — Goetz; II, 5 Poenulus, ed. Goetz et Loewe (Abraham). — G. Abraham, Studia Plautina (Niemeyer). — Techmer, Internationale Zeitschrift für Sprachwissenschaft (Osthoff). — Maurice Albert, le culte de Castor et Pollux en Italie (O. G.). — Auszüge, etc.

15 April. — Rezensionen und Anzeigen : J. Girard, Études sur la poésie grecque (Zacher). — K. Pauli, Altitalische studien III (O. G.). — F. Sigismund, De haud negationis apud priscos scriptores usu (Abraham). — E. Koch, Griech, Schulgrammatik, 10. Aufl. (Heller). — M. Hoferer, Joannis monachi liber de miraculis (Zink). — Auszüge, etc.

22 April. — Rezensionen und Anzeigen : V. Wilamowitz-Möllendorff, Homer. Untersuchgn. (Cauer, 1. Tl.). — Eschyle, Les Perses, par H. Weil (Oberdick). — R. Eucken, Aristoteles von der Freundschaft (Susemihl). — Duruy-Hertzberg, Römische Kaisergeschichte (Violet). — Auszüge, etc.

29 April. — Rezensionen und Anzeigen : V. Wilamowitz-Möllendorff, Homer. Untersuchgn. (Cauer.) Schlufs. — Forchhammer, Erklärung der Ilias (Stengel). — Schmitz, De φύσεως apud Aristotelem notione (Luthe). — Streicher, De Ciceronis epistolis ad familiares (Gurlitt). — Auszüge, etc.

6 Mai. — Rezensionen und Anzeigen : J. Boehlau, De re vestiaria Graecorum (Blümner). — K. Neumann, Geschichte Roms wahrend des Verfalles der Republik II (Thouret). — H. Nettleship, Lectures and Essays (E. Hübner). — E. Seelmann, Die Aussprache des Latein (W. Meyer) — Tibulli elegiae, ed. Hiller (K. P. Schulze). — H. Bender, Anthologie aus römischen Dichtern (Steig). — Auszüge, etc.

13 Mai. — Rezensionen und Anzeigen : W. Klein, Zur Kypsele der Kypseliden (Blümner). — Regell, Auguralia (O. G.). — Girard, Essai sur Thucydide (J. Steup). — Wiedenhofer, De Antiphontis orat. prima (Albrecht). — Keil, Analecta Isocratea (Buermann). — Sallustii opera, rec. Scheindler (Eufsner). — Quintiliani liber X par Hild (H. J. Müller). — Auszüge, etc.

20 Mai. — Rezensionen und Anzeigen : L. Jeep, Quellenuntersuchungen zu den griech. Kirchenhistorikern (Hirsch). — E. M. Lincke, De elocutione Isaei (Landwehr). — H. Hitzig, Studien zu Isaeus (Albrecht). — Herrlich, Das Verbrechen gegen das Leben nach att. Recht (Buermann). — Boehme, De Theophrasteis quae feruntur περὶ σημείων excerptis (A. Kopp). — Ciceronis orat. sel. ed. H. Nohl. Vol. II (Lehmann). — Auszüge, etc.

27 Mei. — Rezensionen und Anzeigen : O. Seeck, Die Kalendertafel der Pontifices (Matzat). — A. Fränkel, Studien zur Römischen Geschichte, I (Thouret). — O. Ribbeck, Alazon, nebst Ubers. des Plaut. miles glor. (*a*) — W. Olsen, Quaestionum Plautin. specimen. (*a*) — Cornelius Nepos, bearbeitet von Völker und Crecelius (Draheim). — K. Kunze, Griechische Formenlehre (Heller) — Auszüge, etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 28. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION DANS LES ATHÉNÉES.

Tout professeur de langue, de littérature, d'histoire, s'est sans doute bien souvent trouvé en face de cette question embarrassante : que dois-je, que puis-je dire au sujet des matières religieuses — dogmes, institutions, pratiques, cérémonies — dont il est question dans les auteurs et que mon cours m'amène à mentionner ?

On prétend ordinairement que l'enseignement laïc et neutre ne doit pas toucher aux choses de la religion. D'un côté, c'est au nom de la liberté de conscience qu'on veut nous interdire ce terrain ; d'un autre côté, l'Eglise revendique ce domaine comme lui appartenant exclusivement.

Ainsi entendue, cette double prohibition rendrait tout enseignement laïc impossible, hormis peut-être celui des mathématiques. Il n'y a pas de dictionnaire qui ne contienne des matières religieuses, parce qu'il n'y a pas de langue qui n'exprime les idées religieuses et dogmatiques des hommes, des peuples, des sectes. Pouvez-vous lire et expliquer Homère ou Virgile sans vous occuper des idées religieuses des Grecs et des Romains? Comment alors lirait-on ou ferait-on comprendre Bossuet, Massillon, Racine, Milton, Klopstock, etc., sans toucher à ce qu'on y rencontre à chaque pas, aux dogmes, aux institutions, aux usages des églises et des sectes chrétiennes? L'histoire est inintelligible sans la connaissance des idées religieuses qui, si souvent, ont été le mobile des hommes et les causes des évènements ; la géographie même ne vous dit rien en désignant tel peuple, tel pays comme mahométan, comme catholique, comme protestant, si ces mots restent vides de sens.

Comment comprendre l'éclosion et le développement de la civilisation moderne sans connaître le christianisme? Ne pas toucher aux idées religieuses est donc tout simplement impossible.

Peut-on au moins supposer chez les élèves, en fait de matières religieuses, les connaissances nécessaires, indispensables pour qu'ils puissent comprendre l'enseignement littéraire et humanitaire que nous sommes appelés à leur donner? Ceci est une question de fait, et mon expérience personnelle y répond négativement. Je constate à chaque instant une ignorance étonnante des faits de l'histoire sainte et ecclésiastique, des dogmes et doctrines, des institutions et usages, de la légende chrétienne etc., — toutes choses qu'il faudrait connaître pour comprendre même les auteurs profanes. Les allusions si fréquentes à des passages, à des expressions de la Bible sont perdues pour celui qui n'a jamais lu la Bible. Je lisais dernièrement, en IIIme, le morceau de Byron « Vision of Belshazzar » (Hebrew Melodies). Un seul élève de la classe, un juif, connaissait le récit biblique, sujet du poème; aucun autre n'en avait jamais entendu parler, quoique plusieurs eussent rencontré des allusions au terrible « Mene, Thecel, Phares » —, allusions auxquelles ils n'avaient naturellement rien compris. Du reste, il n'en saurait pas être autrement avec nos jeunes gens qui ont généralement « fini leurs études religieuses » à l'âge de douze ans, quand ils ont fait leur première communion, après un cours de catéchisme très abrégé.

Que faire dans ces conditions? Nous devons bien tâcher de faire comprendre les auteurs que nous lisons. Eliminer tous ceux qui parlent de Dieu, du Christ, du ciel et de l'enfer, bref, qui touchent aux choses religieuses, cela est impossible; — il n'en resterait guère. Dans tous les cas, il faudra bien que nous enseignions, en fait de religion, ce qu'il est indispensable de savoir — non pour faire son salut, mais — pour comprendre notre enseignement littéraire et historique. Qu'on donne cet enseignement sous forme de commentaire, à l'occasion de la lecture des auteurs, sous forme d'explications, lorsque le cours d'histoire ou de géographie amène le professeur à parler de la religion, des sectes, des mœurs des différents peuples — ou qu'on l'inscrive au programme comme cours de religion, toujours rencontrerons-nous cette double objection: *liberté de conscience, droit exclusif de l'Eglise.*

Il me semble que la différence essentielle entre l'enseignement de l'Eglise et l'enseignement de l'école laïque se trouve moins dans la *matière* enseignée que dans la *manière* d'enseigner, dans la méthode. Nous avons vu qu'en vain on voudrait tracer à l'enseignement laïc une ligne de frontière qu'il lui serait interdit de franchir, qu'en vain on lui défendrait toute incursion sur le terrain que l'Eglise revendique comme son domaine exclusif. Moins encore l'Eglise admettra-t-elle qu'il y a des matières qu'elle serait incapable d'enseigner ou de faire enseigner dans ses écoles, sous sa direction et sous son contrôle. Il est impossible, par conséquent, de tracer entre les deux enseignements une ligne de démarcation, assignant à chacun d'eux les objets et les matières dont il pourra s'occuper.

Mais l'Eglise a la lumière divine ; elle enseigne d'autorité, disant : telle *est* la vérité ; son enseignement est une *doctrine*, appliquée aux faits ; sa méthode est la méthode *dogmatique*. Nous n'avons que les lumières naturelles de l'homme ; nous observons des faits, nous les groupons selon leurs analogies, nous les comparons, et, en généralisant les résultats de ces observations et comparaisons, nous en déduisons, par abstraction, des idées et des lois que nous considérons comme vraies tant qu'elles ne sont pas contredites ou modifiées par des observations nouvelles ou plus exactes. Nous n'enseignons pas des *doctrines*, mais bien la *science*, — pas la vérité révélée toute faite, mais l'art de la chercher : notre méthode est la méthode *intuitive* et *heuristique*.

Pour ce qu'on appelle ordinairement les sciences d'observation, l'Eglise semble en avoir pris son parti et s'être résignée à les laisser vivre de leur propre vie. Du moins je ne sache pas qu'elle conteste encore à l'astronomie, à la géologie, etc., le droit de voir, d'observer, de calculer, de déduire. Le darwinisme même n'est pas condamné dogmatiquement; du moins un homme qui illustre l'enseignement catholique l'a dit.

Mais ces matières, que j'ai proposé de désigner sous le nom de *réalités*, ne sont pas les seules qui constituent des sciences d'observation ; nous prétendons appliquer la même méthode d'observation et de recherche aux *humanités*, à ce que les Allemands appellent les disciplines éthiques.

L'apparition d'une religion dans le monde, son développement et son extension, son organisation comme église, ses livres saints, son corps de doctrines, son culte : ce sont là autant de *faits*, qui

peuvent être constatés, observés, vérifiés au moyen des lumières naturelles de l'homme, qui sont évidemment du domaine de la science et que celle-ci ne laissera pas soustraire à son investigation. Les régions qui échappent à la perception humaine, auxquelles n'atteint pas l'observation, — les questions et problèmes auxquels les faits observés ou observables ne fournissent ni réponse ni solution, appartiennent de plein droit à la théologie, à la science des choses révélées; la science profane respectera les limites que lui tracent et sa méthode et ses moyens d'investigation.

Nous, qui n'enseignons pas des doctrines ou des dogmes, mais la science, nous ne pouvons que placer devant nos élèves des faits observés ou observables et y appliquer la méthode scientifique, méthode d'observation, de comparaison et de recherche. Et ces faits ne comprennent pas seulement les phénomènes de la nature, mais encore les phénomènes du monde moral et intellectuel, les humanités.

Parmi ces derniers, je doute qu'il y en ait de plus intéressants, de plus importants, de plus nécessaires à connaître que les phénomènes religieux. En effet, qui pourrait comprendre la littérature, l'art, les mœurs, — toute la civilisation d'un peuple ou d'une époque, sans connaître sa religion, qui a inspiré les poètes et les artistes, exercé sur la civilisation, la morale, les lois, les institutions, les évènements sociaux et politiques une influence plus grande que toute autre? Qui prétendrait étudier l'homme sans s'occuper de l'homme religieux? — la civilisation moderne tout en négligeant ou en ignorant le christianisme?

Mais, on le voit bien, ce qui forme l'objet de nos études et de notre enseignement, ce sont les *faits,* les *phénomènes* religieux. Nous dirons: Voilà les livres saints des chrétiens, — voilà la doctrine des différentes églises ou sectes, concernant leur autorité et leur interprétation; tels sont les peuples, tel est le nombre d'êtres humains dont la foi religieuse est basée sur le caractère inspiré et sacré de ces livres; — voilà la doctrine dogmatique, formulée dans des documents authentiques — symboles, catéchismes etc. — de chacune de ces églises; — telle est leur organisation, telles sont leurs institutions, les formes et cérémonies de leur culte.

Par contre, nous n'avons ni autorité ni mission pour imposer tel dogme, telle doctrine plutôt que l'autre, ni pour astreindre

nos élèves à l'observation d'un culte. Si nous le faisions, si, au lieu de dire simplement : « Telle est la doctrine, tels sont les préceptes de l'église catholique, » nous nous arrogions le droit de dire : « Telle est la vérité qu'il faut croire, tels sont les devoirs religieux qu'il faut remplir, » alors, en effet, nous usurperions une autorité que l'église seule peut revendiquer, nous manquerions au respect dû à la liberté de conscience de chacun, et nous serions en même temps infidèles à notre méthode, qui expose les faits, les observe, les compare et, par induction arrive à des vérités plus ou moins certaines, mais qui ne nous permet jamais de dire dogmatiquement : Voilà la vérité! Acceptez, adoptez-la.

Quand nous exposons des faits de cet ordre, la plus scrupuleuse exactitude est plus que jamais notre devoir. Ce serait en effet nous exposer à des reproches justes et mérités que d'attribuer à une église des doctrines qu'elle répudie ou que, du moins, elle n'enseigne pas, — de lui imputer des pratiques qu'elle ne prescrit, ni ne recommande ni n'approuve. Le plus sûr sera de mettre sous les yeux des élèves les textes authentiques, sans autre commentaire qu'une explication grammaticale et littérale. La critique et la polémique seront exclus de notre enseignement, tout aussi bien que l'apologétique. Nous ne critiquons ni ne défendons les phénomènes de la nature, nous nous contentons de les constater, de les observer, de les analyser, et nous tâchons d'en découvrir les lois, la logique intérieure; pourquoi en agirions-nous autrement avec les faits d'un ordre supérieur, avec les phénomènes de l'âme humaine? La base même de notre méthode est le respect du *fait;* comment nous départirions-nous de notre principe fondamental, comment manquerions-nous à ce respect lorsqu'il s'agit de la religion, qui constitue le fait le plus important dans l'histoire, dans la vie intellectuelle et morale de l'humanité?

Je me résume :

L'enseignement littéraire et historique, disons l'enseignement des humanités, quelque neutre et quelque laïc qu'il soit, ne saurait éviter de toucher à des sujets religieux ; le lui défendre, ce serait l'estropier, presque le rendre impossible.

Cependant nous ne pouvons enseigner que des connaissances que l'homme a trouvées ou peut trouver au moyen de ses lumières naturelles. L'église seule peut s'attribuer l'autorité et la mission

d'enseigner des vérités révélées. En outre, la liberté de conscience de nos élèves et de leurs parents nous défend de leur inculquer des croyances ou de leur imposer des devoirs religieux.

Mais *en faisant connaître* les doctrines et les préceptes de l'église, les croyances religieuses des peuples et les pratiques des différents cultes, nous ne sortons pas du domaine des faits observés et observables, nous n'empiétons nullement sur l'autorité de l'église, nous respectons la liberté de conscience et notre enseignement reste fidèle à sa méthode d'observation et de recherche. Nous n'*imposons* ni dogme ni culte, nous les *exposons*.

S'abstenant ainsi de tout enseignement autoritaire ou dogmatique, se renfermant dans le domaine des faits, traitant du reste les sujets religieux avec tout le respect dû à des faits de cette haute importance, notre enseignement échappera à toute accusation fondée d'impiété, d'empiètement sur le terrain de l'église, d'hostilité à la religion ou à une religion particulière.

Si je pouvais me flatter d'avoir prouvé qu'un tel enseignement est exigé par des considérations pédagogiques et didactiques, et qu'il est indubitablement de la compétence de l'école laïque, il resterait encore plusieurs questions pratiques à discuter, plus d'un problème à résoudre. Quelle organisation faut-il donner à cet enseignement? Quelles sont les religions et quels sont les faits religieux qu'il doit comprendre? Quels sont les livres qu'on mettra entre les mains des élèves? etc. Mais quelle que soit la solution qu'on donnera à ces questions, nous pouvons nous borner aujourd'hui à affirmer la nécessité d'un enseignement sur la religion qui mette nos élèves à même de comprendre nos leçons de littérature et d'histoire, et à revendiquer pour nous le droit de donner un tel enseignement, à condition de rester fidèle à notre maxime méthodologique : *Nous exposons, — nous n'imposons pas.*

HEGENER.

COMPTES RENDUS.

Des procédés à employer dans les Athénées, Collèges et Ecoles moyennes de garçons et de filles, pour assurer et hâter les progrès en rédaction française, *par* NARCISSE GILLET, *professeur de rhétorique à l'athénée royal de Liège.*

Mémoire couronné au concours institué par l'arrêté ministériel du 12 juin 1883. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, in-8°, 82 pages.

Depuis longtemps on s'était plaint que les jeunes gens sortis de nos athénées et de nos écoles moyennes, même après y avoir fait de brillantes études, laissaient en général beaucoup à désirer au point de vue de la rédaction. Ce mal, disait-on, quoique déjà ancien, s'est singulièrement aggravé dans les derniers temps.

Les uns voyaient la cause de cette aggravation dans une tendance trop exclusivement grammaticale donnée depuis une vingtaine d'années à notre enseignement moyen.

D'autres prétendaient que c'était l'importance de plus en plus grande accordée aux mathématiques, aux sciences naturelles, à l'histoire et à la géographie qui avait détourné l'attention de la jeunesse des choses littéraires. Nos jeunes gens, disait-on, ont trop à faire, ils ont à s'occuper de choses trop diverses. Il en résulte qu'ils n'ont plus le temps de lire.

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, dont quelques unes assurément ne manquent pas de fondement, le mal est assez généralement reconnu.

On l'a parfois nié, mais ces dénégations sont restées isolées.

Le mal étant constaté, faut-il se borner à le déplorer, ou chercher à l'atténuer antant que possible?

Posée en ces termes, la question n'est susceptible que d'une seule solution. Il faut évidemment tâcher d'amener notre jeunesse à écrire avec plus de correction, de facilité et d'élégance.

En effet, ne pas être capable d'exprimer convenablement sa pensée, c'est fournir à tous la preuve manifeste qu'on a reçu, au point de vue intellectuel, une éducation incomplète.

Il s'agit d'ailleurs d'une question qui n'est pas sans intérêt au point de vue national.

Il est incontestable qu'en matière littéraire nous avons des relations beaucoup plus nombreuses avec la France qu'avec les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Angleterre. On peut déplorer ce fait, mais on ne saurait le nier. Or, en France les personnes appartenant aux classes dirigeantes s'expriment assez généralement par écrit d'une manière non seulement

correcte, mais aisée et même plus ou moins élégante. Il ne faut pas que sous ce rapport nous restions trop en arrière de nos voisins du midi. Ceux-ci, qui se considèrent comme les Athéniens modernes, ont déjà, sans que nous y prétions le flanc, une regrettable tendance à nous traiter de Béotiens. Tâchons au moins de faire en sorte, pour ce qui concerne notre manière d'écrire, que leurs sarcasmes ne soient pas mérités.

Quels sont les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but?

Faudra-t-il rayer du programme de notre enseignement moyen, sinon complètement, du moins en majeure partie, les mathématiques, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie, et devrons-nous nous borner à un enseignement purement littéraire?

Il n'est pas même possible d'y songer.

Va-t-on au contraire, pour mieux faire étudier le français, sacrifier complètement le grec, et réduire le latin à la portion congrue?

Nous ne pensons pas, d'accord en cela avec l'immense majorité de ceux qui ont sérieusement étudié la question, que ce soit là le moyen à employer pour apprendre à nos jeunes gens à mieux écrire en français. Les élèves sortis des sections professionnelles sont ils plus forts en rédaction française que ceux qui ont étudié le grec et le latin?

On peut affirmer hardiment, sans crainte de se tromper, qu'en règle très générale c'est le contraire qui a lieu.

Il y a sans doute des exceptions — nous pourrions en citer — mais elles sont extrêmement rares, et comme telles elles confirment la règle.

De ce que nous venons de dire nous croyons pouvoir tirer la conclusion qu'on ne touchera pas de si tôt aux *bases* de notre enseignement moyen. Le grec, le latin, le français et les autres langues modernes, les mathématiques, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie continueront à faire partie du programme.

Si surchargé qu'il puisse paraître au premier abord, on n'en retranchera rien. D'autre part, le seul remède à employer pour empêcher que cette charge ne devienne accablante, c'est-à-dire la prolongation pendant *neuf années*, au lieu de sept, de notre cours moyen normal, — ce remède, nous le constatons à regret, on ne paraît pas disposé à l'appliquer.

Encore une fois, dans cette situation, faut-il se croiser les bras et faire, comme disent certains disciples d'Hippocrate, de la médecine expectante? Faut-il attendre du hasard, de circonstances imprévues, un remède au mal que l'on constate?

Le Gouvernement ne l'a pas pensé. Il s'est dit que, tout en maintenant le programme actuel, on pourrait peut être arriver à trouver des méthodes propres à assurer et à hâter les progrès des élèves en rédaction française. S'inspirant de cette idée il a, par arrêté ministériel du 12 juin 1883, ouvert un concours destiné a provoquer des travaux ayant pour objet de rechercher ces méthodes.

A en juger par le rapport du jury appelé à apprécier les résultats de ce concours, celui-ci a donné naissance à un assez grand nombre de disserta-

tions utiles, mais la meilleure de toutes, de l'avis unanime du jury, est celle dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article.

Nous avons lu et relu le mémoire couronné de M. Gillet et nous ne pouvons, en thèse générale, que nous associer aux éloges que lui a décernés le jury.

C'est un travail logique, bien pensé, pénétré dans toutes ses parties d'un principe fondamental, que l'auteur ne perd jamais de vue. Le problème est attaqué de front, résolu sans hésitation et poursuivi dans son application jusqu'aux détails les plus minutieux.

Voici en peu de mots l'analyse du mémoire. Pour qu'une rédaction soit convenable, il faut qu'on y constate :

I. Des idées justes;

II. Une disposition convenable;

III. Une expression correcte et élégante.

La première de ces conditions est étudiée dans les traités de rhétorique sous le nom d'*Invention*. Celle-ci comprend le choix du *sujet* et la recherche des *idées* qu'il convient de rattacher à ce sujet.

Le sujet doit être toujours à la portée de l'élève.

Il ne peut être choisi que dans le présent, le passé ou l'avenir. Mais l'avenir dépassant l'horizon des élèves, il faut se borner au présent et au passé.

Le présent, le monde actuel, peut se réduire aux trois catégories suivantes : les *êtres concrets, les sentiments*, *les idées*. Or, dans le développement progressif de l'intelligence on constate que l'esprit s'occupe d'abord de préférence des êtres concrets, pour passer ensuite aux sentiments et finalement aux idées.

C'est pour ce motif que M. Gillet voudrait qu'en 7e, en 6e et en 5e les sujets de rédaction fussent pris dans le monde concret; en 4e, en 3e et en 2e dans le monde moral; en rhétorique dans le monde des idées.

L'auteur attache à cette division une importance extrême. Il croit « qu'elle reproduit fidèlement la marche suivie par la société tout entière pour arriver au degré de civilisation actuel. Les hommes ont observé d'abord les faits de l'ordre physique pour passer ensuite à ceux de l'ordre moral et arriver enfin aux spéculations métaphysiques les plus subtiles. »

Nous n'oserions pas, pour notre part, garantir l'exactitude de cette théorie historique, quoique M. Gillet l'appuie sur Max Muller et sur Curtius.

« Thalès, dit M. Gillet, et les philosophes de son époque étudièrent la nature; Socrate imprima aux recherches philosophiques une direction morale et s'écria : γνῶθι σαυτὸν, *connais-toi toi-même;* plus tard enfin apparaissent les idéalistes de toute sorte. »

D'après nous, ce résumé de l'histoire de la philosophie grecque n'est nullement conforme à la réalité.

Sans doute les premiers philosophes de la Grèce firent de grands efforts pour expliquer *à priori* l'origine du monde, mais on ne peut certes pas

les considérer comme ayant observé attentivement et systématiquement les faits de l'ordre physique. Cette observation ne commence guère qu'avec Aristote.

Sans doute encore Socrate convia la philosophie à descendre du ciel sur la terre et à s'occuper avant tout de l'étude de l'homme. Mais ce n'est pas de *sentiments* qu'il s'occupe. Sa théorie morale s'appuie uniquement sur le raisonnement. Pour lui la vertu et le savoir se confondent. Quel rapport y a-t-il dès lors entre les sentiments, entre cette *vie du cœur* dont M. Gillet veut qu'on s'occupe en 4e, en 3e et en 2e, et la morale de Socrate, basée exclusivement sur la connaissance?

Il est vrai que ce qu'à la page 5 M. Gillet appelle *les sentiments,* il le qualifie à la page suivante de *monde moral,* et de là à la morale de Socrate la transition est facile.

Voilà ce que c'est que de se servir de termes ambigus.

Définissez les termes, dirai-je à M. Gillet avec Locke.

Le monde moral! Que faut-il entendre par là?

Dans cette locution le mot *moral*, d'après Littré, signifie ce qui, dans l'être humain, est du ressort de l'âme, par opposition à ce qui est du ressort du physique. Par conséquent le monde moral ne comprend pas seulement les sentiments de l'âme, mais aussi tout ce qui dépend de la pensée et de la volonté. M. Gillet n'avait donc pas le droit de qualifier de monde moral l'ensemble des sentiments qui agissent sur notre âme.

D'ailleurs lorsqu'il s'agit de la direction morale que, d'après M. Gillet, Socrate imprima aux recherches philosophiques, le mot *moral* est pris dans une signification essentiellement différente de celle qu'il a dans la locution : le monde moral. Socrate s'est occupé de la science des mœurs, de l'éthique, de l'idée du bien, c'est-à-dire d'une des trois idées dont l'ensemble constitue le monde moral.

Toute cette théorie, on le voit, manque de netteté et de précision.

M. Gillet ne paraît pas s'être suffisamment familiarisé avec la rigueur des termes philosophiques. Ainsi à la page 6 il distingue *le monde intelligible,* du monde moral et du monde concret. Cette formule ne peut désigner que l'ensemble des choses qui ne sont pas perçues par les sens. Le monde intelligible est donc l'opposé du monde physique, et se confond dès lors avec le monde moral.

Ainsi encore, toujours à la page 6, M. Gillet parle des *idéalistes de tout genre* qui, en Grèce, succédèrent à Socrate.

On appelle idéalistes, d'après Diderot, cité par Littré, des philosophes qui n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au-dedans d'eux mêmes, n'admettent pas autre chose.

Ce n'est pas évidemment cette catégorie de philosophes que M. Gillet entend placer immédiatement après Socrate.

S'agit-il de Platon et des partisans de sa théorie des idées?

Mais quel rapport y a-t-il entre cette théorie et les idées dont M. Gillet parle à la page 4, et par lesquelles il entend (nous citons ses propres

termes) « des dissertations roulant sur les principes de philosophie pratique, de morale, de littérature, telles qu'on en fait faire aux rhétoriciens? »

Encore une fois, tout cela manque essentiellemet de rigueur.

Ce que dit M. Gillet au sujet de Socrate n'est pas même historiquement exact. Bien longtemps avant cet illustre philosophe, les penseurs de la Grèce se sont occupés de questions morales. Déjà dans Hésiode les maximes morales abondent. On en trouve un grand nombre dans les poètes élégiaques. La poésie gnomique de Théoguis ne pourrait-elle pas être considérée comme un traité de morale à l'usage de la jeunesse dorienne? M. Gillet a-t-il oublié les sept sages, et ne sait-il pas que c'est d'eux qu'émane la fameuse formule γνῶθι σαυτὸν, inscrite plus tard sur le temple de Delphes, où elle a été lue par Socrate?

Et si l'on disait que des maximes isolées ne constituent pas un corps de doctrine, il faudrait pourtant ne pas oublier que la morale a été traitée scientifiquement, quoiqu'en ordre subsidiaire, par les Pythagoriciens et par Héraclite.

Les sophistes eux-mêmes ne sont pas restés étrangers aux spéculations concernant la morale. C'est, comme on sait, le sophiste Prodicus qui a imaginé la belle allégorie, devenue populaire, d'Hercule entre la Vertu et le Vice. Ce que nous venons de dire n'enlève assurément rien au mérite de Socrate.

Nous avons seulement voulu montrer que le mouvement des idées philosophiques en Grèce ne tient pas dans les cadres étroits où a voulu l'enfermer M. Gillet.

Il est vrai que celui-ci aurait pu parfaitement se passer de cet échafaudage philosophique, — très peu solide, nous venons de le voir. Son mémoire eût même gagné beaucoup à être débarrassé de ce malencontreux hors-d'œuvre.

Ne nous en occupons donc plus, et abordons le fond.

Est-il vrai que les enfants de 10 a 12 ans (7e, 6e et 5e) s'occupent surtout d'objets matériels, et qu'il faille attendre qu'ils aient atteint l'âge de 13 à 15 ans pour diriger avec succès leurs facultés « vers les phénomènes de la vie morale qui se manifestent dans la famille, à l'école ou sur la voie publique? »

Si je consulte les souvenirs de mon enfance et de ma jeunesse, ce n'est pas ainsi que mes camarades et moi nous nous sommes développés.

Sans doute nous aimions à cueillir des fleurs dans la prairie, à avoir dans notre jardin des lapins et des poules. Sans doute encore nous poursuivions des hannetons et des papillons, nous regardions avec intérêt l'araignée tendre sa toile, nous n'étions pas toujours très tendres à l'endroit des mouches :

Cet âge est sans pitié;

mais à côté des impressions que produisaient sur nous les objets de la nature, combien d'autres sensations s'étaient éveillées dans nos âmes! Nous étions dominés par l'amour du merveilleux: c'est ce qui nous faisait

prendre tant de plaisir aux contes de fées. D'ailleurs nous inventions des contes nous-mêmes. Assurément ils n'avaient pas la valeur de ceux dont parle Goethe dans ses mémoires (Wahrheit und Dichtung), mais à coup sûr le monde imaginaire nous intéressait au moins autant que le monde réel. D'autre part, je me rappelle que des contes moraux, où étaient racontés des malheurs immérités, nous faisaient, quoique nous fussions encore bien jeunes, verser de chaudes larmes.

Je ne voudrais donc pas, lorsqu'il s'agit de faire des rédactions, confiner les enfants, jusqu'à l'âge de 13 ans, dans la description des choses concrètes.

M. Gillet énumère pp. 8 et 9 une foule de sujets de description empruntés à la botanique, à la zoologie, à la minéralogie, à la géologie, à la physique, qu'il voudrait voir traiter par des enfants de 10 à 12 ans.

Parmi ces sujets il y en a plusieurs, je l'avoue, que je serais fort embarrassé de traiter convenablement. Ainsi je ne saurais vraiment comment m'y prendre pour faire une rédaction convenable concernant le *loir*, la *raie* et la *sole*.

Il est vrai qu'à côté de ces devoirs sur les sciences naturelles, M. Gillet admet qu'il y a de la place pour d'autres travaux, qu'il appelle, je ne sais trop pourquoi, des *rédactions ordinaires*. Les sujets de ces rédactions devront encore être empruntés au monde concret. « Ne trouve-t-on pas, dit M. Gillet, dans chaque ville ou aux environs, des monuments, des fabriques, telle vallée, telle montagne, tel ruisseau, tel fleuve, telle forêt, telle foire, telle fête, telle cérémonie, tel château ou telle abbaye en ruines? Ne voit-on pas un port à Ostende et à Anvers, des carrières à Tournai, des houillères à Mons et à Charleroi, des mines dans le haut pays, des bruyères à Arlon, à Bouillon, des fagnes et le barrage de la Gileppe près de Verviers? Voilà des sujets de descriptions tirés du monde physique, placés sous les yeux des élèves et sur lesquels ils peuvent écrire autre chose que des phrases creuses. »

A la bonne heure! Nous préférons de beaucoup ce genre de sujets à ceux qui sont empruntés aux sciences naturelles. Non pas que nous voulions proscrire ces derniers. Mais il ne faut ni les multiplier, ni les placer au premier plan, comme paraît le faire une circulaire ministérielle, dont M. Gillet fait un pompeux éloge.

Cette circulaire a été faite sous l'influence des idées qui ont inspiré en partie le nouveau programme de l'enseignement moyen. Il fallait, disait-on, rompre à tout prix avec les anciens errements, et se pénétrer des tendances de notre époque.

Etait-il admissible qu'un jeune homme, après avoir fait sa rhétorique, fût étranger aux sciences naturelles? Cela criait vengeance au ciel. Arrière donc — autant que possible — le latin et le grec, et en avant l'étude de la nature!

Nous ne contestons pas que dans les anciens programmes on ait fait une place peut-être trop étroite aux sciences naturelles.

Mais on est tombé depuis dans l'excès contraire: nous n'en citerons pour preuve que feu l'école-modèle de Bruxelles.

Le gouvernement, à la vérité, n'est pas allé aussi loin. Mais nous n'oserions point affirmer que les idées de la Ligue de l'enseignement n'aient pas, jusqu'à un certain degré, fait invasion dans le programme de l'enseignement moyen. De là aussi cette prescription, insérée dans la note explicative annexée au programme type des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat : « Les sujets des compositions écrites ne sortiront pas du cercle des connaissances des élèves, et *pour les classes inférieures, ils seront empruntés de préférence soit à l'histoire, soit aux sciences naturelles.* »

Nous donnons, en ce qui nous concerne, la préférence aux sujets recommandés par M. Gillet pour les *rédactions ordinaires*.

« Voulons nous, dit encore M. Gillet, des narrations à la portée des classes composant ce cours inférieur? Rien de plus facile. Indiquons dans un canevas simple et bien fait les diverses phases d'un acte que l'élève a pu voir s'accomplir, par exemple : la visite du roi, d'un ministre, une distribution des prix, une fête de famille, une promenade à un endroit connu. »

Une fête de famille! Voilà enfin un sujet où l'enfant peut montrer qu'il a du cœur; car il en a, cet enfant de 10 à 12 ans, que vous croyez entièrement absorbé par le monde concret.

Mais il y a mieux, continue M. Gillet. Inventons des évènements où les objets étudiés en vue des devoirs sur les sciences naturelles doivent jouer un rôle. L'élève connaît-il la formation des sources, donnons alors le devoir suivant : *Inondation survenue à la carrière de X...* Avons-nous parlé de l'eau et de ses propriétés, voici un sujet : *Ecrivez à un ami comment, avec un simple tonneau, vous avez fait un excellent filtre.* Si nous avons étudié le cerf, nous pouvons donner la narration suivante : *Chasse au cerf dans la forêt de X...* On peut, comme on voit, dire avec le poète : *C'est le fond qui manque le moins.*

Nous ne pouvons qu'approuver M. Gillet de faire appel, même lorqu'il s'agit d'enfants de 10 à 12 ans, à l'esprit d'invention, à l'imagination de l'élève. Mais en faisant cela, nous risquons, ce à quoi nous ne voyons assurément aucun danger, de sortir un peu du monde concret. Nous exposerons même les élèves, en choisissant les sujets indiqués par M. Gillet, à se lancer dans des descriptions fantastiques. On peut avoir étudié l'histoire naturelle du cerf sans avoir la moindre notion d'une chasse au cerf dans une forêt. A moins d'avoir assisté à une de ces chasses, il est bien difficile de s'en faire une idée. Or, où trouver des gamins de 10 à douze ans ayant participé à une chasse au cerf?

Ce que nous reprochons, d'une manière générale, à cette partie du plan de M. Gillet, c'est qu'il en a exclu presque complètement tout ce qui regarde le sentiment. Les enfants de 10 à 12 ans ont des sentiments très vifs, très profonds, aussi bien que les jeunes gens de 13 à 15 ans. Le système de M. Gillet, s'il était suivi avec trop de rigueur, tendrait à dessécher le cœur de la jeunesse, ce que nous considèrerions comme un grand malheur.

Mais ce n'est pas seulement au *présent*, c'est aussi au *passé* qu'il faut, d'après M. Gillet, emprunter des sujets de rédaction, même dans les classes inférieures.

En ceci encore l'auteur du mémoire que nous analysons est d'accord avec la circulaire ministérielle. Mais il lui est bien difficile de concilier cette idée avec le précepte, à tous égards excellent, qu'il a formulé au début de son travail, savoir qu'il faut toujours rester à *la portée de l'élève*.

Le programme prescrit au professeur d'histoire de faire, en 7e, *une promenade à travers les âges* et de faire remarquer en passant *les mœurs, l'industrie et les grands hommes* des peuples passés en revue.

Cette promenade historique, que l'enfant, guidé par son professeur, aura faite à travers les âges, laissera-t-elle dans son esprit des traces assez nettes pour qu'il puisse en tirer utilement des sujets de rédaction ? Nous avons à ce sujet des doutes très sérieux. Lorsqu'on peut montrer aux enfants des gravures, des photographies, notamment des vues stéréoscopiques, représentant les monuments ou les aspects pittoresques des pays qui ont été le théâtre de grands faits historiques, ces enfants garderont dans leur mémoire quelques notions précises, pouvant donner lieu à des rédactions. Ils retiendront aussi quelques détails bien caractéristiques concernant l'industrie, les mœurs et les grands hommes des siècles passés. Mais tout cela sera bien décousu, bien sommaire, bien peu précis. M. Gillet comprend parfaitement qu'il est difficile de faire faire *avec fruit*, à des enfants de 10 ans, une promenade « chez les Chinois, les Indiens, les Egyptiens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Barbares, etc. »

Pour y parvenir il croit que le professeur devrait comparer sans cesse le passé au présent. Mais l'enfant de 10 ans connaît-il les mœurs, l'industrie de son époque? Evidemment non. Il faut donc, dit M. Gillet, commencer par les lui apprendre. A cet effet il faudra consacrer, au début de l'année, quelques leçons à des entretiens familiers sur notre organisation politique, sur la situation de l'industrie, du commerce. Le maître peut partir du bâtiment même de l'athénée, demander *qui avait intérêt à fournir des fonds pour le construire; puis, par une série de déductions, faire saisir le rôle dévolu aux ministres; aux Chambres, aux conseils provinciaux ou communaux, montrer les progrès de l'industrie, la situation du commerce, la condition du citoyen dans la société moderne*. Cet enseignement sera à la fois patriotique et pédagogique. »

C'est tout cela qu'en quelques leçons, le professeur d'histoire devra faire connaître à des enfants de 10 ans, en guise d'introduction à la promenade historique qui figure au programme! Franchement cela est-il possible? Le mécanisme de nos institutions politiques et administratives n'est certainement pas *à la portée* d'enfants de cet âge. Il ne faut donc pas le leur enseigner. Si on le faisait, les enfants n'y comprendraient presque rien, et c'est cependant à la lumière de ces notions, nécessairement confuses, qu'il faudrait, d'après M. Gillet, étudier ce qui s'est passé chez les Chinois, les Indiens, etc.

Tout cela nous paraît peu en rapport avec l'entendement des enfants. Ceux-ci comprendront et retiendront de leur *promenade historique* ce qu'ils pourront — ce ne sera pas grand' chose, croyons nous, — mais il nous paraît bien difficile de faire faire a ce sujet des rédactions offrant une certaine unité.

Les observations que nous avons à présenter sur les sujets indiqués par M. Gillet pour le cours moyen (4e, 3e et 2e) et la rhétorique seront beaucoup moins nombreuses.

La circulaire ministérielle dont il a été parlé plus haut prescrit également pour le cours moyen des devoirs empruntés aux sciences naturelles. M. Gillet engage ses collègues à faire écrire par leurs élèves « sur les plantes exotiques, sur les animaux, sur les produits des pays situés hors de l'Europe, sur les nombreuses questions qui forment l'objet de la géographie physique et des autres sciences naturelles. »

Nous n'avons rien à redire à ce conseil; nous nous bornerons à faire remarquer qu'ici encore nous sommes sous le cauchemar de l'étude de la nature.

« Toutefois, dit M. Gillet, le caractère distinctif du cours moyen sera l'étude du cœur humain. »

Encore une fois, nous ne pouvons qu'applaudir. Tout ce que M. Gillet dit à cet égard est excellent. Les sujets qu'il indique sont généralement bien choisis, et la manière dont un de ces sujets (l'Orphelin) est mis en œuvre, p. 59 et suiv., a tout a fait notre approbation. Nous sommes aussi complètement d'accord avec lui lorsqu'il exige que le professeur invente lui-même et ne puise pas dans des recueils spéciaux, les sujets qu'il donnera à traiter.

Quant aux sujets historiques indiqués p. 24, afin de « montrer dans un grand homme où dans un peuple les actes auxquels poussent les passions humaines, » il nous semblent offrir en partie de bien grandes difficultés. Les élèves ne seront ils pas embarrassés lorsqu'ils devront dépeindre l'ambition de Denys le Tyran, ou l'intégrité de Socrate?

En rhétorique l'élève devra encore toujours — ainsi le veut le programme — écrire sur des sujets empruntés *aux sciences naturelles* :

Aimez-vous la muscade? On en a mis partout.

Cette fois, d'après M. Gillet, il ne faudra « ni décrire, ni raconter, mais *disserter*. Les deux premières espèces de compositions font connaître à l'esprit l'*être* ou le *devenir*; dans la dissertation, au contraire, les divers éléments du devoir sont *envisagés au point de vue de la causalité*, c'est-à-dire dans leur rapport avec une thèse ou proposition que l'élève veut établir. »

Ce langage, qui affecte des allures philosophiques, ne correspond en réalité à aucune idée claire et précise. Nous regrettons qu'il se soit glissé dans un mémoire généralement bien fait.

Après avoir parlé du choix du sujet, l'auteur indique les moyens propres à faire trouver par les élèves des idées sur le sujet choisi.

Ces moyens, dit-il, forment, au point de vue de leur valeur, la gradation ascendante qui suit : 1° lecture, 2° lecture avec représentation de l'objet; 3° observation directe.

La démonstration de cette thèse, que nous considérons comme entièrement fondée, n'a d'autre défaut que d'être un peu longue.

Tout ce que dit M. Gillet sur la nécessité d'apprendre aux enfants à *observer*, d'une manière systématique et complète, est excellent, et l'exemple qu'il donne, en montrant comment on peut faire comprendre aux enfants la formation des sources (p. 30 et suiv.), peut être signalé comme un modèle.

Nous avons déjà signalé plus haut, comme très digne d'attention, l'analyse par laquelle M. Gillet nous explique comment, dans le cours moyen, le professeur peut faire jaillir les idées d'un sujet tel que l'*Orphelin*.

Nous pouvons citer également avec éloge les indications fournies par M. Gillet pour faciliter aux élèves de rhétorique la recherche des idées qui se rattachent à un sujet de dissertation tel que celui-ci : l'instruction rend modeste.

Si l'observation directe et la lecture avec représentation de l'objet qu'il s'agit de décrire, doivent être préférées à la simple lecture, surtout dans les classes inférieures, cette lecture constitue néanmoins un moyen excellent pour former la jeunesse, au point de vue de la culture générale.

Quels livres faudra-t-il recommander aux jeunes gens?

Fidèle à son système, M. Gillet veut que dans le cours inférieur les enfants lisent surtout des ouvrages traitant, dans un langage simple, de choses concrètes. Puis il cite, comme rentrant dans cette catégorie, des descriptions, des narrations, des romans.

Des romans! Nous n'y voyons pas d'inconvénient. Toutefois dans la plupart des romans on ne se borne pas à parler de choses concrètes. L'analyse des sentiments y joue un rôle considérable, généralement prépondérant.

Mais ne chicanons pas M. Gillet sur cette *heureuse* inconséquence.

Pour le cours moyen, M. Gillet recommande des livres ayant pour objet la vie du cœur (narrations, descriptions, romans, élégies, odes, comédies, tragédies). Enfin, pour le cours supérieur, il signale comme particulièrement utiles des œuvres concernant les sciences, la morale, la littérature, des poèmes didactiques, etc. Il est étonnant que dans cette énumération M. Gillet ait oublié les *discours*. Admettons qu'ils sont compris dans l'etc.

Ces livres sont-ils à la disposition de la majorité des élèves? Assurément non. Comment faut-il s'y prendre pour combler cette lacune? M Gillet donne à cet égard des conseils qu'on ne peut qu'approuver.

Après avoir parlé du choix du sujet et de la recherche des idées qu'on peut en tirer, M. Gillet passe à la disposition. Il en distingue deux espèces principales : la disposition *logique* et la disposition *artistique*.

Cette dernière exigeant un jugement et un goût déjà plus ou moins formés, il faut le placer à la fin du cours moyen, en 3e et en 2e.

M. Gillet examine tour à tour les procédés qu'il convient d'employer dans les trois cours pour habituer les élèves à bien disposer leurs idées avant de les mettre par écrit.

Dans le cours inférieur le maître doit d'abord complètement guider les élèves. A cette fin, il faut que le professeur soit toujours bien préparé. S'il ne l'est pas. s'il improvise, il se laissera entraîner à des digressions inutiles. Peu à peu, il habituera les élèves a trouver la disposition eux-mêmes, et se bornera à donner un canevas.

Vers le milieu du cours moyen, le professeur commencera à exercer ses élèves à la disposition artistique. Ici encore M. Gillet éclaircit ses explications par un exemple.

En rhétorique l'élève doit être déjà assez fort pour pouvoir marcher sans guide. Ce n'est qu'*à posteriori*, par vue de correction, que le professeur devra intervenir.

A la fin de ce chapitre, M. Gillet donne de fort bonnes raisons pour engager les professeurs à faire traiter de bonne heure un assez grand nombre de sujets sous forme de lettre.

M. Gillet termine la partie essentielle de son mémoire par des remarques et des conseils sur l'élocution.

Le professeur doit avoir non seulement une bonne prononciation, mais aussi un *langage concis*. Il doit exiger des *réponses complètes, exprimées correctement*. Il doit enfin exiger une étude sérieuse des textes pris pour sujets des thèmes et un soin des plus scrupuleux dans les devoirs de traduction d'auteurs.

Tout en faisant ressortir l'importance de ce dernier moyen, M. Gillet n'a pas, et nous le regrettons, indiqué la méthode à employer pour lui faire produire son maximum d'utilité.

C'est avec raison que M. Gillet appelle l'attention des professeurs sur la nécessité de proscrire énergiquement, même dans les auteurs expliqués en classe, les alliances de mots vicieuses.

C'est là en effet le grand fléau du style de notre époque. Il faut constamment prémunir la jeunesse contre les ravages qu'il exerce dans presque tous les domaines de la littérature.

Ce qui manque aussi à la plupart des jeunes gens, c'est la connaissance du sens précis des mots. Très souvent ce sens résulte de la dérivation. Or, celle-ci est assez facilement saisie, en ce qui concerne la langue française, par les élèves qui connaissent le latin.

Quant à ceux que ne le connaissent pas, M. Gillet donne quelques conseils, que nous recommandons à l'attention des professeurs.

Pour ce qui regarde le style proprement dit, M. Gillet estime qu'on ne peut l'enseigner que d'une manière pratique. La théorie à cet égard lui fait peur.

Elle nous fait peur à nous aussi, et nous avouons que toutes les règles qu'on nous a données sous ce rapport, nous ont toujours paru complètement inutiles. Que le professeur, en expliquant les auteurs classiques,

fasse ressortir en peu de mots, d'une manière saisissante et vive, les beautés de style qu'on y rencontre; que dans la correction des devoirs, au lieu de se borner à critiquer ce qu'a fait l'élève, il lui montre comment il aurait pu, par de légères modifications, rendre sa phrase plus correcte ou plus élégante : c'est en procédant ainsi, plutôt qu'en se livrant à des dissertations théoriques, qu'il obtiendra des résultats sérieux.

Pour terminer M. Gillet propose une mesure pratique. Il veut que chaque élève soit forcé de copier ses rédactions dans un cahier, ou tout au moins de les ranger par ordre de date dans un bibliorhapte. Cette collection de devoirs, commencée en 7ᵉ, finira en rhétorique. Les conséquences de cette mesure, dit M. Gillet, sont les suivantes : 1° l'élève peut par lui même constater ses progrès ; 2° les parents verront en très peu de temps la marche des études de leurs enfants ; 3° les diverses autorités scolaires seront à même de voir, en moins d'une heure, de quelle façon s'applique la méthode ; 4° les professeurs zélés auront à chaque instant à leur disposition un témoignage précieux de leurs aptitudes et de leur activité.

Nous croyons, avec M. Gillet, qu'une pareille mesure, si elle est praticable — nous aurions peut être à cet égard quelques réserves à faire — présenterait de grands avantages.

Puis viennent encore, sous forme d'appendice, quelques courtes réflexions sur la méthode à suivre dans les écoles moyennes.

Enfin l'auteur émet le vœu que le Gouvernement institue un concours de rédaction auquel prendraient part, à la fin de chaque année scolaire, une des trois classes inférieures des athénées et une des deux classes inférieures des écoles moyennes.

Nous venons d'analyser d'une manière assez complète, pensons nous, le mémoire qui a valu à M. Gillet le prix du concours institué par l'arrêté ministériel du 12 juin 1882.

Le développement donné à cette analyse montre tout l'intérêt que nous portons au sujet traité par l'auteur, ainsi qu'à la manière dont il s'est acquitté de sa tâche.

Malgré les critiques assez nombreuses et parfois un peu vives que nous lui avons adressées, notamment au sujet de la première partie de son mémoire, nous croyons qu'il a fait une œuvre éminemment utile, car au lieu de rester dans les nuages de la théorie, il a osé aborder les détails de la pratique.

D'ailleurs toutes nos critiques se réduisent en réalité à une seule : c'est que dans le cours inférieur l'auteur fait la part trop peu large au sentiment.

En somme, à part ce détail, les idées de M. Gillet nous paraissent bonnes et réalisables. Nous voudrions, pour notre part, non pas qu'on en prescrivît l'application dans tous les athénées, mais qu'on en autorisât la mise en pratique dans un ou deux. On verrait alors, au bout de quelques années, si le système préconisé par M. Gillet produira tout le bien qu'il en attend. Quant à nous, nous le considérons, dès à présent, comme destiné à avoir du succès.

E.

J. Martha. **Manuel d'archéologie étrusque et romaine.** Paris, 1884. 316 p. 8°.

La Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts, à laquelle nous devons déjà les deux beaux volumes de M. Collignon sur l'Archéologie et la Mythologie figurée de la Grèce, ainsi que le travail si instructif du regretté Fr. Lenormant sur les Monnaies et les Médailles, nous a donné, dans le courant de l'année dernière, un ouvrage des plus intéressants sur l'archéologie étrusque et romaine, qui a pour auteur M. Jules Martha, déjà favorablement connu du monde savant par son étude sur les Sacerdoces athéniens. Le but que poursuit la maison Quantin par la publication de sa Bibliothèque artistique n'est pas de produire des travaux originaux destinés à faire progresser la science, mais de populariser toutes les connaissances qui sont du domaine archéologique à l'aide de manuels qui, sans prétentions scientifiques, puissent présenter au public un résumé clair, précis et exact des résultats acquis. C'est à ce point de vue qu'il faut donc nous placer pour juger équitablement le livre de M. Martha. L'auteur a-t-il donné un résumé clair, précis et exact de l'archéologie étrusque et romaine, d'après les données actuelles de la science? Son livre est-il intelligible pour le public auquel il est destiné? En d'autres termes, a-t-il produit une œuvre de vulgarisation recommandable? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement à cette question. Son ouvrage repose sur une connaissance sérieuse du sujet; et, sans sacrifier le fond à la forme, M. Martha est parvenu à composer un livre d'une lecture aussi agréable qu'instructive.

Mais si nous croyons que son œuvre pourra rendre de grands services, nous ne cacherons pas cependant que nous avons plus d'une critique à adresser à l'auteur et plus d'une réserve à faire sur certaines opinions qu'il a émises.

Commençons par donner une idée des matières bien diverses que l'auteur a eu à traiter. Les populations primitives de l'Italie ne nous sont que bien imparfaitement connues [1]; mais parmi celles-ci aucune n'a donné lieu à des discussions aussi vives et à des hypothèses aussi nombreuses que la nation étrusque; et, s'il n'est pas encore possible de la classer d'une manière certaine dans tel ou tel groupe de la grande famille des peuples, l'unique raison en est, — et M. Martha oublie de nous le dire, — que jusqu'à ce jour nous ne pouvons que lire les inscriptions étrusques sans parvenir à les comprendre. Du jour où l'Etrurie aura quelque nouveau Champollion, la question étrusque sera résolue.

---

[1] Cette question vient d'être de nouveau traitée tout récemment par M. C. V. Czoering. *Die alten Völker Oberitaliens, Italiker (Umbrer), Raeto-Etrusker, Raeto-Ladiner, Veneter, Kelto-Romanen.* Wien 1885, et par M. A. Issel. *La Liguria e i suoi abitanti nei tempi primordiali.* Genova. 1885. Nous signalerons aussi à M. Martha l'ouvrage de Cuno, *Vorgeschichte Roms,* Leipzig 1878, qu'il semble n'avoir pas connu.

Les peuplades primitives arrivèrent en Italie par une double voie : il y eut une immigration par terre et une autre par mer. Quelques tribus descendirent des Alpes et se répandirent dans les plaines de la Lombardie et la vallée du Pô, d'autres abordèrent par mer. Dès une haute antiquité, les Phéniciens fréquentèrent les côtes de la mer tyrrhénienne et vinrent y échanger leurs marchandises contre l'ambre amené par le commerce étrusque des bords de la Baltique à l'embouchure du Pô. M. Martha reconnaît ce fait et la lecture du bel ouvrage de M. H. Genthe [1] lui aurait fourni plus d'un détail curieux sur cette intéressante question du commerce étrusque; seulement l'auteur a tort d'ajouter que les Phéniciens vinrent y chercher aussi l'étain. Avant qu'ils ne fussent allés directement aux Cassitérides, ils se procuraient l'étain non à l'embouchure du Pô, mais bien à celle du Rhône. La Seine et le Rhône furent la première grande voie du commerce de l'étain [2].

Les peuplades primitives de l'Italie, — les habitants préhistoriques de cette contrée, — nous sont connues par de nombreux monuments archéologiques qui nous révèlent deux civilisations bien distinctes. La plus ancienne est celle des *terramares*. On donne le nom de terramares à des amas de terre grasse mêlée d'ossements, de tessons, de déchets de cuisine; elles ne sont pas sans quelque analogie avec les Kjoekkenmoeddinger du Nord de l'Europe (Danemark et Suède) et de la vallée du Tage (Mujem en Estramadure). Les terramares sont les derniers débris des habitations lacustres du bassin du Pô. Ces populations préhistoriques établirent, à cause de la nature marécageuse du terrain, leurs chétives cabanes sur des pilotis, tout comme les constructeurs des palafittes de la Suisse, les habitants actuels du Cambodge et quelques peuplades sauvages. L'homme des terramares n'appartenait déjà plus à la civilisation la plus primitive. Il est chasseur et berger, le fer lui est encore inconnu, mais il se sert déjà du bronze. La poterie a son caractère propre : elle est façonnée à la main, ornée de dessins géométriques et se caractérise par l'ajoute d'une seule anse à laquelle on a donné la forme d'un croissant. La civilisation de Villanova, qui se développa surtout dans les environs de Bologne, est déjà quelque peu plus avancée que celle des terramares. Elle est caractérisée par la forme spéciale des urnes cinéraires composées d'une écuelle assez profonde recouverte d'un seau renversé. L'écuelle n'a non plus qu'une seule anse et l'ornement géométrique est le seul que connaisse le céramiste primitif

---

[1] *Ueber den etruskischen Tauschhandel nach dem Norden*. II. A. Frankfurt, 1874.

[2] PIGEONNEAU. *Histoire du commerce de la France*. Paris, 1884. I. p. 7; Voir aussi la curieuse étude de M. A. DE POILLY : *Recherches sur une colonie massilienne établie dans le voisinage de l'embouchure de la Somme, pour le trafic de l'étain et des autres productions de la Grande-Bretagne*. Abbeville, 1849.

de Villanova. La métallurgie de la civilisation villanovienne marque un progrès sérieux sur celle des terramares. Le fer est connu, mais il est encore si précieux qu'on s'en sert pour faire des bracelets. Le travail du bronze est déja fort avancé. On ne se contente plus de le couler, mais on parvient déjà à marteler, à aplatir, à repousser le métal. On a retrouvé des mors, des objets de toilette, des fibules, des rasoirs en forme de croissant, et, à la Chartreuse de Bologne, on a découvert une splendide *situla* ou seau de bronze, un des objets les plus précieux et les plus importants que possède actuellement le musée de Bologne. Les réprésentations qui décorent cette *situla* semblent indiquer une influence orientale. Ce qu'on doit admirer surtout dans les sculptures de cette *situla*, c'est la simplicité de ce cortège militaire qui se rend sans doute à un sacrifice, et dans lequel M. Von Scheffler dans sa belle étude, trop peu précise cependant, sur les époques de l'art étrusque, voit, avec quelque exagération je le reconnais, le prototype de la célèbre procession des Panathénées de la frise du Parthénon[1]. Ce monument, sur lequel M. Martha n'insiste pas assez, marque, avec le célèbre vase du Dipylon, le premier développement artistique qui s'est produit après qu'on eut abandonné l'ornement géométrique.

Les hommes de Villanova semblent avoir pratiqué l'art du tissage. On a découvert en effet un grand nombre de cylindres en terre cuite et de petits poids qui doivent avoir servi à tendre les fils. On a fait du reste des découvertes analogues en Espagne, comme on peut s'en convaincre en visitant le musée de Tarragone. Cette civilisation villanovienne se maintint jusqu'au Ve siècle, époque à laquelle elle dût cèder la place à l'influence hellénique.

Je m'étonne que M. Martha, après avoir parlé des terramares et des découvertes de Villanova, n'ait pas jugé nécessaire de dire au moins quelques mots des monuments primitifs de la Sardaigne dont les *Nuraghi,* si bien étudiés par Spano, de la Marmora et tout récemment encore par M. Païs[2], présentent cependant le plus grand intérêt.

Mais nous voici arrivés aux Etrusques. La civilisation étrusque s'est développée du 10e au 3e siècle avant notre ère, c'est à dire jusqu'à la fin de la troisième guerre samnite. A ce moment le rôle de l'Etrurie touche à son terme. Dès l'origine l'art étrusque diffère notablement de la civilisation villanovienne. Jusqu'à quel point la tradition de l'origine lydienne des Etrusques, rapportée par Hérodote[3], est-elle fondée : il serait difficile de le dire. Ce qui est certain, c'est que les plus anciens

---

[1] L. v. SCHEFFLER. *Ueb. die Epochen der etruskischen Kunst*. Altenburg. 1882. Il est à regretter que M. Martha n'ait pas connu ce travail.

[2] PAIS. *La Sardegna prima del dominio dei Romani*. Memorie Ac. d. Lincei. 1881. VIII.

[3] Hér. I, 94.

monuments de l'art étrusque portent l'empreinte de l'influence orientale. De tout temps les Etrusques ont connu la voûte qui est d'origine orientale. On rencontre chez eux certains usages lydiens et leurs tombes ressemblent à celles de la Lydie. Tout dans l'Etrurie antique rappelle l'Orient et rien la Grèce. Il y a lieu de se demander cependant si la forme spéciale donnée par les Etrusques à leurs tombeaux n'est pas plus le résultat de la nature du terrain de la Tuscie que de quelque influence étrangère ou de quelque souvenir d'une mère-patrie bien hypothétique. Ce qui est certain, c'est que dès la plus haute antiquité, les Phéniciens fréquentèrent les côtes de l'Etrurie et y apportèrent des objets d'art phénicien, comme le prouve le célèbre trésor de Palestrina, conservé à Rome au Palazzo Barberini [1]. L'influence grecque se produisit plus tard. L'art grec ne fut pas seulement connu des Etrusques par l'intermédiaire de la Grande-Grèce et de la Sicile; mais dès le VIIe siècle, les Grecs importèrent directement en Etrurie des vases et des bijoux.

En fait d'architecture, les Etrusques commencèrent comme les Grecs par l'emploi de l'appareil cyclopéen; leur appareil est moins primitif cependant que celui de Tirynthe. Ils employèrent dès l'origine l'appareil polygonal qui se transforma bientôt en appareil régulier, cet *opus quadratum* que les Romains surent rendre si parfait. Par suite de la nature marécageuse du terrain, ils durent construire de nombreux aqueducs pour l'écoulement des eaux; et n'ayant pas à leur disposition des blocs assez grands pour recouvrir ces canaux, ils furent tout naturellement amenés à se servir de la voûte appareillée. Ce furent donc les Etrusques qui introduisirent en Europe la voûte, comme un des éléments générateurs de la construction. La *cloaca maxima* de Tarquin [2], est un des plus beaux spécimens de ce genre de travaux. L'architecture funéraire étrusque est la seule qui nous soit parfaitement connue grâce aux nombreux monuments qui en sont parvenus jusqu'à nous. Quelques tombes, construites dans la plaine, ne sont que des tumuli recouvrant des maçonneries; mais la plupart sont taillées dans le roc et composées d'une ou de plusieurs chambres. Bien des fois ces chambres sont ornées de bas-reliefs ou de peintures qui rappellent au défunt tout ce dont il s'est servi pendant sa vie terrestre.

Aucun temple étrusque ne nous a été conservé; mais un chapitre de Vitruve nous apprend quelle en était la disposition [3]. Le temple périptère

---

[1] Sur les fouilles de Préneste. Beulé, *Fouilles et découvertes*, I. p. 276 et suiv.

[2] M. Boetticher en rendant compte de l'ouvrage de M. Martha (*Berliner Philologische Wochenschrift* 1885, p. 538) estime que la *cloaca maxima* est de construction plus récente. Tite-Live nous dit cependant le contraire I, 58; seulement cette cloaca dut être restaurée dans la suite, d'après Denys d'Halicarnasse, III 20. Cf. Saglio. Dict. 1293.

[3] Vitr. IV. 7.

fut inconnu aux Etrusques. Leurs temples étaient composés d'un double prostyle s'ouvrant sur une cella divisée en trois nefs. La plus grande partie du temple était construite en bois; les colonnes, appelées toscanes et qui ne sont en réalité qu'une déformation de la colonne dorique, étaient de pierre. Le seul mérite de l'architecture étrusque consiste donc dans l'emploi de la voûte et du plein cintre; tout le reste n'offre qu'un intérêt secondaire.

Leur sculpture a aussi une valeur bien plus archéologique qu'artistique. Le marbre était rare, aussi n'en firent-ils guère usage; la sculpture de bronze se développa davantage et eut une plus grande importance que M. Martha ne veut bien le dire. Les *tyrrhena sigilla* étaient très recherchés dans l'antiquité. J'en trouve la preuve dans une épître qu'adressa Horace à Julius Florus [1] en l'an 11 avant J. C. Du reste nous possédons suffisamment de bronzes étrusques pour pouvoir apprécier ce genre de sculpture. La Louve du Capitole est bien certainement une œuvre étrusque, quoi qu'en dise M. Martha (p. 60); la Chimère de Florence par contre est un travail grec sur lequel on a gravé une inscription étrusque. La Chimère ne se rencontre pas dans des monuments de l'Etrurie, tandis qu'il en existe des représentations dans des œuvres lyciennes [2], ainsi que sur une terre cuite du British Museum, originaire de Milo et sur laquelle Bellérophon monté sur Pégase combat une Chimère présentant une grande ressemblance avec celle qu'on a trouvé à Arezzo [3]. La sculpture en terre cuite prit un développement encore plus grand. Je ne citerai que ces nombreuses statues couchées qui surmontent tant de couvercles de sarcophages. Ce qui caractérise la sculpture étrusque, c'est la recherche de l'individualité, le goût du portrait. Les artistes étrusques soignent les moindres détails qui peuvent contribuer à individualiser davantage leur œuvre et négligent tout ce qui ne concourt pas à ce but. Voyez ce beau bronze de Florence, connu sous le nom de l'*Arringatore,* qui nous représente un orateur au moment même où il harangue le peuple, voyez surtout ce curieux buste archaïque de femme découvert à Vulci et dont M. Martha ne parle pas [4].

La peinture étrusque nous est mieux connue encore, et c'est aussi l'art qui semble avoir fleuri le plus en Etrurie. Cet heureux résultat est dû sans aucun doute au grand nombre de modèles que l'on trouvait dans les vases peints importés de la Grèce et aussi à l'activité de quelques céramistes grecs établis en Etrurie. Les monuments de la peinture étrusque datent du 5e au 3e siècle. M. Martha les rattache à trois périodes distinctes: période archaïque, période de style sévère, période de style libre.

---

[1] Hor. *Ep.* II. 2. 180.
[2] Fellows. *An account of discoveries in Lycia* London, 1841 p. 183.
[3] Baumeister. *Denkm. d. Klass. Altertums.* p. 301.
[4] Cf. L. Julius dans Baumeister, p. 508 et suiv.

La première se caractérise par la naïveté des détails et par la coutume de distinguer les sexes par la couleur donnée aux chairs : blanche pour les femmes et rouge pour les hommes. Les représentations sont empruntées à la mythologie hellénique. Dans le style sévère les sujets sont des banquets, des jeux, des chasses, en un mot toutes les fêtes qui accompagnaient les funérailles. Du style archaïque on ne conserve plus que la distinction des sexes par la couleur blanche ou rouge des carnations; le dessin devient plus correct, l'expression des figures plus vivante, les mouvements plus naturels et l'attention de l'artiste est déjà appelée sur la nécessité d'observer les proportions du corps humain. M. Martha ne fait pas assez ressortir l'influence que les innovations introduites par Polygnote ont exercée sur le développement de la peinture en Etrurie. Il se contente de parler de la figure du citharède de Corneto, représenté avec la bouche entr'ouverte; et il en conclut que les peintures du style sévère sont postérieures au 5e siècle; il aurait même pu dire que les peintures de Corneto dataient très probablement du deuxième siècle. Quant à l'influence exercée par Cimon de Cléonée, il n'y fait pas même allusion. Celui-ci fut le premier qui peignit des figures de profil. Ce ne sont donc plus ces simples silhouettes que nous rencontrons sur les vases avec ces figures peintes de profil et l'œil de face. En dessinant l'œil de profil, Cimon put varier l'expression à l'infini et représenter une figure au naturel. La même tendance à se rapprocher de la nature, se retrouvait chez cet artiste dans la peinture des membres du corps, dans l'exactitude des détails et dans l'indication des plis et des sinuosités du vêtement. « *Hic catagrapha invenit hoc est obliquas imagines et varie formare vultus, respicientes, suspicientes vel despicientes, articulis membra distinxit, venas protulit praeterque in veste rugas et sinus invenit*[1]. » Cimon substitua donc à l'art conventionnel de la période archaïque, la peinture de la figure humaine dans toute sa vérité.

Polygnote introduisit des nouveaux perfectionnements. Il parvint à indiquer les mouvements du corps humain qui contribuaient à rendre plus sensible l'expression de la figure en laissant apparaître les formes à travers la transparence du vêtement, et il donna plus de vie à ses têtes en les peignant la bouche entr'ouverte, ce qui lui permit d'indiquer même la blancheur de leur denture. « *Qui primus mulieres lucida veste pinxit ... siquidem instituit os adaperire, dentes ostendere, vultum ab antiquo rigore variare*[2] ». Aucun de ces progrès n'échappa aux peintres de Corneto. Ceux qui furent introduits par Cimon se retrouvent dans la *grotta del triclinio*, et ceux attribués à Polygnote dans la *grotta del citaredo*.

Enfin dans les peintures du style libre, nous retrouvons les sujets de

---

[1] Plin, H. N. XXXV, 34, Cf. Brunn, *Gesch. d. Griech. Künstler,* II, 9.

[2] Plin, H. N. XXXV, 35. Cf. Brunn II, 29.

mythologie grecque, mais mêlés à des légendes étrusques. Toute trace d'archaïsme a disparu. L'artiste connaît déjà l'usage de la perspective, du clair-obscur et même quelque peu du raccourci.

Mais c'est surtout dans l'art industriel et notamment dans la céramique que les Etrusques ont produit des œuvres remarquables, toujours inférieures cependant aux travaux des Grecs dont ils ne furent jamais que des élèves et des imitateurs plus ou moins habiles. Au nombre des plus anciens produits de leur céramique, on peut classer les canopes, vases cinéraires imités sans doute d'urnes égyptiennes importées par les Phéniciens et qui sont caractérisées par la tête qui les surmonte. M. Martha les date des 8e et 7e siècles. A la même époque on façonna des vases de *bucchero nero,* faits d'argile noire, ornés de reliefs ou de dessins imprimés. Lorsque les vases grecs commencèrent à être de mode, l'industrie s'en empara pour les imiter, souvent maladroitement. C'est ainsi que les Terhimpel et les Suter Van der Even de Delft ne purent jamais atteindre non plus la perfection des porcelaines chinoises. Les céramistes y ajoutent souvent des éléments étrusques à tel point que l'ensemble fait parfois l'effet d'une caricature. Au troisième siècle, on produisit les poteries étrusco-campaniennes à vernis noir et ornées, comme le *bucchero nero,* de reliefs. Ce sont des imitations en argile d'objets métalliques ; et, comme le dit fort bien M. Martha, de la vaisselle à bon marché (p. 103).

En fait d'objets de bronze, on doit surtout appeler l'attention des archéologues sur les miroirs et les cistes ou coffrets de toilette, imités les uns comme les autres des ouvrages analogues des Grecs. Les cistes datent du troisième siècle et l'exécution en est d'ordinaire peu soignée. Presque toutes les représentations en sont empruntées à la légende troyenne.

M. Martha n'a, comme on le voit, négligé aucun côté de l'art étrusque.

Le champ était vaste, trop vaste même pour le petit nombre de pages que l'auteur pouvait y consacrer ; et cependant nous avons à constater une lacune regrettable. L'auteur veut produire une œuvre de vulgarisation ; il s'adresse à des lecteurs qui ne sont pas au courant de l'état des questions archéologiques ; il n'aurait donc pas dû oublier que l'Etrurie est bien moins du domaine public que la Grèce. C'est la raison pour laquelle il eut été désirable qu'il eut consacré ne fut-ce que quelque pages à l'histoire de la science, j'allais dire, de la question étrusque. Il a soin, il est vrai, d'indiquer, comme l'avait déjà fait M. Collignon dans sa Mythologie figurée de la Grèce, au commencement de chaque chapitre, les principaux ouvrages écrits sur la matière ; et nous ne saurions assez l'en louer ; mais ces indications ne me paraissent pas suffire. Pourquoi ne pas consacrer un chapitre à l'histoire des fouilles et des découvertes qui nous ont révélé l'Etrurie? Pourrait-on publier un traité élémentaire d'archéologie égyptienne ou assyrienne sans rappeler les noms des Champollion, Lepsius, Mariette, Grotefend, Eugène Burnouf, Botta, Place, Layard et de Sarzec et sans indiquer l'importance respective de leurs travaux ? L'ouvrage si nourri de

Kaulen sur l'Assyrie [1] aurait pu servir ici de modèle. De même pour l'Etrurie, il est nécessaire de se rendre compte de ce qui a été fait et ce qui reste encore à faire; il faut savoir à quel point en est arrivé la solution de la question étrusque, dans quelle mesure Muller, Noel des Vergers, Inghirami, Micali, pour ne citer que ceux là, ont contribué à rendre cette solution possible. Je me permettrai de signaler une autre lacune, plus regrettable encore. A l'exception des chapitres consacrés à la peinture et à la céramique, le travail de M. Martha n'est pas suffisamment systématique. Après avoir étudié les principaux monuments étrusques, l'auteur aurait rendu son exposition plus claire et plus précise, en résumant les résultats obtenus, en indiquant les caractères de chaque époque, pour autant que la chose est possible, en précisant ce qui est propre aux Étrusques et ce que ceux-ci ont emprunté à l'Orient ou à la Grèce. Celui qui est un peu au courant de l'histoire de l'art étrusque, peut, il est vrai, retrouver toutes ces données dans le livre de M. Martha, mais il n'en est pas de même du lecteur ordinaire. Il faut qu'on lui rappelle les grandes lignes de l'histoire artistique de l'Etrurie, les faits principaux qui la dominent. Les Etrusques ont subi l'influence orientale et hellénique; mais ce qui leur est propre c'est la voûte et le portrait. Les Romains de leur côté n'ont qu'un art d'emprunt : la forme leur vient des Grecs; l'élément générateur de leur architecture, la voûte et le plein cintre, leur a été transmis par les Etrusques en même temps que la tendance à individualiser toutes les figures. Seulement ils ne copient les Grecs que maladroitement, tandis qu'ils développent avec un rare succès les éléments qui leur sont venus de l'Etrurie.

Jusqu'au troisième siècle, Rome est tributaire de l'Etrurie; à partir de cette époque, elle subit l'influence hellénique. Le trait distinctif de l'art à Rome, c'est le sentiment pratique. Quand l'artiste veut imiter un monument de la Grèce, comme le sens de l'art grec lui échappe, il cherche à racheter par la surcharge et la somptuosité ce qui lui manque pour atteindre la simplicité de lignes et la proportion harmonieuse des monuments helléniques. L'art romain est un art de parvenus. L'architecte romain, en homme pratique qu'il est, est avant tout ingénieur; c'est ce que Beulé avait parfaitement bien compris, et ce qu'il a nettement exposé dans un de ces articles si fins, si sentis dont il avait le secret [2]. Comme architecte-ingénieur, l'artiste romain n'a peut-être jamais été surpassé. Ses imitations grecques sont des pastiches qui manquent de vie, voyez ses temples; mais dans ses œuvres originales, il a su employer la voûte

---

[1] KAULEN. *Assyrien u. Babylonien*, Freiburg, 1882. — Un lumineux résumé de la question étrusque vient d'être publié par G. MEYER dans ses *Essays und Studien z. Sprachgeschichte u. Sagenkunde*. Leipzig. 1885. p. 13-48.

[2] BEULÉ. *Un préjugé sur l'art romain*, dans : *Causeries sur l'art*. Paris 1867, p. 141 et suiv.

avec un talent qu'on ne peut assez admirer. Il a une préférence marquée pour la construction sur plan circulaire; les appareils qu'il emploie sont des plus parfaits: *opus quadratum, incertum, reticulatum, lateritium;* M. Martha oublie l'*implecton* et le *diamicton*. Mais des belles proportion, grecques, il n'a nul souci. En fait d'ordres, il se sert d'un faux doriques décoré du nom de Toscan, surcharge le corinthien et invente le composite qu'il varie à l'infini. Méconnaissant toutes les lois de l'ordonnance hellénique, il superpose les ordres, car n'ayant aucune notion de l'harmonie, il cherche à produire de l'effet, à rompre la monotonie des lignes par la variété. La logique de l'architecture grecque lui échappe; aussi multiplie-t-il les colonnes, les emploie-t-il sans nécessité; et pour qu'elles aient au moins l'air de supporter quelque chose, il invente les ressauts, ces pierres en saillie, surmontées quelquefois de statues, qui se détachent d'une architrave et reposent sur des colonnes. Il y aurait lieu d'insister aussi sur l'emploi exagéré des colonnes engagées. On le voit, les architectes de la Renaissance et même nos architectes contemporains sont des disciples des Romains: ils semblent se douter à peine que les vrais principes de l'architecture classique ont trouvé leur expression la plus parfaite, non à Rome, mais en Grèce, en Asie-Mineure et en Sicile.

Les Romains ont créé un certain nombres de types de constructions. Citons les basiliques, les thermes, les amphithéâtres, les arcs de triomphe et les aqueducs. Le plan de tous ces monuments est parfaitement en rapport avec leur destination. Rien de plus admirablement pratique que les aménagements des amphithéâtres; rien de mieux construit que les aqueducs. « Le plus magnifique et le plus hardi des aqueducs est celui que les Romains firent pour la ville de Nîmes, » nous dit notre auteur. Je me permettrai de ne pas partager cet avis. Le pont du Gard est de loin supérieur aux aqueducs qui donnent tant de charme à la campagne romaine, je le reconnais volontiers; mais comme hardiesse de construction, comme difficulté vaincue, l'aqueduc le plus grandiose est bien celui de Carthage, dont j'ai en vain cherché la mention dans le livre de M. Martha. Le pont du Gard a 272 m. de longueur et 47 m. de hauteur au centre de la vallée. L'aqueduc de Carthage, bâti vers l'an 136 par Hadrien et réparé par Septime Sévère, amenait à Carthage les eaux de Zaghouan et de Djougar. La hauteur moyenne était de 25 m. 24, et il n'avait pas moins de 124,083 m. de longueur dont 11,500 m. composés d'arcs et de piliers. Si l'on tient compte des canaux latéraux on arrive à une longueur totale de 132 kilomètres. On a calculé que cet aqueduc versait à Carthage 370 litres d'eau par seconde, soit 32 millions de litres par jour [1]. Je pourrais citer encore l'aqueduc de Ségovie; mais je remarque que M. Martha ne semble connaître que les monuments romains de l'Italie et quelques uns de la Gaule.

---

[1] DE SAINTE MARIE. *Mission à Carthage.* Paris 1884, p. 196; Bull. trim. des antiq. afric. Oran. II, p. 311.

Il eut été intéressant cependant de montrer ce qu'avait été l'art romain dans les provinces: les monuments ne font pas défaut. Ne citons que ceux de Trèves, d'Igel, de St. Remy, de Pola, et surtout ceux de Mérida dont les ruines méritent une étude toute spéciale. Son arc de Trajan est un des plus parfaits que je connaisse.

Mais parlons de la sculpture. Il y a la sculpture grecque à Rome et la sculpture romaine. Les artistes grecs qui travaillèrent à Rome manquent d'originalité : ils connaissent fort bien la technique; mais la plupart du temps, ce ne sont que des copistes. M. Martha les divise en trois groupes : école asiatique, école attique et école de Pasitelès. Le mot école me semble impropre, car ces artistes de l'école asiatique et surtout ceux de l'école attique n'ont de commun que leur origine et suivent des principes artistiques bien différents. Ainsi M. Martha rattache à l'école attique le torse du Belvédère d'Apollonios d'Athènes, l'Hercule Farnèse de l'athénien Glycon et la Vénus de Médicis de Cléomenès d'Athènes. Mais vraiment peut-on rapporter ces trois œuvres si remarquables à une même école? Dans le torse du Belvédère, nous reconnaissons cette recherche du détail anatomique introduite par Lysippe, tandisque dans la Vénus de la Tribune de Florence nous retrouvons jusqu'à un certain point la grâce féminine des œuvres de Praxitèle. J'aurais plus d'une observation à faire aussi sur la partie qui traite de la sculpture romaine proprement dite. L'auteur parle bien des portraits romains, mais il n'insiste pas assez sur ce fait que le portrait est un genre de sculpture propre aux Romains. Les Grecs ne s'en étaient guères occupés; les Étrusques, malgré leur tendance à individualiser leurs statues ne semblent avoir cependant produit aucun chef-d'œuvre en ce genre; les Romains perfectionnèrent les procédés étrusques et surent y acquérir une véritable originalité. Jamais peut-être, du moins en sculpture, on ne fit des portraits aussi parfaits; et c'est précisement parceque ce genre était conforme à l'idée romaine, parce que là les artistes étaient, non des copistes, mais bien des maîtres, que ce genre se maintint si longtemps à un haut degré de perfection. La décadence ne fut pas aussi rapide que M. Martha se plaît à le dire. A la même époque où l'on sculpta ces bas-reliefs d'un goût douteux et d'une exécution assez grossière de l'arc de Septime-Sévère, il se trouvait encore à Rome des artistes maniant le ciseau avec une habileté assez grande pour produire ce beau buste de Caracalla, un vrai petit chef-d'œuvre que nous admirons au musée de Naples. Nous ne voyons pas non plus par le peu qu'en dit M. Martha, quelle place occupe dans l'histoire artistique de Rome le règne d'Hadrien. Ce fut cependant sous ce prince et grâce à ses idées artistiques qu'on fit un dernier effort pour ralentir la décadence qui devenait manifeste. L'essai ne fut pas des plus heureux, je le veux bien; mais ce n'en est pas moins un fait des plus importants. Hadrien fut un Mécène des arts, un prince architecte et M. Lucas a publié même une intéressante étude sur son activité artistique[1].

[1] Ch. Lucas. *L'Empereur-architecte Adrien*. Paris, 1869.

De plus, ce fut sous son règne que l'on créa le seul type de portrait idéalisé que les Romains aient jamais produit, celui d'Antinoüs : facilement reconnaissable à la largeur des épaules et aux développements de la poitrine [1]. L'Antinoüs est inférieur, je le veux bien, aux nombreux types de dieux et de héros créés par les Grecs ; mais du moins a-t-il le mérite d'être une production originale et essentiellement romaine. Je ne parlerai pas du sacrifice mythriaque qui n'a aucune valeur artistique, comme M. Martha le reconnait du reste lui-même.

En fait de peinture M. Martha étudie surtout les peintures de Pompéi et encore examine-t-il les sujets traités bien plus que la technique et que le coloris. Ici non plus il ne distingue pas les diverses époques. Certes les peintures pompéiennes sont intéressantes ; mais celles que l'on a découvertes à Rome méritent cependant toute notre attention : ainsi celles de la maison dorée, de la maison de Livie, de la Farnésine.

Les chapîtres traitant de l'art industriel sont en général bien faits ; je regrette cependant que l'auteur n'ait rien dit de l'art de la verrerie. Les Romains atteignirent en ce genre une grande perfection ; à preuve les beaux spécimens qui nous en sont conservés au British Museum et au musée Calvet d'Avignon.

Qu'on nous permette encore quelques remarques de détail.

P. 47 : l'auteur explique la présence des têtes d'hommes ou des masques de Gorgone qui ornent souvent les portes étrusques en disant qu'ils semblent rappeler l'usage barbare de couper les têtes des vaincus et de les exposer comme trophées. L'interprétation est peut-être exacte. Hérodote nous rapporte un usage analogue chez les Taures [2]. Mais peut-être pourrait-on rappocher la représentation de ces têtes d'un usage fort répandu chez les peuples primitifs et qui consistait à consacrer toute nouvelle construction à une divinité en mettant un homme vivant dans ses fondations [3]. On trouve encore sous des formes diverses des traces de

---

[1] Levezow. *Ueb. den Antinoüs.* Berlin, 1808 ; et l'excellent ouvrage de Dietrichson *Antinoos*, Christiania, 1884. Cf. S. Reinach. *Rev. crit.*, 1885, n° 19, p. 357-367.

[2] Herod. IV, 103.

[3] M. Liebrecht a traité assez longuement de cet usage barbare tant chez les peuples anciens que chez certaines nations modernes (à Siam, à Bornéo et même en Turquie, dit-on) dans son intéressant ouvrage : *Zur Volkskunde.* Heilbronn, 1879, p. 284-296 ; Cf. Suchier, *De victimis humanis apud Graecos*, Hanoviae, 1848. — Mon collègue et ami M. Michel a bien voulu me fournir quelques nouvelles indications sur cette question. Dès la plus haute antiquité, on considéra le sacrifice d'une être vivant, homme ou animal, comme devant donner de la solidité à une bâtisse et comme appelant la protection de la divinité sur une construction. M. Fr. Lenormant va jusqu'à rattacher à cette superstition le sacrifice d'Abel par Caïn

cet usage chez certains peuples modernes. Ainsi en Grèce un coq a été substitué à la victime humaine. Lorsqu'on jette les fondations d'une maison, on écrase la tête de l'animal entre deux pierres que l'on maçonne immédiatement pendant que le pope récite certaines prières et asperge les fondations avec de l'eau bénite. J'ai été moi-même témoin d'une pareille cérémonie à Athènes en 1879[1].

P. 163. C'est probablement par inadvertance que M. Martha dit que les élections se faisaient au Forum. Les comices centuriates se tenaient au Champ de Mars et les comices tributes ne se réunissaient pas toujours non plus au forum[2].

P. 260 : M. Martha considère la mosaïque comme un art inventé en Grèce. En Grèce on n'en trouve de traces certaines que depuis l'époque des successeurs d'Alexandre[3], et cet art n'y prit jamais autant de développement qu'à Rome. Tout semble indiquer cependant que c'est en Orient qu'on se servit pour la première fois de cubes de couleurs variées pour en former des dessins. C'est bien d'une mosaïque qu'il faut entendre ces mots du livre d'Esther dans la description des splendeurs du palais royal d'Assuerus à Suse[4] : « *Lectuli quoque aurei et argentei super pavimentum smaragdino et pario stratum lapide, dispositi erant ; quod mira varietate pictura decorabat.* »

---

et celui de Rémus par Romulus (*Orig. de l'hist.* I, 144). La même coutume nous est rappelée par les légendes relatives à la fondation de Carthage (Justin. XVIII, 5), à celle de Tarse de Cilicie et de Gortyne de Crète (*Chron. Pasch.* éd. Bonn. I, 75 et 77) et aussi par l'étymologie légendaire du mot *Capitolium* (Dionys. Halic, IV, 59-61 ; T. L. I, 53-55 ; Cic. *de Rep.* II, 24 ; Flor. I, 7 ; Zonar. VII, 11 ; Isidor. *Orig.* XV, 2, 31 ; Serv. *ad Verg. Aen.* VIII, 345 ; Aur. Vict. *de vir. ill.* VIII, 4). — Hérodote (VII, 114) parle aussi de neuf jeunes gens et de neuf jeunes filles enterrées vivantes dans un lieu appelé ἐννέα ὁδοί. — Cf. Ch. Lenormant. *Nouvelle galerie mythologique* p. 43 ; — Pendant tout le moyen-âge on a cru que le sacrifice d'un être vivant donnait aux constructions une grande solidité. J. Grimm cite de nombreux exemples de cet usage dans sa *Deutsche Mythologie*, 4e Aufl. 956-57 ; R. Andree a réuni des exemples pour les peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie dans ses *Parallelen und Vergleiche*, pp. 18-22, cf. Waitz. *Anthrop. der Naturvölker* II, p. 197 ; Tylor. *Civilisation primitive*, I, p. 122-127. Il serait à souhaiter que l'ensemble de cette intéressante question fut étudié à nouveau.

[1] Hahn, *Albanesische Studien*. Iena, 1854, I, 160 parle aussi d'un coq placé dans les fondations d'une maison d'Antivari.

[2] Cf. *Humbert* ad. V. dans le *Dict. des antiq. gr. et rom. de* Daremberg *et* Saglio, p. 1384.

[3] Blümmer. *Das Kunstgewerbe im Altertum*. Leipzig 1885. I. 232.

[4] Esther I, 6.

Rappelons enfin que plus d'une gravure, celle du Colisée par exemple, ressemble trop à une vignette, que M. Martha n'indique pas toujours le musée dans lequel est conservé l'objet qu'il reproduit et qu'on regrette de ne pas trouver l'échelle des gravures.

Ce compte rendu d'un ouvrage dont l'étendue dépasse à peine trois cents pages pourra paraître bien long à nos lecteurs ; c'est parce que je fais grand cas du livre de M. Martha que j'ai cru devoir en faire une analyse aussi détaillée. On a reproché à l'auteur d'être en retard d'une vingtaine d'années sur l'état actuel de la science. Ce reproche n'est pas mérité. M. Martha est presque toujours au courant des principaux travaux publiés sur la matière, mais je crois qu'il n'en a pas toujours su tirer tout le profit désirable. De plus, il faut tenir compte de ce fait que M. Martha est le premier qui ait essayé de réunir en un seul corps tout ce qui concerne l'archéologie étrusque et romaine. Il l'a fait non sans talent ; et nous souhaitons que quelques-unes des observations que nous avons cru devoir présenter puissent lui servir pour perfectionner son œuvre dans une seconde édition. Les grandes lignes du manuel sont tracées : le livre est déjà bon et quelques changements de détail pourront le rendre excellent.

ADOLF DE CEULENEER.

Nederlandsche Spraakleer *in vragen en antwoorden voorgesteld ten gebruike der middelbare scholen en der lagere klassen van de athenæums door* A. MATHYS, *leeraar van nederlandsche taal aan het koninklijk athenæum te Gent.* Luik, H. Dessain, 1882. — 102 pages, in-12, prix : 1 franc.

Voici un traité de grammaire auquel certes on n'adressera pas le reproche d'être trop volumineux. C'est une qualité d'autant plus louable, qu'elle ne s'est pas acquise aux dépens d'une autre, l'exposé *complet* de la matière.

Quand nous disons *complet,* il faut s'entendre. La grammaire est une science, et comme telle sa place n'est pas à l'école ; le cours de grammaire ne doit pas plus former des grammairiens que le cours de gymnastique des maîtres d'armes. Il ne s'agit donc pas, à l'athénée, d'enseigner la grammaire, mais une certaine grammaire, tout juste ce qu'il faut pour mieux comprendre la langue maternelle et faciliter l'étude des langues étrangères; en d'autres termes il ne s'agit que de donner aux élèves une méthode d'analyse. La dose à leur servir ne peut pas être dès la première classe la dose entière, il est donc bon d'avoir pour chaque classe, ou tout au moins pour chaque groupe de classes des manuels différents. Faire aller l'élève avec le même manuel par toutes les classes, est chose peu rationnelle : le manuel ne doit contenir que ce que l'élève doit savoir

et la façon dont il doit le savoir; or l'élève de rhétorique doit savoir autre chose que l'élève de sixième. C'est aussi l'avis de M. Mathys, puisqu'il destine son livre aux écoles moyennes et aux classes inférieures des athénées, — et c'est dans ce sens que nous donnons à l'ouvrage l'épithète de complet. Les définitions, les formes lexigraphiques, leur usage général: voilà le contenu.

L'apparatus scientifique est partout évité, avec raison, — ce qui ne signifie pas que l'auteur est brouillé avec la science. Mais les définitions, par exemple, au lieu d'être abstraites, n'ont d'autre but que de permettre aux élèves de reconnaître les objets définis. A cela la philosophie du langage, à laquelle du reste ils ne comprendraient rien, ne leur est pas nécessaire, pas plus que l'anatomie comparée pour distinguer un mulet d'un âne ou d'un cheval.

La lexigraphie n'a pas tenu compte des particularités ni des formes rares. La syntaxe, qui est intercalée dans la lexigraphie, puisqu'il est impossible d'énumerer des formes sans dire en même temps à quoi elles servent, ne donne que les règles générales, celles qui sont comme contenues dans les définitions.

Le livre a une forme neuve et originale: c'est un catéchisme. Nous nous figurons que la matière de la leçon fait l'objet d'un exposé oral de la part du professeur, et que le manuel en donne le résumé tout préparé : l'élève conserve ainsi devant lui l'interrogatoire que le professeur a fait pendant et après l'exposé de sa leçon. C'est un bien que de faciliter la besogne aux enfants des classes inférieures, surtout quand il s'agit d'une branche à laquelle ils n'apportent pas toujours l'ardeur nécessaire.

Nous croyons que l'ouvrage de M. Mathys rendra des services à l'enseignement de la langue maternelle, dans les écoles moyennes et les classes inférieures des athénées flamands, nous ajouterons même dans la classe supérieure des écoles primaires, où la grammaire commence déjà aussi à être l'objet d'un enseignement systématique.

Ces éloges nous donnent le droit de présenter aussi des critiques. L'énoncé est vague ou incomplet dans différents §§. D'après § 6 et 7 je ne sais si dans *af, en, in,* etc., la voyelle est longue ou brève, — et à propos de voyelles longues et brèves, je préférerais l'appellation de voyelles *pures (volkomen)* et *modifiées (onvolkomen)*, parce que, à cause du poids de l'accent tonique, il n'y a plus, par ex.: entre *adder* et *ader,* une différence de *quantité* mais de *qualité*.

Malgré § 13, 1° *lijk* n'a pas le son *ij*.

§ 15 dit très bien que *e* et *i* sont quelquefois *atones* (et pas *muets*), mais alors il ne peut affirmer, sans contradiction, qu'on ne les entend pas.

La question du § 18 est posée en termes trop généraux, sinon la réponse doit me dire pourquoi j'écris *la*CH et *da*G.

La définition du *diminutif* au § 42 est incomplète, car telle qu'elle est donnée elle ne m'empêche pas de prétendre que *nain* est le diminutif d'*homme*.

§ 43 oublie de distinguer pour les terminaisons *etje* et *tje* (*pje*) entre les liquides précédées d'une voy. brève d'une part, et les liquides précédées d'une voy. longue, voy. atone ou consonne d'autre part.

§ 48 devrait donner quelques exceptions à la règle du genre des noms composés.

Au § 52 nous remarquons que la différence de terminaisons entre *bezie-n* et *knie-ën* a pour motif la différence de valeur tonique entre les deux *ie*.

La règle du § 58 est incomplète.

Après le n° 76, il manque un § sur l'*apposition*, dont toutefois l'auteur a dit un mot aux §§ 93 et 94.

§ 77 oublie de remarquer que tout complément avec *van* et *aan* ne peut être remplacé par Gén. et Dat. Il ne dit pas non plus que dans une série de Gén. subordonnés, la paraphrase ne peut pas commencer par la fin; de sorte que, si pour l'expression : *ten gebruike* DER *leerlingen* DER *lagere klassen* DER *athenæums*,

les paraphrases suivantes sont permises :	*van de*	*der*	*der*
	van de	*van de*	*der*
	van de	*van de*	*van de*
ces paraphrases-ci ne le sont plus :	*der*	*der*	*van de*
	der	*van de*	*van de*
	van de	*der*	*van de*

§ 81, 2° est trop généreux en mettant 50 noms dans sa liste; une demi-douzaine suffisent (voir Brill).

§ 82 pourrait énumérer encore d'autre cas d'indéclinabilité, — et devrait être suivi d'un § sur le Gén. préposé.

Au § 109, l'auteur a été séduit par la négation *niet*, qui lui fait prendre *zoo bloeddorstig niet als* pour un comparatif d'inégalité.

Puisque le § 147 dit que le Gén. des pron. pers. est semblable à l'adj. possessif, il doit ajouter *mijn* aux formes *mijns* et *mijner*.

Au § 168 qui dit que le relatif avec une prépos., peut se remplacer par un adverbe avec une prépos., on n'a pas bien pesé les termes; il fallait : par une conjonction (*waar*) et un adverbe (*op, toe, mede,* etc.).

La règle du § 172 oublie que des adjectifs peuvent être employés substantivement au féminin et au neutre comme au masculin.

Le § 199 (classes des verbes forts) devrait être remanié. La division est empruntée, dit la préface, aux ouvrages de Van Driessche; nous n'en félicitons pas l'auteur, car elle est antiscientifique, sans avoir l'avantage d'être plus pratique. Nous ne savons non plus où M. Mathys a trouvé (voir préface) que d'après la linguistique moderne il y aurait onze classes de verbes forts. Nous proposons la classification suivante, qui est exclusivement scientifique et qui est pratique parce qu'elle est simple et que l'élève ne devra pas en apprendre une nouvelle en allemand et en anglais :

I Classe disparisonnante	A-klas	*a)* ĭ suivi de *nd, ng, nk* ĕ (ă devenu)	ŏ	ŏ	ŏ	*drinken* ou *zwemmen*
		b) ē suivi de *liquide* ou *k*	ă	ā	ō	*nemen*
		c) autres ē et ĭ	ă	ā	ē	*lezen* ou *bidden*
	E-klas	ij	ê	ē	ē	*schrijven*
	O-klas	ie *ou* ui	ô	ō	ō	*gieten* ou *sluiten*
	OE-klas	a	oe		a	*varen*
II Classe redoublante		a	ie		a	*slapen*
		ê, ei	ie		ê, ei	*heeten*
		ô, ou	ie		ô, ou	*stooten*
		oe	ie		oe	*roepen*

Nous voudrions aussi au § 203 et suiv. une division plus systématique des verbes irréguliers.

Le § 226 confond les verbes composés et les verbes dérivés de mots composés; ces derniers sont, pour le préf. *ge* du part. passé, traités comme des verbes simples. Dans le même ordre d'idées, il faut remarquer que *wan* n'est pas un préfixe verbal (voir § 228, 2° *b*), de sorte que *wanhopen* est dérivé de *wanhoop;* aussi c'est pour ce motif qu'il fait *gewanhoopt* au lieu de *wanhoopt* (cfr. *antwoorden*).

§§ 264 et 265 : la construction naturelle est celle qui permet de placer les mots dans l'ordre des idées; toute construction qui est soumise à certaines règles (par ex.: 1. sujet, 2. verbe, 3. compléments) est *artificielle;* et cela est presque toujours, pour ne pas dire toujours, le cas dans nos langues modernes.

Enfin, le chapitre XXVI *Des propositions* serait mieux à sa place, s'il précédait le ch. XXV *De la construction,* parce que celui-ci suppose connues les théories de celui-là.

Telles sont d'après nous les imperfections de la grammaire de M. Mathys. Elles ne l'empêchent pas d'être un instrument maniable ; elles disparaîtront sans difficulté dans une 2de édition, que nous souhaitons ne pas attendre trop longtemps. D'ici là le professeur ne trouvera pas d'inconvénient à rectifier ce qu'il jugera devoir être modifié. Il y sera d'ailleurs aidé par la forme même du livre, qui provoque sans cesse, comme nous l'avons dit plus haut, le commentaire de la parole vivante et vivifiante du maître.

J. Vercoullie.

LE DIALECTE DE TOURNAI AU MOYEN-AGE.

SCHWAKE : **Versuch einer Darstellung der Mundart von Tournay im Mittelalter.** Halle 1881.

ARMAND D'HERBOMEZ : **Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai,** tome 17, 1882. — **Chartes françaises du Tournaisis** (1207-1292). **Etude philologique sur les chartes françaises du Tournaisis,** p. 1-160.

AUG. SCHELER : **Etude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit.** (Extrait des Mémoires de l'Académie royale de Belgique, collection in-8°, tome XXXVII. 1884).

Les travaux de MM. Schwake et d'Herbomez sur le dialecte de Tournai nous remettent en mémoire, par leur titre même, une discussion intéressante qui a surgi, en 1876, entre MM. Ascoli et Paul Meyer, à propos des *Schizzi franco-provenzali* du premier de ces savants. M. Meyer, en rendant compte des *Schizzi,* ne pouvait se résoudre à admettre le groupement en familles de dialectes « par la raison que le dialecte (qui représente l'espèce) » n'est lui-même qu'une conception assez arbitraire de notre esprit. » (*Romania,* tome IV, p. 294). Et il ajoutait : « le meilleur moyen de faire » apparaître sous son vrai jour la variété du roman consiste non pas à » tracer des circonscriptions marquées par tel ou tel fait linguistique, » mais à indiquer sur quel espèce de terrain règne chaque fait. »

A quoi Ascoli répliqua (*Archivio glottologico italiano II,* p. 392) que si on transportait cette conception dans l'histoire naturelle, on aurait bien la monographie d'un phénomène, mais on laisserait, par exemple, « a chi la vuole », la description de chaque ruminant.

Les deux points de vue ont leur justesse, mais le second, pour devenir acceptable, a besoin d'être complété et rectifié, et c'est ce que fait Ascoli dans l'article en question (id. p. 387) : « Les divers caractères d'un type » donné se retrouvent naturellement, tous ou la plupart d'entre eux, » répartis dans une mesure différente entre les types congénères ; mais » ce qui distingue justement le type déterminé, c'est la présence simultanée » ou la combinaison particulière de ces caractères. (sta nella simultanea » presenza o nella particolar combinazione di quei caratteri). »

Nous aurions voulu que MM. Schwake et d'Herbomez fissent voir qu'ils étaient guidés par de telles considérations dans la rédaction de leur travail ; il y a bien chez le premier un désir évident d'essayer une description phonétique plus complète et plus large que ne l'implique l'étude exclusive du soi-disant dialecte tournaisien. Mais les matériaux dont il disposait étaient insuffisants pour que son travail lui donnât des résultats en rapport avec l'excellence de ses intentions. Quant à M. d'Herbomez, il ne

laisse percer aucune préoccupation d'un ordre aussi général ; il se confine dans ses chartes qui sont toutes de Tournai et du treizième siècle ; l'inconvénient de ce procédé est trop manifeste pour que nous y insistions ; croyant arriver à individualiser le dialecte du Tournaisis, M. d'Herbomez ne fait qu'en donner la phonétique et la flexion ; il nous dit, et encore faut-il réserver bien des choses, ce que l'idiôme de Tournai a été, mais il ne dit pas en quoi il se distinguait de ses voisins, et, si nous réussissons à lui démontrer que les traits qu'il nous énumère ne sont nullement propres, ni en particulier ni en général, à la langue de la ville choisie par lui, que reste-t-il en réalité de son étude et quel avancement peut-elle procurer à la dialectologie de la langue d'oïl? Celle-ci doit être de plus en plus comparative dans sa méthode et abandonner les monographies, désormais infructueuses. Ou bien il faut, comme le veut M. Meyer et comme M. Suchier l'a magistralement accompli dans son « Mundart des Leodegarliedes » (*Zeitschrift für Rom. Phil. II* p. 255 et suiv.) exposer simplement la géographie de chaque caractère idiomatique, ou bien il devient nécessaire d'élargir son plan, à l'exemple d'Ascoli, et de décrire toute une famille d'idiômes, c'est-à-dire un certain nombre de ceux-ci, offrant des ressemblances plus grandes que celles qui les unissent à des parlers voisins. Sans doute entre ces derniers et les autres il n'y a pas de solution de continuité, mais puisqu'il est vrai que chaque phénomène idiomatique a une sphère d'extension et comme un bassin géographique, et puisqu'un dialecte n'est en somme que la réunion très concrète de plusieurs de ces phénomènes, on peut, avec une exactitude presque mathématique, tracer des limites suffisamment nettes, sinon absolues. Pour ne pas sortir de Belgique nous n'avons qu'à prendre quelques, uns des exemples que nous fournira M. d'Herbomez lui-même contre ses propres conclusions et à l'appui de ce que nous venons d'avancer. Il cite seize caractères flexionnels qu'il croit propres au dialecte de Tournai au XIIIe siècle. Or il en est parmi eux qui sont d'une nature tellement générale que ce serait peine perdue d'en grouper des exemples, empruntés aux localités voisines ou même plus éloignées : *li* au nominatif féminin et *le* au cas oblique, *me, se* au nominatif féminin, *me, men, me* et *se, sen, siue* au cas oblique des deux genres ; les premières personnes du pluriel verbales en-*omes*, autant de traits généraux du Picard ; quant à-*ain* des accusatifs comme *antain* etc., à des emplois comme celui de *voiant* (Cp. A. Tobler, *Zeitschrift f. R. Phil.* I, 19 suiv. et V p. 184.) enfin à des formes telles que *barons* etc. au nominatif où on a une assimilation flexionnelle, ce sont des traits plus généraux encore qui appartiennent aussi bien à d'autres parties de la France qu'au Nord-Ouest, et qu'on n'est surtout nullement en droit d'attribuer spécialement à une mince portion de ce Nord-Ouest. Que dire enfin de-*er, -eir, -ier* aux infinitifs de la première conjugaison? Bien sûr M. d'Herbomez n'a pas entendu confondre *-ier* et *-er* (*-eir*), et la loi de Bartsch existe aussi pour lui ; mais la distinction même de *er* et *eir* à la désinence est autrement étendue que l'on ne serait tenté de le croire à la lecture de son travail ;

-eir domine en Lorraine, (Cp. Apfelstedt. *Lothringischer Psalter*, LIV.); nous le retrouvons dans le cartulaire de l'abbaye d'Orval, c'est-à-dire, dans plusieurs localités du Luxembourg. Liège le possède. (Gachard, *Anal. belg.* p. 2, charte de 1241 : *aleir* — *Ly myreur des histors*, etc., éd. Borgnet, t. V, p. 263 (1241) : *demandeir* — *Commission Royale d'Histoire.* Bulletins 3e série, tome XIV, p. 553 (1248) : *demandeir. Herrig's Archiv.* 37, p. 321-28 : *membreir, regneir, ploreir,* etc.). Une charte de Huy publiée par M. Wauters dans son volume de *Preuves* des Libertés communales et datée de 1273, a la forme *getteir* (p. 227). Dans le cartulaire de Dinant, édité par M. Bormans, nous lisons : *possesseir* (13). *livreir, aleir* (20). A Namur, dans le cartulaire publié par M. Borgnet, nous trouvons déjà dans le plus ancien texte bien localisé (11, p. 27) *reuvasteir*, *confermeir*, *saieleir*, à Seneffe, *apporteir* (*Analectes pour servir à l'hist. ecclésiastique de la Belgique*, tome XIV, p. 190), à Mons (de Reiffenberg. *Monuments* etc., tome I, p. 437) : *passeir, leveir;* (id. p. 447) *peupleir, demoreir.* Enfin à Valenciennes, *porteir* (Reiff. id. p. 454), *wardeir* (id. p. 455) etc., nous prouvent le même traitement de la finale *-are* de la première conjugaison latine, que le Vermandois a aussi connu, selon M. Neumann (*Zur Laut-und flexionslehre* etc., p. 16).

Le phénomène *eir* = *-are* est donc observable de Metz à Liège et de Namur à St. Quentin; sans avoir peut-être la même extension, les autres faits cités par M. d'Herbomez ne sont pas plus locaux.

La double forme des adjectifs correspondant à la 3e déclinaison latine, attestée à Tournai par des exemples comme *grante, cortoise, presentes*, etc., est aussi à Valenciennes (*presentes* lettres ch. de 1260, 1290, 1294, 1297, 1298. Reiff. *Monum.* I), à Mons (« à plus *grande* seurteit » Reiff. id. p. 437), à Namur (id. id. p. 226), à Dinant (*Cartulaire*, n° 21 : *presente*), à Huy même (Reiff. *Monum.* I p. 63), et à Liège où nous l'avons rencontrée dans des chartes du chapitre de St. Lambert. En ce qui concerne la finale *-ime* des nombres ordinaux, Cp. Reiff. I, p. 458 : *vint ciunkisme* (Valenciennes) *Analectes* etc. XIV, p. 193 : *vintimes* (Seneffe) etc.

M. d'Herbomez cite *premerain* et *derrain* pour leurs désinences. Mais à Valenciennes (Reiff. p. 436), nous avons *premerainne, derrain* à Seneffe (*Anal.* XIV, p. 193), *derrain* aussi dans le Cartulaire de Dinant déjà cité (n° 16) et dans celui de Bouvignes (Ed. Borgnet, n° 9), à Liège enfin dans Jean d'Outremeuse (V, 263).

Aus est à Valenciennes (Reiff. I, p. 459), et à Namur (id. p. 238).

Le seul des traits qui semble un peu plus caractéristique, c'est-à-dire, la 1re personne du présent terminée en *e*, *g*, *ch*, ne l'avons nous pas dans *fach* à Mons (Reiff. I, p. 440), à Lessines (id. p. 91), et à Namur (id. p. 225)? Quant aux 3es personnes pluriel du parfait en — *sent*, M. Schwake en a groupé quelques exemples du domaine picard; il est facile d'en signaler un assez grand nombre dans les provinces de Namur et de Hainaut; à Liège même, dans des chartes de la collégiale de St Martin, nous en avons trouvé plusieurs (*porprisent* notamment, au n° 107 de l'inventaire).

Citons, parmi les documents du Val St Lambert encore inédits les nos 288 (*misent, fisent*) et 352 (*requisent*), tout ceci sans prétendre être complet, et en nous appuyant seulement sur des pièces qui présentent les garanties désirables d'authenticité, c'est-à-dire qui sont originales et datées. Comme on le voit, l'étude de M. d'Herbomez ne nous donne pas les résultats positifs que son titre nous permettait d'espérer. Elle constate partiellement l'existence d'un grand nombre de phénomènes qui ont eu au moyen-âge un développement varié, mais toujours considérable. Il n'en ressort nullement une caractéristique suffisante du dialecte de Tournai, et si nous demandons cette caractéristique à M. Schwake, nous ne sommes pas plus heureux ; nous nous heurtons à des conclusions négatives ou peu s'en faut, M. Schwake se bornant à constater l'appartenance du parler tournaisien au dialecte Picard. Il est vrai qu'il finit, un peu brusquement, son travail en signalant la forme *mious* (miols) comme un criterium infaillible de la provenance tournaisienne d'un document ; mais peut-il croire lui-même et espérer nous convaincre qu'on aît d'un dialecte soi-disant local une idée un peu nette, quand il ne nous apparait que sous les espèces d'une seule forme, et pas même d'une catégorie de formes, régies par une même loi? Ajouter, comme il le fait, que *entir* pourrait également être invoqué, s'il ne se retrouvait dans l'Artois, le Hainaut et jusqu'à Liège, c'est se réfuter manifestement soi-même et faire voir, mieux que nous le pouvions, la vanité de cette méthode.

Le seul intérêt qu'eût pû présenter l'étude de M. d'Herbomez, c'aurait été de choisir, parmi les phénomènes idiomatiques de Tournai, ceux qui, sans être absolument locaux (il n'en est pas de tels) nous intéressent cependant, soit parce qu'ils confirment et complètent les descriptions déjà faites du dialecte plus général auquel appartient le Tournaisien, soit parce qu'ils établissent certaines différenciations qu'il est utile d'enregistrer. M. Suchier n'a pas procédé autrement quand, en tête de sa description géographique des formes de parfaits des classes *habui* et *debui*, il énumère avec soin les traits généraux qui appartiennent en commun au Wallon et au Picard, pour s'occuper ensuite de ceux qui les séparent l'un de l'autre (Loc. cit. p. 275 et suiv.).

En appliquant la même méthode à la langue des chartes de Tournai que M. d'Herbomez a publiées, nous y constatons les traits suivants :

1. *ai* = *e* ouvert, et réciproquement : *daite* I, *sains* (sine) XXXV. *fere* (facere) XXIII, etc.

2. *an* se confond déjà avec *en* : *tans* IX, *ensanlle*. XXXV. *jenvier*. XLIX. *en* (annum) passim.

3. *eus* = *alis*, en passant par *els* : *hosteus*. XVII. *journeus*. XXVI. *cateus*. XLVI.

4. *ei* pour *e* en position. Dans le seul no X, nous avons *Aubeirt, feiste, teismoing*.

5. *oie* ou *oe* pour *oi* : *voier* (verum) I *oer* (hoir) XI, etc. On a aussi *boien* pour *buen* (plus tard *boin*). XXXII.

6. *aule* = *able* passim. C'est d'ailleurs un trait très-général dans l'ouest.

7. *ch* = *c* (*k.*) : *Biech* IV (Cf. *Bec.* VII) *Jacheme.* V etc. *Nicholes* VII *Chouronnes* XVII, *Chocut* L, etc.

8. *t* + *i* (*e*) + voyelle, à la finale, donne *ch. c* : *Marc*(*h*). (Martium) I *puch* (puteum) XIII etc. *Leurenc.* VI, etc.

9. *gh* = *ğ* (doux) : *hierbreghier* V. *coustenghe* V. *managhe* XXV etc.

10. *an* = *aon.* Un seul exemple de ce fait curieux, signalé et expliqué par M. Scheler, se trouve au nº XXII (*en an fait cest escrit*).

11. *miols* III etc. Cf. Schwake et supra. On a aussi *enmioldrance* XLIX.

12. Subj. présents en *c, ch. eskiece* IX, *emporche* LIII. *rabace* LIV. *deparcent* LV.

Il y aurait bien d'autres traits à signaler, mais les exemples en sont plus parsemés : *es* pour *ez* à la 2e personne verbale du pluriel, *iele* pour *ele* (*anciele* etc.), *ai* devenant *a* dans *mason, alleurs*; *iu* pour *ui* (*tiule*), *iun* pour *in*, *ai* pour *oi* (*quai*), sans parler d'exemples de verbes de la classe *diu* et de la classe *habui*, conformes aux observations de M. Suchier dans son *Mundart des Leodegarliedes.*

La lecture du travail de M. d'Herbomez nous a en outre fourni la matière de quelques remarques grammaticales :

§ 4a. « Quelquefois *é* provenant de *a* latin tonique s'alourdit dans la diphthongue *ai* ». M. d'Herbomez cite *aigue, aiwe* et *maint.* Mais a + palatale (akwa) donne régulièrement *ai,* comme a + nasale, *ain,* sans qu'il soit besoin de passer par *é.*

§ 10. Il semble plus naturel d'expliquer ainsi *avaine: Ei* de *ē* est devenu, à un certain moment, une diphtongue ascendante qui a pu être confondue avec *ai,* qui avait alors la même valeur ; il en est de même pour *ai* = *ĭ* pour *ei, ē* et *ĭ* subissant le même traitement en roman.

§ 12. M. d'Herbomez admet « *memore* dans le passage de *memorie* a *memoire.* » Nous préférons *memorie, memori* (dans le *Münchner Brut,* à côté de *glori, oratori* etc.) *memoir*(e), *memore.* Ce point a été bien éclairci dans le livre de M. Neumann déjà cité (*Zur Laut* etc. p. 33). A cette explication peut se rattacher celle des subjonctifs en — *ie,* qui, au point de vue phonétique, ne doivent pas être séparés des formes en *c, ch,* considérées plus haut. (*emportie,* par exemple, a dû se prononcer *emportje, emporche.*)

§ 15. M. Scheler a déjà fait observer, d'après M. Suchier (*Mundart* etc.) que *tiunt* était un parfait et non un présent. Il en est de même pour *an* = *aon.* (§ 211.) Cf. *Étude lexicologique,* etc., pp. 10 et 80.

§ 33. A propos de *ĭ* il n'y a à noter que *boin*(e) et *violt* (*vŏlet* et non *voluit.* XX, 9.) ; *i* a été intercalé dans les deux mots pour des motifs différents. On a dans les chartes de Tournai plusieurs exemples de *n* mouillé correspondant à un *n* pur du français, par exemple *monie* XXIII, *canounie* XXXIV. Il semble que pour ces mots comme pour *boine* il faille admettre

la règle *ŏn* = *ŏñ* (*onic* — *oin*) qui ne sont que dés variantes orthographiques du même son (= *ogne.*) Cp. *commugne* XXXII, et dans une charte de Dinant (*Cartul. Din.* 16). Dans un texte de Valenciennes (Reiff. I p. 498) on trouve aussi, en 1297, *moignes* (monachos). En revanche on a plusieurs rimes de G. Muis. où *monne* est accordé avec des mots tels que *ordonne, personne* etc. (I, 144, 160 etc.) Quant à *violt,* c'est aussi une forme normande, qui se retrouve dans Mouskes, dans Adenès etc. Elle s'explique par la série : *vuelt* (vŏl(e)t) *velt, veolt, violt.*

§ 47. *maison* > *mason*. On ne peut dire que *a* soit simplement le *a* de *mansionem* qui subsiste. *ai* > *a* est un phénomène très fréquent en Picard.

§ 59. M. d'Herbomez a omis de citer un fait intéressant, ĭ atone donnant *a* dans *saiel* XXIII etc. On a des exemples de cette transformation singulière dans le Vermandois (Neumann, 63), ils abondent dans les textes de Mons, de Bouvignes, de Dinant, de Namur, de Huy et de Liège.

§ 87. La transformation de *c* en *f* a été signalée récemment par M. Rajna (*origine dell epopea francese.* p. 137, note 2.) Le fait inverse f>c s'observe dans les patois siciliens, avec cette particularité que la gutturale y prend le son du χ grec. ex. *χiatu* = flatus, *χiumi* = flumen, à Vallelunga, dans la province de Palerme — (*Archiv. Glottol.* II, 456.)

§ 89. Il est difficile d'expliquer l'orthographe *sc* dans *paisc Beatrisc*, etc., il n'est nullement établi qu'elle représente le son sifflant; dans Gillon le Muisit, elle équivaut certainement à *ch,* comme le prouvent plusieurs rimes dont nous nous occuperons un peu plus loin.

§ 115. *Plonc* ne peut guère s'expliquer que par une influence analogique du diminutif *plombicellum* = ploncel. Le wallon possède aussi la palatale finale et la prononce (*plonk.*)

§ 125. Pourquoi dire que *v* se double dans *aiwe*? *u* (demi-voyelle, dans *aqua*) = *w bilabial* dans la prononciation du latin, et *akwa* conduit naturellement à *aiwe.*

§ 131. C'était le lieu de remarquer que *s* (et non z) = t (d) + s à la finale flexionnelle.

§ 141. M. d'Herbomez dit que *m* persiste, mais c'est pure affaire d'euphonie; devant *b, p,* on a de nombreux exemples de *m* pour *n* dans les chartes. M. d'Herbomez a rencontré à Tournai trois fois « sem pere » et une fois « sem blet ». Cf. *em* dans « em pais », « em partie ».

§ 163. M. d'Herbomez assimile à tort *doner* et *leu. doner* se prononçait encore *donére* au XIVe siècle, comme le prouvent, pour d'autres verbes de la 1re conjugaison, plusieurs rimes de G. Muis. (*sainnier : hier* (heri) I. 10; *(je) requier : alekier* I, 62 etc.).

§ 195. *Ces* = eccé istas.

§ 205. *que* suppose un prototype *quem* ou *quid,* suivant les cas.

§ 207. La rédaction de cet article laisse à désirer, car elle donne à entendre que M. d'Herbomez ne distingue pas *er (eir)* de *ier* dans le classement des verbes de la 1re conjugaison.

§ 222. La seule dérogation citée par M. d'Herbomez à la règle de l'accord du participe passé, accompagné de l'auxiliaire *être*, avec son sujet ne peut être qu'une faute de lecture : « la tiere fu forjugié ». Il faut bien évidemment « forjugie » et voir ici un exemple de plus du fait idiomatique si général en picard *iée* > *ie*.

L'étude de M. d'Herbomez nous conduit au seuil du XIV[e] siècle, dans lequel Gilles li Muisis a écrit, à un âge avancé, les poésies semi-édifiantes et semi mondaines que M. Kervyn a publiées récemment. Quels textes, autres que ces poésies, nous ont conservé les formes fidèles de la langue de Tournai dans la première moitié du XIV[e] siècle? Peu de chartes, jusqu'ici, ont été mises au jour en dépit de la richesse des archives de cette ville, mais nous avons heureusement un document plein d'intérêt, quoique moins sûr, dans les *Registres de la loi,* dont M. de Nedonchel a communiqué des fragments dans les *Mémoires* de la Société historique et littéraire de Tournai (tome 9, p. 59, suiv.)

En étudiant avec soin les cent premières pages de ces *Registres*, qui comprennent les années 1313 à 1350, nous y avons retrouvé à peu près tous les traits que les chartes du XIII[e] siècle nous avaient permis d'observer. De ces traits il en est qu'on ne peut guère vérifier dans G. Muis., soit parce que les rimes ne nous fournissent aucune donnée satisfaisante, soit parce que les variations orthographiques y sont trop nombreuses. Comment s'assurer par exemple, en étudiant les rimes ou la mesure, si *ei* se trouve pour *e* en position, et, d'autre part, peut-on se fier à l'orthographe pour conclure à l'emploi de *gh* pour *ǧ (j)* et de *ch* pour *c (k)*?

La confusion de *an* et *en* n'est pas, semble-t-il, plus avancée après trois quarts de siècle; en cent pages nous avons trouvé cinq exemples de *tans* rimant avec des finales en *an;* mais *tems* constitue une exception si générale en vieux français, qu'on serait tenté de trouver dans son isolement un argument négatif.

Restent les n[os] 1, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12. Parmi eux il en est quelques uns que les rimes, d'accord avec les *Registres*, nous ont permis de vérifier :

1. *ai* = *e* ouvert *corsait.* Reg. 99; *brunaite* id. 102; *fet* (factum) id. 121; *Tournes* id. 133 etc. On a aussi *peire* (paria) 83; *seis* (sapis) 92, ainsi que la série *ai, è* (*ĕ*), *ie*, Ex. *pieres* (paria) qui atteste une confusion complète.

Les rimes donnent les résultats suivants : *agait : mait* (mittit) I, p. 3; *mains* (minus) : *mains* (manus) id. 16; *est : naist* id. 56; *faites : naites* id. 91. *maine* (minat) : *aine : semaine : paine*. id. 159; à la page 362 on a les rimes : *mierveille : pareille : soumeille : traveille ;* id. p. 377.

3. *eus* = *alis. auteulz* est dans une charte de 1353. (*Bulletins de la société de Tournai.* tome 13, p. 203.) Dans les Reg. on a *hosteus* 99, *teuls* 136. Les rimes donnent *venteuls : anieuls*. I, 36. *Diex : celestieuls*. id. 38; *convoiteuls : teuls* id. 57; *temporeuls : spiritueuls : crueuls : amoureus.* id. 154; *substantieus : precieus : viscieus : curieus*. id. 261.

5. *oie* pour *oi*. Peu à remarquer. On a seulement quelques indications de l'orthographe sur la prononciation et son passage de *oï* à *oè*. *touelles* (=toiles) Reg. 94 ; *touwelles* (id.) 99. *esseper* (espoir) 99.

Pour 6: *aule* = able, il règne dans les rimes du poème une grande incertitude dont M. Scheler a fait l'observation dans son Étude (s. v. *able*); nous avons déjà dit que les rimes ne nous fournissaient non plus aucun éclaircissement sur *ch* = *c* (*k*.) Les *Registres* ont *clerch* 96 et *sach* à côté de *sack*, 153. Reste le dernier trait, *c*, *ch*, *g* ajouté au radical verbal, au subjonctif présent. C'est le seul trait qui semble particulier au Nord-Ouest du domaine picard. Nous notons dans les Registres : *renge* (=rende) 107 ; *paieche* (de payer) 126, *venge* (vende) 145. Dans une charte de 1366 (*Bulletins* etc., tome 4, p. 149.) on a *mace*(=mette). Consultons les rimes de G. Muis. : *laiche* (letitia) : *maiche* (mittat) I, 4; *science : m'entenche* id. 98; *loenge : prenge* id. id., etc.

D'autres traits que nous offrent les *Registres* ou les rimes, et quelquefois les uns et les autres, offrent un plus sérieux intérêt; à peine indiqués au XIIIe siècle, ils ont pris, au XIVe siècle, une extension qui est bien dans la logique progressive d'un parler populaire :

1. *iel* = ellum. *fardiel*. Res. 70, 145 ; *coutiel* 72 et passim; *platiel* 75, 92; *toniel* 83; *sakiel* 100; *capiel, castiel* 105, 127; *bourdiel* 107; *martiel* 119; *aniel* id. etc. Les pluriels sont régulièrement en *iaus: capiaus* 86, *platiaus* 98, *piaus* 105, etc.

2. *ui* pour *iu* (= il) *chuis* Rég. 63, 82; *cuis* 121, 137, a côté de *chius; fuis* 102, à côté de *fius; linchuis* 134, 147, à côté de *linchius* 63, 119. De même *ieu*, *iu*, *ui* dans *luis* (locos) 114, 116, dans *luiwe* (lieue) 147; mais on a aussi *lius*, *liuwe*.

3. *a* = *ai* devant *l* et *r*. (Devant *m*, *n*, *s*, c'est un fait beaucoup plus commun dans tout l'ouest de la France [1]). *alleurs* Reg. 69; *malles* id. 100; *detallent* 112. Cp. G. Muis. *traval : aval* I, 30; *batalles : talles* id. 60; *aversares* : *barres*, id. 62 *viesiare : aumare : bare : contrare* id. 170.

A rapprocher de ce phénomène est *ai* = *a* dans une charte de Tournai de 1353. (*Bulletins* etc. tome 13 p. 202.) : *amandaisse*, *laissaissent*, *baillaisse*. On serait tenté d'attribuer cette notation à un copiste de l'Est de la France (Cf. Apfelstedt *Loth. psalt.* XIII).

4. *es* pour *ez* à la 2e personne verbale du pluriel. *metes* Reg. 71. *reprendres* id. *perderes* id. *reportes* 81; *aloues* id. *poes* id. *soufres* 84. *Es* est régulier dans Gillon le Muisit, dont les rimes ne nous offrent que la combinaison peu instructive — *es* (2e pers. plur.) : *es* (=*atus*).

5. *ui* = *i*. *guises: convoitises*. Gill. Muis. I, 41 ; *eglise: guise* id. 62; *subgite : quitte* id. 57; *ypocrite : quitte* id. 102; *eglises : avises : guises : quises*

---

[1] *a* = *ai* devant *r* est aussi très général. On en a plusieurs exemples à la rime des poésies wallonnes publiées par M. Schirmer (*Herrig's archiv*. 37, p. 321 et suiv.) *acrarent : aportarent : donarent : signefiarent : aficharent.*

id. 107; *cuivre: delivre: vivre: livre* id. 182; *dittes : luites : fuites : eslites* id. 257 etc.

6. *or* = *oir* est attesté par *memore : tempore* G. Muis. I, 1; *memore : ore* (hora) id. 28; *implore : purgatore* id. 50 etc.

7. *eu* pour *eurs* [1] (ōres) nous en avons des exemples dans les *Registres : prieus* p. 74; *plusos* (=*pluseus*) 89, *leu* (leur) 147. Cf. G. Muis.: *religieus : sous-prieus :* I, 17; *cheuls : precheus* id. 59; *prieus : sousprieus : religieus : envieus* id. 167.

Aux observations que nous venons de faire, il faut en ajouter quelques autres qui nous sont suggérées par l'étude des premières poésies de Gillon le Muisit. Nous avons déjà parlé de la confusion de *ui* et *iu* attestée par les *Registres de la loi* (Cf. supra). Cependant elle n'est pas ici aussi générale et, d'un autre côté, nous avons plusieurs exemples remarquables de *iu* sorte de *e* + *u*, là où le vieux français a d'ordinaire *eu : niule* (nēbŭla), *tiule* (tēgŭla), et *riule* (rēgŭla). Pour tous ces exemples on est obligé d'admettre les séries : *e* + *u*, *ie—u*, *ieu*, *iu*, sans quoi la présence de *i* serait inexplicable. C'est une marche opposée qui semble avoir conduit de *iu* à *ieu* et de *ieu* à *ie* dans les verbes que M. Suchier a étudiés avec une patience si sagace. (*Mund. des Leodegarliedes*). Pourtant des mots tels que *dieus* (dĕus — ĕ + u) *eslieut* (exlegutus — e + u) et autres semblables correspondent assez exactement à ceux que nous venons d'énumérer; *u* est bien la tonique, tandisque c'est l'atone dans *regula* etc., mais la fusion phonétique est si complète que l'on a des exemples de *ieu* > *ie*. M. Suchier (*Mundart* etc. p. 279) cite des exemples de Jean des Preis : *tient* (tenuit) *vient* (venuit) etc. dans lesquels *ie* sort de *ieu* et *ieu* de *iu*, à son sens. Dès le XIII[e] siècle, dans les chartes du Val St. Lambert, nous avons trouvé *vient* pour *vint* (n° 349 de l'inventaire) *vienrent* (n[os] 352 et 358), sans parler des participes *lietes*, *siet* ((pour) — suivi) (id. 352), nous voyons par là combien le souvenir de *ū* latin était effacé, et qu'une distinction sérieuse de la catégorie des formes en *ieu*, dont *eslieut* peut donner un type, et de celles en *iu*, que nous désignerons par une d'entre elles, *niule* (nebula), est peu nécessaire; sans vouloir apporter quelque modification à l'éclaircissement fourni par M. Suchier des parfaits des classes *habui* et *debui*, il est permis de se demander si, au moins dans une certaine portion du domaine picard, l'analogie du participe passé n'aurait pas déterminé les formes en *ieu*, *ie* du parfait indicatif. — La prononciation de *ieu* a donné lieu à plusieurs interprétations. M. Tobler (*Vrai Aniel* XXVIII) ne se prononce pas entre $^{i}e^{u}$, $^{i}\ddot{o}^{\ddot{u}}$ et $^{i}\ddot{o}$, tandisque M. Suchier penche (*Mun-*

---

[1] Dans une charte du val St. Lambert (n° 363 de l'Inventaire) que nous avons lue aux archives provinciales, à Liège, nous trouvons: *prieuz* et *soperiouz*.

dart etc. 273.) pour *ie-u, u* conservant le son latin. C'est ce que confirment deux vers de G. Muis.

Parquoy ne soit apperchieus
Et ses mauvais estat sceus. (I, 16 2-3.)

On ne peut prononcer *i-eu*, car la rime exigerait *sceus* monosyllabique, et le second vers n'aurait plus la mesure.

Il y a bien d'autres caractères de la langue de Gillon le Muisit qui valent la peine d'être relevés, *vir* pour *veir*, *an* pour *aon*, *frir* pour *ferir* etc. Nous les retrouvons sans exception, soit dans les chartes publiées par M. d'Herbomez, soit dans les *Registres de la loi*. (*vir* p. 123, *fry* (=*feri* 3e pers. sing. du parfait) p. 131, 148; *fru* (=*feru*) p. 131. De même on a *apprellier* 135, *Grard* 137, 138, 145.

Ce sont là de faibles indications, mais elles ont leur valeur; nous ne pouvons insister sur le *n* intercalaire de mots comme *ensiant* I, 17, *larencin* id., 41; *Renclus* id. 91 etc., car il ne semble pas particulier au picard; à Liège, dans des chartes de la collégiale de St. Martin, nous en trouvons des exemples, notamment *dante* pour *date*. (nos 95, 100 etc. de l'inventaire) *englize* (no 127) etc. Nous n'avons rien à ajouter aux remarques de M. Suchier sur les formes des classes *habui* et *debui* accentuées sur la désinence : *owist, dewist* etc., dont de nombreux cas sont à relever à la rime de notre poète.

M. Scheler nous excusera d'arriver aussi tard à son travail lexicologique et d'en parler brièvement; mais ces quelques considérations sur la langue de Tournai devaient précéder l'étude de son glossaire, et autant il y avait à dire et à compléter sur la grammaire, spécialement sur la phonétique, aussi peu l'œuvre, pleine d'exactitude et de goût, du premier lexicographe de notre temps laisse à glaner à ceux qui viennent après lui. M. Scheler a accompli sa nouvelle tâche avec le soin et le souci de ne rien omettre qui sont les grandes qualités des travaux de cet ordre. Il n'a pas seulement redressé bien des erreurs, bien des interprétations ou des étymologies hasardées, il a dressé l'inventaire du dialecte parlé à Tournai au XIVe siècle, enrichi toutefois, par la manie érudite d'un vieillard, de termes rares ou savants dont quelques uns ont échappé à l'investigation de Godefroy lui-même. Il a enfin donné en annexe une liste copieuse de corrections qui rendront la lecture des deux volumes plus aisés et plus attrayante à tous ceux qui sont étrangers aux études de philologie française. Sans nous occuper de ces corrections, nous nous attacherons au glossaire et nous soumettrons à l'appréciation de M. Scheler quelques remarques qu'il nous a suggérées.

p. 6. *ahaviule*. M.S. lit *ahanaules;* on peut supposer une forme *ahaniule*

à laquelle correspond en réalité *eriule* dans des chartes encore inédites de Liège à côté de *erule* et de *erile*.

p. 13. M. S. voit dans *s=str* un trait du picard; il faudrait ajouter : « et du wallon » ; car les chartes de Liège, de Namur et de Dinant en offrent de nombreux exemples, dont nous avons cité quelques uns plus haut.

p. 17. *balencier*, non « juger », semble-t-il, mais littéralement « mettre dans la balance, peser. »

Et quant on me balancera
Li dame dalés mi sera.

p. 19. *biser*. Le sens de « s'enfuir de la maison paternelle », en parlant d'une jeune fille, que Grandgagnage donne, entre autres, à *bizer* en wallon, s'applique assez bien aux *nonnains* dont parle G. Muis.

Onques nuls biens ne vint de nonnains embisees.

Quant au substantif intermédiaire entre le verbe *biser* et l'adjectif *embisé*, notre poète le connaît et l'emploie (I, 107, 3).

Qui dont? Les gentieus gens qui vont cachier a bisses.

p. 26. Ne pourrait-on admettre la forme savante « caper », à côté de tant d'autres : *copie, dampneus, diter, espouser, exigens, familes, guberner, mature,* etc. ?

p. 28. M. S. n'accepte pas *chuinc* à côté de *chiunc*. Nous avons pourtant relevé dans les *Registres* (supra) un certain nombre d'exemples du phénomène *ui = iu*.

p. 42. M. S. traduit *desbaukiés* « détourné de sa maison ». Littré cite des exemples de Villon, de Calvin etc. et un de Guiart qui a ce même sens de « *détourner* ».

p. 47. *viertut* figure encore au tome I, 14, 7.

p. 69. M. S. argumente de *fikier* = ficher contre l'étymologie *fixare*. Mais *fixare* a dû se conformer à la règle du latin populaire (Schuchardt. Vokalismus des Vulgärlateins. I, 19), qui change *cs* (*x*) en *sc*, et l'on a eu **fiscare* qui a pû donner *fichier*, picard *fikier*. C'est ainsi que s'explique *lacher* (**lascare*) à côté de *laisser* (*lassare*), ital. *lasciare*.

p. 86. *Limer*. Pour la seconde signification je proposerai plutôt *critiquer*, qui est plus voisin du sens premier de *ronger* et convient aux deux passages cités.

p. 89. M. S. énumère quelques exemples de *a* protonique pour *e*; *ascouter* ne peut figurer dans cette liste, car sa protonique n'est que celle de *a(u)scultare* latin (cf. *a(u)gustum* etc.) Mais il en est d'autres que n'offre pas G. Muis. et que nous avons trouvés dans les chartes de Tournai, *saiel* (ch. XXIII.) *darrain* (XI et passim), etc.

p. 90. Ce n'est pas un, mais plusieurs passages de Gillon le Muisit qui nous offrent *manière* à la rime (1, 29, 14; id. 36, 10; id. 44, 28, etc.).

p. 92. *se meuler*. M. S. Hésite sur la forme de ce mot. Il nous conserve, avec plusieurs autres, un trait intéressant du Tournaisien, c'est-à-dire la chute des *labiales* (*b*, *p*.) devant *l*, après la tonique *ŏ*. *meule* (mŏbilem) *peule* (pŏpulum) riment avec *seule* (I, 193, 260, 353). Quant à *aveule*, qui s'est perpétué dans le wallon moderne, il est moins intéressant. La forme française (*aveugle*) est savante comme l'atteste la conservation du *g*.

p. 104. Aux vers 18 et suivants de la p. 173 (tome I) on pourrait peut-être corriger et comprendre ainsi :

Vous avés à compter au signeur des signeurs;
Estas vous est donnés, comme boins ensigneurs.
On tient en ces ouvrages maistres les boins ligneurs;
Pourtraieurs *c'ouvrent boin* tient on pour boins *pigneurs*
Ligniés, pigniés, ces cuers trèstout sont maskuret,
. . . .

i=*ei* dans *pigneur*, comme dans *signeur*, *ensigneur* et *ligneur* (lineatores) c'est à dire devant *ñ*. Quant à *pigniés* il serait aussi pour *peigniés* (**pingatos*) comme *pigneur* pour *peigneur* (**pingator*, non **pingitor*) comme le veut Littré; celui cite cite *peignière* (Berte XII) qui suppose cette forme **pingator*. L'accusatif **pingatorem* a dû donner *peign*(*e*)*eur* et avec le changement régulier de *ei* (*oi*) en *i* devant *ñ* Picard, *peigneur* est devenu *pigneur*.

p. 120. *sc* pour *ss* mérite qu'on s'y arrête un instant. On trouve des rimes de Gillon le Muisit qui établissent que l'orthographe *sc* = *ch*. Ainsi I, p. 69, 25-28, on a *nouriche*: *malisce* : *visce* : *herice*; p. 92, 18-19 *delisces* : *visces*; p. 99, 31-32 *abaisctes* : *lachies* etc. Les chartes du XIII[e] siècle nous donnent peu d'éclaircissements (des formes comme *paisc*, *pisc*, *Bietrisc* etc. ne sont pas concluantes, la finale en *c* ou *s* latine ne produisant pas régulièrement le son chuintant en picard) ; une rime que nous avons trouvée à la p. 56, 32-33, du tome I serait embarrassante, si on ne savait que *grache* pour *grace* n'est pas usité au picard. Il faut donc d'après ces exemples, admettre que *sc* représente au moins partiellement *ch*; mais qu'il en soit ainsi pour *grasce*, que nous séparons de *visce*, de *servisce* etc. et pour les autres mots où la désinence-*che* est insoutenable, c'est ce que nous nous gardons d'affirmer.

p. 130. M. S. veut que *tecke* signifie : qualité, marque. Le glossaire dit : « tâche, œuvre, » n'est-ce pas plutôt : « tache, souillure » ? Au seul passage indiqué dans le glossaire il est question de la tache originelle :

Cest que li homs a telle tecke
Il ne poet vivre quil ne pecke

Le verbe composé (*entekies* = souiller) se rencontre très fréquemment ; (citons I, 7, 4; id. 17, 4, id. 19, 18, etc.). M. S. cite bien un autre passage (I, 150, 8), mais étant donné que nous avons quatre rimes pareilles en-*eiche*

dont deux au moins correspondent à-*itia* latin, tandisque le troisième mot a une étymologie incertaine, nous ne pouvons accepter ici un substantif *teiche*=tecke, dont le type peut être rapporté à un radical *tac*; il faudrait, pour que la dérivation fut convaincante, trouver un mot latin à la façon de *taeditia* ou un autre semblable, donnant *teiche* comme *laetitia* donne *leiche* etc.

p. 130, 131, 132. On peut laisser à *tart*, *tirant*, *tendant* et *sacant* leur sens usuel, le premier mot signifiant « avec lenteur », les autres « en faisant des efforts ».

p. 137. *Warcollet* n'est pas rare dans les pièces tournaisiennes du XIVe siècle; nous l'avons trouvé quatre fois dans les *Registres*. (p. 115, 126 et 132) Ce devait être une sorte de gorgeron.

p. 148. Le passage égaré par M. S. est au tome I, 242, 3. (*troev'on*).

M. Wilmotte.

Manuel des Sciences Commerciales *à l'usage des Athénées et Collèges,* 4e édition, par M. Fr. Merten, professeur à l'École normale des Sciences annexée à l'Université de Gand.

Cette nouvelle édition diffère notablement des éditions précédentes. L'ouvrage est divisé en quatre parties, comprenant chacune la matière complète du programme d'une classe déterminée des Athénées royaux, depuis la quatrième professionnelle jusqu'à la première commerciale; il se distingue, bien plus que ses aînés, par la sûreté et l'abondance des informations, par l'heureuse combinaison des principes et de la pratique. Quiconque a fait une étude sérieuse de ce livre est capable de résoudre les cas les plus difficiles de la comptabilité générale et des comptabilités spéciales et il sera à même de dresser tous les documents commerciaux, de résoudre les questions les plus compliquées concernant les changes, les arbitrages, les matières d'or et d'argent, les ordres de banque, les assurances, les rentes viagères, les caisses d'épargne, les prix de revient, le remboursement des emprunts, etc. etc.

Une innovation des plus heureuses, c'est l'explication *figurée* des opérations de bourse. Nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais rencontré dans les ouvrages de l'espèce, ce qu'on pourrait appeler une nouvelle application de l'enseignement intuitif : c'est en effet par des figures insérées dans le texte que l'auteur rend évidents aux yeux les résultats des opérations de bourse, même les combinaisons les plus difficiles à saisir.

L'ouvrage de M. Merten, augmenté d'un nombre considérable d'applications, mérite d'être recommandé non seulement aux élèves de nos Athénées, mais à tous ceux qui s'occupent d'opérations commerciales et financières.

VARIA.

Dans la dernière réunion de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques,* M. Wagener avait pris l'engagement de renouveler ses démarches auprès du Gouvernement, pour le déterminer à envoyer aux professeurs d'histoire qui en feraient la demande, les exemplaires restés disponibles des nombreuses publications historiques faites aux frais de l'État avec le concours de l'Académie Royale de Belgique et de la Commission Royale d'histoire. (V. plus haut, 3e livr. p. 151).

C'est pour remplir en partie cet engagement que M. Wagener s'est exprimé à la Chambre des Représentants (séance du 19 mai dernier) dans les termes suivants :

M. Wagener. Je n'ai pas l'intention de parler de la carte géologique. Je veux seulement rappeler une observation que j'ai présentée déjà l'année dernière.

J'ai fait remarquer alors qu'un grand nombre de représentants qui reçoivent les publications de l'Académie royale n'en font aucun cas, et j'ai demandé s'il ne serait pas possible d'utiliser leurs exemplaires en faveur des membres du personnel enseignant des athénées et colléges.

Il m'a paru que cette idée était favorablement accueillie, et l'honorable M. Rolin me semblait disposé à y faire droit. Cependant, rien n'a été fait en réalité. Il y a quelques professeurs appartenant à l'université de Liège qui ont reçu les publications de la Commission royale d'histoire. Mais, parmi les professeurs d'athénées, j'en connais un assez grand nombre qui ont demandé la même faveur; pas un seul d'entre eux ne l'a obtenue. On leur a répondu que ces publications se trouvaient dans la bibliothèque des athénées. Mais cela n'est pas exact, d'après ce qu'on m'affirme. En supposant même que cela fût, je dirais que cela ne suffit pas.

Il faudrait que ces publications vinssent trouver les professeurs chez eux ; qu'ils pussent les consulter régulièrement, sans déplacement. Ceci n'entraînerait à aucune espèce de dépense supplémentaire. Il y a, je crois, un véritable excédent d'exemplaires. Eh bien, au lieu d'entasser ces volumes dans des greniers ou dans des caves, on pourrait les envoyer utilement aux professeurs de l'enseignement moyen.

Remarquez que cette proposition n'a aucun caractère politique, car dans ma pensée on devrait donner ces publications non seulement aux professeurs des athénées mais encore aux professeurs de colléges qui veulent se livrer à des études spéciales. Je prends donc la liberté de renouveler ma proposition et de la recommander à la bienveillante attention de M. le ministre.

M. de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. — J'examinerai l'observation de l'honorable M. Wagener avec toute la bienveillance qu'elle mérite. Je tiens cependant à faire remarquer qu'il s'agit d'entrer dans une voie tout à fait nouvelle. Il s'agit de distribuer les publications de l'Académie beaucoup plus largement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

M. Wagener. — Je n'y vois aucun inconvénient.

M. de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. — Il est évident que, dans tous les cas, la chose ne peut-être admise que pour autant que nous restions dans les limites budgétaires actuelles. Dès lors, il y aura lieu de faire un choix, ce qui est toujours assez difficile pour le gouvernement. Nous ne pourrons pas envoyer à tous les professeurs indistinctement, puisque nous n'avons pas suffisamment d'exemplaires.

M. Wagener. — A ceux qui les demanderont; il n'y en aura pas tant.

M. de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. — Dans tous les cas, comme je l'ai dit en commençant, la demande de l'honorable M. Wagener est digne d'attention. Il y a un très grand nombre de volumes qui sont en dépôt dans les greniers. Je ne demande pas mieux que de les utiliser.

M. Coremans. — Qu'on fixe le prix d'abonnement à bon marché.

MANIFESTATION NYPELS.

C'était dimanche (7 juin) le jour consacré à la manifestation grandiose en l'honneur de M. le professeur Nypels, en récompense de cinquante années de dévouement et de travail.

La salle académique, où devait avoir lieu la manifestation, avait été décorée d'une manière toute spéciale.

De nombreuses tentures aux couleurs nationales, entremêlées de drapeaux de diverses nations, garnissent le pourtour alors qu'au-dessus et aux côtés de la tribune figurent les bannières de l'université, de la Société des étudiants libéraux, de l'Union catholique, de la Société des étudiants namurois et la Corne des Luxembourgeois.

La salle se remplit de bonne heure, les habits noirs en grand nombre, puis ce sont des dames aux riantes toilettes d'été; le monde officiel afflue.

Des bravos et la Brabançonne éclatent à l'extérieur; c'est M. Nypels, qui descend de voiture, se rendant d'abord à la salle de lecture, où l'attendent toutes les autorités.

L'Harmonie des étudiants, nouvellement constituée, joue la Brabançonne; on sent que l'enthousiasme règne dans tous les cœurs.

Quelques instants d'attente encore et la cérémonie commence. Voici que le héros de la fête pénètre dans la salle académique, entre M. Thonissen, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, et M. Trasenster, recteur de l'université, suivis du comité organisateur.

Les bravos éclatent unanimes, tout le monde est debout; la salle offre un coup d'œil magnifique.

A la suite de ces messieurs, entrent les autorités; jamais nous ne saurions citer tout le monde. Notons au passage MM. Frère-Orban, ministre d'Etat; Pety de Thozée, gouverneur de la province; Pils, bourgmestre de Maestricht; Warnant, bourgmestre de la ville de Liége; Cornesse, Magis, Dupont, Neujean et Jamme, membres de la Chambre; de Looz, général-major, commandant la garde civique; Donkier de Doncel, membre de la députation permanente; Micha, Ziane, Van Marcke, échevins de la ville de Liége; Piot, président de l'Académie royale de Belgique; Detroz, procureur-général; Schuermans, premier président à la cour d'appel de Liége; Desoer, président du bureau de bienfaisance; Prins et Vanden Heuvel, professeurs de droit pénal aux universités de Bruxelles et de Louvain; Hamal, président du conseil provincial; Demarteau et Comhaire, juges; Demarteau, substitut du procureur du roi; Van Beneden, professeur à l'université de Louvain; une députation du barreau de Mons, composée de MM. J. Duvivier, H. Moucheron et Williquet; M. Dolez, vice-président au tribunal de Mons; des conseillers à la cour d'appel de Liége, MM. Falloise, Beltjens, Dubois, d'Hoffschmidt, Dethier, Crahay; M. Rivier, professeur de droit à l'université de Bruxelles; Radoux, directeur du Conservatoire; M. Dereux, bâtonnier de l'ordre des avocats, une députation de la Société Momus de Maestricht, qui avait présenté un bouquet à M. Nypels, à son entrée dans la salle de lecture; MM. Goret, Masson et Kleenerman, conseillers provinciaux; Folie, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, et cent autres que nous ne pouvons apercevoir ou dont les noms nous échappent.

Les Sociétés des étudiants libéraux, de l'Union catholique, de l'Association des élèves des écoles ont envoyé des députations.

Au bureau siège M. Thonissen, ayant à sa droite M. Trasenster, à sa gauche M. Pils, bourgmestre de Maestricht.

M. Nypels a à sa droite MM. Frère-Orban, Hamal, Detroz et Schuermans; à sa gauche MM. Pety de Thozée, Warnant, Prins et Van Beneden.

A midi et un quart, M. Thonissen déclare la séance ouverte.

M. Trasenster prend le premier la parole. Il commence par remercier M. le ministre de l'intérieur d'avoir bien voulu présider à cette cérémonie.

Il le remercie de cette marque de sympathie; vous êtes venu, dit-il, malgré les grandes occupations que vous donne votre charge, nous vous en sommes reconnaissants.

M. Trasenster prononce ensuite le discours qui suit. Plusieurs passages sont souvent soulignés par des applaudissements :

« Cher et vénéré collègue,

» Je dois aux fonctions de recteur l'agréable mission d'être, en cette circonstance, l'organe du corps professoral; j'ai encore un autre titre à cet honneur, je suis après vous, le doyen des professeurs en service actif.

» Depuis quarante-cinq ans, j'ai pu apprécier toutes les qualités qui vous distinguent; j'ai traversé, à côté de vous, toutes les vicissitudes par lesquelles a passé l'enseignement supérieur de l'État.

» Le jubilé que nous célébrons aujourd'hui n'est pas seulement celui d'un professeur, c'est aussi celui d'une institution. Dès l'ouverture de la nouvelle université, reconstituée par la loi de 1835, vous avez été appelé à y enseigner avec le grade de professeur extraordinaire. Seul de vos collègues de cette époque, vous êtes resté debout dans votre chaire, défiant les atteintes de l'âge.

» Parmi les professeurs émérites encore en vie, un seul, nommé professeur en 1838, avait enseigné comme lecteur dès 1880. C'est notre vénéré collègue Hyacinthe Sauveur, qui dans sa retraite porte si dignement un nom qui nous est doublement cher, et qui jouit de nos plus affectueuses sympathies. (Bravos.)

» Disons-le: la nouvelle université n'annonçait pas alors les belles destinées qu'elle a atteintes, encore moins celles que lui réserve l'avenir. En 1836, le nombre des étudiants n'était que de 290, et les quatres universités belges réunies n'en comptaient que 844. Cinq ans plus tard, la population de ces quatre universités n'était encore que de 1,459 étudiants, c'est-à-dire qu'elle était inférieure à celle que réunit aujourd'hui la seule université de Liège..

» Aussi, il y a dix-huit ans, lors du cinquantenaire de l'université, fondée par Guillaume Ier vous disiez, en parlant de l'œuvre de 1835 :

» La nouvelle université à traversé des temps d'épreuve. Née dans des » circonstances défavorables, au milieu de la confusion qui régnait dans » les idées sur le sens et l'application d'un principe nouveau dans notre » droit public, elle a vécu plusieurs années d'une vie précaire et souvent » menacée. L'enseignement de l'État, disait-on, ne peut continuer à vivre » à côté de l'enseignement libre. »

« C'est à cette époque que le savant Fréd. Thiersch, voyageant en Belgique, vous conseillait vivement de rentrer dans la magistrature, que vous veniez de quitter. Il disait, avec conviction, à nos collègues : « Vous serez mangés, messieurs, et mangés jusqu'aux os. » (Hilarité.)

Vous n'avez pas partagé ces appréhensions sinistres; vous avez eu foi dans l'enseignement de l'État, vous étiez convaincu qu'un pays éclairé et riche, ne pouvait seul en Europe abandonner toute la haute culture intellectuelle à l'irresponsabilité des institutions libres.

« Sans doute, plus d'un alors pensait que pour la Belgique quatre uni-

versités étaient un nombre exagéré et que une ou deux d'entr'elles étaient destinées à disparaître.

» Depuis, les faits ont parlé, et pour tous ceux que la passion n'aveugle pas, ils ont mis hors de contestation que nos universités répondent à des nécessités à la fois nationales et régionales. Les deux universités de l'État forment des foyers intellectuels importants, l'une dans la capitale de la wallonie, l'autre au centre des Flandres, tandis que les deux universités libres sont florissantes dans des villes flamandes du centre du pays.

» M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, qui a bien voulu présider à cette cérémonie rappelait très récemment encore, une opinion qu'il avait plusieurs fois émise par la parole et par la plume. Il affirmait, avec une autorité toute spéciale, la nécessité de la co-existence des deux enseignements. Voici comment il s'exprimait:

« Je suis persuadé que dans la situation actuelle de la société moderne, » l'État, par les ressources financières dont il dispose, par les moyens » d'émulation qu'il possède, par son organisation vaste et puissante, s'éten- » dant sur toute la surface du pays, je suis persuadé, dis-je, que l'État » peut rendre à l'enseignement public de grands, d'immenses services. » Dans la lutte pacifique des deux enseignements, je vois un stimulant » nécessaire, un motif de confiance dans l'avenir.

» Je ne sais, ajoutait-il, ce qui existera dans mille ans ni même dans » cent ans, mais dans la situation où nous sommes la suppression de » l'enseignement de l'État serait le signal d'une véritable décadence » scientifique. » (Vifs applaudissements.)

« Ainsi après quelques années d'incertitude, on a vu s'affirmer la vitalité des universités de l'État et la coexistence, désormais acquise des quatre universités belges.

» La cérémonie d'aujourd'hui reflète cette situation. Présidée par un ancien professeur de l'université de Louvain, c'est un professeur de l'université de Bruxelles qui appréciera les services rendus à l'enseignement et à la science par un professeur de l'université de Liège.

» Les anciennes rivalités sont destinées à faire place, à l'avenir, à une féconde et généreuse émulation.

» Mais pendant que les discussions sur l'enseignement supérieur portaient principalement sur la collation des grades légaux et accusaient l'impuissance de la Législature à trouver une solution définitive, pendant que des préoccupations secondaires absorbaient l'attention, on oubliait trop en Belgique que les sciences d'observation, avec leurs merveilleuses conquêtes, exigent un outillage perfectionné; on oubliait trop aussi que les cadres de l'enseignement doivent sans cesse s'élargir avec le vaste champ des découvertes scientifiques.

» C'est surtout en cette matière que s'applique la re marque que rappelait récemment un écrivain distingué : « Chez nous on sent trop le renfermé, on ne comprend pas assez qu'il faut respirer parfois le grand air du monde. »

» On admettait parfaitement qu'il fallait suivre les progrès immenses accomplis dans l'ordre matériel, on reconnaissait aussi la nécessité de renouveler les armements et les forteresses que réclame la défense nationale; mais quand il s'agissait de la science, on semblait ignorer que le vieil arsenal, qui suffisait il y a quarante ans, ne peut plus permettre à nos professeurs de rivaliser avec les savants que l'intelligente prévoyance des États allemands, même les plus petits, a dotés d'installations et de collections si remarquables et si considérables.

» A la suite de la guerre franco-allemande et des grands événements qui ont déplacé l'axe du monde politique, on comprit que ce n'étaient ni les canons rayés, ni les fusils à aiguille qui avaient vaincu, mais que c'était la science, mais que c'était la forte éducation que les universités allemandes donnent aux intelligences d'élite.

» On étudia de plus près ces institutions et la plupart des nations latines furent émues et humiliées de s'être laissées tristement attarder dans le domaine des travaux scientifiques et de la haute culture intellectuelle.

» En Belgique, le ministère de 1878, et ce sera pour lui un éternel honneur, devançant l'opinion publique, demanda aux chambres de mettre les universités de l'État en mesure de soutenir la comparaison avec les universités étrangères.

» Il obtint pour les installations de Liège, appelées à subsister pendant bien des générations, le cinquième environ de ce que coûte un de ces vaisseaux cuirassés, qui demain seront probablement mis au rebut, une petite fraction des sommes affectées à tant de constructions de toute espèce, une partie de ce que savent dépenser les sociétés industrielles pour se maintenir à la hauteur des innovations dues à l'esprit inventif des savants et des ingénieurs. A plus d'un cependant, tant nous sentons encore le renfermé, cette dépense a paru exorbitante. Aussi, je suis heureux de pouvoir dire que le ministère actuel n'a pas partagé cette opinion. Il n'a pas réduit les crédits votés et le savant éminent qui préside cette séance fait continuer les travaux commencés, fait mettre en adjudication deux instituts et il nous laisse espérer que d'autres projets, dont les plans sont faits, pourront être exécutés. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre reconnaissance. (Applaudissements.)

» C'est une grande satisfaction pour vous, vénérable collègue, de constater que votre foi dans l'avenir de l'université de Liège a été justifiée. Deux résultats très importants sont aujourd'hui atteints.

» Sa prospérité ne permet plus de mettre sérieusement en question son existence, et une ère nouvelle s'est ouverte pour elle le jour où les pouvoirs publics ont décidé de lui accorder les moyens nécessaires pour conquérir une des premières places parmi les universités latines.

» Cinquante ans, certes, sont une durée mémorable dans la carrière d'un professeur, *grande mortalis ævi spatium*, elles ne sont qu'une étape dans l'existence d'une grande institution de l'État. »

S'adressant à M. Nypels, M. Trasenster s'exprime en ces termes:

« Cher et vénéré collègue,

» Si pendant un demi-siècle vous avez pu donner à l'université un si remarquable concours, si le temps a respecté votre cœur et votre intelligence, c'est que vous possédiez un talisman, aussi ancien que le monde et dont la vertu est infaillible quoique trop souvent méconnue. L'amour de l'étude vous a rendu faciles et l'enseignement et vos importants travaux.

» Le travail a été pour vous cet ami fidèle qui en maintenant en activité le ressort moral et physique de l'homme, rend léger le poids des années et console dans les douleurs de l'existence!

» Vous aviez, du reste, cet heureux équilibre des facultés qui prévient les mécomptes. Animé de la noble ambition d'être utile et de laisser une mémoire honorée, vous n'avez jamais eu ces prétentions fiévreuses qui font oublier le réel et le possible.

» La bienveillance et l'aménité inaltérable de votre caractère vous ont constamment concilié l'affection de tous vos collègues et la respectueuse sympathie de tous vos élèves. Vous avez contribué largement aux traditions de science et de patriotisme qui distinguent l'université, aux sentiments d'union qui ont toujours régné dans la faculté de droit, à la courtoisie et à l'efficacité des discussions, dans le sein du conseil académique.

» Vous avez aimé l'université, dont votre esprit élevé vous faisait comprendre la mission nationale et qui est restée constamment fidèle au culte du vrai, servi par la liberté scientifique la plus large.

» Aujourd'hui, elle saisit avec bonheur cette occasion de vous exprimer ses sentiments d'affectueuse considération et de profonde gratitude. (Vifs applaudissements).

» J'ai l'honneur de vous présenter une adresse signée par tous vos collègues et dont voici le texte :

« Le conseil académique de l'université de Liège,

» Voulant, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de M. J.-S. » Nypels, professeur de droit, sans interruption, depuis un demi-siècle, » dans le même établissement d'enseignement supérieur, rendre un » hommage solennel au caractère, au savoir et au talent de ce vénérable » maître, doyen de tout le corps enseignant de la Belgique,

» A décidé, à l'unanimité, dans sa séance du 7 juin 1885, qu'une adresse » de félicitations serait remise en son nom au digne jubilaire par M. le » recteur de l'université, en présence des autorités invitées, des membres » des quatre facultés, des étudiants, enfin de toutes les personnes admises » le 7 juin dans la salle académique pour prendre part à cette manifesta» tion sans précédent à Liège.

» Avec un zèle infatigable et une activité que l'âge n'a point ralentie, » M. Nypels n'a pas seulement amélioré d'année en année son enseigne» ment, notamment son cours de droit criminel,

» Il a fait profiter de ses études profondes et assidues tout un peuple de
» jurisconsultes par des publications nombreuses et jouissant, à l'étranger
» comme dans sa patrie, d'une haute et légitime autorité;

» Il a, investi de la confiance du gouvernement, exercé une influence
» parfois prépondérante dans les commissions chargées de la révision de
» nos lois pénales.

» L'œuvre accomplie, il a pris à tâche d'en faire connaître le véritable
» esprit, dans un commentaire qui est un monument, le travail d'un
» penseur aussi bien que d'un jurisconsulte.

» Ses labeurs ont jeté de l'éclat sur l'université de Liège; il est juste
» que l'université s'en montre fière et reconnaissante.

» Aimé autant qu'honoré, M. Nypels verra, dans l'ovation du 7 juin,
» un des témoignages qui sont toujours sans prix pour un homme de cœur.

» Robuste et debout, puisse le vaillant octogénaire donner longtemps
» encore l'exemple à ses collègues, à ses anciens élèves! Puisse-t-il encore
» par ses leçons, par ses conseils et par sa docte plume, continuer de
» servir utilement la science du pays! »

A peine M. Trasenster a-t-il fini, que M. Prins, professeur de droit pénal à l'université libre de Bruxelles, monte à la tribune pour apprécier l'enseignement et les travaux du vénéré jubilaire.

Voici son discours :

« Illustre et vénéré maître,

» C'est un grand honneur pour moi que d'être appelé, dans cette université glorieuse à tant de titres, au milieu des hommes éminents et de la jeunesse ardente qui vous acclament, à rendre, au nom de tous ceux qui s'intéressent au droit pénal, un hommage public à votre longue et brillante activité scientifique.

» Vous êtes entouré ici d'une foule émue et sympathique. Parmi les amis qui se pressent dans cette enceinte, les uns sont vos contemporains : ils peuvent se rappeler avec vous les joies, les chagrins et les luttes de la vie ; les autres sont vos disciples : ils peuvent redire ce qu'ils vous doivent de reconnaissance. Et, au regard des compagnons qui vous estiment pour vous avoir vu de près, je ne serais peut-être qu'un étranger, s'il était permis au savant qui a beauboup produit de se dérober à ceux qui veulent le connaître.

» J'ose donc me ranger en ce moment au nombre de vos intimes, et je viens célébrer avec eux plus d'un demi-siècle de talent, de travail et d'intégrité.

» Voilà bientôt cinquante-sept ans que vous défendiez une thèse d'agrégation sur la récidive. Vous étiez bien jeune, mais votre verte vieillesse n'a pas à renier l'œuvre des premiers jours. Vous auriez même quelque fierté, j'imagine, à relire aujourdhui l'éloge précieux que vous adressait l'éminent criminaliste italien, M. Carrata, quand il voyait dans vos débuts le gage de votre réputation future.

» La carrière que vous choisissiez avec tant d'éclat à 25 ans vous ne l'avez plus quittée. De même que Rossi, vous l'avez considérée comme la plus importante du domaine juridique. Elle est en effet assez riche pour rendre à ces fidèles ce qu'ils lui consacrent d'efforts et votre vie entière en est l'irrécusable témoignage.

» Il vous a été donné de vous consacrer au droit pénal à l'une des époques les plus fécondes de son développement.

» Vous avez vu cette science dans le rayonnement d'une sorte de renouveau, alors que fermentait encore en elle la sève du XVIII[e] siècle et que l'écho des paroles ardentes des Beccaria, des Servan, des Filangieri vibrait à toutes les oreilles.

» Les grandes idées que soulève le droit de punir attiraient alors tout ce que l'Europe comptait d'esprits élevés; et vous avez, Monsieur, l'heureux privilège, après avoir connu cette génération enthousiaste et ses nobles aspirations humanitaires, de pouvoir assister maintenant à la période de maturité. Notre société s'est mise à étudier les hommes et les faits; à l'école de Quetelet, elle a reconnu l'existence d'une physique sociale; elle a appris à mieux scruter le douloureux problème de la criminalité et elle a en quelque sorte épuré le sentiment de la justice en faisant mieux comprendre les difficultés de nos devoirs envers ceux qui tombent.

» Votre esprit ouvert a marché avec le siècle, il ne s'est refusé à l'examen d'aucune question, à la constatation d'aucune vérité, et au milieu du choc des systèmes, vous avez poursuivi avec une inébranlable fermeté vos études expérimentales.

» Uni à vos illustres collègues Haus et Thonissen, vous avez formé avec eux un glorieux faisceau, et assuré devant l'étranger le renom et la grandeur du droit pénal belge moderne. Haus avec l'ampleur du théoricien qui construit une doctrine, Thonissen, avec l'éclat et la profondeur de l'historien qui éclaire le passé, et vous, cher maître, avec le savoir et l'autorité du juriste qui dit le droit, vous constituez, ainsi que vous l'écrivait il y a deux jours le professeur Holtzendorff, un triumvirat respecté qui a bien mérité du pays et de la science.

» L'histoire de la loi nationale est inséparable de la vôtre. Vous avez étudié le milieu où elle a pris naissance, vous avez collaboré à sa confection, vous l'avez propagée au loin.

» Vous avez commencé par fourbir vos armes. Désireux d'appuyer votre savoir sur une base indestructible, vous avez avant tout songé à vous assimiler les législations positives contemporaines et vous avez publié des travaux considérables, dénotant une connaissance approfondie du droit existant. Je veux parler de votre « Commentaire sur la théorie du code pénal de Chauveau et Hélie », de votre « Code pénal progressif et comparé » et de votre « Bibliothèque choisie de droit criminel ».

» Ce sont les œuvres d'un légiste convaincu et patient, servi par une érudition peu commune et soutenu par l'amour du droit. Vous avez rendu

aux criminalistes un service signalé: vous leur avez fourni le moyen d'acquérir des notions exactes sur l'origine et la filiation des lois répressives et les travaux qui les ont préparées. Vos livres permettent d'étudier l'influence de ces lois sur le continent et ils constituent un riche manuel de législation comparée. Votre Bibliothèque choisie de droit criminel surtout est le recueil le plus complet des sources dans cette matière. Éditions successives, traductions, comptes rendus dans les Revues les plus autorisées de l'étranger, rien n'a manqué au succès de cette vaste entreprise. Le monde savant y a rendu pleine et entière justice.

» Avec cette ample moisson vous êtes entré dans la commission de révision du code pénal et vous avez pris part aux délibérations qui ont abouti au code de 1867.

» Vous apportiez à vos collègues votre expérience et le fruit de vos minutieuses études; elles vous ont permis de publier, bientôt après, les deux ouvrages qui ont consacré votre réputation : la « Législation criminelle de la Belgique » et le « Code pénal interprété », c'est-à-dire le commentaire législatif et le commentaire doctrinal de la loi nouvelle. Le premier servant de fil conducteur dans le labyrinthe de ces débats de dix-huit années, si souvent interrompus, le second donnant une idée fidèle de la portée de la loi, tous deux révélant un zèle infatigable, tous deux aidant à vulgariser les détails les plus ardus de la conception nationale, tous deux introduisant l'ordre et le classement dans le fouillis d'une longue élaboration parlementaire; tous deux enfin destinés, comme le disait ici même M. Thonissen il y a sept ans, à devenir le *vade mecum* des citoyens qui, par devoir ou par goût, s'occupent de l'interprétation du Code belge.

» Vous ne vous êtes pas borné là : membre de l'Académie, membre de plusieurs sociétés savantes de Belgique, de Hollande et de France, en relation avec les notabilités scientifiques de l'étranger, vous avez prodigué dans les bulletins de la classe des lettres, dans les Revues et les journaux de droit des notices, des biographies, des articles de toute nature qui sont autant de contributions à l'étude du droit.

» Et je n'ai pas cité vos discours de rectorat sur le nouveau code péna. et sur les ordonnances criminelles de Philippe II; je n'ai rien dit de l'aperçu historique publié dans la *Patria Belgica* où vous faites un tableau si clair du développement de notre droit répressif; je n'ai pas rappelé vos travaux comme membre de la commission du code d'instruction criminelle; on vous doit en effet les avant-projets et les exposés des motifs des deux titres qui sont devenus, l'un, notre belle loi sur la détention préventive, l'autre les premiers articles du code de procédure pénale. Labeur d'autant plus absorbant, vaillance d'autant plus merveilleuse que la tâche incessante du jurisconsulte ne fait que s'ajouter à la tâche incessante du professeur, et que vous apportez à l'une comme à l'autre la même ardeur et le même dévouement! et votre œuvre porte bien l'empreinte des deux

forces qui se partagent l'humanité, la liberté et la tradition. Chacun tient, en effet, de la liberté son individualité propre, ce quelque chose d'impénétrable et de mystérieux qui fait que l'on est soi-même et que l'on ne voudrait pas être un autre. Chacun subit l'ascendant de la tradition en ce qu'il est de son pays et de sa race

» La part de la liberté chez vous, c'est votre modestie et votre franchise, votre instinct primesautier, votre indomptable énergie au travail et cette éternelle jeunesse d'esprit qui défie les années.

» La part de la tradition c'est votre sens pratique, votre esprit d'analyse, votre jugement sain. Vous êtes bien de la famille de nos anciens commentateurs, des Wielant, des Damhouder, des Wynants; pas plus qu'eux, vous n'êtes pour les chimères; pas plus qu'eux vous n'aimez la phrase; c'est d'eux que vous tenez le style précis, la clarté et la méthode qui caractérisent vos écrits.

» C'est dans notre sol coutumier que vous avez puisé le dédain des institutions à priori et la fidélité aux leçons de votre maître Warnkœnig. Vous vous êtes rangé sous la bannière de l'école historique et vos élèves peuvent attester que vous y conformez votre enseignement.

» C'est notre vieil esprit belge, un peu réaliste et positif, qui vous met en garde contre les dangers des conceptions trop théoriques. C'est lui sans doute qui vous faisait parler à l'Académie quand dans votre discours du 13 mai 1880 vous exprimiez de la défiance à l'égard des exagérations du régime cellulaire.

» Pour vous, comme pour un grand nombre de spécialistes d'Europe, une société qui prétend régénérer des hommes déchus doit les préparer à la vie sociale par des étapes successives. Un isolement qui les soustrait pendant de longues années à toutes les conditions de la lutte pour l'existence et qui les rejette ensuite brusquement sans tradition et sans patronage dans la mêlée des intérêts et des appétits, les immole d'avance à la civilisation qui les reprend.

» Ce sont enfin nos traditions nationales de liberté et de justice qui vous inspirent vos sentiments de clémence, qui font de vous un adversaire de la peine de mort, un partisan de la modération dans l'exercice du droit de punir et qui vous permettent de reconnaître la part de l'ignorance, de l'abandon et de la misère dans la production de la criminalité.

» Nobles idées qui honorent ceux qui les proclament. Je n'en connais guère de plus dignes de respect.

» Et maintenant, cher et illustre maître, laissez-moi vous le dire en terminant : Si le chemin parcouru par vous est long, vous pouvez le contempler avec la sérénité du sage.

» Il y a quinze ans, je pense, dans cette même salle, vous retraciez l'histoire de l'université de Liège et vous indiquiez sa devise en ces termes :

» Se tenir en garde contre les excès et contre les défaillances; respecter

« tout ce qui est respectable. » Cette devise, on peut vous l'appliquer à vous-même. Et c'est pourquoi la cérémonie qui nous réunit en ce moment est plus que l'hommage rendu à un grand savant, c'est la glorification d'une belle vie.

» De pareils anniversaires provoquent de viriles émotions. Ils donnent tort à la philosophie du pessimisme ; car ils prouvent que l'homme qui a placé ses joies dans l'étude n'est jamais dupe de l'existence.

» Ils donnent tort à ceux qui déplorent notre indifférence pour les choses de l'esprit; car ils prouvent que nous savons célébrer ceux dont les jours s'écoulent dans les sphères sereines de la pensée et dans la poursuite de ces nobles buts: l'enseignement de la jeunesse, le culte de la justice et la vulgarisation du droit.

» A vous donc, cher maître, nos vœux ardents et nos félicitations chaleureuses.

» A vous le témoignage de notre affectueuse admiration pour le travailleur obstiné, de notre profonde reconnaissance pour le savant qui a contribué au renom de la patrie ! »

Plusieurs fois, au cours de ce discours, des ovations sont faites au professeur dont on célèbre le cinquantième anniversaire.

M. Charles Neef, étudiant en droit, président du comité organisateur, prend ensuite la parole; il termine son discours en présentant à M. Nypels le bronze destiné à perpétuer dans son souvenir cette manifestation.

M. Thonissen se lève ensuite: c'est au nom de S. M. Léopold II que M. le ministre prend la parole.

Il lit l'arrêté royal qui élève M. Nypels au rang de grand-officier de l'Ordre de Léopold; il lui remet la plaque séance tenante.

A ce moment, des acclamations éclatent enthousiastes, unanimes ; tout le monde est levé, heureux de la haute distinction que Sa Majesté accorde à l'éminent criminaliste.

Aucune réponse plus flatteuse n'eût pu être accordée et n'eût pu mieux venir s'associer à l'admiration unanime.

Profondément ému de tant de marques de sympathie, M. Nypels monte à la tribune: tout le monde se lève. Après plusieurs minutes il peut enfin prendre la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Dans le cours de ma longue carrière, je me suis bien des fois trouvé, comme aujourd'hui, en présence d'une assemblée nombreuse et éclairée devant laquelle je devais prendre la parole, mais jamais je n'ai ressenti l'émotion qui m'oppresse en montant à cette tribune.

» Ce n'est pas cette assemblée imposante par le nombre et la distinction des personnes qui me trouble, c'est la pensée qu'elle est réunie ici, uniquement pour moi et pour me faire honneur.

» Heureusement, je n'ai pas un long discours à faire.

» Il faut bien pourtant que je me tire, le moins mal possible, de la

position qui m'est faite. Et d'abord, que puis-je répondre aux allocutions si bienveillantes qui viennent de m'être adressées. C'est l'amitié qui les a inspirées, et l'amitié voit ordinairement les choses à travers un prisme qui en grossit la réalité. (Protestations.)

» Je dois des remerciements aux orateurs, et je suis heureux de pouvoir les exprimer immédiatement, mais, c'est à peine si je puis accepter la dixième partie des compliments qu'ils m'adressent.

» Je dois remercier tout spécialement M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique qui n'a pas craint d'oublier un instant ses hautes et importantes fonctions pour venir présider à cette fête. C'est un nouveau lien qu'il a voulu ajouter à notre vieille et inaltérable amitié, et, pour le dire en passant, sa présence ici prouve une fois de plus que des hommes sincères, qui ne marchent pas sous le même drapeau, peuvent se comprendre et s'estimer. (Bravos.)

» Je dois remercier aussi spécialement mon honorable collègue, M. Prins, qui a bien voulu accepter une mission qui l'obligeait à se déplacer.

» Messieurs, vous avez sans doute remarqué comme moi la charmante allocution qui vient de m'adresser M. Neef, un de nos meilleurs élèves. C'est le cœur qui parle chez lui et ses paroles m'ont profondément touché. Je remercie M. Neef et je lui tends la main de bonne amitie. (Acclamations).

» Quant à l'adresse délibérée en conseil académique, que M. le recteur vient de lire, c'est un titre d'honneur, un parchemin de noblesse que m'octroient mes honorables collègues. Signée par tant d'hommes d'un mérite reconnu, il a pour moi une valeur inappréciable. Si je pouvais encore, comme au temps de ma jeunesse, parcourir le monde avec cet incomparable comgagnon appelé Alphonse Leroy, cette adresse nous ouvrirait la porte de tous les établissements scientifiques de l'Europe. (Nombreux applaudissements qui se renouvellent quand M. Le Roy vient serrer les mains de l'orateur.)

» J'avais, en venant ici, une autre préoccupation. Je me demandais si je pouvais accepter sans confusion des honneurs qui dépassent de cent coudées les quelques services que je puis avoir rendus.

» Cette réunion qui, dans ma pensée, devait être un simple témoignage d'affection de la part de mes élèves, de la part de mes collègues, a pris tout à coup les proportions d'une manifestation réellement grandiose.

» Mes élèves, avec cette générosité qui caractérise la jeunesse, arrêtent le plan d'une fête modeste qui reçoit immédiatement l'approbation des professeurs.

» On forme un grand comité d'honneur où figurent plusieurs noms devant lesquels je ne puis que m'incliner profondément. Puis, arrivent de toutes les provinces belges et mêmes de l'étranger des adhésions en grand nombre.

» Je voudrais dépouiller le dossier de ces adhésions afin de nommer et

de remercier les adhérents, mais ce serait un travail trop long pour être entrepris ici, je dois me borner à indiquer quelques groupes.

» Ce sont d'abord les adhésions d'hommes que j'ai eu l'honneur de compter parmi mes élèves et ce sont les plus nombreuses.

» Jeunes, je les ai vus au pied de ma chaire; aujourd'hui, arrivés à la force de l'âge, quelques-uns même au seuil de la vieillesse et occupant des postes éminents dans les carrières politiques, dans la magistrature, dans le barreau, dans l'administration : ils ont voulu revenir un instant à leur vieux maître pour lui donner un témoignage d'affection et de gratitude.

» Que le Ciel bénisse ces cœurs d'élite!

» Quant à moi, j'épuiserais, pour les remercier, tous les mots de la langue française qui expriment le sentiment de la reconnaissance, que je croirais n'en avoir pas assez dit.

» Ce sont, ensuite, des hommes de Belgique ou de l'étranger et, parmi eux, il en est qui occupent ou ont occupé le premier rang dans le gouvernement de leur pays ; ceux-là me connaissent, soit par mes ouvrages, soit par les rapports scientifiques qui, depuis plusieurs années, ont fait l'objet de notre correspondance.

» Puis, c'est le bourgmestre de Maestricht, ma ville natale, accompagné de quelques amis. Ils ont voulu, eux aussi, assister à cette fête pour féliciter un enfant de Maestricht, qui, depuis plus d'un demi-siècle, vit éloigné d'eux, mais sans les oublier jamais. (Bravos.)

» Ne dois-je pas aussi mentionner ce brillant essaim de dames dont la présence embellit la fête.

» Enfin, pour combler la mesure, un ministre du Roi vient présider à la fête pour nous affirmer, en quelque sorte, que le gouvernement y adhère, et il m'apporte un magnifique témoignage de la bienveillance du Roi!

» En vérité, messieurs, en présence de tant de solennité, de tant d'honneurs, la tête m'a tourné; je me suis demandé si j'étais bien éveillé, si je n'étais pas le jouet d'un rêve?

» Mais je me suis bientôt rassuré. Après un moment de réflexion, la véritable signification de cette fête m'est apparue dans toute sa clarté.

» Ce n'est pas mon petit mérite, c'est mon *grand âge* qui est ici le héros de la fête! (Protestations et applaudissements.)

» Le grand âge! c'est un fait de nature. C'est le résultat d'une forte constitution qui n'a pas été trop surmenée. Tout le monde désire arriver à quatre-vingts ans et même au delà; mais le nombre des élus est petit. C'est la rareté qui en fait le prix, c'est comme une marchandise qu'on rencontre rarement sur le marché et qu'on paye d'autant plus cher. C'est pour cela, messieurs, que vous me cotez à si haut prix (Hilarité.)

» Il y a ensuite cinquante ans de fonctions académiques, auxquelles vous pouvez ajouter cinq années de magistrature; c'est encore là une

rareté, peut-être plus rare que la première, et vous devriez légitimement en tenir compte.

» Dans ces termes, messieurs, je puis accepter, sans trouble comme sans fausse modestie, les honneurs que vous me prodiguez avec trop de générosité.

» Permettez-moi d'espérer qu'il y entre aussi un peu de sympathie pour ma personne. (Bravos.)

» Dès le début de ma carrière professorale, j'ai eu le bonheur de rencontrer, j'ose le dire, la confiance de mes élèves; des rapports affectueux se sont naturellement établis entre nous, et jamais, depuis lors, le moindre nuage n'est venu les troubler. Aussi, ces liens persistent, tout au moins chez les hommes de cœur, malgré la séparation qu'entraîne nécessairement la fin des études. Je veux, à ce sujet, vous contez une petite histoire dont le récit ne sera pas déplacé ici.

» Il y a plusieurs années déjà, je voyageais en Suisse avec un collègue et deux amis. C'était au milieu du brillant *Messidor* (c'est le nom que porte le mois, dans mon acte de naissance).

» Nous cheminions péniblement dans l'Oberland bernois; nous étions accablés, à la fois, par la chaleur et par la fatigue. Et nous avions à gravir encore la crète assez raide de la grande Scheideck, lorsque arrivé à deux cents pas du sommet où se trouve un hôtel, je fus interpellé par ce cri : « Arrivez, monsieur Nypels, arrivez vite; il y a ici un si excellent bourgogne. »

» L'excellent bourgogne, dans la situation où nous nous trouvions, était le bienvenu et nous y fîmes honneur. Mais mon cœur fut réjoui en reconnaissant deux élèves qui, depuis plusieurs années, avaient quitté notre université.

» Je vous l'avoue, messieurs, cet appel affectueux qui m'était adressé au haut des Alpes, à deux cents lieues de la patrie, me toucha profondément et je ne l'ai pas oublié. (Applaudissements.)

» Laisser un souvenir affectueux dans le cœur de ses élèves, c'est, assurément la plus douce satisfaction que puisse éprouver un professeur.

» Mes chers élèves, je voudrais, avant que vous nous quittiez définitivement, vous donner un conseil; écoutez-le avec bienveillance, comme venant d'un homme qui vous aime et qui a acquis quelque expérience des affaires de ce monde.

» Dans quelques jours, vous allez gagner, j'espère, à la pointe de l'épée et sans indulgence, votre diplôme de docteur en droit. Puis, vous vous ferez inscrire dans la grande famille du barreau.

» Le barreau! noble et fructueuse carrière! mais il faut la parcourir avec un certain éclat, et pour cela deux choses surtout sont indispensables : la science, l'éloquence.

» Par science, j'entends naturellement la science du droit, l'intelligence des lois. Il vous en a été beaucoup parlé pendant les trois années que vous avez passées dans la faculté. Quand vous auriez retenu tout ce qui vous

a été enseigné, c'est à peine le quart de ce qui vous reste à apprendre, mais c'est le fonds au moyen duquel vous apprendrez le reste.

» La faculté n'aura pas perdu son temps, si ses élèves, en quittant l'université, sont en état de se suffire à eux-mêmes. L'université n'est pas établie pour faire des avocats, mais des jeunes gens aptes à le devenir.

» J'ai parlé aussi de l'éloquence et c'est sur ce point surtout que je voudrais appeler votre attention. Il ne s'agit pas ici de l'éloquence politique d'un Démosthene, d'un Mirabeau, mais de l'éloquence judiciaire, c'est-à-dire de l'art d'exprimer ses pensées avec clarté et avec élégance; c'est le *vir discendi peritus* dont parle Cicéron qui en est resté lui-même le plus parfait modèle. Et pour en arriver là, restez fidèles, je vous en conjure, au culte des lettres; ne négligez pas surtout l'étude de l'antiquité, de cette mystérieuse antiquité qui est restée jusqu'à nos jours la mère nourricière des philosophes, des historiens, des artistes, des hommes de lettres et surtout des avocats qu'elle intéresse, vous le savez, à un double degré.

» Vivez le plus longtemps possible dans la fréquentation des écrivains immortels qui ont exprimé avec le plus de bonheur les meilleures pensées de l'humanité.

» Peut-être, à ce point de vue, je prêche un peu dans le désert; la jeunesse, en général, n'a plus pour les lettres ce goût ardent qui la caractérisait au commencement du siècle : elle délaisse volontiers Cicéron et Horace pour courir au forum.

» Dieu me garde de vous désintéresser complètement de la politique; dans un pays libre comme le nôtre, la politique est le domaine commun de tous les citoyens; mais c'est un mets indigeste pour la jeunesse, il faut en user avec modération tant qu'on ne s'est pas fait une carrière sérieuse et définitive.

» Et maintenant, messieurs, il me reste à remplir envers tous les adhérents un devoir de gratitude. Je vous remercie et de tout cœur de l'honneur que vous m'avez fait. Vous avez donné à ma carrière un couronnement auquel je n'aurais pas osé rêver.

» Cette médaille, ce magnifique bronze que vous m'offrez seront les plus beaux joyaux de la très modeste succession que je laisserai à ma fille et à mes petits-enfants ; ils les conserveront comme des reliques et, après un grand nombre d'années, quand je serai oublié depuis longtemps, ils diront en les regardant : Notre grand-père n'a pas passé tout à fait inaperçu parmi ses contemporains. » (Longues salves d'acclamations.)

Au moment où M. Nypels descend de la tribune, M. Neefs lui remet un superbe écrin contenant un exemplaire en or de la médaille due au talent de M. Geerts,

La cérémonie s'achève, tandis que de tous côtés les amis connus et inconnus du savant jurisconsulte s'empressent pour lui serrer la main; la foule s'écoule profondément émue par ce solennel et émouvant hommage rendu au talent d'un de nos plus éminents professeurs.

(*Moniteur*.)

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

Ordre de Léopold. — Promotion.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Voulant, par un nouveau témoignage public de Notre haute bienveillance, reconnaître les services éminents rendus à l'enseignement et à la science par M. Nypels (J.-S.-G.), professeur émérite à l'université de Liège, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. M. Nypels (J.-S.-G.), préqualifié, est promu au grade de grand officier de l'ordre de Léopold.

Il portera la décoration civile et prendra rang dans l'Ordre, en cette qualité, à dater de ce jour.

Art. 2. Notre Ministre des affaires étrangères, ayant l'administration de l'ordre de Léopold dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 6 juin 1885.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique.
THONISSEN.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — NOMINATION.

Par arrêté royal du 25 juin 1885, M. Bormans (Stanislas), archiviste de l'État à Liège, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts, a été nommé administrateur-inspecteur de l'université de Liège, en remplacement de M. Folie, appelé à d'autres fonctions.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

—

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Du 18 mai 1885. — **A. Thomas**, Francesco de Barberino et la littérature provençale en Italie (Ch. J.). — Coblenz et Quiberon, souvenirs du comte de Contades (A. Chuquet). — Du 25 : **Kastromenos**, Les monuments d'Athènes, trad. par A. Smith (Salomon Reinach). — **Bender**, Histoire abrégée de la littérature romaine, trad. par Vessereau, avec introd. et notes par Plessis (Théodore Reinach). — Extraits des essais de Montaigne, p. p. Voizard (A. Delboulle). — Thèses de M. Bourchenin : Tanneguy Lefebvre et Étude sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle. Du 1 juin : **G. Meyer**, Essais de linguistique et de folk-lore (V. Henry). — **V. Duruy**, Histoire des Romains, VI et VII. — **Mossmann**, Cartulaire de Mulhouse, I et II (R.). — **Communay**, Le comte de Toulouse et la bataille de Velez-Malaga (T. de L.). — Du 8 : **Preller**, Mythologie romaine, p. p. Jordan. — Tacite, Annales, I-IV, p. p. Fourneaux (J. G.). — **Kolligs**, Guillaume le Taciturne (R.). — Catalogue des livres de M. James de Rothschild. (T. de L.). — Variétés : **V. Egger**, Une lettre de Leibniz. — Du 15 : **Deltour**, Histoire de la littérature grecque (Paul Girard). — Le monument d'Ancyre, p. p. Mommsen. — **A. Sorel**, L'Europe et la Révolution française, I, les mœurs politiques et les traditions (A. Chuquet). — Du 22 : **Dieulafoy**, L'art antique de la Perse, II et III (James Darmesteter). — Tacite, Annales, I-VI, p. p. Jacob (J. Gantrelle). — Variétés : **Clermont-Ganneau**, Notes d'archéologie orientale, XXII, une nouvelle inscription relative à Baal-Marcod. — Du 29 : **G. Curtius**, Critique de la nouvelle linguistique (Paul Regnaud). — De **Ronchaud**, La tapisserie dans l'antiquité (Jules Martha). **Rosenthal**, Contributions à l'histoire du droit municipal allemand (R.). — Œuvres de la Fontaine, II, p. p. H. Regnier ; Mémoires de Saint-Simon, IV, p. p. de Boislisle (T. de L.). — Du 6 juillet : **Dittenberger**, Recueil d'inscriptions grecques (B. Haussoullier). —

Abraham, Études sur Plaute (Louis Duvau). — **Washietl**, Les comparaisons d'Ovide (Wolfram Zingerle). — **Bekker**, Marie Stuart, Darnley, Bothwell (R.). — Variétés : **Clermont-Ganneau**, Notes d'archéologie orientale, XXIII : un nouveau titulus funéraire de Joppé. — Du 13 : **Neumann et Partsch**, Géographie physique de la Grèce (Paul Girard). — **Kvicala**, Nouvelles contributions à l'explication de l'Enéide (E. T.). — **J. Havet**, Questions mérovingiennes, I, la formule *v. inl.* (H. d'Arbois de Jubainville). — **Stieve**, La politique de la Bavière, 1591-1607 (R.). — Variétés : **Delboulle**, Quelques notes sur l'édition de La Fontaine, II.

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société ; 9e année. 1885. N° 2. Mars-Avril.

Sommaire : E. Hennequin. Notice sur les cartes agricoles de la Belgique. — J. Leclercq. Le Guatemala. — A. Harou. La commune de Manage. — Géographie commerciale. — Chronique géographique. — Europe. — Asie. — Afrique. — Amérique.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XII Jahrgang 1884. Berlin, Calvary 1885.

Sechstes und siebentes Heft.

Inhalt : Erste Abtheilung. Bericht über die griechischen Grammatiker. Von Professor Dr P. Egenolff in Mannheim (Schluss folgt).

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu Phädrus aus den Jahren 1873 bis 1882. Von Oberlehrer Dr Ed. Heydenreich in Freiberg i. S. (Schluss). — Jahresbericht über Cicero. — Jahresbericht über die Litteratur zu Ciceros Briefen aus den Jahren 1881-1884 von Gymnasialdirektor J. H. Schmalz in Tauberbischofsheim (Schluss). — Jahresbericht über Terentius und die übrigen scenischen Dichter ausser Plautus für 1882 bis Mitte 1884. Von Gymnasialprof. A, Spengel in München (Schluss folgt).

Dritte Abtheilung. Bericht über die auf die Geschichte der classischen Alterthumswissenschaft bezügliche Litteratur der Jahre 1882-1884. Von Prof. Dr Adalbert Horawitz in Wien (Schluss folgt).

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. — 1885. — Göttingen.

Inhalt des zweiten heftes. — Abhandlungen. — Ueber ein kurzschriftsystem des vierten vorchristlichen jahrhunderts. Von Hugo Landwehr. — Zu Cicero. Von Th. Stangl. — Die Griechen im Troerlande und das homerische epos. Von K. Sittl. — Ueber die unprosodischen hymnen des Gregor von Nazianz. Von Fr. Hanssen. — Zu Theognis. Von R. Peppmüller. — Heraclidea. Ein Beitrag zur beurtheilung der schriftstelle-

rischen thätigkeit des (älteren) Pontikers Herakleides und des Herakleides Lembos. Von H. Schrader. — Beiträge zum gebrauch der allitteration bei den römischen prosaikern. Von J. Bintz. — Eine versversetzung bei Plautus. Von Johannes Simon. — Ein beitrag zur construction von Caesars Rheinbrücke. (Caes. BG. IV, 17). Von R. Menge. (Dabei eine tafel). — Zu Cicero's rhetorischen schriften. Von Th. Stangl. — Sueton's angebliche schrift über die bürgerkriege. Von H. Haupt.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1885.

Drittes Heft.

Inhalt : Erste Abteilung (131R Band). — Die psychologie des ältern griechischen epos. von W. Schrader in Halle. — Pausanias und Strabon. von L. von Sybel in Marburg. — Zu Plutarchos. von C. Stegmann in Geestemünde und F. L. Lentz in Königsberg. — Zu Theokritos. von Ch. Ziegler in Stuttgart. — Zu Plautus. von J. Brix in Sorau. — Zu Ciceros Cato maior. von K. Meissner in Bernburg. — Zur charakteristik des verfassers der rhetorica ad Herennium. von R. von Scala in Linz (jetzt in Innsbruck). — Zu Caesars bellum Gallicum [VI 21, 5]. von C. Conradt in Stettin.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien : Verantwortliche Redacteure : W. Hartel, K. Schenkl, 1885.

Inhalt des vierten Heftes : Erste Abtheilung. Abhandlungen. Zur Versio Palatina des Pastor Hermä. Von Prof. Funk in Tübingen. — Zu Schillers Wilhelm Tell. Von Dr. F. Prosch in Wien.

Literarische Anzeigen. Herodots Perserkriege. Griechischer Text mit erklärenden Anmerkungen. Für den Schulgebrauch herausg. von Prof. Dr. Val. Hintner. — Dr. C. Krieg, Grundriss der römischen Alterthümer. Mit einem Ueberblick über die römische Literaturgeschichte. — Die Aussprache des Latein nach physiologisch-historischen Grundsätzen von E. Seelmann. Heilbronn 1885.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller — Berlin, 1885.

Mai. — Abhandlungen. Der deutsche Aufsatz und der altklassische Unterricht. Von Oberschulrat Dr. G. Wendt in Karlsruhe.

Litterarische berichte. P. Klaucke, Die wichtigsten Regeln der lateinischen Stilistik und Synonymik, angez. von Dr. Franz Müller in Salzwedel. — J. N. Madvig, Syntax der griechischen Sprache, angez. von Dr. P. Weissenfels in Züllichau. — M. Schilling, Quellenbuch zur Geschichte der Neuzeit, angez. von Professor Dr. M. Hoffmann in Lübeck.

Juni. — Abhandlungen. Xenophons Anabasis auf dem Gymnasium.

Von Oberlehrer Dr. J. Rost in Schweidnitz. — Noch einmal zur Verteidigung der Mathematik. Von Professor Dr. W. Erler in Züllichau. — Die botanische Kunstsprache im Unterricht. Von Oberlehrer M. Fischer in Strassburg i. E.

Litterarische berichte. Plautus' Captivi, erklärt von J. Brix, angez. von Dr. M. Niemeyer in Potsdam. — E. A. W. Günther, Die deutsche Heldensage des Mittelalters, angez. von Professor F. Kuntze in Karlsruhe. — Nachtrag zu Seite 225. Von Dr. A. Otto in Glogau.

Jahresbericht. Caesar. Von Dr. R. Schneider. (Schlufs.) — Caesar. Von Oberlehrer Dr. H. Meusel. — Curtius. Von Dr. Max C. F. Schmidt. (Fortsetzung folgt).

Philologische Rundschau, herausgegeben von Dr. C. Wagener und Dr. E. Ludwig in Bremen 1885.

30 Mai 1885. — J. S. van Veen, Quaestiones Silianae (Schlichteisen). — J. Müller, Taciti opera, vol. I (E. Wolff). — E. Th. Schulze, De Aurelii Symmachi vocabulorum formationibus ad sermonem vulgarem pertinennentibus (K. Sittl). — E. Voigt, Ysengrimus (J. Huemer). — L. Delisle. Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans (J. Huemer). — M. Gitlbauer, Die Überreste griechischer Tachygraphie im Codex Vaticanus graecus 1809 (O. Lehmann). — A. Hauser, Spalato und die römischen Monumente Dalmatiens; ders., Die Restaurierung des Domes zu Spalato (H. Neuling). – Duruy, Histoire des Romains (G. Egelhaaf). — Duruy-Hertzberg, Geschichte des römischen Kaiserreichs (P.).

6 Juni. — Frohwein, Verbum Homericum (E. Eberhard). — Zawadzki, Die Anzahl der Areopagiten in Aeschylus' Eumeniden (W. Brinckmeier). K. Kyovsky, Stilistisch-Rhetorische Eigentümlichkeiten in Xenophons Agesilaos (W. Vollbrecht). — J. Häussner, Cruquius und die Horazkritik (H. Schütz). — K. v. Becker, Versuch einer Lösung der Celtenfrage (Hahn) — H. Bender, Anthologie aus römischen Dichtern (C. Jacoby). — A. Schleussinger, Deutsche Lesestücke mit griechischer Übersetzung (J. Sitzler). H. K. Benicken, Registerband zu Studien und Forschungen auf dem Gebiete der homerischen Gedichte und ihrer Litteratur (A. Gemoll).

13 Juni. — G. Kern, Sophokles' König Oedipus (Metzger). — A. Marx, De Propertii vita et librorum ordine temporibusque (E. Heydenreich). — R. Menge et S. Preufs, Lexicon Caesarianum; H. Meusel, Lexion Caesarianum (H. Kraffert). — G. Perrot et Ch. Chipiez, Histoire de l'art dans l'antiquité. Tome III (ζ). — A. Baumeister, Denkmäler des klassischen Altertums (H. Neuling). — E. Meyer und G. Fr. Schömann, Der Attische Prozefs, herausgeg. von J. H. Lipsius (G. F. Rettig). — A. Kuthe, Römische Kriegsaltertümer (Wilh. Förster). — Ch. Tissot, Fastes de la province Romaine d'Afrique (Jul. Jung).

20 Juni. — M. Schanz, Platonis opera, vol. IX (Nusser). — H. R. Grundmann, Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur (R. Mücke). —

Fr. Schoell, Plauti Trinummus (E. Redslob). — A. Keseberg, Quaestiones Plautinae et Terentianae ad religionem spectantes (Ed. Hauler). — L. v. Schroeder, Pythagoras und die Inder (H. v. Kleist). — E. Englmann, Syntax des attischen Dialekts (G. Bräuning).

27 Juni. — Fr. Urtel, Uber den homerischen Gebrauch des Optativs der abhängigen Rede (Ferd. Weck). — Fr. Schubert, Sophoclis Oedipus Coloneus (H. Müller). — O. Anhalt, Quaestiones Herodoteae (J. Sitzler). — J. Kral, Platonis Apologia et Crito (H. Eichler). — E. Hiller, Albii Tibulli elegiae (J. Streifinger). — G. Schönfeld, De Taciti studiis Sallustianis (E. Wolff). — E. Spangenberg, De Atheniensium publicis institutis aetate Macedonum commutatis (R. v. Scala). — G. A. Saalfeld, Tensaurus Italograecus (G. H.).

4 Juli. — C. Schmelzer, Sophokles Tragödien 1 Bd. König Oedipus (βκ). — W. W. Merry, The Frogs (O. Kaehler). — R. Novak, Ciceronis in L. Catilinam orationes quattuor (C. Hachtmann). — R. Lallier, Salluste, Guerre de Jugurtha (L. Kuhlmann). — A. Deppe, Die Teutoburg (Lüttger). — A. Fränkel, Studien zur römischen Geschichte (Hesselbarth. — H. Blümner, Das Kunstgewerbe im Altertum (H. Neuling).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger, O. Seyffert und K. Thiemann. **1885**. Calvary.

23 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen : Xenophons** Hellenika. Erkl. v. L. Breitenbach (R. Hansen). — **Glossarium Terentianum** ex rec. G. Goetz (O. Seyffert). — **R. Menge** et **S. Preuss**, Lexicon Caesarianum. — **H. Meusel,** Lexicon Caesarianum (R. Schneider). — **S. Reinach,** Manuel de Philologie classique (J. Müller). — **E. Chatelain**, Paléographie des Classiques Latins (W. Wattenbach). — **Lecoy de la Marche,** Les manuscrits et la miniature (O. Lehmann). — **E. Nageotte,** La Polychromie dans l'art antique (G. Treu). — **A catalogue of greek coins in the British Museum.** By Barclay V. Head. Ed. by R Stuart Poole (R. Weil). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

30 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen : E. Leroux,** Dictionnaire de la mythologie d'Homère (A. Gemoll). — **Sammlung der griechischen Dialektinschriften**. Herausg. von H. Collitz, I Heft 4. (W. Larfeld). — **M. Terenti Varronis** rerum rusticarum libri rec. H. Keil (F. Zahlfeldt). — **M. Tulli Ciceronis** de natura deorum libri tres, ed. by J. B. Mayor (H. Deiter). — **H. Haupt,** Der röm. Grenzwall in Deutschland (O. Keller). — **Fr. Ohlenschlager**, Die römischen Grenzlager zu Passau, Künzing, Wischelburg und Straubing (C. Mehlis). — **F. v. Appell,** Argentoratum (C. Mehlis). — **P. v. Pöllnitz,** Die römische Rheinbrücke bei Mainz (Boetticher). — **R. Adamy,** Einführung in die antike Kunstgeschichte (— m —). — **A. Dumont** et **J. Chaplain,** Les céramiques de la Grèce propre (A. Furtwängler). — **A. Dumont,** Terres cuites orientales et grecs-orientales (A. Furtwängler). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

6 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Weil**, Les plaidoyers politiques de Demosthène (W. Nitsche). — **Fr. Fischer**, De patriarcharum Constantinopolitanorum catalogis (Wäschke). — **A. Fränkel**, Studien zur römischen Geschichte. Heft I. (H. Crohn). — **Hochegger**, Die geschichtliche Entwickelung des Farbensinnes (H. Magnus). — **H. Faye**, Sur l'origine du monde (P. v. Gizycki). — **F. Kirchner**, Diätetik des Geistes (Th. Engwer). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

13 juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Th. Mommsen**, Römische Geschichte. V. Bd. (H. Schiller). — **J. Sörgel**, Ausgewählte Reden des Demosthenes (J. Peters). — **M. Tulli Ciceronis** Laelius de amicitia, erklärt von A. Strelitz (F. Müller). — **M. Tulli Ciceronis** in L. Catilinam orationes quattuor, ed. R. Novàk (F. Müller). — **W. Judeich**, Cäsar im Orient (R. Schneider). — **Titi Livi** ab urbe condita libri, ed. G. Weissenborn, cur. M. Müller (—ς—). — **Ovide**. Morceaux choisis par L. Armengaud (G. Knaak). — **Louis de Ronchaud**, La tapisserie dans l'antiquité, le péplos d'Athéné, la décoration intérieure du Parthénon (Büchsenschütz). — **F. Hüttemann**, Methodischer Lehrgang der griechischen Sprache (W. Vollbrecht). — **E. Kurtz**, Griechisches Ubungsbuch (E. Bachof). — **Ch. Danjou**, Précis de grammaire latine (Th. Sorgenfrey). — **M. Bréal** et **A. Bailly**, Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie (Th. Sorgenfrey). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

20 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Aeschyli** fabulae cum lectionibus et scholiis codicis Medicei et in Agamemnonem codicis Florentini ab Hieronymo Vitelli denuo collatis edidit N. Wecklein (L. Schmidt) I. — **Elementary classics**, The rise of the Athenian empire from Thucydides book I. By F. H. Colson. — Θουκυδίδου ξυγγραφῆς δ'. The fourth book of Thucydides by C. E. Graves. — **Oswald Singerle**, Die Quellen zum Alexander des Rudolf von Ems (G. Landgraf). — **Anonymi de situ orbis libri duo**. Ed. M. Manitius (B. Fabricius). — **H. Schenkl**, Zur Geschichte des attischen Bürgerrechtes (Buermann). — **K. L. Roth**, Römische Geschichte nach den Quellen erzählt (P. Brennecke), — **B. Heisterbergk**, Name und Begriff des Jus Italicum (M. Voigt). — **O. Aufleger**, Verzeichnis griechischer Münzen (R. Weil). — **Th. Schreiber**, Kulturhistorischer Bilderatlas (H. Dütschke). — **Amédée de Bourmont**, La fondation de l'université de Caen. — La bibliothèque de l'université de Caen au XV siècle (G. Schepsz). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

27 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Aeschyli** fabulae cum lectionibus et scholiis codicis Medicei et in Agamemnonem codicis Florentini ab Hieronymo Vitelli denuo collatis edidit N. Wecklein (L. Schmidt) II. — **Pindar**, The Olympian and Pythian Odes by B. L. Gildersleeve (L. Bornemann). — **J. Häussner**, Cruquius und die Horazkritik. I. (W. Kloucek). II. (W. Mewes). — **F. Robiou** et **D. Delaunay**, Les institutions de l'ancienne Rome (H. Schiller). — **Moriz Wlassak**, Kritische Studien zur Theorie der Rechtsquellen im Zeitalter der klassischen Juristen (H. Schiller). — **G. Bloch**, De decretis functorum magistratuum ornamentis (et)

de decreta adlectione in ordines functorum magistratuum (O. Hirschfeld. — **H. Heydemann,** Terrakotten aus dem Museo Nazionale zu Neapel. — Alexander der Grosse und Dareios Kodomannos auf unterital. Vasenbildern. — Vase Caputi mit Theaterdarstellungen (H. Dütschke. — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

4 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Reimers,** Zur Entwickelung des dorischen Tempels (W. Dörpfeld). — **P. W. Forchhammer,** Erklärung der Ilias (W. H. Roscher). **B. Keil,** Analecta Isocratea (J. Zycha). — **P. Terenti Afri** Adelphoe par Frédéric Plessis (K. Dziatzko). — **Titi Livii** ab urbe condita liber II. erklärt von Th. Klett (—σ—). — **E. Ballas**, Die Phraseologie des Livius (—σ—). — **G. F. Hertzberg,** Athen (G. Loeschcke). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, unter mitwerkung von Georg Andresen und Hermann Heller, herausgegeben von Wilhelm Hirschfelder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

3 Juni. — G. Meyer, Essays und Studien zur Sprachgeschichte u. Volkskunde (O. Gruppe). — W. H. Roscher, Lexikon der griech. u. röm. Mythologie Lief. 4. 5. (Zinzow). — E. v. Stern, Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie (G. J. Schneider). — Plauti Trinummus, rec. Ritschl; ed. III rec. F. Schöll (*a*). — Ed. Grupe, De Justiniani institutionum composit. (*a*). — Koziol, Lateinisches Uebungsbuch. 2 T. (Prümers). — Auszüge, etc.

10 Juni. — Vittorio Puntoni, Studi di mitologia greca ed italica (O. G.). — Th. Mommsen, Römische Geschichte Bd. V, I. — B. Heil, Logographis num Herodotus usus sit (Kallenberg). — C. Schwabe, De dicendi genere Isocrateo (Keil). — H. Muther, Beiträge zu Ciceros Büchern de oratore (Th. Stangl). — H. Kleist, Die Phraseologie des Nepos und Caesar (Draheim). — Auszüge, etc.

17 Juni. — G. Günther, Grundzüge der tragischen Kunst der Griechen (W. Gilbert). — B. Arnold, De Graecis florum et arborum amantissimis (Stengel). — Th. Mommsen, Römische Geschichte. Bd. V. Schlufs (Liebenam). — Ch. Tissot, Fastes de la province Romaine d'Afrique (O. Seeck). — Dübi, Die Römerstrafsen in den Alpen (P. M). — Sophokles König Oedipus, erkl. von G. Kern (Gleditsch). — Bolzenthal, De graeci sermonis proprietatibus in Cicer. epist. (Th. St.). — Auszüge, etc.

24 Juni. — H. Collitz, Sammlung der griech. Dialekt-Inschriften. I 4. (P. Cauer). — Ed. Reuter, De dialecto Thessalica (P. Cauer). — F. Bechtel, Thasische Inschriften (R. Meister). — B. W. Leist, Gräco-italische Rechtsgeschichte (Genz) — K. Bernhardi, Das Trankopfer bei Homer (Stengel). — P. L. Galle, De Isocratis orat. Trapezitica (Keil). — W. Vollbrecht, Griechisches Lesebuch aus Xenophon (H. H.). — Phaedrus, ed. Riese (Eyssenhardt). — Cornelii Nepotis vitae, ed. Gitlbauer (Andresen). — Archaeological Institute of America I (G. J. Schneider). — Auszüge, etc.

1 Juli. — Th. Gomperz, Ein bisher unbek. griech. Schriftsystem aus d. 4. Jahrh. v. Chr. (Ruess). — B. Heisterbergk, Name und Begriff des Ius Italicum (Genz). — M. Gitlbauer, C. Caesaris de bello Gallico (E. Wolff). — Derselbe, Philol. Steifzüge., 2. Lief (E. Wolff). — E. Wölfflin, Archiv f. lat. Lexikographie I. J. 1884, 4. H. II. J. 1885, 1. H. (G. Landgraf). — Chr. Semler, Das Weltbild der Ilias (P. Stengel). — Auszüge, etc.

8 Juli. — G. F. Hertzberg, Athen, historisch-topogr. dargestellt (G. J. Schneider). — J. Vahlen, De locis nonnullis Theocriti (Steig). — Guil. Friedrich, Quaest. in Cic. libros de oratore (Th. Stangl). — Otto Seeck, Die Kalendertafel der Pontifices (H. Dessau). — J. Jonas, De Solone Atheniensi (Tffr.). — Auszüge, etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 28. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

CORRESPONDANCE DE BERLIN

LE MUSÉE DES POSTES. — LES DERNIÈRES ACQUISITIONS DU MUSÉE DES ANTIQUES.

Berlin, 10 juillet 1885.

Monsieur et honoré Collègue,

En vous adressant cette correspondance, je ne saurais avoir la prétention de faire, en quelques pages, une description des Musées de Berlin, ni d'étudier leur organisation et leur disposition. Ce travail a du reste été fait, mieux que je ne saurais le faire, dans une série d'articles, fort remarqués, publiés par M. Emile Michel dans la Revue des Deux Mondes[1]. Pour le moment je désire uniquement appeler l'attention des lecteurs de la Revue sur les dernières acquisitions qui ont été faites pour le Musée des Antiques. Mais avant d'aborder ce sujet, je tiens à dire quelques mots d'un musée qu'on ne visite guère, malgré le grand intérêt qu'il présente, du *Postmuseum,* établi au *Reichspostamt* dans la *Leipzigerstrasse* et dont la création est due à l'initiative du docteur Stephan, le véritable réorganisateur de la poste au dix-neuvième siècle[2]. Le but de cette institution est de réunir au moyen d'originaux, de copies, de livres et de photographies tout ce qui a trait à l'histoire des moyens de correspondance et de locomotion depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. L'examen de la partie antique doit surtout intéresser vos lecteurs. Je ne veux cependant pas passer

[1] 1882. 15 janvier, 15 février et 1 mai.
[2] *Katalog des Reichs-Post Museums,* Berlin 1882.

complètement sous silence la section moderne, avec ses divers appareils télégraphiques et téléphoniques, sa belle collection de timbres-poste, une des plus complètes qui existent et qui n'a de rivale que celle de M. le baron de Rothschild, et surtout avec les modèles en plâtre, réduits au cinquantième, des cinquante-trois principaux Hôtels des Postes de l'Empire Allemand. Parmi ceux-ci plusieurs sont des monuments de premier ordre. Nos architectes belges pourraient tirer grand profit de l'examen de ces constructions. S'ils avaient étudié les magnifiques Hôtels des Postes de Brunswick, de Hildesheim, de Rostock, de Rendsbourg, de Graudenz et de Lubeck, — pour n'en citer que quelques uns, — d'un style si correct et si pur, ils auraient certes pu produire pour notre nouvel Hôtel des Postes de Bruxelles, une œuvre bien autrement belle que cette construction incolore, sans cachet et sans style, dont on peut voir la maquette à l'exposition d'Anvers. On sait cependant que le pays a dépensé depuis cinquante ans des sommes assez considérables à des monuments d'un style franchement mauvais pour que nos architectes officiels mettent quelque peu leur amour-propre à produire des monuments *sérieux*. Il serait temps qu'on ne puisse plus parler de constructions manquées.

Mais disons quelques mots de la section antique du musée des Postes.

Il y a là grand nombre de dessins, de photographies, de fac-simile des plus intéressants. Citons, entre autres, les moulages de trois cylindres, conservés au British, dont l'un contient une lettre d'Assur-bani-abla adressée à Sinu-abla-utsur-Ummanigas et qui date du septième siècle avant l'ère chrétienne, des dessins de chariots assyriens et égyptiens et de barques égyptiennes. Parmi les monuments grecs, les moulages les plus intéressants sont celui de l'inscription découverte à Olympie en 1879 et qui servait de base à la statue de bronze du courrier d'Alexandre-le-Grand Philonides, fils de Zoïtos de Chersonasos de Crête[1], et celui de la trière attique dont l'original est conservé au musée des antiques de Berlin. On aurait pu y ajouter le moulage de la trière du musée de l'Acropole. Il me semble aussi que

---

[1] Cf. Paus. VI. 16.

la pentère (*quinqueremis*) si heureusement reconstruite par M. B. Graser, et bien plus exacte que ne l'est la trirème que Napoléon III fit construire dans le temps, serait bien mieux à sa place ici qu'elle ne l'est actuellement dans le sous-sol de l'ancien musée où elle est comme perdue et où personne ne la voit [1].

Les reproductions de monuments de l'époque romaine sont aussi assez nombreuses. Je citerai notamment la monnaie de Nerva de l'année 97 relative au *cursus publicus*. On pourra y ajouter sous peu le moulage de la grande inscription datée de l'an 214, base d'une statue élevée à Caracalla par les *mancipes et junctores jumentarii viarum Appiae Traianae et Anniae*. Elle fut trouvée dans l'atrium des Vestales et j'aurai bientôt l'occasion d'en entretenir les lecteurs de la Revue. On pourrait constater bien des lacunes dans cette section antique. J'ai cherché en vain quelque milliaire, le leugaire de Tongres, les gobelets de Vicarello. Ce qui n'empêche pas que les monuments que l'on y rencontre ne constituent déjà un ensemble des plus intéressants qui méritent d'attirer l'attention de tout archéologue.

Parmi les accroissements d'objets antiques les plus récents dont se sont enrichis les musées de Berlin, nous citerons d'abord les antiquités découvertes à Troie par Schliemann. Cet infatigable fouilleur a fait généreusement don de toutes ces richesses archéologiques à la ville de Berlin. Jusque dans ces derniers temps les antiquités troyennes étaient déposées au Musée d'art industriel; mais on les a transportées depuis peu de mois dans le nouveau musée d'ethnographie que l'on organise actuellement et qui ne sera ouvert au public que l'année prochaine. Le style de ce nouveau musée me plait moins que celui du *Kunstgewerbe Museum*, œuvre de MM. Gropius et Schmieden (1877-1881) en renaissance italienne très bien réussie. Dans ces dernières années le Musée des Antiques s'est considérablement enrichi de monuments de la plus grande valeur. Le musée ne possédait jusqu'ici qu'un bon nombre de monuments d'importance secondaire, la plupart des répliques de l'époque romaine. Il ne pouvait montrer, comme œuvre de premier ordre, que le *Betender Knabe*, magnifique statue de bronze qui passa de la

---

[1] B. GRASER, *Das Modell eines altgriechischen Kriegsschiffes* (fünfreihenschiffs) *aus der Zeit Alexanders des grossen*. Berlin, 1873.

collection du surintendant des finances Foucquet dans celle d'Eugène de Savoie et que plus tard le prince de Liechtenstein vendit à Frédéric II pour la minime somme de 5000 thalers[1]. C'est un des bronzes antiques les plus parfaits qui soient parvenus jusqu'à nous. Un monument des plus remarquables était aussi le buste en basalte vert de Jules César, portrait des plus caractéristiques (n° 342). Cette situation a heureusement changé par suite de l'acquisition de la collection Saburoff, riche en petits bronzes grecs et en terres cuites que publie actuellement M. Furtwängler et qui a été achetée, dit-on, pour la somme d'un demi million; et surtout par l'arrivée des monuments de Pergame qui ont été exposés provisoirement au Musée des antiques dans la Rotonde, dans la salle dite *Heroensaal* et dans l'ancienne galerie assyrienne. Le musée étant devenu trop petit, on songe à en construire un nouveau qui servirait aux antiquités de Pergame et peut-être aussi aux moulages des sculptures d'Olympie, actuellement déposées au *Campo Santo* inachevé de la *Domkirche*. Ces fouilles de Pergame ont fait tant de bruit dans le monde savant et ont été l'objet de tant de publications scientifiques, qu'il ne sera peut-être pas inutile d'y insister quelque peu, non dans le but de chercher à résoudre les nombreuses questions archéologiques que ces fouilles soulèvent, mais afin de donner une idée d'ensemble des résultats obtenus.

M. Humann a fouillé le sol de Pergame depuis le mois de septembre 1878 jusqu'en 1881; et actuellement encore il y continue ses travaux assisté de M. R. Bohn. Les fouilles actuelles contribueront peut-être à préciser nos connaissances sur la situation de divers monuments de la capitale d'Eumènes II; il se peut aussi qu'on y découvre encore des débris de quelques statues antiques; mais il est plus probable que ces fouilles ne seront plus bien riches en découvertes. Les résultats importants sont acquis : on a retrouvé tout ce qui semble être possible de retrouver du monument principal de Pergame, c'est-à-dire de l'autel de Zeus.

Pergame était la capitale du royaume de ce nom et devint du temps des Romains une des métropoles de la province d'Asie. Elle fut la patrie d'Apollodore le rhéteur et du célèbre médecin Galien. L'État de Pergame fut fondé en 280 par Philétairos,

---

[1] *Verzeichniss der antiken Skulpturen*. Berlin, 1885, n° 2.

Attale prit le premier le titre de roi, et ce royaume atteignit l'apogée de sa prospérité sous le règne d'Eumènes II (197-159). Il passa sous la domination romaine en 133, époque de la mort du roi Attale III, qui par testament le donna au peuple romain.

La Pergame actuelle est située à vingt milles de la mer, à égale distance de Smyrne et de Troie, dans une vallée traversée par les deux petites rivières, le Sélinus et le Ketios. Entre ces deux rivières, au centre de la vallée de Kaïkos, s'élève, à une altitude d'environ 800 pieds, l'Acropole sur laquelle était construite l'ancienne capitale. La ville romaine se développa aux bords du Sélinus : c'est là en effet que furent construits le cirque, le théâtre et l'amphithéâtre.

L'Agora, qui semble avoir été complètement remaniée par Eumènes II, était établie sur la partie la moins élevée de l'Acropole. A l'est de la place publique se trouvait un temple, — M. Bohn le nomme temple de Dionysos [1], — dont on a retrouvé les substructions. C'était un temple prostyle dorique de 7^m60 sur 12^m30. Dans les détails il différait notablement des temples doriques de la Grèce. Ainsi le stéréobate était formé de deux degrés au lieu de trois ; les quatre colonnes du prostyle avaient un diamètre de 0,62 à la base et une élévation totale, y compris la *base*, de 5^m15. Derrière l'agora Eumènes II avait fait construire l'autel colossal de Zeus Soter, le plus beau de tous les monuments de Pergame. Un peu plus haut que l'autel se trouvait le temple d'Athéna, — la belle statue de la déesse qui ornait ce temple a été retrouvée, — et ce temple lui-même était entouré d'une grande stoa. C'était un immense portique à deux étages formées par deux doubles colonnades superposées. Les colonnes d'en bas étaient doriques et avaient vingt cannelures simplement indiquées ; celles du premier étage étaient ioniques et les colonnes intérieures avaient cela de caractéristique que leurs chapiteaux étaient en forme de calice. Ce premier étage était orné d'une balustrade placée dans les entrecolonnements et sur laquelle on avait sculpté des trophées d'armes. C'est dans la Stoa que se trouvait cette célèbre bibliothèque, fondée par Eumènes II, qui put rivaliser avec celle d'Alexandrie.

Derrière le portique on construisit l'Augusteum ; et à côté de

---

[1] R. Bohn. *Der tempel des Dionysos zu Pergamon*. Abhandl. Berl. Akad., 1885.

la Stoa, sur le versant même de l'Acropole, on avait creusé les gradins du théâtre grec. Telle était, en peu de mots, la situation des principaux monuments qui décoraient l'acropole de Pergame. Cette reconstitution est rendue avec une grande clarté par un tableau qu'en a peint M. le professeur Thiersch et qui est exposé au musée. On a commencé aussi une reconstitution en bois du grand autel de Zeus. Ce travail doit servir de base à une reconstitution définitive de l'autel, tel qu'il existait à Pergame à l'époque d'Eumènes II. M. le docteur Puchstein, conservateur-adjoint du Musée des antiques, a eu l'obligeance de me donner quelques explications au sujet de ces travaux et je suis heureux de l'en remercier ici. Comme base à l'autel de Zeus on avait construit un immense carré de 36^{m} de côté et de 12^{m} de hauteur. Cette base était formée d'un stéréobate de trois degrés, d'une frise de $2^{m}30$ de hauteur décorée de reliefs représentant la *Gigantomachie* et d'une corniche. La base était surmontée d'une double colonnade ionique — quelques colonnes en ont été retrouvées, — formant un portique qui entourait la place au centre de laquelle se trouvait l'autel de Zeus. Un large escalier de vingt-quatre marches conduisait à la place de l'autel. Quant à l'autel proprement dit, la forme nous en est inconnue. A moins que de nouvelles découvertes ne viennent nous éclairer sur ce point, rien ne nous empêche de supposer que cet autel s'était formé petit à petit, tout comme à Olympie, par les cendres des victimes immolées au dieu.

Les restes de la frise constituent la partie la plus importante des découvertes de Pergame. On a bien trouvé aussi quelques débris d'une petite frise représentant le mythe de Téléphos; mais on ne sait trop à quel monument celle-ci a pu servir de décoration.

Sur la grande gigantomachie, dont une bonne partie a été retrouvée, on avait inscrit les noms des dieux, des géants et des sculpteurs, tout comme on le faisait d'ordinaire sur les vases. Malheureusement presque toutes ces inscriptions, dont la connaissance aurait été si importante pour nous, ont disparu; une des rares qui se lisent encore est celle de ΓΗ qui se trouve au-dessus de la déesse. Malgré cette lacune des plus regrettables, on est parvenu cependant à reconnaître la plupart des sujets et à les replacer, avec assez de certitude, à l'endroit de la frise qu'ils ont dû occuper primitivement; çà et là il y a naturellement des lacunes qu'on ne parviendra pas à combler.

Etudions quelque peu ces sujets et cette disposition en commençant par le côté occidental de la frise, c'est-à-dire par le côté droit de l'escalier, car on avait continué la frise même le long des marches de celui-ci. Le thême de chaque composition est le même : il consiste dans la représentation de la lutte d'un dieu contre un ou deux géants. Dans la plupart des scènes qui représentent ainsi toutes les divinités principales en lutte avec leurs ennemis, un géant est déja terrassé tandis qu'un autre résiste encore; et chose digne de remarque, dans presque toutes les scènes, les géants terrassés ont la forme humaine tandis que les géants qui luttent encore contre les dieux sont des monstres serpentipèdes quelquefois ailés, d'autrefois empruntant certaines parties de leur corps au lion. Les dieux sont donc déjà parvenus à vaincre les hommes ; il n'y a plus que quelques monstres qui puissent leur présenter encore une certaine résistance. La composition de la frise est donc une, non pas parce qu'il n'y a qu'une seule scène ayant un personnage principal; mais parce que toutes les scènes, au milieu même des diversités de détail, expriment une même idée et qu'en réalité il n'y a qu'une seule action. Seulement chaque dieu combat individuellement; il n'y a pas de lutte d'ensemble. C'était du reste la seule manière possible de représenter une gigantomachie sur une frise à quatre faces aussi étendue que celle de l'autel de Pergame. En donnant quelques indications sur les scènes principales et surtout sur celles qui nous sont le mieux conservées, le lecteur pourra se rendre compte de la manière dont les artistes de Pergame ont compris le sujet qu'ils avaient à sculpter.

Sur le côté droit du grand escalier était représentée, la lutte de Dionysos[1] ; on était occupé actuellement à restaurer ce relief, car on étudie encore toujours les nombreux débris informes réunis dans les magasins du musée pour parvenir à retrouver les scènes auxquelles ces morceaux ont dû appartenir. Sur le côté sud de la frise, on avait représenté d'abord Cybèle assise sur un lion, dans une pose qui rappelle celle de

---

(1) La lutte de Dionysos contre un géant nous était déjà connue, principalement par quelques peintures de vase, entre autres par celle d'une amphore publiée par M. Roulez. *Explication d'une peinture de vase représentant une scène de la Gigantomachie*. Bruxelles, 1840.

la gigantomachie de Priène, conservée au British Museum. A côté de Cybèle se trouvait Séléné, assise sur un taureau, peut-être sur un cheval, car l'animal est fort mal cônservé. Le corps de Séléné est fort bien traité, le dos est admirablement bien arrondi, les plis du vêtement sont assez réguliers et l'ensemble est sculpté avec une rare délicatesse; l'étude anatomique n'y est pas poussé à l'excès comme dans d'autres parties de la frise.

Un sujet quelque peu mieux conservé est celui de Eos et Hélios. Hélios est monté sur une biga, et entre lui et Eos à cheval on remarque un géant de forme humaine. La scène est des plus calmes. La tête de Hélios et celle de son cheval sont des plus belles. Enfin nous avons la scène de Boréas ailé donnant un dernier coup à un géant qui s'affaise en même temps qu'à côté de lui on aperçoit une déesse tenant un flambeau et un géant terrassé.

Les sujets les mieux conservés, et aussi les plus intéressants, sont ceux de la face orientale de la frise, par conséquent du côté opposé à l'escalier. Nous avons d'abord la belle scène d'Hécatée, dont la lutte s'enchevêtre quelque peu avec celle d'Artemis qui se trouve à côté. L'artiste a réussi à représenter la déesse à trois têtes de manière qu'elle n'a rien de difforme; on doit cependant reconnaître que cette représentation manque quelque peu de clarté et de simplicité, surtout par suite des deux bras droits d'Hécatée. L'ensemble est quelque peu embrouillée, mais traité avec beaucoup de force. La représentation d'Hécatée sur un bas-relief était des plus difficiles. L'artiste l'a rendue avec un rare talent. Au lieu de représenter les trois têtes d'Hécatée de face, il ne laisse apercevoir que deux têtes de profil, de manière qu'à première vue on se croirait en présence de deux représentations de femmes dont l'une est placée au-devant de l'autre et dont le corps de la seconde est caché par le bouclier de la première. De l'une des mains droites Hécatée combat avec un flambeau allumé, dans l'autre elle semble tenir un glaive ou plutôt une lance. Le corps d'Hécatée est fort beau, les formes se dessinent parfaitement bien sous le vêtement qui les recouvre. Le géant contre lequel elle lutte est serpentipède et le serpent, dont la tête est plutôt celle d'un crocodile, mord dans le bouclier de la déesse. D'un autre côté le chien d'Hécatée mord dans la jambe du géant, mais le ser-

pent de la scène d'Artémis mord à son tour dans le vêtement d'Hécatée.

Dans le groupe d'Artémis, la déesse a à combattre contre un des rares géants à forme humaine non vaincus qui, dans une pose superbe, lui jette un regard de défi admirable. Aux pieds de la déesse se trouve un géant serpentipède qui est terrassé. Le molosse d'Artémis lui porte au cou une morsure terrible. L'expression de douleur du géant est des plus belles; le corps est traité avec un réalisme qu'on ne rencontre point dans la plupart des autres sculptures de Pergame; les poils des aisselles sont même indiqués.

Apollon se trouve à côté d'Artémis. Le dieu s'apprête à lancer sa flèche contre le géant qui lui résiste, tandis que, comme dans les autres scènes, un second géant est couché à ses pieds. La pose d'Apollon est magnifique de naturel. Cette scène est traitée avec bien plus de douceur que la plupart des autres : ici rien de violent ni dans les poses ni dans les mouvements; les corps sont aussi moins fortement cambrés. A côté de la scène d'Apollon, on remarque un géant à tête de lion qui étreint un jeune dieu : celui-ci parvient cependant à étrangler le monstre. La tête du lion est de toute beauté.

Nous voici arrivés à la lutte de Zeus. Aux pieds du père des dieux git un géant abattu; à sa gauche un autre s'affaise. Un seul lui résiste encore. C'est un géant serpentipède colossal à oreilles de Satyre. Il fait des efforts surhumains pour résister au grand Zeus. On dirait qu'il va lui jeter des pierres, mais lui-même n'est plus debout et l'artiste semble avoir choisi le moment dans lequel le géant fait le dernier et suprême effort. L'ensemble de la scène est pleine de grandeur; seulement tous les mouvements, quelque naturels qu'ils soient, la pose même de Zeus, ont quelque chose de violent. Il y a absence complète de calme sculptural. On a placé à côté de ce bas-relief le moulage d'un relief du vatican qui représente un géant dans une pose analogue à celle de l'adversaire de Zeus, jetant des pierres contre Artémis. C'est évidemment une réplique. La seule différence entre les deux reliefs consiste dans la manière dont le serpent de droite se replie.

A côté du combat de Zeus était placée la victoire d'Athéna. C'est peut-être la partie la plus belle de toute cette gigantomachie. Chose curieuse, alors que toutes les autres divinités

sont représentées au moment même où elles luttent encore contre les géants, lutte inégale je le veux bien, car dans toutes les scènes le spectateur s'aperçoit bien vite que les géants seront les vaincus, alors que Zeus lui-même rencontre encore une dernière résistance, résistance moins forte cependant que celle qu'ont à soutenir les autres divinités, car deux géants sont déjà couchés à ses pieds et le troisième est à moitié abattu, Athéna seule est représentée comme victorieuse. On implore la grâce pour le vaincu, seulement la déesse l'a déjà saisi et un léger effort de sa main divine l'écrasera. A ce point de vue, comme aussi au point de vue artistique, ce groupe constitue certes la scène principale de toute la frise.

De la main droite, la déesse saisit énergiquement par les cheveux un géant ailé pendant que le serpent divin lui mord la poitrine. De la gauche, elle tient son bouclier et semble écarter ainsi les supplications que lui adresse la déesse ΓΗ sortant de terre pour implorer la grâce du vaincu[1]. Son expression de douleur et d'imploration n'est pas sans quelque ressemblance avec celle de la mère des Niobides. Vers Athéna s'élance une Niké qui couronne la déesse victorieuse. La pose d'Athéna est quelque peu théâtrale et ne ressemble en rien à celle d'une déesse. Le géant par contre est d'une pose magnifique. L'énergie avec laquelle il étend la jambe gauche indique qu'il veut encore se redresser et résister à cette main divine qui l'oblige à s'affaisser; mais en même temps l'expression douloureuse de la tête, rendue encore plus forte par cette bouche largement entre-ouverte nous dit qu'il veut implorer sa pitié. Ses yeux cherchent à rencontrer ceux de la déesse pour demander pardon; mais il ne le peut; il ne sait plus même tourner la tête vers Athéna tant est forte la pression de la déesse. Son corps est admirablement modelé. Qui ne se rappelle en présence de ce groupe magnifique ces vers de Claudien parlant de Minerve :

Adspectu contenta suo, non utitur hasta:
Nam satis est vidisse semel.

. . . .

[1] Sur la célèbre Gigantomachie de la coupe d'Erginos et d'Aristophanes, conservée au musée de Berlin (nº 2531), la déesse de la terre implore aussi le pardon pour son fils Polybotes, mais c'est près de Poseidon et non d'Athéna.

Te, Dea, respexit solam quam cernere nulli
Bis licuit: meruit sublata audacia poenas,
Et didicit cum morte Deam[1].

On a rapproché la pose de ce géant de celle du Laocoon. Je ne saurais ici étudier cette question en détail; j'estime cependant qu'il ne sera pas inutile d'en dire quelques mots. De même que l'on a longuement discuté le point de savoir si Virgile s'était inspiré du célèbre groupe du Belvédère pour raconter cet épisode de son Enéide, une des plus belles pages qui aient jamais été écrites, ou bien si le sculpteur avait cherché à réaliser dans le marbre la description du poète; de même, à cause de la ressemblance qui existe entre la pose du géant et celle du Laocoon, on s'est demandé lequel des deux artistes s'était inspiré de l'autre. La controverse sur l'époque du Laocoon a été ainsi renouvelée. De nombreuses études dues à des archéologues des plus distingués, tels que Kekulé, Conze, Wagnon, Overbeck, Robert, Trendelenburg, Brunn, Wolters, ont déjà paru sur cette question, qui est loin cependant d'être complètement élucidée. Il y aurait lieu de comparer de nouveau entre elles les diverses représentations que nous possédons du Laocoon, et d'étudier à ce point de vue aussi, non seulement le groupe d'Athéna, mais aussi d'autres parties de la Gigantomachie, telle que la scène d'Hécatée, où une tête de géant n'est pas non plus sans présenter une grande ressemblance avec celle du Laocoon. Laissant de côté la question chronologique, — on sait en effet que jadis on reculait, en interprétant d'une manière incorrecte un texte de Pline le naturaliste[2], le Laocoon à l'époque de Titus; actuellement les uns placent la composition de ce chef-d'œuvre au troisième, les autres au second siècle avant J.-C., — je ne veux examiner pour le moment que la ressemblance qui existe entre le Géant et le Laocoon. Est-elle suffisamment grande pour qu'on soit obligé d'admettre que les artistes qui ont sculpté ces œuvres ont dû nécessairement exercer une influence directe l'un sur l'autre.

En comparant ces monuments entre eux, on s'aperçoit bien vite que tous les deux appartiennent soit à une même école, soit au moins à des écoles ayant des principes artistiques analogues;

---

[1] Claud. *Gigant.* v. 93 et 106.
[2] Plin. h. n. XXXVI. 4. 24.

et en effet l'école de Rhodes et celle de Pergame ont plus d'un point de contact. Seulement les ressemblances ne sont pas assez fortes pour qu'il soit nécessaire d'admettre qu'il y ait eu influence directe d'un artiste sur l'autre; et que l'un, soit celui du Laocoon, soit celui du géant, ait connu l'œuvre de l'autre. Il est bien délicat de parler d'influence lorsqu'on n'a pour la constater que son impression personnelle et qu'aucun document ne vient corroborer cette impression. Ici en effet nous nous trouvons devant deux œuvres qui représentent une situation presque identique : un homme enlacé par un serpent et mordu par l'animal. Il semble donc tout naturel que deux artistes ayant à traiter un même sujet et ayant des principes artistiques analogues en arrivent à produire des œuvres qui présentent quelque analogie, sans que pour cela on soit en droit de conclure à une influence directe exercée par l'un sur l'autre. Ces ressemblances sont du reste plutôt extérieures: ainsi la tête rejetée sur l'épaule gauche, la courbure du torse. Mais à côté de ces ressemblances que de différences ne remarque-t-on pas dans ces deux œuvres? Dans le Laocoon c'est la morsure du serpent qui a surtout occupé l'artiste. Le grand-prêtre est enlacé par le serpent, il fait un dernier effort pour retirer sa jambe gauche et la dégager de l'animal qui l'étreint; mais celui-ci l'a si fortement enlacée que le Laocoon pour faire cet effort est obligé de replier énergiquement sa jambe gauche en arrière et de s'appuyer solidement sur sa jambe droite. La tête exprime admirablement ce suprême effort indiqué par tous les membres du corps. En même temps que le Laocoon tâche de se dégager, il est mordu, et cette morsure est si douloureuse que l'artiste la rend avec une rare énergie dans l'expression de la figure. Nous nous trouvons donc en présence de deux *moments* que le sculpteur est parvenu à combiner : expression de douleur et en même temps effort fait par le grand-prêtre pour se dégager. Chez le géant, au contraire, le serpent ne joue qu'un rôle secondaire. Il mord le coupable; mais celui-ci ne semble guère s'inquièter de cette morsure. Ce n'est pas le serpent qu'il tâche d'écarter de sa main droite, mais bien le bras de la déesse. L'essentiel pour lui est de résister à la déesse. Aussi étend-il la jambe gauche avec force afin de pouvoir se relever; mais la main d'Athéna pèse si lourdement sur lui qu'il ne le peut; et alors, en présence de cette incapacité, il cherche à tourner la tête vers la déesse

afin d'implorer sa pitié. Ici aussi l'expression de la tête est double: il s'efforce de se relever en même temps qu'il implore son pardon. Quant à la douleur ressentie par la morsure du serpent, l'expression de la figure n'en semble porter aucune trace. On voit donc que les ressemblances entre les deux œuvres sont surtout extérieures, les artistes ayant choisi pour réaliser leur sujet des moments bien différents. Ce que la comparaison de ces deux travaux nous apprend surtout à connaître, ce sont les affinités qui ont existé entre les principes artistiques de l'école de Rhodes et de celle de Pergame.

Du côté septentrional de la frise se trouvent conservés des fragments d'Hippocampes et enfin du côté occidental des représentations de Tritons et d'Amphitrite. Ces parties-là sont fort mal et fort incomplètement conservées. Comme le lecteur a déjà pu s'en apercevoir, c'est la partie orientale de la frise qui nous est la mieux connue; c'est aussi celle qui représente la lutte des grands dieux et que nous devons considérer comme ayant été la plus belle, car c'est naturellement aux artistes principaux que l'on aura confié l'exécution des groupes des dieux supérieurs de l'Olympe.

Quelle est maintenant l'importance de ces monuments quant au sujet traité et quant à l'école artistique qu'ils nous font connaître?

La gigantomachie nous est rappelée par les monuments de la littérature comme par ceux de l'art. Cette lutte, dont nous ne pouvons rechercher longuement ici la signification, se retrouve dans les traditions primitives de tous les peuples: elles nous représentent, sous des formes diverses, le combat livré par l'orgueil de l'homme cherchant à devenir son propre maître et à se soustraire à l'autorité de Dieu. Les mots de Claudien :

quodcumque videtis,
pugnando dabitur: praestat victoria mundum [1],

résument fort bien l'idée qui domine toute gigantomachie. Dans la Bible nous trouvons mentionnée la chute des anges et l'existence d'une race de géants: *gigantes autem erant super terram in diebus illis* [2]. Dans la littérature classique plus d'un

---

[1] Claud. Gig. 14.
[2] Gen. VI. 4.

poète en a parlé incidemment, ainsi Homère, Hésiode, Callimaque; Claudien prit même la gigantomachie comme sujet d'un de ses poèmes et une partie nous en a été conservée; Sidoine Apollinaire en parle à son tour dans son XV[e] *Carmen;* mais il semble superflu de m'arrêter ici au côté littéraire et mythologique de la question[1].

La tradition peut se résumer comme suit: les géants voulaient escalader le ciel pour atteindre la demeure des dieux. A cet effet ils entassèrent rocher sur rocher en Thessalie, en Arcadie ou en Macédoine (*Pallène*). Zeus, dans sa colère, foudroya cet amas de rochers sous lesquels les géants furent ensevelis. On les représente comme des êtres humains ou, selon Ovide, comme des monstres serpentipèdes. Les principaux de ces géants sont Porphyrion, Alcyonée, Typhaeus, Enkelados, Polybotes, Eurytos et Ephialtes.

Au point de vue mythologique la découverte de la frise de Pergame n'ajoute pas grand chose aux connaissances qui nous étaient déjà fournies sur la gigantomachie par les documents littéraires ou par les monuments représentant certaines parties de la lutte, quoique jusqu'à ce jour aucun monument ne nous eût fourni une représentation aussi complète de la guerre des géants que le fait la frise de Pergame. Mais c'est surtout au point de vue archéologique et artistique que les découvertes de Pergame présentent une importance de premier ordre[2]. Comme valeur artistique, ces monuments ne sauraient soutenir la comparaison avec ceux découverts à Olympie; mais comme importance archéologique, ils viennent, tout autant que les marbres d'Olympie, combler une lacune importante en nous renseignant sur une Ecole d'artistes imparfaitement connue

---

[1] Cf. Fr. Koepp. *De Gigantomachiae in poeseos artisque monamentis usu.* Bonnae, 1883. — Stark. *Gigantomachie auf antiken Reliefs und der Tempel des Jupiter Tonans in Rom.* Freiburg, 1869; Baumeister. *Denkm. des Klass. Altertums.* I, 596. Rappelons aussi les trois métopes du temple F de Sélinonte représentant Dionysos, Athéna et probablement Artémis luttant contre un géant.

[2] Cf. les Rapports publiés par MM. Conze, Humann, Bohn, Stiller, Lolling, Raschdorff dans le *Jahrb. der K. Preussischen Kunstsammlungen.* B. I. u. III. Berlin, 1880, 1882; et l'étude esthétique de M. Brunn, publiée dans le 5[e] vol. de la même publication.

jusqu'à ce jour par suite du peu de monuments dont nous disposions pour l'étudier.

La construction de l'autel de Zeus remonte très probablement au règne d'Eumènes II (197-159), époque à laquelle florissait l'école de Pergame, dont presque toute l'activité artistique a été employée à immortaliser les victoires d'Attale et d'Eumènes sur les Gaulois. Cette école avait des principes artistiques analogues à ceux de l'école de Rhodes qui nous est surtout connue par le Laocoon. Parmi les artistes de l'école de Pergame nous connaissons les noms d'*Isigonos*, *Phyromachos*, *Stratonikos* et *Antigonos*. Ces artistes représentèrent sur des monuments de bronze les victoires remportées par Attale I (229) et par Eumènes II (166) sur les Gaulois. Attale I offrit même aux Athéniens quatre groupes de statues au nombre au moins de soixante qui furent placés au S. E. de l'Acropole. Ces quatre groupes représentaient le combat des Athéniens contre les Amazones, la bataille de Marathon, la Gigantomachie et la défaite des Gaulois (Galates) par Attale I[1]. Grâce aux recherches de Brunn[2] on a reconnu dans neuf statues dispersées dans les musées du Vatican, de Naples, de Venise et du Louvre des restes du cadeau princier d'Attale. Parmi ceux-ci une seule statue, celle de Naples regardée communément comme représentant un Gaulois mort, appartient probablement au groupe de la gigantomachie[3]. Au même ordre de sujets et à la même école appartiennent le Gaulois mourant du Capitole *(Gladiateur mourant)* et le Gaulois se perçant de son glaive après avoir tué son épouse, de la Villa Ludovisi *(Arria et Poetus)*.

La connaissance de ces monuments étaient insuffisante pour nous permettre de nous former une idée exacte de l'école de Pergame. Grâce aux nouvelles découvertes, nous pouvons étudier l'activité des artistes d'Attale et d'Eumènes dans la plus belle des œuvres qu'ils ont produites. Cette frise, tout autant que celle du Parthénon, n'est pas l'œuvre d'un seul

---

[1] On rapprochait ainsi de ces combats mythologiques les Victoires réelles remportées par les Athéniens sur les Perses et par Attale sur les Gaulois. Cf. Koepp. *De Gigantom.*

[2] A *d* I. 1870.

[3] Wolters. *Die Gipsabg. antik. Bildwerke des K. Mus. zu Berlin.* Berlin, 1885, n° 1407.

artiste; il y a des différences notables dans l'exécution. L'examen des divers groupes nous conduit à admettre qu'au moins quatre artistes, — il est peu probable que ce soient les quatre cités par Pline[1], car ces artistes ne vécurent peut-être pas tous à la même époque, — ont travaillé à la frise de Pergame. Le faire des groupes d'Eos et d'Apollon rappelle encore quelque peu la manière de Lysippe. Peut-être ont-ils été sculptés soit par un même artiste soit par deux artistes ayant des principes communs. Les groupes d'Artémis et d'Hécatée semblent pouvoir être attribués à un même artiste et ceux de Zeus et d'Athéna à un autre. C'est peut-être dans les groupes d'Athéna et de Zeús que l'école de Pergame trouve son expression la plus forte. Ce qui les caractérise c'est l'union d'un naturalisme des plus prononcés avec une expression des plus vives des sentiments qui animent les personnages. La recherche de la forme est unie à une grande science de la technique. Les mouvements sont naturels, les poses sont parfois quelque peu théâtrales. L'étude anatomique est poussée fort loin, et les corps sont fortement musclés. Il y a quelque chose de violent, de fougeux dans cet art plein de vie, j'allais dire plein de jeunesse. Le calme sculptural de la belle époque classique ne s'y retrouve plus; c'est par la force de la musculature, par l'énergie des poses qu'on cherche à donner de la vie à chaque sujet, et, il faut bien le reconnaître, ce but a été parfaitement atteint. Ce sont certainement les plus modernes de tous les monuments antiques. Comme valeur artistique les monuments de Pergame ne sauraient nous plaire autant que ceux du Parthénon ou du temple de Zeus à Olympie; mais ils n'en resteront pas moins des travaux de première importance d'un art arrivé à son déclin. Ce n'est pas la décadence; c'est le dernier grand effort, couronné de succès, de la sculpture grecque. Pour me résumer : ce sont des hommes et des monstres qui luttent dans cette Gigantomachie qui est admirablement humaine : Phidias en aurait fait des dieux et des héros.

Je ne puis terminer cette correspondance sans signaler les nouveaux catalogues que l'Administration des musées a fait publier dans ces derniers mois. On sait qu'il existe deux catégories de catalogues des musées de Berlin. Les uns sont faits

---

[1] Plin. H. N. XXXIV, 84.

pour le grand public et l'aident à visiter avec fruit les diverses sections, en appelant son attention sur les monuments principaux; des catalogues pareils existent pour toutes les sections.

Les autres catalogues sont de véritables travaux scientifiques, souvent fort étendus, et que tout archéologue doit consulter sans cesse. De cette seconde catégorie il n'y en a que quelques-uns qui soient publiés jusqu'à ce jour. Il a paru une cinquième édition du *Führer durch die königlichen Museen,* modèle du genre. Souhaitons que tous les grands musées de l'Europe possèdent bientôt un guide aussi parfait. On a publié aussi une sixième édition de la description des moulages des monuments d'Olympie. On demandait depuis longtemps un catalogue des antiques. M. Puchstein vient de le publier et on ne saurait assez le féliciter de la manière dont il a su s'acquitter de sa tâche. Ce catalogue ne renferme pas moins de 1365 numéros.

La collection des moulages, la plus belle et la plus complète de l'Europe, ne possédait pas jusqu'ici un catalogue en rapport avec son importance. La description de C. Friederichs, publiée en 1868 sous le titre de *Bausteine zur Geschichte der griechisch-römischen Plastik,* n'était plus au courant, un grand nombre de moulages ayant été acquis depuis; et le catalogue de C. Bötticher, *Erklärendes Verzeichniss der Abgüsse antiker Werke* (Berlin, 1872, 2e éd.), laissait beaucoup à désirer. M. Wolters vient de remanier l'œuvre de Friederichs et de nous donner une description des plus complètes et des plus savantes des 2271 moulages que possède le musée : *Die Gipsabgüsse antiker Bildwerke in historischer Folge erklärt* (850 pages). C'est un travail d'une grande valeur et qui constitue une véritable histoire de la sculpture antique. Enfin pour les vases on devait encore toujours avoir recours au catalogue publié par Levezow en 1834 et aux suppléments de Gerhard parus de 1836 à 1846. M. Furtwängler vient de publier un magnifique catalogue des 4221 vases qui sont conservés au musée : *Beschreibung der Vasensammlung im Antiquarium* (1105 pages). C'est un travail des plus importants et qui sera d'un grand secours pour tous ceux qui s'intéressent à cette partie si utile à étudier de l'art antique. Il vient prendre dignement sa place à côté des travaux du même genre de Jahn, Heydemann et Collignon. Il n'y a plus maintenant qu'à publier le catalogue des autres sections de l'Anti-

quarium. Nous attendons surtout avec impatience celui des terres cuites, car cette section-là est vraiment splendide.

Depuis quelques années une section spéciale a été créée pour réunir les moules non seulement des principaux antiques des Musées de Berlin, mais aussi des autres grandes collections de l'Europe. Grâce à cette institution on peut se procurer à Berlin, à des prix excessivement modérés, des moulages bien exacts et donnant des garanties que ne peuvent pas toujours fournir les particuliers faisant un commerce de moulages. Les particuliers, de même que les Musées, peuvent ainsi compléter leurs collections avec la plus grande facilité. L'Administration a publié en 1884, un second supplément du catalogue de cette section paru en 1882 : *Verzeichniss der in der Formerei der K. Museen käuflichen Gipsabgüsse.* Il y en a déjà près de 3000.

Ces indications peuvent donner une idée de l'activité scientifique déployée par l'Administration des Musées; encore n'avons-nous parlé que des sections qui concernent l'antiquité. Le seul souhait que nous ayons à faire, c'est que, dans l'intérêt de la science, tous les grands musées de l'Europe puissent être administrés par des hommes aussi compétents et aussi actifs que le sont ceux des Musées de Berlin.

Je ne puis prolonger outre mesure cette correspondance: puissent les considérations qui précèdent donner quelque idée des richesses archéologiques, que l'on peut étudier à Berlin et engager ceux qui s'intéressent aux choses de l'art à se rendre eux-mêmes dans la capitale de l'empire allemand. Dans aucune autre ville de l'Europe ils ne trouveront des musées qui soient mieux organisés pour l'étude, ni d'un accès plus facile et plus commode.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré collègue, l'assurance de mon profond respect.

ADOLF DE CEULENEER.

COURS D'HISTOIRE DES RELIGIONS

PROFESSÉ A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, PAR LE C[te] GOBLET D'ALVIELLA.

L'histoire des religions est une branche toute récente des sciences historiques. Elle ne s'enseigne encore officiellement que dans les universités hollandaises, au Collège de France, dans les universités de Berlin, de Marbourg, de Tubingue et de Genève.

La *Revue* croit devoir donner ci-après le programme détaillé du cours d'histoire des religions que M. le comte Goblet d'Alviella a inauguré, l'an dernier, à l'université de Bruxelles. Ce programme n'a pas encore été publié. On pourra le rapprocher des programmes formulés par MM. Van Hamel et J. Hooykaas, dans la *Revue de l'histoire des religions* (1880) et par M. l'abbé de Broglie dans les *Annales de philosophie chrétienne* (1880). En fait de cours publiés sur cette matière, nous ne connaissons que ceux de M. C. P. Tiele (*Esquisse d'une histoire de la religion*, traduit par M. Maurice Vernes, Paris 1885), de M. Albert Réville (4 volumes ont paru jusqu'à présent), de M. O. Pfleiderer (*Religionphilosophie* 1879), et de M. Max Muller (*Lectures on the origin and growth of religion,* trad. par M. J. Darmesteter, 1879).

La méthode suivie par M. Goblet d'Alviella semble une combinaison de la méthode comparative avec la méthode historique. Voici du reste en quels termes, il la définissait lui-même en 1882 : « La division des » matières dans un cours d'histoire des religions est une tâche aussi ardue » qu'un classement de ces religions elles-mêmes. Presque toutes les classi- » fications proposées jusqu'ici reposent sur une distinction soit morpho- » logique soit historique ... Peut-être, dans un cours général, serait-il » utile, pour faciliter l'intelligence de l'évolution religieuse, de ne s'en » tenir rigoureusement à aucun de ces deux systèmes, mais de suivre » d'abord l'ordre du développement philosophique, pour adopter celui du » développement historique, quand on aurait mené l'étudiant au seuil des » grandes religions qui ont joué un rôle important dans l'histoire et » particulièrement dans la genèse de notre propre civilisation [1]. »

C'est la première de ces méthodes que M. Goblet d'Alviella, a eu particulièrement à suivre dans la première année de son cours où il traite exclusivement des formes rudimentaires de la religion et de leur développement.

Voici maintenant le programme des leçons de la 1re année.

---

[1] *De la nécessité d'introduire l'histoire des Religions dans notre enseignement public,* par le comte Goblet d'Alviella, membre de la Chambre des Représentants, Bruxelles, Muquardt, 1882.

Ire ANNÉE.

I. Définition et divisions. — II. Les formes rudimentaires de la religion.

PREMIÈRE LEÇON [1].

L'histoire des Religions dans le passé.

A. *L'antiquité.* — L'histoire des Religions ne pouvait naître qu'avec la critique historique dont elle est une application aux phénomènes religieux.

Distinction entre les descriptions de cultes, les recueils de traditions, les œuvres de théologie, les ouvrages de polémique religieuse et l'histoire des religions.

L'âge des mythes dans la Grèce antique. — Pindare critique les mythes qu'il juge immoraux. — Hécatée de Milet ceux qu'il croit faux. — Tentatives pour systématiser ou régulariser les croyances populaires ; les théogonies d'Hésiode et de Phérécyde. — Les Orphiques et leurs tentatives d'exégèse rationnaliste. La conception graduelle de l'unité divine conduit les philosophes à voir respectivement dans les dieux traditionnels : des ministres ou des hypostases de la Divinité (Platon), — des objets naturels ou des attributs divinisés (Théagène de Regium, Anaxagore, Epicharme, Prodicus, Chrysippe); — des inventions de législateurs (Critias); — des fantômes engendrés par les rèves (Lucrèce); — les noms multiples de l'Etre suprême (Sénèque).

---

[1] La leçon d'ouverture, donnée le 9 Décembre 1884 : *Des Préjugés qui entravent l'étude scientifique des religions*, a été publiée dans la *Revue de Belgique* du 15 Décembre 1884.

Alternances de tolérance et de persécution religieuse à Athènes — Causes de la condamnation de Socrate — La liberté de penser établie en Grèce à partir de 306, à Rome avec le 1er siècle av. J. C.

Etendue des renseignements que l'antiquité a possédés sur les différents cultes : — Les conquêtes d'Alexandre avaient rendu accessibles les cultes des Perses, des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens, des Juifs, même des bouddhistes et des hindous; celles des Romains : les religions des Gaulois, des Germains, des Celtes, des Berbères, etc. — Voyageurs et historiens, d'Hérodote à Plutarque — Archéologues et *folk-loristes;* Varron; Pausanias — Traductions grecques des Ecritures étrangères — Centres d'études à Rome, à Athènes, à Alexandrie.

Tentatives pour identifier les dieux des différents peuples. — L'eclectisme religieux au temps de Cicéron. — Syncrétisme des Antonins. — Rapprochement entre l'attitude religieuse de Marc Aurèle et celle de l'empereur Akbar dans l'Inde du 16me siècle. — Les néo-platoniciens voient dans tous les cultes des symboles se rapportant aux mêmes vérités. — Maxime de Tyr définit toutes les religions comme des efforts impuissants pour réaliser un idéal unique.

L'antiquité avait à sa portée les matériaux nécessaires, elle pressentit le point de vue où doit se placer l'historien des religions ; mais la méthode historique lui manqua.

B. *Le moyen-âge.* — Décomposition du paganisme. — Les premiers apologistes du christianisme attaquent l'idolâtrie avec les armes du libre examen. — Largeur d'idées des chrétiens alexandrins. — Les anciens dieux passent à l'état de démons. — Conséquences de la thèse que toutes les autres religions sont radicalement fausses et mauvaises, le fruit de la perversion et de l'imposture, voire un piège du démon. — L'alliance de l'Eglise avec l'Empire favorise la constitution de l'orthodoxie. — Fermeture des écoles païennes. — L'invasion des barbares fait la nuit intellectuelle dans tout l'occident. — Ignorance absolue du moyen-âge à l'égard des religions étrangères. — Les croisades rouvrent l'Orient. — La philosophie grecque, réfugiée chez les Arabes, rentre en Europe par l'Espagne. — Ecclectisme religieux et influence d'Averroès. — Travaux des docteurs juifs — La cour de Frédéric II. — La légende des trois imposteurs.

C. *La Renaissance et la Réformation.* — L'humanisme fait connaître les croyances, ainsi que les traditions de l'antiquité et

engendre la critique littéraire qui devait conduire à la critique religieuse. — La Réformation. — Luther se lève au nom de la conscience, non de la raison; mais Zwingle et les Sociniens reviennent aux idées larges des chrétiens alexandrins sur la valeur relative des autres religions. — Naissance de l'exégèse biblique. — Erasme. — La critique *verbale* des textes conduisant à la critique historique de leur contenu. — L'école dite rationaliste qui s'efforce d'attribuer à tous les textes des Ecritures un sens rationnel; cette méthode a favorisé le libre-examen, mais au détriment de la vérité historique.

D. *La philosophie du 18me siècle.* — La philosophie du 18me siècle retourne contre le christianisme l'idée que les religions sont le produit de l'invention humaine (Voltaire). — Conception d'une religion naturelle ou monothéisme primitif dont toutes les religions positives seraient des hérésies. (Diderot, Rousseau).

L'ouvrage de Dupuis sur la signification astronomique de tous les cultes.

E. *L'idéalisme Allemand.* — Opinion de Lessing que toutes les religions successives représentent des étapes dans le développement religieux de l'humanité; la parabole de Nathan-le-Sage — Réapparition de la méthode symbolique dans l'interprétation des textes bibliques et des dogmes chrétiens (Schelling, Schleiermacher, Coleridge). — Extension de cette méthode à toutes les anciennes religions, qu'on suppose voiler sous leurs rites les trésors d'une sagesse primitive (Creuzer). — Hegel; les idées de continuité et d'évolution dans l'histoire des religions. — Constitution de l'école historique en Allemagne.

DEUXIÈME LEÇON.

L'histoire des religions à l'époque actuelle
(ses découvertes et ses sources).

Rareté et insuffisance des renseignements possédés par la première moitié du 18me siècle sur les religions non-chrétiennes — Résumé des principales découvertes qui ont étendu le champ de nos connaissances historiques en matière de religion :

A. *Judaïsme et Christianisme.* — Etapes successives de l'exégèse biblique en Allemagne, en Angleterre et en France. — Critique scientifique de l'ancien testament par l'école de Tubingue.

— Travaux sur les origines du christianisme et sur l'histoire de l'Eglise ; nécessité d'une indépendance et d'une impartialité absolues dans ces études. — Explorations de la Palestine. — Résultats des fouilles dans les catacombes de Rome. — L'hagiographie — Manuscrits retrouvés (la Didachè). — Recherches sur l'histoire du judaïsme post-biblique. — Triage réclamé par la surabondance des travaux.

B. *Islamisme.* — Traductions du Coran. — Découverte et publication de nombreux manuscrits persans et arabes. — Recherches sur les origines, la littérature religieuse et les sectes de l'Islamisme. — Comparaisons entre les musulmans des divers pays.

C. *Polytheisme grec et latin.* — Qu'on compare les travaux de Rollin, au siècle dernier, avec les ouvrages de MM. Alfred Maury, Decharme, Duruy, Preller, etc., on y verra à quel point la connaissance des religions grecque, romaine et italiote a été complètement renouvelée de nos jours; ce résultat est attribuable aux progrès convergents de la critique littéraire, de la linguistique, de l'épigraphie, de l'archéologie et de l'histoire générale.

Importance de la distinction toute moderne entre la mythologie grecque et romaine. — Reconstitution de la religion des Etrusques et des autres religions italiques.

D. *Religion Egyptienne.* — La pierre de Damiette et l'histoire de son déchiffrement. — Champollion trouve la clef des hiéroglyphes. — Fouilles dans la vallée du Nil depuis un demi-siècle. — Scènes peintes sur les tombeaux. — Le Livre des morts. — Papyrus en hiératique et en démotique.

E. *Religion de l'ancienne Perse.* — L'odyssée d'Anquetil-Duperron et la découverte des Ecritures Zendes. — Leurs traductions successives. — Déchiffrement des inscriptions Achéménides. — Controverses sur les origines du Mazdéisme — Travaux sur le culte actuel des Parsis.

F. *Religions de l'Inde.* — Fondation de la *Société de Calcutta* en 1784. — Découverte des Védas. — Traduction des grands poèmes épiques. — Vulgarisation successives d'une littérature religieuse qui, des Védas aux travaux des sectes modernes, s'échelonne sur un espace de plus de 3000 ans. — Description des sectes et des rites actuels. — Travaux sur les systèmes philosophiques de l'Inde.

Immense influence exercée sur l'histoire des religions indo-européennes par la découverte du sanscrit.

Constatation des origines indiennes du bouddhisme ; relations des pélérins chinois dans l'Inde. — Reconstitution de sa littérature et de son histoire au Népaul, au Thibet, à Ceylan, dans l'Indo-Chine. — Descriptions de ses rites et de ses monastères par les voyageurs. — Découverte des inscriptions d'Asoka. — Les anciennes hypogées du bouddhisme dans l'Inde. — Bas-reliefs des temples Khmers.

Accès aux livres sacrés des Djènes et des Sikkhes.

G. *Religion de la Chaldée et de l'Assyrie.* — L'écriture cunéiforme et son déchiffrement. — Fouilles dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate. — La bibliothèque de Ninive. — Révélation de l'antiquité prodigieuse de la civilisation chaldéenne. — Controverse sur l'existence et sur l'origine du peuple des Soumirs et Accads. — L'épopée babylonienne et la version du déluge.

Autres découvertes de l'épigraphie sémitique en Phénicie, à Carthage, dans les îles de la Méditerrannée à Palmyre, dans la Péninsule arabique, etc. — La stèle du roi Mésa et le sarcophage d'Eshmounazar.

H. *Religions des Celtes, des Germains, des Slaves et des Finnois.* — Dépouillement des auteurs antiques, des chroniqueurs ecclésiastiques, etc. — Renseignements fournis par les Vies des saints. — Recueils de légendes populaires. — Découvertes archéologiques. — Pour les Celtes : manuscrits gallois et irlandais. — Pour les Germains : publication des Eddas et déchiffrement des inscriptions runiques. — Pour les Finnois, découverte du Kalevala.

I. *Religions nationales des Chinois et des Japonais.* — Ouverture de l'extrême Orient. — Travaux des sinologues. — Relations des voyageurs. — Traduction des livres sacrés du Confucianisme, du Taoïsme et du Sintoïsme.

J. *Anciennes religions de l'Amérique.* — Publication des chroniques écrites par les *conquistadores* et les missionnaires espagnols. — Interrogatoires des indigènes consignés dans les anciennes archives. — Le *Popol Vuh.* — Exploration récente des villes ruinées.

K. *Religion des peuples non-civilisés.* — Multiplication des voyages. — Exploration scientifique des races incultes. — Relations des missionnaires et des résidents. — Condensation par l'ethnographie des renseignements ainsi obtenus.

L. *Le Folk-lore.* — La science du *Folk-lore.* — Utilité de connaître les traditions et même les superstitions populaires : 1° pour retrouver d'anciennes croyances; 2° pour fournir des éléments de comparaisons entre les idées ou les coutumes des différents peuples. — La migration des fables. — Recherches sur les croyances préhistoriques.

Disparition rapide des légendes populaires à notre époque; le *folk-lore* a surgi en temps pour empêcher la dispersion de ces utiles matériaux.

M. *Travaux d'ensemble et résultats généraux.* — Action et réaction de ces découvertes les unes sur les autres. — Possibilité de distinguer désormais, dans un culte, les éléments propres des éléments exotiques. — Possibilité de retracer la généalogie historique des cultes. — Possibilité de comparer le développement respectif des différentes religions.

Principaux recueils consacrés à l'histoire des religions ou à ses diverses branches. — Encyclopédies religieuses — *The Sacred books of the East.* — Musées spéciaux. — Le Musée *Guimet*, etc.

Introduction récente de l'histoire des Religions dans l'enseignement supérieur. — Part plus grande faite à cette histoire dans les chaires de littérature classique et de langues orientales.

TROISIÈME LEÇON.

Définition et classification des phénomènes religieux.

Religions et Religion : *les Religions*, sont des groupes de phénomènes religieux; *la Religion* est la disposition de l'esprit humain qui engendre ces phénomènes.

Les religions particulières comprennent en général : 1° des *croyances* (dogmes, mythes, traditions orales et écrites); — 2° des *pratiques*, dont les unes (rites proprement dits, sacrifices, sortilèges, cérémonies, processions, pélérinages, etc.) impliquent une certaine matérialisation du culte (temples, sanctuaires, autels, idoles, fétiches, symboles, instruments divers), dont d'autres consistent simplement en observances ou actes subjectifs (prières, prophéties, ascétisme), dont d'autres encore constituent des règles de conduite (morale religieuse); — 3° des *institutions* (sorcellerie, sacerdoce, divination, associations religieuses, écoles de théologie, tribunaux ecclésiastiques, castes, etc.).

Etymologie du mot Religion : *Re-legere* (Ciceron *De Nat. Deor.* II, 28, 72); *Re-ligare* (Festus, Lactance, Augustin). — Termes équivalents dans les autres langues.

Définition de la Religion. — Nécessité de trouver une définition qui, d'une part, embrasse tous les éléments essentiels de la religion, en même temps qu'elle couvre tous les phénomènes religieux et qui, de l'autre, n'implique l'admission d'aucun système religieux ou philosophique, pas même de la croyance à la réalité de l'objet du sentiment religieux.

Examen critique des définitions proposées par Kant, Hegel, Schelling, Fichte, Schleiermacher, Feuerbach, Strauss, Pfleiderer, Mathew Arnold, Herbert Spencer, Max Muller, Aug. Comte, E. Renan, Albert Réville, C. P. Tiele.

Éléments essentiels de la Religion.

A. La croyance à un ou plusieurs êtres surhumains et mystérieux.

Peu importe que cet objet de la religion soit unique ou multiple, personnel ou impersonnel. Peu importe même qu'il soit réel ou non; l'essentiel c'est que l'adorateur croie à son existence réelle. — *Surhumains :* ce terme ne signifie pas forcément surnaturel; d'autre part il peut s'appliquer même à des êtres ou à des objets inférieurs, pourvu que l'adorateur les croie doués de facultés surhumaines. — *Mystérieux :* il faut que l'objet de l'adoration échappe, par un côté quelconque, dans sa nature ou dans ses actes, aux efforts de l'homme pour le saisir et le comprendre.

B. Un sentiment de dépendance vis-à-vis de ces êtres surhumains et mystérieux.

Là où manque le sentiment d'une dépendance, il ne peut y avoir de religion — (attitude des épicuriens vis-à-vis des dieux traditionnels et des nègres vis-à-vis des divinités qu'ils jugent indifférentes à leur sort). — D'autre part, pour qu'il y ait religion, il ne suffit pas d'un sentiment de dépendance, comme semble le croire Schleiermacher; autrement « le chien serait le plus religieux des animaux ».

C. Une tendance à se concilier la puissance mystérieuse dont on croit dépendre.

Il n'y a pas de religion exclusivement fondée soit sur la crainte, soit sur l'amour; ces deux sentiments sont toujours mélangés, bien qu'en proportions diverses, au sein d'une religion. — Sentiments *sui generis* engendrés par les idées religieuses. — La double gamme du sentiment religieux selon M. Réville. — Même dans les religions les plus primitives, l'homme s'efforce de s'unir à la divinité qu'il adore.

La Religion peut donc se définir: *la façon dont l'homme réalise ses rapports avec les puissances surhumaines et mystérieuses dont il croit dépendre.*

—

L'histoire générale des Religions comprend l'*hiérographie* et l'*hiérologie*.

L'hiérographie ou histoire des religions proprement dite a pour objet de décrire successivement toutes les religions particulières et d'en retracer le développement respectif.

L'hiérologie ou histoire comparée des religions a pour objet de découvrir, par la comparaison des phénomènes religieux, les lois suivant lesquelles ils se produisent et se modifient.

Classification des Religions.

I. D'après leur valeur intrinsèque

a) *Religion vraie et religions fausses.* — Cette division variera avec le point de vue individuel.

b) *Religion révélée et religions naturelles.* — Même objection; en outre, on y présuppose la réalité d'une révélation.

c) *Religion naturelle et religions positives* — Toutes les religions, d'après nous, sont à la fois naturelles et positives.

d) *Religions utiles et religions malfaisantes.* — Où sera le criterium?

e) *Religions incultes et religions civilisées.* — Comment classer celles dont on peut suivre l'évolution de l'état barbare à l'état civilisé? — ensuite où commence la civilisation et où finit la barbarie?

II. D'après leur fondement ou leur extension.

a) *Religions légalistes et non légalistes* (suivant qu'elles reposent ou non sur l'observation d'une loi traditionnelle). — Cette classification conduit à des résultats arbitraires, par exemple à ranger dans des catégories différentes des religions aussi étroitement apparentées par leur origine que celles des hindous et des bouddhistes, des Juifs et des Phéniciens.

b) *Religions tribales, nationales et universalistes* (suivant le dégré d'extension qu'offre l'association religieuse) — Même objection.

III. D'après leur façon de concevoir la Divinité.

a) *fétichistes*, *polythéistes*, *monothéistes* (sans compter *l'hénothéisme* de M. Max Muller). — Cette classification convient pour exposer d'une façon générale le développement logique du sentiment religieux à travers l'histoire; mais, dans un cours complet d'hiérographie, elle offrirait le désavantage de séparer des religions qui procèdent l'une de l'autre.

b) *naturistes*, *animistes*, *mythologistes*, *polythéistes*, *légalistes* et *monothéistes* (A. Réville). — Même observation.

IV. D'après la langue (Max Muller) ou la race (Maur. Vernes) de leurs adeptes respectifs.

Excellent principe de groupement; mais à condition de ne pas être appliqué d'une façon absolue. — D'une part les destinées de certaines religions ne sont pas forcement liées à celles d'une race ou d'une langue particulière (ex : le bouddhisme et le christianisme). — D'autre part,

pour ce qui concerne les peuples non-civilisés, leur croyances sont à la fois si confuses et si ressemblantes qu'il y a avantage à les réunir dans une seule catégorie.

Classification du cours

I. Formes rudimentaires des religions (religions des peuples non-civilisés; croyances et pratiques analogues qui se rencontrent dans les couches inférieures des populations civilisées).

II. Religions organisées, étrangères à notre développement historique.

Chine, Japon, Amérique ancienne.

III. Religions des Egyptiens et des Sémites.

(Egypte, Arabie-préislamique, Proto-chaldéens, Babyloniens et Assyriens, Sabéens, Phéniciens, Israélites ; l'Islamisme).

IV. Religions indo-européennes.

(Religions de l'Inde, Persans, Slaves, Germains, Celtes, Grecs et Latins).

V. Le christianisme.

QUATRIÈME LEÇON.

Des formes rudimentaires de la religion.

Arbre généalogique des religions actuelles — Nécessité, pour comprendre une religion, de connaître les religions dont elle procède. — En remontant ainsi vers la source, on aboutit à un état religieux qu'on ne peut plus atteindre par l'histoire. — A mesure qu'on s'approche de cet état préhistorique, on voit se multiplier les croyances et les pratiques qui caractérisent les religions des peuples non-civilisés et qui se retrouvent, en partie dans les traditions populaires des peuples civilisés. — D'où l'utilité de commencer l'histoire des religions par l'étude de ces croyances et de ces pratiques.

Matériaux pour servir à l'étude de la religion chez les peuples non-civilisés : Descriptions *de visu* ou *de auditu* et traités d'ethnographie. — Précaution avec laquelle il faut faire usage de ces matériaux. — Principales causes d'erreur : *chez les observateurs,* difficulté de comprendre les sauvages et de s'en faire comprendre; difficulté plus grande encore de se rendre compte de leur état d'esprit ; danger des idées préconçues et des déductions hatives — ; *chez les observés,* répugnance générale des sauvages à parler de leurs croyances, parfois désir de mystifier leur interrogateur ; indolence naturelle des esprits incultes qui aiment mieux inventer que faire un effort de réflexion ou de mémoire ; *dans les œuvres d'ensemble,*

renseignements incomplets, altérations inconscientes, tendance à ne réunir que les faits appuyant une conclusion préconçue.

Cependant le développement de l'esprit d'observation, non moins que la multiplicité des informations se controlant les unes les autres ont permis d'arriver à des résultats positifs et certains pour ce qui concerne les croyances des peuples non-civilisés. — Coup d'œil sur les travaux de l'ethnographie contemporaine.

Il existe deux méthodes pour décrire les formes rudimentaires des religions :

1° Décrire successivement les croyances et les pratiques propres à chaque peuple où à chaque groupe ethnique de non-civilisés.

2° Rassembler, dans des vues d'ensemble, les croyances et usages rudimentaires qui se rapportent à un même objet (culte des pierres, des plantes, du feu, du soleil, des morts, etc.), en empruntant ces matériaux aussi bien au *folk-lore* et même à l'histoire des religions organisées qu'aux religions des peuples non-civilisés.

Le premier procédé est peut-être plus sûr, en même temps que plus strictement conforme à la méthode historique; mais, il expose à des longueurs et à des redites. Le second permet mieux de signaler les points importants, de constater les identités et les différences, enfin de dégager les grandes lignes du développement religieux dans ses formes rudimentaires. D'un autre côté il n'offre pas ici les inconvénients qu'il présenterait pour les religions historiques proprement dites. Enfin il permet de mettre certaines croyances ou coutumes des non-civilisés en rapport avec les idées ou usages analogues qu'on observe jusque parmi les peuples les plus avancés du passé et du présent.

—

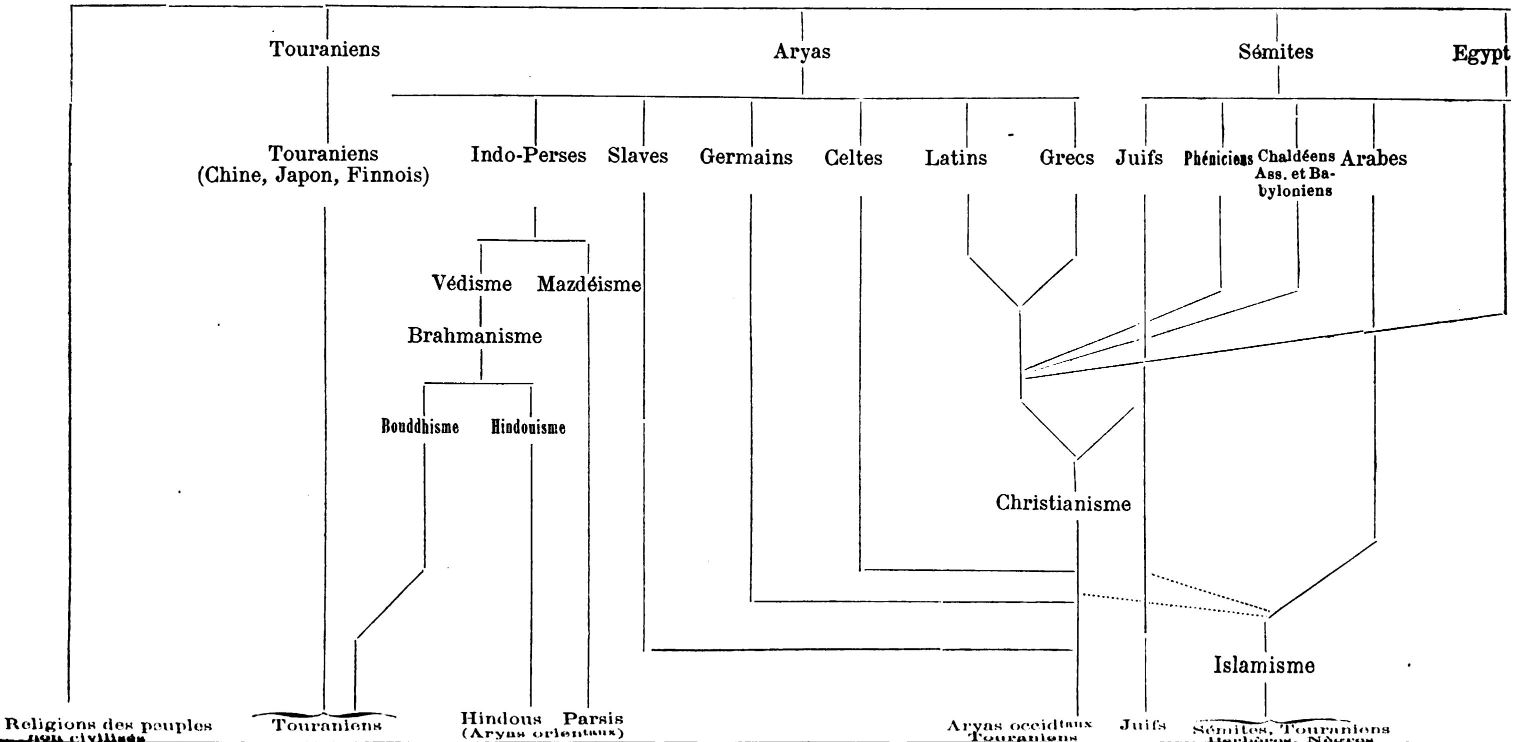
Y a-t-il des peuples sans croyances religieuses? — En tout cas, ils sont encore à trouver.

Examen des assertions contraires, qui reposent toutes, soit sur une observation superficielle et incomplète, rectifiée par des renseignements ultérieurs, soit sur une notion trop étroite de la religion.

Qu'adorent, en général, les peuples non-civilisés? Il serait impossible de dire ce qu'ils n'ont pas adoré. — La phrase de Bossuet : « Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même. » — Classement des objets de leur adoration.

(A continuer). Cte GOBLET D'ALVIELLA.

Arbre généalogique des Religions actuelles



LE PARFAIT GREC, SA SIGNIFICATION ET SON EMPLOI.

Les temps des verbes français se divisent naturellement en temps de l'action non accomplie et en temps de l'action accomplie. Ces deux sortes de temps se distinguent nettement par leurs formes ; les premiers sont simples, les seconds sont composés avec l'auxiliaire *avoir,* quelquefois avec le verbe *être : Paul déjeune, déjeunait, déjeuna, déjeunera, quand Pierre a déjeuné, avait déjeuné, eut déjeuné, aura déjeuné.*

Si cette distinction n'est pas toujours comprise, cela tient, je crois, à ce que les termes dont on se sert pour l'exprimer sont mal choisis. En effet, ce n'est pas sans effort qu'on parvient à saisir pourquoi dans la phrase : *Paul* DÉJEUNA *hièr d'un œuf à la coque,* l'action est présentée comme non accomplie[1]; et en quoi, au contraire, c'est la présenter comme accomplie que de dire : *Quand Paul* AURA DEJEUNÉ, *je sortirai avec lui.*

Certes toute terminologie est facultative, mais dans certaines limites seulement. Tout bien considéré, mieux vaut encore (pour s'épargner une périphrase) choisir des mots sans signification aucune, que d'autres dont le sens est incertain et peut donner lieu à méprise.

Les temps du verbe français, pourrait-on les mieux dénommer qu'ils ne le sont? je le pense. Entendez-vous dire que *Paul déjeune, déjeunait, déjeuna ou déjeunera,* vous vous représentez Paul en mouvement, en activité, en fonction, c'est-à-dire, en train de déjeuner. Vous apprend-on qu'*il a déjeuné, avait déjeuné, eut déjeuné ou aura déjeuné*, vous vous l'imaginez à l'état de repos par rapport à cette action, et jouissant du résultat qu'elle lui a valu. Il y aurait donc lieu, peut-être, d'appeler les temps simples, temps de l'activité ou du mouvement; les

---

[1] La Rédaction de la *Rèvue* a déjà déclaré qu'elle n'assume pas la responsabilité de toutes les opinions émises dans les articles qu'on veut bien lui envoyer. Elle croit devoir renouveler cette déclaration à propos de la présente dissertation.

J. GANTRELLE, AUG. WAGENER.

autres, temps de la satisfaction ou du repos; ou encore, si l'on ne craint pas d'allonger, on dénommerait les uns et les autres temps marquant l'activité en mouvement ou agissante, temps marquant l'activité au repos ou satisfaite.

Au fond d'ailleurs, la proposition *Paul a déjeuné* exprime un état *présent* de Paul, lequel est marqué par le présent de l'auxiliaire qui sert à former le passé indéfini. De même *Paul aura déjeuné,* exprime un état futur, et *Paul avait déjeuné* ou *eut déjeuné* marque un état passé.

Ces formes composées indiquent donc les mêmes divisions du temps que les temps simples. Ce sont, à leur manière, des présents, des imparfaits, des futurs, des passés définis. Seulement ces différents moments de la durée sont caractérisés ici par l'action achevée, là par l'action agissante: MAINTENANT *j'écris* la lettre; *j'ai écrit* la lettre. — TANTÔT, *j'écrirai* une lettre; *j'aurai écrit* une lettre. — HIER A MIDI *j'écrivais* une lettre; *j'avais écrit* une lettre. — HIER, quand *j'écrivis* cette lettre, j'étais malade; quand *j'eus écrit* cette lettre, j'étais malade.

Si l'on se place à ce point de vue, on serait en droit de dénier aux formes composées la faculté de représenter des moments spéciaux de la durée. Il serait plus juste de les considérer comme appartenant à une dérivation du verbe, la dérivation du repos, la dérivation *tranquille*, par opposition à la dérivation du mouvement, à la dérivation *mobile.*

A analyser de près les conjugaisons des diverses langues, on y trouve facilement des dérivations caractéristiques. En français, des formes verbales sont aptes à exprimer aussi bien l'action momentanée que l'action habituelle. *je déjeune, je déjeunais* EN CE MOMENT d'un œuf à la coque — et *je déjeune, je déjeunais* TOUS LES JOURS d'un œuf à la coque. On sait que les anglais expriment l'action momentanée par la périphrase: *je suis déjeunant,* et que le verbe a une conjugaison complète périphrastique. Or ils ne s'avisent pas de faire un temps de : *je suis déjeunant.* Mais ne pourraient-ils pas classer comme dérivation la forme périphrastique? En français, nous considérons bien comme une *voix* la forme passive, *je suis aimé;* pourquoi ne caractériserait-on point par un terme spécial la forme composée *je suis aimant*[1], si elle était partout usuelle?

---

[1] J'ai lu dans A. PRIVAT D'ANGLEMONT (tribune de Mons, 9 nov. 1880).

Revenons à la dérivation du repos : *J'ai, j'aurai,* etc. *déjeuné.* S'il n'y avait à en dire que ce qu'on vient de lire, il n'y aurait aucune difficulté à en comprendre l'usage et l'emploi. Mais, ce qui vient en compliquer la théorie, c'est que ces temps sont souvent employés comme temps de la dérivation mobile. Certes, quand je dis : *j'ai déjeuné d'un œuf à la coque,* j'affirme de moi présent un certain attribut, celui d'avoir déjeuné. Nous étudierons ultérieurement de plus près la nature de cet attribut. Cette phrase sonne un peu comme les suivantes : *Je suis repu, je n'ai plus faim, je puis attendre.* Exemple : *Ne voulez-vous rien prendre? — Merci! j'ai fort bien déjeuné.*

Mais en est-il encore de même lorsque je dis : *Hier, j'ai déjeuné d'un œuf à la coque?*

Oui, à certains égards ; car enfin, il est vrai aujourd'hui comme hier, comme demain, que *j'ai déjeuné hier;* et le fait d'*avoir déjeuné hier* m'est acquis, tout aussi bien que le serait celui d'avoir commis un crime ou une bonne action.

Néanmoins, il est incontestable qu'en m'exprimant ainsi, je fais plutôt songer au passé qu'au présent. Mais à quoi cela tient-il? Est-ce à la forme verbale elle-même? je ne le crois pas. L'illusion provient de l'adverbe *hier* qui vient modifier la signification propre des mots *j'ai déjeuné.*

En résumé, la proposition *j'ai déjeuné,* employée absolument, éveille l'idée de *maintenant;* mais on peut y joindre expressément ou mentalement un complément circonstanciel marquant le passé, et cette addition en fait un temps du passé analogue à l'imparfait ou au passé défini.

La fréquence de cet emploi est cause que des propositions comme celle-ci: *Romulus a fondé Rome,* n'évoquent guère l'idée d'un moment actuel. En y réfléchissant un peu cependant, on y retrouve sans peine le présent; l'affirmation qu'elles contiennent est vraie au moment de la parole : *Romulus* EST *le fondateur de Rome.*

Je m'arrête : des considérations de cette nature, toutes justes qu'elles pourraient être, m'écarteraient de mon but.

---

cette phrase d'un article reproduit: « C'est ainsi qu'Edmond, qui avait joué l'empereur dans toutes les pièces impériales, *est encore se croyant* l'empereur réellement. » Cette décomposition du verbe nuance singulièrement la pensée.

Toutes les formes composées peuvent ainsi être employées en quelque sorte comme temps secondaires; mais, en général, l'artifice de cette transformation est apparent. Ainsi le passé antérieur dans la phrase : *Quand il eut diné, il sortit,* fait certainement songer à un certain moment du temps. Mais encore une fois, si l'on fait pénétrer l'analyse assez avant, on verra que le passé antérieur et le passé défini y désignent la même époque; c'est la conjonction *quand* qui concourt pour sa part à faire attribuer à la forme temporelle un rôle qui n'est pas de son essence. Ainsi, dans la proposition *après son dîner, il sortit,* la désignation du temps n'est pas renfermée dans le mot *dîner,* mais bien dans le mot *après.* C'est cette préposition qui transforme l'action de dîner en une désignation d'heure.

Concluons : les formes temporelles de la dérivation tranquille peuvent s'employer comme formes temporelles accessoires de celles de la dérivation agissante, et les époques marquées par les premières, apparaissent comme antérieures à celles que les secondes représentent.

Ce n'est pas tout. Ces temps sont susceptibles d'un troisième emploi : ils peuvent exprimer et expriment souvent un état, plus ou moins permanent présenté comme étant le résultat de l'accomplissement de l'action.

Je commande, par exemple, à mon domestique d'allumer ma lampe de travail. Il vient m'annoncer : *j'ai allumé votre lampe.* Il entend m'exprimer par là, non pas précisément qu'il a accompli l'action commandée, mais que le résultat que j'avais en vue, est obtenu. Car, s'il avait allumé puis éteint ma lampe, il serait en droit de m'assurer qu'il a allumé ma lampe; mais, ce faisant, il agirait comme Jocrisse à qui son maître demandait des allumettes qui aillent, et qui, au préalable, les essayait.

Si l'on tourne par le passif, la différence devient saisissante. Dans le premier cas, mon domestique m'informera que *ma lampe est allumée,* tandis que, dans le second cas, il ne pourrait que me dire : *votre lampe a été allumée.*

Notons encore ceci : dans l'une comme dans l'autre proposition, l'on parle de la lampe présente, et on en affirme un attribut vrai dans le moment présent. Seulement, là, on a en vue un résultat qui demeure; ici, un effet fugitif qui a passé. Une maîtresse de maison, passant en revue les ustensiles de la cuisine, pourra faire observer à la cuisinière qu'ils ne *sont* pas

recurés, et celle-ci pourra lui répondre qu'ils *ont été* recurés, mais que le luisant *a* depuis lors *disparu*.

Pour signaler cette différence, certaines grammaires, avec raison, disent que, dans la bouche de la dame, *recurés* est un adjectif, équivalent, par exemple, à *luisants* — à preuve qu'on ne peut le faire suivre de certains compléments tels que celui d'agent, — tandis que, dans la seconde phrase, il est participe. Il faut toutefois observer que, d'un côté, on emploie le présent *est;* et de l'autre, le passé indéfini *a été*.

Deux sens bien différents peuvent donc être renfermés dans les temps composées : *Son adversaire l'a blessé,* signifie à coup sûr que son adversaire le *blessa*, mais peut signifier aussi qu'*il est encore blessé,* que sa blessure lui reste, et, pour ce cas seulement, je puis user de la tournure : *il est blessé,* mais sans pouvoir ajouter : *par son adversaire* ni *dans un duel* etc.

Ceci s'applique aussi aux verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*. Il y a néanmoins une différence : c'est que je ne dispose pas d'autres formes verbales pour lever l'équivoque, quand il y en a une. La proposition *Paul est tombé,* s'applique aussi bien à Paul quand il est encore par terre qu'à Paul après qu'il s'est relevé ; *Paul est venu, Paul est sorti,* peuvent se dire quand Paul est là, et quand il n'y est plus. Ainsi : *Paul est venu ce matin, mais il ne vous a pas trouvé,* et *Paul est venu, il vous attend. — Paul est sorti; il rentrera dans une heure; Paul est sorti, mais il n'est resté dehors que quelques instants.*

Si la conjugaison renfermait à l'actif aussi bien qu'au passif des formes spéciales pour indiquer que l'on considère l'action dans le résultat durable qu'elle peut avoir, nous pourrions dire que les verbes sont susceptibles d'une nouvelle espèce de dérivation à laquelle, si vous le voulez bien, nous donnerions le nom de *dérivation résultante* ou *permanente,* soit toute autre dénomination significative. Cette dérivation se conjuguerait aussi aux quatre temps propres de la langue française : *il est blessé, il était blessé, il sera blessé, il fut blessé.*

Arrivé à ce point, je puis aborder l'objet direct de ma dissertation.

Les savants qui s'occupent de la grammaire grecque, comparent naturellement la conjugaison grecque à la conjugaison latine, allemande, française, etc., et par là ils sont tentés de

voir dans les temps qu'elle comporte les correspondants des temps usités dans l'une ou l'autre de ces langues. Par exemple : ils regarderont le présent, l'imparfait, le futur comme temps correspondant au présent, à l'imparfait, au futur du latin, de l'allemand, du français, etc.; le parfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur, leur paraitront avoir leurs analogues dans ces langues ; et quant à l'aoriste, les français y verront l'équivalent de leur passé défini, tandis que les grammairiens étrangers l'interprètent au moyen des ressources que leur procurent et leur langue et les langues étrangères.

La difficulté pour eux — et les français n'y échappent pas quand ils ne se contentent pas d'affirmations théoriques, mais qu'ils étudient les faits — la difficulté c'est de faire saisir la différence de l'aoriste et du parfait — et aussi, comme on le sait, des modes de l'aoriste et de ceux du présent.

Ils diront bien que le parfait présente l'action comme accomplie, et l'aoriste comme non accomplie ; mais ils se mettront sans cesse en contradiction avec eux-mêmes et traduiront : *ἔγραψα* par *j'ai écrit* aussi souvent que *γέγραφα*. Un seul exemple en preuve : ce sera, si vous le voulez bien, le 12e dialogue des Morts de Lucien, entre Annibal, Alexandre et Scipion. Je reproduis la traduction de Talbot, pour qu'on ne puisse pas m'accuser de forcer la traduction en vue de ma thèse. Or, on remarquera que l'aoriste y sera aussi souvent traduit par le passé indéfini que par le passé défini ; on y verra même un imparfait traduit par un passé antérieur. J'ajouterai même ceci, c'est que, Annibal aux enfers, comparant ses hauts faits à ceux d'Alexandre pour obtenir la préséance qu'on lui dispute, me parait devoir employer plutôt des passés indéfinis que des passés définis. Ce sont des titres actuels qu'il fait valoir, des actions d'éclat, dont *il est* le héros et non dont *il fut* le héros. Je laisse maintenant la parole au traducteur :

« Moi, débarqué (*ἐξορμήσας*) en Espagne avec quelques soldats, comme lieutenant de mon beau-frère, je fus bientôt jugé capable (*ἠξιώθην*) des plus grands emplois et nommé (*κριθείς*) général en chef. Je réduisis alors (*εἷλον*) les Celtibériens, je triomphai (*ἐκράτησα*) des Gaulois occidentaux, et franchissant (*ὑπερβάς*) de hautes montagnes, je parcourus (*κατέδραμον*) en vainqueur toute la contrée qu'arrose l'Eridan, renversant (*ἀναστάτους ἐποίησα*) un grand nombre de villes, soumettant

(ἐχειρωσάμην) tout le pays plat de l'Italie, et arrivant (ἦλθον) jusqu'aux faubourgs de la capitale ; je tuai (απέκνεινα) tant de soldats en un seul jour que je mesurai (ὥστε ἀπομετρῆσαι) leurs anneaux au boisseau, et que je jetai sur les fleuves des ponts (γεφυρῶσαι) de cadavres. Et *j'ai fait* (ἔπραξα) tout cela sans me faire appeler fils d'Ammon, etc.

« Alexandre, il est vrai, *a augmenté* (ηὔξησε) l'héritage qu'*il avait reçu* (παραλαβών) de son père ; il en *a reculé* (ἐξέτεινε) les bornes, porté sur les ailes de la fortune ; mais à peine *est-il* vainqueur (ἐνίκησε), à peine a-t-il triomphé (ἐκράτησεν) du lâche Darius, près d'Issus et d'Arbèles ... qu'il renonce aux institutions de sa patrie ..... Moi, *j'ai commandé* (ἦρξα) à ma patrie avec équité, et dès qu'elle *m'eût rappelé* (ἐπειδὴ μετεπέμπετο) contre la flotte... de nos ennemis.... j'obéis à l'instant (ὑπήκουσα).... Voilà ce que *j'ai fait,* (ἔπραξα) moi, barbare, etc. »

Je passe la première partie du discours d'Alexandre où M. Talbot se sert du présent historique.

« Vous savez ici, Minos, que de morts je vous ai envoyés (κατέπεμψα).... *j'ai pénétré* (ἦλθον) jusque chez les Indiens, en faisant (ἐποιησάμην) de l'Océan les bornes de mon empire ; *J'ai pris* (εἷλον) leurs éléphants, *j'ai soumis* (ἐχειρωσάμην) Porus, *j'ai défait* (ἐνίκησα) les Scythes...., *j'ai traversé* (ὑπερβάς) le Tanaïs..... *j'ai fait* du bien (εὖ ἐποίησα) à mes amis, du mal (ἠμυνάμην) à mes ennemis...... Enfin je suis mort (ἀπέθανον) sur le trône, tandis que celui-ci.... est mort chez Prusias, le Bithynien, comme il convenait à un homme fourbe et cruel. Car, comment a-t-il triomphé (ἐκράτησε) des Italiens ? etc. »

Je ne multiplierai pas les exemples, cette seule citation me parait suffire.

A continuer. J. DELBŒUF.

COMPTES RENDUS

Éléments de grammaire grecque, *par* L. Roersch, *Professeur à l'Université de Liége et à l'École normale des humanités, et* P. Thomas, *Professeur à l'Université de Gand.* Gand, librairie Clemm (H. Engelcke, successeur), 1885. XVIII — 264 pages in-8°.

« Une grammaire destinée à l'enseignement moyen doit, autant que » possible, satisfaire à la fois aux exigences de la science et à celles de » la pédagogie. Elle doit, d'une part, être au courant des progrès de » l'érudition et, de l'autre, présenter les principes sous une forme et dans » un ordre qui les rendent faciles à saisir. » (*Préface,* p. V.) Telles sont les conditions que MM. Roersch et Thomas ont essayé de remplir en composant leurs *Éléments de grammaire grecque.* Ils ont tenu compte des recherches récentes de la philologie et de la grammaire comparée, mais ils ont dépouillé tout appareil scientifique et n'ont pas perdu de vue qu'ils s'adressaient à des élèves.

Le plan général du livre est celui des grammaires de Curtius et de Koch, auxquelles les auteurs ont fait de nombreux emprunts.

Les règles de la phonétique sont réunies dans le premier chapitre de la lexigraphie, et l'on y renvoie dans le cours de l'étude des déclinaisons, des conjugaisons, etc.

On sait que les travaux de la *jeune école grammaticale* sont en train de renouveler la lexigraphie grecque et particulièrement la phonétique. Malheureusement, dans ces théories la part de l'hypothèse est encore bien grande, et il est périlleux d'en faire la base d'un livre élémentaire. MM. Roersch et Thomas ont usé sous ce rapport d'une réserve que nous ne saurions blâmer.

Ce qui distingue la lexigraphie, c'est l'abondance des paradigmes; ainsi toutes les variétés de thèmes de la 3e déclinaison sont représentées. Nous croyons que l'enseignement du grec y gagnera : la connaissance des formes n'en sera que plus sûre. On ne doit pas oublier que les paradigmes sont la chose essentielle.

En revanche, les formes rares ou douteuses ont été écartées, ainsi que les remarques et exceptions qui ne sont pas d'une application immédiate. La besogne des professeurs et des élèves est par là considérablement allégée. Avec le nombre d'heures restreint dont on dispose en Belgique pour l'étude du grec, il faut rejeter tous les détails parasites non seulement comme inutiles, mais encore comme nuisibles.

« De toutes les parties de la lexigraphie grecque, disent MM. Roersch » et Thomas (*Préface,* p. VI) la conjugaison est assurément la plus ardue.

» Ici, plus que partout ailleurs, un ordre clair et méthodique est indis-
» pensable. Celui que nous avons adopté réunit, croyons-nous, de sérieux
» avantages. » Les *Éléments* donnent d'abord la conjugaison complète de λύω, suivie d'observations sur la formation des temps et des modes, sur l'augment et le redoublement et sur l'accentuation des verbes. Ensuite on passe en revue les différentes classes de verbes en ω : verbes non contractes, verbes contractes, verbes muets, verbes liquides. Les temps seconds, dont l'étude a été fort simplifiée, sont expliqués immédiatement après les verbes liquides. Alors viennent les verbes en μι, divisés en deux classes : verbes à redoublement et verbes en νυμι. De là, on passe aux particularités de la conjugaison, et l'on a en dernier lieu la liste des principaux verbes dont le radical est élargi ou renforcé à certains temps et celle des verbes anomaux.

Les règles de la syntaxe sont groupées d'une façon méthodique et rationnelle. Cette partie importante de la grammaire grecque est trop souvent écourtée dans les manuels écrits en français. Les auteurs des nouveaux *Éléments* se sont attachés à faire comprendre aux élèves l'organisme de la langue, à leur montrer l'enchaînement des idées syntactiques. Ici encore, ils se sont bornés à l'indispensable. Ils ont laissé de côté les particularités étrangères aux auteurs expliqués dans les classes; ils ont puisé les exemples dans les auteurs attiques et de préférence dans Xénophon.

La syntaxe est divisée en deux sections. La première traite de la proposition simple (union des éléments qui la constituent); la seconde, de la phrase composée (union des propositions entre elles). La syntaxe des modes présentait des difficultés particulières. Il y avait de graves inconvénients à limiter, dans la première section, les observations sur les modes aux seules propositions absolues et à réserver à la seconde section tout ce qui concerne les modes dans les propositions subordonnées : il était désirable que l'élève pût prendre d'abord une vue d'ensemble des différents emplois de chaque mode particulier dans *toutes* les propositions, tant subordonnées que principales et absolues, et il était nécessaire ensuite de montrer, réunies sous une même rubrique, les diverses constructions d'un même genre de phrase, par exemple, celles des propositions temporelles, hypothétiques, etc. Les auteurs ont donc préféré faire quelques redites plutôt que de sacrifier la clarté à une division trop rigoureuse.

Après la syntaxe, nous rencontrons deux appendices, contenant le premier les principales particularités du dialecte ionien (langue d'Hérodote), le second celles du dialecte épique (langue d'Homère). Une table alphabétique des matières et des expressions françaises et une table des mots grecs terminent le volume.

» Pour bien marquer la distinction entre ce qui est essentiel et ce qui
» est d'importance secondaire, nous nous sommes servis d'un grand texte
» (texte ordinaire) et d'un petit texte. Les règles générales, les principes
» fondamentaux de la langue sont en grand texte.... généralement les

» explications ainsi que les remarques, particularités et exceptions, sont » en petit texte. *Il va de soi que la partie en petit texte ne doit pas être » apprise par cœur.* Le professeur qui voudrait tout confier à la mémoire » de ses élèves, risquerait fort de l'encombrer et verrait échapper, au » milieu des détails, les formes et les règles essentielles qu'il importe » avant tout de connaître. Nous dirons la même chose des explications : » *elles ne sont pas destinées à être récitées comme les paradigmes, et elles » ne doivent jamais venir qu'après que l'élève aura appris les formes et » les règles considérées en elles-mêmes :* elles serviront alors à faire retenir » ces formes et ces règles, l'intelligence prêtant son aide à la mémoire. » Ces lignes, extraites de la préface (p. VII-VIII), ne sauraient être trop méditées par les maîtres qui feront usage du livre.

Les auteurs recommandent aussi aux professeurs de ne pas s'attacher, dès le début, à suivre rigoureusement l'ordre du livre. « Il importe » d'amener le plus vite possible l'élève à la lecture d'un texte. Il suffit » pour cela de lui donner un paradigme de chacune des déclinaisons, » l'indicatif de λύω et quelques formes indispensables de εἰμί. A mesure » qu'on avancera dans la lecture, ce premier enseignement s'étendra, se » complétera, pour la syntaxe comme pour la lexigraphie, dont l'étude » devra en grande partie être parallèle. Enfin l'ensemble de la grammaire » sera repris dans l'ordre méthodique du livre. »

Nous nous contentons pour le moment de donner une idée de la grammaire de MM. Roersch et Thomas et de la signaler à l'attention du corps enseignant, en nous réservant de la soumettre plus tard à une critique détaillée et approfondie.

Ajoutons que l'exécution matérielle de l'ouvrage ne laisse rien à désirer : le papier est fort beau et l'impression fait honneur au célèbre établissement typographique de l'Orphelinat de Halle sur la Saale.

Z.

Géographie générale de la Belgique, *par* L. Leroy, *professeur à l'athénée royal et à l'école industrielle de Charleroi.* Namur. Wesmael-Charlier.

Nous l'avons déjà dit dans cette Revue et nous ne nous lassons pas de le répéter, un immense effort se fait en ce moment dans le corps professoral belge pour donner à l'enseignement des livres vraiment à la hauteur de la science actuelle. Celui dont nous venons de citer le titre est un de ceux-là. C'est un bon manuel dans lequel les faits géographiques se trouvent classés méthodiquement avec une remarquable exactitude. Il contient une foule de renseignements utiles que l'on chercherait vainement dans les manuels classiques dont il est généralement fait usage. Le livre comprend la *Belgique physique, politique, administrative, judiciaire, économique, agricole, industrielle et commerciale* et enfin la *Belgique détaillée par province.* C'est l'ouvrage le mieux ordonné et le plus complet

que nous ayons en Belgique sur cette matière et cependant il ne contient que 245 pages.

Nous ferons cependant quelques observations dont l'auteur, nous l'espérons, saura tirer parti dans une seconde édition. Page 14-15. Il aurait fallu indiquer si les sous-affluents sont à gauche ou à droite, vu que plusieurs cours-d'eau mentionnés ne se trouvent pas sur la plupart des cartes de Belgique. Or, le défaut d'indication dans la direction empêche souvent l'élève de profiter d'un détail utile. Page 19. Cette direction générale des canaux bien dressée est une excellente idée. Page 23-26. Au point de vue d'un cours commercial, les plantes employées dans l'industrie auraient dû être mentionnées à part. Une description très succincte des principales plantes tinctoriales et de leurs usages aurait été très utile. Page 84. Le livre devrait contenir des cartes. Une première représenterait uniquement les grandes lignes de nos chemins de fer; une seconde, les lignes intermédiaires; une troisième, les lignes restantes; une quatrième, formerait une carte générale. Page 89. Nous trouvons excellente, l'idée de donner ces renseignements sur les postes et télégraphes dans un cours de géographie. Page 93. Monnaies. Ce tableau devra nécessairement être corrigé. On ne frappe plus, par exemple, de pièces d'or de cinq francs en Belgique, ni de pièces d'argent de 20 francs. Page 118. Exposé des industries. Ce chapitre constitue un véritable progrès scientifique. Aucun ouvrage ne donne ces renseignements avec une semblable lucidité. Page 164. Ce tableau aurait dû être suivi d'un autre tableau indiquant nos relations commerciales avec tous les pays du monde. Page 94 et 176. Les renseignements donnés sur les établissements de crédit, les sociétés et institutions commerciales trouvent très bien leur place dans un cours de géographie commerciale.

Si M. Leroy avait ajouté à son ouvrage des renseignements courts et précis sur l'origine, l'usage, la manipulation des produits commerçables tels que laine, bois de teinture etc., il aurait créé un cours de géographie absolument conforme au programme du gouvernement. Mais tel qu'il est, c'est un des meilleurs ouvrages, si ce n'est le meilleur, qu'on ait publié sur la Belgique. M. Leroy pourra donner à son œuvre toute la perfection voulue en consultant les deux volumes suivants :

1° *Katechismus der Waarenkunde*, van E. Schick, revu par G. Heppe. Leipzig, chez J. J. Weber.

2° *Traité des matières commerciales ou des marchandises*, par J. J. Mathyssens, ouvrage employé à l'institut d'Anvers.

Thil-Lorrain.

Trente problèmes types *suivis de 370 applications graduées;* — **Quatre-vingt-dix problèmes types,** *suivis de 610 applications graduées,* par Henry et Defoin.

Exposé complet du système métrique, *avec applications à l'arpentage, au cubage,* etc. par J. M. Schmitz. — Namur, Wesemael-Charlier.

Que de recueils de problèmes n'ont pas été publiés dans notre petite

Belgique! Il semble téméraire d'oser encore s'aventurer dans ce domaine et de publier de nouveaux problèmes. Cependant les auteurs susnommés ont bien fait d'essayer, car ils ont parfaitement réussi. Il existe peu de livres plus utiles et mieux conçus que ces deux excellentes petites brochures. Les professeurs de mathématiques dans les deux cours supérieurs des classes préparatoires annexées à nos établissements d'enseignement moyen, feront bien d'en tirer profit, car ils renferment des applications bien graduées et très heureusement choisies. La méthode suivie permet aux élèves qui ne parviennent que lentement et après avoir fait des efforts souvent aussi stériles que pénibles, à la compréhension des problèmes quelque peu difficiles, d'y arriver rapidement et sûrement, tout en allégeant la tâche du maître.

Depuis longtemps, on ne cessait de recommander aux professeurs de procéder par des problèmes types pour arriver à la solution de tous ceux qui constituaient avec ceux-ci une série de familles bien caractérisées; mais il manquait des ouvrages où fussent exposés ces types. Grâce aux deux livres dont nous parlons, cette lacune est enfin comblée. Chaque exercice, outre l'application du problème étudié, renferme une ou plusieurs difficultés qui empêchent la routine de s'introniser dans la recherche des solutions et développent, chez les élèves, une grande sagacité d'esprit. Autre mérite considérable, ces problèmes, presque tous inédits, sont instructifs par eux-mêmes, chaque fois que la chose est possible, indépendamment de l'instruction spéciale qui fait l'objet de ces ouvrages. L'élève en retirera donc une foule de connaissances étrangères aux mathématiques en agriculture, en science, en géographie. Remarquons encore que la solution finale de tout problème est donnée à chaque question de la seconde partie. C'est un moyen de stimuler le zèle des élèves en leur montrant le but à atteindre, la manière de contrôler leur travail, et d'arriver à la jouissance du succès, lorsque, parvenus au terme de leurs efforts, ils constatent qu'ils ont réussi.

Nous regrettons cependant que ces deux excellents recueils soient dépourvus de toute espèce de théorie, surtout en ce qui concerne le système métrique. Un exposé succint des diverses mesures et de leurs relations, feraient de ces bons livres de vrais trésors pour les instituteurs des classes préparatoires des écoles moyennes. Ce serait pour eux un des plus précieux auxiliaires.

Les auteurs feraient bien de supprimer les petits tableaux des pages 21, 22, 29, 30 et 31 de la première partie, car ils ne signifient pas grand chose. Ils devraient de même employer des abréviations plus logiques. Comment retrouver décamètre dans *dans*, décastère dans *das*. Ces signes ne seraient-ils pas plus simples et plus faciles à retenir, si on savait que toutes les mesures du système sont désignées par la première lettre de leur nom. Leurs multiples décimaux, par cette même première lettre écrite en *majuscule* suivie de la première lettre du nom de la mesure? Les sous-multiples décimaux par la première lettre *minuscule* du sous-multiple

suivie de la première lettre du nom de la mesure? De cette façon, on obtiendrait :

D^l D^g D^{m2} = décalitre, décagramme, décamètre carré.
d^l d^g d^{m2} = décilitre, décigramme, décimètre carré.
H^l H^a H^g = hectolitre, hectare, hectogramme.

Nous croyons que l'auteur nous saura gré d'observations qui, s'il en tient compte, ne pourront qu'améliorer sensiblement les nouvelles éditions de son œuvre.

Quant à l'ouvrage de M. Schmitz, il est conforme au programme de 1879 et comprend trois cours concentriques, se complétant l'un par l'autre. Il est basé sur l'intuition directe. L'élève doit peser, manipuler, mesurer, conformément aux prescriptions du même programme. Combinant les connaissances acquises sur cette matière avec celles du calcul, l'auteur se sert du système métrique pour faire faire de nombreux exercices de calcul mental. Procédant par leçons toutes préparées, il fait de chacune d'elles un ensemble de questions et de réponses qui parfois se terminent par un résumé. Quoiqu'en dise l'auteur, nous ne saurions approuver ce système, qui ne peut aboutir qu'à faire du maître une *machine enseignante,* et qui a l'inconvénient grave de l'obliger à lire une longue suite de questions et de réponses, avant de pouvoir recuellir la matière d'une leçon. Que l'on donne une ou deux leçons modèles, en guise d'introduction, pour indiquer la méthode du maître, rien de mieux ; mais pour tout le reste, il faut laisser au professeur l'initiative de son propre interrogatoire qui doit être approprié au degré intellectuel et scientifique des élèves de sa classe. Un exposé simple, complet et exact de la matière, avec indication des principaux exercices d'application, suffisait, car les arithmomètres Arenz et Martinot, dont tous les établissements scolaires doivent être pourvus, rendront plus de services à l'enseignement du système métrique que tous les livres du genre de celui que nous examinons.

Nous parlions plus haut d'exposé complet, parce que nous avons vainement cherché dans cette œuvre le chapitre relatif aux poids spécifiques. Quant à la manière dont l'auteur pose les questions et les résout, quelques citations suffiront pour mettre en relief certaines inexactitudes dont son travail est malheureusement émaillé.

Page 34. L'instituteur montre le mètre... — Pourquoi donnez-vous à cet objet le nom de mètre ? — Parce qu'il a la longueur de la dix-millionnième partie du quart du méridien terrestre. — (Pourquoi pas parce qu'il est l'*unité de mesure* ?)

Page 35. Multiple signifie *en matière de calcul...* (Que signifie cette manière de parler ?).

Page 50. On nomme corps ou solide toutes les choses qui ont de l'épaisseur ou tout ce qui est matériel.

Page 124. Le point matériel est un espace (notions de géométrie).

Page 125. Pourriez-vous *imaginer* un point qui ne fût pas *matériel* ? — Oui, je puis en *imaginer*. Une ligne matérielle est une suite de points

matériels. Une ligne droite est une ligne dont tous les points *ont* la même direction. (M. Schmitz sait donc ce que c'est que la direction d'un point ?).. La ligne horizontale est celle qui *suit* la direction de l'eau tranquille. (M. Schmitz ignorerait-il que la surface de l'eau tranquille forme toujours une courbe? Que signifie ici ce mot de *suivre,* si malencontreusement employé?).

Page 130. Les lignes qui *terminent* un angle se nomment les côtés de l'angle. M. Schmitz aurait-il voulu dire *qui déterminent*?

Page 132. Rappelez ce qu'on entend par surface. — On entend par surface l'*espace* compris par des lignes!... En d'autres termes, c'est l'extérieur d'un corps!! (Et l'intérieur ne sera donc pas compris entre des lignes?..).

Page 135-136. — Le rectangle est une figure dont les quatre côtés sont égaux deux à deux et parallèles et dont les angles sont droits. Le parallélogramme est une figure dont les côtés sont égaux et parallèles deux à deux, mais dont les angles ne sont pas droits. (Le rectangle n'est donc pas un parallélogramme?). — Le losange est une figure dont les quatre côtés sont égaux, mais qui n'a pas d'angles droits (ainsi le carré n'est pas un losange?) — Le trapèze *régulier* est une nouvelle sorte de trapèze dont nous n'avons pas encore entendu parler. Nous avons cru qu'il s'appelait *trapèze rectangle,* parce qu'il a deux angles droits.

En étendant ces observations à l'étude des solides on arriverait au même résultat. Un élève pourrait dire un parallélipipède n'est pas un prisme, comme il dit qu'un carré n'est pas un losange.

THIL-LORRAIN.

Principales familles végétales *par* RENÉ STERCKX. — **Leçons sur les principales familles végétales** *par le même.* Namur, Wesmael-Charlier.

Dans une circulaire ministérielle, datée du 16 avril 1883, nous lisons :
« En botanique, on s'attachera de préférence à faire distinguer les
» différentes espèces d'arbres qui croissent dans nos forêts, à faire recon-
» naître les principales plantes cultivées, ainsi que les plantes sauvages
» les plus communes ou les plus intéressantes à étudier, à cause de leurs
» propriétés utiles ou nuisibles. »

Donc, dans les sections préparatoires et dans les deux premières classes des écoles moyennes, comme dans les cours de 7e et de 6e des athénées, l'enseignement de la botanique doit être basé sur l'observation directe. Ce n'est ni par définitions, ni par descriptions des tissus et des organes, qu'il faut commencer. Toutes ces abstractions, laissent l'esprit inactif, l'observation nulle et ne font acquérir à la jeunesse que des connaissances de mots. M. STERCKX veut enseigner tout autre chose à ses élèves.

Après un court chapitre destiné à leur donner les notions indispensables sur les organes des végétaux, l'auteur analyse une plante type de chacune

des principales familles et fait découler les caractères de la famille de l'examen de ces types. Il décrit ensuite les espèces alimentaires, industrielles ou médicinales appartenant à la famille étudiée en commun et va les recueillir sur les lieux avec ses élèves qui en font un herbier. Il va sans dire, qu'au moment de la leçon, chaque élève est muni du type à étudier, et d'un certain nombre d'autres plantes appartenant à la famille. Les principaux arbres, comme les principales plantes cultivées ou sauvages viennent ainsi, selon les vœux du gouvernement, se ranger dans le groupe qui les contient. Chaque fois que l'éducateur rencontre un caractère nouveau, il le fait observer et le décrit d'une manière nette et précise. Il instruit en amusant; il habitue l'élève à observer, et le met à même de suivre avec fruit les cours d'organographie et de physiologie dans les classes supérieures.

Cette méthode est la seule bonne, la seule que l'on doive adopter dans l'enseignement de la botanique, de la zoologie et des sciences en général. L'ouvrage convient non moins au professeur qu'à l'élève. Pour ce dernier, il contient peut-être un peu trop de termes scientifiques qui auraient pu, très avantageusement, être remplacés par des mots plus connus, plus à la portée des enfants et des jeunes gens auxquels on s'adresse. La nomenclature des noms de plantes embrasse aussi une trop grande quantité de sujets. Cela peut rebuter et jeter la confusion dans la mémoire d'enfants de 8 à 11 ans et de 11 à 14. L'abus est surtout criant pour les plantes médicinales. Devenus hommes, ces jeunes gens recourront à l'emploi de ces remèdes familiers, souvent si pernicieux.

Il aurait fallu se borner à leur faire connaître les plantes vénéneuses, textiles, potagères, fourragères. Cette modération eût été beaucoup plus utile et plus instructive que l'accumulation d'une quantité de détails, formant une réelle superfétation.

L'auteur aurait dû faire figurer au commencement de son livre la division du règne végétal en trois grands embranchements, puisqu'il commence ses études par les dicotylédonées. Constatons aussi que parfois l'auteur néglige quelques caractères essentiels. C'est ainsi qu'il ne parle pas du fruit des labiées et c'est cependant ce fruit qui contient le caractère typique de la famille.

Nous terminerons par un détail qui a bien aussi son importance. L'impression du livre, comme du reste de tous ceux qui sortent des presses du même éditeur, est très soignée et les figures sont parfaitement réussies.

THIL-LORRAIN.

LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE.

(*Suite,* v. T. XXVIII, 2e liv.).

Chapitre IV. La démocratie d'Aristide. — La réforme d'Aristide (477) rendit les magistratures accessibles à tous les citoyens sans distinction de fortune. C'était un progrès pour la démocratie, mais on cherche vainement chez le peuple athénien un progrès intellectuel et moral qui y corresponde. Malgré les grands événements qui viennent de s'accomplir, Athènes ne produit ni un historien ni un philosophe; son génie ne se manifeste que dans le drame et dans les arts plastiques. Le niveau de la moralité publique et privée est toujours extrêmement bas ; il n'est question dans l'histoire que de magistrats accusés de malversations. M. Schvarcz n'a pas assez de sarcasmes pour les *laudatores temporis acti* anciens et modernes qui célèbrent l'époque d'Aristide comme l'âge d'or de la démocratie athénienne. Il estime médiocrement Cimon, qui poussa sans cesse ses compatriotes à la guerre de pillage, et qui corrompit les masses par ses libéralités ou, si l'on veut, par ses aumônes. Les adversaires de Cimon, les chefs du parti démocratique progressiste, furent obligés de recourir à des moyens semblables pour contre-balancer son influence; et comme ils n'avaient pas les richesses du vainqueur de l'Eurymédon, ils firent largesse au peuple... aux dépens de l'État et des alliés d'Athènes. Pour renverser le pouvoir de l'Aréopage, pour faire de la juridiction populaire une vérité, pour donner à la démocratie tout le développement dont elle était susceptible, il fallut accorder des jetons de présence aux héliastes, aux membres de l'assemblée souveraine, etc. Et l'on puisa à pleines mains dans le trésor de la ligue de Délos [1] ! Voilà sous quels auspices s'ouvrit à Athènes l'ère de la démocratie pure : celle-ci fut fondée — grâce à une grandiose escroquerie.

Chapitre V. La démocratie d'Éphialte. — On divise d'ordinaire cette période en deux parties : le siècle de Périclès et l'âge de la démagogie ou de la décadence (depuis la mort de Périclès jusqu'au coup d'État des Quatre-Cents, en 411). En réalité, la constitution se maintint sans changement notable pendant tout ce temps. La seule chose qui élève la première partie de notre période au-dessus de la seconde, c'est l'esprit de Périclès. Le talent de l'élève d'Anaxagore est incontestable. Mais l'éclat de cette grande figure ne doit pas nous éblouir au point de nous faire méconnaître les vices et les misères du fameux « siècle de Périclès. »

Nous avons le bonheur de posséder touchant cette époque un document contemporain des plus instructifs et des plus curieux : c'est le mémoire ou pamphlet *sur la République des Athéniens* (πολιτεία 'Αθηναίων) qui figure,

---

[1] M. Schvarcz prétend que le trésor fédéral fut transporté de Délos à Athènes du vivant d'Aristide, et non en 454, comme l'a soutenu M. Köhler.

bien à tort, parmi les œuvres de Xénophon [1]. L'auteur nous est inconnu : ce ne peut être, en tout cas, qu'une des fortes têtes du parti oligarchique d'Athènes. Certes, il ne faut pas avoir une confiance absolue dans un écrit où tout respire la passion politique; mais ici du moins il n'y a pas de phrases, de déclamation, de vagues généralités : il y a des faits précis, et la composition même de l'ouvrage est un *fait* qui a bien sa valeur. L'écrivain anonyme nourrit une haine mortelle pour la démocratie, et cette haine va jusqu'à étouffer en lui les sentiments d'un citoyen. Son pamphlet est à la fois la condamnation de la démocratie athénienne et celle du parti oligarchique athénien; en un mot, c'est la condamnation d'Athènes tout entière.

La *République des Athéniens* est la contre-partie exacte de l' Ἐπιτάφιος que Thucydide met dans la bouche de Périclès, véritable panégyrique de la démocratie d'Athènes. M. Schvarcz dissèque impitoyablement, phrase par phrase, l' Ἐπιτάφιος, où il ne voit qu'un tissu d'allégations mensongères. Cette critique, qui n'occupe pas moins de 95 pages, est le morceau capital du livre; il nous est malheureusement impossible de la résumer ici. Nous ne signalerons qu'un point, qui tient fort à cœur à M. Schvarcz. L'éducation et l'instruction de la jeunesse athénienne laissaient énormément à désirer. Le pouvoir était aux mains de gens ignorants qui, pour la plupart, ne connaissaient que superficiellement ou par ouï-dire les lois de leur cité, et qui souvent n'entendaient rien aux questions qu'ils étaient appelés à trancher. C'était là le vice radical de la démocratie athénienne. Comment se fait-il qu'un homme comme Périclès n'ait point tenté d'y remédier en créant une *École des sciences politiques et administratives ?*

M. Schvarcz s'est donné la peine de tracer le programme de cette école idéale.

L'enseignement de l'*École des sciences politiques et administratives* d'Athènes devait comprendre : 1° l'étude des lois du pays (νόμοι), des décrets du peuple (ψηφίσματα), et de l'organisation de l'État (πολίτευμα, διοίκησις); — 2° l'étude des finances publiques d'Athènes (πρόσοδοι καὶ ἀναλώματα, δαπάναι), de la richesse nationale, des importations et exportations; 3° l'étude de l'état militaire d'Athènes et de ses alliés, « au moyen d'un » tableau (πίναξ) tel qu'il devait y en avoir dans les palestres ou les » gymnases; » — 4° la description géographique de la Grèce (Ἑλλάδος περιήγησις) : topographie, population, ressources militaires et financières, institutions politiques des différents États grecs; — 5° la géographie générale (γῆς περίοδος) : topographie, population, etc., des États non helléniques, « pour autant que ceux-ci étaient connus des Athéniens; » — 6° la géométrie, « d'après la méthode pythagoricienne; » — 7° l'art de la guerre sur terre et sur mer (*Landkrieg, Seekrieg*). — On aurait pris les professeurs de géométrie parmi les pythagoriciens, et l'État aurait institué des

---

[1] L'ouvrage est antérieur à 424, comme l'a démontré Kirchhoff. M. Schvarcz le place avant la fin de 431.

prix pour les meilleurs manuels de géographie (p. 241). Tous les citoyens, pour pouvoir exercer leurs droits politiques, auraient dû subir un examen de capacité « en présence des prytanes. » La connaissance des lois, des décrets et des institutions nationales eût été en tous cas obligatoire (pour le reste, on se fût contenté sans doute d'un certificat d'études faites *avec fruit*). — L'idée est simple et ingénieuse. M. Schvarcz ne comprend pas qu'elle ne soit point venue à l'esprit de Périclès. Il n'oublie qu'une chose : c'est que ce beau projet était irréalisable. Le suffrage universel existait à Athènes depuis Solon, et les magistratures étaient ouvertes à tous depuis Aristide. S'imagine-t-on que le peuple eût consenti de bon gré à restreindre ses propres droits? Et quel homme d'État eût été assez puissant ou eût pu réunir un parti de *Culturpolitiker* assez nombreux pour établir par la force l'examen de capacité rêvé par M. Schvarcz? Mais les savants ne doutent de rien!

Périclès meurt. Des politiques de bas étage, des hommes médiocres et sans culture, lui succèdent.

La situation politique, intellectuelle et morale d'Athènes reste la même: le *Junkercult,* la bigoterie, l'intolérance, fleurissent comme précédemment. La tragédie n'améliore pas le caractère national; la comédie achève de le dépraver. Les beaux-arts n'ont aucune influence morale sur la société. Les sophistes eux-mêmes ne parviennent pas à mûrir l'esprit public. Seules, quelques intelligences d'élite profitent de l'enseignement de Socrate, d'Hippias, de Prodicus, etc. Le petit nombre d'Athéniens formés par ces penseurs ouvrent enfin les yeux sur les défauts de la constitution : la souveraineté livrée à une multitude grossière et incapable, les archontes, les sénateurs, les héliastes désignés par le sort, tout cela commence à leur paraître ridicule, absurde, monstrueux. Des idées de réforme se font jour et circulent secrètement dans les *hétairies* ou cercles politiques.

Un homme supérieur, Antiphon le Rhamnusien, s'inspirant des vues de Socrate, conçoit le dessein hardi d'organiser le gouvernement sur de nouvelles bases. Il ne pouvait être question d'une réforme pacifique et légale : il fallait une révolution, un coup d'État. Les circonstances favorisent les meneurs. La démocratie pure est renversée; les Quatre-Cents s'emparent du pouvoir (411).

Chapitre VI. Les Quatre-Cents. — Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'apprécier le caractère et les tendances du gouvernement des Quatre-Cents : Thucydide est, sur ce sujet, d'une concision désespérante. Les Quatre-Cents n'étaient-ils que les représentants du *Junkerthum* traditionnel, d'une oligarchie étroite et stupidement brutale? Ou bien personnifiaient-ils en eux un système politique qui avait pour but de remettre aux plus dignes, c'est-à-dire aux plus sages et aux plus compétents, la conduite des affaires publiques? M. Schvarcz pense qu'Antiphon et les plus éclairés de ses collègues songèrent sérieusement à introduire à Athènes le régime des capacités. D'autre part, il se trouvait au sein des Quatre-Cents plus d'un champion de la vieille aristocratie. Le nouveau gouvernement était donc le résultat d'une alliance et d'un com-

promis entre des éléments fort divers. Il ne fut pas de longue durée : il tomba au bout de quatre mois, non seulement par suite des dissensions qui éclatèrent entre ses membres et de l'attitude hostile de l'armée de Samos, mais encore et surtout par suite de l'indignation que causa à Athènes la perte de l'Eubée, dont les Lacédémoniens s'étaient rendus maîtres.

Chapitre VII. La démocratie de Théramène. — Après la chute des Quatre-Cents, le gouvernement fut confié à l'assemblée des Cinq-Mille, comprenant tous les citoyens qui pouvaient s'équiper à leurs frais comme hoplites ou comme cavaliers. C'était une réaction contre l'oligarchie d'une part, contre la démagogie de l'autre. Théramène, un élève du sophiste Prodicus de Céos, fut le père de ce système du juste milieu, que M. Schvarcz appelle « das kriegerische Urbild der censitairen Verfassungspolitik des » modern theoretischen Spiessbürgerthums (p. 335). » Thucydide fait le plus grand éloge de la constitution de Théramène. D'après M. Schvarcz, cet éloge n'est guère justifié par les faits. La démocratie tempérée fit bientôt place à la démocratie pure [1]; elle n'était donc pas viable. Aveuglés par quelques succès militaires, les Athéniens résolurent de pousser la guerre à outrance et essayèrent de soumettre leurs sujets révoltés, pour les exploiter de nouveau tout à leur aise. La politique intérieure d'Athènes n'est pas moins déplorable : le scribe Nicomaque, chargé de réviser les lois, se moque impudemment du peuple et falsifie les documents ; les personnes compromises dans l'affaire des Quatre-Cents sont traitées avec la dernière cruauté ; on trafique de la justice ; des coupables sont absous et des innocents condamnés, etc., etc. Que dire du procès et de la condamnation des généraux vainqueurs aux Arginuses ? Quel triste personnage que ce Théramène, le chef du *Spiessbürgerthum* d'Athènes ! Et quel parfait coquin (*Bösewicht*) qu'Alcibiade ! Point d'esprit de sacrifice chez le peuple : il pressure ses alliés et, à leur défaut, les citoyens riches. Les poètes comiques continuent à livrer les hommes sans aïeux à la risée publique. Écœuré, Euripide, le noble penseur, quitte Athènes et se retire à la cour du roi de Macédoine Archélaüs.

En 405, Lysandre anéantit la flotte athénienne à Aegospotamoi. L'année suivante, Athènes cernée et en proie à la famine est réduite à capituler. Celui qui détermina le peuple à accepter les humiliantes conditions dictées par le vainqueur, fut Théramène.

Chapitre VIII. Les Trente. — Le jour où les Lacédémoniens et leurs alliés célébrèrent leur triomphe et « la délivrance de la Grèce, » on vit des Athéniens prendre part à la fête et se réjouir de l'abaissement de leur patrie. C'étaient les ennemis de la démocratie, les bannis qui rentraient à la suite de Lysandre, les vils aventuriers prêts à servir, moyennant une part du butin, les haines de l'oligarchie. Athènes était à leur discrétion.

[1] M. Schvarcz croit (et nous sommes porté à lui donner raison) que la démocratie pure ne fut point rétablie par un acte législatif formel et spécial, mais qu'on y revint insensiblement et sans secousse.

Le peuple, intimidé par la présence de Lysandre, élut parmi eux trente hommes qui furent investis de pleins pouvoirs et chargés d'écrire des lois. Dans cette commission figurait Théramène. Dès le premier jour, les Trente se sentirent solidaires les uns des autres, et ils reconnurent tous pour chef celui que sa capacité et son audace désignaient pour un pareil rôle : Critias, le disciple de Socrate et l'oncle de Platon. Critias était doué de tous les talents et souillé de tous les vices ; il n'avait d'autre dieu que lui-même, d'autre loi que ses appétits. Il s'était fait démagogue en Thessalie ; il jouait maintenant l'aristocrate réactionnaire à Athènes. Selon M. Schvarcz, il modela le gouvernement oligarchique sur celui de Marseille ou de Cnide. Les Trente étaient maîtres absolus d'Athènes. Bientôt ils lâchèrent la bride à toutes leurs mauvaises passions ; l'assassinat et le pillage furent à l'ordre du jour. En vain Théramène essaya de ramener ses collègues à la modération ou du moins à la prudence ; Critias le dénonça comme traître et le fit mettre à mort. Les excès de la tyrannie oligarchique provoquèrent enfin une réaction. Thrasybule, à la tête des réfugiés, bat l'armée des Trente ; Critias est tué. Grâce à l'intervention du roi de Sparte Pausanias, la guerre civile est arrêtée ; une amnistie est proclamée et la constitution démocratique rétablie.

Chapitre IX. La démocratie de Tisamène. — Tisamène fit passer un décret en vertu duquel les lois d'Athènes devaient être révisées et complétées. L'État fut réorganisé par une série de mesures qui ne nous sont qu'imparfaitement connues.

La démocratie ainsi restaurée et rajeunie ne tarda pas à suivre les anciens errements. Par cupidité ou par vengeance, on traîna devant les tribunaux une foule de citoyens.

Le fait le plus lamentable qui signale l'époque de la restauration est la condamnation de Socrate (399 av. J.-C.), que M. Schvarcz attribue uniquement à des motifs politiques. Socrate n'était pas un de ces hardis philosophes qui « méditaient sur les choses célestes » et bouleversaient toutes les idées reçues, toutes les croyances superstitieuses de la multitude; il respectait le culte établi et s'acquittait ponctuellement de ses devoirs religieux. Mais il avait attaqué *le système de la fève ;* il avait prétendu que, pour se mêler des affaires publiques, il fallait avoir reçu une éducation spéciale ; il avait heurté de front les prétentions du parti des *Junker,* pour qui la naissance devait tenir lieu de tout le reste, et les instincts despotiques du parti populaire, qui n'entendait pas abdiquer. Puis, il avait été le maître d'Alcibiade et de Critias, et on le rendait — bien à tort — responsable de leurs infamies. Socrate devait mourir. Ses idées de réforme ne purent entrer dans la pratique ; elles végétèrent dans les écrits d'Isocrate, de Platon, etc.

L'immoralité ne fit qu'augmenter. Les démagogues appelaient le peuple à la curée : les ressources de l'État étaient gaspillées en fêtes, en distributions d'argent ; et lorsque le trésor ne suffisait pas pour rassasier la populace souveraine, on recourait aux confiscations : quelques assassinats judiciaires, et tout était dit.

Nulle part la décadence ne se montre plus visiblement que dans l'affaiblissement des qualités guerrières de la population. Sans doute on rencontre encore des actes héroïques isolés; mais les généraux et leur état-major passent leur temps à parader dans les processions, les citoyens amollis se dérobent au service militaire, l'emploi de troupes mercenaires devient la règle.

Une seule chose rachète tant de vices et tant de hontes : c'est l'essor que prend la littérature.

Maintenant du moins Athènes a des philosophes, des historiens et des orateurs.

M. Schvarcz passe en revue les principaux écrivains du Ve au IVe siécle, et ses jugements sont trop piquants pour ne pas être mentionnés ici.

Platon est un grand génie. S'il fût né à Milet, à Crotone, à Syracuse ou à Alexandrie, il compterait parmi les plus illustres éducateurs de l'humanité. A Athènes, il ne pouvait qu'être entravé dans sa marche et dévier. Ses théories cosmographiques (empruntées aux philosophes étrangers) étaient fort avancées pour l'époque : il n'osa les exposer nettement parce que la liberté de conscience n'existait pas à Athènes. La démocratie athénienne a pesé lourdement sur lui : c'est ce qui résulte à toute évidence de ses ouvrages politiques. Les abus de la démocratie avaient indigné l'élève de Socrate. Il voulut tracer le plan d'un État idéal, mais il s'égara dans le domaine de la fantaisie. Pourquoi? Parce qu'il avait été élevé dans un milieu *iségorique* étranger à la méthode inductive et expérimentale! Dans ses *Lois*, il a entrevu la notion du capital humain; il a rêvé une espèce de *Culturpolitik;* mais tout cela est resté incomplet, imparfait.

Ce qu'il y a de plus regrettable chez Platon, c'est qu'il manque de cœur, c'est qu'il n'a pas l'amour de l'humanité : ses institutions idéales sont faites pour une oligarchie étroite, pour une petite élite de citoyens; il défend le régime des castes, l'esclave n'est rien à ses yeux. Au fond, il est réactionnaire. Toutefois, comme publiciste, il a deux grands mérites: 1° il exige des chefs de l'État une culture scientifique; 2° il a reconnu les avantages d'une forme de gouvernement intermédiaire entre la démocratie et la monarchie.

Thucydide a été singulièrement surfait; on regarde son *Histoire de la guerre du Péloponèse* comme un modèle qui n'a pas été surpassé, comme un manuel de sagesse politique, comme la Bible des hommes d'État. C'est tout simplement une histoire militaire racontant par le menu les faits de guerre les plus insignifiants. Sur la vie politique et sociale d'Athènes, sur le mouvement des esprits, sur la nature intime des révolutions et des changements constitutionnels qui s'opérèrent en ces temps troublés, Thucydide d'ordinaire est muet ou se borne à de vagues généralités; et cela, parce qu'il manque de ce sens politique profond dont les modernes le gratifient généreusement. La plupart de ses portraits n'ont ni précision ni couleur : Antiphon est un homme très fort, Phrynichus est un homme très fort, Théramène est un homme très fort, etc. L'influence de Thucydide

a été fatale; car ses imitateurs ont rabaissé l'histoire au niveau « eines » öden, wüsten Intriguen — Tumulten — Apostrophen — und Schlach- » tenregisters (p. 427-428). » Thucydide n'est pas même impartial et consciencieux; il omet des faits importants, par exemple la campagne de Thrace en 418-417. Les harangues tant admirées qu'il a insérées dans son ouvrage ne sont guère que des exercices de style sur des sujets militaires. M. Schvarcz qualifie les discours d'Archidamus dans le 1er et le 2e livre de *kriegspsychologische Dyspepsie*. Le style de Thucydide est obscur et morose; il n'a pas la sérénité et le calme de la force. Comme homme et comme citoyen, Thucydide n'est pas plus sympathique que comme écrivain. Stratège, il trahit à Amphipolis les intérêts de son pays (sa culpabilité ne fait aucun doute pour M. Schvarcz). Et s'il loue tour à tour Périclès, Antiphon et la constitution de Théramène, on est autorisé à supposer qu'il a toujours voulu faire sa cour au parti dominant. Il y a certes dans son œuvre des parties traitées de main de maître, mais l'ensemble est défectueux. Thucydide est un écrivain de talent; ce n'est pas un grand historien.

La médiocrité d'esprit de l'honnête Xénophon est assez connue. Les *Helléniques* contiennent quelques morceaux intéressants, mais quelle pauvreté de sens politique! La *Cyropédie* est un roman d'une platitude extraordinaire; Xénophon a l'art de rétrécir tout ce qu'il touche : l'éducation de son Cyrus est celle d'un chasseur et d'un soudard. Dans la *Constitution des Lacédémoniens*, l'écrivain athénien se délecte à décrire la manière dont Sparte dressait ses « bêtes de combat » (*Ringthiere*). Dans l'*Éloge d'Agésilas*, il oublie ce qui fait le plus d'honneur à son héros, savoir ses sentiments panhelléniques.

Dans le dialogue intitulé *Hiéron*, « il agite uniquement des questions qui » auraient été discutées avec tout autant d'intelligence par les portiers et » les cuisiniers du tyran. » Les *Mémoires sur Socrate* sont précieux; mais c'est dommage que Xénophon n'ait pas laissé ce trésor de notes et de souvenirs à des mains plus capables d'en tirer parti, et qu'il ne s'en soit pas tenu à son *Anabase* et à ses traités sur la chasse, l'équitation, les devoirs du chef d'escadron et l'économie domestique.

Isocrate occupe une place intermédiaire entre les historiens et les orateurs attiques. On l'a souvent mal jugé. Cet artiste en périodes avait des idées, et comme il ne s'adressait pas à une foule ignorante, mais à des hommes instruits, il pouvait les énoncer franchement. Au point de vue de l'intelligence politique, il est bien supérieur aux orateurs ses contemporains. Il a compris l'importance de la culture intellectuelle, et spécialement de l'étude des sciences, dans la vie des nations; il a nié que le cens fût une garantie de capacité, etc.

Malheureusement, pour gagner à ses vues ses lecteurs athéniens, il a cru devoir flatter leurs préjugés : il s'est mis à chanter les louanges du bon vieux temps, de la démocratie à la Clisthène, sans se soucier de la vérité historique. Ce même désir de plaire à son public (et pourtant ce

public lettré valait encore mieux que l'assemblée populaire d'Athènes) a obligé Isocrate à de fâcheuses concessions. Il avait conçu une pensée vraiment grande : la conquête de l'Asie par la Grèce; tous les Grecs devaient cesser leurs querelles intestines et se réunir pour renverser l'empire des Perses et helléniser les contrées asiatiques. Eh bien, de quelle façon Isocrate s'y prend-il pour faire accepter ce plan par ses compatriotes? Il leur montre les richesses qu'ils pourront acquérir — par le pillage de l'Asie! Du reste, Isocrate n'était pas un homme vénal, il ne profita jamais de ses relations avec des princes étrangers pour se faire donner des « pourboires diplomatiques » (*diplomatische Trinkgelder*).

Démosthène est le principal orateur athénien de cette période. Sa politique n'attira sur Athènes que la honte et la misère. Ce « fatal » démagogue » doit être condamné non seulement parce qu'il voulut l'impossible en assignant à Athènes un rôle qu'elle était hors d'état de remplir, mais encore parce que ses idées étaient étroites, contraires au progrès, et parce que sa conduite comme homme public fut profondément immorale. Il a sans cesse à la bouche les grands mots de *liberté*, de *dignité*, de *bien public;* mais voyez comme il traite Eschine. Il lui reproche sa pauvreté et l'obscurité de sa naissance; il l'insulte dans ce qu'il a de plus cher, dans son père et dans sa mère; non content de l'insulter, il le calomnie impudemment. De quelle action basse un calomniateur n'est-il pas capable? Ce même Démosthène qui, à la nouvelle de la mort de Philippe, s'était montré sur la place en habits de fête, proposa au peuple de décerner à Alexandre les honneurs divins. Plus d'une fois il se laissa corrompre; sa culpabilité dans l'affaire d'Harpale est évidente : il fut accusé par un de ses amis politiques, Hypéride. Son patriotisme n'est ni éclairé ni élevé, et au moment du danger, le coryphée de l'éloquence athénienne s'éclipsa. M. Schvarcz conclut en ces termes : « L'honnête » Schaefer[1], dans son enthousiasme préconçu, canonise Démosthène; » pour moi, je ne vois en Démosthène qu'un éloquent égoïste, qui spécula » avec un succès inouï sur le sentiment national. »

Eschine ne valait pas mieux que son adversaire. Il n'était rien moins qu'un *Culturpolitiker;* il n'a jamais défendu le principe de l'éducation populaire ni celui de l'égalité absolue des citoyens. Il n'était pas aussi lâche que Démosthène, mais il était tout aussi corrompu.

Démade est le type le plus complet du démagogue athénien. Nul ne poussa plus loin l'impudence; nul ne brava plus audacieusement les lois de son pays. Il devint riche et puissant à force d'infamies, et atteignit un âge avancé.

Hypéride était un orateur de grand talent et un vrai patriote; il avait — chose rare à cette époque — la réputation d'être incorruptible. Mais chez lui les vices de l'homme privé faisaient tort à l'homme public.

---

[1] L'auteur du beau livre *Demosthenes und seine Zeit* (*Démosthène et son temps*).

Lycurgue s'élève au-dessus de tous les hommes d'État de son siècle. Personne ne rendit plus de services à Athènes; personne ne déploya une pareille activité dans les branches les plus diverses de l'administration. Lycurgue laissa une mémoire sans tache. Il fut un grand citoyen et un honnête homme dans toute la force du terme, et parce qu'il était l'un et l'autre, il fut aussi un orateur éloquent. M. Schvarcz proclame le discours contre Léocrate supérieur à toutes les harangues de Démosthène. « N'ou-» blions pas, ajoute-t-il, que le père de Lycurgue, Lycophron, avait reçu » son éducation non de la démocratie athénienne, mais des Égyptiens ! »

Malgré les progrès incontestables dans la culture intellectuelle que les Athéniens avaient faits depuis Périclès, l'enseignement resta ce qu'il était au Ve siècle. En revanche, Athènes était le rendez-vous des esprits d'élite de la Grèce entière. Parmi ces hôtes illustres, il faut mettre au premier rang le mathématicien Eudoxe de Cnide et le philosophe Aristote. M. Schvarcz traite très durement le Stagirite. Aristote, d'après lui, aspirait à devenir une puissance à Athènes, et en conséquence il flatta les classes influentes de la société athénienne. C'est ainsi que, dans sa *Politique,* il combat, par de pitoyables sophismes, ce principe que le pouvoir politique doit être aux mains des spécialistes, des capacités. Quel meilleur moyen de se faire bien venir des *Spiessbürger* d'Athènes?

(A continuer).

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Classe des Lettres.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1887.

PREMIÈRE QUESTION.

Quelle fut l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle?

DEUXIÈME QUESTION.

Quelle a été en Flandre, avant l'avènement de Guy de Dampierre, l'influence politique des grandes villes, et de quelle manière s'est-elle exercée?

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1800 *à* 1830.

(Les concurrents consulteront utilement la bibliothèque léguée à l'Académie par le baron de Stassart).

QUATRIÈME QUESTION.

On demande sur Jean Van Boendale un travail analogue à celui du Dr J. Te Winkel sur Maerlant (Maerlant's werken, enz.).

« Men vraagt over Jan Van Boendale eene verhandeling in den aard van het boek van Dr J. Te Winkel : Maerlant's werken beschouwd als spiegel van de dertiende eeuw. (Leiden, 1877). »

CINQUIÈME QUESTION.

Quel est l'effet des impôts de consommation sur la valeur vénale des produits taxés? En d'autres termes, dans quelle mesure cet impôt pèse-t-il sur le consommateur?

Exposer et discuter, à l'aide de documents statistiques, les résultats des expériences récemment faites à cet égard dans les divers pays et plus spécialement en Belgique.

La valeur des médailles attribuées comme prix à la solution de ces questions sera de *huit cents francs* pour la deuxième et la troisième, et de *six cents francs* pour les autres.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand et en latin. Ils devront être adressés, francs de ports, avant le 1er février 1886, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que les planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

— La Classe adopte le sujet suivant pour le concours de 1888 :

Faire le tableau des institutions civiles et politiques de la Belgique pendant la période qui s'étend depuis le couronnement de Pépin le Bref jusqu'à la confirmation de l'hérédité des fiefs par Hugues Capet en France et par Conrad le Salique en Allemagne.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Concours général de l'enseignement moyen du premier degré, en 1885.

RÉSULTATS DES CONCOURS SPÉCIAUX EN LANGUE FLAMANDE, DES ÉLÈVES DE LA RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE, DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE, DE LA RHÉTORIQUE LATINE ET DE LA SECONDE LATINE.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours spécial de langue flamande en rhétorique et seconde professionnelles et en rhétorique et secondes latines, sont décernés ainsi qu'il suit :

1° RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE.

Prix : Mostaert, Pierre, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand;

1er accessit : Mertens, Henri, de Herzeele, élève de l'athénée royal de Bruges;

2e accessit : Pallemaerts, Edmond, de Malines, élève de l'athénée royal de Malines;

1re mention honorable : Roggen, Isidore, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt;

2e mention honorable : Barthels, Guillaume, de Bilsen, élève de l'athénée royal de Tongres.

2° SECONDE PROFESSIONNELLE.

Prix : Vanden Berghe, Ernest, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Gand;

1er accessit : Eemans, Adolphe, de Ledeberg, élève de l'athénée royal de Gand;

2e accessit : Yvergneaux, Pierre, de Ledeberg, élève de l'athénée royal de Gand;

3e accessit : Verbessem, Laurent, d'Etterbeek, élève de l'athénée royal de Tongres;

4e accessit : Matton, Adrien, de Harlebeke, élève de l'athénée royal de Gand;

1re mention honorable : Verlinden, Charles, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

2e mention honorable : Deconinck, Octave, de Harlebeke, élève de l'athénée royal de Gand;

3e mention honorable : Basse, Maurice, de Ledeberg, élève de l'athénée royal d'Anvers.

3° RHÉTORIQUE LATINE.

1er accessit partagé entre : Smets, François, de Casteele, élève du col-

lège patronné de Gheel, et Vande Walle, Camille, de Lophem, élève du collège patronné de Thielt :

2e accessit : Geudens, Gustave, de Malines, élève de l'athénée royal de Malines;

3e accessit partagé entre : Van Haelst, Henri, de Zuiddorpe (Hollande), élève du collège patronné d'Eecloo, et Waxweiler, Émile, de Malines, élève de l'athénée royal de Malines;

4e accessit : Van Neylen, Guillaume, d'Anvers, élève du collège patronné de Gheel;

1re mention honorable : Keersmakers, Auguste, de Bouwel, élève du collège patronné de Hérenthals;

2e mention honorable : Duqué, Jean, de Lanklaer, élève de l'athénée royal de Hasselt;

3e mention honorable : Govaerts, Alphonse, de Saint-Trond, élève du collège patronné de Saint-Trond.

4° Seconde latine.

1er prix : Bossaerts, Florent, d'Anvers, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e prix : Franck, Louis, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers;

1er accessit : Verschaffelt, Edouard, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand;

2e accessit : Huygens, Charles, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers;

3e accessit : Vander Cruyssen, Albert, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Bruges;

1re mention honorable : De Preter, Louis, d'Anvers, élève de l'athénée royal de Malines ;

2e mention honorable : Van Durme, Cyrille, d'Exaerde, élève du collège patronné d'Eecloo;

3e mention honorable : Proot, René, de Couckelaere, élève de l'athénée royal de Bruges ;

4e mention honorable partagée entre : Duflou, Guillaume, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand; Goedertier, Edmond, de Lede, élève du collège patronné d'Eecloo, et Goemans, Léon, de Louvain, élève de l'athénée royal de Louvain.

Résultats du concours d'histoire et de géographie des élèves de la rhétorique professionnelle, de la seconde professionnelle, de la rhétorique latine et de la seconde latine.

Art. 1er. Sont décernées, pour le concours d'histoire et de géographie en seconde latine, les distinctions suivantes :

Prix : Baillot, Georges, de Liége, élève de l'athénée royal de Liège.

Mention honorable : De Craeke, Jules, de Lierre, élève de l'athénée royal de Malines.

Art. 2. Il n'est pas décerné de distinction en rhétorique et en seconde professionnelles ni en rhétorique latine.

Résultats du concours en thème flamand, allemand et anglais des élèves de la rhétorique professionnelle, de la seconde professionnelle, de la rhétorique latine et de la seconde latine.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en thème flamand, allemand et anglais des élèves de la rhétorique et de la seconde professionnelles et de la rhétorique et de la seconde latines sont décernés ainsi qu'il suit :

1° En rhétorique professionnelle.

Prix d'honneur : Fabry, Edmond, de Corroy-le-Grand, élève de l'athénée royal d'Ixelles ;

Mention honorable : Hombert, Émile, de Chimay, élève de l'athénée royal de Chimay.

2° En seconde professionnelle.

1er prix : Bonjean, Hippolyte, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers ;

2e prix : Fransolet, Émile, de Jalhay, élève de l'athénée royal de Verviers ;

Accessit : Vanden Berghe, Ernest, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Gand ;

1re mention honorable partagée entre : Bastin, François, de Roux, élève de l'athénée royal de Charleroi ; Delcour, Alfred, de Heusy, élève de l'athénée royal de Verviers, et Van den Berghe, Gustave, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e mention honorable : Eemans, Adolphe, de Ledeberg, élève de l'athénée royal de Gand.

3° En rhétorique latine.

1er accessit : Goldschmidt, Paul, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

2e accessit : Chalet, Léon, de Dailly, élève de l'athénée royal de Chimay ;

3e accessit : Goetsbloets, Alfred, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt ;

1re mention honorable : Christophe, Charles, de Verviers, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e mention honorable : Watremez, Émile, de Tirlemont, élève du collège communal de Tirlemont.

4° En seconde latine.

1er prix : Meysmans, Jules, de Tirlemont, élève du collège communal de Tirlemont ;

2e prix : Duflou, Guillaume, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

1er accessit ; Jottrand, Émile, de Fontaine-l'Évêque, élève de l'athénée royal de Namur ;

2e accessit : Boddaert, Henri, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

3e accessit : Franck, Louis, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

4e accessit : Ansiaux, Maurice, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège;

1re mention honorable partagée entre : Bosiers, Horace, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers; Huygens, Charles, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers; et Vanden Broeck, Arthur, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt;

2e mention honorable : Allard, Albert, de Tournai, élève de l'athénée royal de Tournai;

3e mention honorable : Van Pollaert, Paul, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand.

RÉSULTATS DU CONCOURS EN MATHÉMATIQUES DES ÉLÈVES DE LA RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE, DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE, DE LA RHÉTORIQUE LATINE ET DE LA SECONDE LATINE.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en mathématiques des élèves de la rhétorique et de la seconde professionnelles, de la rhétorique et de la seconde latines sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

1° RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE.

Prix d'honneur : Nollet, Armand, de Sombreffe, élève du collège communal de Dinant;

2e prix : Verniory, Louis de Seraing, élève de l'athénée royal de Liège;

3e prix : Descans, Jules, de Saint-Josse-ten-Noode, élève de l'athénée royal de Bruxelles;

4e prix : Collin, Jules, de Stavelot, élève de l'athénée royal de Verviers;

Accessit : Daniel, Jacob, de Lille (France), élève de l'athénée royal de Bruxelles;

1re mention honorable : Collette, Léon, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège;

2e mention honorable : Boedt, Armand, d'Ypres, élève du collège communal d'Ypres;

3e mention honorable partagée entre : Baudelet, Emile, de Châtelet, élève de l'athénée royal de Charleroi; et Sinave, Léon, d'Ixelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles;

4e mention honorable partagée entre : Choquet, Edmond, de Hornu, élève de l'athénée royal de Mons, et Nicodème, Paul, d'Anthée, élève de l'athénée royal de Chimay.

2° SECONDE PROFESSIONNELLE.

Prix : Firket, Victor, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège;

1er accessit : Vanden Berghe, Ernest, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Gand;

2e accessit : Maréchal, Maurice, de Polleur, élève de l'athénée royal de Verviers;

1re mention honorable : Eemans, Adolphe, de Ledeberg, élève de l'athénée royal de Gand;

2e mention honorable : Halleux, Armand, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège ;

3e mention honorable : Corin, François, d'Yvoz-Ramet, élève de l'athénée royal de Liège.

3° RHÉTORIQUE LATINE.

Prix : Delgoffe, Joseph, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges ;

Accessit : Blondeel, Edmond, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges ;

Mention honorable : Colard, Omer, de Verviers, élève de l'athénée royal de Namur ;

4° SECONDE LATINE.

1er prix : Maglinse, Hector, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ;

2e prix : Hans, Joseph, de Namur, élève de l'athénée royal d'Ixelles ;

3e prix : Vande Weyer, Arthur, de Laer, élève du collège patronné de Saint-Trond ;

Accessit : Ansiaux, Maurice, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège ;

1re mention honorable : Boddaert, Henri, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e mention honorable : Dacosse, Antoine, de Libertange, élève du collège patronné de Saint-Trond.

—

RÉSULTATS DU CONCOURS EN VERSION GRECQUE DES ÉLÈVES DE LA SECONDE LATINE.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en version grecque des élèves de la seconde latine sont décernés ainsi qu'il suit :

1er prix partagé entre : Garsou, Jules, de Leers, élève de l'athénée royal de Liège, et Jamar, Joseph, de Stavelot, élève de l'athénée royal de Verviers ;

2e prix : Frères, Adolphe, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons,

Accessit partagé entre : Boclinville, Clément, de Houffalize, élève du collège communal de Dinant ; Deuninck, Alphonse, de Wulveringhem, élève de l'athénée royal de Bruges ; Doutrepont, Georges, de Herve, élève du collège patronné de Herve ;

1re mention honorable : Van Vreckom, Emile, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

2e mention honorable : Bidart, Alexandre, de Saint-Gillis (Bruxelles), élève de l'athénée royal d'Ixelles.

—

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL EN LANGUE FLAMANDE.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours spécial de langue flamande entre les écoles moyennes en 1885, sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

CATÉGORIE A. — *Elèves qui ont terminé la 1re classe ou 3e année d'études, sans avoir doublé aucune des deux classes antérieures.*

1er prix : Borgerhoff, Joseph, de Léau, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Léau ;

2e prix : De Bom, Charles, d'Anvers, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Anvers ;

3e prix : De Waele, Emile, de Gand, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Selzaete ;

4e prix : Bultiaux, Jules, d'Oostkerke, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Blankenberghe ;

1er accessit : Walleghem, Camille, de Langemarck, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Ypres ;

2e accessit partagé entre : Gyssels, Herman, de Termonde, éléve de l'école moyenne de l'Etat, à Termonde, et Vermeirsch, Joseph, de Turnhout, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Turnhout ;

1re mention honorable : Vanderveken, Edmond, de Capelle-Saint-Ulric, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Hal ;

2e mention honorable : Haek, Isidore, d'Ertvelde, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Selzaete ;

3e mention honorable : Poppe, Louis, de Dudzeele, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Bruges.

CATÉGORIE B. — *Elèves qui ont terminé la 1re classe ou 3e années d'études, après avoir doublé au moins une des deux classes antérieures.*

Prix : Spruyt, Emile, de Turnhout, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Turnhout ;

1er accessit : Eeckels, Joseph, d'Anvers, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Anvers.

2e accessit : Schotte, Jules, de Thielt, élève de l'école moyenne patronnée de Thielt ;

1re mention honorable : Sterck, Jules, de Gand, élève de l'Ecole moyenne de l'Etat, à Lokeren ;

2e mention honorable : Van Hauwermeiren, Joseph, de Lede, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Alost ;

3e mention honorable : Duchâteau, Alphonse, d'Aelst, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Saint-Trond.

CATÉGORIE C. — *Elèves qui ont doublé la 1re classe ou 3e année d'études.*

Prix : Scharpé, Louis, de Thielt, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Nieuport; Houtmortels, Dominique, de Tessenderloo, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Aerschot; Debeul, Léon, de Termonde, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Termonde.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en version grecque des élèves de la seconde latine sont décernés ainsi qu'il suit :

Savoir :

1er prix partagé entre : Garsou, Jules, de Leers, élève de l'athénée royal

de Liège, et Jamar, Joseph, de Stavelot, élève de l'athénée royal de Verviers ;

2e prix : Frères, Adolphe, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ;

Accessit partagé entre : Boclinville, Clément, de Houffalize, élève du collège communal de Dinant ; Deuninck, Alphonse, de Wulveringhem, élève de l'athénée royal de Bruges ; Doutrepont, Georges, de Herve, élève du collège patronné de Herve ;

1re mention honorable : Van Vreckom, Emile, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

2e mention honorable : Bidart, Alexandre, de Saint-Gilles (Bruxelles), élève de l'athénée royal d'Ixelles.

—

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL EN LANGUE FLAMANDE.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours spécial de langue flamande entre les écoles moyennes en 1885, sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

CATÉGORIE A. — *Elèves qui ont terminé la 1re classe ou 3e année d'études, sans avoir doublé aucune des deux classes antérieures.*

1er prix : Borgerhoff, Joseph, de Léau, élève de l'ecole moyenne de l'Etat, à Léau ;

2e prix : De Bom, Charles, d'Anvers, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Anvers ;

3e prix : De Waele, Emile, de Gand, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Selzaete ;

4e prix : Bultiaux, Jules, d'Oostkerke, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Blankenberghe ;

1er accessit : Walleghem, Camille, de Langemarck, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Ypres ;

2e accessit partagé entre : Gyssels, Herman, de Termonde, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Termonde, et Vermeirsch, Joseph, de Turnhout, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Turnhout ;

1re mention honorable : Vanderveken, Edmond, de Capelle-Saint-Ulric, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Hal ;

2e mention honorable : Haek, Isidore, d'Ertvelde, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Selzaete ;

3e mention honorable : Poppe, Louis; de Dudzeele, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Brnges.

CATÉGORIE B. — *Elèves qui ont terminé la 1re classe ou 3e année d'études, après avoir doublé au moins une des deux classes antérieures.*

Prix : Spruyt, Emile, de Turnhout, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Turnhout ;

1er accessit : Eeckels, Joseph, d'Anvers, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Anvers ;

2e accessit : Schotte, Jules, de Thielt, élève de l'école moyenne patronnée de Thielt ;

1re mention honorable : Sterck, Jules, de Gand, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Lokeren ;

2e mention honorable : Van Hauwermeiren, Joseph, de Lede, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Alost ;

3e mention honorable : Duchâteau, Alphonse, d'Aelst, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Saint-Trond.

CATÉGORIE C. — *Elèves qui ont doublé la 1re classe ou 3e année d'études.*

Prix : Scharpé, Louis, de Thielt, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Nieuport; Houtmortels, Dominique, de Tessenderloo, éléve de l'école moyenne de l'Etat, à Aerschot; Debeul, Leon, de Termonde, élève de l'école moyenne de l'Etat, à Termonde.

RÉSULTATS DU CONCOURS EN SCIENCES NATURELLES DES ÉLÈVES DE LA RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE, DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE, DE LA RHÉTORIQUE LATINE ET DE LA SECONDE LATINE.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en sciences naturelles des élèves de la rhétorique et de la seconde professionnelles, de la rhétorique et de la seconde latines sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE.

1er accessit : Régnier, Noël, de Cuesmes, élève de l'athénée royal de Mons.

2e accessit : Bray, Albert, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

1re mention honorable : Biévez, Charles, de Haine-Saint-Pierre, élève de l'athénée royal de Mons ;

2e mention honorable partagée entre : Boiteux, André, de Longlaville (France) et Vanderyst, Hyacinthe, d'Anvers, élèves de l'athénée royal de Liége.

SECONDE PROFESSIONNELLE.

1er accessit : Bastin, François, de Roux, élève de l'athénée royal de Charleroi ;

2e accessit : De Ceuninck, Maximilien, d'Ostende, élève de l'athénée royal d'Ostende ;

Mention honorable : Simonis, Alexandre, de Seraing, élève de l'athénée royal de Liége.

RHÉTORIQUE LATINE.

Prix d'honneur : Gendebien, Léon, d'Engis, élève de l'athénée royal de Huy ;

2e prix : Soinne, Albert, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

3e prix partagé entre : Collon, Auguste, de Mons, élève du collège

communal d'Ypres, et Goetsbloets, Alfred, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt ;

1er accessit : Bulcke, Charles, d'Ostende, élève de l'athénée royal d'Ostende;

2e accessit partagé entre : Christophe, Charles, de Verviers, élève de l'athénée royal de Gand, et Gregorius, Edouard, de Louvain, élève de l'athénée royal d'Arlon;

3e accessit partagé entre : Goldschmidt, Paul, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Goossens, Arthur, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand;

1re mention honorable : Van de Sompele, Henri, de Wielsbeke, élève du collège patronné de Courtrai;

2e mention honorable : Duqué, Jean, de Lanklaer, élève de l'athénée royal de Hasselt ;

3e mention honorable : Chalet, Léon, de Dailly, élève de l'athénée royal de Chimay;

4e mention honorable partagée entre : Daxhelet, Jules, de Marneffe, élève de l'athénée royal de Huy, et Heupgen, Paul, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons.

SECONDE LATINE.

Prix : Delaite, Julien, de Liège, élève de l'athénée royal de Liége.

Accessit : Vereecke, Aimé, de Menin, élève de l'athénée royal de Bruges.

1re mention honorable : Tonneau, Joseph, de Dour, élève de l'athénée royal de Mons;

2e mention honorable : Lor, Louis, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles.

RÉSULTATS DU CONCOURS EN COMPOSITION FRANÇAISE DES ÉLÈVES DE LA RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE, DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE, DE LA RHÉTORIQUE LATINE ET DE LA SECONDE LATINE

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en composition française des élèves de la rhétorique et de la seconde professionnelles, de la rhétorique et de la seconde latines, sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

RHÉTORIQUE PROFESSIONNELLE.

1re accessit : Debo, Gaston, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Tournai;

2e accessit : Daniel, Jacob de Lille (France), élève de l'athénée royal de Bruxelles;

1re mention honorable : Collin, Jules, de Stavelot, élève de l'athénée royal de Verviers;

2e mention honorable partagée entre : Regnier, Noël, de Cuesmes, élève de l'athenée royal de Mons; et Renier, Prosper, de Heusy, élève de l'athénée royal d'Arlon.

SECONDE PROFESSIONNELLE.

Prix : Basse, Maurice, de Ledeberg, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

1er accessit : Gorrissen, Winand, de Huy, élève de l'athénée royal de Huy ;

2e accessit : Vanderheeren, Arthur, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges ;

Mention honorable partagée entre : Bicheroux, François, de Jemeppe, élève de l'athénée royal de Liége ; Bonjean, Hippolyte, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers ; Bouillon, Arthur, de Couillet, élève de l'athénée royal de Charleroi ; et Roland, Henri, de Hornu, élève de l'athénée royal de Mons.

RHÉTORIQUE LATINE.

Accessit partagé entre : Corteille, Alfred, de Herve, élève du collège patronné de Herve ; et Heupgen, Paul, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ;

1re mention honorable : De Lichtervelde, Oscar, de Nukerke, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e mention honorable : Goldschmidt, Robert, de Berlin, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

3e mention honorable partagée entre : De Boeck, Henri, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ; et Waxweiler, Emile, de Malines, élève de l'athénée royal de Malines ;

4e mention honorable partagée entre : Cloots, Louis, de Racour, élève du collège patronné de Saint-Trond ; Colard, Oscar, de Verviers, élève de l'athénée royal de Namur ; Deltombe, Eugène, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Gand ; Descamps, Albert, de Courtrai, élève du collège patronné de Courtrai ; Frédérix, Alphonse, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ; Loosveldt, Joseph, de Thielt, élève du collège patronné de Courtrai, et Thyou, Hyacinthe, de Fize-Fontaine, élève du collège patronné de Herve.

SECONDE LATINE.

1er prix : Simon, Jules, de Châtelineau, élève de l'athénée royal de Charleroi ;

2e prix : Riquire, Jean, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

3e prix : Franck, Louis, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

1er accessit : Max, Adolphe, de Bruxelles, élève de l'athénée royal d'Ixelles ;

2e accessit : Vuye, Jean, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

3e accessit : Allard, Albert, de Tournai, élève de l'athénée royal de Tournai ;

4e accessit : Boddaert, Henri, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

5e accessit : Verschaffelt, Edouard, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

6e accessit partagé entre: Bosiers, Horace, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ; De Behr, Louis, de Chaulnes, élève de l'athénée royal de Charleroi; Fanchamps, Omer, de Hodimont, élève de l'athénée royal de Verviers; Frères, Adolphe, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons, et Olivier, Maurice, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers;

1re mention honorable partagée entre : Delstanche, Alfred, de Bruxelles, élève de l'athénée royal d'Ixelles; Peltzer, Fernand, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers, et Van Walleghem, Victor, de Meulebeke, élève du collège patronné de Thielt;

2e mention honorable : Bossaerts, Florent, d'Anvers, élève de l'athénée royal de Gand;

3e mention honorable : Boclinville, Clément, de Houffalize, élève du collège communal de Dinant;

4e mention honorable partagée entre : Beuckers, Gustave, d'Anvers, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Xhrouet, Omer, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers;

5e mention honorable partagée entre : Bischoff, Henri, de Montzen, élève du collège patronné de Saint-Trond ; Justice, Jean, d'Ypres, élève du collège communal d'Ypres, et Van Vreckom, Émile, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles.

—

Résultats du concours en thème latin et en version latine, des élèves de la rhétorique latine et de la seconde latine.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en thème latin et en version latine des élèves de la rhétorique et de la seconde latines sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

Rhétorique latine.

Prix d'honneur: Lentz, Amédée, de Froidmont, élève de l'athénée royal de Tournai;

2e prix : Schlesser, Camille, de Ell (grand-duché de Luxembourg), élève de l'athénée royal de Charleroi;

1er accessit : Pécher, Edmond, de Mons, élève de l'athénée royal de Bruxelles;

2e accessit partagé entre : Bulcke, Charles, d'Ostende, élève de l'athénée royal d'Ostende; et Goldschmidt, Robert, de Berlin, élève de l'athénée royal de Bruxelles;

3e accessit : Colard, Oscar, de Verviers, élève de l'athénée royal de Namur;

4e accessit partagé entre : Dewez, Guillaume, d'Arlon, élève de l'athénée royal d'Arlon; Goetsbloets, Alfred, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt; et Robert, Arius, de Lodelinsart, élève de l'athénée royal de Charleroi;

1re mention honorable : Frédérix, Alphonse, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège;

2e mention honorable partagée entre : Coucke, Paul, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Tournai; et Max, Emile, de Schaerbeek, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

3e mention honorable partagée entre : Ganshof, Arthur, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges ; Lejeune, Emile, de Herbeumont, élève de l'athénée royal d'Arlon ; et Soinne, Albert, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

4e mention honorable partagée entre : Chalet, Léon, de Dailly, élève de l'athénée royal de Chimay; et Waersegers, Henri, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers.

Seconde latine.

1er accessit : Dewez, Pierre, d'Arlon, élève de l'athénée royal d'Arlon ;

2e accessit partagé entre : Olivier, Maurice, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers ; Proot, René, de Couckelaere, élève de l'athénée royal de Bruges; et Simon, Jules, de Châtelineau, élève de l'athénée royal de Charleroi ;

3e accessit partagé entre : Franck, Louis, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers; Huygens, Charles, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ; et Vande Weyer, Arthur, de Laer, élève du collégé patronné de Saint-Trond ;

4e accessit : Ansiaux, Maurice, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège ;

5e accessit : Boddaert, Henri, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand;

6e accessit partagé entre : Braeckevelt, Camille, de Thielt, élève du collège patronné de Thielt; et Desès, Charles, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Namur ;

7e accessit partagé entre : Duflou, Guillaume, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ; et Van Walleghem, Victor, de Meulebeke, élève du collège patronné de Thielt ;

1re mention honorable : Dumont, Georges, de Braine-le-Comte, élève de l'athénée royal de Malines ;

2e mention honorable partagée entre : Frères, Adolphe, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ; et Vandevelde, Marcel, de Pellaines, élève du collège patronné de Saint-Trond ;

3e mention honorable partagée entre : Bosiers, Horace, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers; Houwen, Arthur, de Poperinghe, élève du collège patronné de Poperinghe ; Jamar, Joseph, de Stavelot, élève de l'athénée royal de Verviers ; et Riquire, Jean, de Liège, élève de l'athénée royal de Liège et Vander Cruyssen, Albert, de Courtrai, élève de l'athénée royal de Bruges ;

4e mention honorable partagée entre : Bischof, Henri, de Montzen ; et L'Hoir, Camille, de Jurbise, élève de l'athénée royal de Mons.

—

Résultats du concours en sciences commerciales des élèves de la rhétorique professionnelle et de la seconde professionnelle.

Les prix, accessits et mentions honorables pour le concours en sciences commerciales des élèves de la rhétorique et de la seconde professionnelles sont décernés ainsi qu'il suit, savoir :

1° Rhétorique professionnelle.

Prix : Pastiels, Jules, d'Ixelles, élève de l'athénée royal d'Ixelles ;

Accessit : Boiteux, André, de Longlaville (France), élève de l'athénée royal de Liège ;

1re mention honorable : Bray, Albert, de Bruxelles, élève de l'athénée royale de Bruxelles ;

2e mention honorable : Roggen, Isidore, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt.

2° Seconde professionnelle.

1er accessit : Bonjean, Hippolyte, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers ;

2e accessit, partagé entre : Lahaye, Octave, de Givet, élève du collège communal de Dinant, et Ponty, Jules, de Gmund (Haute Bavière), élève de l'athénée royal de Verviers ;

1re mention honorable : Braibant, Nestor, de Couillet, élève de l'athénée royal de Charleroi ;

2e mention honorable : Delcour, Alfred, de Heusy, élève de l'athénée royal de Verviers ;

3e mention honorable partagée entre : Bastagne, Pierre, de Verviers, élève de l'athénée royal de Verviers ; Verstraeten, Auguste, de Malines, élève de l'athénée royal de Malines, et Yvergneaux, Pierre, de Ledeberg, élève de l'athénée royal de Gand.

PÉRIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Du 20 juillet 1885: Léon Renier (Ant. H. de V.). — **Roget,** Histoire du peuple de Genève, VII (R.) — **Müntz,** La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VII (Pierre de Nolhac). — Gœthe, Gœtz de Berlichingen, p. p. **Chuquet** (Ernest Lichtenberger). — Du 27 : **De Pflugk-Harttung,** Périclès général (Paul Girard). — Cicéron, le pro Roscio, p. p. **Landgraf** (E. Thomas). — **Alb. Duruy,** Hoche et Marceau (A. Chuquet). — Du 3 août : Lucien, Dialogues des morts, p. p. **Tournier** (Émile Baudat). — **De Stern,** L'hégémonie lacédémonienne et thébaine (Paul Girard). — **Birt,** Le livre chez les anciens (E. Thomas). — **Bémont,** Simon de Montfort (J. J. Jusserand). — Du 10: **Cuq,** Le conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien (Camille Jullian). — Documents historiques bas-latins provençaux et français, p. p. **A. Leroux, Em. Molinier** et **A. Thomas,** II (A). — **Prowe,** Copernic, I et II. (R.) — Du 17 : Recueil de l'Institut archéologique d'Athènes, I (Salomon Reinach). — Servius, commentaire de l'Enéide, p. p. **Thilo,** II (E. Thomas). — **Prou,** Les coutumes de Lorris (Louis Farges). — **De Witt,** Un patricien au XVII[e] siècle, Louis de Geer (T. de L.). — **Hagmann,** L'essai sur les mœurs, de Voltaire (Ch. J.). — **Reynald,** Succession d'Espagne, Louis XIV et Guillaume III (R). — Du 24 : **Brugmann,** De l'état actuel de la linguistique (V. Henry). — **Sebastien,** L'organisation du patronat chez les Romains (R. Cagnat). — **Giry,** Les établissements de Rouen (Julien Havet).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 9[e] année. 1885. N° 3. Mai-Juin.

Sommaire : J. Du Fief. La question du Congo. — A. Lancaster. Quatre mois au Texas. — O. Fontaine. La Guyane néerlandaise. — Géographie commerciale. — Chronique géographique. — Régions polaires. — Europe. — Asie. — Afrique. — Amérique. — Questions générales.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome IX. 3[e] livraison. Paris, C. Klincksiek.

Sommaire : L'Iliade et le droit des gens dans la vieille Grèce, par H.

Weil. — Ennius, Annales 177, 178, 514 par L. Havet. — Du contenu primitif du Regius, par E. Thomas. — K. Meisterhans, Grammatik der attischen Inschriften, par O. Riemann. — Louis Quicherat, par E. Chatelain. — Le pèlerinage d'Ennius, par L. Havet.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XII Jahrgang 1884. Berlin, Calvary 1885.

Achtes und neuntes Heft.

Inhalt : Erste Abtheilung. Bericht über die griechischen Grammatiker. Von Professor Dr. P. Egenolff in Mannheim. — Jahresbericht über die späteren griechischen Geschichtsschreiber. 1873-1884. Von Dr. Karl Schenkl. Hofrath, ord. Professor an der phil. Fakultät der Universität Wien.

Dritte Abtheilung. Bericht über die auf die Geschichte der classischen Alterthumswissenschaft bezügliche Litteratur der Jahre 1882-1884. Von Prof. Dr. Adalbert Horawitz in Wien. — Jahresbericht über das Vulgär- und Spätlatein aus den Jahren 1877-1883. Von Privatdocent Dr. Karl Sittl in München.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch, Göttingen.

Inhalt des fünften und sechsten heftes (mai, juni) 1885.

G. Curtius, zur kritik der neuesten sprachforschung. — Fr. Krebs, die praepositions-adverbien der spätern historischen graecität. I. — De optativo futuri commentatio. Scr. Fr. Fassbaender. — G. A. Saalfeld, deutsch-lateinisches handbüchlein der eigennamen. — A. Papadopulos Kerameus, Μαυροκορδάτειος βιβλιοθήκη. I. — Homeri Iliadis carmina seiuncta, discreta, emendata, prolegomenis et apparatu critico instructa edidit G. Christ. — Aeschyli tragoediae. Ed. Henricus Weil. — D. S. Margoliouth, studia scenica. P. I. — Georg Schmid, Euripidea. — De Plutarchi in Galba et Othone fontibus ... Scr. J. Lezius. — P. Terenti Afri comoediae. Rec. C. Dziatzko. — Die gedichte des Catullus. Herausgegeben und erklärt von A. Riese. — J. Kvikala, neue beiträge zur erkläring der Aeneis. — J. B. Sturm, quae ratio inter tertiam T. Livi decadem et L. Coeli Antipatri historias intercedat. — Sallusts Catilina and Iugurtha edited with notes by the late G. Long. Second edition. — De Apollinari Sidonio emendando. Scr. Fr. v. Gustafsson. — Orbis terrarum antiquus in scholarum usum descriptus ab A. van Kampen. — L. Lange, de viginti quattuor annorum cyclo intercalari.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1885.

Fünftes und sechstes Heft.

Inhalt : Erste Abteilung (131r Band). — Die glaubwürdigkeit des

Thukydides geprüft an seiner darstellung der belagerung von Plataia. von H. Müller-Strübing in London. — Der boiotische doppelkalender. von Adolf Schmidt in Jena. — Zu Theokritos Hieron. von J. Beloch in Rom. — Zur lateinischen grammatik. 1. 2. von A. Procksch in Eisenberg. — In Ciceronis epistulas ad M. Brutum. von J. van der Vliet in Haarlem. — Zu Ciceros rede pro Murena. von W. H. Roscher in Wurzen. — (daminum) Epidaminus Epidaminensis. von Th. Hasper in Dresden. — Emendationes Vergilianae. von E. Baehrens in Groningen. — Zu Sallustius (Iug. 70, 2). von F. Walter in München. — *a* und *ab* vor consonanten. von H. Meusel in Berlin. — Zu Tacitus annalen. von F. Walter in München. — Ein falscher Hyginus. von O. Rossbach in Rom. — Die unvollständigkeit des zweiten buches des Propertius und ihre entstehung von A. Otto in Glogau. — Zur kritik des rhetors Seneca von demselben.

Siebentes Heft.

Inhalt : Erste Abteilung (131R Band). — Zur topographie des antiken Syrakus. von B. Lupus in Straszburg (Elsasz). — F. S. Cavallari ed A. Holm : topografia archeologica di Siracusa (Palermo 1883). — Zu Ovidius und den quellen der Varusschlacht. von C. Schrader in Düren. — Zu Vergilius Aeneis. von Th. Plüss in Basel.

Zweite Abteilung (132R Band). — Betrachtungen über die poesie des wortschatzes von O. Kares in Essen. — Fr. Holzweissig : lateinische schulgrammatik in kurzer, übersichtlicher fassung und mit besonderer bezeichnung der pensen für die einzelnen classen der gymnasien und realgymnasien (Hannover 1885). angez. von Fügner in Nienburg a W. — O. Keller und J. Häussner : Q. Horati Flacci opera (Prag). angez. von C. Lang in Lörrach in Baden. — A. Kaegi : griechische schulgrammatik. mit einem anhang, enthaltend repetitionstabellen (Berlin 1884). angez. von G. A. Saalfeld in Blankenburg am Harz. — K. Th. Gaedertz : das niederdeutsche schauspiel. zum culturleben Hamburgs. zwei Bände (Berlin 1884). angez. von H. Holstein in Geestemüde.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien : Verantwortliche Redacteure : W. Hartel, K. Schenkl, 1885.

Inhalt des fünften Heftes. Erste Abtheilung. Abhandlungen. Zur Kritik der Götterreden des Aelius Aristides. Von A. Schwarz in Horn.

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. Friedr. Ignatius, Dr. phil., de Antiphontis Rhamnusii elocutione comm. Berol. — Platos ausgewählte Dialoge erklärt von C. Schmelzer. 8. Band: Charmides, Lysis. 9. Band: Laches, Jon. Berlin 1884, Weidmann. — Q. Enni carminum reliquiae. Accedunt Cn. Naeui belli poenici, quae supersunt. Emend. et adnot. L. Müller. Petropoli 1885. — T. Livi ab urbe condita libri. Edidit Anton. Zingerle. Pars III. lib. XXI—XXV. Pragae. — Die Quellen des Plinius im achten Buch der Naturgeschichte von Dr. Friedr. Aly, Gymnasiallehrer. Marburg 1882. — Die Historien des Tacitus, 1. und 2. Buch für den Schulgebrauch erklärt von Ign. Prammer. Wien 1883.

Inhalt des sechsten Heftes: Zwei Capitel Lucianischer Syntax. Von Dr A. Baar in Görz. — Beiträge zur kirchlichen und vülgaren Latinität aus drei palimpsesten der Ambrosiana. Von H. Rönsch in Lobenstein.

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. Platons Phaedon. Für den Schulgebrauch erklärt von M. Wohlrab. 2. Aufl. Leipzig 1884, B. G. Teubner. 156 SS. Angez. von Dr. F. Lauczisky in Nikolsburg. — Vergil und die epische Kunst. Von Dr. H. Th. Plüss. Leipzig 1884, B. G. Teubner. 366 SS. Angez. von J. Huemer in Wien. — P. Ovidi Nasonis Metamorphoseon libri XV. Scholarum in usum edidit A. Zingerle. Pragae MDCCCLXXXIV, Tempsky. — C. Julii Caesaris commentarii de bello Gallico in usum scholarum recensuit et verborum indicem tabulamque Galliae antiquae addidit Dr. Michael Gitlbauer, prof. univ. Vindobonensis. pars altera (VI—VIII). Friburgi Brisgoviae. angez. v. Prammer.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Zwanzigster Band. Drittes Heft. Berlin, 1885.

Inhalt: C. de Boor, zu Iohannes Antiochenus. — W. Gemoll, zwei neue Handschriften zu Ciceros Cato maior. — B. Keil, zu den Simonideischen Eurymedonepigrammen. — C. Robert, Athena Skiras und die Skirophorien. — H. Schrader, Nachträgliches und Ergänzendes zur Beurtheilung der Handschriftlichen Ueberlieferung der Porphyrianischen Homer-Zetemata. — O. Richter, die Tempel der Magna Mater und des Iuppiter Stator in Rom. — U. Wilcken, Arsinoitische Tempelrechnungen aus dem J. 215 n. Chr. — U. von Wilamowitz-Möllendorff, Thukydideische Daten.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller — Berlin, 1885.

Juli. August. 1. Abtheilung. Abhandlungen. Die Pronomina im sprachlichen Elementarunterricht. Von Oberlehrer Dr. P. Weyland in Gartz a. O.

II. Abteilung. Litterarische berichte. W. Kopp, Geschichte der römischen Litteratur, 5. Aufl. von Hubert, angez. von Professor Dr. M. Hertz in Breslau. — Eutropi breviarum ed. C. Wagener, angez. von Oberlehrer Dr. Aug. Teuber in Eberswalde.

Philologische Rundschau, herausgegeben von Dr. C. Wagener und Dr. E. Ludwig in Bremen 1885.

11 Juli 1885. R. Klotz, Studia Aeschylea (W. Brinckmeier). — V. Hintner, Herodots Perserkriege (J. Sitzler). — A. Müller, Zu Plautus (E. Redslob). — H. Anz, Ciceros sprachgebrauch in der Beziehung des gemeinsamen Prädikats bei mehreren Subjekten (Th. Stangl). — E. Bischoff, De fastis Graecornm antiquioribus (H. Landwehr). — K. Rückert, Nach Nordafrica (J. Jung). — Alb. van Kampen, Orbis terrarum antiquus in scholarum usum descriptus; C. Wolf, Atlas antiquus (R. Hansen). — G. Gurtius, Zur Kritik der neuesten Sprachforschung (G. A. Saalfeld). —

G. Meyer, Essays und Studien zur Sprachgeschichte und Volkskunde (G. A. Saalfeld).

18 Juli. Fr. Wiedenhofer, Antiphontis esse orationem, quam editiones exhibent primam demonstrat (A. Hoeck). — C. Th. Michaëlis, De Plutarchi codice manuscripto Seitenstettensi (C. Stegmann). — A. Kiessling, Horatius Flaccus. 1. Teil: Oden und Epoden (—l.). — A. Strelitz, Ciceronis Laelius (J. Degenhart). — G. Gerber, Die Sprache und das Erkennen; ders., Die Sprache als Kunst (G. A. Saalfeld). — W. Schwartz, Indogermanischer Volksglaube (G. A. Saalfeld). — B. Delbrück, Die neueste Sprachforschung; K. Brugmann, Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft (H. Ziemer). — C. Castellani, Le biblioteche nell' antichità (P. Schwenke). — M. Munier, Die Paläographie als Wissenschaft und die Inschriften des Mainzer Museums (Ferd. Rues).

25 Juli. E. Lübbert, Commentatio de priscae cuiusdam epiniciorum formae apud Pindarum vestigiis (L. Bornemann). — J. Maehly, Uebersetzung von Aeschylos Werken (W. Brinkmeier). — G. H. Müller, Sophokles Elektra für den Schulgebrauch erklärt (Metzger). — J. Vahlen, Aristotelis de arte poëtica liber (A. Bullinger). — O. Keller et J. Haeussner, Horatii opera (H. Müller). — Stamm, Die Partikelverbindung et quidem bei Cicero (Th. Stangl). — W. Lübke, Geschichte der Architektur. Bd. I. (H. Neuling). — M. Planck, Die Feuerzeuge der Griechen und Römer (G. A. Saalfeld. — O. Meltzer, De pace a. u. c. 513 inter Romanos Poenosque constituta; ders., De belli Punici secundi primordiis adversariorum capita quattuor (Hesselbarth).

1 August. A. Willems, Notes et Corrections sur l'Hippolyte d'Euripide (σμ). — A. Roquette, De Xenophontis vita (S. Lederer). — W. Fröhner, Kritische Analekten (Kraffert). — G. Teichmüller, Litterarische Fehden (G. A. Rettig). — H. Strimmer, Der römische Sklavenstand (—d.)

15 August. G. Teichmüller, Litterarische Fehden G. A. Rettig. — E. Zarncke, Ueber die sog. Vocabula Graecanica (R. Kukula). — B. Heisterbergk, Name und Begriff des ius italicum (Hesselbarth). — Fr. Holzweissig, Lateinische Schulgrammatik (C. W.)

22 August 1885. G. Frye. De Heraclidae Milesii studiis Homericis (G. Schoemann). — M. Petschenig, Horatii carmina selecta. — A. Weidner, Cornelii Nepotis vitae. — Fr. Aly, Zur Quellenkritik des älteren Plinius (Hesselbarth). — J. Huemer, Sedulii opera omnia. — R. Lepsius, Die Längenmasze der Alten (J. Krall). — P. Regnaud, Mélanges de linguistique indo-européenne (G. A. Saalfeld). — G. F. Hertzberg, Athen (Weizsäcker). — C. Bruch, Roma, Lyrische Dichtungen (Gumpert). — G. Egelhaaf, Grundzüge der Geschichte; Das Altertum (W. Martens). — A. Klügel, Lat. Unterricht in Sexta (W. Fries).

29 August. — Orelli-Hirschfelder, Horatius vol. II (R. Kukula). — J. Huemer, Sedulii opera omnia (—wg.). — Th. Greve, Kritik der Quellen zum Leben des älteren Gracchus (R. Schmidt). — H. Lewy, De civili condicione mulierum Graecarum (Benseler). — H. L. Strack, Vollstän-

diges Wörterbuch zu Xenophons Anabasis; R. Seelisch, Einführung in Xenophons Anabasis; G. Graeber, Die Attraktion des Relativums bei Xenophon (R. Hansen). — G. Radtke, Die Verbindung des grammatischen und stilistischen Lernstoffes im lat. Unterricht (M. Heynacher).

Wochenschrift für Klassische Philologie, unter mitwirkung von Georg Andresen und Hermann Heller, herausgegeben von Wilhelm Hirschfelder. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

15 Juli. Rezensionen und Anzeigen: Th. Cock, Comicorum Atticorum Fragmenta II 1 (O. Kähler). — O. Binde, De Taciti Dialogo quaestiones (E. Wolff). — C. Boetticher, De allitterationis apud Romanos vi et usu (Ph. Thielmann). — Karl Middendorf, Die Konstruction der Nebensätze der att. or. obl. (λλ). — G. A. Saalfeld, Griech. Vokabularium (λ). — Auszüge, etc.

22 Juli. Rezensionen und Anzeigen: Homers Odyssee von Faesi-Hinrichs. II (Cauer). — O. Goetz, De genetivi usu Thucyd. (Steig). — Laves, Kritische Beiträge zu Xenophon (Grosser). — O. Weissenfels, Syntaxe latine (Prümers). — Flores semisaeculares Bernenses (λ). — Auszüge, etc.

29 Juli. Rezensionen und Anzeigen: Jacob Bernays, Gesammelte Abhandlungen, herausgegeben von Usener. 1. 2. (λρ). — J. A. Heikel, De particip. usu Herodoteo (Gemoll). — P. R. Wagler, De Aetna poemate (Mähly). — Curt v. Oppen, Der griechische Unterricht (H. Heller). — Rappold, Gymnasialpädagog. Wegweiser (λ). — Auszüge, etc.

5 August. Rezensionen und Anzeigen: Busch, De bibliothecariis Alexandrinis qui feruntur primis (Knaack). — Panofsky, Quaestionum de historiae Herodoteae fontibus (Gemoll). — Ciceronis ad M. Brutum Orator. ed. Heerdegem (Rubner). — J. Stadelmann, De quantitate vocalium lat. voces termin. (Schweizer-Sidler). — Auszüge etc.

12 August. Rezensionen und Anzeigen: E. Maass, Analecta Eratosthenica (Frick). — Opsimathes, Γνῶμαι H. Heller). — C. Meissner, De iambico apud Terentium septenario (Draheim). — Taciti lib. quartum ed. Halm II (Zernial). — Auszüge, etc.

19 August. Rezensionen und Anzeigen: Sophocles' Electra v. G. H. Müller (Kopp). — Mangelsdorf, Zu Xenophons Bericht über d. Schlacht bei Kunaxa (Matthias). — Terenti Afri comoediae; rec. Dziatzko (Schlee). — Cicéron contre Verrès. Act. II lib. V par E. Thomas (Nohl). — Bolle, Amor und Psyche (Althaus). — Auszüge, etc.

26 August. Rezensionen und Anzeigen: H. Blümner, Technologie u. Terminologie d. Gewerbe u. Künste b. d. Griechen u Röm. II. Bd. (M. Schmidt). — Ders., Das Kunstgewerbe im Altertum, I. (M. Schmidt). — Leyde, De Apollonii Sophist. Lexic. Homeric. (Kopp). — O. Crusius, Analecta crit. ad paroem. Gr. (Br.). — Ciceros ausgewählt. Briefe, v. Andresen (K. Lehmann). — A. v. Bamberg, Griech. Schulgramm. (H. H.) — Pökel, K. W. Krügers Lebensabriss (A. M.). — Auszüge, etc.

2 September. Rezensionen und Anzeigen : A. Reuter, De Aeschyli cod. recent. (Wecklein). — G. Schmidt, Euripidea : De Jone (Gloël). — Platonis Laches, ed. M. Gitlbauer (Schanz). — Ciceros Rede über d. Imp. des Pomp., von Deuerling (Mosbach). — Ciceros Laelius erkl. von Strelitz (K. Lehmann). — Philologische Arbeiten zum 25jähr. Jubiläum Kvicalas. — Auszüge, etc.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger, O. Seyffert und K. Thiemann. **1885.** Calvary.

11 Juli. **Rezensionen und Anzeigen** : **S. Johnson,** Oriental religions and their relation to universal religion. Persia. (Fr. Spiegel). — **A. Führer,** Die Sprache und die Entwickelung der griechischen Lyrik (R. Meister). — **Xénophon,** L'Anabase, livre II, par A. Cuvillier (Matthias). — **W. Mangelsdorf,** Zu Xenophons Bericht über die Schlacht bei Kunaxa (W. Vollbrecht). — **M. Tulli Ciceronis** autobiographia. Collegit illustravit S. Martini (L. Gurlitt). — **Cornelii Taciti** opera quae supersunt. Rec. I. Müller. I. (A. Eussner). — **Ed. Wölfflin,** Archiv für lat. Lexikographie und Grammatik (H. Rönsch). — **H. Seeger,** Realgymnasium oder Oberrealschule? P. Hellwig). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

18 Juli. — **Originalarbeiten** : **E. Kroker,** Giebt es ein Portrait des Aischylos? — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Buchholz,** Vindiciae carminum Homericorum (R. Volkmann). — **W. C. Jebb,** Die Reden des Thukydides deutsch von Imelmann (A. Busse). — **Theophanis** Chronographia rec. Carolus de Boor (Dr. Wäschke). — **H. Ebeling,** Schulwörterbuch zu Cäsar (R. Schneider). — **Arthur Cohn,** Quibus ex fontibus S. Aurelii Victoris et libri de Caesaribus et epitomes undecim capita priora fluxerint (C. Chambalu). — **F. Cape Witehouse,** Moeris the wonder of the world (G. Ebers). — **Cl. Perroud,** De Syrticis emporiis (D.). — **G. Wolff** und **O. Dahm,** Der Römische Grenzwall bei Hanau mit den Kastellen zu Rückingen und Marköbel (O. Keller). – **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

1 August. — **Originalarbeiten** : **J. Reimers,** Die Lehmfunde in Griechenland und der dorische Stil. — **Rezensionen und Anzeigen** : **K. A. Ed. Niemeyer,** Ueber die Gleichnisse bei Quintus Smyrnaeus (R. Petersen). — **Sophocles'** Tragödien von N. Wecklein (H. Müller). — **Sophokles'** König Oedipus, erklärt von G. Kern. — **Sophokles'** Tragödien, erklärt von C. Schmelzer. — **Sophoclis** Tragoediae, ed. J. Král (H. Müller). — **M. Schmidt,** Zweiter textkritischer Beitrag zu den Trachinierinnen (Wecklein). — **L. v. Schröder,** Pythagoras und die Inder (F. Lortzing). — **P. Shorey,** De Platonis idearum doctrina atque mentis humanae notionibus commentatio (P. v. Gizycki). — **A. Harpf,** Die Ethik des Protagoras und deren zwiefache Moralbegründung (A. Krohn). — **R. Thamin,** Un problème moral dans l'antiquité (M. Heinze). — **J. Denis,** De la philosophie d'Origène (Th. Ziegler). — **T. Macci Plauti**

Mostellaria. By E. A. Sonnenschein (O. Seyffert). — **R. C. Kukula,** De Cruquii codice vetustissimo (G. Faltin). — **Le orazioni Catilinarie di M. Tullio Cicerone** commentate da A. Pasdera (F. Müller). — **Titi Livii,** ab urbe condita liber I, erklärt von M. Heynacher (—σ—). — **G. Pietrogrande,** Iscrizioni romane del Museo di Este (K. Zangemeister). — **W. Manhardt,** Mythologische Forschungen. herausgegeben von H. Patzig. Mit Vorreden von K. Müllenhoff und W. Scherer (K. Bruchmann). — **E. Siecke,** Beiträge zur genaueren Erkenntnis der Mondgottheit bei den Griechen (K. Bruchmann). — **F. Th. H. Ilberg,** Erinnerungen an sein Leben und Wirken von J. Ilberg (H. Peter). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

22 August. — **Rezensionen und Anzeigen: G. Günther,** Grundzüge der tragischen Kunst (Wecklein). — **Sophokles'** Tragödien. übers. von G. Wendt (F. Kern). — **Calpurnii** et **Nemesiani** Bucolica. Recensuit H. Schenkl (L. Müller). — **Cicero,** Ausgewählte Briefe, erklärt von F. Hofmann (K. Schirmer). — **L. Carrionis in A. Gellii** noctium Atticarum libros commentarios qui exstant castigationum et notarum specimen ex ed. princ. a Martino Hertzio deprompturn (Gs.). — **P. v. Bradke,** Dyâus Asura, Ahura Mazdâ und die Asuras (F. Spiegel). — **J. Bernays'** gesammelte Abhandlungen, herausg. von H. Usener (P. v. Gizycki). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

29 August. — **Rezensionen und Anzeigen : Herodoti** historiae. Rec. H. Stein (K. Abicht). — **Q. Horati Flacci** opera. Scholarum in usum ediderunt O. Keller et I. Haeussner (W. Mewes). — **M. Fabii Quintiliani** Declamationes quae supersunt. Rec. C. Ritter (v. Morawski). — **Kubicki,** Das Schaltjahr in der gr. Rechnungsurkunde des C. I. A. (A. Mommsen). — **E. Chatelain,** Paléographie des classiques latins (Wattenbach). — **J. Tetlow,** A progressive series of inductive lessons in latin (P. Dettweiler). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 28. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

L'AVÉNEMENT DE CORNEILLE DE BERG AU TRÔNE ÉPISCOPAL DE LIÈGE.

Jusqu'ici tout l'intérêt de l'histoire de Liège au XVI[e] siècle s'était porté sur Erard de la Marck, Gérard de Groesbeek, Ernest de Bavière. C'est que chacun de ces princes fut le contemporain d'événements importants, et eut sa physionomie marquée au milieu des faits nombreux qui signalèrent le siècle de Charles-Quint. L'histoire de Corneille de Berg et de Georges d'Autriche au contraire est peu connue et même dédaignée. On aurait tort de croire cependant qu'elle ne présente pas d'intérêt. Il en est de la vie des peuples comme de celle des individus : les événements les plus insignifiants en apparence cachent souvent des faits très importants, dont l'historien doit reconnaître la nature. Il est vrai que, si l'étude du règne de ces deux princes a été négligée, c'est que les documents officiels de leur époque sont très peu nombreux. Chapeauville [1] lui-même, le plus connu des annalistes liégeois, et qui, bien qu'appartenant à la fin du siècle, pouvait consulter le témoignage des contemporains de Corneille de Berg, ne donne à l'égard de ce prince que des renseignements incomplets. Heureusement les *papiers d'état et de l'audience* déposés aux archives du royaume à Bruxelles, en ceci comme en beaucoup d'autres points, jettent par ci par là une lumière nouvelle sur les affaires diplomatiques du temps,

[1] Pour le commencement du XVI[e] siècle CHAPEAUVILLE, dans ses *gesta pontificum leodiensium,* tome III, suit le récit du moine franciscain Brusthem, contemporain d'Erard de la Marck et auteur d'une importante chronique latine, publiée par M. le chanoine REUSENS dans le tome VIII des *Bulletins de l'Institut archéologique Liégeois.*

et nous apprennent de précieux détails ignorés par bien des Liégeois du XVI[e] siècle. On en jugera par les curieuses révélations que nous y avons trouvées sur l'avénement de Corneille de Berg au trône épiscopal de Liège.

I.

La tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, inaugura à l'égard du pays de Liège une politique nouvelle, politique plus sage et plus prudente que celle des gouvernements précédents, et qui fut appliquée avec un rare esprit de suite par les gouverneurs généraux, qui se succédèrent dans l'administration des Pays-Bas. Répudiant cette brutalité agressive des ducs de Bourgogne, brutalité qui n'eut jamais d'autre résultat, que d'exaspérer une nation jalouse de ses libertés, Marguerite s'appliqua à ménager la susceptibilité des Liégeois, à flatter leur amour propre, et Charles-Quint, qui plus tard se plaisait à dire qu'il aimait mieux voir dans les Liégeois de bons voisins que de mauvais sujets, obtint ainsi pour le commencement du XVI[e] siècle, ce que de grandes victoires n'avaient point donné à Philippe-le-Bon et à Charles-le-Téméraire : l'alliance définitive du pays de Liège. Le traité conclu à St. Trond en 1518 entre la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, et Erard de la Marck, prince-évêque de Liège, est un chef-d'œuvre de diplomatie. A première vue rien qui pût inspirer des inquiétudes aux esprits les plus pessimistes. Les deux états se promettaient bon voisinage et mutuelle défense contre leurs ennemis. N'était-ce pas faire des Liégeois les égaux des habitants de par deça? Mais si jamais une convention diplomatique a été démentie par une interprétation fallacieuse, c'est bien cette fameuse convention de St. Trond. En apparence les Liégois étaient les alliés de Charles-Quint, en réalité, comme nous le montrerons dans cette étude, ils devinrent ses vassaux.

Mais ce n'était pas assez qu'Erard de la Marck fut devenu le satellite de Charles-Quint; il fallait que son successeur donnât des gages anticipés de son dévouement, et que le traité de 1518 ne fût pas dénoncé. Aussi le choix du successeur d'Erard de la Marck fut-il l'objet des constantes préoccupations de Charles Quint et de Marguerite d'Autriche. Déjà en 1522 Charles-Quint[1]

---

[1] CHAPEAUVILLE. *Gesta Pontificum leodiensium,* tome III, page 278,

recommandait à Erard de préparer la coadjutorerie de Corneille de Berg, un ami de la maison d'Autriche. Erard le recommanda au chapitre de St. Lambert, à qui appartenait l'élection des princes-évêques, et le chapitre y consentit, dit Chapeauville[1], par faveur pour Charles-Quint, et surtout pour conserver sa liberté d'élection; liberté dont il aurait été privé, si l'empereur eût écouté ses sympathies personnelles, ou si le pape, depuis qu'Erard était cardinal, eût usé de son droit de réserve. N'oublions pas qu'en vertu du concordat de Worms, la nomination de l'évêque de Liège devait être ratifiée par l'empereur d'Allemagne, son suzerain, et par le pape. Charles-Quint pouvait donc briser la résistance du chapitre de St. Lambert, si le candidat, qu'il proposait, n'était pas agréé. Il n'avait qu'à désavouer tout autre choix, et le pape, qui était alors dans la dépendance de Charles-Quint, se fût bien gardé de contrecarrer la volonté de l'empereur. En désignant d'avance le successeur d'Erard de la Marck, Charles-Quint prévenait les intrigues qui s'ourdiraient lors du choix d'un nouveau prince-évêque; intrigues qui eussent été dangereuses cette fois, parce que le roi de France convoitait plus que jamais la principauté de Liège, et comptait sur les sympathies d'une partie du peuple liégeois, et sur les nombreux aventuriers, qui par haine de la maison d'Autriche, lui eussent livré les villes de la Meuse. Aussi Charles-Quint s'empressa-t'il de demander au pape de ratifier la nomination de Corneille de Berg, afin qu'à la mort d'Erard le coadjuteur prît possession du trône épiscopal sans difficulté. Nous trouvons dans la correspondance de Marguerite plusieurs preuves de cette insistance.

C'est ainsi que dans une instruction[2] donnée de Valence, le 6 mars 1527, Charles-Quint recommande au chambellan et bailli de Bruges, le sire de Praet, d'obtenir le plus tôt possible à Rome une bulle confirmant la nomination du coadjuteur par le chapitre de Liège. Corneille de Berg et son frère promirent de se hâter « Il faut veiller, dit cette instruction, à la sûreté du « pays de Liège, de sorte que, si le cardinal vient à mourir,

---

[1] Idem, p. 278.

[2] Archives du royaume à Bruxelles; *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint* (12 février 1527 - 3 décembre 1530) — Minute.

« il ne survienne aucune complication. « Charles-Quint doit « être sûr des châteaux et forteresses du Pays de Liège, et les « capitaines de ces places faire le serment de ne pas y introduire « de personnes suspectes, soit du vivant d'Erard, soit à l'avé- « nement de Corneille de Berg. Il est à craindre qu'à la mort « d'Erard, son frère Robert ou un de ses enfants, ne songe à « s'emparer des forteresses liégeoises; c'est pourquoi les com- « mandants doivent recevoir leur mot d'ordre de la gouvernante « des Pays-Bas. »

Le 6 juillet 1528 [1], l'empereur écrit de Saragosse à sa tante pour blâmer les atermoiements du comte de Bueren et de Corneille de Berg, qui n'ont pas encore obtenu la ratification demandée, « les conséquences d'une telle négligence, dit l'em- « pereur, peuvent être graves; Marguerite doit fixer à ces deux « princes un délai endéans duquel ils doivent accomplir leur « mission; s'ils échouent, l'empereur s'occupera d'assurer la « coadjutorerie à un autre personnage. »

Enfin le 30 novembre 1528 [2], l'empereur écrit de Tolède au seigneur de Moqueron, conseiller et maître d'hôtel, et au sieur de Montfort gentilhomme de sa chambre, de rappeler au cardinal de Liège, qui se disposait à partir pour l'Italie, d'aplanir les difficultés que suscitait encore la coadjutorerie de Corneille de Berg, et d'ordonner aux capitaines des places fortes d'agir dans l'intérêt de la patrie.

Charles-Quint atteignit son but. L'année suivante le pape Clément VII conféra à Corneille de Berg la coadjutorerie de l'évêché de Liège avec droit de succession. C'est probablement à l'animosité que ce pape témoignait à la maison d'Autriche que Charles-Quint dut d'attendre aussi longtemps la ratification de la nomination de son protégé.

II.

Charles-Quint avait donc pris ses précautions afin qu'à la mort d'Erard l'évêché de Liège tombât dans des mains amies.

---

[1] Arch. du royaume : même volume.

[2] Même volume.

Dans ces différents volumes les dépêches sont classées dans l'ordre chronologique.

[3] Archives du royaume : *Correspondance de la reine Marie de Hongrie avec Charles-Quint* (1534-1552) tome I. (copies faites à Vienne en 1882).

Au commencement de février 1538, dix ans après les événements dont nous venons de parler, Erard était mourant. Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, informée de l'état du cardinal, s'empressa d'envoyer à Liège des commissaires spéciaux pour préparer les esprits à l'avènement de Corneille de Berg. Ces commissaires étaient Florent d'Egmond[1], comte de Bueren, diplomate, qui fut chargé souvent par la reine d'importantes missions, et Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or. « Si le cardinal est mort, enjoint l'ordre de la « Reine[2], les députés doivent rappeler aux Liégeois les « stipulations du traité d'alliance de 1518, et montrer que « la coadjutorerie de Corneille de Berg est légale, conforme « aux prescriptions canoniques, qu'elle a été ratifiée par le « chapitre de St. Lambert, que Corneille est donc le successeur « légitime d'Erard. Ils devront se mettre en rapport avec les « chanoines et les échevins de Liège et les intéresser à leur « cause. S'ils jugent nécessaire de donner à certains dignitaires « ecclésiastiques, notamment au seigneur de Seraing, neveu « d'Erard et chanoine de St. Lambert, fût-ce même une pension « de 4000 ou 6000 florins, ils peuvent la payer comptant. — « Qu'ils s'attachent particulièrement les chanoines natifs des « Pays-Bas, et s'enquièrent si les Français ne travaillent pas « à imposer aux Liégeois un évêque de leur parti. S'ils entendent parler de la coadjutorerie du sire de Seraing, qu'ils « répondent qu'elle n'a pas été ratifiée à Rome. Si par hasard « ce dernier poursuivait ses intrigues, et que les Liégeois « voulussent à toute force l'élire, leur devoir est de gagner le « sire de Seraing à leur cause, de lui faire espérer une bonne « récompense de la part de l'empereur, et de l'amener peu à « peu à l'observation de la convention signée à St. Trond par « Erard de la Marck.

---

[1] Florent d'Egmond, comte de Bueren, signe toutes les dépêches qu'il adresse à Marie de Hongrie de son prénom néerlandais Florys. V. Sur la généalogie des comtes de Bueren et de la famille d'Egmond, le dictionnaire géographique de Vander Aa et M. Henne : *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,* passim.

[2] Dans un travail ultérieur nous nous réservons de faire connaître les menées ambitieuses de ce neveu d'Erard de la Marck. Les *papiers d'état et de l'audience* renferment à son égard des documents d'une haute importance.

Ces commissaires avaient reçu des instructions précises et détaillées, et ces instructions montrent bien l'inquiétude que l'avénement du successeur d'Erard inspirait au gouvernement des Pays-Bas. C'est que la situation du pays de Liège était alors des plus critiques. François I songeait à recommencer la guerre avec Charles-Quint, et comptait plus que jamais sur les partisans qu'il avait au pays de Liège. Il faut le dire : les Liégeois se faisaient encore d'étranges illusions sur leurs voisins, les Français ; l'odieuse trahison de Louis XI, no plus que l'indifférence de François I ne les avaient rendus circonspects. La communauté de langue et de mœurs était plus forte que l'intéret national; et bien des Liégeois auraient souhaité l'annexion de leur pays à la France. François I avait de chauds partisans à Liège, même au sein du chapitre de St. Lambert; le propre neveu d'Erard, Guillaume de la Marck, seigneur de Seraing et archidiacre de Brabant, lui était dévoué et espérait devenir évêque de Liège[1] à la mort de son oncle. Ce n'était pas sans raison que Marie de Hongrie se défiait de lui. Au fond les La Marck avaient toujours été partisans de la France, et si Erard depuis 1518 était resté le fidèle allié de Charles-Quint, c'est que l'intérêt politique avait fait taire ses sympathies personnelles.

III.

Les commissaires précités rendirent journellement compte de leur mission à Marie de Hongrie, et leurs dépêches, conservées à Vienne, et dont le gouvernement belge a reçu récemment des copies, sont des plus intéressantes, parce qu'elles nous font assister aux derniers moments du cardinal, et nous exposent les difficultés, que le gouvernement des Pays-Bas rencontra avant de voir Corneille de Berg prendre définitivement possession du trône de Liège.

Monseigneur d'Aremberg[1], grand maïeur de Liège, dévoué partisan de Marie de Hongrie, fit écrire à Corneille de hâter son arrivée à Liège. Il envoyait en même temps un courrier au comte de Bueren pour lui dire qu'il était entouré par les parents

---

[1] Lettres missives de Marie de Hongrie, tome I. Lettre du 8 février 1538.

et alliés du sire de Seraing, et qu'il n'osait écrire de crainte que ses lettres ne fussent interceptées [1].

Le cardinal, écrivait Nigri de son côté, était mourant, et il était plus que temps que Corneille arrivât à Liège. Le 11 février Marie écrit à son conseiller, le comte de Bueren, qu'elle a pressé le départ de Corneille de Berg, mais que ce dernier allègue mille excuses pour rester à Bruxelles.

Le 15 du même mois, Marie annonce encore à de Bueren qu'elle a fait signer au coadjuteur les bulles d'acceptation, qu'il doit adresser au chapitre, aux nobles et aux échevins de Liège. Le comte lui répond qu'il a contenté le sire de Seraing en lui promettant une pension de 6000 florins. Le 23 février Nigri apprend à la reine que Corneille de Berg sera inauguré dans quelques jours, et le 28, il annonce triomphalement que les affaires ont pris une heureuse tournure, malgré les difficultés suscitées par les adversaires du coadjuteur. « L'union du chapitre, « des nobles et une surveillance continuelle ont paré à tout. Le « sire de Seraing au sein du chapitre a voulu s'opposer à la « réception de Corneille de Berg, il est mécontent que sa « pension n'ait été garantie sur les terres de l'évêché, mais ses « manœuvres échoueront, parce que le chapitre est bien disposé « pour le coadjuteur [2]. »

Si les intrigues du sire de Seraing créaient des difficultés à Marie de Hongrie, l'humeur capricieuse et l'entêtement de Corneille de Berg en causaient d'aussi sérieuses. C'est que notre coadjuteur ne tenait nullement à devenir évêque de Liège. Il semble qu'il eut horreur de sa position, ainsi qu'il appert d'une relation du 2 avril 1538, relation qui nous apprend de curieuses révélations [3].

H. LONCHAY

La fin prochainement.

---

[1] Même recueil, lettre du 10 février. Toutes ces lettres sont classées par ordre chronologique.

[2] Toutes ces lettres contenues dans le tome I des lettres missives de Marie de Hongrie sont des plus importantes pour l'histoire de Liége au XVIme siècle.

[3] Cette longue relation se trouve dans le tome I de la correspondance de Marie de Hongrie avec Charles-Quint (1534-1552). Les originaux de toutes les missives contenues dans ce volume sont à Vienne et le gouvernement belge en a fait faire des copies en 1882.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE DES RELIGIONS

PROFESSÉ A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, PAR LE C[te] GOBLET D'ALVIELLA.

(*Suite,* voir p. 307, 5e livr. t. XXVIII.)

CINQUIÈME LEÇON.

Vénération des montagnes et des pierres.

(Litholâtrie).

Vive impression que font les hautes montagnes sur l'imagination des peuples-enfants, surtout avant que le passage à l'état sédentaire ne les ait familiarisés avec la configuration du pays.

Les montagnes ont souvent des formes bizrares; elles semblent supporter le ciel; elles sont difficiles d'accès; elles s'enveloppent de nuages d'où sortent le vent, la pluie, la foudre; elles récèlent des cavernes sombres, des forets épaisses, des eaux mugissantes et souvent dévastatrices.

Adoration des montagnes en Malaisie, en Afrique, en Sibérie, chez les aborigènes de l'Inde et de l'Himalaya. — Le culte des hauts-lieux chez les anciens.

Personnalité et sexe attribués aux rochers et aux pierres. — Mariages et familles de rochers chez les Lapons, les Nègres, les Péruviens et les Fidjens. — Pierres qui marchent en Afrique, dans l'Inde, en Polynésie, en Bretagne. — Hommes engendrés par des pierres (aux îles Mariannes, en Afrique et chez les anciens Mexicains; *cf.* la légende de Deucalion) et pierres qui ont été des hommes (légendes d'hommes et de géants ou de monstres transformés en pierre (îles Fidji et Marianne, Laponie, Amérique centrale; légendes populaires de l'Europe; mythologie classique).

On trouve les rochers et les pierres adorés :

1° *pour leur forme,* quand celle-ci évoque l'image d'un homme, d'un animal, voire d'un objet quelconque ou simplement quand elle présente quelque caractère extraordinaire (pierres branlantes, blocs erratiques, pétrifications, outils en silex, pierres phalliques).

2° *pour leur provenance ou leur destination* (Aérolithes, éboulis, pierres qui servent de limites).

3° *pour leur association* avec des évènements utiles ou nuisibles dont on les suppose la cause. (Vénération des écueils les plus dangereux sur le Niger et le Saint-Laurent; *cf.* Charybde et Scylla, etc.).

Curieuses analogies du culte rendu aux pierres chez les Peaux-Rouges, en Irlande, en Scandinavie, dans l'Inde contemporaine et autrefois chez les Grecs et les Sémites.

Les pierres levées ; extension des monuments mégalithiques; hypothèses sur leur origine et leur âge.

Il faut distinguer, dans la vénération des montagnes, rochers et pierres, trois formes :

1° On les venère comme des personnalités surhumaines.

Les falaises-fétiches du Congo. — Les *guacas* du Pérou. — Pierres protectrices des récoltes dans l'Inde méridionale, au Pérou, au Mexique, aux Antilles, chez les Peaux-Rouges, chez les Grecs et les Romains. — Le dieu-Liban. — Baal Hermon. — Atlas. — Comment une pierre devient dieu chez les Dacotahs. — Le culte des Bétyles chez les anciens.

2° On les vénère comme la résidence temporaire ou permanente de divinités qui sont conçues sous une forme distincte.

Le mont Kinabalou de Bornéo; les volcans du Kamchatka, de l'Australie et de la Polynésie (*cf.* la légende de Vulcain et des Cyclopes); le mont Mérou, (*cf.* l'Olympe); les rochers du Yucatan, qui représentent des dieux, changés en pierre, mais reprenant leur forme à volonté; les cailloux où le sorcier nègre fait descendre un esprit.

3° On les venère comme associés aux actes d'un dieu ou simplement comme rattachés à son culte.

Le palladium de Troie, la pierre noire de la Mecque, les *lingas* de Siva; la pierre de Saint-Bavon; montagnes vouées aux dieux.

Dans ce dernier cas, il arrive souvent que la pierre ou la montagne a d'abord été adorée en elle-même, comme le corps d'une personnalité surhumaine. — Réciproquement, des pierres, simples autels, ont pu être regardées, dans la suite, comme des individualités vivantes.

Vénération des eaux.

(Hydrolâtrie).

Rôle que joue l'eau dans la vie des sauvages — son caractère animé et mystérieux. — Le mouvement de l'eau attribué par le non-civilisé, non à certaines lois physiques, mais à une vie et à une volonté propres.

Adoration des fleuves, des sources, des étangs chez les Esquimaux, les Peaux-Rouges, les Nègres, les Cafres, les Australiens, les Finno-

Tartares, les habitants de l'Inde. — *cf.* dans la mythologie classique (Senèque *Epist.*. XLI). — Coutume universelle de faire une offrande aux cours d'eau avant de les traverser — Le culte des eaux dans les traditions de l'Europe.

On trouve les eaux vénérées :

1° en elles-mêmes, comme personnalités surhumaines (notamment chez les nègres, les Peaux-rouges, les Sibériens et même les Slaves).

Invocation des habitants de la Bohème à leurs puits ; les voyages du lac Eim en Esthonie ; le pari du Volga et de la Vazouza. — Les fleuves vêdiques.

2° comme la demeure d'une divinité — (les esprits de la cataracte Peiono chez les Hurons ; les divinités des sources et des fleuves chez les Grecs).

3° comme investies de propriétés merveilleuses par une divinité quelconque (nombreux exemples, anciens et modernes).

Culte de la mer — La mer a été adorée par presque tous les peuples qui se sont trouvés en contact avec elle.

Son flux et son reflux donnent l'idée d'un être qui respire; son aspect mène à une vague conception de l'infini ; elle représente l'immutabilité sous une apparence toujours changeante.

La vénération s'adresse-t-elle à la mer divinisée ou à une divinité de la mer?

Le premier cas se rencontre au Dahomey (offrandes et libations à la mer pour qu'elle se calme), aux iles Canaries (les Guanches battaient la mer pour qu'elle s'apaisât, tout comme Xerxès la fouetta pour la punir), à Sumatra, dans l'ancien Pérou.

Le second cas se trouve en Polynésie (où le dieu de la mer, Hiro, réveillé par un esprit inférieur, apaise les flots tumultueux) ; au Kamtchaka (où Hitgk a la forme d'un grand poisson), au Japon, etc.

Chez les anciens on trouve simultanément les deux conceptions.

SIXIÈME LEÇON.

Vénération des plantes et des arbres.

(Dendrolâtrie).

Rôle que les arbres et les plantes jouent dans l'existence du sauvage. — Universalité du culte rendu à la végétation ; il se retrouve chez tous les peuples et dans tous les temps.

On trouve les arbres adorés :

1° pour les services qu'ils rendent,

Adoration de la plante nourricière au Nicaragua, au Pérou, au Congo, en Arabie, en Birmanie, chez les Finnois, — chez les peuples indo-européens, dans l'ancienne Égypte et chez les Sémites.

2° pour leur antiquité.

Vénération des vieux arbres à Sumatra, aux Philippines — dans l'ancien Mexique, en Gaule, chez les Romains.

3° pour leur forme.

Le mélèze de Bérézof; les arbres à deux troncs chez les Peaux-Rouges.

4° à raison de certaines propriétés particulières.

Le tremble chez les Kirghiz ; l'accacia chez les orientaux ; les plantes que leur fleurs rouges faisaient passer pour être produites par la foudre ou pour renfermer du feu (chez les Indo-Européens).

5° pour leur situation.

Lorsqu'ils couronnent les montagnes chez les Sibériens. — Culte fréquent des arbres isolés.

6° pour leur association avec certains phénomènes ou certains évènements.

Les arbres qui donnent la fièvre chez les Taleins de la Birmanie, chez les Sénégambiens, etc. — Arbres tutélaires : la coutume de planter, à la fondation d'un village ou même à la naissance d'un enfant, un arbre, qu'on regarde ensuite comme leur génie protecteur, se retrouve chez presque tous les peuples sédentaires ; nos arbres de la Liberté sont une dernière survivance de cette croyance.

Il faut distinguer, dans la vénération des arbres et des plantes quatre formes :

1° Ils sont véneres comme des puissances surhumaines.

Objurgations des Slaves à leurs bouleaux. — Arbres qui rendaient des oracles dans l'Yémen, dans l'Inde, chez les Grecs et les Slaves. — Prières et offrandes expiatoires à l'arbre qu'on abat (à Siam, en Chine, en Birmanie, au Congo, dans l'antiquité classique). — Croyance que l'âme des arbres meurt avec eux (Tahitiens, Birmans, Ojibways, *cf.* chez les Grecs (Ausone, *Idyll. de Hist.* 7). — Croyance que cette âme passe dans les objets fabriqués avec leur bois (à Siam, chez les Ostiaques, aux Antilles, également dans l'ancienne Grèce. (ex. : les Bacchus de Corinthe).

2° Ils sont vénérés comme le receptacle d'un dieu ou d'un génie — ou plutôt la vénération s'adresse à cet être surhumain dont ils sont la demeure.

Les démons chevelus de la forêt qui sifflent au milieu des branches chez les Australiens. — L'arbre de Zell qu'habitait la Vierge. — Le

petit bossu des bouleaux chez les Slaves. — Les esprits des arbres chez les Finnois, les tribus du Brésil, les Germains, les Celtes, etc.

3° Ils sont vénérés comme autels ou simplement comme consacrés à une divinité.

Arbres à *ex-voto*. — Partout où une religion supérieure s'est trouvée en contact avec le culte d'arbres personnifiés, elle n'a réussi à déraciner ce dernier qu'en consacrant à ses propres divinités les arbres ainsi adorés.

4° Arbres mythiques. — De nombreux peuples ont un arbre cosmogonique qui a la terre pour racine, le ciel pour tête, les nuages pour rameaux.

Se retrouve chez les Kasias du Bengale, les Dayaks de Borneo, les Malais, les habitants de Taïti, les Gayaros et les Mbocobis de l'Amérique méridionale. — Le figuier céleste des Védas ; le frêne Yggdrasil des Germains ; le chêne ailé de Zeus.

Divinités des espèces. — L'identité de certaines plantes mène à la notion de l'espèce ou plutôt du génie de l'espèce, divinité extérieure à ces plantes, mais qui les régit toutes et qui reproduit leurs traits communs.

Les *haltias* de la Finlande. — Prière des Karens à l'esprit du riz. — Les divinités de la moisson.

Divinités des forêts. — Une abstraction du même genre conduit à la notion du bois ou de la forêt, qui auront pour divinité, soit la collection des esprits des arbres (les *Yanchons* des Botocoudos, *cf.* sylvains, faunes, satires, dryades), soit une divinité spéciale, généralement conçue comme sombre et irritable (le démon des bois chez les Brésiliens, les Fuégiens, les Polynésiens, les Finnois et les Slaves).

Citation de Sénèque sur l'impression religieuse produite par les forêts. — Quand on en vient à vénérer des dieux indépendants des choses, les forêts, précédemment adorées en elles-mêmes, deviennent la résidence ou le temple d'une Divinité. — Bois sacrés de la Sibérie, de l'Afrique, de la Birmanie, de l'Inde, des Latins, des Grecs, des Gaulois, des Germains, des Slaves.

Vénération des animaux

(Zoolâtrie)

Tendance du sauvage à regarder les animaux comme ses égaux et même comme ses supérieurs. — Sa croyance à la possibilité de croisements entre l'homme et l'animal. — Traditions sur l'origine animale de certaines populations et sur l'origine humaine de certaines espèces d'animaux.

Les singes ont passé pour des hommes manqués (Akra et Yucatan), pour des hommes déformés par un incendie (Amérique méridionale), pour des hommes qui ne veulent pas travailler (Zoulous), pour des hommes coupables et punis (Madagascar; - *cf.*, dans l'antiquité, les singes des îles Pithécuses).

Le *totémisme* (prétention de certaines tribus ou familles de descendre d'un animal déterminé); — cette tradition existe chez les Peaux-Rouges, les Australiens, les Cafres, les aborigènes de l'Inde, les Arabes, les Sibériens, les anciens Egyptiens, etc. — Origines du totémisme collectif et individuel — Part du hasard dans le choix d'un *totem*.

La lycanthropie (pouvoir qu'auraient certains hommes de se transformer en animaux malfaisants); — cette croyance se retrouve dans toute l'Afrique, dans l'Inde, au Japon, en Sibérie, en Laponie, dans les deux Amériques, chez les anciens et dans nos traditions populaires.

Divinisation des animaux qui frappent l'imagination par une apparence de supériorité ou de mystère — (exemples fournis par tous les peuples).

Faculté attribuée aux chiens d'apercevoir les esprits invisibles à l'homme (chez les Khonds de l'Inde, les Esquimaux, les Scandinaves, *cf.* chez les Grecs (*Odyss.* XVI, 160) — Animaux regardés comme les auteurs de la création (Australiens, Peaux Rouges, Polynésiens, Hindous) — comme les auteurs des évènements qui coïncident avec leurs apparitions ou leurs manifestations périodiques (le coucou regardé comme l'auteur du printemps dans les pays où son chant coïncide avec le retour des pluies printanières : chez les Finnois et les Peaux-Rouges ; *cf.* la légende crétoise des amours de Jupiter et de Junon).

De l'ophiolatrie. — Universalité du culte du serpent. — Thèse de M. Fergusson que ce culte représenter la religion primitive et qu'il a pris naissance sur un point d'où il a rayonné partout. — L'ophiolâtrie à la côte occidentale d'Afrique et le culte du Vaudoux aux Antilles. — Pourquoi chez un grand nombre de peuples le serpent conserve un caractère de divinité bienfaisante. — Le serpent dans les traditions populaires de l'Europe ; ses rapports avec les richesses souterraines.

Il faut distinguer dans la vénération des animaux quatre formes distinctes :

1° Ils sont vénérés comme des puissances surhumaines.

Coutume d'implorer le pardon des animaux qu'on abat (chez les nègres, les Cafres, les Aïnos, les Sibériens, les Cambodjens, les Peaux-Rouges).

2° Ils sont vénérés comme le corps temporaire d'une Divinité.

Les Manguiens expliquent ainsi le culte qu'ils rendent à certains animaux. — Animaux regardés, en vertu de certains signes, comme engendrés ou habités par des êtres supérieurs: le bœuf Apis ; — les oiseaux porte-foudre — Avatars de Vishnou; exemple de la transition chez les

Minas qui adoraient un sanglier et qui, après l'invasion du brahmanisme, vénérèrent ce sanglier comme incarnation de Vishnou.

3° Ils sont vénérés comme le messager, le serviteur, le favori ou le symbole d'une Divinité.

L'aigle de Jupiter, le taureau de Siva, l'oiseau de Hourakan, etc. — Transition : les dieux à corps d'animaux et à tête d'homme ou à corps d'homme et à membres d'animaux, chez les Égyptiens, les Sémites, les Mexicains.

4° Animaux mythiques.

Les animaux qui personnifient les phénomènes naturels; l'épervier-soleil; le serpent-éclair; les vaches-nuages, etc.

Divinités des espèces. — De même que pour les plantes, les ressemblances essentielles de certains individus mènent à la notion de l'espèce et par suite à la conception d'un dieu abstrait qui la régit du dehors.

Le Manitou des bœufs chez les Iroquois. — Les archétypes des différentes espèces dans la mythologie Péruvienne.

Origines de la zoolatrie. — La zoolâtrie s'explique par les mêmes causes qui conduisent le non-civilisé à adorer les pierres, les arbres, les eaux, les corps célestes et en général toutes les manifestations des forces naturelles.

Autres explications : Plutarque attribue la zoolâtrie à l'usage de dessiner des animaux sur les bannières (*cf.* la mythologie iconographique de M. Clermont-Ganneau). — M. de Gubernatis suppose que l'homme a commencé par adorer les phénomènes célestes en leur prêtant par analogie les formes d'animaux connus, et qu'il a ensuite transféré aux animaux terrestres les histoires merveilleuses des animaux mythiques. — M. Herbert Spencer se fonde sur le totémisme pour soutenir que la zoolâtrie a sa source dans le culte d'ancêtres qui portaient un nom d'animal et qui furent insensiblement identifiés avec cet animal lui-même. — Explications se rattachant à la nécessité d'attribuer à la Divinité les formes les mieux adaptées aux actes qu'on lui prête ou au milieu dans lequel on la fait agir. — Toutes ces hypothèses ont leur part de vérité; mais elles ne couvrent pas tous les cas et par suite ne peuvent rendre compte d'un fait aussi général que la zoolâtrie.

SEPTIÈME LEÇON.

Vénération des phénomènes atmosphériques.

(Météorolâtrie).

Les phénomènes qui ont l'atmosphère pour théâtre apparaissent aux yeux de l'homme non civilisé avec un caractère

mystérieux, tantôt bienfaisant et tantôt redoutable; mais toujours de nature à impressionner vivement l'imagination; aussi les a-t-on traités de bonne heure comme des personnalités surhumaines.

A. *La pluie et les nuages.* — Les Eaux célestes ont été vénérées sous les traits de vaches et de nymphes; les Nuages, sous ceux de serpents, de dragons, d'oiseaux, de loups, de bœufs, d'êtres semi-humains (centaures, gandharvas etc.). — Comment a pu se produire cette confusion?

D'après certains auteurs, les hommes, entraînés par une lointaine analogie de formes, auraient donné aux nuages le nom d'un objet, d'un animal ou d'un être quelconque, et la confusion de nom aurait à la longue produit la confusion d'idée; l'analogie aurait été prise pour une identité.

Inutilité de cette hypothèse pour expliquer une assimilation qui a pu se produire spontanément, sans intervention du langage, par un simple jeu de l'imagination, chez des gens prêts à tout personnifier.

B. *Le vent et le tonnerre.* — Le vent et le tonnerre sont personnifiés chez de nombreux peuples, soit sans forme déterminée, soit sous une forme appropriée à leur rôle.

Personnification du tonnerre chez les Lapons, du vent chez les paysans du Palatinat. — Les Payaguas de l'Amérique méridionale brandissent des tisons enflammés au devant de la tempête; les Corinthiens lui offrent de la viande, les Peaux-Rouges du tabac.

Parfois on représente le vent comme un oiseau (Amérique centrale), un lièvre (Peaux-Rouges), un cheval (Congo et Germanie), des chiens (Botocoudos), un homme (Zoulous).

Développement de l'idée que le vent est un souffle et le tonnerre un bruit dûs à des êtres personnels.

Les quatre cygnes des points cardinaux chez les Navajos. — L'oiseau producteur du tonnerre chez les Dacotas, les Brésiliens, les indigènes des îles Harvey, les Karens de la Birmanie et les Cafres.

Dieux du vent : Vayâ, le souffle personnifié, et Vâta, le Souffleur, dans les Védas. — Le Père des Vents chez les Polynésiens; — La Mère des Vents chez les Esthoniens. — L'Eole classique; analogie de sa caverne avec les cavernes des vents chez les Polynésiens et de ses outres avec les bouteilles où le sorcier Finnois enfermait les vents. — L'Odin germanique et la légende du chasseur sauvage. — Le *Grand Esprit* des Peaux Rouges n'est autre que le Vent (ou le Ciel soufflant).

Dieux du tonnerre : Thor et son marteau. — Indra et sa lance. — Siva et son trident. — Le *Zacouta* des Yoroubas, lanceur de pierres. — Le *Catequil* péruvien et sa fronde. — Le grondement de la foudre assimilé au cri des combattants célestes (Védas); au roulement d'un char (*cf.* la légende d'Elie chez les Slaves, etc).

Le vent et la foudre finissent par devenir les attributs spéciaux du dieu du ciel ou du dieu suprême. — Atar, tour à tour le fils et l'arme d'Ahura Mazda. — Juppiter tonans. — Le tonnerre assimilé à la voix divine chez les Perses et les Juifs.

L'idée que la chute de la foudre sur un lieu, un objet ou un être est une prise de possession par la Divinité se rencontre chez les anciens (les Péruviens, les Polynésiens, les Cafres et les Hottentots.

C. *L'aurore et le crépuscule.* — Ces phenomènes ne semblent adorés que par des peuples relativement avancés en mythologie; peut-être sont-ils restés longtemps confondus avec le soleil levant et le soleil couchant.

L'Aurore et le Crépuscule dans la mythologie Finlandaise; leur mariage au solstice d'été. — Castor et Pollux, qui naissent et meurent alternativement. — Conception poétique de l'Aurore chez les Grecs et chez les Aryas de l'Inde.

D. *L'arc-en-ciel.* — L'arc-en-ciel offre l'exemple d'un phénomène exclusivement personnifié à raison de son caractère extraordinaire et mystérieux; il n'exerce, en effet, aucune action appréciable et ainsi s'explique qu'on ait pu lui attribuer des influences de nature toute opposée suivant les peuples.

Il passe pour un monstre qui absorbe l'eau des sources et répand des maladies, chez les Birmans, les Zoulous, les Peaux-Rouges, les anciens Mexicains, les Finlandais, aujourd'hui encore dans les traditions populaires des Slaves, des Germains et d'une partie de la France. Au Dahomey, au contraire, on en fait un être bienfaisant.

Chez les Juifs, symbole d'alliance ; chez les Romains, présage de guerre et de tempête.

Même dépersonnifié, l'arc-en-ciel continue à jouer un rôle merveilleux.

Arc d'un être surhumain (Lapons) ; sa faucille (Esthoniens) ; son écharpe (Grecs) ; son panache (Caraïbes) ; son phallus (Australiens); sa couronne (la couronne de St Bernard) ; l'ourlet de son vêtement (Samoyèdes) ; chemin des dieux (anciens Germains); pont des âmes (Hindous, Perses, Arabes, anc. Péruviens).

E. *Autres Phénomènes de l'atmosphère.* — L'*Aurore boréale,* danse des âmes chez les Groenlandais; nombreuses légendes auxquelles ce phénomène a donné lieu dans l'Europe occidentale. — Les *Trombes*, regardées comme des dragons, des serpents, des géants dans les traditions de l'Europe, chez les Arabes, les Chinois, les Zoulous, etc. — Les *Mirages,* regardés comme des *djinns* par les Arabes, des mauvais génies par les Turkomans ; les palais de la *Fata Morgana.* — L'*Écho ;* croyance qu'une voix implique quelqu'un qui parle; la nymphe Echo des anciens et l'Écho-

fétiche des nègres sur le Niger. — Les *Aérolithes,* concus soit comme des êtres animés (λίθους ἐμψύχους, *Sanch.*) pouvant encore se mouvoir après leur chute, — soit comme la demeure de quelque divinité (*béth-él*), — soit comme le présent d'un être céleste.

HUITIÈME LEÇON.

Vénération du feu.

(Pyrolâtrie).

Importance et diffusion du culte adressé au feu. — L'invention du feu, a-t-elle pu, comme le soutient M. Caspary, engendrer la religion? — Le feu a dû être personnifié et adoré de bonne heure, mais au même titre et en même temps que toutes les manifestations principales des forces naturelles.

Nécessité de connaître l'histoire de la production du feu pour comprendre son histoire religieuse.

On ne connait pas actuellement de peuplade qui ignore l'usage du feu ; cette ignorance a dû cependant exister à une époque quelconque, même chez nos ancètres; le feu, produit par des causes naturelles, devait alors apparaître comme un être terrible et malfaisant. — Période ou l'homme a su utiliser le feu naturel, sans pouvoir l'engendrer. — Découverte de procédés artificiels pour produire le feu, par friction ou concussion ; l'importance de cette découverte attestée par la riche mythologie du feu chez tous les peuples.

A. Le feu-dieu. — Du feu, regardé comme un être vivant, *animal ignis.* — Vénération de la flamme ou du foyer chez les Peaux-Rouges, les tribus Touraniennes, en Bohème; le feu-fétiche du Dahomey. — Offrande des prémisses au feu (Sibériens, anciens Mexicains, Slaves, Grecs et Romains). — Interdiction de toucher le feu avec un fer aiguisé (Tartares, Peaux-Rouges, *cf.* dans les maximes de Pythagore) ; faut-il y voir l'idée que le fer est impur ou qu'il pourrait blesser la flamme?

Divinisation de l'instrument qui sert à produire le feu; Prométhée : le pra-mantha des Aryas. — Personnification analogue de l'igni-térébrateur chez les Chinois : Suy-jin.

II. Le dieu du feu. — L'identité substantielle des flammes conduisant à la conception d'un dieu qui les régit toutes. — Transition encore observable dans l'Hestia des hymnes homériques. — Les différentes origines de la mère Ut chez les Mongols.

Le dieu du feu possède, en général, une tendance capricieuse et fantasque (Loki); parfois sevère et cruelle (Moloch, Xiuhtecutli); d'autre fois secourable et bienfaisante (Hestia, Agni, Atar, Ptah, Baal Hamman, Tleps, etc.).

Distinction entre les dieux du feu, les dieux de la lumière et les dieux de l'orage. — Coexistence de plusieurs dieux ignés qui personnifient respectivement les diverses fonctions du feu (chez les Grecs et les Romains, les Phéniciens, les Egyptiens, les Perses, les Slaves, les Mexicains, etc.). — Chez les Hindous, au contraire, notion de l'identité d'Agni dans le feu, le soleil et l'éclair.

III. Le feu cosmique. — Le feu est partout, visible au ciel et sur terre, latent dans le bois, la pierre, l'eau, l'intérieur de la terre, les nuées de l'atmosphère, voire dans les plantes et dans le corps des animaux, où il se manifeste comme chaleur vitale — Identité du feu et de la vie, affirmée chez les Peaux-Rouges aussi bien que chez les Romains, les Hindous, les Slaves et les Perses — Le phénomène de la génération assimilé à la production du feu; d'où le feu regardé comme l'auteur de la vie (les cultes phalliques). — Croyance générale à la nature ignée de l'âme humaine. — Le feu, élément commun des dieux et des leurs créatures, des êtres et des choses, devient l'âme du monde.

Influence ultérieure de cette conception sur l'évolution du polythéisme chez certains peuples. — Le dieu du feu devenant le créateur universel, le Maître des dieux comme des hommes (rôle cosmique de Ptah, Agni, Eshmoun, Panchacamac, etc.). — D'autre part l'assimilation du feu à la substance même de l'univers conduisant à la notion panthéiste de l'Etre unique et absolu (doctrine des Eléates et des Stoïques; Zénon définissant la nature: *ignem artificiosum ad gignendum progredientem via.*)

IV. Le feu, agent de purification. — Le feu a toujours été regardé comme l'élément pur et purificateur par excellence, moins à cause de ses propriétés dévorantes ou de son incorruptibilité qu'à raison de son pouvoir illuminateur qui met en fuite les démons des ténèbres — Universalité de la croyance à son pouvoir sur les mauvais esprits — L'usage d'allumer du feu sur les tombes, tantôt mesure protectrice en faveur du défunt, tantôt précaution contre son retour.

Lustrations ignées — Le baptême par le feu dans l'ancienne Amérique, à Madagascar, en Malaisie, chez les Grecs et les Perses; survivances de cet usage en Europe — Les flammes du purgatoire — Ordalies par le feu au moyen-âge, aujourd'hui encore au Congo et dans l'Inde.

Le feu met en fuite les esprits qui causent les maladies — Atar, l'ennemi par excellence de la maladie et de la mort — Cautérisations magiques — Fumigations sacrées des champs et des bestiaux — Le *notfeuer* dans les traditions germaniques.

Rôle du feu dans les opérations magiques des Finnois, des Cafres, des Peaux-Rouges, des Hindous, des Perses et des Chaldéens.

V. Le feu médiateur céleste. — Le feu descend du ciel avec la foudre et il y remonte avec la flamme; d'autre part, il absorbe l'offrande sans rien en laisser, — d'où sa réputation si fréquente de messager céleste et de sacrificateur par excellence — Le feu assimilé au prêtre et le prêtre au feu.

Oracles par le feu chez les Algonquins, les Nègres, les Cafres et dans l'antiquité — Le feu, médiateur préféré des Peaux-Rouges près du Grand-Esprit — Le feu psychopompe — Caractère religieux de la crémation des morts.

VI. Le feu, protecteur de l'existence collective. — Importance du foyer commun chez les peuplades capables d'entretenir le feu, mais non de l'engendrer (par ex. certaines tribus d'Australie) — Origine des feux perpétuels chez les divers peuples; précautions pour les empêcher de s'éteindre.

Le soin d'entretenir le foyer confié aux femmes, surtout aux jeunes filles; l'équivalent des Vestales romaines, chez les anciens Péruviens, les Damaras; les Aïnos, les Natchez, les Irlandais — Tisons emportés par les tribus Australiennes dans leurs migrations; ce qu'est devenu cet usage chez les Damaras, les Phéniciens, les Grecs et les Latins; feu emprunté par les émigrants au foyer sacré de la mère-patrie — Le feu, symbole et garantie de confédération, parmi les Peaux-Rouges, comme dans l'ancienne Grèce.

Au feu se rattachent encore, chez certains peuples, les origines du sacerdoce et des magistratures civiles — *Atharvans* et *Angiras*. — Le foyer, premier autel. — La maison du feu, premier temple et premier hôtel-de-ville. — Réunions du peuple romain au Volcanal. — Le Prytanée et les Prytanes, premiers magistrats d'Athènes. — La fête du Feu, époque de l'élection des magistrats chez les Astèques.

NEUVIÈME LEÇON.

Vénération des corps célestes.

(Sabéisme).

Persistance de la conception qui fait des corps célestes des êtres animés et personnels.

A. *Le soleil et la lune.* — La lune est souvent conçue comme une Divinité malfaisante dans les climats froids (Muyscas des

plateaux de l'Amérique mérid., Hurons, Esquimaux, Fuégiens); bienfaisante dans les pays chauds (Pérou, Mexique, Afrique centrale, Asie Mineure, etc.). — Le Soleil, au contraire, béni dans les climats tempérés, est maudit dans les pays tropicaux (Atlantes d'Hérodote, nègres de l'Afrique orientale) ou bien il se dédouble en un bon et un mauvais soleil, suivant qu'il féconde ou dessèche la nature (Sémites, Égyptiens, Aryas, anciens Mexicains).

Autre dédoublement du Soleil en un Soleil visible et un Soleil souterrain (Horus et Osiris; Ra et Toum). — Personnification distincte des énergies ou des fonctions du Soleil (les *Adityas* vêdiques); ce procédé de divinisation déjà constaté, à propos du Soleil par Macrobe (*Saturn.* I, ch. XVII).

Dédoublement de la Lune en Lune visible et en Lune obscure ou souterraine; la seconde, généralement regardée comme malfaisante ou du moins comme plus sévère (chez les Botocoudos; *cf.* Séléné et Hécate; l'explication de ce fait se trouve chez les Esquimaux, les Mbocobis et les Fuégiens qui ont peur de la lune quand ils ne savent plus où elle se trouve. — Les trois déesses lunaires de l'Arabie ancienne: Allât, la lune brillante, Manât, la lune obscure, Al' Ouzza, la réunion des deux.

Influence prêtée à la lune sur les accouchements chez les Indo-Européens et les anciens Mexicains.

Il semble que le culte de la Lune ait généralement précédé le culte du Soleil.

Les races les plus arriérées, Australiens, Fuégiens, Brésiliens des bois, Hottentots et Boschmans adorent la Lune à l'exclusion du Soleil. — Dans les grandes mythologies, le Soleil est un être mâle, la Lune un être femelle; mais on trouve la situation renversée chez les Australiens, les Esquimaux, les Ahts, les Caraïbes, les Kasias. — Chez les Botocoudos, le nom de la lune, *tarou* forme la racine de tous les mots qui servent à désigner les phénomènes ou les corps célestes.

En outre, la Lune est plutôt la divinité des peuples nomades et chasseurs; le Soleil des peuples agricoles. — La Lune, par ses variations périodiques, excite davantage l'étonnement et la réflexion chez les esprits incultes; son apparition au milieu des ténèbres, frappe plus l'imagination que la lumière égale et graduelle du jour.

L'importance ainsi que le caractère *sui generis* du Soleil et de la Lune font que ces astres continuent à être adorés comme objets concrets, alors même que le culte s'est transféré, en général, des objets, des phénomènes et des êtres individuels aux grandes divinités abstraites des espèces et des catégories. Aussi l'homme, même dans les mythologies idolâtriques,

n'éprouve-t'il pas la même nécessité de se représenter ces deux divinités sous des formes humaines.

Explication des prêtres d'Hiérapolis que, si leur temple renfermait les images de tous les dieux à l'exception du soleil et de la lune, c'était parce que ces deux divinités pouvaient être contemplées directement (Lucien *De Syria Dea*, IV, 34).

Cependant l'habitude de représenter les êtres divins par des images conventionnelles, amène aussi à diviniser le soleil et la lune sous des traits plus ou moins en rapport avec leur apparence réelle.

Chez les Péruviens, visages à rayon d'or pour le soleil, d'argent pour la lune. — Parmi les Tongouses un visage humain pour le soleil ; un demi-cercle pour la lune. — La Lune représentée par Tsui Goab « genou mutilé » chez les Hottentots et par Eitsi Eibib « face de bois » chez les Namaquas. — Le Soleil regardé comme une roue vivante (Aryas). — Comme un poisson ou un oiseau: les dieux solaires à tête d'épervier (Égyptiens) ou à corps de poisson (Chaldéens) marquent la transition à la conception d'un dieu du soleil taillé à l'image de l'homme (Hélios).

On en vient ainsi à la conception de divinités distinctes qui régissent le soleil et la lune; ceux-ci deviennent leur barque (Égyptiens), leur char (Indo-Européens), leur litière (Mexicains).

On peut suivre ce développement dans les hymnes des Vêdas où la roue-soleil s'attelle d'un cheval ; puis de deux, de sept, de dix cavales (les *Haritas*); ensuite la roue devient un char et l'on y installe un personnage qui passe pour le conducteur du char, le dieu du soleil.

Le dieu du soleil, une fois conçu sous des traits humains, ne tarde pas à conquérir une place importante dans la religion (Ra et Horus, Samas, Mithra, Inti, etc.); souvent il joue le rôle de personnage divin venu en ce monde pour instruire les hommes dans les arts de la civilisation, particulièrement de l'agriculture, et délivrer la terre de ses monstres (Merodach, Dagan, Vishnou, Apollon, Hercule, Maui, les civilisateurs mythiques du Pérou et de l'Amérique centrale).

Dans les traditions de l'Europe, on trouve encore aujourd'hui les personnages solaires à l'état d'enchanteurs, de guerriers, de héros de légendes et de contes (le prince Charmant, le petit chaperon Rouge).

Le culte du soleil a également persisté, soit avec une signification nouvelle dans certaines fêtes chrétiennes (origines de la fête de Noël), soit dans certaines coutumes populaires (buches de Noël; feux de la St Jean, les roues enflammées qu'on faisait rouler à travers les champs au solstice d'été, etc.)

B. *Les étoiles, planètes et constellations.* — Les étoiles ont

passé, soit pour les âmes des morts, soit même pour des hommes transportés au ciel, (chez les Égyptiens, les Sémites, presque tous les Indo-Européens, les Kasias, les Australiens, les indigènes des Mariannes et les Esquimaux).

Certaines étoiles ont, par leur éclat ou leur groupement, attiré de bonne heure une attention spéciale. Mais comment a-t-on pu les prendre pour les membres d'un homme, d'un animal, d'un être fantastique ou encore pour les acteurs d'une chasse, d'une danse, d'un combat?

Ce phénomène a été observé chez les Égyptiens, les Sémites, les Indo-Européens, les Australiens, les Maoris, les Kanaks, les indigènes des deux Amériques, etc.

Thèse que les hommes auraient désigné les constellations par des dessins hiéroglyphiques; puis auraient considéré ces symboles comme l'image de la réalité. — Mais la même illusion se retrouve chez des peuples qui n'ont jamais connu l'écriture hiéroglyphique.

Thèse de M. Max Muller qu'on aurait originairement distingué les étoiles ou leurs groupes par des qualificatifs servant également à caractériser d'autres objets; puis qu'ayant oublié le sens primitif de ces appellations, on aurait conclu à l'identité de la constellation avec l'objet ou l'être dont elle portait le nom — Improbabilité que les peuples de toute langue et de toute race aient été conduits par l'oubli de la signification primitive de certains mots, à voir dans le ciel les objets et les êtres les plus divers. — D'après Dacosta, il n'y avait pas, aux yeux des Péruviens, un animal ou un oiseau dont le type ne fût pas représenté dans les étoiles.

Il ne reste qu'à invoquer la fertilité de l'imagination humaine qui, tant qu'elle n'a pas atteint un certain degré de développement, prend sans cesse les rapports d'analogie, même les plus arbitraires, pour des rapports d'identité.

Curieuses coïncidences dans l'idée que des peuples, sans contact historique entre eux, se font de la Grande Ourse, des Pléiades, de Castor et Pollux, de la voix lactée, etc.

Les planètes, à raison de leurs mouvements propres, ont été souvent l'objet d'une vénération particulière.

En Grèce, elles étaient respectivement consacrées aux principales Divinités; dans l'Assyro-Babylonie, elles en étaient le mode de manifestation; il est probable que chez les proto-Chaldéens, elles constituaient elle-mêmes ces Divinités.

DIXIÈME LEÇON.

Vénération du ciel et de la terre.

(Ouranolâtrie et Chthonisme).

La conception du ciel et de la terre exige un effort de réflexion et un degré de généralisation qui ne se rencontrent pas chez les nations les plus arriérées; mais, aussitôt conçus, ils sont personnifiés et divinisés; le ciel ne tarde même pas à prendre la première place parmi les dieux.

Absence du ciel et de la terre parmi les objets de la vénération chez les Boschmans, les Hottentots, les Fuégiens, les Australiens, les Brésiliens des bois.

Personnification du ciel comme voûte solide (Peaux-rouges, Polynésiens, Indo-Européens); comme élément éthéré (Grecs; cf. la définition de Zeus dans Euripide).

Le ciel embrasse et domine tout, bien qu'intangible. Tout périt, même le soleil qui s'éteint chaque soir; seule la voûte céleste ne meurt jamais. Aussi le Ciel passe-t-il déjà pour la Divinité suprême chez des peuples aussi peu avancés que les nègres, les Touraniens, les Peaux-Rouges.

Le ciel est généralement considéré comme l'auteur des phénomènes auxquels il paraît servir de théâtre.

Ou bien on les tiendra pour ses enfants ou ses subordonnés (Polynésiens, Grecs) ou bien on les regardera comme ses manifestations : les nuages deviennent ses voiles; les pluies sa semence, la foudre son arme, le soleil et la lune ses yeux, etc.

Souvent le Ciel, après avoir atteint le premier rang parmi les objets et les phénomènes divinisés, reste relégué à l'arrière-plan du culte qui se porte de préférence sur les divinités inférieures.

En effet, le soleil, le vent, la pluie, les arbres, les animaux, les fétiches, interviennent plus directement que l'azur céleste dans les évènements terrestres; or, le culte des non-civilisés est essentiellement intéressé. — Les Ashantis et les Tongouses disent que le Ciel, après avoir crée le monde, en a délégué le gouvernement aux esprits secondaires.

Il ne garde en général sa primauté dans le culte que chez les peuples où, la société des puissances divines étant organisée sur le modèle des communautés humaines, il est placé à la tête de la hiérarchie, soit comme Roi (Shang-ti, l'empereur céleste des Chinois) soit comme Père (Dyaus-pitar, ζεὺς πατήρ, Jupiter); ou encore quand il est surtout invoqué comme Ciel ventant (Peaux-rouges, Germains); Ciel pleuvant (Gallas, nègres de la côte

occidentale, Inde centrale), Ciel tonnant (indigènes du Ghazal, Finnois, Cafres).

Le *Cælo tonantem credidimus Jovem* a son équivalent textuel dans les Vedas « Quand Indra lance la foudre, alors les hommes croient en lui » (Rig. Ved. I, 55, 5).

Là où la personnification du Ciel pluvieux ou orageux vient se placer à côté de la personnification du Ciel-voûte, elle détrône rapidement cette dernière (Indra succèdant à Varouna ; Odin et Thor à Zio).

Le Ciel-dieu finit par faire place au dieu du ciel, c'est-à-dire à une divinité distincte dont le ciel est simplement la résidence (Tanga-roa, Assour, Ahura Mazda, Jahveh).

Chez les Chinois, la première conception persiste encore : l'esprit du ciel, Tien, n'est pas séparé de la voûte céleste qui lui sert de corps. — Il en est de même chez les Ojis, dans le Bonny et l'Aquapim, où le même mot désigne la voûte céleste, la divinité du ciel et la pluie ou les nuages.

La succession des deux conceptions peut s'observer chez les Finnois, qui, après avoir adoré Youmala, le Ciel tonnant, le remplacèrent par Oukko, le vieillard céleste qui dispose du tonnerre. — Chez les Chaldéens Anou, le Caché, semble avoir remplacé Ana, l'Elevé. — Chez les Indo-Européens, le Ciel-père devint le Père qui est au ciel ; la transition est prise sur le fait dans l'Inde, en Grèce et à Rome, où le Ciel est traité, tantôt comme la voûte céleste (*Jupiter pluvius, sub Jove vivere*, etc.), tantôt comme le Régent de l'éther.

A côté du Ciel-père se trouve généralement la Terre-mère, regardée comme son épouse (Peaux-rouges, Caraïbes, Polynésiens, Khonds, Finnois, Chinois, Indo-Européens).

La Terre divinisée est encore l'objet d'un culte chez les Chinois, les Tongouses, certains arborigènes de l'Inde) ; elle devient généralement la déesse de la terre là où le Ciel devient, de son côté, le dieu du ciel.

On trouve la succession des deux notions chez les Finnois (Maan Emô, la mère de la terre, qui a été adorée après Maa Ema, la Terre-mère).

La Terre s'étend en face du Ciel qui la recouvre ; tout ce qui vit semble se trouver entre eux ; d'où l'idée de leur attribuer la création, comme effet, soit de leur union, soit de leur séparation.

La croyance que la disjonction du ciel et de la terre a seule permis aux êtres vivants de se produire se retrouve, sous forme mythique, chez les Comanches, les Polynésiens, les Chinois, les Égyptiens, les Germains, peut-être les Grecs.

En cas d'opposition entre le Ciel et la Terre, c'est générale-

ment le ciel qui passe pour l'Être bienfaisant, et la terre est regardée comme une marâtre (Esquimaux, Finnois).

Les Tsiganes ou Zingaris semblent être le seul peuple qui regarde le ciel (Dewel) comme malfaisant.

La terre passe surtout pour bienfaisante quand elle est regardée comme la déesse des moissons (la Tari Pennou des Khonds, la *Centeotl* des Aztèques, Dêmêter et Cérès).

Un pas de plus, et l'on regardera le Ciel comme le créateur de la Terre elle-même, qu'il tire, soit du chaos primordial, soit de sa propre substance. La première hypothèse conduit au monothéisme : le ciel devient le créateur universel, distinct du monde (Ahura Mazda, Jahveh); la seconde au panthéisme : le Ciel devient l'être unique en qui se déroule la trame de l'univers (le *Zeus* des Orphiques). — Les deux conceptions sont en germe dans les Védas.

(A continuer). Comte GOBLET D'ALVIELLA.

COMPTES RENDUS

Eine Verteidigung Platos. *Studie von* CARL SCHMELZER, *Gymnasial-Director.* Bonn, Cohen, 1885.

L'année passée, nous avons signalé aux lecteurs de la *Revue* (t. XXVII 6[e] livr.) un choix de dialogues de Platon dont M. Ch. Schmelzer, directeur du gymnase de Hamm en Westphalie, venait de commencer la publication. lors M. Schmelzer a continué son œuvre, et notamment il a fait paraître Depuis une édition de la *République*, dans laquelle il croit avoir réussi à réfuter quelques graves erreurs d'interprétation acceptées jusqu'à ce jour par tous les philologues et philosophes qui se sont occupés de cet ouvrage. C'est pour nous mettre à même de mieux apprécier la justesse et la valeur de ces réfutations qu'il vient de les exposer d'une façon plus systématique et plus développée que ne le permettait un simple commentaire, et de les réunir dans une petite brochure intitulée : Une apologie de Platon. Il y essaie de défendre Platon contre les savants qui lui ont reproché « de porter un jugement trop dédaigneux sur la poésie, de recommander l'institution des castes isolées et enfin de regarder comme nécessaire ou du moins désirable pour une cité parfaite la communauté de femmes et d'enfants » (p. 3 et 4). Selon notre apologiste, le philosophe athénien ne mérite aucun de ces « reproches », et cela par la bonne raison qu'il n'a soutenu aucune des opinions qu'on lui prête. Si Aristote (*Pol.* II, 1) et ses successeurs modernes ont affirmé le contraire, c'est qu'ils ont négligé un point essentiel qui change entièrement l'interprétation de la *République*. En effet, ils n'ont pas tenu compte du ton plaisant qui doit régner naturellement dans un dialogue dont les personnages, assistant à une fête publique, sont dans une disposition d'esprit très semblable à celle des interlocuteurs du *Banquet* (p. 3 et 4); et de là ils ont pris le texte trop à la lettre et l'ont expliqué avec une *ἀκρίβεια,* une exactitude, une précision à laquelle il ne nous invite guère (p. 29, 30 et 33). Prêtons-nous donc de meilleure grâce à l'humeur plaisante de Socrate, débarrassons-nous d'une malencontreuse *acribie*, et alors, pense M. Schmelzer, les critiques mentionnées ci-dessus tomberont, et la *République* deviendra réellement « digne de la renommée dont elle jouit » (p. 4).

Pour commencer par la poésie, voici en peu de mots la thèse de M. Schmelzer : Platon, dans notre ouvrage, n'a eu aucun motif de définir la poésie; nulle part il n'en détermine la valeur absolue; mais il en examine uniquement l'importance pédagogique (p. 8 et 9). Conséquemment s'il condamne certains poètes, c'est qu'il ne les juge pas propres à servir à l'éducation morale de la jeunesse; et s'il les expulse des écoles, de la cité

naissante, c'est qu'il les réserve à la cité parfaite, aux hommes qui ont quitté les bancs, et qui peuvent, sans danger, s'abandonner aux plaisirs et aux charmes que la poésie prodigue (p. 6, 9 et 12). Car quoique celle-ci ne soit pas nécessaire dans un état, elle y entre comme agrément : l'agrément (*τὸ ἡδύ*), voilà ce qui en constitue la valeur (p. 5 et 6).

Aucune partie de la *République* n'a directement pour objet une définition complète de la poésie : cela est vrai, mais c'est aussi à quoi se réduit toute la vérité de la thèse de M. Schmelzer. Le reste n'est qu'une suite d'erreurs grossières. Les deux passages suivants suffiront pour montrer que notre observation ne lui fait pas de tort.

Après avoir cité plusieurs vers d'Homère qui seraient nuisibles au développement du courage chez les futurs *φύλακες*, Socrate ajoute *Rép.* III, p. 387 B: *ταῦτα* (les vers cités) *καὶ τὰ τοιαῦτα πάντα παραιτησόμεθα Ὅμηρόν τε καὶ τοὺς ἄλλους ποιητὰς μὴ χαλεπαίνειν ἐὰν διαγράφωμεν, οὐχ ὡς οὐ ποιητικὰ καὶ ἡδέα τοῖς πολλοῖς ἀκούειν, ἀλλ' ὅσῳ ποιητικώτερα, τοσούτῳ ἧττον ἀκουστέον παισὶ καὶ ἀνδράσιν, οὓς δεῖ ἐλευθέρους εἶναι, δουλείαν θανάτου μᾶλλον πεφοβημένους*. M. Schmelzer interprète p. 6 : « Il faut noter que les traducteurs rendent mal *οἱ πολλοί* en traduisant cette expression par « la grande foule » .... Ici *οἱ πολλοί* est opposé à *οἱ παῖδες, οἱ παιδευόμενοι* et se rapporte à ceux qui ont passé l'âge de l'éducation, à ceux .... pour qui la poésie a l'importance d'un *ἡδύ*. » (!)

Ainsi, selon notre scrupuleux commentateur, à qui d'ailleurs nous conseillerions de rejeter comme interpolés les mots *καὶ ἀνδράσιν*, nous aurions le sens que voici : Nous prierons Homère et les autres poètes de ne pas se fâcher si nous rayons ces vers, non qu'ils ne soient poétiques et agréables à la plupart des hommes, c'est-à-dire *à ceux dont l'éducation est terminée;* mais plus ils sont poétiques, moins ils conviennent à des jeunes gens et à *des hommes* qui doivent être libres. Ce sens est véritablement admirable. Mais d'autres surprises nous sont ménagées. Le même Socrate dit *Rép.* III, p. 398A : Si un homme *δυνάμενος ὑπὸ σοφίας παντοδαπὸς γίγνεσθαι καὶ μιμεῖσθαι πάντα χρήματα* arrivait dans notre cité, *προσκυνοῖμεν ἂν αὐτὸν ὡς ἱερὸν καὶ θαυμαστὸν καὶ ἡδύν, εἴποιμεν δ' ἄν, ὅτι οὐκ ἔστι τοιοῦτος ἀνὴρ ἐν τῇ πόλει παρ' ἡμῖν οὔτε θέμις ἐγγενέσθαι, ἀποπέμποιμέν τε ἂν εἰς ἄλλην πόλιν μύρον κατὰ τῆς κεφαλῆς καταχέαντες καὶ ἐρίῳ στέψαντες κτλ.* Notre apologiste, qui a le sens de la plaisanterie si développé, estime (p. 6) que ces honneurs dont on accable le poète en le reconduisant jusqu'aux frontières (*εἰς ἄλλην πόλιν*), sont une marque du grand respect que lui porte le philosophe. Si le lecteur n'est pas convaincu, il va l'être, dès qu'il connaîtra la cité où cet heureux poète, fêté comme un dieu, est forcé de se rendre. Car pour M. Schmelzer c'est une cité déterminée, la cité des hommes dont l'éducation est faite par opposition à celle des jeunes gens qui sont encore sous la férule; la cité parfaite et constituée par opposition à la *πόλις οἰκιζομένη*, à celle qui est en état de devenir (p. 12). Des esprits méticuleux feront peut-être observer qu'une telle signification exigerait au moins l'article devant *ἄλλην* (cf. Plat. *Tim.* p.19A),

et que cette explication, invraisemblable en elle-même, est absolument contraire à d'autres passages non équivoques (cf. *Rép.* III, p. 397 D; X, p. 605B; 607A, B). Mais il ne faut pas s'arrêter à de pareilles vétilles de peur de se rendre coupable d'une *acribie* trop sérieuse.

Dans le second chapitre qui traite des castes, l'auteur prouve avec beaucoup de succès que cette institution telle qu'elle existait par exemple dans l'ancienne Egypte, est incompatible avec les principes constitutifs de la cité platonicienne, et que, de fait, ce n'est pas la naissance, mais les facultés naturelles seules qui décident de la position et du rang que chacun occupera dans l'Etat. Au début de son exposé (p. 13) il nous dit que cette fois-ci, « on n'a nullement besoin, pour défendre le philosophe, de supposer qu'il plaisante. » Aussi n'a-t-il presque pas recours à ce moyen. Voilà peut-être pourquoi ses arguments sont ici en général justes et solides. Dès qu'il recourt à sa vieille manière, il frappe à côté. Ainsi la proposition *Rép.* IV, ch. 4, p. 424D : *τὸ δὴ φυλακτήριον, ὡς ἔοικεν, ἐνταῦθά που οἰκοδομητέον τοῖς φύλαξιν, ἐν μουσικῇ* doit être prise évidemment au figuré. Mais ce n'est pas là une raison de prendre également au figuré la proposition *Rép.* III, ch. 22, p. 415D : *ἐλθόντες δὲ* (*scil. οἱ φύλακες ἡγουμένων τῶν ἀρχόντων*) *θεασάσθων τῆς πόλεως ὅπου κάλλιστον στρατοπεδεύσασθαι, ὅθεν τούς τε ἔνδον μάλιστ' ἂν κατέχοιεν ..... τούς τε ἔξωθεν ἀπαμύνοιεν*. Cela est d'autant plus vrai qu'une habitation commune des *φύλακες* n'est pas chose inséparable de la division en castes (cf. p. 15).

Cependant ce détail et quelques autres ne changent rien au résultat principal, sur lequel nous sommes heureux de nous trouver assez bien d'accord avec l'apologiste. Seulement nous ne voyons pas la nécessité d'une apologie, puisque le fait lui-même dont il s'agit est manifestement exprimé dans Platon (cf. Aristot. *Pol.* II, 4, p.1262 b, 15 *Bekker*), et qu'il n'a jamais été contesté par les savants compétents. Zeller du moins, dont l'autorité est généralement reconnue, confirme d'une manière expresse que « la capacité et le caractère déterminent l'ordre social auquel chaque individu appartiendra »[1]. Un seul point présente des difficultés et aurait

---

[1] Cf. Zeller, *Philosophie der Griechen,* II, 1³, p. 772, n. 3 et 4. L'éminent historien de la philosophie grecque emploie, il est vrai, p. 766 l'expression de *caste;* il paraît même lui donner le sens le plus restreint. Mais ce passage est incompatible avec ceux que nous venons de citer. L'expression plus juste est celle dont il a fait usage p. 770 : *kastenartig,* semblable à des castes. Car les enfants auront *ordinairement* des capacités égales à celles de leurs parents et par conséquent seront rangés dans le même ordre qu'eux; les cas contraires sont des exceptions, cf. *Rép.* III, p. 415A; IV, p. 424A; V, p. 459, 460C. C'est ce que M. Schmelzer, cherchant à détruire tout rapprochement des castes, oublie trop. — Voir aussi Laas, *Idealismus und Positivismus,* II, p. 57 : « *Diese drei Klassen* (les trois ordres de la cité platonicienne) *sind keine Geburtskasten.* »

mérité une discussion sérieuse : c'est l'éducation du tiers état et la façon dont les enfants de cet état seront admis à l'état supérieur. Car Platon n'en fait pas la moindre mention. En prétendant (p. 16) qu'il a en vue une « école primaire » pour toutes les classes du peuple, M. Schmelzer lui prête une idée moderne et affirme une chose dont il ne sait donner aucune preuve positive.

Enfin, pourvu qui regarde la suppression de la propriété particulière, l'habitation commune des *φύλακες*, l'éducation et les occupations des *φυλακίδες*, la communauté de femmes et d'enfants, notre auteur a presqu'autant d'erreurs que de pensées propres. Nous nous bornerons à montrer la manière dont il tâche d'escamoter la communauté de femmes et d'enfants. On sait que Socrate, au 4e livre, p. 423E, glisse délicatement sur le mariage et sur ce qui s'y rapporte en disant qu'il convient de régler tout cela d'après le proverbe *κοινὰ τὰ τῶν φίλων*. Ce n'est que plus loin, au 5e livre, qu'il y revient, forcé par ses interlocuteurs de s'expliquer plus amplement. On peut regarder comme le résumé exact de la théorie les propositions suivantes p. 457D : *τὰς γυναῖκας ταύτας τῶν ἀνδρῶν τούτων πάντων πάσας εἶναι κοινάς, ἰδίᾳ δὲ μηδενὶ μηδεμίαν συνοικεῖν· καὶ τοὺς παῖδας αὖ κοινούς, καὶ μήτε γονέα ἔκγονον εἰδέναι τὸν αὐτοῦ μήτε παῖδα γονέα.* Eh bien! voici le sens que M. Schmelzer est parvenu à imposer à ce passage si clair et si formel p. 30 (c'est lui qui souligne) : « *D'après le proverbe κοινὰ φίλων, qui forme le fondement de la vie politique, chaque homme doit respecter et protéger chaque femme comme si c'était la sienne propre; chaque homme doit prendre soin de chaque enfant comme si c'était le sien propre, et enfin chaque enfant doit honorer et vénérer chaque homme comme si c'était son père.* »

Pour rendre plausible cette interprétation arbitraire, il allègue en définitive trois preuves. D'abord il nous dit que Socrate avoue expressément qu'il parle un langage figuré *Rép.* III, p. 414A : *τοιαύτη τις .... δοκεῖ μοι .... ἡ ἐκλογὴ εἶναι .... τῶν ἀρχόντων τε καὶ φυλάκων, ὡς ἐν τύπῳ, μὴ δι' ἀκριβείας εἰρῆσθαι.* Mais « parler en général, esquisser une chose à grands traits » (*ἐν τύπῳ λέγειν*) est opposé à l'exécution de détail (*δι' ἀκριβείας λέγειν*) et ne signifie pas, comme M. Schmelzer le veut, « parler métaphoriquement » (*bildlich,* p. 30), « cacher ses pensées sous un habit bariolé » (*seine Gedanken hinter einem bunten Gewande verstecken,* p. 16). Notre philologue n'a donc pas compris le sens de l'expression *ἐν τύπῳ λέγειν.* Ce qui est encore plus fort, il n'hésite pas à rapporter les mots en question à la suite de l'entretien, quoique le passé du verbe (*εἰρῆσθαι*) lui donne complètement tort.

Ensuite, il a cru reconnaître que la doctrine de la communauté des femmes et des enfants est en contradiction flagrante avec les prémisses posées. « Socrate », dit-il p. 29, « vient de démontrer que la position occupée par la femme à Athènes n'est fondée en rien dans la nature féminine, que la femme doit être plutôt l'amie et la compagne de l'homme, et que, pour pouvoir remplir parfaitement ce rôle, elle doit recevoir une éducation essentiellement identique à celle de l'homme.

Après avoir ainsi élevé la femme à la dignité qui lui convient, est-il croyable que d'un coup il aille la dégrader, la priver *παρὰ φύσιν* de son propre enfant et la jeter dans les bras tantôt de celui-ci, tantôt de celui-là? Est-il croyable que le dialecticien le plus subtil de la Grèce ait laissé échapper une contradiction aussi grossière? » M. Schmelzer possède le talent de dénaturer singulièrement les faits. D'abord, si Platon entend donner aux femmes capables la même éducation qu'aux *φύλακες*, ce n'est pas parce qu'il en veut faire avec les modernes les amies et les compagnes des hommes; son but est plutôt d'en faire des *φυλακίδες*, des gardiennes de l'ordre dans l'Etat, prenant part aux guerres et aux affaires politiques. Il justifie cette destination des femmes par leur *nature* (*φύσις*), leurs dispositions et leurs forces physiques et intellectuelles, qui ne diffèrent, d'après lui, que par le degré de celles du sexe masculin (cf. p. 27). Par conséquent la *nature* qui exigerait une éducation égale des deux sexes est entièrement distincte de la *nature* dont on violerait les lois (*παρὰ φύσιν*) en privant la femme de son enfant et en la faisant passer par une suite d'unions passagères. Où donc est la contradiction? Mais même existât-elle, M. Schmelzer ne pourrait pas en tirer le moindre profit, s'il ne parvenait à démontrer par d'autres arguments que les propositions citées (*Rép.* V, p. 457D) doivent nécessairement être prises au figuré. C'est ce qu'en effet il s'efforce de faire en soutenant que dans les dix premiers chapitres du 5e livre de la *République* Socrate se sert « d'une forme plaisante », pour cacher « un fonds sérieux » (p. 30). Mais, demanderons-nous, quel motif Socrate aurait-il eu de tourner en plaisanterie l'idée morale d'un amour mutuel entre tous les citoyens? Et ne serait-ce pas vraiment *parodier* le précepte qui nous enjoindrait de protéger chaque femme comme si c'était la nôtre, que de lui substituer une loi qui établit la communauté des femmes, surtout si l'on considère les développements donnés à cette loi dans la suite? Nous espérons que M. Schmelzer, qui a le goût si fin, qui est si sensible à la renommée de Platon, pèsera dûment cette circonstance. Au reste, s'il y a lieu de soulever la question qui nous occupe, elle nous semble être résolue par le *Timée* dont le commencement est un résumé de la *République*. Ou bien M. Schmelzer se ferait-il fort de prouver que le commencement du *Timée* est aussi une plaisanterie? S'il ne réussissait pas à fournir cette preuve, il lui resterait la ressource de contester, après Schelling, l'authenticité de ce dialogue. Qu'il choisisse parmi ces expédients.

Quoique notre philologue, comme nous venons de voir, dédaigne en général d'expliquer le texte à la lettre, il revient à ce procédé, dès qu'il en a besoin. Mais sa méthode fondamentale, le manque d'*acribie,* lui joue de singuliers tours. Il a trouvé que ceux qui admettent la communauté des femmes sont obligés de forcer l'interprétation de deux passages. Voici le premier, *Rép.* V, p. 456B : *καὶ γυναῖκες ἄρα αἱ τοιαῦται τοῖς τοιούτοις ἀνδράσιν ἐκλεκτέαι ξυνοικεῖν τε καὶ ξυμφυλάττειν, ἐπείπερ εἰσὶν ἱκαναὶ καὶ ξυγγενεῖς αὐτοῖς τὴν φύσιν.* Et voici la traduction qu'en donne notre philologue p. 28 : « De telles femmes doivent donc être choisies par de

tels hommes pour former avec eux un ménage et pour remplir avec eux leurs devoirs civiques (*Staatspflichten*); car ces femmes sont aptes à le faire et de même nature que les hommes. » Mais le contexte prouve qu'il ne s'agit pas de mariages; il s'agit du choix de celles des femmes qui seront constituées *φυλακίδες*, et qui habiteront et veilleront ensemble avec les *φύλακες*. Le datif *τοιούτοις ἀνδράσιν* dépend de *ξυνοικεῖν* et de *ξυμφυλάττειν*, et le sujet du verbe *ἐκλέγειν*, c'est « nous », les interlocuteurs (cf. p. 456A *ἐξελεξάμεθα*) ou les magistrats, les législateurs, cf. p. 458C *σὺ ὁ νομοθέτης .... ἐξέλεξας*.

Le second passage se trouve *Rép.* V, p. 458E : *ἀλλὰ .... ἀτάκτως μὲν μίγνυσθαι ἀλλήλοις .... οὔτε ὅσιον .... οὔτ' ἐάσουσιν οἱ ἄρχοντες .... Δῆλον δὴ ὅτι γάμους τὸ μετὰ τοῦτο ποιήσομεν ἱεροὺς εἰς δύναμιν ὅ τι μάλιστα.* M. Schmelzer (p. 31) ne voit pas comment concilier l'horreur de la promiscuité des sexes et les *γάμοι* avec la communauté des femmes. Et cependant les phrases citées forment l'introduction d'un chapitre (VIII) qui aurait pu le convaincre que la communauté des femmes dans Platon n'est point du tout l'équivalent de la promiscuité, et qu'elle comporte parfaitement des *γάμοι*, même *ἱεροί* (*Rép.* V, p. 459E, 461A). Ou bien M. Schmelzer refusera-t-il d'appeler « mariages » (*γάμοι*) les unions amenées et sanctionnées par les archontes, fussent-elles de courte durée? Et supposé qu'il eût raison de leur dénier, à cause de leur caractère transitoire, le titre d'union conjugale, a-t-il donc oublié que *γάμος* ne désigne pas nécessairement cette espèce d'union?

Mais ne poursuivons pas plus loin cet examen. Depuis trop longtemps nous abusons de la patience du lecteur. Peut-être sera-t-il étonné que nous nous soyons occupé d'une façon aussi étendue d'un ouvrage dont la valeur scientifique est *nulle*. Nous l'avons fait pour deux raisons. D'abord par une certaine déférence pour le rang de l'auteur, qui est directeur de gymnase. Ensuite nous avons voulu justifier pleinement la sévérité de notre jugement. Les *φύλακες* de la *République* des lettres feront bien de renvoyer l'auteur d'un pareil livre — *εἰς ἄλλην πόλιν*.

Gand. P. Hoffmann.

Chrestomathie latine, *à l'usage des commençants, accompagnée d'un Commentaire grammatical et pédagogique et suivie d'un Dictionnaire, par* J. Delbœuf, *professeur à l'Université et à l'École normale des Humanités de Liége, et* P. Iserentant, *professeur à l'Athénée de Malines.* Mons, Hector Manceaux, xii et 392 pp.

Comme tous les ouvrages du même genre, cette chrestomathie se compose principalement d'un ensemble de textes latins, servant à initier les commençants aux éléments de la langue, à faciliter la connaissance des déclinaisons et des conjugaisons et celle des principales règles de la syntaxe. Mais elle se distingue tout d'abord des autres livres de l'espèce par le choix et l'ordre des morceaux. Ce sont, pour la plupart, de petites fables, des anecdotes, des sentences morales, des extraits de poètes, capables d'intéresser l'élève, pouvant se graver facilement dans sa mémoire et lui

fournir des souvenirs utiles et agréables bien au-delà du temps de l'école. D'abord simples et faciles, ils se compliquent peu à peu. Ils conduisent graduellement l'élève à travers les règles les plus importantes et les principales difficultés de la langue et en empêchent l'oubli par de fréquentes répétitions.

Mais les auteurs ne se sont pas bornés à réunir des phrases modèles et la matière de versions. La plupart des textes sont accompagnés d'exercices et de thèmes d'imitation ou de reproduction, comme Dubner a fait en France pour le grec. Le travail est donc toujours double, l'élève devant tantôt traduire du latin en français, tantôt du français en latin. Les auteurs ne veulent pas que le professeur se tienne strictement à ces thèmes, ni qu'il les prenne tous. « Nous lui donnons, disent-ils, des exemples de variations, c'est à lui d'appliquer le même procédé aux phrases qu'il jugera bon de choisir comme pivots. »

L'étude de toute chrestomathie nécessite certain mélange de lexigraphie et de syntaxe; dans chaque phrase l'emploi des formes est réglé par les rapports réciproques des mots entre eux. Qui s'aviserait d'ailleurs de faire réciter isolément les formes des noms et des verbes, sans rien dire de leur usage et sans indiquer, au moins sommairement, le rôle qu'elles doivent jouer dans le discours? Il y a longtemps que M. Gantrelle, dans la préface de ses *Éléments de la Grammaire latine,* a montré la bonne méthode. Mais elle n'est nulle part mieux appliquée que dans le présent ouvrage. Les phrases et exercices de chaque numéro sont destinés à inculquer une règle spéciale ou servent à la répétition d'une règle déjà apprise. Ainsi tout en se familiarisant avec les formes des deux premières déclinaisons, le commençant apprendra successivement, en suivant l'ordre de la chrestomathie, à distinguer le nominatif sujet ou attribut, l'apposition, le génitif complément déterminatif, l'accusatif complément direct et complément attributif, le même cas dépendant de certaines prépositions, le datif complément indirect, l'ablatif avec *ab, sine, cum, ex,* l'ablatif complément du verbe passif, l'ablatif de cause et de moyen, et enfin l'emploi du vocatif. Formé par cette méthode, l'élève abordera plus tard, sans difficulté, l'étude raisonnée et complète de la syntaxe latine; il trouvera la voie toute tracée.

Un autre avantage du livre, c'est que les auteurs insistent, dès le début, sur les différences du français et du latin et exposent les principales difficultés inhérentes au caractère même de la langue qu'ils enseignent. Ainsi ils signalent, dans les premiers exercices, les embarras que peuvent causer l'absence de l'article et l'identité de certaines formes, par exemple *Gallia,* qui peut être un nominatif ou un ablatif, *horti,* qui peut être un génitif singulier ou un nominatif pluriel. Ils montrent sans cesse comment la forme se détermine tantôt par son union avec d'autres mots, tantôt par le sens.

Sur plus d'un cas embarrassant, ils font des observations souvent originales, toujours instructives et intéressantes. Toute la chrestomathie est en effet accompagnée d'un commentaire, rempli de remarques utiles

sur les particularités de la langue, sur l'étymologie ou le sens exact des mots, même sur les usages des anciens, pour autant qu'il est nécessaire de les connaître pour l'intelligence des textes. A chaque instant aussi les auteurs, par des questions de diverse nature, provoquent la réflexion et donnent des modèles de leçons, dans lesquelles l'élève est constamment en éveil et le professeur toujours actif. Une telle méthode imposera sans doute au maître un peu de fatigue, mais il sera amplement récompensé par l'attention de ses élèves, par l'intérêt qu'ils prennent aux exercices de la classe et par les progrès rapides qu'il leur verra accomplir. Et ces progrès, il pourra en être fier, car ils seront son œuvre, autant que celle du livre qui lui aura servi de guide. L'emploi de cette chrestomathie exige un intermédiaire sachant se pénétrer de l'esprit de la méthode et l'appliquer avec discernement.

L'ouvrage est terminé par un double dictionnaire des mots latins et des mots français. Ces lexiques présentent cette particularité qu'ils ne traduisent ni le mot latin ni le mot français, mais se bornent à renvoyer au passage où il se rencontre pour la première fois. « L'élève, lit-on dans la préface, est ainsi amené à relire le passage et partant à en rafraîchir et fixer la mémoire. » Mais cet avantage disparaît, du moment que le professeur croit devoir passer certaines pages moins importantes du volume (p. ex. dans les chapitres sur les noms de nombre et les pronoms), pour arriver plus vite à des parties plus essentielles. Puis le travail nécessité par ces renvois continuels pourrait rebuter l'élève, surtout quand il ne trouve pas toujours, comme cela a lieu quelquefois, le sens du mot voulu au passage indiqué. Nous engageons donc les auteurs à abandonner le plan de leurs lexiques dans une seconde édition, qui ne tardera sans doute pas à paraître.

Ils feraient bien aussi, à notre avis, de retrancher les règles de syntaxe qui se trouvent dans la grammaire, et surtout les explications lexigraphiques. Pourquoi mettre dans une chrestomathie les règles que les écoliers trouvent dans la grammaire qu'ils ont entre les mains. Si les règles sont formulées de la même manière, c'est inutile ; si elles ne le sont pas, comme c'est parfois le cas ici, c'est mettre l'élève dans l'embarras, et il aura plus de peine à retenir. Les règles qu'on donne sur les formes de la troisième déclinaison et sur celles du verbe nous semblent d'autant plus inutiles que, de l'aveu des auteurs eux-mêmes, elles s'adressent aux professeurs plutôt qu'aux élèves.

On pourrait aussi laisser de côté les exercices et remarques sur certains cas assez rares, comme *triste lupus stabulis*, et réserver à la fin du livre des phrases assez difficiles, telles qu'on en rencontre dans le chapitre sur le comparatif, ainsi que les paragraphes sur l'interrogation. Nous indiquerons, pour finir, quelques fautes d'impression: p. 31 *matutini* pour *matutinae*, p. 110 *nummis* pour *nummus*, p. 125 *mimus* pour *minus*, ibid. *Honero* pour *Homero*, p. 250 *ego* pour *ago*, p. 282 *oredi misit* pour *ore dimisit*, p. 304 *scribēre*.

L. Roersch.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT. — PERSONNEL ENSEIGNANT. MUTATIONS ET NOMINATIONS.

Par arrêté royal du 5 novembre 1885, M. Nuel, P., professeur ordinaire à la faculte de médecine de l'université de Gand, a été désigné pour occuper les mêmes fonctions à la faculté susdite de l'université de Liège.

Il donnera les cours d'ophtalmologie, de clinique ophtalmologique et de physiologie des organes des sens.

—

Par arrêté royal de la même date, M. Van Cauwenberghe, C., professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand, a été déchargé, sur sa demande, du cours de médecine mentale.

—

Par arrêté ministériel du 7 novembre 1885, M. Mac Leod, Jules, docteur en sciences naturelles, agrégé spécial à la faculté de médecine de l'université de Gand, a été chargé, dans la dite faculté, du cours de physiologie humaine.

—

Par arrêté ministériel de la même date, M. De Visscher, Charles, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, a été déchargé, sur sa demande, de ses fonctions d'assistant à la faculté de médecine de l'université de Gand.

Il a été chargé de donner, dans la dite faculté, le cours de médecine légale.

—

UNIVERSITÉ DE GAND.

Par arrêté ministériel du 30 septembre 1845 :

Il est institué, près la faculté de médecine de l'université de Gand, un cours de *polyclinique interne*.

Il est créé, près la faculté de médecine de l'université de Gand, un cours de *bactériologie* (études des organismes inférieures comme causes des maladies, et spécialement des maladies épidémiques).

—

Par arrêté royal du 19 octobre 1885, M. Poirier (E.), professeur ordinaire à la faculté de médecine, a été déchargé, sur sa demande, du cours de pathologie générale.

—

Par arrêté ministériel du 20 octobre 1885, M. le docteur Verstraeten (C.) a été déchargé, sur sa demande, du cours d'hygiène publique et privée à la faculté de médecine.

Il a été chargé de donner, à cette faculté, le cours de pathologie générale, ainsi que le cours nouveau de polyclinique interne.

—

Par arrêté ministériel de la même date, M. Van Ermengen (E.-G.-A.), docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, a été chargé de donner, à la même faculté, le cours d'hygiène publique et privée, ainsi que le cours nouveau de bactériologie.

MATIÈRES DU CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU 1er DEGRÉ EN 1885.

SECONDE LATINE

SECTIONS A, B, C, D. — **Thème latin** *(sans dictionnaire)*.

L'an de Rome deux cent quatre vingt quatorze, au commencement du printemps, Herdonius, sabin de naissance, très riche, dévoré d'ambition, espérant profiter des querelles du peuple et du sénat, se composa un parti de bannis et d'esclaves, dont le nombre montait à près de trois mille hommes. Il trouva le moyen de les rassembler et de les armer si secrètement que les consuls n'en eurent aucune connaissance. Tout à coup, au milieu de la nuit, marchant à leur tête, il s'empare du capitole et de là appelle les esclaves à la liberté. Les consuls, instruits de cet événement, ordonnent au peuple de s'armer, mais les tribuns poussent la haine jusqu'à empêcher les citoyens d'obéir, disant que cette prétendue guerre n'est qu'un artifice du sénat. Le consul Publius Valerius, indigné de cette conduite, atteste les dieux, représente l'imminence du danger, montre au peuple qu'il est de son intérêt de combattre ces vils esclaves qui veulent devenir ses maîtres. « Sénateurs, Consuls, Plebéiens, dit-il, nous devons tous marcher. Toi, Romulus, conduis nous contre un sabin. Je te suivrai aussi rapidement qu'un mortel peut suivre un dieu. » Les Romains obéirent à Valérius, malgré les réclamations des tribuns, et le capitole fut délivré.

Version latine.

César à ses légions avant la bataille de Pharsale [1].

O Domitor mundi, rerum fortuna mearum,
Miles, adest toties optatae copia pugnae;
Nil opus est votis, jam fatum arcessite ferro;
In manibus vestris, quantus sit Caesar, habetis.
Haec est illa dies, mihi quam Rubiconis ad undas
Promissam memini, cujus spe movimus arma,
In quam distulimus vetitos remeare triumphos [1].
Haec eadem est hodie, quae pignora quaeque Penates
Reddat, et emerito faciat vos marte colonos.

---

[1] Les ennemis de César à Rome avaient empêché son triomphe après ses victoires en Espagne en 60 av. J. Ch.

Haec, fato quae teste probet, quis justius arma
Sumpserit, haec acies victum factura nocentem est.
Si pro me patriam ferro flammisque petistis,
Nunc pugnate truces, gladiosque exsolvite culpa.
Nulla manus belli mutato judice pura est.
Non mihi res agitur, sed vos, ut libera sitis
Turba, precor, gentes ut jus habeatis in omnes.
Ipse ego, privatae cupidus me reddere vitae,
Plebeiaque toga modicum componere civem,
Omnia dum vobis liceant, nihil esse recuso.
Invidia regnate mea, nec sanguine multo
Spem mundi petitis; Graiis delecta juventus
Gymnasiis aderit, studioque ignava palaestrae,
Et vix arma ferens, et mixtae dissona turbae
Barbaries : non illa tubas, non agmine moto
Clamorem latura suum.

N. B. Les élèves des Sections A et C ont quatre heures pour faire leur travail.

Section B. — Version grecque.

Avantage qu'on peut retirer des critiques malveillantes d'un ennemi.

Τοὺς ἀποροῦντας εὐνοίας νουθετούσης ὑπομένειν ἀνάγκη μισοῦντος ἐχθροῦ λόγον, ἂν ἐλέγχῃ, καὶ κολάζῃ τὴν κακίαν, σκοποῦντας τὸ ἔργον, ἀλλὰ μὴ τὴν γνώμην τοῦ κακῶς λέγοντος. Ὥσπερ γὰρ ὁ τὸν Θετταλὸν προμηθέα κτεῖναι διανοηθεὶς ἔπαισε τῷ ξίφει το φῦμα, καὶ διεῖλεν οὕτως ὥστε σωθῆναι τὸν ἄνθρωπον καὶ ἀπαλλαγῆναι τοῦ φύματος ῥαγέντος, οὕτω πολλάκις ὑπ' ὀργῆς ἢ ἔχθρας προςπεσοῦσα λοιδορία κακὸν ψυχῆς ἢ ἀγνοούμενον ἢ ἀμελούμενον ἐθεράπευσεν. Ἀλλ' οἱ πολλοὶ λοιδορηθέντες οὐ σκοποῦσιν εἰ πρόςεστιν αὐτοῖς τὸ λεγόμενον, ἀλλὰ τί πρόςεστιν τῷ λοιδοροῦντι, καὶ, καθάπερ οἱ παλαίοντες τὴν κόνιν, οὐχ ἑαυτῶν ἀποψῶσι τὰς λοιδορίας, ἀλλὰ συμπάσσουσιν ἀλλήλους, εἶτα φύρονται καὶ ἀναχρώννυνται συμπεσόντες ὑπ' ἀλλήλων. Δεῖ δὲ ἀκούσαντα κακῶς ὑπ' ἐχθροῦ τὸ μὲν προσὸν ἀφαιρεῖν αὐτοῦ μᾶλλον ἢ κηλῖδα προσοῦσαν ἱματίῳ καὶ δειχθεῖσαν· ἂν δέ τις λέγῃ τὰ μὴ προσόντα, ὅμως ζητεῖν αἰτίαν, ἀφ' ἧς βλασφημία γέγονε, καὶ φυλάττεσθαι καὶ δεδιέναι μή τι λανθάνωμεν ἢ σύνεγγυς ἢ ὅμοιον τῷ λεγομένῳ παραμαρτάνοντες.

Section D. — Histoire et Géographie.

1. Faites connaître l'origine, l'organisation et l'influence sociale des principaux ordres de Chevalerie.

2. Caractérisez, en donnant des faits à l'appui, la politique intérieure et extérieure de Richelieu.

3. Tracez la carte hydrographique de l'Afrique.

N. B. Les élèves des Sections B et D ont six heures pour faire leur travail. — Ceux des sections A et C ont quatre heures.

N. B. Les élèves transcriront sur des feuilles à part : 1° le thème; 2° la version latine; 3° la version grecque; 4° les réponses aux questions d'histoire, etc.

SECTIONS A, C, D. — Langues modernes.

Section A et D un thème sur deux ou trois langues à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

Section C un thème sur une ou deux langues à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *caractères* de La Bruyère. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public, et les allusions qu'on y trouvait en foule, achevèrent le succès. Quand La Bruyère montra son ouvrage manuscrit à M. de Malezieu, celui-ci lui dit : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. »

Ce livre baissa dans l'esprit des hommes quand une génération entière attaquée dans l'ouvrage fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de La Bruyère en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruise à la fois.

(VOLTAIRE : *Siècle de Louis XIV,* ch. 32).

SECTION A. — Mathématiques.

1. **Géométrie.** — Si d'un point A d'une circonférence O, avec AO pour rayon, on décrit une circonférence, quelle sera la surface comprise entre les deux circonférences ?

2. **Algèbre.** — Trouver la formule qui donne la valeur C d'un capital à placer à intérêts composés à r pour 1 franc pendant n années. Tirer de la formule trouvée la valeur de n.

3. **Trigonométrie.** — Démontrer la formule : $a^2 = b^2 + c^2 - 2bc \operatorname{Cos} A$. — En déduire la valeur de C. — Dans quel cas les deux valeurs de C seront-elles positives ?

SECTION C. — Mathématiques.

1. Trouver les bases et la hauteur d'un trapèze rectrangle connaissant la longueur du côté oblique, la surface du trapèze et le volume qu'il engendre en tournant autour du côté oblique.

2. Trouver la limite de $\left(1 + \frac{1}{m}\right)^m$, lorsque m tend vers l'infini. — Conclure de là la valeur de $\left(1 + \frac{r}{m}\right)^{mn}$, pour m infini.

3. Démontrer que

$$\text{séc } O \text{ séc } \theta + \text{séc } \theta \text{ séc } 2\theta + \ldots\ldots \text{séc } n\theta \text{ séc } (n+1)\theta = \frac{tg\,(n+1)\,\theta}{\text{séc } \theta}.$$

Section D. — **Physique.**

1. Indiquez comment on détermine le foyer conjugué d'un point lumineux situé en dehors de l'axe principal d'une lentille biconvexe. — Comment varie la position de ce foyer lorsque le point lumineux, d'abord suffisamment éloigné de la lentille, s'en rapproche de plus en plus?

2. Quelle est la distribution de l'électricité dans une pile de Volta suivant qu'elle est isolée ou qu'elle communique avec le sol par une de ses extrémités?

4. Qu'appelle-t-on courants induits? Dans quelles circonstances se produisent-ils?

N. B. Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

N. B. Chaque partie du concours (langues modernes, mathématiques, sciences naturelles) doit être écrite sur une feuille à part.

SECONDE LATINE ET SECONDE PROFESSIONELLE.

Composition Française.

Comment se fait il que beaucoup de gens courent bien loin pour aller voir des curiosités de toute espèce, tandis qu'ils ne se soucient pas des trésors de la nature et de l'art qui se trouvent à leur portée?

N. B. Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

Rhétorique (humanités).

Sections réunies A, B, C, D. — **Thème latin** *(sans dictionnaire).*

Tite-Live a raison de dire, en parlant des Romains, qu'il n'y eut jamais de peuple où la frugalité, où la pauvreté aient été plus longtemps en honneur. Cependant, dans ce grand amour de la pauvreté, les Romains n'épargnaient rien pour la grandeur et pour la beauté de leur ville. Dès le commencement les ouvrages publics furent tels, que Rome n'en rougit pas, depuis même qu'elle se vit la maîtresse du monde. Le temple que Tarquin le superbe éleva au Capitole était digne de la majesté du plus grand des dieux et de la gloire future du peuple romain. Tout le reste répondait à cette grandeur : les aqueducs, les cloaques même de la ville avaient une magnificence qui paraîtrait incroyable, si elle n'était attestée par tous les historiens et confirmée par les restes que nous voyons. Que dirai-je de la pompe des triomphes, des jeux et des spectacles qu'on donnait au peuple? Tout ce qui servait au public, tout ce qui pouvait donner aux peuples une grande idée de leur commune patrie, se faisait avec profusion autant que le temps le pouvait permettre.

Version latine.

Mort du devin Amphiaraüs, qui périt englouti sous la terre dans la guerre des sept chefs contre Thèbes.

Et jam cornipedes trepida ac moribunda reflantes
Corpora rimantur terras, omnisque per artus
Sulcus et incisis altum rubet orbita membris.
Hoç jam ignorantes terit impius axis, at illi
Vulnere semineces (nec devitare facultas)
Venturum super ora vident. Jam lubrica tabo
Frena, nec insisti madidus dat temo, rotaeque
Sanguine difficiles, et tardior ungula fossis
Visceribus : tunc ipse furens in morte relicta
Spicula, et e mediis extantes ossibus hastas
Avellit : stridunt animae currumque sequuntur.
Tum vero ingemuit currusque orbique jugales.
Jamque recessurae paulatim horrescere terrae,
Summaque terga quali; graviorque effervere pulvis
Cœperat : inferno mugit jam murmure campus.
Sive laborantes concepto flamine terrae
Ventorum rabiem et clausum ejecere furorem;
Exedit seu putre solum carpsitque terendo
Unda latens; sive hac volventis machina cœli
Incubuit; sive omne fretum Neptunia movit
Cuspis, et extremas gravius mare torsit in oras;
Seu vati datus ille fragor, seu terra minata est
Fratribus : ecce alte praeceps humus ore profundo
Dissilit, inque vicem tremuerunt sidera et umbrae.
Illum ingens haurit specus et transire parantes
Mergit equos; non arma manu, non frena remisit;
Sicut erat, rectos defert in Tartara currus,
Respexitque cadens cœlum campumque coire
Ingemuit; donec levior distantia rursus
Miscuit arva tremor lucemque exclusit Averno.

SECTIONS B ET D. — **Géographie. — Institutions politiques et administratives de la Belgique.**

1. Qu'entendez-vous par coordonnées géographiques? — Quels sont les moyens de les déterminer? — Expliquez le système de projection de Mercator.

2. Comment est garantie en Belgique la liberté de la pensée et de sa manifestation en toute matière, proclamée par l'art. 14 de la Constitution?

N. B. Les élèves des Sections A et C ont cinq heures pour faire leur travail; ceux des Sections B et D en ont six.

N. B. Les différentes parties du concours (1° Le thème; 2° la version; 3° les réponses aux questions de géographie et d'institut. polit.) doivent être écrites sur des feuilles à part.

SECTIONS A. ET C. — **Langues modernes.**

Section A. — Un thème sur deux ou trois langues, à l'exclusion de la langue maternelle.

Section C. — Un thème sur une ou deux langues, à l'exclusion de la langue maternelle.

..... Enfin parut en France un génie puissant et hardi, qui entreprit de secouer le joug d'Aristote. Cet homme nouveau vint dire aux autres hommes que pour être philosophe il ne suffisait pas de croire, mais qu'il fallait penser. A cette parole toutes les écoles se troublèrent. Une vieille maxime régnait encore : *Ipse dixit,* le maître l'a dit ; cette maxime d'esclave irrita tous les esprits faibles contre le père de la philosophie pensante. Cependant, malgré les cris de la fureur et de l'ignorance, il refusa toujours de jurer que les anciens fussent la raison souveraine ; il prouva même que ses persécuteurs ne savaient rien et qu'ils devaient désapprendre ce qu'ils croyaient savoir. Ce fut le courage et la fierté d'esprit d'un seul homme qui causèrent dans les sciences cette heureuse et mémorable révolution dont nous goûtons aujourd'hui les avantages avec une superbe ingratitude. Il fallait aux sciences un homme de ce caractère, un homme qui osât conjurer tout seul avec son génie contre les tyrans de la raison, qui osât fouler aux pieds ces idoles que tant de siècles avaient adorées.

(Guénard : Discours sur l'esprit philosophique).

SECTIONS B. ET D. — **Histoire.**

1. Expliquez comment les comtés de Flandre et de Hainaut furent réunis à deux reprises, et rappelez les incidents qui en provoquèrent chaque fois la séparation (avant Philippe-le-Bon).

2. Faites connaître les mouvements révolutionnaires qui se sont produits en Europe en 1848. — Montrez quelle en a été la portée.

SECTION A. — **Sciences naturelles.**

1. **Physique** *a*. Donnez la théorie du condensateur.
   b. Décrivez la pile de Bunsen. Que se passe-t-il lorsque le courant est fermé ?
2. **Chimie**. Que savez-vous du soufre et de ses combinaisons avec l'oxygène ?

SECTION D. — **Sciences naturelles.**

1. Comment prépare-t-on l'hydrate de potassium ?

2. Comment fait-on l'analyse quantitative de l'azote contenu dans une substance organique?

3. Qu'appelle-t-on éthers simples? Quelle en est la formule générale? Donnez la préparation de l'éther éthylique.

SECTION C. — **Mathématiques.**

1. Géométrie analytique.

Former l'équation générale des hyperboles équilatères circonscrites à un triangle rectangle donné. Déterminer et construire le lieu des points de rencontre, des tangentes menées à ces hyperboles par les sommets des angles aigus du triangle.

2. Trigonométrie sphérique.

Démontrer l'analogie de Neper qui donne la valeur de $tg \frac{1}{2}(A + B)$; que devient cette valeur : 1° si $a = b$, 2° si $a + b = 180°$? Vérifier.

3. Géométrie descriptive.

Construire les projections d'un parallélogramme connaissant la longueur des côtés; un de ses sommets est un point donné du plan horizontal et un de ses côtés se trouve sur une droite donnée dans le plan vertical.

N. B. Les élèves des Sections A, C et D, ont six heures pour faire leur travail.

Les élèves de la Section B, ont deux heures pour répondre aux questions d'histoire.

RHÉTORIQUE LATINE ET PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

SECTIONS RÉUNIES. — **Composition française.**

Ni la diversité des opinions politiques ou philosophiques, ni la variété des langues ne sont incompatibles avec l'amour de la patrie et l'obéissance à ses lois.

SECONDE PROFESSIONNELLE

SECTIONS RÉUNIES. — **Langues modernes.**

Un thème sur deux des trois langues flamande, allemande et anglaise, ou sur les trois langues, à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

D'Upsal j'allai visiter la mine de fer de Danemora. Cette mine ne ressemble à aucune autre. Là, point de puits ténébreux, de galeries souterraines, mais un large gouffre à ciel ouvert; des seaux, que fait monter une machine mise en mouvement par des chevaux, apportent le minerai à la surface du sol. C'est dans un de ces seaux qu'on se place pour descendre au fond de la mine. Le moment où il se détache du bord, où

la roue commence à tourner, la machine à crier, et où l'on se sent flotter au dessus de l'abîme, a quelque chose d'effrayant pour l'imagination. On se voit bientôt entouré de rochers en désordre, jetés les uns sur les autres, et l'on descend comme par enchantement à travers ce chaos pittoresque. Deux ou trois mineurs à cheval ou à genoux sur le bord du seau, se tenant à la corde et aux chaînes par lesquelles il est attaché, l'empêchent de se heurter contre les saillies des rochers qu'il rencontre sur son chemin. La corde énorme qui vous porte flotte au dessus de votre tête comme un ruban agité par un vent léger. En la suivant des yeux, on la voit s'amincir et presque disparaître. Il semble que rien ne vous soutienne sur cette effroyable profondeur. Enfin le seau touche le fond, on le détache, et à sa place, on en accroche un autre que la machine enlève à son tour. On ne peut se défendre d'une sorte de frémissement qui n'est pas sans charme en voyant ce seau plein de minerai faire le chemin qu'on vient de faire soi-même, s'amoindrir en s'élevant, de manière à n'être presque plus qu'un point quand il arrive au bord. C'est une impression assez étrange que celle qu'on éprouve en se disant : « Voilà comme je suis venu, voilà comme je m'en irai. »

(J. J. Ampère-Littérature et voyages).

N. B. Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

SECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. — **Sciences commerciales.**

1. Un banquier de Bruxelles fait acheter à Londres un lingot d'or W 1 pesant 9 livres 5 onces au prix de 3 livres 17 sch. 6 p. et ordonne à son correspondant de se rembourser en tirant à 2 mois sur son correspondant de Hambourg. Combien lui coûtera la remise qu'il devra envoyer à son correspondant de Hambourg, qui reçoit une commission de $\frac{1}{2}$ p. °/₀, sachant que les frais d'achat, d'assurance...... s'élèvent à 2 p. °/₀, que Londres côte 20 le Hamburg à 3 mois esc. 3 p. °/₀, qu'à Bruxelles le Hambourg c. j. est à 124 esc. 4 p °/₀?
2. Qu'est-ce que le contrat? Quelles sont les conditions nécessaires pour la validité d'un contrat?
3. Quels sont les droits et les devoirs du porteur d'une lettre de change?
4. Tracez la carte de la province de Luxembourg et indiquez la nature et le siége des principales exploitations minérales.

Histoire et Géographie.

1. Faites connaître l'origine, l'organisation et l'influence sociale des principaux ordres de Chevalerie.
2. Caractérisez — en citant des faits à l'appui — la politique intérieure et extérieure de Richelieu.
3. Tracez la carte hydrographique de l'Afrique.

N. B. Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

N. B. Les différentes parties du concours (1° Sciences commerciales; 2° histoire et géographie) seront écrites sur des feuilles à part.

Section scientifique. — **Mathématiques.**

1. **Géométrie.** — *a*) On prolonge les côtés AC, CB d'un triangle sphérique ABC au delà du sommet C jusqu'à leur rencontre en A′ et B′ avec le prolongement de AB. Si P est le pôle du petit cercle circonscrit au triangle CA′B′, démontrer que l'angle PA′B′ est le complément de la moitié de la surface du triangle ABC.

b) Si un triangle équilatéral ABC tourne autour d'une droite AD perpendiculaire à AC, quel sera le rapport des volumes engendrés par les deux triangles ABE,AEC, moitiés de ABC?

2. **Algèbre.** — mC_n représentant le nombre de combinaisons que l'on peut faire avec m lettres combinées n à n, démontrer que

$$mC_n = (m-1)\,C_{n-1} + (m-2)\,C_{n-1} + \dots\dots\dots (n-1)\,C_{n-1}$$

conclure de là la valeur de la somme

$$1 \times 2 \times 3 + 2 \times 3 \times 4 + 3 \times 4 \times 5 + \dots\dots + (n-1)\,n\,(n+1),$$

et la somme des cubes des n premiers nombres 1. 2. 3. . . . . . n.

3. **Trigonométrie.** — Du sommet A d'un triangle ABC on abaisse la perpendiculaire AD sur le côté BC, puis de D les perpendiculaires DE. DF sur les côtés AC,AB. Trouver le rapport des surfaces des triangles ABC,EDF; que devient ce rapport quand l'angle A est droit?

Physique.

1. Qu'appelle-t-on réfraction? Quelles sont les lois de la réfraction de la lumière? L'indice de réfraction de l'air au verre étant $\frac{3}{2}$,

2. Déterminez par une construction géométrique la marche d'un rayon lumineux qui traverse un prisme triangulaire en verre.

3. Quelles sont les lois de la résistance des conducteurs interpolaires? Comment peut-on les vérifier?

4. Quelles sont les différentes espèces de grandeur que l'on considère en électricité dynamique? Quels noms a-t-on donnés aux unités correspondantes?

N. B. Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

N. B. Les deux parties du concours (1° mathématiques — 2° physique) seront écrites sur des feuilles à part.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

SECTIONS RÉUNIES. — Langues modernes.

Un thème sur deux des trois langues flamande, allemande et anglaise, ou sur les trois langues, à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

Rien n'égale les merveilles de la machine à vapeur. Depuis que la théorie approfondie et mathématique de l'action de la chaleur en a fait, dans les mains de M. Watt, le moteur à la fois le plus puissant et le plus mesuré, il n'est rien dont elle ne soit capable : on dirait de la géométrie et de la mécanique vivifiées. Elle tisse, elle file, et plus également qu'aucun ouvrier, car elle n'a ni distraction, ni fatigue. Elle tire de la cuve des feuilles de papier que l'on prolongerait de plusieurs lieues, s'il était nécessaire. Elle imprime! Quelle admiration n'éprouverait pas Guttenberg, cet heureux inventeur des caractères mobiles, s'il voyait sortir par milliers, dans une nuit, d'entre deux cylindres, sans interruption, presque sans intervention de la main, ces longues pages de journaux qui courent ensuite, jusque dans le centre des forêts de l'Amérique, porter les leçons de l'expérience morale et de la lumière des arts! Une machine à vapeur sur une voiture dont les roues s'engrènent dans un chemin préparé, traîne une file d'autres voitures : on les charge; on allume, et elles vont seules et en toute hâte se faire décharger à l'autre bout de la route. Le voyageur qui les voit ainsi de loin traverser la campagne en croit à peine ses yeux.

Mais qu'y a-t-il de plus surprenant, et d'où puissent naître un jour des conséquences plus fécondes, que ce dont nous venons tous d'être les témoins? Un vaisseau a franchi les mers sans voiles, sans rames, sans matelots. Un homme pour entretenir le foyer, un autre pour diriger le gouvernail, c'est tout son équipage. Chacun voit combien cette invention simplifiera la navigation de nos fleuves, et tout ce que l'agriculture gagnera d'hommes et de chevaux, qui reflueront vers les champs.

(CUVIER.)

SECTION SCIENTIFIQUE. — Géographie.

Institutions politiques et administratives de la Belgique.

1. Qu'entendez-vous par coordonnées géographiques? — Quelles sont les moyens de les déterminer? — Expliquez le système de projection de Mercator.

2. Comment est garantie en Belgique la liberté de la pensée et de sa manifestation en toute matière, proclamée par l'art. 14 de la constitution?

N. B. Les élèves de la section industrielle et commerciale ont cinq heures pour faire leur travail — Ceux de la section scientifique en ont six.

N. B. Les différentes parties du concours (1° les thèmes sur les langues modernes; 2° la géographie et les institutions politiques) doivent être écrites sur des feuilles à part.

SECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. — **Sciences commerciales.**

1. Etablir la formule qui permet de calculer la rente viagère immédiate qu'une personne peut se créer par l'abandon d'un capital C, les intérêts étant calculés à raison de r p. 1 fr. par an. On désignera par a_0, a_1, a_2, ... les nombres fournis par la table de mortalité correspondants à l'âge de la personne et aux années suivantes.

2. Quelles sont les combinaisons auxquelles donnent lieu les opérations à terme? Expliquez.

3. Quelles sont les différentes catégories de créanciers dans une faillite? — Quels sont leurs droits?

4. Qu'est-ce que la monnaie? — Quelles sont ses fonctions? — L'abondance de la monnaie est-elle un avantage?

5. Faites connaître les principales mesures qui ont été prises en Belgique depuis 1830 pour favorisez le développement du commerce et de l'industrie?

Chimie.

1. Comment extrait-on le plomb de la galène? — Quels sont les caractères distinctifs des sels de plomb?

2. Comment peut-on déterminer le poids moléculaire d'un corps, connaissant la densité de sa vapeur? — La densité de vapeur de l'acide acétique étant 2,09, quel est son poids moléculaire?

3. Qu'appelle-t-on saponification des corps gras? — Comment se fait cette opération?

N. B. Les élèves de la première professionnelle (section industrielle et commerciale) ont six heures pour faire leur travail.

N. B. Chaque partie de la composition (1° sciences commerciales. — 2° chimie) doit être écrite sur une feuille à part.

SECTION SCIENTIFIQUE. — **Mathématiques.**

1. **Géométrie analytique.** — On a une série de triangles de même base et dans lesquels l'un des angles à la base est double de l'autre; trouver le lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées du sommet sur la bissectrice du plus grand des angles à la base.

2. **Trigonométrie sphérique.** — Démontrer l'analogie de Neper qui donne la valeur de $tg\ \frac{1}{2}\ (a + b)$. Que devient cette valeur : 1° si $A = B$; 2° si $A + B = 180°$. Vérifier les résultats.

3. **Géométrie descriptive.** — Construire les projections d'un triangle rectangle dont le sommet de l'angle droit est en un point donné du plan horizontal et dont l'hypothénuse de longueur donnée se trouve sur une droite donnée par deux de ses points situés dans un plan de profil (perpendiculaire à la ligne de terre).

Histoire.

1. Expliquez comment les comtés de Flandre et de Hainaut furent réunis à deux reprises, et rappelez les incidents qui en provoquèrent chaque fois la séparation (avant Philippe-le-Bon).

2. Faites connaître les mouvements révolutionnaires qui se sont produits en Europe en 1848. — Montrez quelle en a été la portée.

N. B. Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

N. B. Chaque partie du concours (1° mathématiques, — 2° histoire) doit être transcrite sur une feuille à part.

MIDDELBAAR ONDERWIJS VAN DEN HOOGEREN GRAAD.

BIJZONDERE WEDSTRIJD IN DE NEDERLANDSCHE TAAL.

TWEEDE KLAS DER HUMANIORA EN TWEEDE KLAS DER BEROEPSAFDEELING.

Opstel.

Er zijn plaatsen welke men bewondert, andere die ons aangenaam bewegen en waar wij ons leven zouden willen slijten.

N. B. De leerlingen hebben zes uren om hunne taak af te werken.

EERSTE KLAS DER HUMANIORA EN EERSTE KLAS DER BEROEPSAFDEELING.

Opstel.

De poëzij ligt in den mensch; hij is het die dezelve aan de dingen mededeelt. De uitwendige, omliggende voorwerpen en de gebeurtenissen zijn, om zoo te zeggen, slechts eene onzijdige zelfstandigheid of liever eene onverschillige stof, die van onze ziel hare kleur en hare beteekenis ontvangt.

N. B. De leerlingen hebben 6 uren om hunne taak af te werken.

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Classe des Lettres.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1886.

PRIX JOSEPH DE KEYN.

(Troisième concours, 2de période, 1884-1885).

Enseignement moyen.

La Classe des lettres rappelle que la seconde période du troisième concours annuel pour les prix Joseph De Keyn sera close le 31 décembre 1885. Tout ce qui a rapport à ce concours doit être adressé avant cette date à M. le secrétaire perpétuel (au Palais des Académies).

Cette période, consacrée à l'enseignement du second degré, comprend les ouvrages d'instruction ou d'éducation moyenne, y compris l'art industriel.

Peuvent prendre part au concours : les œuvres inédites, aussi bien que les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1885.

Conformément à la volonté du fondateur, ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

Les ouvrages pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits. Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru. Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes : dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et son domicile.

Un premier prix de *deux mille francs* et deux seconds prix de *mille francs* chacun, pourront être décernés.

Les travaux manuscrits qui sont soumis à ce concours demeurent la propriété de l'Académie, mais les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Tout ouvrage manuscrit qui sera couronné devra être imprimé pendant l'année courante et le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après la publication de son ouvrage.

La classe des letttres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élu par elle dans sa séance du mois de janvier de l'année 1886.

Réouverture solennelle des cours à l'Université de Liège, le 19 Octobre 1885.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en reproduisant ci-dessous quelques passages du discours prononcé à cette occasion par M. le recteur sortant Trasenster, ainsi que des extraits de son Rapport annuel sur la situation de l'Université de Liège.

Messieurs,

Arrivé au terme de ma carrière rectorale et professorale, je vous demande la permission de vous entretenir des principaux résultats obtenus, pendant les six dernières années; mon but est de rendre hommage à ceux qui ont fait entrer les universités de l'État dans une ère nouvelle et surtout de rappeler ce qui manque encore à nos moyens d'instruction et à notre organisation...

J'ai eu la bonne fortune d'arriver au Rectorat sous un ministère qui plaçait l'enseignement public au premier rang de ses préoccupations. Il venait de donner aux Universités de l'État un témoignage d'éclatante sympathie en obtenant des Chambres des crédits importants pour leurs installations; il avait à cœur de faire enfin cesser l'infériorité dans laquelle se trouvaient nos hautes écoles, comparées aux institutions similaires des pays voisins...

Parmi nos sujets de satisfaction nous pouvons constater la population croissante de notre université, qui en six ans s'est élevée de 1,045 étudiants à 1,493, soit une augmentation de 448 étudiants ou de 43 p. c...

Les crédits alloués pour les installations universitaires tant par l'État que par la ville de Liège nous ont enfin ouvert la perpective de pouvoir bientôt rivaliser avec les grandes universités étrangères.

Sans doute, les discussions pour le choix des emplacements, les lenteurs administratives dans tout ce qui concerne l'élaboration, l'approbation et l'exécution des plans nous ont fait perdre un temps précieux. Néanmoins quatre Instituts sont en pleine activité, un cinquième va être ouvert et la construction de trois autres vient d'être adjugée et a reçu un commencement d'exécution. Ce sont là d'heureux et importants résultats.

J'ajouterai que des avant-projets, élaborés avec le concours du corps professoral, permettront, moyennant des crédits supplémentaires, relativement peu considérables, d'ériger, pour l'Université de Liège, un ensemble d'édifices, dont nulle part on ne trouverait l'équivalent dans une situation aussi favorable, au point le plus central d'une grande ville.

Outre cet ensemble, qui s'achèvera tôt au tard, il reste à améliorer le service si important des cliniques par la transformation des locaux qui leur sont affectés.

*
* *

L'enseignement universitaire, dont le domaine s'étend chaque jour, avec les progrès des arts et des sciences, avec l'activité et les évolutions de la vie sociale, a vu s'ajouter de nombreux cours aux cours existants. Il n'est pas inutile de les énumérer, pour montrer que nos programmes ne restent pas stationnaires et que les cadres du personnel doivent continuellement s'élargir.

Voici, par faculté, les cours nouveaux qui ont été créés depuis six ans :

Faculté des sciences et Écoles spéciales.

Théorie de l'électricité, électro-technique et exercices électro-techniques donnés à l'Institut Montefiore.

Cours d'analyse des produits industriels.

Géographie industrielle et commerciale.

Description des machines et théorie des mécanismes.

Cours de grapho-statique.

Cours de géométrie projective.

Cours d'astro-physique.

Faculté de Médecine.

Création d'une chaire spéciale d'ophtalmologie et de clinique d'ophtalmologique, ainsi que d'un cours spécial de physiologie des organes des sens.

Clinique spéciale des maladies syphilitiques et cutanées.

Quatre services de Policlinique, ou de consultations gratuites.

Cours sur l'analyse organique et la falsification des denrées alimentaires.

Cours de bactériologie.

Faculté de philosophie et lettres.

Cours d'histoire contemporaine.

Cours et exercices de diction et de débit oratoire.

Cours de sanscrit.

Cours de géographie générale.

Cours d'histoire ancienne de l'Orient.

Cours de droit musulman.

Exercices spéciaux sur la philosophie.

Cours de langues et de littératures germaniques.

Histoire politique interne de la Belgique, portée d'une leçon à trois par semaine.

Cours de paléographie et de diplomatique.

Faculté de droit.

Cours sur des matières spéciales de droit public.

—

Indépendamment de tous ces cours nouveaux les exercices pratiques ont pris une extension considérable dans les facultés des sciences et de médecine.

Ce complément essentiel des études supérieures a reçu une féconde impulsion par l'institution des assistants, régularisée par l'arrêté royal du 21 janvier 1882 et rendue nécessaire par la construction des nouveaux Instituts.

Des exercices ont aussi été introduits, et avec un plein succès, dans plusieurs cours de la faculté de philosophie. Cette faculté a demandé l'adjonction d'assistants chargés de seconder les professeurs dans des séances spéciales, analogues à celles des séminaires germaniques et de l'école des hautes études de Paris. Elle vient d'obtenir un commencement de satisfaction.

Il est cependant profondément regrettable que, malgré les vœux des Universités, malgré l'absence de toute garantie de savoir à l'entrée, la candidature en philosophie, préparatoire au droit, puisse se faire en un an, comme s'il était possible d'acquérir sérieusement, dans cet espace de temps, les connaissances philosophiques, littéraires et historiques qu'exigent les professions juridiques.

Les programmes des facultés de droit, dans toutes les Universités belges, sont restés stationnaires en ce qui concerne les matières enseignées. Depuis cinquante ans, aucune innovation importante n'y a été introduite.

A quoi tient cette situation exactement la même dans toutes ces facultés? Sans nul doute à ce qu'elles sont principalement constituées pour la partie professionnelle des carrières juridiques, et que la plupart des branches du droit, quoique se perfectionnant, ne subissent pas de profondes modifications. Ajoutons que les cours de droit sont ici si bien coordonnés et si complets que beaucoup d'étudiants se dispensent de faire des recherches en dehors de leurs cahiers.

Mon honorable prédécesseur, avec son autorité spéciale, regrettait, dans le rapport triennal 1871-1873, de voir les étudiants, en général, se contenter d'un travail de mémoire ; il indiquait, comme moyen de stimuler leur activité « la création de cours pratiques, où ils pourraient se livrer » à des travaux individuels sur les matières de l'enseignement qui leur » est donné et qui exigent de leur part quelques recherches, de la réflexion, » en un mot, quelques efforts intellectuels. »

Jusqu'ici cependant les exercices pratiques n'ont pas été régulièrement organisés dans les facultés de droit ; ils sont réduits aux conférences que les professeurs veulent bien s'astreindre à faire.

Mais une lacune très-grande existe dans les programmes de nos Universités et de la plupart des Universités étrangères.

Cette lacune je l'ai signalée dès mon entrée en fonctions, comme recteur ; j'y ai insisté en diverses occasions, et je lui ai consacré mon discours rectoral de l'année dernière.

A une époque où les questions politiques, sociales et économiques acquièrent une importance si prépondérante, dans un pays où les citoyens prennent une si large part aux affaires publiques, comme mandataires électifs, fonctionnaires supérieurs, publicistes, administrateurs de grandes Sociétés, il est inconcevable que les Universités n'aient pas une section spéciale pour l'enseignement des sciences politiques et sociales et qu'elles restent, sous ce rapport, suivant l'expression de Guizot, « trop loin du « monde réel. »

Aussi je ne crains pas de l'affirmer : malgré la lenteur avec laquelle s'introduisent les innovations dans l'enseignement supérieur, le temps n'est pas éloigné où personne ne comprendra qu'une pareille lacune ait subsisté si longtemps ! ...

Je crois de mon devoir d'insister, et avec une entière franchise, sur les fausses appréciations qui règnent encore sous ce rapport (il s'agit de l'autonomie des Universités) dans les régions politiques.

On y est enclin, quand il s'agit des nominations, à tenir très peu compte de l'opinion des représentants du corps enseignant, c'est à dire des hommes les plus compétents et dont la responsabilité est la plus sérieuse.

Et ce n'est pas chez moi une opinion de circonstance. Dès 1881, si vous me permettez de me citer moi-même, je disais à cette même tribune :

« Les mesures les plus graves ont parfois été prises, les nominations » les plus importantes ont été faites sur l'avis tantôt du recteur, tantôt » de l'administrateur, tantôt sur les propositions de l'administration » centrale, tantôt enfin par l'initiative personnelle du ministre, subissant » quelquefois des préoccupations ou des pressions qui n'étaient pas » inspirées par le véritable intérêt de l'enseignement public. »

Je me plais toutefois à le déclarer : pendant mon rectorat jamais une nomination n'a été faite dans le corps enseignant en dehors des présentations universitaires. J'ai rendu, sous ce rapport, lors de l'inauguration des Instituts, un hommage public à M. Van Humbeeck, hommage que je suis heureux de répéter aujourd'hui qu'il est descendu du pouvoir. Sans doute, l'honorable ministre exigeait que les titres de ceux qui devaient obtenir la préférence fussent établis d'une manière incontestable. Aussi j'ai toujours eu soin de consulter officiellement ou officieusement soit les facultés intéressées, soit les collègues compétents, chaque fois qu'il s'est agi de nommer à une chaire ou d'introduire un simple chargé de cours ; jamais il n'y a eu d'ailleurs de dissidence grave entre les avis des facultés, du Recteur et de l'administrateur.

M. Van Humbeeck en témoignant les plus grands égards pour les présentations ou les avis des Universités a montré qu'il plaçait très haut les intérêts et la dignité de ces grandes institutions. Il a ainsi honoré sa carrière ministérielle ; il a légué un digne exemple à ses successeurs.

Mais les dispositions personnelles d'un ministre ne constituent ni un droit, ni une garantie pour l'Université.

Des faits récents que je signale avec confiance à l'ancien et éminent professeur d'une Université belge, placé aujourd'hui à la tête de l'instruction publique, ont prouvé les inconvénients de cette situation. Dans certains milieux on persiste à considérer les Universités de l'État comme des places ouvertes à la faveur plus qu'au mérite.

Des solliciteurs sont tellement persuadés que des influences insaisissables, sans aucun lien avec nous, l'emportent de beaucoup sur les avis des corps scientifiques directement intéressés et responsables des résultats, qu'ils ne se donnent même pas la peine de se faire connaître personnellement, ni aux chefs de l'institution, ni aux professeurs dont ils voudraient devenir les collègues. Ils se persuadent, à tort en ce qui concerne notre Université, je tiens à le redire, que les nominations se décident d'après des recommandations et sous des pressions extra-universitaires.

Cette situation est mauvaise : mauvaise pour le pouvoir qui est trop désarmé vis-à-vis des convoitises politiques ; mauvaise pour le pays dont elle énerve la haute culture intellectuelle ; mauvaise pour les postulants qui ne font pas les efforts nécessaires pour acquérir des titres scientifiques ; mauvaise surtout pour les Universités de l'État.

Exposé de la Situation pendant l'Année académique 1884-1885.

(EXTRAITS).

Pendant l'année académique 1884-1885, 1493 étudiants ont été immatriculés au rôle général. C'est 28 de plus que l'année précédente.

Il se répartissent entre les quatres Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de Philosophie,	232	élèves dont	100	nouveaux
» de Droit,	336	»	90	»
» des Sciences,	344	»	117	»
» de Médecine,	245	»	61	»
Écoles spéciales,	336	»	99	»
	1,493		467	

Dès 1,493 élèves inscrits, 135 sont étrangers et 1,358 indigènes.

Administration universitaire.

M. Folie, administrateur-inspecteur, a été appelé à la direction de l'Observatoire de Bruxelles ; il a quitté l'administration de l'Université, tout en conservant la direction de l'Observatoire de Cointe et le cours d'astronomie physique.

M. Stanislas Bormans, par arrêté royal du 24 juin 1885, a été appelé à remplacer M. Folie...

Distinctions.

Parmi les succès de nos collègues, je crois devoir mentionner tout d'abord l'hommage rendu à deux d'entre eux par de grandes Universités étrangères.

Le gouvernement autrichien a fait des offres très-brillantes à M. Van Beneden pour le décider à accepter la chaire de zoologie à l'Université de Prague. Ces offres provoquées par cette Université font honneur à la science, aux travaux et au talent de notre collègue.

M. Van Beneden les a déclinées du moment où il a pu avoir la certitude de posséder bientôt l'Institut zoologique, qui lui permettra non-seulement de poursuivre ses travaux dans des conditions convenables, mais de pouvoir donner à son enseignement et aux exercices pratiques les développements qu'ils réclament.

Un autre de nos collègues, M. Fuchs, à l'âge de 36 ans, jeune encore, a vu l'Université de Prague et l'Université de Vienne faire des propositions pour se l'attacher. M. Fuchs, appelé dans sa ville natale, pour y occuper une des positions les plus recherchées de l'Allemagne, n'a pu décliner des offres aussi séduissantes ; ajoutons que, quoiqu'ayant acquis droit de cité à Liège, où il s'était fait beaucoup d'amis, l'état de l'hôpital de Bavière et de la clinique ophtalmologique répondait fort imparfaitement à ses aspirations scientifiques. C'est avec un profond regret que nous avons vu partir un collègue si distingué comme savant et comme professeur et d'un caractère si sympathique.

Qu'on nous permette de constater que l'appel des Universités étrangères montre l'estime qu'elles accordent à l'enseignement de l'Université de

Liège; et d'un autre côté les offres faites à M. Van Beneden, par une nation où les savants sont si nombreux, prouve que les petitesses nationalistes sont inconnues dans les pays qui pourraient bien mieux que nous se suffire à eux-mêmes...

Installations universitaires.

J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que l'Institut anatomique pourra être ouvert dans quelques jours.

J'ai le devoir d'exprimer la gratitude de l'Université à M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique qui a fait récemment mettre en adjudication la construction des Instituts zoologique et physiologique, ainsi que le complément du bâtiment de l'École des mines et le commencement de l'Institut chimique. L'on a mis partout la main à l'œuvre, et l'on a la certitude d'un prochain achèvement.

Les circonstances sont d'ailleurs favorables à ces constructions. Elles donnent du travail à de nombreux ouvriers, et les prix de toutes choses sont tellement réduits, que les rabais obtenus sur les devis s'élèvent à 287,000 fr. Ces rabais pourront permettre d'élever, dans les limites des crédits alloués, le bâtiment projeté au devant de la salle académique, bâtiment qui doit permettre de dégager de nombreux services et de rendre possible l'achèvement de l'important Institut chimique.

Le succès de l'Institut électro-technique Montéfiore, qui comptait cette année une trentaine d'étudiants, dont plusieurs sont des ingénieurs venus de divers pays d'Europe, a dû recevoir des agrandissements pour suffire à la population croissante qu'amènent sa réputation et les besoins auxquels il satisfait.

Il reste à combler une lacune importante, souvent signalée, objet depuis des années de projets : c'est la transformation des locaux affectés au service des cliniques.

L'hôpital de Bavière doit être reconstruit; c'est d'une nécessité incontestable, tant au point de vue de l'humanité que de l'enseignement. On peut d'ailleurs rebâtir Bavière graduellement, par le système des pavillons adopté maintenant partout. Un avant projet dressé par M. Laurent Demany de concert avec les professeurs compétents, démontre cette possibilité avec une dépense échelonnée sur cinq ou six exercices et qui n'approche pas de celle qu'on jugeait autrefois nécessaire.

PÉRIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Du 31 août 1885 : **Osthoff,** De l'histoire du parfait dans les langues indo-germaniques (V. Henri). — La Chronique de Paros, p. p. **Flach** (Paul Girard). — **Kleiber**, Ce que Tacite doit dans le Dialogue des Orateurs aux auteurs précédents (E. T.) — **Frédéricq,** Travaux de l'Université de Liège (R). — Du 7 septembre : **Lyall,** Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême Orient. — **Willems,** Le Sénat de la République romaine. Appendices du Tome I et registres (Camille Jullian). — **Stangl,** Commentaire de Boèce sur les Topiques (Θ). — Sermons du XII[e] siècle en vieux provençal, p. p. **Armitage** (Ant. Thomas). — Thèses de doctorat : **Decrue,** Le Conseil du roi sous François I et Anne de Montmorency. — Du 14 septembre : **Madvig,** Adversaria critica, III et Tite Live XXXI-XXXV (A. M. Desrousseaux). — **Godefroy,** Dictionnaire de l'ancienne langue française, lettre F. (A. Jacques). — **Rahlenbeck,** Metz et Thionville sous Charles-Quint (R). — **Des Robert,** Correspondance de Nicolas-François de Lorraine (T. de L.). — *Variétés* : **Lehugeur,** La traduction de Perse et les exemples attribués à Bossuet par M. Ménard. — Du 21 septembre : **Haumonté, Parisot, Adam, Brinton, Fr. Müller,** Le Taensa (V. Henry). — Corpus des inscriptions latines, VI, p. p. **Bormann, Henzen, Hülsen** et spécimens d'épigraphie latine, p. p. **Hübner** (Robert Mowat). — **Toubin,** Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française (A. Delboulle). — **Philippson,** Origines du catholicisme moderne, la contre-révolution religieuse au XVI[e] siècle (R.) — *Variétés* : **Tamizey de Larroque** : L'acte de décès de Scipion Du Pleix. — Chronique. — Académie des Inscriptions. — Du 28 septembre : **Bergaigne,** Manuel pour étudier la langue sanscrite et **Lanman,** Textes sanscrits (A. Barth). — **Goblet d'Alviella,** Des préjugés qui entravent l'étude scientifique des religions (Maurice Vernes). — **Kraner,** L'armée romaine au temps de César, trad. par **Baldy** et **Larroumet** (R. C.). — **De Ruble,** Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, III (T. de L.) — Du 5 octobre : **Iwan Müller,** Manuel de l'antiquité classique (Salomon Reinach). — Lettres du Palatin Jean Casimir, I, p. p. **Bezold** (R.). — **Bengesco,** Voltaire, Bibliographie de ses œuvres, II (Maurice Tourneux). — Du 12 octobre : Palamas, Prosopopée, p. p. **Jahn** (Émile Baudat), — Lucrèce, V[e] livre, p. p, **Benoist** et **Lantoine** (Frédéric Plessis). — **Espérandieu,** Epigraphie des environs de Kef (Salomon Reinach). —

Kindler de Knobloch, Le livre d'or de Strasbourg (S.). — **Geley**, Fancan et la politique de Richelieu (R.). — **Desnoiresterres**, La comédie satirique au XVIII[e] siècle (Maurice Tourneux). — *Variétés :* Lettres inédites d'un officier républicain sur Charette et autres Vendéens (T. de L.). — Du 19 octobre : **Gerber**, Le langage comme art *et* Le langage et la récognition (V. Henry). — Fragment des Comiques attiques, II, p. p. **Cock** (Henri Weil). — **Th. Reinach**, Histoire des Israélites (M. Vernes). — Guyaz, Histoire des institutions municipales de Lyon avant 1789 (L. Clédat). — Caillemer, Letres de divers savants à l'abbé Nicaise (T. de L.)· — 26 octobre : **Comparetti, Bücheler** et **Zitelmann, Dareste, Lewy, J.** et **Th. Baunack**, La loi de Gortyne (M. B.). — **Batz de Trinquelléon**, Henri IV en Gascogne; **Dussieux**, lettres intimes de Henri IV (T. de L.). — H. de Catt, Mémoires et journaux, p. p. **Koser** (Chuquet). — Thèses de M. Thirion : Des cités fondées par les Grecs en Chersonèse *et* Etude sur le protestantisme à Metz et dans le pays messin. — 2 novembre : **Lewy, Bücheler** et **Zitelmann**, La loi de Gortyne (Théodore Reinach). — Paulin **Paris**, Etudes sur François I[er], roi de France, sur sa vie privée et son règne (T. de L.). — **De Martel**, Les historiens fantaisistes, M. Thiers, II. La pacification de l'ouest et la machine infernale (A. Chuquet). — *Variétés :* Les manuscrits de l'abbé Nicaise (P. A. Lejay). — 9 novembre : **Heisterbergk**, Le jus italicum (Edouard Cuq). — **Gœtz** de Berlichingen p. p. **E. Lichtenberger**; Annuaire de Gœthe de 1885 p. p. **L. Geiger**; **Schrœer, Gœthe** et l'amour; **Düntzer**, Gœthe à Weimar; Éditions de Gœthe p. p. **Schrœer, Steiner, Düntzer, Keck** (A. Chuquet). — **Pajol**, Les guerres sous Louis XV, vol. III (C.). — *Variétés :* Voltaire et le cardinal Quirini, d'après des documents inédits. (Ch. Henry). — 16 novembre : **Droysen**, Histoire de l'hellénisme. II (P. G.). — Eraclius, p. p. **Graef** (A. Chuquet). — **De Lantenay**, Mélanges de biographie et d'histoire (T. de L.). — **Peukert**, Les Mémoires de Valory. — **Glaser**, Lübeck et Ratekau. — **Schlitter**, les rapports de l'Autriche et de l'Amérique. — *Variétés :* Paul-Louis Courier et la tache d'encre du manuscrit de Longus (H. Omont).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 9[e] année. 1885. N° 4. Juillet-Août.

Sommaire : Jules Leclercq, Les Geysers de la terre des merveilles. — Louis Dalimont. La commune de Wavre. — A. Harou. Le diamant. — Chronique géographique. — Régions polaires. — Europe. — Asie. — Afrique. — Amérique. — Océanie. — Questions générales.

Septembre-Octobre.

Sommaire : Jules Leclercq. Les États-Unis mexicains. — Théodore Bernier. Quiévrain. — V. Lovett Cameron. L'État libre du Congo. — Géographie commerciale. — Chronique géographique. — Europe. — Asie. — Afrique. — Amérique. — Océanie.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XII Jahrgang 1884. Berlin, Calvary 1885.

Zehntes und elftes Heft.

Inhalt : Erste Abtheilung. Jahresbericht über die späteren griechischen Geschichtsschreiber. 1873—1884. Von Dr. Karl. Schenkl, Hofrath, ord. Professor an der phil. Fakultät der Universität Wien. (Schluss folgt im nächsten Hefte).

Zweite Abtheilung. 'Jahresbericht über Terentius und die übrigen scenischen Dichter ausser Plautus für 1882 bis Mitte 1884. Von Gymnasial Prof. A. Spengel in München. (Schluss). — Jahresbericht über Tacitus. 1880-1884. Von Studienlehrer Dr. Georg Helmreich in Augsburg (Schluss folgt im nächsten Heft.

Dritte Abtheilung. Jahresbericht über das Vulgär- und Spätlatein aus den Jahren 1877-1883. Von Privatdocent Dr. Karl Sittl in München. (Schluss). — Jahresbericht über die die griechische scenische Archäologie betreffende Litteratur für 1879-1884. Von Dr. N. Wecklein, Professor und Studienrektor in Passau. — Jahresbericht über Naturgeschichte für 1883-1884. Von Prof. Dr. Otto Keller in Prag. (Schluss folgt).

Dreizehnter Jahrgang 1885.

Erstes Heft.

Inhalt : Erste Abtheilung. Bericht über Aristoteles und die ältesten Peripatetiker für 1884. Von Professor Dr. Franz Susemihl in Greifswald. (Schluss folgt im nächsten Heft).

Dritte Abtheilung. Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der antiken Musik von 1881-1884. Von Heinrich Guhrauer in Lauban. — Jahresbericht über römische Geschichte und Chronologie für 1884. Von Dr. Hermann Schiller, Gymnasial-Direktor und Universitäts-Professor in Giessen. (Schluss folgt im nächsten Heft).

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Zwanzigster Band. Viertes Heft. Berlin, 1885.

Inhalt : G. Kaibel, Dionysios von Halikarnass und die Sophistik. — R. Reitzenstein, die geographischen Bücher Varros. — A. Otto, die Reihenfolge der Gedichte des Properz. — W. Dittenberger, zum Gesetz von Gortyn. — G. Kaibel, antike Windrosen.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1885.

Achtes Heft.

Inhalt : Erste Abteilung (131R Band). Anz. v. G. Günther : grundzüge der tragischen kunst (Leipzig 1885). von F. Pötzschke in Plauen (Vogtland). — Die stoischen definitionen der affecte und Poseidonios. von O. Apelt in Weimar. — Das Catonische gründungsdatum Roms. von W.

Soltau in Zabern (Elsasz). — Der archetypus der Brutusbriefe, von L. Gurlitt in Berlin.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch, Göttingen.

Inhalt des siebenten und achten heftes (juli, august) 1885.

B. Delbrück, die neueste sprachforschung. Betrachtungen über Georg Curtius schrift zur kritik der neuesten sprachforschung. — Karl Brugmann, zum heutigen stand der sprachwissenschaft. — Johann Conrad, erläuterungen zur griechischen tempus- und moduslehre. — J. Schaefler, die sogenannten syntaktischen gräcismen bei den augusteischen dichtern. — De subiunctivo et infinitivo apud Plinium minorem. Scr. E. Remy. — Res gestae divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apolloniensi iterum edidit Th. Mommsen. — E. Bormann, Bemerkungen zum schriftlichen nachlass des kaisers Augustus. — Hesiodi quae feruntur omnia recensuit Al. Rzach. — A. Führer, die sprache und die entwicklung der griechischen lyrik. — Zur dramatischen technik des Aristophanes. Von E. Textor. — E. Schneider, Quaestionum Hippocratearum specimen. — H. Buermann, die handschriftliche ueberlieferung des Isokrates. I. — Dionysii Thracis ars grammatica, qualem exemplaria vetustissima exhibent subscriptis discrepantiis et testimoniis, quae ex codicibus recentioribus scholiis erotematis apud alios scriptores, interpretem Armenium reperiuntur, edidit G. Uhlich. — A. Luchs, commentationes prosodiacae Plautinae. II. — P. Terenti Afri Adelphoe. Text latin publié avec un commentaire explicatif et critique par Fr. Plessis. — De Cruquii codice vetustissimo scripsit C. Kukula. — Fables de Phèdre anciennes et nouvelles éditées d'après les manuscrits et accompagnées d'une traduction littérale en vers libres par Leopold Herrieux. — Ch. Tissot, recherches sur la campagne de César en Afrique. — G. Schneider, Platonische metaphysik auf grund der im Philebus gegebenen principien in ihren wesentlichsten zügen dargestellt. — G. Löschke, vermuthungen zur griechischen kunstgeschichte und zur topographie Athens. — Studien zur römischen geschichte, von Arthur Fränkel. — W. Soltau, die gültigkeit der plebiscite.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller — Berlin, 1885.

Oktober. I. Abteilung. Abhandlungen. Das lateinische Skriptum auf der obersten Stufe des Gymnasiums. Von Professor Dr. C. Knaut in Eisleben.

II. Abteilung. Litterarische berichte. H. Merguet, Lexikon zu den Schriften Cäsars und seiner Fortsetzer, 2. Lief.; H. Meusel, Lexicon Caesarianum, Fasc. II, angez. von Professor Dr. W. Nitsche in Berlin. — K. Meissner, Kurzgefasste lateinische Synonymik nebst einem Antibarbarus, angez. von Oberlehrer Dr. O. Weissenfels in Berlin. — J. Siebelis, Griechische Formenlehre, augez. von Dr. Franz Harder in Berlin. — Chr. Fr. A. Schuster, Lehrbuch der Poetik, angez. von Oberlehrer Dr.

U. Zernial in Berlin. — M. Berndt, Jacob Grimms Leben und Werke, angez. von Dr. E. Naumann in Berlin. — A. von Sanden, Schillers lyrisch-didaktische Dichtungen, angez. von Professor Dr. Joh. Schmidt in Berlin.

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. — 1885. — Göttingen.

Inhalt des dritten heftes. Abhandlungen. Kritische untersuchungen zur Odyssee. Von A. Scotland. Horat. Sat. I 1, 69. Epist. I 4, 6. Von G. Hinrichs. — Zum Monumentum Ancyranum. Von Johannes Schmidt. Zu Pomponius Mela. Von A. Eussner. — Die sprachliche eigenart der briefe ad Brutum. Von F. Becher. — Flaviana. (Fortsetzung). Von A. Chambalu. — Das niedere gemeindeamt in den römischen landstädten. Von L. Ohnesseit.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien : Verantwortliche Redacteure : W. Hartel, K. Schenkl, 1885.

Inhalt des siebenten Heftes. Erste Abtheilung. Abhandlungen. Einige Bemerkungen zur jüngst gefundenen Inschrift von Gortyn. Von J. Simon in Wien. — Versus anonymi. Von J. Huemer in Wien. — Beiträge zur kirchlichen und vulgären Latinität aus drei Palimpsesten der Ambrosiana. Von H. Rönsch in Lobenstein (Schluss).

Zweite Abtheilung. Literarische Anzeigen. P. Vergili Maronis Aeneis. Für den Schulgebrauch erklärt von Dr. O. Brosin. 2. Bdch. Buch IV-VI. Gotha 1884, F. A. Perthes. Angez. von E. Eichler in Wien. — M. Schmitz : Quellenkunde der römischen Geschichte bis auf Paulus Diaconus. Gütersloh 1881, Bertelsmann.

Philologische Rundschau, herausgegeben von Dr. C. Wagener und Dr. E. Ludwig in Bremen 1885.

5 September 1885. R. Nieberding, Ueber die parataktische Anknüpfung des Nachsatzes in hypotaktischen Satzgefügen, insbesondere bei Homer (A. Grumme). — A. Matthias, Kommentar zu Xenophons Anabasis ; ders., Xenophons Anabasis (R. Hansen). — G. Friedrich, Quaestiones in Ciceronis libros de Oratore (Ed. Stroebel). — W. Ohnesorge, Der Anonymus Valesii de Constantino (C. W.).

12 September 1885. C. F. Nägelsbach's Homerische Theologie, bearb. von Georg Autenrieth (Ferd. Weck). — Ed. Lübbert, Meletemata de Pindaro nomorum Terpandri imitatore (L. Bornemann). — J. Kral, Sophoclis Aiax (Metzger). — J. A. Heikel, De participiorum apud Herodotum usu (J. Sitzler). — A. Roschatt, Ueber den Gebrauch der Parenthesen in Ciceros Reden und rhetorischen Schriften (Ferd. Becher) — G. Loeschcke, Vermutungen zur griech. Kunstgeschichte und zur Topographie Athens (J. Weizsäcker). — Bruncke, Die Rangordnung der Centurionen (Kuthe). — E. Chatelain, Paléographie des classiques latins (E. Hedicke).

19 September. C. Brinker, De Theocriti vita carminibusque subditiciis

(J. Sitzler). — H. Dütschke, Uebersetzung der Werke Vergils (O. Brosin). — M. Tuerk, De Propertii carminum quae pertinent ad antiquitatem Romanam auctoribus (E. Heydenreich). — C. Dilthey, Observationes in epistulas heroidum Ovidianas (Bodenstein). — R. Amann, De Corippo priorum Latinorum imitatore (P. Mohr). — E. Popp, Ciceronis de officiis librorum codices (Ferd. Becher). — F. Koepp, De Gigantomachiae in poeseos artisque monumentis usu (H. Dütschke). — H. Heydemann, Vase Caputi mit Theaterdarstellungen (Weizsäcker). — W. Kopp, Geschichte der römischen Litteratur, umgearbeitet von Hubert (C. W.). — L. Lange, De viginti quattuor annorum cyclo intercalari (Hesselbarth). — A. Wiedemann, Aegyptische Geschichte (J. Krall).

26 September. M. Gitlbauer, Philologische Streifzüge : Die Geographie des Kyklopenlandes, eine textkritische Studie zur Homerischen Κυκλώπεια (Ferd. Weck). — J. H. Schmalz, Sallusti bellum Catilinae (L. Kuhlmann) — K. Tücking, Livii liber XXI. (Fr. Luterbacher). — H. Nettleship, Lectures and Essays connected and with Latin literature and Scholarship (R. Ellis). — Frdr. Cauer, De fabulis Graecis ad Romam conditam pertinentibus (E. Wörner). — J. Boehlau, Quaestiones de re vestiaria graecorum (H. Neuling). — Paulus, Abhandlung über die Wahl der attischen Strategen (W. Martens). — K. Jahr, Schulwörterbuch zu Cornelius Nepos (C. W.). — F. Techmer, Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft (C. Pauli).

3 Oktober. A. Sidgwick, Aeschylus Choephoroi (P. Dettweiler). — A. W. Verrall, Studies literary and historical in the Odes of Horace (H. Schütz). — C. Fr. Urba, Meletemata Porphyrionea (K. E. Georges). — A. Führer, Die Sprache und die Entwicklung der griechischen Lyrik (J. Sitzler). — M. Bréal et A. Bailly, Dictionnaire étymologique latin (C. W.).

10 Oktober. Gildersleeve, Pindar. The Olympian and Pythian Odes. — J. Sitzler, Herodotos, VII. Buch (E. Bachof). — Th. Klett, Livius, II. Buch (Ed. Krah). — Völker-Crecelius, Cor. Nepotis de excellentibus ducibus exterarum gentium liber. — G. F. Unger, Zur Geschichte der Pythagoreier. — M. Guggenheim, Die Lehre vom apriorischen Wissen in ihrer Behandlung für die Entwickelung der Ethik und Erkenntnistheorie in der Sokratisch-Platonischen Philosophie. — A. R. Lange, De substantivis femininis Graecis secundae declinationis (J. Sitzler). — R. Opitz, De argumentorum metricorum Latinorum arte et origine (Ed. Hauler). — O. Brunzlow, Ueber das Formenprinzip in der bildenden Kunst der Aegypter (H. Dütschke). — H. Brugsch, Religion und Mythologie der alten Aegypter (J. Krall). — E. F. Fritzsche, Leitfaden der Mythologie der Griechen und Römer; S. Herrlich, Grundriss der Mythologie der Griechen (E. Neuling). — O. Drenckhahn, Leitfaden zur lateinischen Stilistik (M. Heynacher). — Vockeradt, Zur Methodik der lateinischen Aufsätze (M. Heynacher).

17 Oktober. H. Jackson, Plato's Later Theory of Ideas. IV. The Theae-

tus (Benseler). — O. Brosin, Vergil's Aeneis, Buch IV-VI (E. Ziegeler). — E. Urban, Vorbemerkungen zu einer Horazmetrik (H. Müller. — C. Thiaucourt. Essai sur les traités philosophiques de Cicéron et leurs sources grecques. — A. Kühn, Quo die Cicero primam in Catilinam orationem habuerit (C. John). — Pflugk-Harttung, Perikles als Feldherr (L. Holzapfel). — A. L. Frothingham, The American Journal of Archaeology (H. Neuling). — A. Boltz, Die Kyklopen, ein historisches Volk (Ferd. Weck).

24 October. Textor, Zur dramatischen Technik des Aristophanes (O. Kaehler). — P. Uhle, De prooemiorum collectionis quae Demosthenis nomine fertur origine (W. Fox). — O. Güthling, Ovidii Fasti; ebend., Ovidii carmina in exilio composita (Bodenstein). — K. A. Schmid und G. Baur, Die vorchristliche Erziehung (E. Neuling). — J. H. Schmalz, Lateinische Syntax und Stilistik (C. W.). W. Pökel, K. W. Krügers Lebensabriss.

31 Oktober. P. Stettiner, Ad Solonis aetatem quaestiones criticae (J. Oberdick, Curae Aeschyleae (Metzger). — R. C. Kukula, De Cruquii codice vetustissimo (Schütz). — E. Schlee, Etymologisches Vokabularium zum Caesar (C. W.). — Fustel de Coulanges, Recherches sur quelques problèmes d'histoire (G.—). — E. Desjardins, Geographie historique et administrative de la Gaule Romaine. Tome III (J. Jung). — F. Ravaisson, Le scepticisme dans l'antiquité. — Br. Arnold, De Graecis florum et arborum amantissimis (Hess). — J. Wassner, De heroum apud Graecos cultu (H. Dütschke). — Fr. Krebs, Die Präpositionsadverbien in der späteren historischen Gräcität (Ph. Weber.).

7 November. Ed. Schneider, Quaestionum Hippocratearum specimen (Poschenrieder). — H. Merguet, Lexikon zu den Schriften Caesars und seiner Fortsetzer mit Angabe sämtlicher Stellen (K. E. Georges). — B. Sepp, Incerti auctoris liber de Origine Gentis Romanae (C. W.). — M. Gitlbauer, Philologische Streifzüge. III. u. IV. Heft (Heinr. Müller). — Alf. v. Domaszewski, Die Fahnen im römischen Heere (J. Wilh. Foerster). — O. Jäger, Geschichte der Römer (Soltau). — Joh. Oberdick, Kritische Studien. — M. Gitlbauer, Cornelii Nepotis vitae.

14 November. Rud. Hercher-Alfr. Eberhard, Arriani scripta minora (R. Mücke). — O. Tüselmann, Quaestiones chronologicae Horatianae (H. Schütz). — J. B. Greenough, The greater poems of Virgil; ders. A special vocabulary to Virgil (O. Brosin). — A. Engelbrecht, Claudiani Mamerti opera (P. Mohr). — M. Heynacher, Livius, lib. I (E. Krah). — G. Günther, Grundzüge der tragischen Kunst (R. Thiele).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger, O. Seyffert und K. Thiemann. **1885**. Calvary.

5 September. — **Rezensionen und Anzeigen : G. Schneider,** Die Platonische Metaphysik auf Grund der im Philebus gegebenen Prinzipien in ihren wesentlichen Zügen dargestelt (P. v. Gizycki). — **G. Cozza**

Luzi, Della geografia di Strabone, frammenti scoperti in membrano palimpseste (D. Detlefsen). — **Gillischewski,** Scidae Horatiannae (W. Mewes). — **Ciceros** Rede über das Imperium des Cn. Pompeius erkl. v. A. Deuerling (P. Dettweiler). — **C. Iulii Caesaris** commentarii de bello Gallico rec. M. Gitlbauer (R. Schneider). — **M. Gitlbauer,** Philologische Streifzüge (R. Schneider). — **S. Peine,** De ornamentis triumphalibus (E. Kroker). — **H. Brunnhofer,** Uber den Ursitz der Indogermanen (F. Spiegel) — **F. A. Specht,** Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland (C. Nohle). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

12 September. — **Rezensionen und Anzeigen : E. Urban,** Vorbemerkungen zu einer Horazmetrik (W. Mewes). — **O. Tüselmann,** Quaestiones chronologicae Horatianae (E. Rosenberg). – **Anecdota Oxoniensia.** Harleian ms of Ovidius, collated by R. Ellis (H. Magnus). — **Cicéron contre Verrès,** seconde action, livre V de suppliciis (P. Dettweiler). — **C. Neumann** und **J. Partsch,** Physikalische Geographie von Griechenland (R. Weil). — **Clemente Lupi,** Nuovi studi sulle antiche terme pisane (E. Kroker). — **J. F. Cerquand,** Copia (R. Peter). — **Q. Esser,** Beiträge zur gallo-keltischen Namenkunde (Q. Thurneysen). — **L. Havet,** Eloquence et philologie (E. Heitz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

19 September. — **Rezensionen und Anzeigen : M. Tullii Ciceronis,** Tusculanarum disputationum libri quinque, erklärt von Dr. L. W. Hasper (F. G. Sorof). — **A. Wiedemann,** Agyptische Geschichte (G. Steindorff). — **Ch. F. Watson,** Darius the Median identified; or the true chronology of the ancient monarchies recovered (J. Krall). — **J. Simon,** Une académie sous le directoire (L. Zéliqzon). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

26 September. — **Rezensionen und Anzeigen : Euripides,** Iphigenie in Taurien, von Ch. Ziegler (Peters). — **Orphica,** rec. E. Abel (A. Ludwich). — **J. de Gregorio,** De Isocratis vita, scriptis et discipulis (Buermann). — **T. L. Heath,** Diophantos of Alexandria (C. Cantor). — **Q. Horatii Flacci** carmina selecta, ed. M. Petschenig (W. Mewes). — **E. Karbaum,** De auctoritate ac fide grammaticorum Latinorum in constituenda lectione Ciceronis orationum in Verrem (K. E. Georges). — **C. Neumann,** Geschichte Roms während des Verfalles der Republik. Herausg. von G. Faltin (H. Schiller). — **E. Marcks,** Die Überlieferung des Bundesgenossenkrieges 91-89 v. Chr. (H. Schiller). — **G. Meyer,** Essays und Studien zur Sprachgeschichte und Volkskunde (B. Delbrück). — **L. v. Stein,** Die innere Verwaltung (G. Schepsz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

3 October. — **Rezensionen und Anzeigen : Homeri,** Odysseae epitome, ed. A. Scheindler (R. Peppmüller). — **Sophokles'** Elektra, erklärt von H. Müller (Wecklein). — **B. H. Kennedy,** Studia Sophoclea II. (F. Haverfield). — **P. Terentius Afer,** Ausgewählte Komödien, erklärt von K. Dziatzko (A. G. Engelbrecht). — **P. Ovidius Naso,** Die Metamorphosen, erklärt von H. Magnus (A. Zingerle). — **The thirteenth**

book of the Metamorphoses of Ovid, by Ch. H. Keene (R. Ehwald). — **C. Triantafillis,** Marco Caleno e l'iscrizione greca che si trova in Rovigno d'Istria (W. Larfeld). — **E. Nageotte,** Histoire de la littérature latine (J. Peters). — **C. M. Zander,** De relatione pronominali ea quae est per « quod » et « id quod » (K. Venediger). — **E. Heitz, Zur Geschichte der** alten Straßburger Universität (C. Nohle). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

10 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen : Sophoclis Tragoediae** ex. rec. G. Dindorfii, ed. VI. cur. S. Mekler (H. Müller) I. — **Lucien,** Dialogues des Morts, par E. Tournier (B. Baar). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

17 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen : Sophoclis Tragoediae** ex. rec. G. Dindorfii Ed. VI. cur. S. Mekler (H. Müller) II. — **Fr. Blass,** De Phaethontis Euripideae fragmentis Claromontanis. — **Ad. Bangert,** De fabula Phaethontea (Wecklein). — **C. Iulii Caesaris** commentarii de bello Gallico, erklärt von R. Menge (R. Schneider). — **Tacitus'** Historien, erklärt von I. Prammer (G. Helmreich). — **S. Brandt,** Der St. Galler Palimpsest der Divinae Institutiones des Lactantius (H. Rönsch). — **E. Th. Schulze,** De Q. Aurelii Symmachi vocabulorum formationibus ad sermonem vulgarem pertinentibus (K. E. Georges). — **E. Sommerbrodt,** Afrika auf der Ebstorfer Weltkarte (D. Detlefsen). — **H. Kiepert,** Atlas antiquus und Imperi Romani tabula geographia (H. Peter). — **W. Sieglins** Karte der Entwickelung des römischen Reiches (H. Peter). — **P. G. Kastromenos,** The monuments of Athens, by A. Smith (H. Haupt). — **Ph. Weber,** Entwickelungsgeschichte der Absichtssätze (Vogrinz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

24 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen : Platos** ausgewählte Dialoge Erklärt von G. Schmelzer (A. Krohn). — **H. Was,** Plato's Politeia (G. Dannehl). — **Supplementum Aristotelicum.** Ed. Spyridion P. Lambros (Fr. Susemihl). — **Servii** Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii. Rec. G. Thilo et H. Hagen (G. Goetz). — **G. Egelhaaf,** Grundzüge der Geschichte (H. Peter). — **E. v. Stern,** Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie vom Königsfrieden bis zur Schlacht bei Mantinea (G. Hertzberg). — **M. Zöller,** Römische Staats- und Rechtsaltertümer (M. Voigt). — **K. J. Seitz,** Grundlagen einer Geschichte der römischen possessio (M. Conrat). — **A. Schmidt,** Chronologische Fragmente. Der attische Doppelkalender (A. Mommsen). — **R. Westphal,** Griechische Rhythmik (R. Klotz). — **L. Müller,** Metrik der Griechen und Römer (R. Klotz). — **G. Grumbach** et **A. Waltz,** Prosodie et métrique latines (R. Klotz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

31 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen : G. Graeber,** Die Attraktion des Relativums bei Xenophon (W. Vollbrecht). — **J. Lezius,** De Plutarchi in Galba et Othone fontibus (H. Schiller). — **C. Thiaucourt,** De Iohannis Stobaei Eclogis earumque fontibus (F. Lortzing). — **O. Horatius Flaccus,** Satiren und Episteln. Erklärt von G. T. A. Krüger

(W. Mewes). — **F. Vegeti,** epitoma rei militaris. Rec. C. Lang (H. Landwehr). — **W. Kopp,** Geschichte der römischen Litteratur. 5. Aufl. von F. G. Hubert (P. Brennecke). — **E. Löwy,** Inschriften griechischer Bildhauer (E. Kuhnert). — **A. Furtwängler,** Beschreibung der Vasensammlung im Antiquarium der Kgl. Museen zu Berlin (R. Weil). — **C. Pauli,** Altitalische Studien (W. Deecke). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

7 November. — **Rezensionen und Anzeigen : J. A Heikel,** De participiorum apud Herodotum usu (Weber). — **P. Uhle,** De prooemiorum collectionis quae Demosthenis nomine fertur origine (W. Nitsche). — **H. Deiter,** De Ciceronis codicibus Vossianis LXXXIV et LXXXVI denuo excussis (P. Sehwenke). — **F. Aly,** Zur Quellenkritik des älteren Plinius (E. Detlefsen). — **K. Heraeus,** Lateinische Schulgrammatik (H. Ziemer). — **K. Kehrbach,** Kurzgefabter Plan der Monumenta Germaniae Paedagogica (Sss). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

14 November. — **Rezensionen und Anzeigen : F. Bücheler** und **E. Zitelmann,** Das Recht von Gortyn. — **H. Lewy,** Altes Stadtrecht von Gortyn auf Kreta. — **J. Baunack** und **Th. Baunack,** Die Inschrift von Gortyn (R. Meister). — **F. Bechtel,** Thasische Inschriften (W. Larfeld). — **Euclidis** elementa. Ed. J. L. Heiberg (Fr. Hultsch). — **M. Klussmann,** Coniectanea critica ad Tertulliani libros ad Nationes (H. Rönsch). — **I. Hermann, J. Jastrow, E. Meyer,** Jahresberichte der Geschichtswissenschaft (G. J. Schneider). — **A. Hauvette Besnault,** De archonte rege. — Les Stratèges Athéniens (J. H. Lipsius). — **F. Kahn,** Zur geschichte des römischen Frauen·Erbrechts (M. Conrat). — **J. Worcester,** Correspondences of The Bibl. The Animals (O. Keller). — **R. Nadrowski,** Der Lautwandel besonders im Griechisch und Latein (H. Ziemer). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, unter mitwirkung von Georg Andresen und Hermann Heller, herausgegeben von Wilhelm Hirschfelder. Berlin, Calvary.

9 September. Rezensionen und Anzeigen: Anecdota Oxoniensia, Vol. I. Part. V. (E. Hübner). — J. Klinkenberg, Euripidea I. (H. Gloël). — Ad. Baar, Lucianea; Ad. Thimme, Quaest. Lucian (A. Joost). — Cornelius Tacitus ed: J. Müller. Vol. I (Pfitzner). — Auszüge, etc.

16 September. Rezensionen und Anzeigen : H. Heydemann, Vase Caputi mit Theaterdarstellgn. (A. Trendelenburg). — C. E. Schmidt, Parallel-Homer (R. D.). — Sophokles, König Odipus, von C. Schmelzer (B. Kübler). — Herodoti historiae. Rec. H. Stein. I. II. (E. Bachof). — Theophanis chronographia rec. C. de Boor (F. Hirsch). — Terenti Adelphoe ed. Fr. Plessis (F. Schlee). — Auszüge, etc.

23 September. Rezensionen und Anzeigen : Ad. Bangert, De fabula Phaethontea (Knaack). — J. Kappeiyne v. d. Coppello, Besch. over de comitia (Soltau). — G. Hinrichs, Sittl und die homer. Aeolismen (Dahms).

— Sophokles' Trachinierinnen, von N. Wecklein (F. Schubert). — I. Ilberg, Studia Pseudippocratea (Zacher). — E. Koch, Griechische Grammatik (H.). — Auszüge, etc.

1 Oktober. Rezensionen und Anzeigen: C. Neumann u. Partsch. Physikalische Geographie von Griechenland (H. Stürenburg). — H. Flach, Gesch. der griech. Lyrik I. II (Schroeder). — L. Lange, De viginti quattuor annorum cyclo intercalari (Soltau). — Auszüge, etc.

7 Oktober. Rezensionen und Anzeigen: E. Herzog, Geschichte und System der roem. Staatsverfassung. I. (Soltau). — W. Kopp, Gesch. der röm. Litteratur (E. Hübner). — E. Lübbert, De priscae epin. Pind. formae vestigiis; Derselbe, De Pindaro nomorum Terpandri imitatore; K. Franke, De hymni in Cererem Hom. compositione; (O. Crusius). — C. Brinker, De Theocriti vita carm. subdit (Hiller). — Auszüge, etc.

14 Oktober. Rezensionen und Anzeigen: A. Baumeister, Denkmäler des klassischen Altertums (Weizsäcker). — E. Siecke, Zur Erkenntnis der Mondgottheit bei den Griechen (Zinzow). — E. Schneider, Quaestionum Hippocratearum specimen (J. Kaute). — Catulli Veron. Liber, ed. Aemilius Baehrens. II 1 (K. P. Schulze). — F. Ascherson, Deutscher Univers.-Kalender Winter-Semester 1885/86 (λρ). — Auszüge, etc.

21 Oktober. Recensionen und Anzeigen : Eschyle, Prométhée enchaîné, par Weil (Oberdick). — Merguet, Lexikon z. d. Schriften Cäsars II; Meusel, Lexicon Caesarianum II. III (Kleist). — P. Höfer, Der Feldzug des Germanicus im J. 16 (G. A.). — Auszüge, etc.

28 Oktober. Recensionen und Anzeigen : P. Hirsch, Phrygiae de nominib. oppidor. (M. Schmidt). — P. V. Schmidt, Libellus Historico-criticus (Otto). — Euripides' Iphigenie in Taurien, von Ziegler (Sitzler). — Grosse, Ueber Isokrates' Trapeziticos (B. Keil). — Auszüge, etc.

4 November. Rezensionen und Anzeigen : F. Imhoof-Blumer, Portraitköpfe auf antik. Münzen (A. Trendelenburg). — A. Brodbeck, Münzen aus der röm. Kaiserzeit (A. T.) — H. Lewy, Altes Stadtrecht von Gortyn auf Kreta (B. Kübler). — Bücheler u. Zitelmann. D. Recht v. Gortyn; J. u. Th. Baunack, Die Inschrift v. Gortyn (H. Lewy). — H. Freericks, De Aeschyli Supplic. choro (K. Zacher). — Auszüge, etc.

11 November. Rezensionen und Anzeigen : J. Maehly, Ueber vergleichende Mythologie (O. G.). — Euripides' Iphigenie in Taurien, v. Ziegler (H. Gloël). — R. Reitzenstein, De scriptorum rei rusticae libris deperditis (W. Abraham). — E. Schmidt, De Ciceronis commentario de consulatu suo; Derselbe, Plutarchs Bericht üb. d. Catil. Verschwörung (Th. St.). — Th. Plüss, Vergil u. die epische Kunst (W. Gebhardi). — R. C. Kukula, De Cruquii cod. vetustissimo (Häussner). — Auszüge, etc.

18 November. Rezensionen und Anzeigen : Ad. Furtwängler, Beschreibung der Vasensamml. im Berliner Museum (H. Heydemann). — E. Richter, De Aristotelis problematis (Susemihl). — S. Steinitz, De affirmandi particulis Latinis I. Profecto (W. Abraham). — A. Weidner, Adversaria Tulliana (Th. Stangl). — P. Cauer, Zum Verständnis der nachahmenden Kunst des Vergil (Th. Plüss). — R. C. Kukula, De Cruquii codice vetustissimo, Schlufs (Häussner). — Auszüge, etc.



